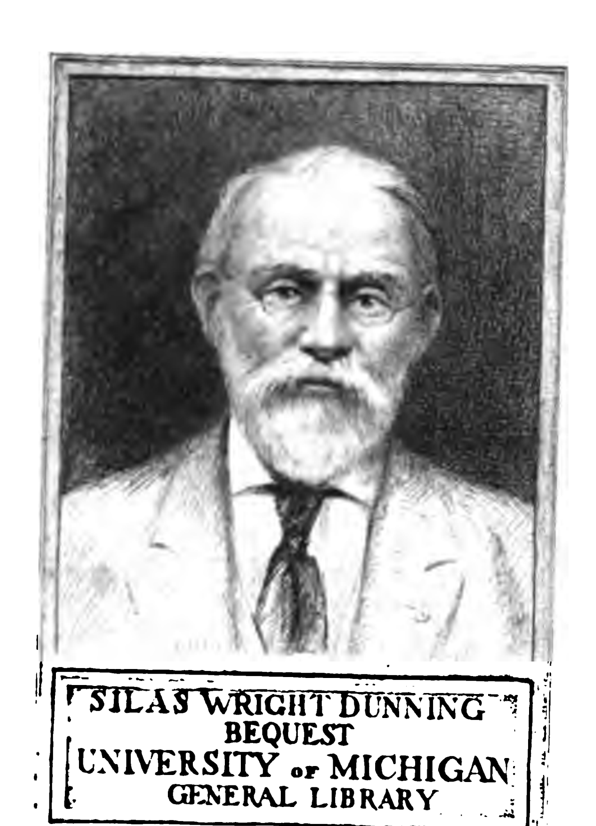
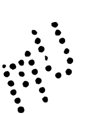




coadjutrice, de la spirituelle Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille naturelle *de Henri IV.*

Pendant plus de deux siècles, le monastère de Robert d'Arbrissel vit grandir et mourir sous ses voûtes antiques, plusieurs générations de vertueuses princesses du sang royal, qui demandèrent au cloître les pures jouissances de l'âme, que leur penchant naturel ou les raisons d'État, leur firent rechercher dès l'enfance.

Marie de Bretagne et Anne d'Orléans furent du nombre de ces femmes d'élite, qui appartenaient par leur origine à la couronne de France, et puisèrent dans cettte haute extraction, le sentiment étroit du devoir, par l'observance rigoureuse de la règle. Aussi furent-elles les premières abbesses qui entreprirent la réforme de l'Ordre et s'y soumirent fidèlement. Ce pieux exemple fut suivi par leurs parentes des Maisons de Bourbon et d'Orléans, qui leur succédèrent sur le siége abbatial de Fontevrault, où elles s'illustrèrent également par leur piété et par la sagesse de leur gouvernement.

Le MÉMORIAL DES ABBESSES DE FONTEVRAULT ISSUES DE LA MAISON ROYALE DE FRANCE *est extrait du cartulaire de Fontevrault, conservé à la Bibliothèque Nationale, fonds Gaignières. (Cartul. Monasterii Fontis Ebraldi,* t. II, fol. 349-389; n° 5480, F. latin.) *Il contient d'intéressants détails sur la réforme de l'Ordre et sur les par-*

ticularités de l'administration des abbesses, depuis Renée jusqu'à Jeanne-Baptiste de Bourbon. On y trouve également de curieux renseignements archéologiques sur les travaux d'art exécutés dans le célèbre moutier, et sur les objets précieux offerts à l'église abbatiale, à l'occasion de la vêture et de la profession des religieuses issues des Maisons de Vendôme, d'Alençon, de Montpensier, de Soissons, de Lorraine, etc.

Enfin, l'Ordre de Fontevrault a occupé une trop grande place dans le monde monastique, pour que les particularités qui se rattachent à son passé ne soient pas recueillies, pour servir, plus tard, à l'histoire complète de l'Institut de Robert d'Arbrissel. C'est le motif qui m'a engagé à tirer de l'oubli les lignes qui suivent, peut-être ne paraîtront-elles pas indignes d'intérêt.

Pour mieux apprécier l'importance de l'abbaye royale de Fontevrault, sous les abbesses de la Maison de Bourbon, et les grands travaux qu'elles firent exécuter dans ce célèbre monastère, il m'a paru utile de joindre au Mémorial le *plan de l'abbaye,* publié antérieurement par M. Albert Lenoir (*Architure monastique*, t. II, p. 477), auquel j'ai ajouté une *légende*, et comme corollaire à ce plan la *vue* du *duplex monasterium,* d'après un dessin de la collection de Gaignières, gravé par l'habile aquafortiste angevin, M. Pierre Vidal, de la Bibliothèque Nationale.



MÉMORIAL

DES

ABBESSES DE FONTEVRAULT

ISSUES

DE LA MAISON ROYALE DE FRANCE

L'an de l'Incarnation de Nostre Seigneur 1491, au moys de septembre, le 23e qui estoit vendredy, fut postulée pour abbesse du grand monastere et ordre de Fontevrauld, Madame RENÉE DE BOURBON [1], laquelle

[1] Renée de Bourbon était fille de Jean de Bourbon, IIe du nom, comte de Vendôme, seigneur d'Épernon, Mondoubleau, Montoire, Lavardin et Bonneval, et d'Isabelle de Beauvau, dame de Champigny et de La Roche-sur-Yon, fille unique et héritière de Louis de Beauvau, sénéchal d'Anjou. — De leur mariage, dont le contrat fut passé à Angers, le 9 novembre 1454, Jean de Bourbon et Isabelle de Beauvau eurent :

a. François de Bourbon, comte de Vendôme, seigneur d'Épernon, etc., époux de Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol, de Conversan, etc.

b. Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, marié à



paravant et au mesme an avoit esté eslue et beniste abbesse de Saincte-Trinité de Caen[1], dont avoit prins pos-

Louise de Bourbon, comtesse de Montpensier. François Ier érigea en sa faveur la seigneurie de Montpensier en duché-pairie.

c. Jeanne de Bourbon, épouse : 1° de Jean II, duc de Bourbon; 2° de Jean de La Tour, comte d'Auvergne, et 3° de François de La Pausse, baron de La Garde.

d. Catherine de Bourbon, seconde femme de Gilbert de Chabannes, seigneur de Curton, Charlus, etc., grand sénéchal de Guyenne et gouverneur du Limousin.

e. Jeanne de Bourbon, mariée à Louis de Joyeuse, seigneur de Botheon, Bouzac, Rochefort, etc., chambellan du roi.

f. Charlotte de Bourbon, épouse de Gilbert de Clèves, comte d'Eu et de Rethel.

g. RENÉE DE BOURBON, *abbesse de Fontevrault.*

h. Isabelle de Bourbon, abbesse de la Sainte-Trinité de Caen.

Les armes de cette branche de la maison de Bourbon étaient : *d'azur, à trois fleurs de lis d'or, à la bande de gueules, chargées de trois lionceaux d'argent.*

Renée de Bourbon, abbesse de Fontevrault, était née au mois de mai 1468. Dès l'âge de huit ans, elle avait reçu le voile monastique dans l'abbaye de Saintes. Peu de temps après, Anne d'Orléans, sa cousine, l'attira à Fontevrault, dont elle était abbesse, et où elle lui fit faire profession en 1483. En 1491, elle fut élue abbesse de la Trinité de Caen, et la même année elle succéda à Anne d'Orléans comme abbesse de Fontevrault. Elle était d'une nature chétive et délicate; mais elle était intelligente, active et énergique de caractère. Le P. Nicquet dit que la croissance de son corps fut arrêtée à l'âge de dix ans, « par un « catharre vniuersel, qui luy tomba sur tout le corps, ayant deslors « borné sa taille et arresté sa croissãce sans interresser la beauté « du visage, et vne douce et agreable Majesté qui estoient nées « auec elle, mais en contr'eschange elle estoit doüée d'vn esprit « vif et penetrant, d'vn jugemẽt ferme et solide, d'vne memoire « tres-heureuse, et estoit fort retenuë en paroles. » (*Hist. de l'Ordre d Font-Evraud*, ch. XXIX, p. 431.) Telle était la femme qui régénera l'Institut de Robert d'Arbrissel.

[1] L'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen, ordre de S. Benoît, avait été fondée au XIe siècle, par Mathilde, épouse de Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre et duc de Normandie.

session au moys de juing precedent, le jour de la Trinité, l'an 1491, et avoit alors environ 22 ans de eage. Le penultiesme jour d'octobre, sur vigile de la Toussaint, qui estoit dimanche, audit an 1491, ladite Dame fit son entrée et fut receue en sa dite abbaye de Fontevrauld et par l'espace de treize ans ensuivant elle tint les deux abbayes de Fontevrauld et Caen [1], et travailla fort les reduire et mettre en bonne forme et maniere de vivre.

A la feste de Chandeleur audit an, la dite Dame feit professe en ce lieu de Fontevrault [2] Madame Isabeau de Bourbon [3], sa sœur, qui avoyt prins l'habit de relligion au couvent de Poissy pres Paris, de l'ordre des Jacobins, et la retira ladite abbesse dudit lieu de Poissy, avant qu'elle y eust fait profession, pour la mettre en son ordre.

En l'an 1496, Madame Renée de Bourbon alla visiter son abbaye de Caen, en Normandye, ou elle se tint quelque espace de temps, et voulant retourner a Fontevrault prit son chemin par son couvent de Cheze Dieu [4], et de la s'en vint a la Magdelaine d'Or-

[1] Ce fut, dit-on, pour rappeler l'autorité qu'elle avait à la fois sur les abbayes de Fontevrault et de Caen, que Renée de Bourbon plaça derrière son blason deux crosses accolées. (Bibl. nationale. Ms. 20,893, Fr., fol. 249.)

[2] Lorsqu'une religieuse faisait sa profession à Fontevrault, l'abbesse lui couvrait le visage d'un voile, qu'elle ne pouvait quitter que le troisième jour après l'*Agnus Dei* de la messe. Avant la cérémonie la postulante devait préalablement lire et signer son acte de profession et le déposer sur l'autel.

[3] Isabeau ou Isabelle de Bourbon était la huitième enfant de Jean II de Bourbon et d'Isabelle de Beauvau.

[4] Le prieuré de Chaise-Dieu (*Casa Dei*), diocèse d'Évreux, avait été fondé, sur le bord de l'Iton, entre Chanday et Bourth, par Richer II, baron de l'Aigle, vers 1128, en faveur de Hugues

leans, accompagnée du bon pere Gacien Hue, docteur en theologie, qui s'estoit rendu religieux a Fontevault a la requeste de Madame Marie de Bretaigne, abbesse dudit

du Désert et quelques ermites qui habitaient dans la forêt de Breteuil. La dédicace de l'église eut lieu le 2 octobre 1132. Pendant quatorze ans le monastère fut dirigé par Hugues; mais en 1146, du consentement de Richer, il se donna, lui et tous ses biens, à l'institution de Robert d'Arbrissel. C'est alors que Chaise-Dieu reçut une colonie de religieuses venues de Fontevrault et devint un des principaux prieurés de la célèbre abbaye angevine.

Deux filles de Richer II, baron de l'Aigle, furent prieures de Chaise-Dieu : Julienne, en 1155; puis Félicie. En 1208, une de leurs nièces, Julienne, fille de Richer III, devint également prieure de Chaise-Dieu, où elle s'était faite religieuse après la mort de son mari, Gilbert, seigneur de Tillières. (Gabriel Vaugeois, *Hist. des antiquités de la ville de l'Aigle et de ses environs*, l. VI, ch. v, pr 271-274; ch. vi, p. 275.)

Ce fut dans le chœur des religieuses de Chaise-Dieu, que fut inhumée sous une riche tombe, Odeline, épouse de Richer III, baron de l'Aigle. Son épitaphe portait : HIC.IACET.ODELINA. DOMINA.DE.AQUILA.FILIA.COMITIS.DE.SANCTA.SVZANNA. (Arch. de Maine-et-Loire, *fonds Fontevrault, cart. Chaise-Dieu.*)

Gilbert II, baron de l'Aigle, Élisabeth, sa femme, Gilbert III et Richer IV, leurs fils, confirmèrent les dons faits par leur père et leur aïeule au monastère de Chaise-Dieu. (Pavillon, *Hist. de Robert d'Arbrissel*, p. 375.)

A propos de ces libéralités, le savant Gabriel Vaugeois dit : « Quoique la connaissance des donations faites aux moines par « les seigneurs du moyen âge doive paraître aujourd'hui peu « importante, il est pourtant utile d'en rappeler les principales « dispositions, si l'on veut avoir une idée juste des mœurs de « cette époque. Gilbert non-seulement ratifia toutes les donations « faites à Chaise-Dieu par ses prédécesseurs, en terres, prés, « moulins et droits seigneuriaux, mais il y ajouta des rentes en « argent, l'établissement d'une foire au jour de la dédicace de « l'église, c'est-à-dire le droit de prélever des impôts qu'on « appelait des coutumes, sur les marchands qui viendraient à « cette foire; il concéda de plus à ce couvent le droit exorbitant « de prendre chaque jour une charretée de bois à deux chevaux

lieu [1], et y avoit ledit bon pere fait profession avant la Reformation de la Magdelaine d'Orleans [2], et l'avoit fait, deffuncte Madame Marie, secretain du grand moustier de Fontevrauld.

Or donc le bon pere amena par sa supplication ma-

« dans la forêt de l'Aigle. Cette concession dont les religieuses « abusèrent, donna lieu, entr'elles et les descendants de leurs « bienfaiteurs, à de longs procès qu'on ne put terminer qu'au « moyen d'une transaction, par laquelle on abandonna au cou- « vent une partie de la forêt en toute propriété. » (*Loc. cit.*, p. 284.)

La spirituelle Louise-Marie de Lanfernat, épouse de François de l'Omosne, seigneur du Bois-de-la-Pierre, près de l'Aigle, a écrit, au XVIII[e] siècle, une *Chronolgie historique des prieures de Chaise-Dieu*, que les religieuses conservèrent manuscrite et dont Jacques Le Long fait mention dans sa *Bibliothèque historique de la France*, t. I[er], n° 15,174. On ignore ce qu'est devenu cet ouvrage.

Les armes des barons de l'Aigle se voyaient sur la porte principale du monastère et sur le blason du prieuré qui était : *d'azur, à une Annonciation d'or, accompagnée en pointe d'un écu aussi d'or, à l'aigle de sable*, qui est de l'Aigle.

[1] Marie de Bretagne avait succédé, en 1457, à Marie de Montmorency comme abbesse de Fontevrault. Elle était fille de Richard, comte d'Étampes, seigneur de Clisson et de Marguerite d'Orléans, sœur de Louis XII.

[2] Le prieuré de la Madeleine d'Orléans était une ancienne maison, fondée pour servir de refuge à de pauvres filles étrangères. Elle fut donnée à l'abbaye de Fontevrault en 1113, par le chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, avec l'approbation du pape Calixte II et l'agrément du roi Louis VI. Au moyen âge, elle portait le titre de : *Sancta Maria de hospitio, de hospitali, de Fonte Ebraldi*. Son blason était : *d'azur, à une sainte Madeleine tenant un vase couvert le tout d'or, sur une terrasse du même*.

Ce monastère reformé en 1475, par Marie de Bretagne, fut le premier prieuré de l'Ordre qui se soumit à la nouvelle discipline. Le procès-verbal rédigé à ce sujet, le 23 juillet 1474, eut pour auteurs : Jean, chanoine de Bourges; Louis Pot, abbé de S. Lomer de Blois, et Jean Berthelot, chanoine de Tours, subdélégués de l'archevêque de Lyon. — Voir la note B, de l'*Appendice*.

dite Dame Renée de Bourbon, comme dit est, a la Magdelaine et y arriva le 12e jour du mois d'octobre, et estoyent avec elle Madame sa sœur, Ysabeau de Bourbon; Madame de Saint-Ladre, sœur Jehanne du Mas [1]; Madame la tresoriere, sœur Blanche de Monbron [2]; Madame la Perri; sœur Jehanne de Brece; sœur Marie de Soulas [3]; sœur Marguerite Rogre [4] et Perrette de Grillemont, non encore relligieuse, et demeura madite Dame en son dit monastere de la Magdelaine d'Orleans l'espace de huict jours, durant lesquels instruite dudit bon pere Me Gacien, feit tout acte de visitation, c'est assavoir devant elle iceluy visita le Sainct-Sacrement, puis elle fit son examen et tout le chapitre; fit ouir les comptes par un de ses religieux, lors curé de Sainct-Michel, en Fontevrauld; aussi fit sa visitation aux religieuses et a la fin desdits huict jours, qui estoit la feste de sainct Luc et jour de l'obbit de deffuncte Madame Marie de Bretaigne [5], elle fit tout l'office tant aux vigilles que le lendemain a la messe.

[1] Jeanne du Mas, prieure de Saint-Ladre, à Fontevrault, appartenait à la maison du Mas, seigneurs de Durtal et de Mathefelon en Anjou.

[2] Blanche de Montbron, trésorière de l'abbaye de Fontevrault, qui se montra dans la suite très-hostile à la réforme de l'Ordre, était issue de l'ancienne famille de Montbron, originaire de l'Angoumois, qui posséda en Anjou la seigneurie d'Avoir et la baronnie de Maulévrier.

[3] Cette religieuse devint prieure de La Lande-de-Beauchêne.

[4] Marguerite Rogre, devait être la sœur ou la nièce de Guillaume Rogre, abbé, qui figure comme témoin au procès-verbal d'installation des religieuses réformées dans l'abbaye de Fontevrault en 1504.

[5] Marie de Bretagne était décédée le 19 octobre 1477 et avait

Le 19e jour dudit moys de octobre audit an, madite Dame partyt de son couvent de la Magdelaine et donna ce jour la le prieuré de Belhomer [1] pour estre reformé, et en bailla le titre a sœur Marie de Savoisy, donnant bien a entendre, a tout le couvent, qu'elle avoit desir et intention de reformer Fontevrauld. Y avoit cinq ans qu'elle estoit abbesse.

De la, alla a Fontevrault, passa par Vendosme ou estoit Madame sa belle-sœur, Madame Marie de Luxembourg [2], qui estoit venue de Picardie audit lieu, pour faire le service du bout de l'an de Monsieur son mary. Et

été inhumée dans le chœur de l'église du prieuré de la Madeleine à Orléans.

[1] Le prieuré de Belhomer ou Bellomer était situé dans le diocèse de Chartres. Son blason était : *d'azur, au crucifix adextré de la sainte Vierge et senestré de saint Jean l'Évangéliste, le tout d'or.*

[2] Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol, de Conversan, de Brienne, de Marle et de Soissons, vicomtesse de Meaux, dame de Graveline, Dunkerque, Ham, Oisy, Vendrier, Silly-sur-Vaye, etc., avait épousé en 1487, François de Bourbon, comte de Vendôme, dont elle eut :

a. Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, etc., marié à Françoise d'Alençon.

b. Jacques de Bourbon, mort jeune.

c. François de Bourbon, comte de Saint-Pol.

d. Louis, cardinal de Bourbon, archevêque de Sens, évêque de Laon et de Tréguier.

e. Antoinette de Bourbon, épouse de Claude de Lorraine, premier duc de Guise.

f. LOUISE DE BOURBON, qui devint abbesse de Fontevrault.

Marie de Luxembourg perdit son mari le 3 octobre 1495, à Verceil, en Italie, où il mourut épuisé de fatigue à la suite de la conquête du royaume de Naples. Son corps fut rapporté en France et inhumé avec de grands honneurs dans l'église collégiale de Saint-Georges du château à Vendôme. C'était un des princes les plus accomplis de son temps.

avoit avecq elle Mademoiselle Loyse de Bourbon, sa fille, eagée d'un an et demy, laquelle elle donna a madite Dame de Fontevrault qui la mena avec elle audit lieu[1] et arriva audit an, de Fontevrault, a la Sainct-Martin d'hyver.

Unze ans apres que ladite Dame fut abbesse de ce lieu de Fontevrault, voyant qu'elle ne pouvoit faire condescendre ses religieuses a son desir de reforme, entreprint de aller jusques a Paris pour chassant par arrest de parlement, luy estre ordonnée ladite reformation et de fait entreprint ledit voyage et se tint tres honnestement et religieusement audit lieu de Paris, depuys la feste des Roys que l'on disoit 1502, jusques a la feste de la my aoust 1503, qu'elle retourna audit lieu de Fontevrault et vint peu apres Noel audit an. Quand elle eust declairé a ses relligieuses son intention et desir, et qu'elle congneut quy ne vouloyent condescendre, meue de grand et merveilleux zele a l'honneur de Dieu et augmentation de saincte observance, assembla plusieurs grands personnages, scavans et de saincte vie, tant de relligion que seculiers, a gros frais, mises et depends, au lieu de ceans; c'est assavoir : M. Robin; M. le grand prieur de Clugny, Bourgoin[2]; l'abbé de Cheze Benoist,

[1] Cette jeune enfant, qui devint abbesse de Fontevrault, « n'a « pas tant foulé au pieds les vices comme elle les a ignorez, « ayant plus tost quitté le monde, qu'elle ne l'a pû cognoistre « on la sevra des délices de la cour; auant que la nourice, qui « l'aporta à Font-Euraud en l'aage de dix-huict mois, l'eust « seurée de la mammelle. (*Hist. de l'Ordre de Font-Evravd*, ch. xxx, p. 497.)

[2] Philippe Bourgoin, vicaire général de Jacques d'Amboise, abbé de Cluny, succéda, en 1500, à André d'Espinay comme

frere Yves Morisson [1], et M. Besençon [2], par l'ayde et conseil desquels furent expulsées les relligieuses rebelles et qui resistoient a la reformation [3]. Et les envoya ladite

prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris, et en 1502 il fut élu prieur claustral de l'abbaye de Cluny.

[1] Le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans et dernier abbé commendataire de l'abbaye Saint-Vincent du Mans, après avoir introduit dans ce monastère les constitutions de la congrégation de Chezal-Benoît, plaça à la tête de l'abbaye de Saint-Vincent, en 1502, le moine Yves Morisson en qualité d'abbé régulier.

[2] Guillaume de Besançon était conseiller du roi au Parlement de Paris.

[3] Le Père Jean Lardier, dans son *Trésor de l'abbaye de Fontevrault* (t. I, fol. 186 — Ms. des Archives de Maine-et-Loire) raconte ainsi l'établissement de la réforme à Fontevrault : « La vigile de S. André 1503, fut mise la grille du grand moustier, fut empeschée l'assise du tour, posée par M. de Besançon qui le faisoit par l'ordre du Roy. Ensuite fut fait procez verbal et le Roy envoya M. le prince de Taillemont et M. de Montbazon, capitaine des souisses de la garde, lesquels assistèrent ledit Bezançon, qui jetta hors la thresoriere, Blanche de Monberon; la prieure de la Magdelaine, S[r] Magdelaine de Caumont; la prieure de Fontaine, S[r] Raoulline Musset, chantre du grand moustier; la prieure de Villesalem, S[r] Jeanne Le Roux, et la prieure de La Lande de Beauchesne, S[r] Marie de Sorlart, accompagnées d'autres religieuses; lesquelles Madame fit conduire par des religieux en litieres et chariots à ces despends. Et lesdits sieurs firent asseoir ladite grille et tour. »

Il paraît que cette expulsion ne suffit pas pour ramener le calme dans l'abbaye, car « le jeudy 20 mars 1503, ajoute le même auteur, la nuit furent, par les religieuses demeurées et certains hommes du bourg, rompues les grilles et tours, dont fut fait information. »

Ces quelques lignes indiquent clairement l'opposition que rencontra Renée de Bourbon pour introduire la réforme au chef-lieu de son Ordre. Aussi « le lundy de Quasimodo, 15 avril 1504, furent, par frère Henry de Hugueville, visiteur des couvents réformez, introduites au grand moustier vingt-et-une religieuses réformées. A ce presens au parloir de S. Christofle,

Dame abbesse honnestement accompagnées en plusieurs de ses couvents et prieurez de son Ordre, pour y faire le service divin et y user relligieusement le reste de leurs jours [1]. Et envoya querir a ses depends des religieuses en sept de ses couvents ja reformez par Mesdames ses predecessesses, abbesses defunctes de bonne memoire, Mesdames Marie de Bretaigne et Anne d'Orleans [2]; c'est assavoir : de la Magdelaine d'Orleans [3], Caze Dieu en Normandie [4], Fontaine en France [5], Foicy en Champaigne [6], L'Encloistre en Gironde [7], Variville en Beau-

Mre Gaillard Rusé, conseiller du Parlement, M. Gilles Berthelot, maistre de la Chambre des Comptes, Fr. Guillaume Rogre, abbé pensionnaire de La Celle. » (*Ibid.*, fol. 187).

[1] D'après un manuscrit conservé aux Archives de Maine-et-Loire, il ne resta à Fontevrault, après l'établissement de la réforme, que neuf religieuses professes, cinq sœurs converses et neuf novices.

[2] Anne d'Orléans, cousine-germaine de Marie de Bretagne, succéda à cette abbesse d'un consentement unanime en 1478. Elle était née du mariage de Charles, duc d'Orléans, avec Marie de Clèves, sa troisième femme. Dès l'âge de douze ans, elle était entrée à Fontevrault et deux ans plus tard, elle y avait fait profession entre les mains de Marie de Bretagne. Après avoir travaillé à la réforme de l'Ordre, pendant les treize années de son administration, elle décéda le 9 septembre 1491, et fut inhumée dans le milieu du chœur de la grande église abbatiale de Fontevrault, où Renée de Bourbon lui fit ériger, en 1498, une superbe tombe en cuivre du poids de cinq cents livres.

[3] Le prieuré de la Madeleine à Orléans, diocèse d'Orléans.

[4] Le prieuré de Caze-Dieu ou Chaise-Dieu (*Casa Dei*), diocèse d'Évreux.

[5] Le prieuré de Fontaine-Française (*Fons Franciscus*), diocèse de Meaux.

[6] Le prieuré de Foriac, diocèse de Troyes.

[7] Le prieuré de l'Encloistre (*Enclaustrum, Inclaustrum*), diocèse de Poitiers, avait été fondé dans la forêt de Gironde par Robert d'Arbrissel avec le concours du vicomte de Châtelleraud.

voisis [1], les Filles Dieu de Paris [2], et vinrent jusques au nombre de quarante deux [3].

Une partie desdites relligieuses arriverent en ce lieu de Fontevrault le 14ᵉ jour d'apvril, qui estoyt le lundy de Quasimodo au soir, et furent introduites au dedans du grand monastere par le commandement de madite Dame Renée de Bourbon, en l'an que l'on disoit 1504, et y avoit eu bissexte a la Sᵗ Mathias precedente, que l'on disoit 1503. L'autre partye desdites relligieuses reformées vinrent peu de jours apres.

Le mercredy 16ᵉ jour d'apvril audit an, madite Dame meit ses relligieuses reformées au chœur de sa grande eglise de ceans, et leur fist commencer a vespres a dire le service divin, qu'elles ont tousjours continué jusques a present.

[1] Le prieuré de Variville, diocèse de Beauvais.

[2] Le prieuré des Filles-Dieu, diocèse de Paris, était situé rue Saint-Denis à Paris, et avait été fondé vers 1216, par Imbert de Lions, afin de servir d'hôpital ou Maison-Dieu, sous le vocable de sainte Madeleine, pour recevoir les femmes mendiantes qui passeraient à Paris et les renvoyer le lendemain, après leur avoir donné un pain ou un denier. Peu à peu le relâchement s'étant introduit dans cette maison, les quelques religieuses qui en avaient la jouissance en furent dépossédées. En 1483, elle fut donnée, avec les revenus qui y étaient attachés, à l'Ordre de Fontevrault. Le 15 juin 1495 seulement, furent installés dans ce couvent huit religieuses et sept religieux de l'ordre de Fontevrault. L'année suivante, les fontévristes commencèrent la construction d'une nouvelle église, qui fut achevée en 1508.

[3] Parmi les religieuses des prieurés réformés qui vinrent à Fontevrault, furent : Jeanne d'Illiers, Nicole de la Noue, Renée de Montigny, Catherine de Haubergeron, Madeleine de Raveton, Marie d'Avoise, Guyonne Gyron, Marie de Rouveray, Madeleine Louet, Christine Roussignol, etc.

Le 13e jour de juing l'an 1505, voulant demonstrer par effect son tres sainct et devot propos, elle fit le vœu de closture, et estoit vendredy, environ l'heure de midy, faisant et offrant a Dieu son sacrifice et oblation volontaire dudit vœu de closture, au jour et heure, que luy, pendant en croix, a fondé et ordonné ce sainct ordre, et a esté la premiere abbesse, qui, depuis ladite fondation, a adjouté es vœux de sa profession ledit vœu de closture, pour en aucune maniere reintegrer l'estroite observance et vye qui estoit observée au commencement de ladite fondation. Laquelle a raison do l'austerité tres grande ne pouvoit, pour la debillité du temps qui court, estre du tout ne au parfait ensuivye. Parquoy, par une maniere de quelque recompense, a bien voulu ledit vœu qui n'estoyt en usaige au commencement de ladite fondation primitive. Et pour recevoir son dit vœu de closture assistoient comme commis du Sainct-Siege apostolique : M. l'evesque d'Avranches, Mgr Loys de Bourbon, *frere naturel* [1] de ladite abbesse, et Me Clerée, confesseur du roy Loys XIIe de ce nom, entre les mains desquels, comme representant la personne du Pape, elle feit son dit vœu, et leut la bulle le bon pere abbé de Sainct-Vincent du Mans, frere Yves Morisson. Estoyent presentes audit vœu : la Royne de France, Anne, duchesse de Bretaigne [2] et avec elle Madame la comtesse de Nevers, Charlotte de Bourbon [3], sœur germaine de ladite abesse,

[1] Louis de Bourbon, évêque d'Avranches, était *fils naturel* de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme; il décéda le 21 octobre 1510.

[2] Anne de Bretagne, reine de France, épouse de Louis XII.

[3] Charlotte de Bourbon, femme de Gilbert de Clèves, comte de Nevers.

qui depuys, comme sera dit cy apres, s'est rendue relligieuse en cedit monastere de Fontevrault; aussi en la compagnie de ladite Royne y avoit Madame la duchesse de Valoys, Jehanne d'Orleans [1], tempte du Roy François, Ier de ce nom; Mademoyselle de Foix [2], niepce du Roy Loys XII; Madame de Pointievre [3], et plusieurs autres sœurs et dames.

Deux jours apres que ladite Dame abbesse eust fait ledit vœu de closture, ses autres relligieuses dessus nommées qui estoyent demeurées en ce monastere jusqu'au nombre de quatorze, sans les novices, comme dessus est dit, tant clergesses que sœurs layes, firent le vœu de closture par la sainte monition et bon exemple de ladite Dame abbesse.

Le dimanche ensuivant, 22e jour de juing, audit an 1505, fut beniste Madame Ysabeau de Bourbon [4],

[1] Jeanne d'Orléans, fille de Jean, comte d'Angoulême et de Marguerite de Rohan. Elle avait été mariée à Charles de Coëtivi, comte de Taillebourg.

[2] Germain de Foix, fille de Jean, comte de Foix, vicomte de Narbonne et de Marie de France. Elle épousa Ferdinand, roi d'Aragon.

[3] Jeanne de Commine, fille du célèbre historien Philippe de Commine, avait épousé, en 1504, René de Bretagne, comte de Penthièvre, vicomte de Bridier, seigneur de l'Aigle, etc.

[4] Lorsque Renée de Bourbon fut abbesse de Fontevrault elle s'empressa de faire sortir de l'abbaye de Poissy, où elle avait pris le voile, sa jeune sœur Ysabeau ou Isabelle de Bourbon, à laquelle elle confia la charge de grande prieure de son monastère, après lui avoir fait faire profession. Elle fut bénite abbesse de la Sainte-Trinité de Caen par son *frère naturel*, Louis de Bourbon, évêque d'Avranches. Elle décéda le 12 juillet 1531, ainsi que l'indiquait l'épitaphe gravée sur sa tombe en cuivre, placée devant la grille, à gauche, dans le chœur de l'église abbatiale de la Sainte-Trinité

grande prieure de Fontevrault, en ladite eglise, abbesse de Caen par les mains dudit sieur evesque d'Avranches. Et estoyt laditte Dame Ysabeau, sœur, a la Toussaint de devant que l'on disoit 1504, affin qu'elle miste en laditte abbaye bon ordre et reformation, ainsy que deppuys elle a faict.

L'an 1507, le 26e jour de juing, qui estoyt dimanche dedans les octaves sainct Jehan-Baptiste, feste de sainct Pierre et sainct Paul, martyrs, feist madite Dame Renée, abbesse de Fontevrault, mettre et poser le decret en sa dicte abbaye, et le y mist M. l'archevesque de Lyon delegué du Sainct-Siege apostolique, Françoys de Rohan[1], avec ung subdelegué de M. l'archevesque de Tours, nommé frere Yves Morisson, abbé de Sainct-Vincent du Mans, dont est faict cy devant mention en l'article du vœu de laditte abbesse, a ce presentes et acceptantes ces dictes relligieuses cy dessus nommées, fors sœur Françoise de Monberon et la sœur laye, sœur Paule, qui n'estoient plus en ce lieu de Fontevrault. Et oultre le susdit nombre y avoit audit decret aultres relligieuses tant du cœur[2] que sœurs layes, qui avoient esté professes en ce lieu par laditte Dame abesse, et toutes faisoyent le nombre de quatre-vingt deux professes et dix novices qui toutes accepterent ledict decret. Aussy y estoient des religieux de l'Ordre reformez : frere Phi-

[1] François de Rohan, abbé commendataire de Saint-Aubin d'Angers, puis évêque d'Angers et archevêque de Lyon, était fils de Pierre de Rohan, seigneur de Gié, du Verger, de Marigné, de Baugé, etc., maréchal de France, chevalier des Ordres du roi et de Françoise de Porhoët.

[2] Chœur.

lipe Fontaine, prieur de Sainct-Jehan de l'Habit [1], confesseur de ladicte Dame abbesse; frere Michel Fatuel, secretain du Grand Moustier; frere Jacques Daniel et autres plusieurs acceptant ledict decret. Aussy y estoit le procureur du Roy a Saulmur, et autres gens de conseil.

L'an 1510, le 19e jour de janvier, qui estoit un dimanche, madite Dame vestit religieuse Mademoiselle Loyse de Bourbon, sa niepce, fille de M. de Vendosme, François de Bourbon, frere aisné de laditte Dame abbesse; laquelle Damoiselle luy avoit esté donnée de mondict sieur son frere incontinent qu'elle fut née [2], et luy fut baillée et mise entre ses mains par Madame sa belle sœur, mere de ladite Damoiselle, comtesse de Sainct-Paul, que l'enfant n'avoyt que dix huit moys. Ensuivant l'intention et don que en avoit fait a Dieu et a ladite Dame abbesse sa sœur, ledict bon Seigneur son mary ja trepassé ung an avant que ladite Damoiselle n'avoit que six moys, et fut introduite par ladite Dame abesse ceans, a la sainct Martin d'hyver 1496, et avoyt esté née le 1er jour de may l'an 1495, et fut en habit seculier audict grand monastere de ceans jusques au jour susdict, 19 janvier 1510, qu'elle avoyt quinze ans et huit moys et demy, tousjours en grand desir de parve-

[1] Philippe Fontaine avait succédé, en 1505, à Guillaume Rousseau, comme prieur de Saint-Jean-de-l'Habit à Fontevrault. En dépossédant ce religieux de son office, Renée de Bourbon avait voulu le punir de s'être opposé à la réforme du prieuré de l'Habit de Fontevrault, mais elle fut contrainte de lui donner en compensation l'administration du prieuré de Saint-Laurent.

[2] Louise de Bourbon était née, le 1er mai 1495, au château de La Fère en Picardie. Elle avait eu pour parrain Louis de Bourbon, évêque d'Avranches, son *oncle naturel*. Au mois de janvier 1511 elle postula pour être abbesse d'Origny.

nir, a ce bien de relligion perseverant a le requerir et demander a Messieurs ses parens. C'est Madame sa mere et Messieurs ses freres qui ne luy osoient octroyer, pour la crainte du roy Loys XII, qui ne vouloit permettre qu'elle fust relligieuse [1]. A la fin et qu'elle les eust tous gagnés par larmes et supplications, receut l'habit de l'Ordre en tres grande devotion, et le luy bailla laditte Dame abbesse, sa tante, en grande joye d'esprit. Presente madite Dame sa mere, veuve [2]; Messieurs ses freres, le duc de Vendosme [3], et comte de Saint-Pol [4]; aussy, Monsieur le prince de la Roche-sus-Yon, Loys de Bourbon [5], frere de ladite Dame abbesse et oncle desdicts seigneurs, et Demoiselle Loyse de Bourbon. Aussy y estoit Madame la princesse femme dudit seigneur, nomée Loyse de Bourbon [6], sœur aisnée [7], du

[1] Comme Louise de Bourbon avait été élevée dans le monastère de Fontevrault depuis l'âge d'un an et demi sans en sortir, Louis XII, dont elle était proche parente, dans la crainte qu'il n'y eut pression de la part des religieuses sur la jeune princesse, voulut qu'elle fut rendue à sa famille afin qu'elle connût le monde et manifestât librement sa vocation. Mais le faste des palais et les somptualités de la cour ne détruisirent point les sentiments de piété et de vertu que sa tante, Renée de Bourbon, lui avait inculqués; au contraire, son amour pour le cloître ne fit qu'augmenter et elle obtint bientôt la douce satisfaction de retourner auprès de sa seconde mère, qui la reçut avec une tendre et maternelle affection.

[2] Marie de Luxembourg, veuve de François de Bourbon, comte de Vendôme.

[3] Charles de Bourbon, duc de Vendôme.

[4] François de Bourbon, comte de Saint-Pol.

[5] Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon.

[6] Louise de Bourbon, comtesse de Montpensier.

[7] Elle n'était pas la sœur mais la tante du duc de Vendôme et de Madame de Lorraine.

duc de Vendosme et de Madame de Lorraine. Pareillement estoyt presente a ladite vesture, Mademoiselle de Vendosme, Anthoinette de Bourbon, sœur de ladite Damoyselle Loyse, qui a depuis epousé M. de Guyse [1], second fils du roy de Cecile [2].

Le mardy ensuivant ledit dimanche, feste de sainte Agnes, presente ladite compagnie, fut faite professe ladite damoiselle desja nommée, sœur Loyse de Bourbon. Car paravant elle portait l'abit seculier, avoit comme an de probation, suivant le service divin et ceremonyes regulieres, pour aultant que ne pouvoit, comme dit est, de Messieurs ses parens, avoir son octroy d'entrer en relligion. Et donna, madite dame sa mere, a sa dicte vesture et profession la chapelle de drap d'or rayé qui fut sa robe et la chapelle de velours cramoisy qui fut sa cotte, avec 50 escuz pour faire un sainct Loys d'argent ou mettre a autre ornement de l'eglise, et 100 escuz de pension.

L'an 1513, au moys de febvrier, se rendit religieuse Madame Charlotte de Bourbon, contesse de Nevers, duchesse de Brehan, laissant en son 40e an, toutes vanitez, honeurs et biens mondains; environ six ans après le trespas de M. son mary [3], qu'elle vesquit en viduité,

[1] Antoinette de Bourbon se maria, le 18 avril 1513, à Claude de Lorraine, premier duc de Guise.

[2] René II, duc de Lorraine et de Bar, comte de Vaudemont, de Guise, d'Aumale et d'Harcourt, époux de Philippe d'Egmond, prit le titre et les armes de roi de Jérusalem et de Sicile à cause de sa mère Yolande d'Anjou, fille de René, duc d'Anjou et roi de Sicile.

[3] Gilbert de Clèves, comte de Nevers, duquel elle avait eu trois enfants :

a. Charles de Clèves, comte de Nevers.

b. Louis de Clèves, comte d'Auxerre.

c. François de Clèves, abbé de Tréport.

en grand honneur et devotion de vye. — Et fut en habit de novice ung an et quatre moys, se maintint en incredible humilité, et le 18e jour du moys de may, feste de la Penthecoste 1515, elle fut professe par les mains de ladite dame abbesse sa sœur. Donna ledict jour de sa profession a l'eglise de ceans des ornemens de drap d'or frizé ; c'est assavoir : la chasuble, tuniques et chape, dont l'aune cousta 50 escuz. Un vesseau pour porter le *Corpus Domini* soustenu de deux anges, garny de riches pierreries. Ung ciel [1] de drap d'or traict frizé, a bandes de velours tané pour porter sur Nostre Seigneur le jour de la feste du Sainct-Sacrement. Item deux paremens et tables d'autel de broderies d'or de Chypre sur velours cramoisy ; en l'un est Nostre Dame de Pityé, sainct Jehan et la Magdelaine ; en l'autre Dieu de Pityé et Nostre Dame, semé aux armes de la Passion [2]. Item une fort belle coupe de porcelaine a pié et couvercle d'argent doré, qu'elle donna ledit jour, pour enrichir et orner le reliquaire, et retint pour son vivre 1200 l. de pension, qui furent en grande ayde a faire la reparation des edifices. Elle vesquit depuys sa profession en son accoustumée vertu d'humilité et pauvreté ; car combien qu'elle eust grosse pension, si ne prist-elle jamais dessus aucun habillement, mais emporta les siens premiers en la terre. Elle vesquit deppuys sa profession cinq ans, huit moys, et trespassa le 14e jour de novembre a une

[1] Poêle ou dais sous lequel on porte le Saint-Sacrement aux processions.

[2] Le blason de l'abbaye de Fontevrault était : *d'argent, au Christ en croix, accompagné de la Vierge et de saint Jean, sur une terrasse, le tout au naturel.*

heure apres mynuyt, le lundy, 1520, et est inhumée devant la grand'grille du costé de l'autel de Nostre Dame, aupres du pepiltre de pierre quy est derriere ledit autel [1]. Et le samedy precedent, 12e dudit moys, estoyt trespassé M. le prince [2] dont devant est faite mention, frere de laditte Dame abbesse et de ladite deffuncte, lequel seigneur a faict de grandes aydes a la refformation.

Le 6e jour de juing 1517, vendredy lendemain de la feste du Sainct-Sacrement, vint en ce lieu le roy François Ier de ce nom [3], faire son entrée et voir ladite dame abbesse et son monastere [4]; avecque lui la royne, Madame Claude, fille du roy Loys 12e, Madame la Regente sa mere, Loyse de Savoye [5], et autres plusieurs

[1] Charlotte de Bourbon, comtesse de Nevers, se tint à la hauteur des vœux qu'elle fit. Pendant les quelques années qu'elle passa à Fontevrault, elle ne voulut pas d'autre charge que de soigner les malades. Son éloge se trouve dans l'*Histoire des dames illustres*, par Hilarion de Coste.

[2] Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, décéda le 12 novembre 1520. Il avait eu de son mariage avec Louise de Bourbon, comtesse de Montpensier :

a. Louis de Bourbon, IIe du nom, duc de Montpensier.

b. Charles de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon.

c. Suzanne de Bourbon, mariée à Claude, sire de Rieux, de Rochefort et d'Ancenis, comte d'Harcourt.

[3] Ce n'était pas la première fois que François Ier venait à Fontevrault. A l'âge de 13 ans, en 1507, n'étant que duc de Valois, il était venu à l'abbaye et avait failli y être tué, par une pierre jetée par dessus le mur du jardin qui l'avait atteint au front. (Gaillard, *Hist. de François Ier*, t. I, p. 12)

[4] Ce fut dans le voyage que François Ier fit à Angers en 1518 (*nouv. style*) qu'il s'arrêta à Fontevrault. J'ai publié en 1858 la relation de cette royale excursion sous le titre de : *Voyage du roi François Ier à Angers, en* 1518.

[5] Louise de Savoie, duchesse d'Anjou, était fille de Philippe II,

seigneurs et dames du sang [1], et bailla le Roy entre les mains de ladite Dame abbesse, sa *sœur naturelle*, nommée sœur Magdeleine d'Orleans, abbesse de Joerre, pour l'instruire en la reformation qu'il vouloit qu'elle tint en sa dicte abbaye de Joerre en la forme qu'elle est ceans. Et fit le vœu de closture ladite abbesse deux jours apres. Fut en ce lieu, soubz la conduite de madicte Dame de Fontevrault cinq ans. Ce que voyant et considerant ladite Dame abbesse de ceans et que ladite Dame abbesse de Joerre avoit bon zele a la reformation, impetra son retour en son abbaye de Joarre. Et partyt de ce lieu le dernier jour de may 1522 [2].

duc de Savoie et de Marguerite de Bourbon; elle avait épousé Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, fils de Jean, comte d'Angoulême, et de Marguerite de Rohan.

[1] Les principaux personnages qui accompagnèrent François Ier furent : Charles II, duc d'Alençon; Marguerite d'Angoulême, sa femme, sœur unique du roi; Charles de Bourbon, duc de Vendôme; Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon; René *bâtard de Savoie*, comte de Villars; Louis II, sire de La Trémouille, vicomte de Thouars; Charles de Clèves, comte de Nevers; Guillaume Gouffier, grand amiral de France; François-Marie de La Rouere, duc d'Urbin; Guillaume de Montmorency, chambellan du roi; Robert de La Marck, seigneur de Florenges, maréchal de France; le chevalier Bayard; Jacques de Chabannes, seigneur de La Palisse; Thomas de Foix, seigneur de Lescun; Louis de Sartiges; François de Silly, seigneur de Lonray, bailli de Caen; Jacques de Montgommery, seigneur de Lorges, capitaine des gardes écossaises; le marquis de Saluces; Charlotte d'Armagnac, comtesse de Guise; Antoinette de Bourbon; Françoise de Foix, et un grand nombre d'autres illustrations de la cour du jeune roi.

[2] Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, avait eu d'Antoinette de Polignac, Madeleine, *bâtarde d'Angoulême*, qui devint prieure du Pont-l'Abbé, puis abbesse de Saint-Aussony, près d'Angoulême en 1490, de Farmoutier, diocèse de Meaux et de

L'an 1519 vendredy 12e d'avril, vendredy devant Pasques fleuries, que l'on celebroit la feste de Nostre Dame de Pityé que ladite Dame abbesse, Madame Renée de Bourbon, a ordonné de son temps estre solempnisée en tout son ordre, et c'estoit le cinquiesme an de l'institution de ladite feste ; luy furent apportées nouvelles de l'arrest sur l'union de son ordre, que par l'espace de quinze ans elle avoit pourchassé par toutes voyes et manieres possibles, lequel arrest depuis elle a faict executer comme il paroist par experience.

Le 17e de janvier feste de Sainct-Antoine 1519, fut ceans amenée la mere abbesse de Saincte-Croix, nommée sœur Marie Berlande [1], par le commandement du Roy et arrest de la court. A ce qu'elle fust par ladicte Dame abbesse instruite en la Reformation. A vescu ladite abbesse de Saincte-Croix au lieu de ceans treize ans, deux mois, en servant Dieu devotement et en grande patience. Est trespassée le 23e jour de mars, qui estoit le quart dimanche de Caresme 1532, et enterrée devant l'autel de Saincte-Radegonde, sa saincte maistresse et patronne, a laquelle avoit singuliere devotion.

L'an 1525, Madame l'abbesse impetra de Rome la confirmation du grand arrest de reformation de son

Jouarre, vers 1514. Madeleine d'Orléans, accompagna François Ier à Fontevrault et y resta pendant cinq ans pour y étudier la réforme de cette abbaye et l'introduire dans celle de Jouarre. De retour dans son monastère, en 1523, elle y mourut le 26 octobre 1543, âgée de 67 ans. (*Gall. Christ.*, t. II, p. 1049. — Anselme, *Hist. généalogique de la Maison de France*, t. I, p. 211.)

[1] Marie de Berland avait succédé en 1511 à Jehanne de Couhé comme abbesse de Sainte-Croix de Poitiers.

Ordre et a eu ses bulles, qui ont esté ratiffiées et approuvées par le grand conseil du Roy.

L'an 1524, le jour de la Magdelaine, arriva en ce lieu Madame la douairicre du duché de Vendosmois [1], accompagnée de M. le cardinal de Bourbon [2], son filz, et de cinq de Messieurs ses petits enfans ; trois filz et deux filles, enfans de M. le duc de Vendosme, son filz aisné et de Madame Françoise d'Alençon [3], fille aisnée

[1] Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol, veuve de François de Bourbon, comte de Vendôme.

[2] Louis, cardinal de Bourbon, archevêque de Sens.

[3] Charles de Bourbon, duc de Vendôme, pair de France, comte de Soissons, de Marle et de Conversan, vicomte de Meaux, seigneur d'Épernon, de Mondoubleau, de Montoire, etc., avait épousé le 18 mai 1513, Francoise d'Alençon, duchesse de Beaumont, douairière de Longueville, dont il eut :

a. Louis de Bourbon, mort jeune.

b. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, puis roi de Navarre.

c. François de Bourbon, comte d'Enghien, lieutenant général du roi en Hainaut et en Piémont.

d. Louis de Bourbon, mort jeune.

e. Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, primat de Normandie, légat d'Avignon.

f. Jean de Bourbon, comte d'Enghien, après la mort de son frère François de Bourbon.

g. Louis de Bourbon, prince de Condé.

h. Marie de Bourbon, morte en 1538, sans avoir été mariée.

i. Marguerite de Bourbon, née en 1516 ; épouse de François de Clèves, duc de Nivernais, pair de France, gouverneur de Champagne, de Brie et de Luxembourg.

j. MADELEINE DE BOURBON, religieuse à Fontevrault, puis abbesse de Sainte-Croix de Poitiers.

k. Catherine de Bourbon, née en 1525 ; morte abbesse de Soissons en 1594.

l. RENÉE DE BOURBON, abbesse de Chelles, et grande prieure de Fontevrault.

m. ÉLÉONOR DE BOURBON, *abbesse de Fontevrault*.

du duc d'Alençon, femme dudit seigneur, laquelle dame douairiere presenta a Dieu, entre les mains de ladite dame abbesse Mademoiselle Magdelaine de Bourbon, sa petite fille [1], qui estoit du nombre des cinq petits et estoit eagée de trois ans et demy. Et avoit esté née ladite Damoiselle Magdeleine, le jour de la Purification Notre-Dame 1520, et l'offrit sur l'autel de l'eglise de ceans. A ce present Madame la princesse de la Roche-sur-Yon, dont cy-dessus est faicte mention et Messieurs ses trois enfans, deux fils et une fille.

L'an 1526, le 18ᵉ d'aoust, vint en ce lieu pour estre religieuse Madame Catherine de Navarre [2], sœur du Roy de Navarre. Fut deux ans en habit seculier, eagée environ trente ans, et fut vestue religieuse par ladite Dame abbesse le 3ᵉ d'aoust qui estoit vendredi 1527, et trois jours apres fit sa profession. A esté quatre ans audit lieu de ceans. Au chef desdits quatre ans, le 12ᵉ de juillet 1531, trespassa Madame Ysabeau de Bourbons, abbesse de Caen, dont dessus est faicte mention, et fut esleue madite Dame Catherine de Navarre abbesse. Partit de ce lieu le 12ᵉ jour de octobre audit an 1531 pour aller audict lieu de Caen, et parce qu'elle se trouva avant le bout de l'an tres griefvement mallade, supplia madite Dame Renée de Bourbon, abbesse de ce lieu, luy permettre retourner en ce lieu, ce qui luy fut

[1] Madeleine de Bourbon était née au château de La Fère en 1520. Elle avait eu pour parrain le seigneur de Bellefourière et pour marraines Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme, son aïeule, et mademoiselle de Varenne.

[2] Catherine d'Albret était fille de Jean, sire d'Albret, roi de Navarre, comte de Foix, de Gavre et de Périgord, vicomte de Limoges et de Tartas, et de Catherine de Foix.

concedé, et arriva le jour Sainct-Michel au soir, qui estoit dimanche, l'an 1532, et fut fort malade lespace de sept sepmaines et trespassa au dimanche le 17ᵉ jour de novembre. Fut abbesse beniste ung an, six jours, et enterrée devant le grand-autel du Crucifix, au cœur de l'eglise du grand moustier de ceans.

Item faut notter que en l'an 1521, ladite Dame abbesse cognoissant les vertus de sa niepce, sœur Loyse de Bourbon, a la requeste de la communauté, le 15ᵉ jour de febvrier audit an 1521, la constitua grande prieure de ceans ; elle estant en l'eage de 26 ans, 9 moys, tellement que c'estoit ung miroir de vertu.

L'an 1527, le 14ᵉ jour d'avril, jour de Pasques flories, fut amenée ceans Mademoiselle Renée de Lorayne, fille du duc de Guyse et de Madame Antoinette de Bourbon [1],

[1] Du mariage d'Antoinette de Bourbon, fille aînée de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, avec Claude de Lorraine, duc de Guise, comte d'Aumale, marquis de Mayenne et d'Elbeuf, baron de Joinville, étaient nés :

a. François de Lorraine, duc de Guise et d'Aumale, prince de Joinville, pair, grand maître, grand chambellan et grand veneur de France, tué au siége d'Orléans par Poltrot de Meré, le 24 février 1563. C'était l'un des princes les plus accomplis et le plus grand capitaine de son temps.

b. Charles, cardinal de Lorraine, archevêque-duc de Reims, pair de France.

c. Claude de Lorraine, duc d'Aumale.

d. Louis de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Sens, évêque de Troyes, d'Alby et de Metz, abbé commendataire de Saint-Victor de Paris, de Moissac et de Saint-Pierre de Bourgueil.

e. Philippe de Lorraine, mort jeune.

f. Pierre de Lorraine, décédé en bas âge.

g. François de Lorraine, chevalier de Malte, grand prieur et général des galères de France.

h. René de Lorraine, marquis d'Elbeuf.

i. [illegible] orraine, épouse 1° de Louis d'Orléans, IIᵉ du

niepce de ladite Dame abbesse, sœur de ladite Dame mere grande prieure, et estoit eagée de cinq ans et demy. Demeurerent, lesdites deux Damoiselles de Vendosme et de Guyse, sans avoir l'habit de religion, jusqu'au 25e jour de may 1529. Lequel jour, presente Madame la duchesse de Vendosme, mere et tante desdictes damoiselles, furent vestues en grande joye et solemnité de ladite abbesse, leur grand'tante. Y estoit aussy Madame la princesse de la Roche-sur-Yon et Messieurs ses trois enfans [1], et sont lesdites deux damoiselles [2] cousines germaines et nées de germain, car Madame la duchesse susdite est cousine germaine de Monsieur de Guyse.

A esté donné par madite Dame de Vendosme la chappe de satin broché, riche tissu de soye tannée [3]. Monsieur et Dame de Guyse ont donné une chapelle, la

nom, duc de Longueville ; 2° de Jacques Stuart, Ve du nom, roi d'Écosse.

j. Louise de Lorraine, mariée à Charles de Croy, prince de Chimay.

k. Renée de Lorraine, religieuse de Fontevrault, puis abbesse de Saint-Pierre de Reims.

l. Antoinette de Lorraine, abbesse de Faremoutier, morte le 24 mars 1561.

Antoinette de Bourbon, qui décéda au château de Joinville le 20 janvier 1583, âgée de plus de 88 ans, vit tour à tour s'éteindre son mari, ses enfants et la plupart de ses petits-enfants. Cette noble femme supporta avec une grande résignation les diverses afflictions de son illustre famille.

[1] Louise de Bourbon, princesse de La Roche-sur-Yon, n'avait eu que deux fils : Louis et Charles de Bourbon, et une fille : Suzanne de Bourbon.

[2] Madeleine de Bourbon et Renée de Lorraine.

[3] Les étoffes de soie tannée ou brun rouge étaient alors très à la mode.

chappe de toille d'or trait tyssu de soye violette, ung sainct Jean Evangeliste d'argent doré, ou il y a sur le pied quatre saints enlevez [1]. Davantaige madite Dame de Lorrayne a donné ung Dieu en forme d'enfant tenant sa croix, tout d'or. M. le cardinal de Lorrayne, oncle desdites Damoiselles, maintenant nommées sœurs Magdelaine et Renée, par deux foys qu'il est venu ceans, a donné ung calice et platene [2] d'or et ung relicquaire d'or en forme de paix, et plusieurs autres biens et grands dons qu'ont fait lesdits seigneurs et dames de ees deux maisons de Vendosme et de Guyse. En quoy ne doibt estre oublié, le beau Dieu de Pityé ou Sainct-Suaire sus satin cromoisy, que a donné Madame la Douyriere de Vendosme, et les deux paremens cramoisy, ou est en broderye d'or de Chypre, ung crucifix en l'ung et l'Annuntiation en l'autre, que a donné Monsieur de Sainct-Paul, nepveu de ladite Dame abbesse, frere de ladite mere grande prieure et oncle desdictes deux sœurs Magdelaine et Renée.

L'an 1532, le 4e d'avril avant Pasques, apres le deceds de ladite bonne mere abbesse de Saincte-Croix, fut apporté les nouvelles a ladite Dame abbesse, que le Roy avoit donné l'abbaye de Saincte-Croix de Poitiers a Madame Loyse, sa niepce, grande prieure de ceans, et estoit ledit jour le vendredy, avant Pasques flories, que l'on celebroit la feste de Notre Dame de Pityé.

Le 17e jour d'apvril 1533, apres Pasques, qui estoit le

[1] C'est-à-dire que le piédestal de la statuette était orné de quatre figures de saints en relief.

[2] Patène, plateau dont on couvre le calice et sur lequel repose l'hostie pour la consécration.

jeudy de la semaine de Pasques, fut faicte professe sœur Magdeleine de Bourbon, eagée de douze ans, trois moys et demy, de la main de ladite Dame abbesse sa grand'-tante.

Le 10e jour de septembre audit an 1533, fut amenée ceans et receue par ladite Dame abbesse, Mademoiselle Renée de Bourbon, fille de M. le duc de Vendosme et Madame Françoise d'Alençon, dessus nommée[1], sœur de sœur Magdeleine de Bourbon, dont est faicte mention de sa profession au chapitre precedent.

Le 21e de septembre, furent apportées les bulles pour Madame de Saincte-Croix, sœur Loyse de Bourbon, grande prieure de ceans, et en allerent prendre possession pour elle les officiers de madite Dame sa tante, abbesse de ceans, le 23e septembre audit an 1533, audit lieu de Saincte-Croix de Poitiers. Et estoyt pour ladite Dame Loyse pour prendre possession Me Gaucher de Saincte-Marthe, docteur en medecine, medecin ordinaire de ladite Dame abbesse de ceans et de son monastere[2].

L'an 1505, le 12e d'octobre, lesdits relligieux non reformez resistans au bon et saint voulloir de ladite Dame abbesse, revindrent sans son seu, remettre audit

[1] Renée de Bourbon était née au château de Saint-Germain-en-Laye le 6 février 1527. Elle avait eu pour parrain Henri II d'Albret, roi de Navarre et pour marraine Renée de France, duchesse de Ferrare et madame de Canaples.

[2] Gaucher de Sainte-Marthe, médecin ordinaire de François Ier et de l'abbesse de Fontevrault, eut douze enfants qui naquirent pour la plupart à Fontevrault. Renée de Bourbon le choisit pour être le médecin de son abbaye en 1507 ; il décéda en 1551. C'est de lui qu'est issue la génération célèbre d'historiens, de poètes, de légistes du nom de Sainte-Marthe.

prieuré de l'Habit [1], et en expulserent le prieur et religieux reformez. Ce que voyant ladite Dame abbesse envoya querir ung des conseillers de la cour de Parlement pour expulser lesdits religieux rebelles. Aussy lui envoya de l'ayde, M. le prince, son frere, par ses gentilshommes, et besongna ladite Dame de sorte que la vigille de Noel en suyvant et audit an, lesdits relligieux rebelles comparurent devant elle a la grand'grille du Grand Moustier; lesquelz, present le lieutenant de Saumur et aultres, humblement requirent pardon de leur temerité et hardiesse. Ladite Dame les receut a misericorde, et deppuys nul n'osa attenter a faire telles entreprises.

Depuis, ladite Dame a constitué en divers temps prieurs de l'Habit [2], et depuys son grand arrest [3], de son bon voulloir, s'est soumise a avoir pour son abbaye ung visiteur.

L'an 1525, fut par ladite Dame, le lundy des octaves du Sainct-Sacrement, accepté M. de Sainct-Martin des Champs [4], et en l'an 1528, audict jour fut par elle en

[1] Le prieuré de Saint-Jean de l'Habit était situé dans l'enclos de l'abbaye de Fontevrault, et occupé par les moines et les novices ; les confesseurs des religieuses ne l'habitaient pas.

[2] Sous Renée de Bourbon les prieurs de l'Habit furent :
Guillaume Chaumart, 1491.
Guillaume Roussel ou Rousseau, 1495.
Philippe Fontaine, 1505.
Aubin Albert ou Aubert, 1532.
Paul Lovau, 1535.

[3] Le grand arrêt pour la réforme de l'Ordre de Fontevrault est du 18 mars 1520. Il fut confirmé par une bulle de Clément VII du 13 janvier 1523.

[4] Étienne Gentil, moine de l'Ordre de Cluny, avait succédé en 1508 à Philippe Bourgouin comme prieur de Saint-Martin-des-

ceste charge accepté M. l'abbé de Sainct-Victor de Paris, frere Jehan Bordier [1], lesquels chacun en leur triennal ont faict deux visitations.

L'an 1531, ledit lundy des octaves du Sainct Sacrement fut accepté par ladite Dame ledit de Sainct-Martin des Champs, frere Estienne Gentil. Ledit lundy 1534, fut par elle accepté de rechief l'abbé de Sainct-Victor, frere Jehan Bordier quy ne visita point.

Item ladite Dame de son authorité et puissance a abaissé son vicariat, pour visiter tous les couvents de son ordre tant reformez que non reformez, et le premier qu'elle institua, depuys le grand arrest de l'union dudit ordre donné, fut l'an 1522, au beau pere Me Lancelot Pingault, son relligieux, qui y fut trois ans.

La premiere profession qui y fut faicte en tout son Ordre, deppuys le jour quelle eüst prins possession de son abbaye de ceans, qui fut comme j'ay escrit le penultiesme jour de octobre 1491, fut a la Magdelaine d'Orleans, le 15^e^ janvier feste de sainct Maur, au dimanche 1491; de quoy furent du nombre d'icelle profession sœur Françoise de Tonnere et sœur Marie d'Avoise.

Au moys de fevrier suivant 1491, madite Dame feit professe Madame Ysabeau de Bourbon, sa sœur, qui avoit prins l'habit de religion a Poissy pres Paris,

Champs à Paris. Dès l'année 1515 Renée de Bourbon l'avait choisi pour son vicaire général. Il décéda le 6 novembre 1536.

[1] Jean Bordier, chanoine de l'Ordre de S. Augustin, avait succédé en 1514 comme abbé de S. Victor de Paris à Nicaise de Lorme. Il mourut en 1548.

de l'Ordre des Jacobins, et fut la premiere profession au lieu de ceans.

Apres feist professe sœur Jehanne de Soubize,
Sœur Perrette Le Roux,
Sœur Renée de la Perrousoye,
Sœur Marie de Vacé,
Sœur Jehanne de l'Espine,
Sœur Ysabeau de Beauvau,
Sœur Madeleine de Villebresme,
Sœur Jehanne de Montoisson,
Sœur Clere de Soulieres,
Sœur Perrette de Grillemont,
Sœur Perrette de la Royaulté,
Sœur Jehanne de Surgeres,
Sœur Renée de Broc [1].

Sensuyt le nombre des couvents qui ont esté reformez deppuys que Madame Renée de Bourbon a esté abbesse de Fontevrault.

Les Filles Dieu de Paris ou furent menées les relligieuses reformées de Fontaine en France.

Belhomer pres Chartres ou furent mises des relligieuses de la Magdelene pres Orleans.

Relay [2] ou furent envoyées des relligieuses de Case Dieu.

Lesquels trois couvents furent reformez avant que ladicte abbesse eust mis son abbaye et grand monastere en reformation, et paravant n'y avoit que six couvents reformez en tout l'Ordre. Troys par Madame Marie de

[1] La plupart des religieuses dont il est fait ici mention, appartenaient à d'anciennes familles nobles de l'Anjou.

[2] Relay, prieuré dans le diocèse de Tours.

Brethaigne qui fut la premiere inventive de ladite reformation [1]. La sainteté et la ferveur de laquelle madite Dame Renée de Bourbon a bien voullu en suyvre et a parfait ce que ladite Dame de Brethaigne n'avoyt peu accomplir. Et donna seulement ladite Dame Marie : la Magdeleine d'Orleans, Caze Dieu en Normandye et Fontayne en France, par ce quelle fut prevenue de mort, et est trespassée et enterrée ladite Dame de Bretaigne au lieu ou elle avoit grande devotion, quy est a la Magdeleine d'Orleans [2].

Sy tost que Madame Renée de Bourbon eust introduict ces religieuses reformées en son grand monastere, elle vendit toute sa vesselle d'argent, et de l'argent en a faict faire ce grand et beau circuyt des murs [3] et la closture. Madite Dame y assista [4] la premiere pierre, qui est a l'endroyt du mur qui est devant la porte de l'eglise de la Magdeleine, comme l'on sort pour entrer au jardin, qui est au costé du cimetiere. Et y a soubz ladite pierre une grande ardoise ou est le nom et les armes de ladite Dame. Et y estoit presente Madame Loyse de Bourbon, qui a esté grande prieure, abbesse de Saincte Croix et depuis succeda a Madame sa tante Renée de Bourbon, ladite Loyse, sa niepce, fort jeune.

Item, ladite Dame a fait faire la closture de l'abbaye.

[1] M. Alfred Jubien a publié la vie de cette réformatrice sous ce titre : *L'Abbesse Marie de Bretagne et la Réforme de Fontevrault.* (Angers, 1872, in-12.)

[2] L'abbesse Marie de Bretagne décéda le 19 octobre 1477.

[3] Cette enceinte de 650 toises de longueur est indiquée sur le plan de l'abbaye de Fontevrault par M. Alb. Lenoir. (*Architecture monastique*, t. I, nº 551.) Elle fut construite par Antoine Rousseau, Breban et Yvon Heurtault.

[4] Posa.

Item, a faict faire le refectouer tout a neuf avec la cuisine et despance ou il y a belles et singulieres voutes [1], comme on le voit, avec le dortouer au dessus ou il y a quarante sept selles [2] pour les relligieuses.

Item, a aussy faict faire le costé du cloistre devers ledit refectouer avec la grande galerie, petite salle qui y repond et les deux chambres de dessus.

Item, a aussy faict faire la grande chambre de l'enfermerie [3], qui repond sur le cloistre et reparer les autres quatre chambres de ladite enfermerie.

Item, a faict doubler la communité pour appliquer à l'usaige commune des sœurs.

Item, a faict faire a la Magdelaine la secretainerie toute voultée et parer les cloistres.

Item, a faict faire la chapelle de sainct Jehan l'Evangeliste qui est au Grand Moustier, et paver ladite eglise du Grand Moustier qui ne l'estoit point et hausser ledit pavé de quatre pieds [4].

Item, a faict faire la galerye du cymetiere [5] dedans et plusieurs autres reparations a ce nécessaires aux endroits qu'il convenoit.

[1] La cuisine dont il est ici fait mention ne peut être la célèbre cuisine octogone formée de huit absides, dont la construction remonte à l'origine du monastère et qui subsiste encore. Elle était située à l'extrémité du réfectoire avec lequel elle communiquait. (V. Le Noir, *Architecture monastique*, t. I, n°s 496 et 498. — Viollet-le-Duc, *Dict. raisonné de l'Architecture*, t. IV, p. 405 et suiv.)

[2] Cellules.

[3] L'infirmerie.

[4] C'est le sol qui fut relevé.

[5] Les grandes abbayes avaient alors deux et quelquefois trois cloîtres; le préau de l'un d'eux servait ordinairement de cimetière. Il en était ainsi à Fontevrault.

Item, a fait faire au logis de Vendosme tout a neuf, depuys l'escalier dudit logis, tirant jusques a la porte de la secretainerie. Le corps de logis ou a esté translaté le pressouer du dedans au dehors comme il est a present.

Item, a fait habiller le refectouer et dortouer de l'Habit.

Item, a fait couvrir tout a neuf d'ardoises fines avec les festeaux tant de plomb comme appert par ses armes, le Grand Moustier avec les deux bras de ladite eglise, et faict faire le chasublier de menuyserie qui est a saincte Radegonde [1].

Item, a faict faire les chaires du chœur de ladite eglise avec la grande grille [2], les tableaux, le crucifix, Nostre Dame et sainct Jehan qui sont au grand autel dudit cœur. Faict construire l'autel de Nostre Dame, d'aul-

[1] La sacristie des religieuses fut bâtie plus tard sur l'emplacement de la chapelle de Sainte-Radégonde. (Lardier, *Trésor de Fontevrault*, t. I, f° 3, v°.)

[2] Lorsque Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevrault, fit abattre, en 1639, le mur qui soutenait la grille du chœur posée par ordre de Renée de Bourbon, on trouva une grande pierre d'ardoise sur laquelle, selon le père Nicquet, *Hist. de Fontevrault*, p. 485, l'inscription suivante était gravée :

Le vingtiesme jour de juin, l'an mil cinq cents et quatre, Madame Renée de Bourbon, abbesse de Font-Evraud, fille du comte Jean de Vendosme, a fait mettre en ce lieu cette presente grille, en presence de Dame Isabeau de Bourbon sa sœur, et Mademoiselle Louyse de Bourbon, sa niepce, fille du comte François, et sœur Jeanne de Bresle grand celerière, et sœur Françoise de Montbron, et autres Dames, pour en sondit monastère, elle, et ses successeresses abbesses et religieuses vivre en closture perpétuelle, et parfaicte communauté. Dieu à jamais les veille aymer et garder, et l'œuvre sainct par elles commencé prosperer et bien continuer. Amen. Jesus. Maria.

tant que par cy devant n'y en avoit point que ung seul, le tout beau et somptueulx.

Item, madite Dame a faict faire la galerye joignant la porte de l'eglise du Grand Moustier, qui est voultée et deux chambres au dessus et aux voultes les armes de la Passion y sont avec celles de madite Dame.

En l'an 1533, le 13e janvier, print a madite Dame, entre quatre et cinq heures du soir, ung esvanouyssement merveilleux, a raison de quelque gros rume qui luy estoit prins le dimanche devant, et pensoit-on qu'elle fust trespassée. Toutesfois elle revint et a esté deppuys ce jour ladite Dame parfoys en quelque peu de santé.

Le jour du grand lundy de Caresme, combien qu'elle fust faible, se contraignist la tres vertueuse Dame a tenir chapitre qui a esté son dernier.

Elle donc du tout arrestée le 23e d'octobre, qui estoit vendredy, la bonne Dame se sentant pres de sa fin fist venir devant son lit Loyse, Monsieur de Nevers, son nepveu, qui l'estoyt venu voir, le bon pere Jehan Berault, son confesseur, Me Gaucher de Saincte Marthe son medecin, et aultres; en la presence desquels elle resigna cedict jour de vendredy l'abbaye de Fontevrault entre les mains du Sainct Siege Apostolique pour en revestir Madame sa niepce, sœur Loyse de Bourbon, grande prieure; laquelle resignation faicte, fut la course si bien faicte, que par le moyen de Monsieur le cardinal de Bourbon [1], qui lors estoyt a Rome pour l'election du

[1] Louis, cardinal de Bourbon, neveu de Renée de Bourbon, abbesse de Fontevrault.

pape Paul [1], par le deces du pape Clement [2], que lesdites bulles furent expediées le samedy 7e jour de novembre, dont la nuict en suyvant ladite Dame trespassa, comme on peut voir par la dabte desdites bulles. Nonobstant que par la negligence des banquiers ne purent estre recouvertes ne ne furent ceans apportées que jusques au moys de juing a la sainct Barnabé.

Le 23e jour d'octobre 1534, qui estoit vendredy, Madame Renée de Bourbon, abbesse, comme dit est, de ce monastere et Ordre de Fontevrault resigna son abbaye de ceans a Madame Loyse de Bourbon sa niepce, qui, pour lors, estoit abbesse de Saincte Croix et grande prieure de ceans. Par quoy le jour susdit de vendredy, et estant dans son lict, commanda venir ses officiers Me Gaucher de Saincte Marthe et pour notaires Me Baudouin le Riche et Me Jehan Crosnier, et pour ce que Loys, Monsieur de Cleves, nepveu de ladite Dame, estoyt ceans, qui l'estoyt venu voir, le print pour tesmoing avec ledit de Saincte Marthe, medecin. Et apres leur avoir declaré son bon plaisir et vouloir, feist appeler ladite Dame, sœur Loyse de Bourbon, qui pour lors estoit grande prieure, a laquelle elle dit : « Ma fille, il y a bien longtemps que j'ay appuyé sur vous ung de mes bras, de sorte que depuys certains ans avez soustenu une partye de mon labeur et combien que y ayez travaillé il ne suffit pas, car l'experience que j'ay eue de ce que scavez faire pour vous avoir nourrie, me fait voulloir maintenant vous laisser le tout, comme a celle que je pense mettra peine, (pour) conduire telle charge a la

[1] Paul III (Alexandre Farnèse), élu pape le 13 octobre 1534.
[2] Clément VII (Jules de Médicis), mort le 26 septembre 1534.

crainte de Dieu et au bien et utilité de l'Ordre. Je laisse et resigne l'abbaye de ceans entre les mains du Sainct Siege Apostolique a vostre profict et pour vous en pourvoir, le voulez vous pas ainsy. » Ladite Dame, grande prieure, respondit en grand cris et larmes et mains joinctes : « Madame, je vous supplye tres humblement qu'il vous plaise ne me faire poinct ce tort, que pendant que vous vivez, vous deffaictes de ce que vous avez pour me le bailler. J'espere que Nostre Seigneur vo is donnera santé, et cependant je mettray peine vous servir comme je l'ay accoustumé. » Ladite Dame dist : « Ma mye, je ne laisseray a vivre taut qu'il plaira a Dieu, mays je veulx qu'il soyt ainsy. » A doncque ladite Dame, Madame Loyse, respondit : « Je vous supplye que ce soyt donc en me octroyant une requeste, c'est que si vous trouvez mieux et plus forte, qu'il vous plaise reprendre ce que me voullez bailler, ce que je feray de tres bon cœur. » Et apres avoir repeté cette requeste, ladite Dame feist response : « Mon enfant, nous penserons a cela appres, mais consentez-vous a ce que j'ay faict. » Lors ladite Dame Loyse respondit : « Puisqu'il vous plaise que je le face, commandez le moy affin que je le face par obedience. » « Ma mye, dit la bonne « Dame, je le veulx ainsy. » « Or, Madame, puisqu'il vous plaist, je me consens a recepvoir ce martyre pour l'honneur de Dieu et pour vous obeyr. » A donc fut demandé a ladite Dame s'il luy plaisoit point faire quelques reservations sur ladite abbaye de ceans; respondit que non et jamais ne voulloit rien avoir. En ceste mesme heure au lieu et devant les susdits nommez, Madame Loyse de Bourbon resigna son abbaye de

Saincte Croix semblablement entre les mains du Sainct Siege Apostolique pour en pourvoir Madame sa niepce, sœur Magdeleine de Bourbon, professe et relligieuse en ce lieu de Fontevrault [1]. Et feist reservation sur ladite abbaye de Saincte Croix de la collation de tous les benefices, aussy du revenu des maisons de Sées, de Rosay, Marthaizay.

Ayant consideration que madite Dame, sa niepce, estoyt fort jeune, comme de l'eage de quatorze ans, que pour tousjours myeulx luy ayder a conduyre les affaires et pour ce employer au bien, profit et utilité de ladite abbaye, feist ladite Dame reservation. A quoi consentit madite Dame Magdelaine, sa niepce, et pour ce faire passa procuration la grille ouverte du parlouer de Madame, presens les susdicts temoings et notaires.

Fault icy notter que le jeudy 22e d'octobre, avant la resignation de ladite abbaye de Fontevrault, faicte par madite Dame Renée de Bourbon a madite Dame Loyse, luy print une faiblesse telle qu'on estymoyt ne pouvoyt passer la journée qu'elle trespassast. Pourquoy fust envoyé en dilligence vers le roy Françoys Ier, qui estoyt pour lors a Chastelherault, luy demander son placet pour estre pourveue de ceste dite abbaye madite Dame Loyse de Bourbon, et fut le tout adressé par Loys, Monsieur de Cleves, estant ceans, a M. le comte de Sainct Pol, frere de ladite Dame. Lequel sy tost qu'il eust faict la

[1] Madeleine de Bourbon, dixième enfant de Charles de Bourbon, duc de Vendôme et de Françoise d'Alençon, avait fait profession à Fontevrault, comme il a été dit précédemment, le 17 avril 1533. Elle était prieure, non résidante, du prieuré de Prouillé en Languedoc, lorsqu'elle fut pourvue de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers.

tres-humble supplication au Roy, la luy octroya faisant grandes louanges de madite Dame Renée de Bourbon qu'il pensoit estre decedée, de laquelle il concedoit l'abbaye.

Depuis ladite resignation faicte, madite Dame ne laissoit pas de resouldre les affaires en aussy bon sens que jamais, sinon jusques au vendredy 13e de novembre au soyr. Madite Dame cognoissant qu'elle approchoit de sa fin, la nuit, apres matines, vint la visiter son confesseur.

Le samedy, depuys cinq heures du matin, ne parla plus ladite Dame et tousjours tira a la fin ou elle travailla fort, toutes foys en grande et merveilleuse doulceur, sans que on luy cogneust effroy ny peur. Ce passa la journée jusques a la nuict du dimanche a mynuict et comme il fut sonné rendit son esprit a Dieu [1]. Cela faict fut mis ordre par ladite Dame grande prieure a toutes choses appartenantes au corps, et ce pendant que aulcunes sœures anciennes et autres moyennes furent ordonnées demeurer en la chambre de ladite defuncte pour dire le psaultier et prier Dieu. D'aultres anciennes qui avoient accoustumé de servir ladicte dame, aussy auculnes autres de sa chambre, furent deputées à preparer et ensevelir le corps ; lequel fut tout habillé en ladite chambre ou elle trespassa, tout ainsy vestue comme une autre religieuse, reste les deux voiles et en ses mains les gantz benitz, et au doy l'anneau dont avoyt esté beniste. Et lesdits gantz luy demeurerent quand fut mise en terre, mais la bague qui estoyt saphir fut

[1] Voir la note C, de l'*Appendice*.

retirée et en son lieu mis une petite verge d'argent toute blanche.

Faut icy noter que incontinent que ladite Dame fut decedée, Madame Loyse de Bourbon tenant le siege comme grande prieure, pour ce que ne luy estoit encor apparu de ses bulles de Romme, feist partir Mᵉ Gaucher de Saincte-Marthe [1] et l'envoya vers le Roy pour luy signifier le trespas de madite Dame et luy escrivit la lettre qui s'ensuyt :

Au Roy.

Sire, Il a plu à la bonté divine ce jourd'huy retirer de sa part l'ame de nostre Reverande Mere abbesse, ma bonne tante, qui a layssé la pauvre compagnie de ceans bien desolée. Je vous supplye tres-humblement, Sire, par vostre grande bonté et charité avoir vos tres-humbles et obeissantes servantes et religieuses, pour tres-humblement recommandées en vostre bonne grace, et de myeulx en myeulx mettrons peine de continuer les prieres qu'elle nous ordonnoit faire pour vostre bonne prosperité et longue vye, ayant esperance, Sire, que l'ame de nostre bonne mere, que Dieu absolve, est en lieu ou elle vous fera service. Car, estant en ce monde, vous a eu en singuliere affection devant Dieu, luy presentant toutes vos bonnes intentions. Et quant à moy, Sire, quy vous a plu, indigne, mettre au lieu et charge de feue madite bonne tante, mettray peyne suyvant sa doctrine, offrir jour-

[1] Le médecin Gaucher de Sainte-Marthe jouissait d'une si grande estime dans l'abbaye de Fontevrault qu'il était toujours investi des missions de confiance.

nellement devant Nostre Seigneur mes petites prieres a ceste fin, comme la plus obligée de toutes celles qui vous doibvent tres-humble obeissance, pour la tres-grande bonté dont il vous a pleu user vers moy, qui supplye au Createur, Sire, vous donner en santé tres-bonne vye et longue.

Vostre tres-humble et obeissante servante, religieuse et subjecte,

Sœur Loyse de Bourbon.

Avec ce, feist sçavoir le bon plaisir du Roy, le suppliant tres-humblement, luy commander et ordonner comme avoit a se conduire en toute l'obseque de ladite defuncte. Et luy fut faicte response par Messieurs les princes, ses freres et cousins, qu'il plaisoit au Roy luy fust faict comme a sa predecesseresse, Madame Anne de Orleans, et d'avantaige. Mys comme une ceinture a l'entour du chœur avecq armoiryes, aussy la chapelle ardente sur corps et tout le reste appartenant a tel affaire ; ce qui fut faict comme est dict cy-apres. Fist d'avantaige ladite Dame supplyer le Roy luy ordonner quelque evesque pour venir faire l'obseque et enterrement. Ce que luy commanda a ung evesque, son premier aumosnier, nommé M. de Vences [1] ; lequel accomplyt ce que sera dit appres. N'est aussy a oublier que de rechief fut demandé par M. le comte de Sainct-Pol au Roy quy luy pleust, pour obvier à tout trouble qui

[1] Baltazar Jarente, évêque de Vence. Il était fils de Thomas Jarente, baron de Senas et de Louise de Glandèves. De l'évêché de Vence il passa à celui de Saint-Flour et mourut archevêque d'Embrun.

pourroyt subvenir en ceste abbaye, donner son placet affin que par mort madite Dame, sa sœur, fust pourveue de ladite abbaye. Ce qu'il feist, tousjours monstrant par bonnes paroles l'amour qu'il portoyt a la trespassée et a la vivante. Et dist a Mᵉ Gaucher, medecin, qu'il vouloit et entendoit qu'il fust soigneux de la santé et fist service, etc., ayde a la nouvelle abbesse comme il avoit esté de la trespassée.

Maintenant faut retourner au dimanche matin, jour du trepas de ladite Dame. Donc le corps ne bougea de sa chambre depuys qu'il fut preparé jusques a la fin du service ordinaire de chœur, mesme la grand'messe du jour et le tout fut dit d'une suite, et rien ne fut chanté, mesme tous les jours qu'elle fut sur terre, mais dit tout bas de Nostre Dame; fors la grand'messe du jour qui fut chantée, en faint et aussy tout ce qui appartenoit a ladite Dame defuncte pour son service. Apres la grand'-messe du jour dicte, madite Dame, grande prieure, avecq une partye des sœurs alla en la chambre ou le corps estoit et en chantant *Libera*, une douzaine de torches et autant de cierges allumez. Fit porter par le costé du refectouer en chapitre, par six sœurs de moyen eage, ledit corps et le drap mortuaire dessus, qui estoit d'ostade noire et une croix d'ostadine blanche, sans autre drap ne d'or ne de velours, et n'y en eut d'autre en tous les jours de son obseque.

Le chapitre etoit tendu de tapysseryes perses, tyrans sur le noir et au milieu le corps fut posé par terre tapissée de mesme. La Dame grande prieure alla a l'eglise, ou estoyent attendantes les sœurs des trois cou-

vents [1]. Et apres avoir frappé la table en disant le psalme *Domine probasti*, toutes en procession : croix, eau beniste et cierges, vinrent au chapitre. Auquel lieu pendant que l'on chantoit *Subvenite*, ladite Dame grande prieure d'un cierge blanc, benist du pape qu'elle portoit en sa main, en funda de la cire en croix sur le corps [2] ; puys apres le *Subvenite* et oraison finée, le corps fut levé et porté par les sœurs du chœur, et les quatre coings du drap portez par la prieure du cloistre et autres plus anciennes, et ainsy poursuivirent, furent faites quatre stations. Le corps arresté et mys sur les tresteaux, durant lequel les sœurs qui le portoyent estoyent prosternées de chœur a chœur a l'entour dudit corps, jusque a ce que l'on frappoyt pour les faire lever,

[1] Cinq couvents étaient renfermés dans l'enclos de l'abbaye, dont trois de femmes et deux d'hommes. Les couvents de femmes étaient : le Grand-Moutier, la Madeleine et le Lazare.

[2] Cette cérémonie faisait partie du cérémonial de l'abbaye. Moléon (Le Brun des Marettes) dans ses *Voyages liturgiques de France*, p. 113, dit en parlant des funérailles des religieuses de Fontevrault : Après la mort d'une religieuse on lavait son corps, et on le couchoit sur un cilice dans la biere ou le cercueil. Son visage étoit enveloppé d'une guimpe blanche, de telle sorte qu'il ne pût être vu de personne, et on enveloppoit le corps dans un long voile ou suaire qui étoit cousu depuis les épaules jusqu'au bout des pieds. *Ensuite l'abbesse prenoit un cierge bénit et en faisoit degouter en forme de croix depuis la tête jusqu'au nombril, à summo capitis usque ad umbilicum ventris in modum crucis.* — Aux gouttes de cire répandues sur le corps, lors des funérailles, on substitua dans certains pays une croix en cire qu'on plaçait sur le milieu du drap mortuaire qui recouvrait le cercueil pendant la cérémonie funèbre. Cette croix était ensuite placée sur le cercueil et descendue avec lui dans la fosse. Cet usage liturgique subsiste encore en Normandie.

et ce pendant la croix et tout le couvent arresté, aussy la crosse que tenoyt pres du corps celle qui avoit accoustumé la porter du vivant de la defunte. La premiere station se fit du costé du refectouere et un peu plus loing que la porte du dortouer; la deuxiesme du costé de la grand'porte qui entre dans la gallerye ; la troisiesme du costé de l'huys du tour, qui est le cloistre sacré ; la quatriesme a la porte de l'eglise, auquel lieu fut commancé par la grande prieure *In paradisum*, le repons et le verset prins par la chantre. Toutes les cloches sonnantes, fut mys le corps au milieu devant la grande grille et a l'entour grand nombre de luminaires et torches entourées de sarge noire, et dessous le corps ung drap noir, la crosse couchée sur une telle couverture de noir pres du corps.

Le lundy apres disner, vigilles chantées, des freres entrerent au dedans, fut le corps porté a la Magdelaine, auquel lieu furent faictes les obseques au dedans du chœur selon la maniere accoustumée. Le chœur de l'eglise dudit lieu estoit tendu de noir ou perse. Cela fait fut rapporté le corps au grand moustier. Le mardy fut faict comme a la Magdelene. Tous les jours que le corps fut sur terre, se chanterent vigiles et la messe aux deux petits couvents de la Magdelene et Sainct-Ladre [1].

Fault notter que le premier jour que le corps fut

[1] Les couvents de la Madeleine et de Saint-Lazare ou Ladre ne renfermaient, selon D. Martene (*Voyage littéraire*), que dix religieuses que l'abbesse changeait tous les ans. Ces religieuses n'étaient point soumises aux mêmes offices de nuit que celles du Grand-Moutier. A l'origine Robert d'Arbrissel avait fondé le prieuré ou hospice de Saint-Lazare pour les lépreuses, et le prieuré de la Madeleine pour les filles repenties.

porté a l'eglise du grand moustier, la messe et vigiles chantées, la grand'grille ouverte, fut presenté le scel de l'abbesse par la grande prieure et le serrurier appellé, fut rompu et brisé et les pieces mises au depost, jusques a ce que la nouvelle ayt prins possession de ladite abbaye [1].

Le corps de ladite Dame defuncte fut gardé sur terre cinq jours : combien que aux anciennes ordonnances n'est faict mention que de trois; mais ce fut pour myeulx preparer toutes choses, et aussy en attendant l'evesque et les abbez qui estoient requis se trouver a l'enterrement. Fut advisé pour le meilleur ne la mettre en terre quy ne tust le jeudy, environ midy. En ces cinq jours que le corps fut gardé, jamais on ne vit une plus belle creature et ne changea non plus que le premier jour, combien que n'avoyt esté ouverte ne embasmée.

Ledit jour de jeudy, au matin, fut commencé l'office du chœur a cinq heures : prime, tierce, sexte et la grand'messe; puys l'on dist les trois messes pour ladite Dame defuncte : la premiere de Nostre Dame celebrée par le prieur de l'Habit [2]; la deuxiesme du Sainct-Esprit celebrée par M. l'abbé de Suilly [3] (les dites deux messes celebrées au grand autel du dehors); la troisiesme en dedans, sur le corps, celebrée avec grande solemnité par M. l'evesque de Vence, et l'assistoyent MM. les abbez de

[1] Après la mort de Renée de Bourbon les actes de l'abbaye furent scellés du grand sceau de la châtellenie de Fontevrault, en attendant la bénédiction de l'abbesse qui lui succéda.

[2] Frère Paul Lovau, prieur de Saint-Jean-de-l'Habit, à Fontevrault.

[3] Léger de Veilhan, abbé de Sullies, en Touraine.

Sainct-Florent [1] et de Suilly. Et entrerent avec les susdicts tous les religieux de ceans tant reformez que non reformez ; non seulement les residans, mais plusieurs des couvents pres d'icy. Aulcuns servoyent de diacres et soubz diacres, les autres en chappes et le reste en aubes. Et tout au long de ladicte messe et obseques lesdits relligieux tenoient une torche. Assisterent au dedans tous les officiers [2] de ladite Dame deffuncte, abbillez en dueil, qui tenoyent a l'entour du corps, pres la chapelle ardente, chacun une torche. A l'offerte de ladite messe Madame la grande prieure, Loyse de Bourbon, alla a l'offrande pour ce qu'elle estoyt du sang et si proche de ladite Dame defuncte, et l'accompaignerent jusques aupres de l'autel quatre ou cinq religieuses anciennes. Ladite Dame n'offrit rien, mais seullement baisa la platine [3] en la main de l'evesque. Apres, le prieur de l'Habit, frere Paul Lovau, fit en cet endroyt de la messe la predication. Et la messe dicte, furent commencées les obseques et en tout officia l'evesque au dedans, la grande grille ouverte, parce que gens de tous costez se trouverent pour cette pytueuse solemnité.

Entre la première messe de Nostre-Dame et la

[1] Jacques Le Roy de Chavigny, dernier abbé régulier de Saint-Florent-lès-Saumur.

[2] L'abbesse de Fontevrault avait sous ses ordres un grand nombre de fonctionnaires laïcs, tels que : surintendant, intendant, grand procureur, sénéchal, prévôt, juge, procureur général, procureur fiscal, contrôleur, censier, forestier, grenetier, médecin chirurgien, argentier, etc. (V. Jean Lardier, *Trésor de Fontevrault*, t. I. — Mss. des Archives de Maine-et-Loire.)

[3] La patène.



deuxiesme du Sainct-Esprit, fut mys le corps dans son cercueil de plomb. Cela faict fut remys, dedans le plomb, sur les treteaux, le drap dessus comme devant, soubz la chapelle ardente toute accoustrée de noir, garnye d'escussons de la Passion et armes de la trespassée. Mesme y en avoyt estachées a l'entour du drap qui estoit sur le corps. Ladite chapelle fort remplie de cierges et y avoit a l'entour du corps cinq gros cierges rouges en l'honneur des cinq playes et dix blancs qui servoyent tant sur les autels que pres du corps.

Au dehors, dedans le grand moustier, y avoit trente pauvres, chacun tenant une torche ; cinq revestus de rouge, dix de blanc et quinze de noir.

Au dedans du chœur, au dessus de la saincture noire, y avoit de chacun costé sept escuelles et a chacune un cierge.

L'accoustrement du chœur estoit tel a l'entour, deppuys l'autel du Crucifix et celui de Nostre-Dame jusques au siege de l'abbesse, et par dessus le siege tout au travers y estoit la listre ou ceinture ou estoyent semez les escussons des armes de la Passsion et de la deffuncte entremeslez les ungs dans les autres. Le siege de l'abbesse tout couvert dessus et dessoubz de noir. Les sieges des sœurs tenduz par le dos de noir et mesme la grande grille, comme les deux autels du chœur et celuy du dehors, garniz de parementz haut et bas de veloux noir et croix de satin blanc dessus ; et tous les aultres petits autels tant du grand moustier que du sepulchre garnys de sarge noire.

Pour revenir a l'enterrement toutes les choses estoyent preparées, et fut le corps prins et enlevé par

les freres et mys en terre en la fosse qui estoit a ce ordonnée [1]. Apres fut tout osté. Reste la listre noire et les escussons et armoiries qui demeurerent pour tout l'an.

Le lundy apres l'enterrement, fist le chapitre Madame Loyse de Bourbon, comme grande prieure, laquelle se mist a genoulx semblablement tout le convent; fut dict, apres bons propoz, les sept pseaumes et autres choses accoustumées, avec la discipline. Puys apres en disant *De profundys* et chantant *Subvenite*, touttes les cloches sonnantes, tout le convent alla a l'eglise sur la sepulture de ladite Dame deffuncte [2].

Au huictain, furent chantées vigiles et la messe en tous les convents et semblablement au trentain. Appres le trentain, des vigilles furent chantées chacun jour au grand moustier. Ont esté continuées grandes vigilles basses tout l'an, avec la messe chantée au chœur, et la messe de prime s'est dicte cependant au sepulchre. Et quand y avoit quelque messe d'obit, fors les plus grands, ou de quelque sœur trespassée, durant cest an, se sont chantées a Sainct-Benoist, et les vigilles de la sœur trespassée au chœur a l'heure accoustumée et celle de feu madite Dame a l'yssue des graces. Chacune y assis-

[1] Selon les constitutions de Robert d'Arbrissel, il était prescrit aux frères, après le service funèbre, de transporter et d'inhumer le corps de la religieuse défunte en l'absence des sœurs, qui, pendant cette cérémonie devaient être réunies dans le cloître. Il était également défendu d'élever aucun monument et de graver aucune inscription sur la tombe des religieuses, dont la sépulture devait être inconnue des sœurs. Ces dernières prescriptions ne furent point observées à l'égard des abbesses.

[2] Voir la note D, de l'*Appendice*.

toit a sa devotion sans contrainete. En tout l'an, auxdites vigiles, le *Libera* fut chanté; comme aussy une basse (messe) au sepulchre davent [1] madite Dame Loyse de Bourbon.

Mises faictes pour les obseques de madite defuncte Dame Renée de Bourbon.

Somme totale de ladite despence 431 l. 7 s.

En présence

Cy commence le Registre des faictz et gestes mémorables de Madame Loyse de Bourbon, abbesse de la Royalle abbaye de Fontevrault et de tout l'Ordre, successeresse de feuz de bonne memoire Madame Renée de Bourbon, sa tempte.

Depuys le trespas de madite dame Renée, Madame Loyse a esté sans prendre possession de l'abbaye de ceans jusques au 10e juing, durant lequel temps elle presidoit comme grande prieure sans rien changer, et s'il survenoit quelque affayre, s'il n'estoyt de grande importance estoyt differé jusques a ladite prise de possession, principalement de celles ou falloyt apposer le scel, qu'y encore n'estoyt refaict et ne la point esté jusques a ce que les bulles de madite Dame n'ayent esté apportées.

Le 3e jour de juing 1535, furent apportées les bulles et provisions des abbayes de ceans et de Saincte-Croix de Poictiers, qui furent ce dict jour presentées a Mesdames Loyse de Bourbon et Magdelene de Bourbon, sa niepce, et fut trouvé plus expedient par le conseil aller 1° audit lieu de Saincte-Croix prendre possession. Et le 7e dudit moys susdit, fut prinse ladite possession de ladite abbaye de Saincte-Croix ou pour tout uniement fut receue abbesse ladite Dame sœur Magdelene de Bourbon. Cedit jour tout le convent dudit lieu de

Saincte-Croix consentit a la reservation que en avoit faicte madite Dame quand elle la resigna a madite Dame sa niepce.

Ledit jour de jeudy matin, fut sonné le chapittre ou Madame la grande prieure ceda l'office de grande prieure [1]. Cela fait, madite Dame laissa toute la compagnye et s'en alla a l'eglise Sainct-Benoist, ou luy tenoyt compagnye Madame la princesse, sa tante, et Mademoiselle Renée de Bourbon, sa niepce, quy n'estoyt encore vestue : parce qu'il falloyt nulle religieuse se absentast du chappitre; lequel chappitre estoit fort richement tendu de tapisseries et le siege abbatial accoustré de drap d'or, tappis et carreaux et le pulpitre de mesme.

Madite Dame menée a Sainct-Benoist, certaines anciennes allerent querir et mettre au dedans M. l'official de Poictiers, M. le docteur Bochart, et trois des officiers de madite Dame et furent menez en chapitre, ou avant toute chose fit une petite exhortation M. Bochart, ensuite les bulles furent montrées et leues. Et leur dit qu'il falloit scavoir de toutes sy vouloyent recevoir ladite Dame pour leur abbesse. Ce qui fut demandé a chacune en particulier par lesdits officiers et Bochart, et toutes la receurent et demanderent unyment.

Faut noter que le convent consentant et recevant Madame pour leur abbesse, en vertu de la provision et demission de feue Madame Renée de Bourbon, nomination du Roy et provision du Sainct Siege apostolicque,

[1] Catherine de Haubergeron, qui avait déjà rempli, en 1514, les fonctions de grande prieure en fut de nouveau investie le 10 juin 1535 ; elle décéda le 14 novembre 1542 étant encore en charge.

firent protestation n'entendre perdre a l'avenir le privilege d'eslire.

Deppuys le temps de ladite prise de possession Madame fut sans estre beniste, jusques au 9e janvier 1536, le dimanche dedans les octaves des Roys; combien que Madame fist dilligence ayant receu ses bulles, et envoyé vers M. le cardinal de Bourbon, son frere, archevesque de Sens et evesque de Laon, lequel pour luy faire plaisir et honneur a la maison, differa son entrée a faire a son dit archeveschė de Sens [1], ou estoyt prest et disposé, et arriva ceans le jour des Roys apres disner.

Fut preparée l'eglise, au chœur du dedans, lequel estoit en la partye plus proche de l'autel, tendu de tapisserie et au costé senestre pres dudit autel fut faict ung petit oratoire, auquel mondit Seigneur se prepara et revestit pour dire messe; et au milieu du chœur, devant ledit autel, y avoit ung autre oratoire tendu de courtines auquel estoyt le siege de madite Dame, ou elle se tint durant la grand'messe.

Madite Dame fist advertir Messieurs et Dames ses parents et parentes, aussy autres barons, chevaliers et gentilshommes voysins de ceste abbaye, priant leur y trouver; semblement s'en trouva en grand nombre et principallement : Madame la princesse de la Roche-sus-

[1] Louis de Bourbon-Vendôme, cardinal, légat du Saint-Siége, évêque et duc de Laon, pair de France, abbé commendataire de Saint-Denis, de Saint-Corneille de Compiègne, de Coulons, de Ferrières, de Saint-Faron, de Saint-Serge d'Angers, etc., prit possession de l'archevêché de Sens le 22 janvier 1536 et fit le même jour son entrée solennelle dans sa ville archiépiscopale.

Yon [1], tante de madite Dame, Madame de la Tremoille [2], Monsieur le prince de Tallemont, son filz [3].

Le dimanche jour de la benediction a la messe, servit de diacre a mondit Seigneur le cardinal, M. l'abbé de Sully [4] et soubsdiacre M. l'abbé de Noyers [5], les deux abbez de Marmoutier [6], et Bourgmoyen [7] estoyent crossez et myttrez, assistans aux deux costez de l'autel, assis en deux chaires parées et couvertes.

La messe commencée mondit Seigneur fit porter sa chaire au milieu du chœur, la face tournée vers la compagnye et luy assis. Les deux abbez susdits allerent querir Madame en son siege et la menerent devant mondit Seigneur. Elle a genoulx devant luy tenoyt la lettre de son serment en sa main. Mondit Seigneur luy feit une instruction. Ce faict madite Dame tousjours en ce mesme lieu leut et feist sont serment, mit la main dextre sur l'estomac, puys mist toutes les deux sur le

[1] Louise de Bourbon, comtesse de Montpensier.

[2] Anne de Laval, fille de Guy XV, comte de Laval et de Charlotte d'Aragon, et épouse de François de La Trémouille, vicomte de Thouars, prince de Talmond, comte de Taillebourg, etc.

[3] Louis de La Trémouille, IIIe du nom, premier duc de Thouars, prince de Tarente et de Talmond, etc. Il devint gouverneur et lieutenant général du Poitou, de la Saintonge et de La Rochelle.

[4] Léger de Veilhan, abbé de Sullies, ordre de S.-Benoît, diocèse de Tours.

[5] Jacques de Mauny, abbé de Sainte-Marie de Noyers, ordre de S.-Benoît, diocèse de Tours.

[6] Mathieu Gauthier, abbé de Marmoutier, ordre de S.-Benoît, diocèse de Tours.

[7] Pierre Roillard ou Rouillard, abbé de Bourgmoyen, ordre de S.-Benoît, diocèse de Blois.

ivre des Evangilles, qui luy fut presenté par mondit seigneur. En appres madite Dame se prosterna devant luy; lors commença ledit Seigneur le pseaulme *Exurgat* avecque certaines oraisons; puys les sept pseaulmes avec la letanye. Ledit Seigneur tourné vers l'autel jusques a ce verset : *Ut hanc presentem Electam*, qu'il se retourna vers ladite Dame, estant tousjours prosternée. Les oraisons finies se assist ledit Seigneur en sa chaire, puys baillia la regle a madite Dame qui estoit a genoulx en disant : *Accipe Regulam;* puis se lève et luy mist le voille abbatial sur la teste en disant *Accipe velamen;* puis lui mist l'anneau benist au doigt en la main dextre et la crosse en la senestre et les gants es mains. Laquelle crosse estoit de bois peinte d'argent et ne falloyt que madite Dame en usast d'autre pour ce jour. Toutes ces choses susdites furent beniste par mondit seigneur avant le commencement de la messe.

Les choses finies ledit Seigneur s'en retourna a l'autel et madite Dame fut ramenée par les abbez en son siege ou estoyt au commencement de la messe, et le chœur commencea *Alleluya*. Madite Dame menée par les abbez a l'offrande, laquelle a genoulx baisa l'anneau dudit Seigneur, puys luy offrit trois choses : c'est assavoir, deux pains, l'un doré l'autre argenté; deux cruches de terre, l'une dorée l'autre argentée; deux torches l'une dorée l'autre argentée, le tout aux armoyries de madite Dame, et y avoit a chacune des torches ung escu. La premiere offrande luy fut portée par Mademoiselle Renée de Bourbon sa niepce [1]; la deuxiesme par Ma-

[1] Renée de Bourbon, fille de Charles de Bourbon et de Françoise d'Alençon.

dame la princesse sa tante [1], et la tierce par Madame de la Trimoille [2], ainsy l'avoit ordonné M. le cardinal estre fait par les plus proches du sang de Madame. L'offre finie fut remenée madite Dame en son siege par les abbez ou elle demeura jusques a la communion. Fut menée par lesdits abbez davent l'autel ou mondit Seigneur luy bailla a recepvoir le precieux corps de Nostre Seigneur. Apres fut remenée de rechief par iceux abbez en sondit siege. La messe finye mondit Seigneur tout revestu print madite Dame par la main et la mena en son siege abbatial, disant : *Accipe plenam potestatem.* Ce pendant le convent chantoyt *Te Deum Laudamus*; durant lequel la mere grande prieure vint se mettre a genoux devant Madame, laquelle la baisa, puis ladite grande prieure alla baiser toutes les sœurs l'une apres l'autre.

Le *Te Deum* achevé, mondit Seigneur estant pres de madite Dame dist certains versets et une oraison, apres laquelle laissa madite Dame en sondit siege et s'en retourna a l'autel en disant : *In principio*, et se devestit. Depuys l'heure que la crosse fut baillée a madite Dame, toutesfoys qu'elle alloyt ou demeuroyt en son siege, saditte crosse estoyt portée ou tinse aupres d'elle par Madame de Saincte-Croix sa niepce [3].

Le jour en suyvant de ladite benediction, le 10e de janvier, en la presence de mondit Seigneur le cardinal

[1] Louise de Bourbon, comtesse de Montpensier et princesse de La Roche-sur-Yon.

[2] Anne de Laval, épouse de François de La Trémouille, vicomte de Thouars.

[3] Madeleine de Bourbon, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, était alors âgée de seize ans.

fut vestue religeuse Madame Renée de Bourbon[1], niepce de mondit Seigneur et de madite Dame; lequel avoyt charge de ce faire par M^{grs} et Dames de Vendosme. Et presents : mondit Seigneur, madicte Damoiselle et Madame. Avecque elle fut vestue Mademoiselle Charlotte de la Trimoille[2], cousine de madite Dame.

En 1540, fut professe la vigile de sainct Barnabé Madame sœur Renée de Bourbon susdite. Presentes : Madame sa mere, duchesse de Vendosme[3], Mesdames de Montpensier, [4], Madame la duchesse sa belle-fille[5], Monsieur le duc de Montpensier[6] et le prince de la Roche-sur-Yon, son frere[7], Madame de Rieux, leur sœur[8], Madame de la Tremoille[9], et grand nombre de seigneurs et dames.

En 1543, trespassa madame de Chelles pres Paris,

[1] Renée de Bourbon, sœur de Madeleine de Bourbon, avait été élevée dans l'abbaye de Fontevrault par sa tante Louise de Bourbon. Elle n'avait que neuf ans lorsqu'on lui fit prendre le voile.

[2] Charlotte de La Trémouille était la dixième enfant née du mariage de François de La Trémouille, vicomte de Thouars, prince de Talmond, comte de Taillebourg, de Guynes et de Benaon, baron de Craon et de Royan, seigneur de l'Isle-Bouchard, Mauléon, Marans, Rochefort, Doué, etc., lieutenant général du roi en Saintonge, Poitou et La Rochelle, avec Anne de Laval, fille de Guy XV, comte de Laval, qu'il avait épousée à Vitré le 25 janvier 1521.

[3] Françoise d'Alençon.

[4] Louise de Bourbon, comtesse de Montpensier.

[5] Jacqueline de Longwie, comtesse de Bar-sur-Seine.

[6] Louis de Bourbon, IIe du nom, duc de Montpensier, pair de France, souverain de Dombes, dauphin d'Auvergne, prince de Luc, comte de Mortain, vicomte d'Auge et de Brosse, baron de Beaujollais, de Thiers, etc., surnommé *le Bon*.

[7] Charles de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon.

[8] Suzanne de Bourbon, épouse de Claude de Rieux.

[9] Anne de Laval, femme de François de La Trémouille.

les religieuses supplierent Messieurs de la maison de Vendosme leur faire avoir pour abbesse madite Dame Renée de Bourbon, lesquels l'ayant demandé au Roy leur fut octroyée et en fut pourveue et ses depesches faictes a Rome [1].

Au mois d'octobre 1546, ladite Dame de Bourbon avoyt esté mise grande prieure de ceans par Madame sa tante, et le jour precedent estoyt partie de ce lieu Madame sœur Renée de Lorrayne, abbesse de Sainct Pierre, qui avoit esté grande prieure auparatant Madame de Chelles, Madame sœur Renée de Bourbon, laquelle de Bourbon avoyt esté soubz prieure ceans [2].

Le jour de sainct Loys 1536, fut professe Madame Renée de Lorrayne par madite Dame Loyse de Bourbon, sa tante. Laquelle avoyt esté vestue par feue Madame Renée de Bourbon, laquelle comme dit est, fut grande prieure de ceans l'espace de (trois) ans, pendant lequel fut porveue de l'abbaye de Sainct Pierre de Reims.

L'an 1538, fut professe le jour de sainct Loys, Madame sœur Charlotte de la Tremoille laquelle avoyt esté vestue

[1] Renée de Bourbon succéda à Jacqueline d'Amignon, dernière abbesse triennalle de Chelles. Elle fut la première abbesse titulaire et perpétuelle nommée par le roi à cette abbaye, dont elle prit possession, par procuration, le 5 février 1543, étant âgée de 16 ans. Le 9 février 1583 elle mourut à Chelles d'une hydropisie.

[2] Renée de Lorraine avait été pourvue des fonctions de grande prieure de Fontevrault en 1543, après la mort de Catherine de Haubergeron ; elle se désista de sa charge en 1546 lorsqu'elle fut nommée abbesse de Saint-Pierre de Reims. La jeune Renée de Bourbon lui succéda.

religieuse avecque Madame Renée de Bourbon comme dit est.

Le sabmedy 8e may 1549, entra ceans Madame sœur Eleonor de Bourbon [1], niepce de madite Dame et sœur de Madame de Chelles, aagée de 17 ans, et estoyt novice ayant prins l'habit semblable a celuy de ceans en l'abbaye de Soissons [2], et apres fut menée a Calvaire pres la Fere, fondé par feu Madame de Vendosme, Madame Marie de Luxembourg [3], apres la mort de laquelle Messeigneurs et Dame de Vendosme ordonnerent qu'elle seroyt amenée ceans a madite Dame, sa tante, pour la faire professe. Elle fut receue ledit jour 8e may.

Au moys de juillet en la mesme année, Madame de Bourbon ne voulut nulz de ses parents pour assister à sa profession.

L'an 15... au moys de septembre, jour de sainct Michel, fut presentée a madite Dame Mademoiselle Jeanne de Bourbon [4], en l'aage de deux ans, laquelle fut offerte et mise sur l'autel de ceans par les mains de sa

[1] Éléonore de Bourbon était la dernière fille née du mariage de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon. Sa mère la mit au monde dans le château du Louvre, le 18 janvier 1532. Elle fut baptisée par Antoine, cardinal du Prat, légat en France, et eut pour marraines : Éléonore d'Autriche, seconde femme de François Ier, et Madeleine de Bourbon, sa sœur, et pour parrain : François, dauphin de Viennois et duc de Bretagne, fils aîné du roi.

[2] Notre-Dame de Soissons, ordre de S.-Benoît.

[3] Le couvent du Mont-Calvaire avait été fondé par Marie de Luxembourg, près la petite ville de La Fère, dans le comté de Thiérache en Picardie.

[4] Jeanne de Bourbon, fille de Louis de Bourbon, IIe du nom, duc de Montpensier, et de Jacqueline de Longwic, était née en 1542 et elle entra à Fontevrault en 1544.

grand'mere, Madame de Montpensier [1]. Elle a esté nourrie ceans en son habit seculier jusques a son eage de... ans qu'elle fut religieuse, et la vestit, Madame, en la presence de sa grand'mere avec Mesdemoiselles ses sœurs [2] et Madame l'admiralle, sa tante [3]. Mesdits Sei-

[1] Louise de Bourbon, comtesse, puis duchesse de Montpensier, observa dans cette circonstance les prescriptions de la Règle de S.-Benoît qui veut, que lorsqu'un enfant est offert et consacré à Dieu par ses parents, ils le présentent au grand autel et lui enveloppent la main droite dans la nappe de l'autel.

[2] Louis de Bourbon, IIe du nom, duc de Montpensier et Jacqueline de Longwic avaient eu de leur union cinq filles et un fils, ce furent :

a. François, de Bourbon, duc de Montpensier, etc.

b. Françoise de Bourbon, mariée à Henri-Robert de La Mark, duc de Bouillon, prince de Sédan.

c. Anne de Bourbon, épouse de François de Clèves, IIe du nom, duc de Nevers.

d. Jeanne de Bourbon, religieuse de Fontevrault, élue le 20 novembre 1570, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, puis de Jouarre en 1573. Elle décéda le 6 mars 1624, âgée de 82 ans.

e Charlotte de Bourbon, abbesse de Jouarre. En 1572 elle quitta son abbaye, renonça à ses vœux et se retira à la cour de Frédéric II, comte palatin du Rhin et électeur, où elle se fit protestante. Le 12 juin 1574 elle épousa Guillaume de Nassau, prince d'Orange. Je possède un joli médaillon en plomb représentant cette princesse. Il fut découvert à Angers, en 1872, dans les fondations d'une maison, située à l'angle sud-est des rues Lenepveu et Saint-Georges.

f. Louise de Bourbon, née vers 1548, fut religieuse de Fontevrault puis abbesse de Jouarre après sa sœur Charlotte. Ayant été nommée abbesse de Faremoutier, elle céda, en 1573, son abbaye de Jouarre à sa sœur Jeanne. Elle mourut à Paris le 9 février 1586.

De son second mariage (4 février 1570) Louis de Bourbon-Montpensier avec Catherine de Lorraine n'avait pas eu d'enfants.

[3] Jeanne d'Albret, reine de Navarre, princesse de Béarn, comtesse de Foix, épouse de Antoine de Bourbon, duc de Ven-

gneur et Dame ses pere et mere donnerent, le jour de la vesture, ung ymaige de sainct Jehan Baptiste d'argent doré pesant dix marcs, et deux paremens d'autel a bandes de drap d'or frisé et veloux bleu semé de fleurs de lys.

L'an 1553 le vingt huitiesme jour de may, feste de la Trinité, Mademoiselle Loyse de Bourbon fut amenée ceans par Monseigneur son pere, le duc de Montpensier et Madame la duchesse sa mere, laquelle Damoyselle en l'aage de cinq ans. Environ le moys de juing, Madame ayant esté advertie que ses pere et mere avoyent devotion de la donner a Dieu, fit qu'ils la preferarent a d'autres convents [1] et fut receue ceans. La reception de laquelle fut faicte semblable a celle de Madame sœur Jehanne de Bourbon, sœur de ladite Damoiselle Loyse.

dôme, etc., gouverneur et amiral de Guyenne. Elle était fille de Henri d'Albret, IIe du nom, roi de Navarre, et de Marguerite de Valois; elle devint mère de Henri IV, roi de France et de Navarre.

[1] L'auteur a voulu dire que le duc et la duchesse de Montpensier préfèrerent confier leur fille à l'abbesse de Fontevrault plutôt qu'à toute autre supérieure de monastère.

S'en suyt les bastimentz que Madame Loyse a faict construire durant le temps qu'elle a esté abbesse du monastere et ordre de Fontevrault.

Premièremen.

En l'année 15..., a faict bastir la grande fuye[1] qui est dans la closture de ceans, qui revient a la somme de.....

Item, a faict bastir ung grand corps de logis servant de dortouer, pour le prix de 800 escuz, aux conditions portées au contrat, d'abté du 20e jour de febvrier 1539.

Item, a cousté pour la pierre fournye pour ledit dortouer depuys le commencement dudit bastiment, qui fut lé 5e janvier 1542 jusqu'en 1546, comme appert par un ancien compte rendu par Me Nicole Bochard, docteur en theologie et secretaire de Madame, le 8e octobre 1546. — Fourny pour la façon des maçons, charpentiers, manouvriers, 4746 l. 9 s. 9 d.

Item, a fait faire vingt-quatre celles[2] comprins celle de Madame; couste chacune celle 38 l. Somme totale 802 l.[3], comprins le vin du marché.

[1] Colombier sans toit, dont le nom vient du latin *fuga*.

[2] Cellules.

[3] Il y a erreur dans cette somme ou chaque cellule n'avait pas coûté 38 livres.

BAYE ROYALE DE FONTEVRAULT



Item, en l'année 1559, Madame Loyse a faict faire les reparations de massonnerie de Sainct-Ladre et la Magdelaine, après le deluge des eaues advenu en cest année ou autre cy devant, pour toutes les journées et depuys le 18 novembre LVIII (1558) jusqu'au XX apvril V^{c} LIX (1559) apres Pasques; la somme de VIII^{xx} IX l., XIX sols V d.

Item, en 1561, a esté marchandé pour achever les troys regards des fontaynes, etc. — 1° à 150 l.....

Item, pour la pierre dure et tendre pour la voulte et ladite fontayne. — VIII^{xx} XIII, 1 sol, VI d.

Item, pour parachever les tymbres[1] desdites fontaynes de Luzerne et pour les voultes d'icelles 138 l. 13 solz.

Item, en nouvembre 1561, la somme de 1500 l. pour les maçonneries pour achever le costé de cloistre vers l'eglise du grand moustier.

Item, depuys le 28 aout 1564 jusqu'au 26 febvrier 1565, madite Dame a fait tailler les pierres pour la muraille de son parlouer, acoudoirs de son jardin, et a cousté le tout : 391 l. 2 solz.

En 1565, ladite Dame a faict faire a l'eglise de Sainct-Ladre ung crucifix, la Nostre-Dame et un sainct Jehan qui couste le tout 8 escuz sol. Evaluez à 20 l. 16 solz.

Item, en ladite année a fait faire cinq images de plomb qui sont sur les fontaynes dans le cloistre. En tout VIII l. XV solz.

[1] On donne le nom de timbre au bassin d'une fontaine.

Pour la defaitte des vieilles enfermeryes [1].

Item, en l'année 1566, on a commencé a descouvrir sur les vieilles enfermeryes, etc. Le tout revenant a la somme de 649 l. 11 sols, 6 d.

Item, madite Dame a faict faire la peinture du chappitre avec la peinture de sainct Leonard et saincte Barbe au sepulcre par Me Thomas Pot [2]. — 219 l. 13 sols, 3 d.

Item, en ladite année, a fait racoustrer les orgues du grand moustier VIIIxx x l. x sols, VI d.

Item, au moys de mars 1575, Madame a faict refondre cinq cloches pour la grande eglise, lesquelles ont cousté le tout ensemble 888 l. 6 solz.

Nostre Roy Henry III, tres illustre et tres catholicque roy de France et de Pologne, a son advenement a la couronne, estant a sa ville de Lyon, premiere ville du royaulme, en laquelle il arriva a son retour, estima luy estre bon augure heureux et prospere commencement a la requeste de tres heureuse et louable memoire, excellente princesse, Madame Loyse de Bourbon, en son vivant abbesse du royal et tant celebre monastere et Ordre de Fontevrault, d'establir une tres vertueuse et tres saige princesse coadjutrice a ladite Dame. Aussy estoit-il raisonnable que sa grande vieillesse de 80 ans fut sou-

[1] Les vieilles infirmeries.

[2] Les peintures exécutées par Thomas Pot dans la chapelle du Sépulcre de l'église abbatiale et dans le chapitre des religieuses, révèlent le nom d'un artiste angevin du XVIe siècle. — Voir la note E, de l'*Appendice*.

lagée du faict et charge de l'administration a laquelle elle estoyt appellée, par une si prudente et vertueuse princesse, Madame Eleonor de Bourbon, sa niepce [1].

S'en suit le premier bastiment que Madame Eleonor de Bourbon a faict bastir qui est lé parloüer neuf. Somme toutte.....

Le 2e d'apvril l'an 1578, Madame a faict faire ung pont pour aller de son logis a la Vignerye a l'occasion d'une contagion survenue en l'abbaye. Pour treize journées de charpentier vi l. x solz.

Les Halles

L'erection du marché qui commença le lundy 15 novembre 1576. Pour sapin, peintres, maçons, charpenpentiers. — Au roy des Merciers, etc., la somme de 268 l. 16 s.

Les Rigoires.

Pour les voultes faictes aux Rigoires dessoubz les petitz dortouers, le 22 septembre 1579. — Somme totalle 1587 l. 96 s.

[1] Éléonore de Bourbon était prieure de Prouilhé lorsqu'elle fut nommée coadjutrice avec future succession de Louise de Bourbon-Vendôme, sa tante. L'acte de son installation est conservé dans les Archives de Maine-et-Loire (*Fonds Fontevrault. — Cart. Prouilhé*). Au mois de novembre 1575, elle fut bénite abbesse de Fontevrault par le cardinal Charles de Bourbon, son frère, en présence de la reine-mère, Catherine de Médicis.

La cuisine.

Mises faictes par Madame pour le bastiment de la cuisine de Madame, des malades. Somme totalle 1307 l. 11 s.

La gallerye.

Aultres mises faictes par madame pour faire bastir la gallerye de son logys qui va jusques a la chapelle de la Basmette. Le 28e janvier 1577, a esté payé aux perriers, etc. Somme totalle : 2488 l. 5 s. 3 d.

Le dortouer.

Aultres mises faictes par Madame pour achever le grand dortouer neuf qui avoit esté commencé par defuncte Madame Loyse de Bourbon, abbesse de ce lieu [1], qui avoit fait faict faire les murailles, l'escallier et quelque nombre de celles [2], pour lequel achever Madame a faict les mises qui s'ensuyvent : 1° le 10e aoust 1576 Madame a baillé pour les solliveaux du dortouer VIIIxx x l... Somme totale 3778 l. 7 s. 7 d.

[1] Louise de Bourbon, abbesse de Fontevrault, était morte le 21 septembre 1575, ayant gouverné son abbaye pendant quarante ans, neuf mois et douze jours « et ayant fait de grands biens à son ordre et réformé douze de ses monastères. »

[2] En 1567, la reine étant à Fontevrault avait promis d'aider Louise de Bourbon à achever ce dortoir; il paraît qu'elle oublia sa promesse sous l'influence sans doute des luttes sanglantes qui désolaient alors la France.



La Vignerye de present appellée Bourbon.

Aultres mises faictes en l'année 1580, par tres illustre et religieuse princesse Madame Eleonor de Bourbon, abbesse de Fontevrault, pour mettre en enclos ladite abbaye, le lieu de la Vygnerye, de présent appellé Bourbon, tant pour se retirer en temps de contagion et autre besoing et changement d'air d'Elle et pour la consolation de ses religieuses. Somme totalle...

Aultres mises faictes par madicte Dame pour faire bastir le pont pour aller de son logis et gallerye au lieu de Bourbon, le grand chemin estant dessoubz le pont.

Premier. Aux perriers, etc... Somme totale...

Autres mises faictes par Madame pour faire bastir audit Bourbon ung corps de logis. Somme totale...

Madite Dame se delibera de bastir une infirmerie tout de neuf[1].

Premier. Madame a payé comme appert par les mises particulières, etc... Somme totalle...

Sensuyt la mise faicte par madite Dame tant pour achapter les meubles, etc., poisleryes, vaisselles, landiers, coytis et tout aultre meuble cy appres declaré pour garnir lesdites enfermeryes. Somme totalle...

Sensuyvent les mises faictes en la construction de la chapelle de Bourbon [2], petit logis et autres deppen-

[1] Cette infirmerie était située auprès de l'église de Saint-Benoît.

[2] La chapelle de Bourbon était consacrée à Notre-Dame-de-Liesse.



dances [1] en pierre, boys, ardoyse, mains de maçons, tailleurs de pierres, charpentiers, menuziers, peintres et vitriers, commençant le 1er jour de mars l'an 1589 [2] et finissant l'an 1591. Somme totalle.....

[1] Une des dépendances de Bourbon était destinée aux malades, elle se nommait le *Châtelet*.

[2] Les travaux de la chapelle de Bourbon étaient à peine commencés lorsque l'abbesse reçut la visite de son neveu, Henri de Bourbon, roi de Navarre. Un mémoire du temps raconte ainsi la réception du futur roi de France dans le monastère de Fontevrault. « Au mois de juillet de l'année 1589 le roy de Navarre estant en la ville de Saumur avec toute sa maison, donna advis à Madame l'abbesse de Fontevrault, dame Éléonor de Bourbon, sa tante, sœur aisnée du feu roy, son père, qu'il l'iroit veoir. Cette dame resolue de bien recevoir ce prince, ne l'ayant veu il y avoit longtemps, sachant qu'il approchoit, le vint attendre à la porte de son abbaye, accompagnée d'un grand nombre de ses religieuses. Le roy de Navarre estant à cheval dans la court et voyant que lad. dame l'attendoit à la porte de l'abbaye, mit pied à terre et tenant son chapeau en la main, la vint baiser les larmes aux yeux. L'ayant salué, elle lui présenta la dame de Lavedan, l'une de ses religieuses qui luy succéda en lad. abbaye, et lors lad. dame luy dit : Monsieur mon nepveu, entrez s'il vous plaist en cette maison où je vous donneray à soupper, et le roy entra seul.

En ce mesme temps arriva en lad. abbaye Madame la princesse de Conty, veuve du feu comte de Montafier et mère de Madame la comtesse de Soissons, qui fut receue en même temps que le roy de Navarre.

Le souper fut faict en une grande salle tendue de tapisseries de toille de Hollande par bandes reseul recouvert avec des carrez de point couppé ; le daiz avec sa queue estoit de mesme.

Lad. dame abbesse estoit assise en haut bout de la table, le roy de Navarre au milieu et Madame la princesse de Conty au bout, tous trois d'un mesme costé.

La viande fut apportée par plusieurs religieuses vestues ainsi qu'elles sont quand elles chantent au chœur. A la teste, il y avoit une religieuse qui portoit un baston en main comme font

Ceste Dame et illustre princesse a employé l'argent de son prieuré de Prouillé [1] a entretenir tousjours aux estudes deux ou trois religieux de l'Ordre, lesquels ayant estudié elle en envoyoit d'autres. Elle avoit grand zèle d'augmenter le bien de la maison et travailla fortement pour obtenir du Roy Henry IV l'exemption des decimes. Elle a donné a l'eglise une chapelle de veloux cramoisy a fond d'argent : chasuble, tunicques et la chappe, avec plusieurs reliquaires d'argent doré. Elle a fait faire deux petits tabernacles, un pour le Grand Moustier et l'autre pour l'Habit qui sont en broderie de bon or.

Elle avoit desiré d'avoir quelqu'une de Mesdemoiselles ses niepces, Dieu inspira a Madame la duchesse

les maîtres d'hostel des roys. Au haut de ce baston estoient les armes de la maison de Bourbon.

La dame de Lavedan, de laquelle est parlé en dessus, servoit d'eschanson, ayant à ses costez deux de ses compagnes, l'une desquelles servoit de tranchant et l'autre de servant.

Le premier service achevé, celle qui servoit de maistre d'hostel retourna au second service et ainsy au troisieme.

Le *Benedicite* comme les grâces furent dites par deux religieuses qui estoient à costé de celle qui servoit de maistre d'hostel.

Le soupé parachevé, le roy, Madame l'abbesse, la princesse de Conty deviserent longtemps ; puis le roy de Navarre fut mené par Madame la princesse de Conty coucher en une maison où estoit logée lad. dame, qui est en la basse court et qu'on nomme la maison des estrangers, d'où il partit le lendemain matin pour s'en retourner coucher à Saumur. (Mss. de la Bibl. nationale, *Fonds Colbert, t. CXL, fol.* 190.)

[1] Le prieuré de Notre-Dame de Prouilhé ou Prouillé (*Sancta Maria de Prouilhiaro aliàs de Prouilho*), diocèse de Saint-Papoul, avait été fondé par saint Dominique en 1206.

de Guyse [1], par la permission du Roy, de luy donner Mademoiselle Jeanne de Lorraine, sa fille [2], aagée de 10 ans, quelle luy amena en 1596, et arriva icy le 29 juillet. Elle donna le jour de la vestition, le 3 d'aoust, une belle chapelle : chasuble, deux tuniques, chape, deux paremens, le tout de drap d'or frizé et figuré de velours cramoisy. Une piece de toille de Hollande pour faire aulbes et amictz. Plus une Nostre-Dame d'argent doré assez grande. Plus trois cents escuz d'entrée et cent escus de pension pour le convent et cinquante pour son entretien particulier. Madame sa mere arriva ensuite pour la profession de sa fille, au commencement d'octobre 1602, qui fut professe le dimanche 1er dudit mois. Elle demeura icy deux ans entiers. Ayant esté pourveue du prieuré de Prouilhé [3],

[1] Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, avait épousé : 1° Antoine de Croy, prince de Portien; 2° Henri de Lorraine, duc de Guise, etc., pair et grand-maître de France, chevalier des Ordres du Roi, général de ses armées, gouverneur de Champagne et de Brie, assassiné à Blois avec son frère le cardinal de Guise, par ordre du roi Henri III, le vendredi 23 décembre 1588. De son second mariage Catherine de Clèves eut quatorze enfants. Elle mourut à Paris dans l'hôtel de Clèves, près du Louvre, le 11 mai 1633, étant âgée de 85 ans. Son corps fut inhumé dans le chœur de l'église du couvent des Jésuites qu'elle avait fondé à Eu.

[2] Jeanne de Lorraine fut la dernière enfant née du mariage de Henri de Lorraine, duc de Guise, avec Catherine de Clèves. Elle fut successivement prieure de Prouilhé, et abbesse de Jouarre, où elle mourut le 8 octobre 1638, dans sa 52e année; elle fut inhumée dans le chœur de son église abbatiale qu'elle avait fait reconstruire.

[3] Ce prieuré, qui dépendait de l'Ordre de Saint-Dominique, était très-riche.

elle sortit de cette maison pour y aller le samedy des Quatre-Temps de septembre 1604.

Au moys de juing 1603, M. le comte de Soissons [1] pria Madame de recevoir Mademoiselle Charlotte de Soissons, sa *fille naturelle* [2], pour estre religieuse, ce qu'elle luy accorda. Elle prit l'habit le 3 juillet audit an, à sept ans et demy. Presente Madame la Comtesse [3]. Elle apporta trois cents escus d'entrée, cent escus de pension pour le convent, et cent escus pour son parti-

[1] Charles de Bourbon, comte de Soissons et de Dreux, pair et grand-maître de France, seigneur de Château-Chinon, de Noyers, de Baugé et de Blandy, chevalier des Ordres du roi, gouverneur de Dauphiné et de Normandie, fils aîné de Louis de Bourbon, Ier du nom, prince de Condé, et de Françoise d'Orléans, sa seconde femme, était né à Nogent-le-Rotrou le 3 novembre 1566. Il prit part aux guerres de la Ligue pour Henri IV et mourut d'une fièvre pourprée, en 1612. C'était un prince brave et intelligent. Il eut de son mariage avec Anne, comtesse de Montafié, dame de Bonnétable et de Lucé, un fils et quatre filles qui furent :

a. Louis de Bourbon, comte de Soissons, de Clermont et de Dreux, pair et grand-maître de France, mort célibataire.

b. Louise de Bourbon, épouse de Henri d'Orléans, IIe du nom, duc de Longueville, dont elle fut la première femme.

c. Marie de Boubon, religieuse à Fontevrault.

d. Charlotte-Anne de Bourbon, née à Paris en 1608 ; décédée dans la même ville en 1623.

e. Élisabeth de Bourbon, morte jeune.

[2] Charlotte, *bâtarde de Soissons*, était fille naturelle de Charles de Bourbon, comte de Soissons, et de Anne-Marie Bohier, fille d'Antoine Bohier, seigneur de la Rochebourdet, et d'Isabelle de Miremont. Entrée à Fontevrault en 1603, elle en sortit en 1612 pour aller régir l'abbaye de Maubuisson-les-Pontoise dont elle avait été nommée abbesse. Elle y mourut en 1626 après un gouvernement de trois ans et demi.

[3] Catherine de Clèves, comtesse de Soissons.

culier. Et de plus une chapelle de damas blanc passementée de clinquants d'or ; plus une croix et deux chandeliers d'argent doré.

Cette dame se voyant en son eage de 70 ans presenta requeste au roi Henry IV de luy donner une coadjutrice, parce que Madame de Lorraine, sa niepce, estoit trop jeune, et elle fit choix de Madame Anthoinette d'Orleans de la maison de Longueville [1], laquelle avoit esté mariée à M. le marquis de Bellisle [2]. Apres son decez quittant

[1] Antoinette d'Orléans, dame de Châteaugontier, était fille de Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et de Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville. Elle avait épousé Charles de Gondy, marquis de Belle-Isle, qui mourut en 1596. Trois ans plus tard elle se fit religieuse dans le couvent des Feuillantines, à Toulouse. En 1604, sur la demande d'Éléonore de Bourbon, elle fut contrainte par le roi Henri IV et par le pape Clément VIII de quitter Toulouse pour se rendre à Fontevrault et devenir vicaire de l'abbesse. En 1606, Éléonore envoya à Rome son grand procureur, Gautier, sieur de Boumois, conseiller du roi en ses conseils, afin d'obtenir du pape des bulles de coadjutorerie avec future succession en faveur d'Antoinette d'Orléans. Après une absence de trois mois, le sieur de Boumois revint vers Pâques à Fontevrault avec les bulles demandées. Antoinette fut installée dans ce nouveau poste le 29 septembre 1607, par Amaury Ladvocat, licencié en droit, doyen de Saint-Pierre d'Angers, official et vicaire général de l'évêque d'Angers, délégué à cet effet par le pape. Dans ses délicates fonctions, Madame d'Orléans sut tellement se concilier toutes les sympathies de la communauté que, lorsqu'en 1611, Éléonore de Bourbon mourut, elle fut élue pour lui succéder. Mais Antoinette d'Orléans qui n'avait accepté la charge de coadjutrice que par obéissance au pape et par déférence à sa digne parente, l'abbesse de Fontevrault, refusa le gouvernement de l'abbaye, qu'elle quitta aussitôt que Louise de Bourbon-Lavedan en fut pourvue.

[2] Charles de Gondy, marquis de Belle-Isle, général des galères, était né en 1569 ; il fut tué en 1596 par le sieur de Kerolan, en voulant surprendre le mont Saint-Michel.

un sien filz [1] et ses biens, elle s'alla rendre feuillantine au convent de Thoulouze. Mais madite Dame Eleonore ayant obtenu un bref ou brevet de la coadjutorerie et future possession de l'abbaye pour madite Dame d'Orleans et un autre bref du pape Clement VIII, par lequel il luy commandoit de sortir de son monastere et venir a Fontevrault pour soulager Madame Eleonore en qualité de vicaire. Elle fut contrainte de sortir et fut amenée en ce lieu par M. le comte de Soissons et Mademoiselle de Longueville, sa sœur, qui avoit esté a Thoulouse la querir par le commandement du Roy. Elle arriva le mardy 25 octobre 1604. Elle s'acquita dignement de sa charge de vicaire le long de cette année [2]. Elle fit consulter la Sorbonne sur deux ou trois brefs a elle envoyez. Il y en eut un qui luy commandoit sur peine d'inobe-

[1] Henri de Gondy, duc de Retz et de Beaupréau, marquis de Belle-Isle, pair de France, chevalier des Ordres du roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, était âgé de neuf ans lorsque sa mère l'abandonna pour se faire religieuse. Il épousa Jeanne de Scepeaux, comtesse de Chemillé et héritière du duché de Beaupréau, dont il eut deux filles : Catherine et Marguerite de Gondy. Il décéda à Prinçay, en Bretagne, le 22 août 1659, âgé de 69 ans.

[2] Antoinette d'Orléans, dit le père Héliot (*Hist. des Ordres Monastiques*, t. VI, ch. XIII, p. 101), ne consentit à quitter Toulouse pour aller à Fontevrault, qu'à la condition qu'elle n'y demeurerait qu'un an et qu'elle ne quitterait point l'habit de feuillantine, en sorte qu'il fallut obtenir un second bref de Paul V, pour l'obliger à prendre l'habit de Fontevrault et la charge de coadjutrice. Elle obéit sans perdre pourtant l'espérance de revoir son couvent de Toulouse. Elle commença l'exercice de sa charge par bannir de Fontevrault la propriété de tout ce que possédaient les religieuses et les obligea par son exemple et par le pouvoir qui lui avait été donné par l'abbesse à vivre dans une observance exacte de leur règle.

dience et d'excommunication de demeurer pour le soulagement et consolation de Madame Eleonore, laquelle envoya a Rome expres. Les bulles arriverent icy a Pasques 1606, qui estoient pour la coadjutorerie et future possession avec commandement de prendre la regle et l'habit, qu'elle receut le dernier septembre suivant. Elle presta serment a Madame l'abbesse qui vescut encore cinq ans en grande faiblesse. Un an avant de mourir, elle donna l'habit a Mademoiselle Marie de Bourbon, princesse du sang [1], fille de M. le comte de Soissons, son nepveu, qui n'avoit pas quatre ans accomplis ; a laquelle elle donna l'habit le 3e avril 1610.

Et le lundy d'apres madite Dame donna l'habit a Mademoiselle Catherine de Soissons, fille naturelle de mondit sieur le comte, qui depuis a esté abbesse a la Perrigne, au pays du Mayne [2].

Et le mesme jour, a cause que la mere grande prieure [3] estoit fort vieille, elle y mit Madame Louise de Bourbon, de la maison de Lavedan.

[1] Marie de Bourbon était née à Paris le 3 mai 1606. Il paraît que ses inclinations n'étaient pas pour le couvent, car, quoique nommée coadjutrice de Louise de Bourbon-Lavedan, elle ne voulut point faire de vœux et quitta, en 1624, Fontevrault. Le 6 janvier 1625, elle épousa Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, grand-maître de France, dont elle eut plusieurs enfants. Elle mourut à Paris le 3 juin 1692, âgée de 86 ans.

[2] Catherine, *bâtarde de Soissons*, était, comme Charlotte de Soissons, fille naturelle de Charles de Bourbon, comte de Soissons, et de Anne-Marie Bohier. Elle prit le voile de religieuse à Fontevrault, le 5 avril 1610, et devint abbesse de la Perrine (Petrina), diocèse du Mans, en 1624, où elle succéda à Jeanne de Montalais. Ce fut dans ce monastère qu'elle décéda le 20 décembre 1651.

[3] Les religieuses qui remplirent les fonctions de grande

Madame Eleonor mourut le 26e mars, en 1611, entre neuf et dix heures du soir, un samedy, aagée de 78 ans, ayant tenu le siege environ trente-six ans[1]. Fut enterrée le jeudy suivant avec les ceremonyes, comme il est porté au *Livre des funerailles* de Mesdames Renée et Loyse de Bourbon. Mais au lieu qu'on ne put avoir d'evesque M. l'abbé de Sainct-Maur[2] fit les funerailles[3].

Madame d'Orleans ne voulut accepter l'abbaye mais en escripvit a la Reyne mere regente pour pourvoir de personne capable. La Royne envoya M. l'evesque de Luçon[4], maintenant M. le cardinal de Richelieu, qui arriva au soir, veille de l'Ascension. Il adressa la parole a Madame d'Orleans, luy faisant entendre que cestoit l'intention du Roy et de la Reyne, sa mere, quelle

prieure de l'abbaye de Fontevrault pendant l'administration d'Éléonore de Bourbon furent :

Françoise de Rohan, qui devint abbesse de la Sainte-Trinité de Poitiers en 1593 et de la Règle de Limoges par permutation avec Jeanne de Bourbon-Lavedan.

Jeanne du Puy de Baché.

Avoise de la Chaussée, était déjà très-âgée, lorsqu'au mois d'avril 1610, Louise de Bourbon de Lavedan la remplaça ; elle ne mourut que le 11 février 1618.

[1] Éléonore de Bourbon avait été mise en possession de l'abbaye de Fontevrault le 28 septembre 1575. Elle fut inhumée auprès de sa tante et de sa grand'tante. C'est cette abbesse qui, selon Bodin (*Recherches historiques sur le Haut-Anjou*, t. II, p. 355), avait donné à Notre-Dame des Ardilliers de Saumur une vierge d'or du poids de deux marcs.

[2] Claude de Saint-Offange, abbé de Saint-Maur-sur-Loire.

[3] L'oraison funèbre d'Éléonore de Bourbon fut prononcée par le Père Joseph, capucin de Paris. C'est ce moine, désigné plus tard sous le nom d'*Éminence grise* qui a joué un si grand rôle politique sous le ministère du cardinal de Richelieu.

[4] Armand-Jean du Plessis-Richelieu.

demeurast pour la conduite de l'abbaye. Le lendemain ledit sieur evesque demanda d'entrer en chapitre pour lire les lettres de leurs Majestez.

De par le Roy,

Cheres et bien aymées, comme Nous avons participé a la perte que vous avez faicte de Nostre tante de Bourbon, vostre abbesse, nous apprehendons aussy celle dont vous estes menacées, par la retraicte que veult faire Nostre cousine d'Orleans, abandonnant cette charge qui luy est si justement deue et affin d'apporter en cette occasion, pour vostre consolation et repos, tout ce qui peut estre requis de Nostre part, Nous vous avons, en faveur de Nostre tres cher cousin, le comte de Soissons, et de grace speciale accordé, que vous puissiez choisir pour abbesse la grande prieure [1] ou la prieure du cloistre [2], selon que vous estimerez l'une de ces deux plus propre et capable pour cet effet.

Procedez donc promptement au choix de l'une ou de l'autre, sans aucun delay, puisque cest Nostre volonté et vous assurez que la consideration de Nostre cousine, Marie de Bourbon, sa fille, nous obligera de plus en plus a avoir soin de vostre Ordre, qui a tousjours esté assisté de celles de Nostre sang et ne deschoira point de sa dignité tant que vous y en aurez de cette qualité, qui obeiront pour se rendre capables de pouvoir un jour dignement

[1] Louise de Bourbon-Lavedan, grande prieure de Fontevrault.

[2] Marie Drouin, religieuse professe du Charme, prieure du cloître à Fontevrault.

remplir cette dignité. C'est ce que je puis a present pour vostre consolation selon Dieu. Aportez y de vostre part la soubmission et obeissance que Nous nous promettons de vous et croyez que celle de ces deux qui sera a Nostre nomination, pourveue par le Saint-Siége, ne manquera jamais de l'assistance qu'on peut desirer a l'establissement de la devotion et regularité dont vous avez faict profession. Continuez aussy d'avoir en recommandation la paix de cet estat en vos saintes prieres, ainsy que Nous sommes bien informé qu'avez faict par le passé.

Donné a Fontainebleau, le 27 avril 1611.

Louis.

De par la Royne Regente [1],

Cheres et bien aymées, Nous avons eu a desplaisir d'entendre qu'au lieu de recepvoir quelque consolation de la perte que vous avez faicte de Nostre tante de Bourbon, vostre abbesse, vous avez nouveau sujet de vous attrister, sur la resolution en laquelle est Nostre cousine d'Orleans d'abandonner la charge qui luy est eschue. Nous desirerions qu'il fust en Nous de la detourner de cette volonté et l'exhortons par nos lettres, autant qu'il nous est possible, de vouloir demeurer en cette dignité. Mais au cas qu'elle ne s'y voulust disposer, le Roy, nostre tres honoré seigneur et fils, vous mande qu'elle est sur ce son intention, a laquelle Nous voulons

[1] Marie de Médicis.

croire que vous ne manquerez de vous conformer entierement, comme vous debvez faire et vous en prie, sur tant que vous aurez a desirer sa bonne grace, avec vostre conservation et repos asseurés, que cela Nous conviera a les vous les moyenner et a vostre Ordre, selon les occasions qui s'en offriront.

Donné a Fontainebleau, le 27 avril 1611.

MARIE.

Les deux lettres leues ledit evesque ayant pris les voix de toutes les religieuses, la pluralité se porta pour ladite Dame Louise de Bourbon. Le brevet du roy fut expedié en faveur de ladite Dame Louise de Bourbon [1].

[1] Louise de Bourbon-Lavedan était née du second mariage de Jean de Bourbon, vicomte de Lavedan, baron de Malause, etc., avec Françoise de Silly. Elle naquit à Moulins le 21 octobre 1548. Après avoir pris l'habit religieux à Fontevrault, elle en fut nommée grande prieure le 5 avril 1610, à la place d'Avoise de la Chaussée, et fut remplacée dans cette charge par Gabrielle de Craon, en 1611, lorsqu'elle fut élue abbesse. — Son père, Jean de Bourbon, avait eu de Antoinette d'Anjou, sa première femme :

a. Anne de Bourbon, vicomte de Lavedan.

b. Manaud de Bourbon, baron de Barbasan-de-Bar.

Et de Françoise de Silly, sa seconde femme :

a. Henri de Bourbon, baron de Malause.

b. Marie de Bourbon, alliée en 1568 à Jean Guichard, seigneur de Peré ou Peraset en Vendômois.

c. LOUISE DE BOURBON, abbesse de Fontevrault.

d. Jeanne de Bourbon, abbesse de la Sainte-Trinité de Poitiers.

e. Françoise de Bourbon, mariée à Bertrand de Larmandie, seigneur de Longa.

f. Aimée de Bourbon.



Copie du brevet de nomination de Madame de Lavedan.

Aujourd'hui 21 juin 1611, le Roy estant a Fontainebleau, sur la declaration que Madame d'Orleans cy devant pourveue de la coadjutorerie de l'abbaye de Fontevrault a tiltre de future succession, et faicte depuis le deceds de Madame Eleonor de Bourbon, derniere abbesse dudit Fontevrault, portant renunciation au droit qu'elle avoit de succeder a ladite charge de laquelle s'est volontairement demise, estant a ceste occasion tres necessaire d'y pourvoir de personne qui s'en puisse bien et dignement acquitter a la gloire de Dieu, conservation, repos et tranquillité dudit Ordre; S. M., de l'advis de la Royne Regente, sa mere, en faveur de M[gr] le C. de Soissons, a accordé ladite abbaye de Fontevrault a sœur Louise de Bourbon de Lavedan, grande prieure d'icelle abbaye, pour en estre pourveue en cour de Rome a la nomination de S. M., selon et ainsy qu'il est accoustumé comme vacant tant par le deceds de ladite Dame de Bourbon que par la demission de ladite Dame d'Orleans, laquelle neantmoins demeurera tousjours si bon luy semble coadjutrice d'icelle, suyvant les bulles qui en ont esté expediées en sa faveur et pour tesmoignage de ce Sadite Majesté ma commandé d'en expedier toutes, et cependant le present brevet qu'elle a voulu signer de sa main et faict contre signer par moy son conseiller et secretaire d'Estat.

Signé : Louis.

Et plus bas : Phelipeau.

La Royne escrivit une lettre a Madame de Lavedan pour luy donner advis que le Roy et Elle l'ont choisie et nommée abbesse de Fontevrault. Escrite a Fontainebleau, ce 21 juin 1611.

Ladite Royne Regente en escrivit aussy une aux religieuses de Fontainebleau, sur le mesme sujet, le 21 juin 1611.

Apres lesdites lettres receues, Madame d'Orleans voyant qu'il estoit en son option de se retirer, choisit le convent de l'Encloistre, en Gironde, et partit de ceste maison le jour de Saincte-Anne 1611 [1].

Madame Louise de Bourbon envoya son secretaire a Rome pour avoir ses bulles, qui fut de retour apres Noel 1611.

Le samedy 28e juillet suivant, M. l'evesque de Luçon arriva et le lendemain dimanche elle fut beniste par ledit evesque [2].

[1] Antoinette d'Orléans quitta l'abbaye de Fontevrault le 26 juillet 1611, en compagnie de Marie Drouin, prieure du cloître, de Gabrielle de Lespouville et de frère Léonard Boursin, fontevriste, son confesseur. — Ce fut dans le prieuré de l'Encloître, qu'elle avait réformé, où elle se retira, que Antoinette conçut le dessein de fonder une nouvelle congrégation, sous le nom du *Calvaire*, pour y pratiquer la règle de Saint-Benoît dans toute sa rigueur. Quelques religieuses du même monastère s'unirent à elle pour cette pieuse institution. Mais ce ne fut pas sans peine qu'elle parvint à quitter l'habit et l'Ordre de Fontevrault, rencontrant de la part de l'abbesse une grande opposition. Toutefois, avec l'autorisation du pape, elle alla s'établir à Poitiers avec vingt-quatre religieuses de l'Encloître, en 1617, et elle y mourut le 25 avril 1628. L'éloge de cette fondatrice de la congrégation de Notre-Dame du Calvaire a été publié par le Père Hilarion de Coste.

[2] Louise de Bourbon-Lavedan prit possession de l'abbaye de Fontevrault au mois de janvier 1612 et elle fut bénite le

Elle establit un seminaire de religieux a La Fleche et achepta pour cet effet une maison fort commode la somme de 6,000 livres dont elle paya 3,000 content et les autres 3,000 fut contrainte les emprunter a Poitiers, dont elle paya l'interêt de 200 livres trois ou quatre ans [1]. Et pour obtenir du Roy le don des lots et ventes dont elle eust deu payer 1,400 livres, elle bailla pour recompense a celuy qui en fit la poursuite en cour 300 livres, etc.

Elle obtint de Sa Sainteté permission d'affecter le revenu du prieuré de La Lande-Beauchesne, qui est de 2,000 livres avec une bulle de quatre prieurez, pour l'entretien de la communauté.

Ledit seminaire estant bien estably, elle fit construire le grand autel [2]. Elle fit chercher l'un des plus excellents

dimanche 29 juillet de la même année, par Armand-Jean du Plessis-Richelieu, évêque de Luçon. — Le 12 octobre 1619, elle reçut la visite de la reine Marie de Médicis, qui se rendait à Angers. — Trois ans plus tard, en 1622, elle fut témoin d'un violent incendie qui menaça de détruire son abbaye ; le feu ayant pris dans la forêt de Fontevrault, derrière le prieuré de Saint-Jean de l'Habit, trois kilomètres de bois furent consumés par les flammes; pour arrêter ce désastre, l'abbesse fit porter les reliques de sainte Agathe sur le lieu du sinistre.

[1] Ce fut en 1618, que Louise de Lavedan fonda à La Flèche, un séminaire pour y instruire douze religieux écoliers de son Ordre, dont elle confia la direction au P. Monteage. Le Pape approuva cette création par un bref du 12 juillet 1621.

Cet établissement fut transformé, en 1645, en couvent de filles avec couvent de moines auprès, sous la dénomination de *Petit Fontevrault*. Les armoiries de ce prieuré étaient : *d'or, au soleil de gueules; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'argent.*

[2] C'est du maître autel de la grande église abbatiale de Fontevrault, dont il est ici fait mention, et non pas de la maison de La Flèche.


ROBERT D'ARBRISSEL

architectes. Le R. P. Richer, abbé de Sainct-Vincent du Mans, visiteur de Fontevrault, luy enseigna M. de la Barre. Elle passa marché avec luy le 20 avril 1621, au prix de 4,700 livres, pour les cinq figures, tableau, marbres, etc.

Plus pour la cloison des deux costez de l'autel et l'arcade de la sepulture de Nostre B. Pere, 1,350 livres.

Pour les pierres, plastres, 650 livres.

Pour le marbre, 134 livres 12 s.

Pour les menuisiers, 545 livres.

Pour le serrurier, 150 livres 4 s.

Pour les peintres, 167 livres 9 s.

En faisant les fondements de l'autel, les ossements de Nostre B. Pere furent trouvez. Madame les fit mettre dans un coffret de plomb sous l'arcade, a la partie dextre du grand autel [1], et de l'autre costé les ossemens de

[1] Robert d'Arbrissel, fondateur de l'Ordre de Fontevrault, était mort au prieuré d'Orsan, diocèse de Bourges, le 25 février 1117. Son corps fut apporté à Fontevrault et inhumé dans l'église abbatiale. Son tombeau, dit Bodin (*Recherches historiques sur quelques monuments anciens et modernes de l'arrondissement de Saumur*, p. 33), était posé sur quatre colonnes, auprès du grand autel de l'église principale ; il resta en cet endroit, depuis son érection, au commencement du XII[e] siècle, jusqu'au commencement du XVII[e], qu'il fut déplacé et mis sous une arcade construite exprès entre les grandes colonnes qui soutiennent la voûte du chœur.

Ce monument, ajoute-t-il, fut détruit, en grande partie, en 1793 ; il n'en reste plus qu'une décoration d'architecture d'ordre ionique, composée de petites colonnes dont les chapiteaux et les ornements sont exécutés avec beaucoup de soin et de délicatesse, mais l'ensemble est sans caractère et ne produit que peu d'effet.

En 1809, lors de certaines démolitions exécutées dans l'église on mit à découvert le coffret en plomb qui contenait les os de Robert d'Arbrissel. Ce coffret est maintenant conservé par les

Pierre, evesque de Poitiers [1], grand amy et contemporain de nostre B. Pere, qui luy permit de bastir ce grand monastere en son diocese et qui obtint de Sa

Fontevristes de Chemillé, qui le firent ouvrir, d'abord le 24 novembre 1847, puis le 12 avril 1860. Il est de forme ovoïde et mesure en hauteur 0m,11, en longueur 0m,39, en largeur 0m,28, et de pourtour 1m,06. Une inscription, gravée sur sept lignes, en lettres capitales romaines, est ainsi tracée sur le couvercle de la caisse :

†

† EN . CESTE . CAPSE . SONT . LES . OS . ET . CENDRES . DV . DIGNE . CORPS . †
DV . VENERA . PERE . ROBERT . D'ARBRISSEL . INSTITVTEVR . ET . FONDATEVR .
DE . LORDRE . DE . FONTEVRAVLT . SCELON . QV'ON . LES . TROVVA . EN .
SON . TOMBEAV . QVAND . IL . FVT . LEVÉ . ET . ÉRIGÉ . EN . CE . LIEV . POVR .
FAIRE . LE . GRAND . AVTEL . PAR . LE . COMMANDEMENT . ET . BON . SOING . DE .
DIGNE . ABBESSE ET . CHEF . DVDICT . ORDRE . MADAME . LOYSE . DE .
BOVRBON . LE . 5 . OCTOBRE . 1622 .

[1] Pierre, IIe du nom, évêque de Poitiers, de 1087 à 1115, qui avait puissamment contribué à la fondation de l'Institut de Robert d'Arbrissel, fut inhumé dans le chœur de l'église abbatiale de Fontevrault, près du grand autel que le pape Calixte II consacra en 1119 avec une merveilleuse solennité. Son tombeau, œuvre du XIIIe siècle, était placé contre le mur du bas côté, à la gauche du maître-autel (côté de l'évangile). Le vandalisme l'a détruit ; mais il en existe un dessin qui est conservé dans la collection Gaignières à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, M. Viollet-le-Duc a reproduit ce dessin dans son *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*, t. IX, p. 37. Il représente Pierre II couché sur un lit drapé autour duquel sont des figurines de religieux, sculptées en ronde bosse, qui semblent assister aux funérailles du prélat. Parmi ces assistants on distingue l'abbesse de Fontevrault et un abbé, qui tiennent l'un et l'autre la crosse, insigne de leur dignité. Ces deux personnages doivent être Robert d'Arbrissel et Pétronille de Chemillé qu'une particulière affection unissaient à l'évêque de Poitiers. Les autres religieux représentés avec les précédents portent des croix et des cierges.

Dès l'origine toutes les figures étaient peintes. La chasuble de l'évêque était d'un bleu verdâtre, semée de croisettes d'or, doublée de rouge, l'étole verte, les chaussures noires. L'abbesse

Sainteté qu'iceluy monastere fut exempt de la jurisdiction de ses successeurs [1].

Ladite Dame a faict faire a Paris l'effigie de marbre blanc de Nostre B. Pere, pour le prix de 800 livres et fut rendue icy le 10 juin 1624 [2].

avait un vêtement noir et les religieux étaient habillés les uns d'étoffe blanche, les autres de verte; tous se détachaient sur un fond rouge. Une arcature couvrait le sarcophage, mais elle était déjà détruite au XVII[e] siècle, du temps de M. de Gaignières.

[1] Lorsque les tombeaux de Robert d'Arbrissel et de Pierre de Poitiers furent déplacés, Claude Copin, prieur de Saint-Jean de l'Habit, posa le 4 septembre 1621, au nom de Madame Louise et de Madame Marie de Bourbon, sa coadjutrice, la première pierre de l'autel principal du Grand Moutier « qui fut marchandé à « V mille livres, et du depuis pour autres despenses V mille « livres. » (Arch. de Maine-et-Loire.) La bénédiction de ce maître-autel eut lieu le 28 octobre 1623, par Philippe Cospean, évêque de Nantes, qui le plaça sous le vocable de la Vierge et de saint Jean l'Évangéliste. Suivant les prescriptions de l'Église qui défendent de consacrer un autel sans y mettre des reliques, le prélat nantais « enferma dans la pierre du devant, en un petit « coffre de plomb, les reliques du lait et des cheveux de la sainte « Vierge, dans une petite phiole ronde d'argent doré; plus des « reliques de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Évangéliste, de « saint Benoist et de saint Louis [*]. »

Ce bel autel, œuvre du célèbre architecte manceau, Gervais de la Barre, resta jusqu'à la Révolution un des ornements de l'église abbatiale; depuis il a été transféré dans l'église paroissiale de Saint-Michel à Fontevrault, où il existe encore.

[2] Cette statue en marbre blanc remplaçait celle que Pétronille de Chemillé, première abbesse de Fontevrault, avait fait exécuter en pierre pour décorer le tombeau de Robert d'Arbrissel. Les Bollandistes donnent du monument primitif la description suivante : *Cujus mausoleum ante aræm majorem quatuor columnis innixum erat : superiori saxo insculpta ejus effigies : habitus ei sacerdotalis, pedum pastorale, manus chirothecis tectæ, insertus*

[*] Lorsque le pape Calixte II consacra en 1119 l'église de Fontevrault, il mit dans l'autel des reliques « des benoist martyrs *Sæliria et Andancti* « *Saturnini et Sisinii et beate Cecile virginia*, qu'il avait dans ses coffres. » (*Arch. de Maine-et-Loire.*)

Le 13e decembre 1623 M. l'evesque de Mailzais[1] consacra l'autel de la Magdelaine et le lendemain celuy de Saint-Lazare.

digito annulus. (*Acta Sanctorum*, Februar., t. III, p. 598.) La statue de Robert d'Arbrissel, placée en 1624 sur son sarcophage en marbre noir, représentait ce personnage couché, vêtu d'une chasuble, la tête appuyée sur un coussin, les mains croisées sur la poitrine et les pieds nus. Le Musée des antiquités d'Angers possède une planche en cuivre du XVIIe siècle, gravée par Stuerhelt, pour Claude Ménard, sur laquelle ce tombeau est reproduit. La statue de Robert d'Arbrissel, figurée ici, a été tirée à l'aide de la planche du Musée d'Angers. Gaignières, dans son recueil d'*Épitaphes* (Bibl. nationale, t. XIV, fol. 336 et 339) a transcrit ainsi les inscriptions qui décoraient les trois côtés du mausolée :

« *Memoria venerabilis Roberti in omni loco quasi mel indulcabitur ipse, est, directus divinitus in pœnitentia gentis et in diebus peccatorum corroboravit pietatem.* » (Eccli., 40.)

Au côté droit : « *Et vocaberis ædificator cepium avertens semitas iniquitatum, et sustollam et super altitudines terræ.* » (Essai. 58.)

Au côté gauche : « *Et eris quasi hortus irriguus et sicut fons aquarum cujus non deficient aquæ et ædificabuntur in se deserta sæculorum.* » (Ysai., 58.)

Au dessous : « *Exultabunt ossa humiliata.* » (Psal. 50.)

Sur la face principale : « *Adsta viator et perlege quod diu satis tacuit humana vox tibi lapis iste ac toti posteritati inclamat. Venerabilis quondam Robertus de Arbriscello vir admodum pius, et zelo animarum æstuans, divina qua plurimum poterat eloquentiæ, ad Dei obsequium ac sæculi contemptum, multos utriusque sexus mortales, qui eum ad deserta loca sequebantur, induxit; eaque occasione ordinem Fontis Ebraldi primus instituit, variaque domicilia devoto præsertim foemino sexui, extruenda curavit, quorum omnium caput esse voluit hocce monasteriim in quo abbatissam non solum virginibus aut mulieribus Deo dicatis, sed etiam religiosis viris præposuit qui hoc vitæ sequuntur institutum a sancta sede apostolica tam a sui exordio ad hæc usque tempora approbatum variisque privilegiis regiisque muneribus auctum obiit anno M. C. XVII. ejus ossibus ac sacris tegendis cineribus Ludovica de Borbonio hujusce cœnobii atque adeo totius ordinis antistia hoc mausoleum novo pegmate adornatum totius ordinis nomine tanquam parenti optimo P. C.* (*ponendum curavit*) *Anno M.DC.XXIII.* »

[1] Henri d'Escoubleau, évêque de Maillezais.

L'année d'apres Mademoiselle Marie de Bourbon, fille de M. le comte de Soissons, ayant esté icy quatorze ans en habit de novice et mesme ayant eu des bulles de coadjutorerie [1] et future possession de l'abbaye, pourveu qu'elle fust professe, elle avertit Madame la comptesse sa mere qu'elle l'envoyast querir, ce qu'elle fit par Madame de Thoury, qui arriva le Xe octobre 1624, et le lendemain ceste princesse sortit en habit seculier.

Madame se voyant en grand aage de 76 ans et maladive, et avec ce le desir qu'avoit la Compagnie d'avoir assurance de quelqu'une avant son decez, craignant que Madame la Comtesse y en mist a sa devotion et qu'ainsy elle perdist le droit d'election que doivent avoir tous les chefs d'Ordre. Ayant eu advis des rares vertus de Madame Jeanne de Bourbon, dicte de Remorentin, *sœur naturelle* du Roy, religieuse professe de l'abbaye de Chelles, Ordre de Saint-Benoist, et que Sa Majesté l'auroit agreable, et Madame la comtesse ecrivit a Ma-

[1] Marie de Bourbon-Soissons, née à Paris, le 3 mai 1606, avait reçu le voile des mains d'Éléonore de Bourbon, et avait été nommée coadjutrice de Louise de Bourbon-Lavedan le 2 avril 1619, mais elle ne voulut pas faire de vœux et quitta Fontevrault le 11 octobre 1624.

Elle épousa le 6 janvier 1625, Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, grand-maître de France, qui décéda en 1656; elle lui survécut jusqu'en 1692, époque à laquelle elle décéda à Paris, âgée de 86 ans. « Se voyant, dit le P. Anselme (*Hist. « généalog. de la maison de France*, t. I, p. 951), fort incommodée « dans ses couches, elle se voua au saint sang du miracle de « Fontevrault et y fit présent d'une petite vierge d'or, longue « comme le pouce, représentant une Assomption, où il y a six « anges qui l'entourent, laquelle est couverte de diamants, et qui « est d'un grand prix. »

dame l'abbesse et la pria de prendre Madame l'abbesse de Poitiers pour coadjutrice et successeresse.

On remarquera la vertu de Madame qui a preferé le contentement de sa compagnie, en refusant l'offre de Madame la comtesse de prendre pour coadjutrice Madame de la Trinite, sa niepce [1], et luy fit reponse le 9e decembre 1624.

Le 13 decembre 1624, Madame Jeanne de Bourbon [2] a este canoniquement et legitimement esleue pour coadjutrice de l'abbaye. Le pere Monteage receut la commission d'aller presenter a Sa Majeste l'acte de l'election.

Ledit pere alla en poste presenter a Sa Majesté ledit acte qui fut fort agreable, le choix que l'on avoit faict de Madame sa *sœur naturelle*. Laquelle ledit pere alla

[1] Jeanne Guichard de Bourbon, abesse de la Sainte-Trinité de Poitiers, était la seconde fille de Jean Guichard, seigneur de Peré ou Peraset en Vendômois, et de Marie de Bourbon-Lavedan. Elle avait fait profession dans le Monastère de la Sainte-Trinité, le 19 octobre 1597 et en fut nommée abbesse, sur la démission de sa tante Jeanne de Bourbon-Lavedan, en 1598. Ce fut elle qui rétablit l'étroite observance de la règle de St-Benoist dans ce monastère, et pour l'y mieux maintenir, elle obtint des lettres patentes du roi en mars 1621, pour qu'à l'avenir l'abbesse de la Sainte-Trinité fut élective et triennale.

[2] Jeanne-Baptiste de Bourbon, dite de Sainct-Maur, *fille naturelle* du roi de France Henri IV et de Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin, avait été légitimée par lettres du roi données au mois de mars 1608. Elle avait pour sœur, Marie-Henriette de Bourbon, dite de Saincte-Placide, également *fille naturelle* du roi Henri IV et de Charlotte des Essarts; elle fut abbesse de Chelles en 1627 et mourut en 1629. — Charlotte des Essarts qui n'eut pas la vertu de ses filles, eut aussi plusieurs enfants de Louis de Lorraine, dernier cardinal de Guise. Enfin elle se maria à François de l'Hôpital, maréchal de France, et mourut en 1651.

trouver a Chelles. Elle arriva icy a 4 heures du soir 1625 [1].

[1] La belle et savante Jeanne-Baptiste de Bourbon, avait été élevée auprès de Marie de Médicis qui l'affectionnait tendrement. Lorsqu'elle eut atteint sa dixième année, la reine la confia à Marie de Lorraine, abbesse de Chelles, qui lui donna le voile et chargea saint François-de-Sales de son éducation religieuse. Elle avait à peine dix-huit ans, lorsqu'elle quitta Chelles pour aller remplir à Fontevrault les fonctions de grande prieure et de coadjutrice de Mme Louise de Lavedan. Elle arriva à Fontevrault le 23 janvier 1625 et fut reçue par l'abbesse avec de nombreux témoignages d'amitié. Les lettres du roi, en date du 12 janvier, qui sanctionnaient sa nomination à la coadjutorerie, furent lues au chapitre en présence de la communauté. Le 7 septembre, veille de la Nativité de la Vierge, elle reçut de Rome les bulles qui approuvaient sa nomination. Le lendemain le sieur Ladore, official et vicaire général de l'archevêque de Tours, la mit en possession de la coadjutorerie. Enfin, le 9 septembre, elle reçut l'habit de fontevriste des mains de Madame de Lavedan, qui l'installa ensuite dans ses fonctions de coadjutrice. Tant que cette abbesse vécut, Jeanne-Baptiste de Bourbon se contenta d'administrer l'Ordre et en particulier l'abbaye de Fontevrault sans rien innover; il n'en fut pas de même lorsqu'elle fut investie de l'autorité souveraine, après la mort de Louise de Bourbon-Lavedan, qui arriva à une heure après midi, le 11 janvier 1637, étant âgée de 89 ans. Cette digne abbesse fut assistée à ses derniers moments par le Frère Jean Lardier, sous-prieur de l'Habit; Henri Arnauld, abbé commendataire de Saint-Nicolas d'Angers, présida à ses obsèques, et le Jésuite Louis Lescazer, son confesseur, ainsi que Sébastien Ganot, moine de Fontevrault, prononcèrent son oraison funèbre.

La bénédiction abbatiale donnée à Jeanne-Baptiste de Bourbon, le 22 mai 1639, par Philippe Cospean, évêque de Lisieux, se fit avec une grande solennité. Le Père Hilarion, carme déchaussé, neveu de l'évêque officiant, prononça le sermon. Dans l'assistance, qui était nombreuse et choisie, on remarquait : Gaston, duc d'Orléans, frère du roi; César de Vendôme, duc de Mercœur, *frère naturel* de l'abbesse; Françoise de Lorraine, son épouse et leurs deux enfants; François de Vendôme, qui se rendit célèbre dans

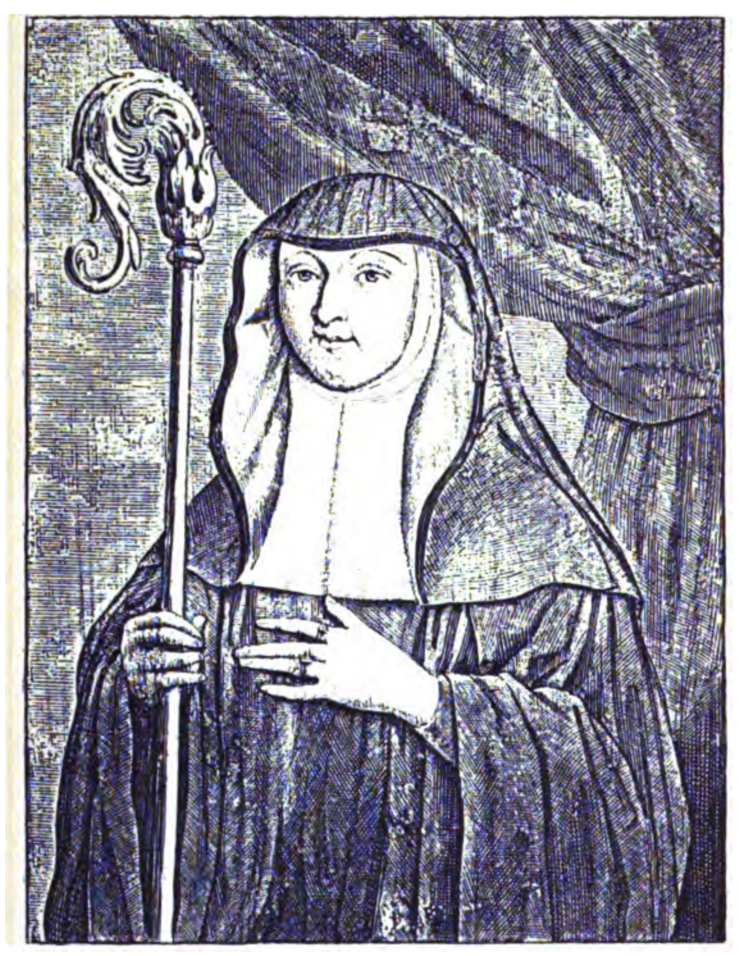
les guerres de la Fronde sous le titre de duc de Beaufort, et Élisabeth, *Mademoiselle de Vendôme*, qui épousa, plus tard, Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours.

Lorsque Jeanne-Baptiste de Bourbon fut souveraine absolue de l'Ordre de Fontevrault, elle s'efforça d'en augmenter le prestige et les priviléges. Dans ce but, elle obtint une exemption complète de toute dîme envers le roi et les curés, de toute juridiction autre que celle du Grand-Conseil, de la visite et de l'excommunication des évêques, de tout impôt ou péage, etc. Ses prérogatives étaient très-grandes, car, non-seulement elle gouvernait souverainement son abbaye et les cinquante prieurés de son Ordre, mais elle présentait à une quarantaine de cures ou de chapelles, créait et destituait à son gré les titulaires, nommait ses prieurs, conférait directement à ses religieux le pouvoir de confesser et d'absoudre même des cas réservés aux évêques.

Ce fut Jeanne-Baptiste de Bourbon qui, la première, prit le titre de : ABBESSE, CHEF ET GÉNÉRALE DE L'ABBAYE ET ORDRE DE FONTEVRAULT.

En cette qualité, elle eut à soutenir une longue lutte contre les religieux de son monastère, qui, en 1640, voulurent secouer le joug de son autorité pour s'en emparer. Cette révolte, semblable à celles de 1620 et 1623, sous Renée de Bourbon, l'entraîna dans un procès qui se termina le 8 octobre 1641, par un arrêt du Grand-Conseil. Cet arrêt, maintint les droits, priviléges et prérogatives attribués à l'abbesse et à ses religieuses par la règle, les bulles et indults du Saint-Siége, lettres patentes des rois, et arrêt du Conseil d'État, du Parlement et du Grand Conseil. Les moines avaient une adversaire trop puissante pour qu'il en fût autrement. Ils furent contraints de se rendre à merci et d'obtenir très-humblement leur pardon. Les frais de cette procédure, menée activement, s'élevèrent à 17,482 livres.

Jeanne-Baptiste de Bourbon entreprit quelques années plus tard (1645) de faire canoniser le bienheureux Robert d'Arbrissel; mais tous ses efforts échouèrent, malgré le concours de ses parentes : Henriette, reine d'Angleterre; Élisabeth, reine d'Espagne, et Christine, duchesse de Savoie. Elle n'avait cependant rien négligé dans ce but, car elle s'était laissée aller jusqu'à faire lacérer furtivement, dans le cartulaire des bénédictins de la Sainte-Trinité de Vendôme, la fameuse lettre du cardinal-abbé, Geoffroy, qui pouvait porter une sérieuse atteinte à la sainteté



MADAME IEANNE BAPTISTE
Fille R. de France. Abbeße, Chef et Generalle de l'Abaye et Ordre de Font-Eurauld. Ætatis Suæ 41. anno 1648.

du fondateur des fontévristes. Dans leur coupable empressement les moines émissaires se trompèrent de feuillet et la lettre subsista. Jeanne-Baptiste décéda avant la fin de l'information à Rome, où l'affaire est restée en instance. Quelle en sera la solution après plusieurs siècles d'attente?

Ce fut Jeanne-Baptiste de Bourbon qui fit placer, on 1638, la belle grille du chœur. Cette grille, enlevée pendant la première République, est actuellement à l'entrée de la cour d'honneur de la Préfecture de Maine-et-Loire. En 1638, elle fit également exécuter de grands travaux dans son église, qui occasionnèrent le déplacement des tombeaux royaux *.

A la suite des troubles de 1640, Jeanne-Baptiste fit éditer sous ce titre : LA RÈGLE DE L'ORDRE DE FONTEVRAULD, *imprimée par l'ordonnance de très-illustre princesse*, *Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille L. de France, abbesse, chef et générale dudit ordre.* (Paris, 1642, pet. in-12, 364 pp.) En 1669, furent publiés par ses soins les : *Offices propres des fêtes particulières de l'Ordre de Fontevrauld, réduits à la forme du Bréviaire romain, reveus, corrigés et approuvés des docteurs.* (Paris, 1669, in-8°, 467 pp.)

Jeanne-Baptiste de Bourbon, fut la dernière abbesse de Fontevrault, issue du sang royal qui gouverna l'Ordre. Elle décéda, le 16 janvier 1670, des suites d'une chute qu'elle avait faite en carrosse au mois de juin précédent, et fut inhumée dans le caveau de l'église du Grand-Moutier, construit par ses soins, pour y réunir les corps de celles qui l'avaient précédée dans l'administration de l'Institut de Robert d'Arbrissel **.

Le portrait de cette abbesse, se voit encore sur une des murailles de l'ancienne salle capitulaire à Fontevrault. Un autre est conservé dans la sacristie de l'église de N.-D. de Nantilly, à Sau-

* Voir la note F. de l'*Appendice*.

** La crypte des abbesses construite au milieu du chœur subsiste encore. On y descend par seize marches en pierre. Un certain nombre d'abbesses qui précédèrent Jeanne-Baptiste de Bourbon et celles qui lui succédèrent dans l'administration de l'Ordre de Fontevrault, y furent inhumées dans des cercueils de plomb, sous de modestes dalles, hormis la dernière abbesse, Julie-Sophie-Gillette de Gondrin de Pardaillan d'Antin, qui décéda à Paris le 20 décembre 1797, et dont on ignore le lieu de la sépulture. — Tandis que de simples dalles indiquaient dans la crypte le lieu où reposaient les abbesses, de beaux mausolées placés dans le chœur, en avant des stalles, rappelaient leur personne au physique et au moral par les inscriptions et les figures qui en faisaient l'ornement.

mur. Il est peint à l'huile sur toile et porte cette inscription en minuscules : MADAME JEANNE BAPTISTE DE BOVRBON DECEDÉE LE 16e JANVIER 1670.

Le portrait gravé, reproduit ici, a été tiré sur une planche de cuivre qui appartient au Musée d'antiquités d'Angers. Cette planche, quoique bien usée, a le mérite de rappeler les traits de Jeanne-Baptiste de Bourbon et le costume de son Ordre.

Sous l'administration de Jeanne-Baptiste, il y avait à Fontevrault, 230 religieuses de chœur et converses, et plus de 50 moines. Après l'arrêt du mois de mars 1520, qui dépossédait les religieux de leurs emplois, les abbesses prirent successivement à leur service plusieurs officiers et serviteurs laïcs. De ce nouvel ordre de chose, il résulta un surcroît de dépense. « Aussi, la maison de Jeanne lui coûtait-elle, outre les laquais, 12,000 livres par an pour les appointements, sans compter la nourriture et l'entretien des nombreuses personnes qui la composaient. En 1648, les officiers, serviteurs et employés de l'abbaye, payés, nourris et vêtus, étaient au nombre de quatre-vingt-dix. » (*Inventaire des titres de l'abbaye de Fontevrault*, t. VII, p. 494. — Ms des archives de Maine-et-Loire. — M. Alfred Jubien. *L'Abbesse Marie de Bretagne*, p. 119.)

APPENDICE

NOTE A. (Page 1.)

LES MONASTÈRES DOUBLES.

M. Albert Lenoir explique ainsi, dans son savant ouvrage sur l'*Architecture monastique*, t. II, p. 474-479, l'origine de la réunion d'hommes et de femmes dans un monastère double (*Monasterium duplex*).

« Lors, dit-il, de la création des monastères de femmes, plusieurs messes devant y être célébrées chaque jour, des chapelles particulières s'élevant généralement dans l'enceinte, et la présence de prêtres étant sans cesse nécessaire pour la confession et d'autres sacrements, il fallait un clergé assez voisin pour qu'il pût toujours être présent. On logea ce personnel de prêtres et de leurs clercs dans la première cour des abbayes; ils y formaient une sorte de communauté bien séparée et bien distincte, dont on voit l'usage se perpétuer, car on le retrouve dans l'histoire des abbayes de Jouarre, de Montmartre, de Port-Royal des Champs, des Carme-

lites de Paris, etc. La disposition et le but de cette demeure de prêtres auprès des monastères de femmes sont bien indiqués par Rudolfus, moine de Fulde, qui s'exprime ainsi : *Duo monasteria constructa sunt, muris altis et firmis circumdata... ordinatum est ut neutrum illorum dispar sexus ingrederetur... exceptis solummodo presbyteris... ad agenda missarum officia.* (Rud., *Vita S. Liobæ*, cap. I.)

« Le besoin donc, qui se fit sentir, dès l'origine, d'avoir des prêtres auprès des monastères de femmes, donna naissance aux abbayes doubles, maisons présentant simultanément une abbaye d'hommes et une de femmes, réunies dans la même enceinte générale, mais séparées par des murs et par tous les moyens convenables pour empêcher les relations ; il n'y avait réellement que le voisinage, la communauté n'était qu'apparente, car l'église, les bâtiments claustraux et toutes les dépendances se doublaient pour que chaque division fût complète.

« L'ensemble de ces maisons formait le *monasterium duplex* (Heurter, t. II, p. 113) ; la partie consacrée aux hommes, et comprenant leur église particulière, leur cloître et les lieux réguliers, était nommée ἀνδρῶν.

« Depuis le quatrième siècle de l'Église on voit paraître de ces Abbayes dans toute la chrétienté occidentale ; elles y furent même très-communes dans l'origine. En France, l'abbaye de Chelles, fondée par sainte Clotide, et si célèbre dans les premiers siècles de la monarchie, était double ; les hommes y étaient sous l'autorité de l'abbesse, car lorsqu'au milieu du VIIe siècle la reine sainte Bathilde agrandit ce monastère à la tête duquel fut placée Bertille, cette dernière, à la prière du roi d'Angleterre, permit à plusieurs religieux d'aller réfor-

mer l'état monastique dans cette contrée ; ce qui indique combien ils étaient distingués par leur régularité. Plus tard, le fils de Dagobert III, Thierry, surnommé de Chelles, y fut élevé par les religieux, jusqu'à ce qu'il montât sur le trône, vers 720. (Abbé Lebeuf, t. VI, p. 34.)

« Isidore de Séville parle des monastères doubles au livre II, chap. xv, *De officiis Ecclesiæ;* Bollandus de même dans sa vie de saint Angilbert, etc.

« La plus célèbre des Abbayes doubles fut celle de Fontevrault, chef d'ordre, dans laquelle l'autorité était exercée par l'abbesse, non-seulement sur toutes les religieuses, mais encore sur tous les religieux de l'Ordre : « *Monachi sunt inferne, monachæ superne.* » Robert d'Arbrissel, fondateur de cet ordre au commencement du XIIe siècle, avait créé un grand nombre de maisons semblables : « *Multa pro utroque sexu extruxit monasteria, quorum princeps est illud quod Fontis-Ebraldi appellatur.* »

Robert d'Arbrissel en donnant, dès l'origine de son Institut, la suprématie aux femmes sur les hommes avait donc suivi des précédents; mais ce qui l'avait surtout animé dans cette résolution, c'était, affirme-t-on, les paroles du Christ sur la croix, lorsqu'il avait dit à la Vierge, en lui désignant saint Jean : Femme, voilà votre fils; puis s'adressant à saint Jean : Fils, voilà votre mère. — Ce qui est certain c'est que ce passage de la passion du Christ est le sujet du blason de l'Ordre de Fontevrault.

La grande agglomération d'hommes et de femmes, dans le monastère de Fontevrault, sous une autorité féminine, occasionna souvent de grands embarras à l'État et à l'Église. Dès le début de l'Institut, Robert

d'Arbrissel eut beaucoup à lutter contre les accusations d'immoralité dont lui et ses prosélytes furent accusés par des hommes éminents, tels que : le cardinal Geoffroy, abbé de la Sainte-Trinité de Vendôme, le savant Ulgerius, évêque d'Angers et le spirituel Marboldus, évêque de Rennes, tous Angevins d'origine. Malgré leur gravité, ces accusations n'ont rien de très-surprenant quand on sait que plus de trois mille personnes des deux sexes étaient, dès l'an 1101, réunies à Fontevrault sous la règle de Robert d'Arbrissel et l'autorité de Pétronille de Chemillé, première abbesse de l'Ordre — Plus tard, les rois et le parlement de Paris durent souvent intervenir pour rétablir la discipline et la moralité dans les nombreux monastères fontevristes. Mais, ce qui contribua surtout à la réforme, ce fut l'exemple donné par Marie de Bretagne et les abbesses issues de la Maison royale de France qui lui succédèrent.

NOTE B. (Page 11.)

SUR LA RÉFORME DE L'ORDRE DE FONTEVRAULT.

La Réforme de l'ordre de Fontevrault, nécessitée par un grand relâchement, fut une œuvre laborieuse, qui demanda près de deux siècles avant d'être définitivement établie : encore ne le fut-elle que grâce à la puissance de l'autorité séculière. Cela prouve combien il est difficile d'extirper le vice, de réprimer les abus, et de gouverner même un ordre religieux.

La première tentative faite par Marie de Bretagne en vue de rétablir la discipline dans les couvents soumis à son autorité, remonte à l'an 1459. A cette époque, elle s'adressa dans ce but à Pie II, qui délégua vers elle : Guillaume Chartier, évêque de Paris, les abbés de Cormery et d'Airvaux, et le doyen de l'Église de Paris, avec pleins pouvoirs pour dresser statuts et constitutions [1]; ce qu'ils firent avec circonspection afin de ne pas irriter les intéressés.

En 1475, une règle plus sévère que la précédente fut introduite par Marie de Bretagne dans son prieuré de la Madeleine à Orléans, puis à Chaise-Dieu et à Fontaine-en-France. Quatre ans plus tard, cette même règle fut décrétée obligatoire dans tout l'ordre, au nom de Sixte IV, par les commissaires que ce pontife avait choisis pour la rédiger.

Les constitutions et les statuts de 1459, avaient été favorablement accueillis à Fontevrault; mais il n'en fut pas de même de la réforme sévère tentée en 1471 et promulgué en 1479. Les religieuses et les moines y firent une même opposition. Aussi ne fut-ce que grâce aux gens de guerre et de justice que Renée de Bourbon parvint à l'y introduire. Car les religieuses s'insubordonnèrent jusqu'à faire arracher nuitamment la grille de leur chœur dans l'église abbatiale, posée en vertu d'un arrêt du Parlement de 1502, et cette grille ne put être rétablie qu'après l'exil des rebelles (1503-1504).

De leur côté, la plupart des moines de Saint-Jean-de-l'Habit ou Grand-Saint-Jean, montrèrent une aussi vive opposition que les religieuses. Ce ne fut que les armes

[1] Niquet, *Histoire de Fontevrault*, p. 473.

à la main qu'on parvint à les soumettre (octobre 1505)[1].

Deux ans après, le 13 juin 1507, quatre-vingt-deux religieux et dix novices acceptèrent solennellement la réforme. Cet exemple fut suivi, car, dès 1540, le prieuré de Saint-Jean-de-l'Habit, comptait plus de cent cinquante adhérents et l'Ordre trente-quatre maisons.

Malgré les guerres religieuses et l'esprit de relâchement qui régnèrent à la fin du XVI[e] siècle, les abbesses de la maison de Bourbon surent maintenir sous leur autorité et dans la dépendance de la règle les moines, qui, intérieurement, désiraient s'en affranchir; car beaucoup d'entr'eux souffraient de l'état humiliant qu'ils occupaient auprès des religieuses et surtout de l'abbesse. Aussi une sérieuse tentative de rébellion eut lieu sous Jeanne-Baptiste de Bourbon, pour secouer le joug de l'autorité féminine. La lutte commença en 1621 par des bulles que les moines obtinrent en leur faveur, puis un bref en 1636 pour changer les statuts et avoir la libre possession de trois prieurés. L'intelligente Jeanne-Baptiste ne se laissa pas intimider; elle plaida avec opiniâtreté sa cause qui était celle de l'Ordre, et un arrêt du Conseil d'État du 8 octobre 1641, confirma, après de longues années de procédure, la prééminence de l'abbesse et l'observation intégrale des constitutions de Sixte IV dans tous les monastères de l'Ordre.

Après cette longue lutte, les moines observèrent sans résistance les engagements qu'ils contractèrent en entrant dans l'Ordre. Cette situation dura jusqu'en 1790; mais à cette époque, lorsque la Révolution ouvrit les portes des monastères, les vingt religieux de Saint-Jean-de-l'Habit s'empressèrent de quitter leur couvent.

[1] Niquet, *Histoire de Fontevrault*, pp. 33-34.

Il n'en fut pas de même des soixante-dix religieuses professes, des trente-neuf sœurs converses et des deux données du Grand-Moutier qui déclarèrent persister dans leurs vœux, mais on répondit à ce désir par une expulsion générale !

NOTE C. (Page 44.)

SUR LES TÉMOINS DE LA MORT DE RENÉE DE BOURBON.

Les « Religieuses qui estoient au trespas de Madame Renée de Bourbon, abbesse, arrivé ce dimanche » furent :

S. Madeleine de la Jarrie,
Caterine de Hautbergeo,
Jeanne Petit,
Madeleine Chauuin,
Marie d'Avoise,
Perrette le Roux,
Anne d'Homes,
Jeane Aymeret,
Jeane de Broc,
Marie Fuzelier,
Marie de l'Espine,
Rouline Pellé,
Loyse de la Touche,
Ursule Tahureau,
Marguerite de Marueil,
S. Cecille,
Febroise Frambouchier,
Caterine Valee,
Jeane Girault,

S. Claude d'Estouteuille,
Cecille de Laye,
Isabeau de la Roche,
Radegode de Puygirault,
Clerc Abrieuse,
Febroise Mareschal,
Agnes Boucher,
Emerence de Sarsay,
Renée de Hautbergeo,
Marie Josselin,
Estienne Gentilz,
Marie de Surgeres,
Constance de Pantoisi,
Madeleine de Chaborant,
Angelique le Petit,
Marte de Pully,
Blanche Monot,
Françoise de Maillé,
Radegonde de Breslay,

S. Charlotte de Vendosme,
Yolant de Moulins.
Anne de S. Jullien,
Geniesve Bernard,
Jeane Regrauee,
Fleurance Rousselle,
Louise de Baraton,
Renée de Sainte-Marte,
Anne d'Estampes,
Ambroise de Grages,
Caterine de Bombel,
Jeane du Pineau,
Loyse le Febure,
Marie de Viesuille,
Adriene des Roches,
Françoise d'Aubuisso,
Caterine Baudet,
Benoiste Gilberde,
Gentiene de la Mote,
Augustine Camus,
Madeleine de Razilly,

S. Eleonor de Lauerdin,
Marguerite Guignard,
Madeleine de Clermont,
Marie Lucas,
Marguerite Merueille,
Charlotte de Gouly,
Nicole de la Porte,
Françoise de Vendosme,
Caterine de Hangest,
Baptiste de Caulmot,
Françoise de Madon,
Marguer. de Rochechouart,
Jeanne le Clerc,
Madeleine de Bourbon,
Gillette Margrie,
Marguerite de Pleur,
Marie Dezé,
Isabeau des Contes,
Jeanne de Basche,
Caterine de la Roue, qui na fait le vœu.

NOVICES DU CHŒUR

S. Renée de Lorraine,
Madeleine des Seilles,
Yvonne Pichart,
Euageliste d'Escars,
Marie de Montbro,
Jeanne Corbin,
Jacqueline de Richelieu,
Bonne le Clerc,
Marguerite d'Illiers,
Marie de Fois,
Françoise de Motalais,
Françoise de Brusac,
Marie Brochet,

S. Louy de la Roche,
Foucault,
Yvonne de Maillé,
Marie Boursault,
Madeleine de Moyne,
Fraçoise de Saint-Pere,
Avoye de la Chaussée,
Renée le Jeune,
Jeanne de l'Espinay,
Gabrielle de Codugt,
Renée Laurens,
Susane de Corbinnier,
Estienette l'Allouette.

LES SECULIERES

Mlle Renée de Bourbon,
Charlotte de la Tremouille,
Michelle Pauesac.

Les moines qui assistèrent avec les religieuses au dernier soupir de Renée sont inconnus : n'étant pour ainsi dire, que des témoins secondaires.

(*Arch. de Maine-et-Loire*. Registre contenant des extraits des chartes, cartulaires, etc., de l'Abbaye de Fontevrault, fol. 436-437.)

NOTE D. (Page 53.)

LETTRE SUR LA MORT DE RENÉE DE BOURBON, ABBESSE DE FONTEVRAULT.

Après le décès de Renée de Bourbon, les religieuses de Fontevrault firent écrire, par les moines de Saint-Jean-de-l'Habit, une lettre très-touchante, remplie d'intéressants détails sur la mort de leur vénérée abbesse. Cette lettre a été publiée en tête d'un rarissime ouvrage, imprimé à Poitiers, en 1535, in-4°, en caractères gothiques et sans pagination. Le volume a pour titre :

Epistres, Elegies, Epigrammes et Epitaphes, composez sur et pour raison du deces de feu tres-illustre et

tres religieuse Dame, Madame Renée de Bourbon, en son vivant Abbesse du Royal monastere et ordre de Fonteuvrault, avec autres choses concernans la saincteté de ladicte Religion, par le Procureur general dudict ordre et par le Traverseur.

M.D.XXXV.

Et sont a vendre a Poictiers davant le Palays a l'enseigne du Pelican.

Les auteurs de ce rare recueil, dont les pièces sont pour la plupart en vers, furent M[e] Conrad de Lommeau, licencié-ès-droits, seigneur de Dampierre, procureur général de l'Ordre de Fontevrault et Jehan Bouchet, qui, en tête d'une de ses épîtres, fait ainsi connaître sa qualification :

A toutes devotes Religieuses cloistrieres, Jehan Bouchet, Traverseur des voyes perilleuses, Salut en Jesuchrist.

A la fin du livre on lit :

Imprimeez a Poictiers le XXVII de Mars M.D.XXXV, par Jehan et Enguilbert de Marnef freres, demourantz a l'enseigne du Pelican.

Lettre enuoyée par le conuent de Fonteurault aux autres couents de lordre, pour leur anoncer le deces de feue tres illustre Dame, Madame Renée de Bourbon, en son viuant Abbesse dudict Fontevrault.

L'extremité de douleur qui oppresse noz pauures cuers (noz tres amees e chers seurs) nous contrainct faire par plainctes lentree de ceste lettre. Car combien que la chose que voulons vous notiffier soit une playe profonde et tres ouuerte, cōmune a vous, a nous e a tout lordre, si nous demeure il la plus grand partie de la tribulation e ennuy en tant que ce bon Dieu apres plusieurs foiz auoir tendu les oreilles de sa pitié a oyr noz criz e prieres pour impetrer la prolongacion de vie a nostre tres reuerende Dame et souueraine mere abbesse, finablement les a estouppees voyant le bon seigneur que plus nestions dignes de sa saincte presence ne de oyr le son de sa tres proffitable doctrine, deuotes instructions et tres excellens exemples. Helas noz bonnes seures tous ses biens ensemble avec elle ce sont de nos esuanouyz, elle qui a bon droit ce deuoit nōmer le chariot e charestier de tout l'ordre de Fonteurault. O pauuvre Fonteurault orphelin de ta saincte mere bien plorer doys et gemir, car ta couronne e perle precieuse de ton honneur est tombee e cheute, e repouse soubz ung tombeau. Impossible seroit noz bonnes seures trouuer termes conuenables pour sufisamment declarer l'amertume de nos esperitz si tousiours vouliōs regarder a nostre tres grād e merueilleuse perte. Mais considerāt dautre couste la gloire que esperons elle possede

veu sa saincte vie e bonne fin, ce nous est une ioye, e nous reputons bien heureuses destre nomees disciples dune si saincte maitresse e de auoir quelque temps milité soub lestandart de sa vertueuse conduicte qui estoit une lumiere de parfaicte prudece e discretion e sapience menoit toutes ses œuures, bonte, e charité guydoient toutes ses intencions, ferueur e amour diuine enflamboit son esperit a prochasser laugmentation de la saincte obseruance de nostre estat, la pureté e honesteté de son cueur reluysoit si tres fort auec une multitude de toutes vertus que plustost perdrions lusage desiripre que ne nous fauldroit la matiere de parler; car combien que nul soit parfaict, si auoit Dieu mis en elle tant de ces dons e graces auec pouuoir e vouloir de bien en user que peu de choses restoient que en toute elle ne fut parfaicte, sa deuotion estat no pareille : car qlque affaire quelle eust tant quelle a peu iamais ne passoit ses heures limitees de faire ses oraisos qui estoit troys foys le iour oultre son seruice, la reuerece qlle auoit a faire son office est incredidble : car iamais en le disant ne parloit pour qlque besoing ql en fust. Et quat exterme necessite la cotraignoit le faisoit a qlque bonne pause, e en peu de parolles. Elle gardoit tres estroictement son silence, en leglise a qlque heure que se fust, ne tenoit propoz si elle ny estoit contraincte, e iamais au cueur ne au cloistre, en son enfermerie, le temps quelle na point este si fort mal gardoit son silence au soir e au matin plus singulierement que lon ne peult faire en dortouer, ou ne scauroit penser e asses faire entendre la singularité de reuerece e deuotion quelle auoit au precieux sacremet de l'autel ou auoit tout son espoir e souueraine dilection. Toutes les semaines le recepuoit deu foiz pour le moins, e alors

oultre son ame presentoit affectueusement a Dieu, celles dont auoit la charge e conduicte, elle auoit si gracieuse charité et supportacion enuers toutes persones que iamais ne prononcoit parolles au desauatage d'autruy, ne neust souffert que en sa presence on eust mal parlé ou racopté quelque imperfection pour nulle raison que ce fust. Bief nos bonnes seures sa vie estant si comble de toutes graces que sa face estoit honoree, craincte e reueree comme vestige e ensigne que son ame estoit remplie du benoist Sainct-Esprit, en sorte quelle estoit amee de Dieu e des creatures qui nous doit bien cotraindre a ensuyure a tout le moins quelque peu de ces vertus, puisque Dieu nous a faict la grace de auoir eu pour mere une si saincte creature. Sa maladie a esté seulle foiblesse e nature qui est en elle defaille touiours iusques a la fin ayant cler, sain e tres bon entendement a pouruoir ce qui estoit util a son ordre e bien y a paru. Car le vendredy dix-septiesme iour auant son deces congnoissant que sa puissance corporelle luy defailloit, inspirée du benoist sainct Esprit en ensuyuant son bon pere sainct Hierosme qui laissa a ses desollez enfas son bon amy disciple Eusebe, ainsi nostre saincte Dame e mere sachant au vray sans affection de nature que nostre tres bonne et tres amee Dame e mere sa fille e niepce seur Loyse de Bourbon estre ydoine et suffisante en toutes qualitez en fleur daage e dhonneur, de singulieres vertus propres pour la conduyte de nous e de son ordre luy a laisse la charge par testament e resignacio. Qui no' est noz tres cheres seurs une seureté tres grande pour vous e nous qui nous doit bien rendre tenues a la tres bonne Dame defuncte : car soyez certaines que la tres diligente instruction quelle a donnee lespace de trente huict ans, a madite Dame sa fille a si bien

prouffite en elle que apperceuons clerement son grant zel e ferueur e esperos que par tres sainctes intercessions de nostre dicte mere e Dame trespassée celle que avons possedee a son double esprit. Le dimanche de apres ledict iour du vendredy, la bone Dame estant fort affoiblie dist quelle se vouloit recreer auec son couent e nous fit toutes conuoquer vyron une heure apres mydy. Et nous toutes estans deuant elle pres de son lict eleua sa voix en grand force e vertus en nous disans ces propres motz : Mes filles, esleuez vos espriclz a entendre mes parolles, ie veulx faire mon secod testament, ie faict le premier qui a longuement dure en prenant lestat de saincte religion que iay mal garde dont mon ame est chargee de beaucoup d'offences e pechez en ce que ie nay faict ce qui appartenoit au lieu ou ie ay este par permission diuine constituee, ien requiers pardon a Dieu a vos mes enfans e a tout l'ordre. Eslevez vos mains au ciel a ce q par voz oraisons lame soit secourue e aydee a rendre compte de mes œuvres. Mes enfans ie ne vos veulx point laisser orphelins, ne quil y ait trouble en lordre, e principallemet au lieu de ceans qui en est le chef. Pour ce mes enfans iay mis entre les mains du Sainct Siege apostolicque, par leql ie vous ay long temps seruies la charge, Jay esleue ung petit sion qui a esté nourry de vostre pain, que iay alaicte de toute ma puissance de mes forces en toutes bones vertus. Cest ma fille que ie vous laisse, cest moy mesme, ie la vous recommande, ie nen veulx point prendre destrages hors de la maison de ceans, mais celle que vous cognoissez iay faict ce q. est en moy pour vous oster toute occasion de trouble. Touteffoiz ce peu que Dieu me prestera la vie ie ne vous habandonneray poinct. Je voy bien que seroit impossible que me seusciez oublier, car vo^{s} me auez

touiours soubtenue iusques ycy par vos prieres, mais ie recommande ma fille, ie vous admonneste mes enfans que aiez touiours bonne amour, paix, charite, e supportacion les unes des autres, e vous souueigne de mes parolles. Quāt Dieu me aura retiree de sa part ie auray congnoissance de vos biens faiz, car ien seray participant e vo' pourray plus seruir la que ycy. Je vo' ay desia requis une foy pardon, ie le faiz encores de rechief de toutes les faultes que iay faictes en lordre, e des mauuays exemples que ie vous ay donnez, ne me oubliez poinct mes enfans. Et en voyant noz grās doloreux souspirs comença plus fort a dire rediouyssez vo' mes enfans ie vous dōne e vous laisse ma benediction. Et en leuāt ses mains e les yeulx au ciel dist : *In nomine patris e filii et spiritus sancti, Amen, Jesus.* Hélas noz bonnes seurs en quelle douleur pēcez vous que sortismes toutes de sa presence. Depuis ce iour tousiours cest fort diminuee, et a este sans rien pouuoir prendre fors quelque restaurās, tousiours a receu Nostre Seigneur a ses iours accoustumez. La nuyt dētre vendredi et sabmedi septiesme iour de ce moys de nouēbre, a quatre heure du matin de rechief le receut en grant deuotion et le sacremēt de unction. Souuēt a eu en sa bouche Jesus Maria, Jesus me soit, Jesus, Jesus aydez moy. *Sucipe me Domine secūdum eloquium tuum et visita et non cōfundas me ab expectatiōe mea.* Et tant d'autres beaulx motz que continuellement proferoit, e le dernier que on a entendu fut *Unigenitus dei filius nos benedicat e adiuuare dignetur.* Et a rendu son bien heureux esperit entre les parolles de oraison, psens ses enfās de lun e lautre sexe a heure de mynuict, le dimanche octaue des benoistz sainctz cōme ou chantoit dauant elle ce respond. *Delum templi.* Et que on estoit a ces motz :

Memento mei domine, hodie mecum eris in paradiso. Passa a cette derniere parolle. Elle auoit singuliere deuotion a la feste de Nouel, e autres foiz auoit dit que elle desiroit bien mourir a lheure que nostre seigneur fut né, ce que de sa grace e bonté luy a octroyé. Nous vous recommandons son ame, noz cheres seurs assez congnoissez les biens e prouffitz quelle a faictz en son ordre, car elle a accomply ce que autres dauāt elle iamais ne purent attaindre. Elle a esté quarāte troys ans dix iours abbesse, auoit soixante cinq ans e demy dont en a usé cinquante sept au lieu de ceans, e a esté religieuse cinquāte deux ans. A esté la premiere abbesse depuis linstitution de lordre qui a faict le veu de closture e la fist a ung vendredy le tresiesme iour de juing mil cinq cens cinq. A faict de professes e religieuses au lieu de ceans le nombre de troys cens trente huict du nombre desquelles ont esté mes Dames Ysabeau et Charlotte de Bourbon ses seurs. Ladicte Dame Ysabeau apres abbesse de Caen, madicte Dame Loyse de Bourbon sa niepce, mes Dames seurs Magdelene de Bourbon e Renée de Lorrayne ses niepces, e Madame Catherine de Nauarre depuis abbesse immediate de Caen. Et bien de deux a troys mil religieuses et religieux es couēns de son ordre, comprins les religieux du prioré de lhabbit dudict lieu de Fonteurault, Nostre Seigneur luy veille octroyer le vray repos eternel, e a vous nos tres amees seurs son amour e grace. Ce unziesme iour de nouēbre.

Dessoubz escript.

Vos pauures desolées seurs, le conuent de Fonteurault.

NOTE E. (Page 69.)

SUR LES PEINTURES DE LA SALLE CAPITULAIRE.

La salle capitulaire des religieuses de Fontevrault était située à l'est du cloître principal de l'abbaye. On y entrait par une vaste porte dont les colonnettes et les voussures étaient couvertes d'arabesques, au milieu desquelles se détachent encore le monogramme de Louise de Bourbon et la date de 1543 ; mais cette porte fut mutilée en 1859. Intérieurement, la salle a la forme d'un parallélogramme de vingt mètres de longueur sur onze mètres de largeur. Elle est divisée en deux parties par une rangée de sveltes colonnes à chapiteaux de la Renaissance, qui supportent six coupoles d'élégantes voûtes ogivales. Les fenêtres de cette salle, remaniées au XVIII[e] siècle, l'ont rendue très-sombre et ont singulièrement changé son aspect primitif[1].

La décoration du chapitre fut l'objet de la sollicitude de Louise de Bourbon, dès les années 1541 et 1543, ainsi que l'attestent ces dates placées sur les pilastres. Plus tard, vers 1563, elle fit ajouter aux décorations en sculpture, des peintures murales, qui, maintenant, sont fort dégradées. Ces sortes de fresques, exécutées par Thomas Pot, représentent les principaux épisodes de la vie du Christ et de la Vierge. Chacune de ces compositions est accompagnée de portraits en pied avec légendes, qui furent ajoutés à diverses époques. Les

[1] Actuellement la salle capitulaire sert de prétoire, où se rend chaque jour la justice, pour les délits de la discipline intérieure de la Maison centrale de détention, qui occupe l'ancienne abbaye, en vertu d'un décret impérial du 26 vendémiaire an XIII.

sujets et les portraits sont peints dans l'ordre qui suit :

1° La Cène, avec Isabelle[1] et Marie-Gabrielle-Éléonore de Bourbon[2].

2° La Trahison de Judas, avec Renée de Bourbon[3], abbesse de Chelles et Louise-Françoise de Rochechouart[4].

[1] Isabelle de Bourbon, grande prieure de Fontevrault, puis abbesse de la Sainte-Trinité de Caen, bénite par son *frère naturel,* Louis de Bourbon, évêque d'Avranches, le dimanche 22 juin 1505 ; mourut le 12 juillet 1531, ainsi que le portait son épitaphe gravée sur une tombe de cuivre, devant la grille, à gauche, dans le chœur de son église abbatiale. (Voir pages 8, 9, 19 et 29.)

[2] Marie-Anne-Gabrielle-Éléonore de Bourbon, née le 22 décembre 1690, prit l'habit à Fontevrault le 20 mai 1706, y fit profession le 26 mai 1707, fut nommée abbesse de Maubuisson en octobre 1719, mais elle remercia et a accepté l'abbaye de Sainte-Antoine-lès-Paris, ordre de Citeaux, à laquelle elle a été nommée le 9 mai 1723. (Anselme, *Hist. généalogique de la Maison de France,* t. I, p. 342.)

Elle était fille de Louis III, duc de Bourbon, d'Enghien, de Châteauroux, de Montmorency, etc., pair et grand-maître de France, gouverneur de Bourgogne, chevalier des Ordres du roi, et de Louise-Françoise de Bourbon, dite *Mademoiselle de Nantes,* fille naturelle et légitimée du roi Louis XIV.

[3] Renée de Bourbon, grande prieure de Fontevrault, puis abbesse de Chelles en 1543 ; décédée le 9 février 1583. (Voir pages 33, 61 et 63.)

[4] Louise-Françoise de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, en 1704, après la mort de sa tante. Elle était fille de Louis-Victor de Rochechouart, duc de Vivonne-Mortemar, pair, maréchal et général des galères de France, gouverneur de Champagne et de Brie, vice-roi de Sicile, prince de Tonnay-Charente, etc., et d'Antoinette-Louise de Mesmes. Louis XV lui confia l'éducation de quatre de ses filles : Victoire, Sophie, Thérèse-Félicité et Louise, qui habitèrent à Fontevrault le logis de Bourbon. Le roi conféra alors le titre de duchesse à Mme de

3° La Flagellation, avec Catherine de Bourbon, abbesse de la Perrine.

4° La Crucifixion, avec Renée[1] et Louise de Bourbon[2], abbesses et réformatrices de Fontevrault.

5° La Descente de Croix, avec Éléonore[3] et Jeanne-Baptiste de Bourbon[4], abbesses.

Rochechouart pour qu'elle eût le droit de s'asseoir en présence des jeunes princesses.

Mesdames de France arrivèrent à Fontevrault le 28 juin 1738 ; l'une d'elle, Thérèse-Félicité y mourut le 28 septembre 1744 ; l'aînée en fut rappelée le 14 mars 1748, et ses deux sœurs le 14 octobre 1750. Le seul maître d'agrément qu'elles eurent dans le monastère, suivant les *Mémoires* de Mme Campan, fut un maître de danse. Lorsque Mme de Rochechouart de Mortemart, décéda le 16 février 1742, âgée de soixante-treize ans, elle fut remplacée comme gouvernante des princesses du sang et comme abbesse de Fontevrault par Louise-Claire de Montmorency de Saint-Herem.

[1] Renée de Bourbon, abbesse de Saintes, puis de la Sainte-Trinité de Caen, enfin de Fontevrault, fut, après Marie de Bretagne et Anne d'Orléans, la troisième réformatrice de l'Ordre de Fontevrault. Elle décéda dans la nuit du dimanche au lundi 16 novembre 1523. (Voir pages 1 à 54.)

[2] Louise de Bourbon prit le voile à Fontevrault le 19 janvier 1510, dont elle fut grande prieure au mois de février 1521 ; le 21 septembre 1533 elle devint abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, puis de Fontevrault, où elle reçut la bénédiction abbatiale le 9 janvier 1536. Elle expira, aprés avoir puissamment contribué à la prospérité de son Ordre, le 21 septembre 1575. (Voir pages 14, 21, 23, 30, 33, 40 à 71.)

[3] Éléonore de Bourbon, prieure de Prouilhé, puis coadjutrice de Louise de Bourbon-Vendôme, enfin abbesse de Fontevrault en novembre 1575, décéda le 26 mars 1611. (Voir pages 63, 70, 72 et 80.)

[4] Jeanne-Baptiste de Bourbon, *fille naturelle* du roi Henri IV et de Charlotte des Essarts, religieuse de Chelles, ensuite coadjutrice de Louise de Bourbon-Lavedan, abbesse de Fontevrault, à laquelle elle succéda le 22 mai 1639 ; elle mourut le 16 janvier 1670. (Voir pages 90 à 96.)

6° La Mise au Tombeau, avec Louise de Bourbon-Lavedan, abbesse [1].

7° La Résurrection. — L'Ascension. — La Pentecote, avec Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims [2], et Jeanne de Lorraine [3].

8° La Mort et l'Assomption de la Vierge, avec Gabrielle de Rochechouart, abbesse de Fontevrault [4], Mlle de Blois [5] et deux moines.

[1] Louise de Bourbon-Lavedan, grande prieure, puis abbesse de Fontevrault le 29 juillet 1612; décédée le 11 janvier 1637. (Voir pages 83 à 94.)

[2] Renée de Lorraine, née à Joinville le 22 septembre 1522, était la onzième enfant de Claude de Lorraine, duc de Guise et d'Antoinette de Bourbon. Elle fut élevée à Fontevrault depuis l'âge de cinq ans et demi. En 1536, elle fit sa profession entre les mains de sa tante, Louise de Bourbon, et fut nommée grande prieure en 1543; elle se démit de ses fonctions lorsqu'elle fut élue abbesse de Saint-Pierre de Reims en 1546, où elle décéda le 3 avril 1602, et fut inhumée dans le chœur de son église abbatiale, près de sa sœur, Marie de Lorraine, veuve de Jacques Stuart, Ve du nom, roi d'Écosse et mère de l'infortunée Marie Stuart, reine d'Écosse et de France. (Voir pages 30 et 62.)

[3] Jeanne de Lorraine, religieuse de Fontevrault, puis prieure de Prouilhé, enfin abbesse de Jouarre, où elle mourut le 8 octobre 1638. Elle était la quatorzième enfant de Henri de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, etc., et de Catherine de Clèves. (Voir page 75.)

[4] Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouart, fille de Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, chevalier des Ordres du roi, premier gentilhomme de sa Chambre, gouverneur de Paris, etc., et de Diane de Grand-Seigne. fut d'abord religieuse de l'Abbaye-aux-Bois; ensuite Louis XIV la nomma abbesse de Fontevrault le 18 août 1670. Ses provisions de Rome sont datées du 6 des calendes de novembre 1670. Elle fut bénite au prieuré des Filles-Dieu à Paris le 8 janvier 1671 et arriva à Fontevrault le 19 mars de la même année. Cette abbesse fut une des femmes les plus accomplies de son siècle, par la beauté et la science, unies à une grande vertu. Elle décéda le 15 août 1704 et fut inhumée à Fontevrault.

[5] Françoise-Marie de Bourbon, nommée *Mademoiselle de Blois*,

Tous ces portraits rappelaient des religieuses de l'abbaye, hormis celui de M[lle] de Blois, fille de M[me] de Montespan, qui vécut dans sa jeunesse quelques années à Fontevrault, avant d'épouser, à l'âge de quatorze ans, le duc de Chartres (*le Régent*).

Plusieurs autres portraits décoraient les appartements de l'abbaye; quelques-uns appartiennent maintenant au Musée de Saumur; d'autres sont devenus la propriété de M. Alfred Jubien, avocat à Angers, qui a également recueilli un grand nombre de remarquables ouvrages de la bibliothèque du célèbre monastère. Feu le D[r] Alexis Courtade, médecin à Fontevrault, a aussi conservé à l'Anjou de nombreuses épaves du curieux et riche mobilier de l'abbaye, que sa veuve possède, dans sa propriété, à Brezé.

fille naturelle de Louis XIV et de M[me] de Montespan, née le 4 mai 1677, légitimée de France par lettres patentes du mois de novembre 1681, registrées au Parlement le 21 du même mois et mariée à Versailles le 18 février 1692, à Philippe d'Orléans, II[e] du nom, petit-fils de France, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours et de Montpensier.

« Mademoiselle de Blois, » dit l'ex-jésuite La Mothe, dans *La vie de Philippe d'Orléans*, t. I, p. 20, « avoit la beauté de sa mère, « mais son caractère étoit bien différent. Beaucoup de sagesse, « beaucoup de retenue, un bon cœur, une piété sincère, un « attachement parfait à son époux, une grande application aux « affaires de sa maison, et à l'éducation de ses enfants, en ont « fait une princesse respectable, et digne d'être le modèle des « autres. »

Le portrait de M[lle] de Blois, parmi ceux des saintes et savantes abbesses de Fontevrault, rappelle que là, plutôt qu'à la cour et auprès de sa mère, elle a puisé les grandes vertus qui ont voilé sa regrettable origine et l'ont rendue digne du rang élevé, qu'elle a occupé dans la société du XVIII[e] siècle.

NOTE F. (Page 95.)

SUR LE CIMETIÈRE DES ROIS.

Au moyen âge, l'église abbatiale de Fontevrault fut le sanctuaire que plusieurs membres de la Maison souveraine d'Angleterre, issus des *Plantagenêts* d'Anjou, choisirent pour le lieu de leur sépulture.

A leur exemple, de puissants seigneurs et de nobles dames sollicitèrent et obtinrent également la faveur d'être inhumés dans le temple élevé à la gloire de Dieu par Robert d'Arbrissel.

La crypte qui reçut la dépouille de ces hauts personnages, fut creusée dans la nef, au milieu de l'intertransept. C'est là que, tour à tour, on les déposa, scellés dans d'étroits sarcophages, où la mort acheva silencieusement son œuvre égalitaire [1].

Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, du Maine, etc., fut le premier hôte du Cimetière des Rois, comme l'on appelait dans l'abbaye de Fontevrault la partie de la nef où étaient les sépultures royales [2].

[1] Suivant quelques auteurs, les personnages dont il est ici question, furent inhumés dans un caveau ; d'après d'autres, on les enterra dans des fosses *ad hoc*. La question ne peut être tranchée que par des fouilles pratiquées dans l'intertransept.

[2] Avant que le *Cimetière des Rois* existât à Fontevrault, des femmes célèbres par leur origine et par leur situation dans le monde, avaient déjà eu leur sépulture dans l'église abbatiale comme la reine Bertrade, fille de Simon Ier, seigneur de Montfort l'Amaury, qui, enlevée au comte d'Anjou, Foulques le Réchin, par Philippe Ier, roi de France, fut convertie par Robert

Décédé à Chinon, le 6 juillet 1189, dans la soixante-et-unième année de son âge et la trente-cinquième de son règne, le corps de Henri II fut transporté, avec magnificence, à Fontevrault, sur un riche brancard. Il était vêtu de ses habits royaux et chaussé de bottines de drap d'or garnies d'éperons. Sa tête était ceinte d'une couronne d'or; il avait l'épée au côté, le sceptre à la main et un grand anneau au doigt [1].

d'Arbrissel, se fit religieuse à Fontevrault et y mourut. Il en fut de même de Mathilde, fille de Foulques V, comte d'Anjou et d'Erembruge ou Ermentrude, qui avait épousé à l'âge de dix ans Guillaume-Adelin, fils de Henri Ier, roi d'Angleterre. Cette jeune princesse perdit son époux dans le naufrage de la *Blanche-Nef* à Barfleur, environ un an après son mariage. Elle résida quelque temps à la cour d'Angleterre, suivant Orderic Vital, puis revint en Anjou, et la dixième année de son veuvage, elle se fit religieuse à Fontevrault, en devint la seconde abbesse, et y termina sa vie vers 1154.

[1] Henri II, fils de Geoffroy, dit *Plantagenêt*, comte d'Anjou, et de Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, était né au Mans le 5 mars 1133 (N. S.); il fut couronné roi d'Angleterre le 19 décembre 1154, après la mort de l'usurpateur Étienne, son cousin. Il avait épousé le 18 mai 1152, Éléonore ou Aliénor d'Aquitaine, femme répudiée de Louis VII, dit *le Jeune*, roi de France. De cette union naquirent :

a. Henri, mort en 1183.

b. Richard, dit *Cœur-de-Lion*, roi d'Angleterre.

c. Geoffroi, duc de Bretagne, mort en 1186, à l'âge de vingt-huit ans, qui eut de son mariage avec Constance, fille et unique héritière de Conan IV, duc de Bretagne :

- 1° Éléonore, morte en 1241, dans le château de Bristol en Angleterre, prisonnière de son oncle Jean sans Terre, puis de Henri III, son fils;
- 2° Arthur Ier, assassiné à Rouen par le même Jean-sans-Terre, le 3 avril 1203.

d. Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre.

e. Mathilde, femme de Henri de Lion, duc de Saxe.

f. Éléonore, épouse d'Alfonse VIII, roi de Castille.

Blessé mortellement dans son amour-propre de roi et dans ses affections paternelles, Henri II n'avait pu survivre aux revers militaires que lui avaient fait éprouver ses fils, Richard et Jean, ligués avec le roi de France, Philippe-Auguste, pour le déposséder de ses États. Vaincu à diverses reprises, il avait été forcé de conclure avec eux une paix humiliante à des conditions très-dures. Lorsque les envoyés français vinrent à ses quartiers, le 28 juin 1189, à Azai-sur-Cher, suivant les uns, à la Colombière, près de Villandri, sur la même rivière, suivant les autres, pour présenter à sa signature le traité de paix, ils le trouvèrent malade et alité. Son premier soin fut de demander les noms de ses sujets mentionnés dans l'acte, qui l'avaient trahi pour le roi de France : l'un des premiers qu'il entendit nommer fut Jean, son quatrième fils, pour lequel il avait une vive affection. Cette cruelle révélation aggrava sa maladie, Richard, averti du danger de son père, vint recevoir le baiser de paix en garantie du traité. Henri le donna d'un air indifférent; mais comme son fils s'éloignait, on

g. Jeanne, mariée : 1° à Guillaume II, roi de Sicile; 2° à Raymond VI, comte de Toulouse.

Outre les sept enfants nés de son mariage, Henri II en eut plusieurs autres de ses nombreuses maîtresses, parmi lesquelles il faut citer la belle et infortunée Rosamonde, assassinée par Éléonore, sa femme.

Les contemporains de Henri II ont laissé de ce prince le portrait suivant : Il avait la tête grosse et ronde, les cheveux d'un blond ardent, l'œil bien fendu, verdâtre, mêlé de rougeur et menaçant, le visage coloré, la voix rauque, le cou penché, la poitrine large et carrée, les bras nerveux, le corps charnu, le ventre fort gros et la taille moyenne. Son embonpoint n'était le résultat ni de l'intempérance, ni de la paresse; car, jamais souverain ne fut ni plus sobre, ni plus actif dans les guerres presque continuelles qu'il eut à soutenir.

entendit le vieux roi souhaiter de vivre pour punir l'ingrat et se venger. Son vœu ne fut pas exaucé. Il se fit porter à Chinon, où le mal empira. Sentant les approches de la mort, il maudit le jour où il était né. « Malheur à moi! dit-il, honte à un roi vaincu, et maudits de Dieu soient les enfants que je laisse! » Les prêtres et les évêques qui l'assistaient l'exhortèrent en vain à révoquer ces paroles; il mourut sans vouloir rétracter la malédiction qu'il avait lancée contre ses enfants.

A peine eut-il rendu le dernier soupir que ses serviteurs s'empressèrent de piller la maison dans laquelle il venait d'expirer, laissant là le corps de leur maître après l'avoir dépouillé. Le lendemain, cependant, dit Matthieu Paris, on le porta au lieu de sa sépulture revêtu de ses habits royaux. Son fils Richard, accourut, agité par les remords, et dès qu'il parut, le sang coula des narines du cadavre. A cette vue, le fils criminel eut horreur de lui-même, et, saisi d'une extrême douleur, suivit la pompe funèbre jusqu'à Fontevrault, où il ensevelit avec honneur le corps de son père [1].

Après Henri II, vinrent successivement prendre place dans le *Cimetière des Rois* à Fontevrault :

Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, duc de Normandie, etc., fils et successeur de Henri II, qui mourut à l'âge de quarante-deux ans, des suites d'une blessure reçue devant le château de Châlus, près de Limoges, le 6 avril 1199. Suivant son dernier désir, il fut inhumé, aux pieds de son père, à Fontevrault [2].

[1] Matth., Paris. *Historia major Angliæ*. — Roger Hoveden, *Scriptor. Rerum Anglicarum*. — De Bonnechose, dans la *Nouv. biograph. génér.*, t. XXIV, p. 30

[2] Cf. Bruns, *De rebus gestis Richardi, Angliæ regis*. — Matth.

Près de Richard Cœur-de-Lion fut placée sa sœur, Jeanne, qui avait épousé : 1° Guillaume II, roi de Sicile; 2° Raymond VI, comte de Toulouse, dont elle eut un fils [1]. Elle décéda, suivant l'*Art de vérifier les dates*, à Rouen, en 1199 ou en 1200.

La place laissée vide à côté de Henri II, fut occupée en 1204 par sa veuve, Éléonore d'Aquitaine. Cette reine, née vers l'an 1123, était fille aînée de Guillaume X, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, et d'Aenor, sa première femme. Le 22 juillet 1137, elle avait épousé à Bordeaux, le roi de France, Louis VII, dit *le Jeune* avec lequel elle alla en Palestine, et qui la répudia le 18 mars 1152, à son retour en France, en vertu d'une sentence des prélats du royaume assemblés à Beaugency, sous le fallacieux prétexte de parenté. Mais la réalité était, qu'arrivée à Antioche elle avait oublié ses devoirs, et, si l'on en croit Guillaume de Tyr et Vincent de Beauvais, dédaigné un époux qui, disait-elle, était plutôt un moine qu'un roi. Elle aima alors, suivant les uns, un

Paris, *Hist. major Angliæ.* — Diceto. — Noveden. — Newbridge. — *Art de vérifier les dates*, 2e partie, t. VII, p. 106. — Richard Cœur-de-Lion mourut sans laisser de postérité du mariage qu'il avait contracté avec Bérengère, fille de Sanche VI, roi de Navarre. Sa veuve décéda au Mans, qu'elle avait eu en douaire et fut inhumée dans l'abbaye de l'Épau, près de cette ville, dont elle avait été la fondatrice. Son tombeau a été transporté, depuis quelques années, dans la cathédrale du Mans.

Le 21 avril 1199, la reine Bérengère étant à Fontevrault, où avait été inhumé son époux, fut présente à une donation que la reine-mère Éléonore fit à l'abbaye pour le repos de l'âme du roi son fils. (D. Housseau, *Registre des chartes*, coté A. 12 t. XXVII. — Ms. de la Bibl. nationale.)

[1] Jeanne fut la quatrième femme de Raymond VI, qui contracta cinq unions et décéda au mois d'août 1222, âgé de soixante-six ans.

jeune esclave sarrasin, selon les autres, son oncle, Raymond de Poitiers, le plus bel homme de son temps. Le roi fut obligé d'enlever pour ainsi dire sa femme de nuit, pour l'emmener à Jérusalem. Dès lors les deux époux ne désirèrent plus que leur séparation. Suger s'y opposa tant qu'il vécut; mais après la mort de ce sage ministre, ce divorce, dont les résultats devinrent encore plus funestes à la France que ceux des croisades, fut prononcé au concile de Beaugency. (Guill. de Tyr, l. XVI, c. 27. — Vinc. de Beauvais, *Speculum historiale*, t. III, c. 17.)

Le 18 mai de la même année, Éléonore contracta à Poitiers une nouvelle union avec Henri d'Anjou, devenu roi d'Angleterre, en 1154, sous le nom de Henri II. Cette femme intrigante, politique et ambitieuse, vécut en aussi mauvaise intelligence avec son second mari qu'avec le premier.

Accusée par Henri II d'excitation à la révolte de ses fils contre lui, il la fit enfermer dans une étroite prison, en 1173. Elle ne fut rendue à la liberté, qu'en 1184. Quelques années après sa délivrance, elle se retira à l'abbaye de Fontevrault, où elle mourut le 31 mars 1204, âgée de quatre-vingt-un an.

Le cœur de Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre eut aussi l'église abbatiale de Fontevrault pour lieu de sépulture. Honneur trop grand pour le cœur d'un fils maudit et d'un oncle assassin. Le meurtrier du jeune et infortuné Arthur Ier, comte de Bretagne, mourut le 19 octobre 1216, dans sa quarante-neuvième année, au château de Nerwarck, province de Lincoln, en Angleterre : c'est de là que son cœur fut transporté à Fontevrault [1].

[1] Jean-sans-Terre fut, selon ses biographes, fils ingrat, frère

Vingt-neuf ans plus tard (1245) le corps d'Isabelle d'Angoulême[1] fut déposé à Fontevrault près du cœur de son premier époux, Jean-sans-Terre[2].

dénaturé, époux parjure, souverain fourbe et méprisable, il joignait à une ambition sans frein, une lâcheté qui l'empêcha toujours de mener à bonne fin ses projets (Hume et Lingard, *Hist. d'Angleterre.*) Il avait de ces vices bas et obscurs qui étouffent tout sentiment d'honneur, excluent le talent et dégradent l'homme privé comme le monarque. (*Art de vérifier les dates,* 2e partie, t. VII.) Suivant Roger de Hoveden, il était d'une taille au-dessous de la médiocre, et d'une figure ignoble qui annonçait la bassesse de son âme. Il eut pour femmes : 1° Alix, fille de Hugues, comte de Mortain; 2° Amicie Alvisia ou Harvoise de Glocester; 3° Isabelle d'Angoulême. De ses deux premiers mariages il n'eut pas d'enfants; du troisième naquirent :

a. Henri III, roi d'Angleterre.

b. Jeanne, première femme d'Alexandre II, roi d'Ecosse, morte le 4 mars 1238.

c. Éléonore, mariée : 1° à Guillaume Maréchal IIe du nom, comte de Pembrock; 2° à Simon de Montfort, comte de Leicester, sénéchal d'Angleterre.

d. Isabelle, née en 1214, devint le 20 juillet 1235, la sixième femme de l'empereur Frédéric II, et décéda en couches le 1er décembre 1241.

e. Richard, comte de Cornuailles et de Poitou, né en 1209, élu roi des Romains en 1257, mort en 1271.

Jean-sans-Terre eut également plusieurs enfants naturels fruits de ses criminelles amours. (Matth. Paris, *Hist. major Angliæ.* — Moréri, *Dict. hist. et généalog.*, t. I.) Son corps fut inhumé, selon Henri de Knigton, dans le chœur de l'abbaye de Winchester.

[1] La comtesse-reine Isabelle, comme elle se faisait appeler après son second mariage, était d'une ambition démesurée; la noirceur de son caractère et ses emportements, qui allaient jusqu'à la fureur, lui firent donner le nom de Jézabel au lieu de celui d'Isabelle, par une anagramme qui lui convenait. (*Art de vérifier les dates,* IIe partie.)

[2] C'est à tort que les Bénédictins, auteurs de l'*Art de vérifier les dates,* IIe part. t. X, p. 232, disent que Isabelle « fut enterrée dans l'abbaye de la Couronne. »

Fille unique et héritière d'Adémar ou Aimar, dit *Taillefer* et d'Alix de Çourtenay, Isabelle, nommée aussi Élisabeth d'Angoulême, avait été fiancée dès l'enfance à Hugues X de Lusignan, comte de La Marche, qu'elle épousa solennellement à Angoulême. Mais le roi d'Angleterre, Jean-sans-Terre, qui avait été invité au mariage, devint amoureux de la comtesse, et l'enleva le 24 août 1200. Il était alors marié avec Amicie Alvisia ou Havoise de Glocester, femme fidèle et dévouée qu'il répudia pour épouser Isabelle; celle-ci était jeune et d'une grande beauté, mais ambitieuse, vindicative et sans mœurs. Le comte de La Marche n'accepta pas sans un vif ressentiment, l'affront que le roi d'Angleterre lui avait fait : il mit tout en œuvre pour s'en venger au plus tôt.

Aimery, vicomte de Thouars, Godefroy de Lusignan, vicomte de Limoges, se joignirent à lui et envahirent le Poitou. De son côté, Philippe-Auguste, roi de France, qui profitait de toutes les occasions pour enrichir ses États aux dépens des Anglais, se mit de la partie. En 1202, il somma Jean de se rendre à Paris, pour « répondre suffisamment aux choses proposées contre lui, » devant les pairs du royaume. Le roi d'Angleterre n'eut garde de se présenter : la guerre fut déclarée; il conserva Isabelle mais il perdit les plus grandes provinces qu'il possédait alors en France.

Après la mort de Jean-sans-Terre, arrivée en 1216, Isabelle ne craignit pas de se remarier l'année suivante avec le comte de La Marche, Hugues X, qui était veuf, dont elle fit le tourment et causa la ruine.

Orgueilleuse et téméraire elle força son mari à refuser l'hommage à Alphonse, frère de saint Louis, lorsqu'il fut investi du comté de Poitou, par le roi de France,

et à lui déclarer la guerre. Dans ce but, elle appela à son aide, ses fils Henri III, roi d'Angleterre et Richard, duc de Cornuailles, en leur promettant une facile conquête de la France. En même temps, elle envoya des émissaires dans le camp français pour empoisonner saint Louis et ses frères, Charles d'Anjou et Alphonse. Mais cette tentative fut découverte, leurs auteurs pendus, et les Anglais, à leur tour, battus à Taillebourg (1242), prirent la fuite, laissant prisonniers, le comte de La Marche, sa femme et ses enfants, qui, au rapport du sire de Joinville, « agenouillez devant le Roy, li crioient merci. » Tout en usant du droit de la guerre, saint Louis se montra généreux [1].

La comtesse-reine ne poursuivit pas moins ses intrigues contre la France, et se vit, en 1243, forcée de se réfugier dans l'abbaye de Fontevrault, pour éviter d'avoir à répondre aux accusations portées contre elle. Elle mourut peu de temps après, laissant de son second mariage, neuf enfants [2].

Raymond VII, comte de Toulouse, fils de Raymond VI et de Jeanne d'Angleterre, né au mois de juillet 1197;

[1] Guillaume de Nangis, *Annal.* 182. — Joinville, *Hist. de sainct Louis*, p. 24. — Duchesne, *Hist. de France*

[2] Les principaux enfants de Hugues X de Lusignan avec Isabelle d'Angoulême furent :

a. Hugues de Lusignan, XI[e] du nom, dit *le Brun*, comte de La Marche.

b. Guy, sire de Cognac et d'Archiac.

c. Guillaume, dit de *Valence*, tige des comtes de Pambrock en Angleterre.

e. Adémar, évêque de Winchester.

f. Marguerite, femme de Raymond VII, comte de Toulouse.

g. Alfaïs, épouse de Jean I[er], comte de Varennes.

h. Élisabeth ou Isabelle, inhumée à Fontevrault.

De ses deux mariages, Isabelle fut mère de quatorze enfants.

mort à Milhaud en Rouergue, le 27 septembre 1249, fut aussi inhumé à Fontevrault, auprès de son aïeul, Henri II, et de sa mère, la princesse Jeanne. Il avait épousé : 1° Sancie, fille d'Alphonse II, roi d'Aragon, répudiée en 1241, dont il avait eu : Jeanne, née en 1220, mariée en 1237, à Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis; 2° Marguerite de La Marche qu'il épousa en 1243, et dont il n'eut pas d'enfant.

D'autres membres des maisons d'Angleterre, de Bourgogne, de Champagne, de Bourbon, de Bretagne, de Valois, etc., eurent également le *Cimetière des Rois*, à Fontevrault, pour lieu de sépulture, soit de leur corps ou seulement de leur cœur; tels que :

Mahaut de Bourgogne, fille unique de Raymond de Bourgogne, qui avait épousé : 1° Eudes II, baron d'Issoudun; 2° Guy Ier, comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre; 3° Pierre d'Alsace, dit de Flandre, qu'elle empoisonna [1]; 4° Robert II, comte de Dreux, qui fit annuler son mariage pour cause de parenté et de mauvaise intelligence avec Mahaud. Celle-ci, vieille, la conscience chargée de crimes, alla expier ses fautes à Fontevrault, où elle se fit religieuse [2] et y expira.

Marie de Champagne, duchesse de Bourgogne, fille de Thibault IV, dit le Grand, comte de Champagne, de Troyes, de Blois et de Chartres, et de Malthilde de Carinthie, se retira à Fontevrault, après la mort de son mari, Eudes II, duc de Bourgogne, y prit le voile et y mourut abbesse le 1er août 1208 [3].

Alix de Bourgogne, fille de Eudes II, duc de Bourgogne, et de Marie de Champagne, alla, comme sa

[1] M. Louis Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 48.
[2] *Recueil des chartes de la ville de Tonnerre*, p. 41.
[3] Dionys. Sammarthan., *Gallia christiana*, t. II, p. 1320.

mère, s'enfermer à Fontevrault, s'y fit religieuse, en devint abbesse en 1208, et y décéda le 10 octobre 1209. Elle était veuve en première noces d'Archembaud le Jeune, sire de Bourbon, dont elle avait eu une fille nommée Mathilde, et en deuxièmes noces, de Eudes de Dols, seigneur de Châteauroux [1].

Quelques auteurs ont cité parmi les personnages inhumés dans le *Cimetière des Rois*, à Fontevrault, Mathilde de Bourbon, fille unique et héritière d'Archembault le Jeune, sire de Bourbon, et d'Alix de Bourgogne, c'est une erreur.

Mathilde de Bourbon avait épousé Gaucher de Vienne, sire de Salins, dont elle fut séparée, vers 1195, par sentence apostolique pour cause de parenté et de *mauvaise intelligence*. Elle se remaria, en 1196, avec Gui de Dampierre, maréchal de Champagne, l'un des meilleurs capitaines de Philippe-Auguste qui décéda, suivant les nécrologes de Souvigni et de Fontevrault, le 18 janvier (xv des calendes de février) 1216 [2].

[1] C'est à cette abbesse qu'on attribue la construction de la remarquable *lanterne des morts* ou chapelle funéraire de Sainte-Catherine du cimetière de Fontevrault, qui, à la Révolution, fut transformée en mairie, puis vendue le 17 août 1823, en vertu d'une ordonnance royale du 28 juin même année, et qui, actuellement, sert d'habitation privée.

Il est fait mention en ces termes d'Alix ou Ala de Bourgogne, dans le *Nécrologe* de Fontevrault, à propos de l'anniversaire de « *très-puissant seigneur Archembaud, prince de Bourbon, petit-fils* « *de la duchesse Alis, notre très-chère mère et bienfaitrice.* »

[2] De leur union, Mathilde de Bourbon et Gui de Dampierre eurent sept enfants, qui furent :

a. Archembaud VI, sire de Bourbon;

b. Guillaume, époux de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut;

c. Gui, seigneur de Saint-Just, de Gensat, etc.;

d. Mathilde, première femme de Guignes V, comte de Forez;

Après la mort de son mari, Mathilde de Bourbon se retira à Fontevrault où elle prit le voile la veille de sa mort. Elle fut inhumée à Pont-Ratier [1], qu'elle avait choisi pour sa sépulture, au milieu « d'une foule im« mense dans laquelle se voyaient des archevêques « accourus pour lui rendre les derniers honneurs, le IV « des nones d'avril (2 de ce mois) [2], » 1217 ou 1218; c'est donc dans l'église du prieuré de Pont-Ratier et non dans celle de Fontevrault qu'elle fut inhumée et qu'on lui érigea un tombeau [3].

Alison, Aléide ou Alix de Champagne, fille de Thibault V, dit le Bon, comte de Blois et de Chartres, et d'Alix, fille puînée de Louis le Jeune, roi de France, fit profession à Fontevrault, et y mourut abbesse en 1221.

Marguerite de Champagne, sœur aînée de la précédente, fut épouse : 1° de Hugues III, seigneur d'Oisi; 2° d'Othon II, comte de la Haute-Bourgogne, deuxième fils de l'empereur Frédéric Barberousse; 3° de Gautier II, seigneur d'Avesne. En 1218, elle succéda à son neveu, Thibault VI, dit le Jeune, au comté de Blois, et décéda en 1230.

e. Marie, épouse 1° de Hervé, seigneur de Vierzon, tué à Damiette; 2° de Henri I[er], sire de Sully;

f. Jeanne;

g. Marguerite.

[1] Prieuré de l'ordre de Fontevrault, près de Charmes, dans le Bourbonnais.

[2] *Cartul. Monasterii Fontis Ebraldi*, t. I, fol. 127.

[3] Le *Migravit* ou nécrologe de Fontevrault fait le plus magnifique éloge de sa noblesse et de sa générosité. Elle descendait par sa mère et par sa grand'mère des illustres Maisons de Bourgogne et de Savoie. La reine Adélaïde de Savoie, femme de Louis le Gros, était sa tante, et le pape Calixte II, son grand-oncle. (Cf. M. Chazaud, *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon du X[e] au XIII[e] siècle*, p. 184 et 206.)

Une jeune parente de Marguerite et d'Alix de Champagne choisit également Fontevrault pour y passer sa trop courte existence.

Élevée à la cour d'Angleterre, Adèle de Bretagne, fille puinée de Jean Ier, dit *le Roux*, comte de Bretagne, et de Blanche de Champagne, avait dès l'âge de vingt ans renoncé au monde, et s'était enfermée dans le monastère de Fontevrault, dont elle devint grande prieure, puis abbesse à la mort de la vertueuse Berthe. Elle-même expira, entourée de regrets, le 11 octobre 1244.

Constance et Sibylle, filles de Pierre de Courtenay, empereur d'Orient et comte d'Auxerre, et d'Yolande de Hainaut, sa seconde femme, décédèrent à Fontevrault, vers le milieu du XIIIe siècle.

Henri III, roi d'Angleterre, fils aîné de Jean sans Terre et d'Isabelle d'Angoulême, expira à Londres, le 15 ou 16 novembre 1272, à l'âge de 65 ans. Son corps fut inhumé en Angleterre et son cœur à Fontevrault[1].

Élisabeth de Lusignan, fille puînée de Hugues X de Lusignan, comte de la Marche, et d'Isabelle d'Angoulême, eut son tombeau à Fontevrault.

Béatrix d'Angleterre, fille du roi Henri III et d'Éléonore de Provence, mariée à Jean II, comte de Richemont, puis duc de Bretagne, décédée en 1275, n'eut que le cœur de transporté dans le *Cimetière des Rois* à Fontevrault.

Éléonore de Provence, veuve de Henri III, roi d'An-

[1] Ce souverain était pieux et charitable envers les pauvres. Saint Louis disait de lui qu'il était redoutable à ses ennemis par ses aumônes. Suivant l'expression du Père d'Orléans (*Histoire des révolutions d'Angleterre*, t. I, l. III, p. 556), c'était un bon chrétien, mais un médiocre roy.

gleterre, décédée 25 juin 1291, eut, dit-on, sa sépulture à Fontevrault, auprès du cœur de son mari.

Aliénor de Bretagne, sixième et dernière enfant née du mariage de Jean II, duc de Bretagne, et de Béatrix d'Angleterre, se fit religieuse à Fontevrault à l'âge de six ans, gouverna l'Ordre trente-huit ans et mourut le 17 mai 1342, âgée de 67 ans. Par sa situation de famille, elle attira de nombreux bienfaits et de grands priviléges à son ordre.

Après la mort d'Aliénor de Bretagne, l'Ordre de Fontevrault fut gouverné par Isabelle de Valois, quatrième enfant, née du second mariage de Charles, comte de Valois, avec Catherine de Courtenay, fille et héritière de Philippe de Courtenay, empereur titulaire de Constantinople. Par son père, Isabelle de Valois était petite-fille et arrière petite-fille des rois de France Philippe, dit le *Hardi* et de saint Louis.

Élevée dans l'abbaye de Poissy, elle y prit l'habit religieux et en était prieure lorsqu'elle fut nommée abbesse de Fontevrault en 1342. Elle administra son Ordre pendant sept ans et décéda le 11 novembre 1349.

En commémoration des personnages inhumés à Fontevrault, des inscriptions et des statues rappelèrent dans l'église leur physionomie et leurs titres.

Jusqu'au commencement du XVIe siècle, les statues occupèrent le devant du gros pilier d'angle, nord-ouest, du transept et de la nef; mais au mois de juin 1504, lorsque Renée de Bourbon fit clore d'une grille le chœur des religieuses, les mausolées furent enlevés et placés dans l'enceinte réservée aux religieuses contre le même pilier, où était une remarquable statue de la Vierge et de son enfant, qu'on nomma dès lors « Nostre-Dame des Roys. »

Depuis 1504 jusqu'en 1638, les tombeaux avec leurs effigies restèrent où Renée de Bourbon les avait transportés. Ils étaient dans l'ordre suivant : Henri II, Richard Cœur-de-Lion, Éléonor de Guyenne et Jeanne d'Angleterre, « tous quatre à costé l'un de l'autre et de « mesme suite, couchés et estendus sur tombeaux vides « et eslevez. Plus approchant vers la grille estoit l'effi- « gie d'Élisabeth, reine d'Angleterre; après Élisabeth « suivait le comte Raymond VII. »

En 1638, Jeanne-Baptiste de Bourbon changea la disposition donnée aux monuments funéraires du *Cimetière des Rois*, qui étaient en partie cachés « par une pierre qui en interceptait la vue [1]. »

Pendant le cours des travaux on viola, paraît-il, les sépultures des princes anglo-français, car le Père Lardier, secrétaire de l'abbesse, a laissé une curieuse description du tombeau de Raymond VII, comte de Toulouse, ouvert en sa présence.

« Mad. Jeanne-Baptiste de Bourbon, dit-il, l'an 1658, « voulant poser les fondemens de cette excellente et « somptueuse architecture, qu'elle fit construire et qu'on « voit maintenant à la grande grille de l'église, scavoir ces « deux belles arcades, l'une desquelles couvre le cime- « tiere, et toutes les deux costoient la grande grille et « appuyent deux autels au dedans du chœur des reli- « gieuses, fit remuer ces monuments, et fit faire l'ouver- « ture de ce cimetiere des Roys, où l'on remarqua et « admira tout ensemble la façon particulière d'ensevelir « le corps de ce prince Raymond, comte de Tolose : c'est « qu'il estoit tout bandé et couvert de passemens tissus « d'or, beaux et luisans à merveille, nonobstant la lon-

[1] Bibliothèque nationale, Ms. 20, 873, t. V, fol. 251.

« gueur des siècles et la pourriture de la chair; les unes « larges d'un doigt, les autres de deux, trois et quatre « doigts, qui entouroient et bandoient tout ce corps, « depuis les pieds jusqu'à la teste, mesme jusqu'à l'ex- « trémité des doigts; et pour couvrir le sommet de la « teste, un tissu d'or plus large, en forme circulaire, et « d'autres plus petits, pour mettre aux coudes et aux « rotules des genoux. Il estoit tellement ajancé et enve- « loppé dans ces bandes, que le seul visage paroissoit « découvert. On trouva aussi deux pointes et garnitures « de fin or, pour enrichir les deux bouts d'un sceptre « ducal [1]. »

Cet intéressant *procès-verbal* se rattache bien à l'ouverture du sarcophage de Raymond VII, comte de Toulouse, dans l'église de Fontevrault, où il était représenté, dit le P. Lardier. « Sur un pillier proche (de son « tombeau), en plate peinture, sa figure armée, avec la « cotte d'escarlatte, au milieu de laquelle estoit la grande « croix de Tolose, patée et accompagnée de 12 besans « d'or. »

A la suite de ce rapport, le moine-secrétaire ajoute en parlant du tombeau extérieur du comte : « On avoit oté « son ancien mausolée de pierre, richement peint et « doré, garny de divers ecussons de Tolose, de France « et d'Angleterre, aux trois léopards d'or, pour mons- « trer qu'il estoit issu de ces familles; mais son effigie « couchée se voyait, richement couverte de vestemens « azurez et parsemez de petits ecussons de gueulles à « deux griffons affrontez d'or, et de plusieurs croix « (ancrées). De la main droite il se frappoit la poitrine,

[1] Jean Lardier, *Sainte-Famille*, t. III, p. 472. Ms. cité par M. Jubien. (*L'abbesse Marie de Bretagne*, p. 102.)

« signe de sa conversion et de sa pénitence, car il avait « trempé longtemps avec son père dans l'hérésie des « Albigeois, et mesme s'estoit rendu chef du party « contre l'Église [1]. »

Le nombre des statues funéraires qui décorèrent à l'origine le *Cimetière des Rois* est inconnu. Le souvenir de six d'entre elles est seul conservé. Ce sont celles : d'Henri II, d'Éléonore d'Aquitaine, de Richard Cœur-de-Lion, d'Isabelle d'Angoulême, de Raymond VII et de Jeanne d'Angleterre. Toutes ces statues étaient en pierre de tuf, hormis celle d'Isabelle d'Angoulême qui avait été sculptée en bois. Elles représentaient ces personnages couchés sur leurs tombeaux [2], la tête appuyée sur des coussins et le corps posé sur un linceul, artistement drapé.

Quatre de ces statues ont seules survécu au grand naufrage de 1793. Les deux qui disparurent dans la tourmente révolutionnaire furent celles de Raymond et de Jeanne. Ces précieux débris de la plastique du moyen âge présentent un piquant intérêt, comme costume et physionomie. Aussi, l'artiste de même que l'historien ne voit-il pas sans émotion ces intéressantes figures mutilées par les siècles et les révolutions, qui rappellent un père malheureux ; un fils maudit ; une femme deux fois reine, morte dans l'ombre du cloître; une autre femme, qui,

[1] Jean Lardier, *Sainte-Famille*, t. III, p. 472. Ms. cité par M. Jubien. (*L'abbesse Marie de Bretagne*, p. 102.)

[2] Nicquet et d'autres auteurs affirment que les statues de Jeanne d'Angleterre et de Raymond de Toulouse, représentaient ces personnages *à genoux*. Le P. Lardier, dit au contraire, en parlant du comte de Toulouse, que son effigie se voyait *couchée* (V. ci-dessus, le compte-rendu de la violation du tombeau de Raymond VII.)

elle aussi, ceignit le diadème royal et expira l'âme repuée de remords[1].

La plus ancienne des statues est celle de Henri II, elle est de la fin du XIIe siècle et mesure environ 2^m,20 de longueur. Ce roi est représenté la tête ceinte d'une couronne; il a la figure rasée, de la main droite il tient un sceptre sur sa poitrine; son épée est posée près de lui. Il est vêtu d'une longue robe, recouverte d'une cotte, d'un surcot et du manteau royal. (Longueur, 2^m,18.)

L'inscription suivante accompagnait autrefois la figure de Henri II :

Rex Henricus eram, mihi plurima regna subegi,
Multiplicique modo duxque comesque fui.
Cui satis ad votum non essent omnia terræ
Climata, terra modo sufficit octo pedum.
Qui legis hæc, pensa discrimina mortis, et in me
Humanæ speculum conditionis habe.
Sufficit huic tumulus cui non suffecerat orbis[2].

« J'étais le roi Henri; j'ai soumis des royaumes, et « possédé, par divers moyens, nombre de duchés et de « comtés. Huit pieds de terre suffisent à celui dont

[1] Ces anciens monuments de l'iconographie royale ont été gravés dans Sandfort, *Généalog. hist. of the Kings*, p. 63. — Montfaucon, *Monuments de la Monarchie française*, t. II, pl. XV, fig. 1, 2, 4, 7; et dessinés dans la *Collection de tombeaux* de Gaignières, t. XII, fig. 14, 15, 18, 20 (Bibl. nationale Mss.). Plusieurs photographes ont également reproduit les tombeaux royaux de Fontevrault, entre autres, MM. de Kock et Victor Coué, de Saumur.

[2] *Hist. d'Angleterre*, l. XII.

« l'ambition n'eût pas été rassasiée par tous les « pays du monde. Vous qui lisez ces mots, puissiez-« vous voir en moi un utile exemple des arrêts de « la mort et des vicissitudes de la condition hu-« maine! Je trouvais l'univers trop borné, un tombeau « me suffit [1]. »

La statue d'Éléonore d'Aquitaine représente cette princesse la tête couverte d'une sorte de voile, sur lequel se détache une couronne; son visage est enveloppé d'une bandelette de fin lin, et son cou d'une *guimple* montante. Elle porte une cotte tissue de soie et or, dont les plis descendent jusque sur les pieds; sa taille est enfermée dans un surcot de brocard à peine échancré, et un manteau royal, attaché par une cordelière, enveloppe en partie son corps. De ses deux mains elle tient un livre d'heures dans lequel elle semble lire. (Longueur, 1^{m},85.) [2].

La figure jeune et paisible de Richard Cœur-de-Lion contraste avec la physionomie sévère de Henri II. Ce souverain, dont les poètes ont chanté la beauté et la bravoure, a conservé sous le ciseau du sculpteur ses traits caractéristiques. Il a la barbe courte et est vêtu d'une cotte, d'un surcot serré à la taille par une *saingle* d'orfroi, et d'une chape ou manteau qu'il relève sous le bras gauche. (Long., 2^{m},10.)

[1] Cette épitaphe, un peu satirique, a dû être l'œuvre d'un moine de Fontevrault, car on y sent une certaine ironie pour les vanités du monde, qui ne peut être inspirée que du souffle monacal.

[2] La statue du tombeau d'Éléonore est gravée dans Stothart, *Monumental effigies of Great-Britain* et dans Bordier et Charton, *Hist. de France*, p. 330.

Sur le socle du monument était autrefois gravée, selon Bodin [1], l'inscription suivante :

Pictavus exta ducis sepelit, tellusque Chalulis,
Corpus dat claudi sub marmore Fontis-Ebraldi,
Neustria, tuque tegis cor inexpugnabile regis [2] *;*
Sic loca per trina se spartit tanta ruina,
Nec fuit hoc funus cui sufficeret locus unus.

« Ses entrailles furent ensevelies à Charoux, en « Poitou ; son corps fut déposé sous le marbre, à l'abbaye « de Fontevrault ; le cœur invincible de ce roi fut porté « en Neustrie : ainsi trois pays différents se partagèrent « ses dépouilles mortelles ; un seul ne put suffire à sa « sépulture. »

Enfin, la statue funéraire d'Isabelle d'Angoulême rappelle, pour le costume, celle d'Éléonore d'Aquitaine. Elle a la tête couverte d'un couvre-chef, surmonté de la couronne royale ; une guimpe montante, une cotte, un surcot et un manteau complètent son vêtement. (Long., 1m,80.)

Ces statues, peintes à différentes époques, présentent dans leur plastique rigidité autant d'œuvres remarquables

[1] Bodin, *Recherches historiques sur quelques monuments anciens de l'arrondissement de Saumur*, p. 52.

[2] Le cœur de Richard fut inhumé dans la cathédrale de Rouen. Un tombeau surmonté de la statue du fils de Henri II indiquait autrefois, dans le chœur de l'église primatiale de la Neustrie, le lieu où reposait le cœur du héros des Croisades. Ce monument ayant éprouvé le sort de beaucoup d'autres en France, le savant et regretté abbé Cochet rechercha le lieu où il avait existé et le découvrit ainsi que la statue mutilée qui le décorait. Avec l'intervention de M. le Ministre des Cultes, le monument funéraire a été remis dans son état primitif (Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. V, p. 368 et t. VIII, p. 342.)

du XIIe et du XIIIe siècle, surtout celle d'Éléonore d'Aquitaine, qui rappelle la beauté célèbre de cette altière princesse.

Naturellement, les tombeaux des Plantagenêts ne trouvèrent pas grâce devant la Révolution. Les figures du comte Raymond et de Jeanne d'Angleterre furent arrachées de leurs mausolées et disparurent; les autres mutilées et jetées au rebut, finirent par trouver un abri dans la tour d'Évraud [1]. Elles étaient dans un coin de

[1] La tour d'Évraud a eu sa légende (v. Bodin, *Recherches historiques sur quelques monuments anciens et modernes de l'arrondissement de Saumur*, p. 19) à laquelle on a pu croire à une époque où l'archéologie était encore dans l'enfance; mais on a des connaissances plus certaines, sinon sur sa destination, du moins sur la date de son origine. Située autrefois dans la seconde enceinte de l'abbaye, auprès du réfectoire, cette tour, dont la hauteur est, suivant Bodin, d'environ soixante-douze pieds, sur un diamètre de cinquante, est de forme octogonale. Chaque face de ce vaste octogone est flanquée d'une petite absidiole voûtée en coupole. Au dessus du premier plan, s'en élève un second de forme carrée; puis un troisième également octogonale et répondant à la disposition du premier plan. Le tout se termine par une lanterne à jour, avec colonnettes et arcades trilobées. Intérieurement, la grande pyramide qui surmonte l'édifice, est soutenue par de larges arcades ogivales, qui reposent sur des colonnes engagées, dont les chapiteaux, ornés de feuilles d'acanthe, indiquent une construction de la première moitié du XIIe siècle.

Certes, ce monument par sa situation et sa forme, n'a pu être que la cuisine primitive du monastère, car sa grande ressemblance avec les cuisines des abbayes de Saint-Florent de Saumur, de la Sainte-Trinité de Vendôme, de Saint-Pierre de Bourgueil, de Pontlevoy, de Saint-Père de Chartres, etc., qui étaient de forme polygonale à six ou huit côtés et pourvues de presque autant de foyers, ne laisse aucun doute à ce sujet. Mais, le monument a subi quelques changements dans ses détails, lorsqu'il a perdu sa destination primitive, qui, à première vue ont pu laisser des doutes sur son origine, surtout quand on la rapproche de la *lanterne des morts* ou chapelle funéraire de Sainte-



l'église, lorsqu'en 1817 le gouvernement anglais fit de vives mais infructueuses instances pour les posséder [1]. En 1846, elles furent enlevées la nuit de Fontevrault et transportées à Paris pour y être restaurées, avant d'occuper dans le Musée historique de Versailles la place qui leur était réservée. La Révolution de 1848 changea leur destination. Restaurées et peintes à neuf, elles furent réintégrées dans leur primitif sanctuaire au mois de septembre 1849, grâce à la sollicitude de M. le comte de Falloux, alors ministre de l'Instruction Publique. Sur une demande de la reine d'Angleterre, favorablement accueillie en 1867, les statues furent à la veille de quitter la France, mais par suite d'ordres mal donnés, la livraison ne fut pas effectuée, et aussitôt une protestation générale des Sociétés savantes de l'Anjou, de la Société impériale des antiquaires de France, de la Société des antiquaires de Normandie, de l'Institut et du

Catherine, élevée vers le XIII[e] siècle, dans l'ancien cimetière de Fontevrault, où elle subsiste encore. Pour ceux qui connaissent les us et coutumes de l'architecture monastique, au moyen âge, ils savent qu'elle ne diffère guère dans ses attributions profanes ou religieuses; qu'il s'agisse d'une cuisine, d'un réfectoire ou d'une église, on employait indistinctement les belles voûtes ogivales, les colonnes légères et les puissantes murailles. On construisait non pas pour soi-même, mais en vue de générations indéfinies. Quand on se rappelle la lettre de Suger, abbé de Saint-Denis, adressée au pape Eugène III, environ cinquante ans après la fondation de Fontevrault, dans laquelle il parle, que cet Ordre comptait déjà plus de six mille religieuses, le plus grand nombre se touvait alors dans l'abbaye-mère; il fallait conséquemment, une vaste cuisine et de nombreux foyers pour nourrir cette sainte population.

[1] Ce fut grâce au baron de Wisme, préfet de Maine-et-Loire, qui fit auprès du Ministre de l'Intérieur de sages objections que les statues ne furent point cédées. (Voy. F.-G. Malvoisine (Grille), *Le Siége d'Angers*, pp. 195-197.)

Comité des travaux historiques, fit rapporter par l'Empereur son acte de munificence. Maintenant, les quatre statues sont conservées soigneusement dans l'absidiole, du transept sud, de l'église abbatiale.

Il serait vivement à désirer que les monuments funéraires des Plantagenêts reprissent dans l'intertransept de la splendide basilique de Fontevrault, la place qu'ils occupaient autrefois, et que l'église abbatiale, elle aussi, cette merveille architecturale de l'ouest de la France, fût restaurée et rendue en son entier au culte.

TABLE

DES

NOMS DE PERSONNES
























Digitized by Google





TABLE ANALYTIQUE



AVANT-PROPOS

Un temps viendra où chaque localité aura son glossaire et quand ce travail aura été fait sur une échelle suffisamment étendue, on pourra comparer avec fruit les dialectes, les patois à notre français.

Un étranger qui reste quelque temps en Anjou remarque de suite une infinité de locutions locales, des mots plus ou moins singuliers qui expriment une idée sous une forme toute nouvelle. Nous avons cherché à réunir le plus de ces expressions locales. L'utilité et la portée d'un pareil travail comme celui-ci, dépend d'un grand nombre de même nature, surtout dans les départements qui nous environnent. Il y a déjà quelques années que nous avons commencé, pour satisfaire notre curiosité, à réunir ces mots, ces phrases, en cherchant à les mettre en ordre à mesure que nous les connaissions, nous avons reconnu de suite combien il était difficile d'arriver à faire un travail complet qui offrît quelqu'intérêt, non à des

savants, mais bien à nos compatriotes qui ne s'occupent que de l'Anjou.

On voit de suite quels sont les changements d'acception que notre langage subit dans le matériel des mots, on en trouvera bien quelques-uns qui ne paraissent plus être en usage; tandis que d'autres ont été conservés et souvent modifiés d'un canton à un autre.

Ch. Nodier a fait remarquer avec justesse, que l'étude des patois était une introduction nécessaire à la connaissance des radicaux de la langue française. Notre langage particulier a subi comme tout autre ces modifications avec le temps; toutefois c'est un témoin sérieux de la vieille langue commune des XIIe et XIIIe siècle. Cette stabilité ne doit pas nous étonner. Le peuple longtemps privé d'éducation et d'instruction est plus passif dans son langage que l'homme habitué à réfléchir, et l'on serait tenté de croire, surtout pour ce qui regarde la prononciation, que notre dialecte s'est moins écarté de la langue commune que cette langue, qui en se développant et subissant des métamorphoses plus ou moins sérieuses, s'est écarté de tout dialecte.

Du reste, nous avons la certitude que les mots qui forment notre dialecte, comparés à d'autres, ne se sont pas modifiés depuis longues années, tandis que c'est le contraire pour la langue commune.

Cette langue française dont nous sommes si fiers, n'a même pas été parlée dans toutes nos provinces,



et encore de nos jours, dans l'Anjou, des personnes étrangères à toute littérature, se servent d'un langage incompréhensible pour leurs enfants mêmes, et à plus forte raison de leurs serviteurs, étrangers au pays. En général, on verra cependant que la langue latine et la langue d'oc, la première qui nous a été apportée en Gaule par les soldats et les colons romains, s'est maintenue dans notre pays, et que les dialectes dont on se servait avant son apparition n'ont jamais été détruits complètement.

Nous trouvons dans ce Glossaire bon nombre de mots picards, dont l'origine est entièrement germanique. De plus, les Normands, en raison de leurs excursions en remontant le fleuve de la Loire et autres rivières, ont augmenté le nombre d'expressions qui se rattachent aux idiomes du nord de l'Europe.

L'influence du grec nous paraît tout à fait nulle, tandis que le gallo-romain conserverait mieux la langue latine; nos rapports commerciaux, entretenus avec les Belges, les Bretons et les Germains nous ont laissé l'élément celtique, principalement sur les bords de la Loire et dans l'arrondissement de Cholet, et ces rapports qui ont certainement existé, peuvent être assignés au nombre des causes qui différencient la langue romane du nord et celle du midi, sous les noms de langue d'oil et langue d'oc.

Ainsi la langue *d'oc* régna d'abord dans le Maine,

l'Anjou et une partie du Poitou, laquelle nous fournit de nombreux radicaux ; tandis que la proximité de la Touraine et la Normandie, et la domination française qui les soumit peu à peu, concoururent inévitablement à l'introduction de la langue d'oil, aussi le dialecte normand comprenait les idiomes de Normandie, du Maine, de l'Anjou, du Poitou, etc.

Dès le XII[e] siècle, dans le pays de la langue d'oil, il y avait trois espèces de langage : 1° le langage de Paris ou le roman, qui a fini par dominer tous les autres ; 2° le langage des Trouvères, qui a une tendance à se modeler sur la langue romane, conservant les locutions et les formes grammaticales de la province, dialecte littéraire ; 3° le langage populaire qui nous est resté comme patois ou dialecte.

Toutes les langues dérivées et en général, les dialectes, diffèrent par la prononciation, une parole plus ou moins brève, une première lettre plus ou moins aspirée, des modifications, des altérations dans les mots, surtout pour ceux qui dérivent du roman ou du latin ; outre cela, sans qu'on trouve de radical, on reconnaît que certaines expressions ont été formées et adoptées pour le besoin ou les habitudes particulières.

Blaison Thibaut publia plusieurs pastourelles, par exemple : *Les Premières Amours de Robin et Marotte* (vers 1214), qu'on chantait encore au

XVe siècle. On les traduit dans la langue des Trouvères en langue limousine. (Voir Renouard, t. II, page 275.)

Au XIIIe siècle, différents actes ont été rédigés en latin, tandis qu'à la fin de ce siècle, nos actes ont été écrits en langue vulgaire, et il faut successivement remonter au commencement du XVIIIe siècle pour trouver le langage du pays de l'Anjou.

Ainsi le sonnet suivant est l'image fidèle :

C'est un dangeleu mau que le mau de l'amour.

Nos écrivains du XVe et du XVIe siècle se servaient de ces expressions que nous retrouvons encore : ainsi Villon, Rabelais, Montaigne, Amiot et d'autres, il y a même certains tours de phrases d'un usage encore journalier.

Nous avons été quelquefois embarrassé pour donner l'orthographe de certains mots, cela tient à l'intonation particulière dans différents cantons, à la prononciation même d'un même mot qu'on ne rencontre écrit nulle part, et chose qui n'a pas été sans difficulté, c'était de retenir ce langage dont on ne se sert qu'en passant, souvent par ironie, quelquefois pour donner un vernis spécial à la pensée. Ainsi, au milieu de notre pays, écoutez dans une assemblée une conversation, et que les intéressés vous voient prendre une note, soyez certain que la conversation est terminée de suite et qu'alors on

vous répondra rarement aux éclaircissements que vous désirez.

Dans les conditions que nous venons d'énumérer un Glossaire complet est très difficile à faire, il nous a fallu chercher dans nos souvenirs d'enfance, dans ceux de nos amis et compatriotes, questionner les personnes de la ville, de la campagne, chercher dans les archives, dans les baux, expertises, etc., et pour trouver le radical d'un mot avoir recours à des Glossaires déjà publiés, de plus, certains mots figurent dans le Dictionnaire de l'Académie, en général peu usités, c'est le contraire en Anjou.

Le dialecte de l'arrondissement de Segré est assez complet comparativement à d'autres qui peuvent laisser à désirer; nous devons cette série d'expressions à notre confrère Bazin, qu'il accepte de nouveau notre reconnaissance!

Nous avons fait entrer dans ce Glossaire quelques mots employés journellement par les ouvriers des ardoisières, particulièrement à Trelazé. Aucun dictionnaire ne nous a donné l'explication de ces mots bizarres, tronqués, augmentés quelquefois de syllables inutiles, surtout en parlant avec intonation, tantôt brèves, tantôt longues et languissantes; et aussitôt que l'ouvrier est rentré en ville, il parle comme nous tous, et ce n'est que par genre qu'il entremêle alors certaines expressions incompréhensibles pour prouver à son interlocuteur qu'il est né

perrayeux, qu'il parle comme un perrayeux, et que l'enfant doit parler comme le père.

Dans les faubourgs, il y a bien un argot, qui ne se rattache à aucune langue, ainsi l'on dit : va chercher du trèfle pour dire du tabac, etc., etc.

Enfin, nous regardons comme des angevinismes certaines phrases qui touchent au français, mais qu'on ne rencontre nulle part.

Les noms vulgaires des plantes ont été tirés des Flores publiées en Anjou, empruntés souvent à des causes inconnues.

Le vieux français comparé, au français moderne, ne se prononce plus comme nous pouvons le prononcer aujourd'hui.

Un vocabulaire, même local, ne se renouvelle pas toujours par la création de mots nouveaux; on se contente souvent de détourner un terme de son emploi primitif pour lui faire exprimer une toute autre idée.

Nous avons remarqué également la tendance que nous avons de changer le genre d'un mot, du masculin le faire passer au féminin; ce n'est pas toujours une faute sérieuse de français proprement dite, mais bien un souvenir du vieux langage. Nous ne nous dissimulons pas les imperfections de cet essai, fait au jour le jour, surtout pour nous qui avons abandonné depuis longtemps les études préalables et spéciales pour mener à bonne fin ce premier essai sur le langage angevin.

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

A Ardoisières.
CD Coutumes d'Anjou.
CH Cholet.
Cor Corblet.
DC Du Cange.
Ex F Expression faubourienne.
H Honorat.
HD Hôtel-Dieu.
Litt Littré.
M Ménage.
Rab Rabelais.
Ro Ronsard.
Seg Segré.
Tr Trelazé.
V Villon.
Vf Vieux français.

(*Voir à la fin de ce travail la liste des ouvrages qui ont été consultés.*)



OBSERVATIONS

SUR LA

PRONONCIATION DES VOYELLES

ET DE

QUELQUES DIPHTHONGUES

A Le dialecte angevin exagère la prononciation de cette lettre dans gagner, indignation, imagination, etc. Quelquefois se rapproche du son de l'o, dans armoire, se change en e dans sarcler, argot, se met pour avec, on dit : « Je suis ô lui, » « amors la fait à ses mains. » (*Roman de la Rose*, vers 1260.) Ne serait-ce pas l'imitation du latin : « Et toneri molli torquet ab arte latus (Ovide)? se soustrait dans p'pa, m'man. A est remplacé par e dans charcutier, pharmacie ; on dit aussi serdine, cherge. A se prononce comme i dans rafle, on dit rifler. Se prononce comme aige dans dommage, parainnage. Al à la fin des mots se prononce comme au : chevau pour cheval, etc. An se dit in, dedin pour dedans. Suivi de t se double, on prononce un

ratte. Ay est remplacé par ie, on dit liette pour layette.

La lettre s'emploie souvent pour de : le denier à Dieu. Par euphonie, on dit « à ce matin » pour « ce matin. »

B s'ajoute dans amicalement, on dit amicablement.

C s'ajoute dans moules, on dit moucles. Suivi de l, se prononce comme k : besike pour besicle.

D se change en s : mordure pour morsure.

E muet se supprime dans rfus, plote, pour refus, pelote; se change en i : on dit sciau pour sceau, vis-à-vis de eau se change en i : biau pour beau, châtiau pour château. Em s'ajoute à certains mots : embarbouillé pour barbouillé. Er se change en re : fermer, on dit fremer; quelquefois en air, j'envairai. Se supprime dans Ugène, on dit : « fleurez cette fleur, » pour Flairez. S'ajoute dans leune, preune, pour lune, prune, squelette, statue. Eur se transforme en eux : laboureux, voleux; tandis que eux se change en eur, comme pointilleux pour pointilleur. L'e remplace l'i dans pipie pour pepie, se déplace dans ergarder pour regarder : ne se prononce pas, querir; s'élude quelquefois : aim-vous, aimez-vous; se prononce u dans fumelle; prend le son de l'a dans couanne. Eil se prononce i dans sillon.

G Grenier, on dit guernier; andille pour anguille (Cholet).

I pour l : bianche pour blanche.

L remplace r dans dangeleux pour dangereux, colidor pour corridor, douzit ou douzil.

LE est remplacé par n dans canneçon pour caleçon; se change en r dans calcul.

M On dit avidement pour évidemment.

N s'ajoute quelquefois, pour oui, on dit ouin, nanse pour anse. D'autrefois se change en l : luméro pour numéro, envelimer pour envenimer, nentille pour lentille; parfois se supprime comme dans cocombre.

Nu se remplace par li dans numéro.

O quelquefois long, d'autrefois bref, dans pôpa, moman. Se supprime dans recmencer pour recommencer; se change en eu dans liqueureux pour liquoreux; souvent en ou : arrouser pour arroser; d'autres fois c'est le contraire : ainsi on dit oragan pour ouragan; de même on dit ruelle pour rouelle de veau. Au commencement du mot se prononce ou : un ourmeau, j'ouse. O sonne comme u dans tumber; s'aspire dans ouete pour ouate; se substitue au son de ou : cropion, formi, pour croupion, fourmi.

Oi se prononce ouë; roué pour roi, vouer pour voir, gloère, pour gloire. Rabelais écrivait touèze pour toise. Se change en oer, pour tiroir : on prononce tirouer, mouché pour mouchoir, pressoer pour pressoir, un pressoer seant a... en 1299.

Os se dit ous : je n'ouse pour je n'ose.

Oux pour eux : un crassoux pour crasseux.

R dans jardrin s'ajoute souvent.

S s'ajoute souvent dans broutille, percluse, pour perclue; on dit croûte et croustillant. Dans le midi de la France, on commet la même faute.

T se double dans la prononciation : on dit Hugues Capette, soufflette, un ratte, sabotte, souritte, un potte. Se change en ch dans veilloche pour veillote. Au contraire, on dit poin-arrêté pour point arrêté; par euphonie icit pour ici.

U s'élude dans t'aimes pour tu aimes, t'as pour tu as ; se change en eu dans leune, preune, pour lune, prune ; s'ajoute dans chouse, qu'on faisait rimer dans épouse ; se prononce comme i dans jupon, ruban, jipon, riban. On le fait dans froncle pour furoncle. Se substitue à la lettre e dans fumelle, hureux, à l'o dans tumber pour tomber.

V se supprime dans couer pour couver.

GLOSSAIRE ANGEVIN

ÉTYMOLOGIQUE

COMPARÉ AVEC DIFFÉRENTS DIALECTES

A

A, v. a. — « Comment que cette personne a nom ? » se dit fréquemment.

Abarger. — Mettre en barge la paille, le foin.

Abat, s. m. ou Abas. — Partie détachée de la roche schisteuse (Tr.). « C'est une pluie d'abat, » pour signifier un acas d'eau.

Abattant, v. a. — Ouvrier d'en bas, celui qui abat la roche (Tr.). Il y avait deux sortes d'ouvriers : 1° l'ouvrier d'en bas ou d'abas, celui qui abat; 2° l'aspirant ou loup ou pigrolier, de *piger,* dans le sens de dépouiller, piger quelqu'un. Voir *Loup* et *Pigrolier.*

Ab-de-crasse. — Avoir ab-de-crasse avec quelqu'un, c'est être en dispute. (Seg.)

Abécher. — Donner la becquée.

Abeiller. — Le grand abeiller était chargé de s'occuper de l'ébiage des abeilles pour prélever un droit.

Abeuvré, v. a. — Couvert de boue. En roman, beue pour boue. Picard, baue et beue.

Abeuloter. — Mettre en beulo : on abeulote le foin, le fumier.

Abiennage. — Abandon du regain des prairies, à condition qu'on fumera, fauchera et qu'on fera des veilloches. (Saint-Georges-sur-Loire.)

Abimer, v. a. — Gâter, salir ; mettre les pieds dans l'abîme, dans la cornille. En latin *Abyssus*, on a dit : « Sodôme abima dans une nuit. » L'Acad. a admis ce mot dans le sens de gâter, par suite de son usage.

Ablettier pour ablier, ableret. — Filet destiné à prendre des ablettes. En 1768, ablere, plus tard ableret. Latin *ableia* et *abula* : « Un sac a pecquier poisson, ung abliere, » en 1511. L'ordonnance royale : « Nous défendons les ablières. » *De albus*, Blanc. Ablette diminutif de able.

Aboilage, s. m. — Tout ce qui regarde les abeilles. Il y avait autrefois des aveilleurs ou des bigres, chasseurs d'essaims dans les bois, chargés de surveiller les intérêts de l'État. En Anjou, on croit que vendre un essaim d'abeilles porte malheur. Vf. Abeillon, essaim d'abeilles.

Abosmer, v. a. — Avoir envie de dormir. Si on est triste, on est abosmé.

Aboucher, v. a. — S'aboucher, pour se courber sous le poids de l'âge ou de la peur. (Seg.) A Genève, veut dire couché sur la bouche et sur le ventre. « Les réformés ne purent faire autre chose que d'emplir et couvrir les canons abouchés en terre. » (Daub., *Hist.*, I, 157, Littré.)

Abouler, v. a. — Amener, jeter, en roulant. De même, en Lorraine, en Normandie. Peut-être de boulon, trait d'arbalète, d'après l'abbé Corblet.

En terme de pêche, c'est battre avec un bouloir, au bord de l'eau, les herbes pour en faire sortir le poisson. En français, bouiller l'eau, pour remuer l'eau avec une bouille ou longue perche. Boule en vieux français signifiait bâton terminé par un broc, de *bulla*. (Litt.)

Abre, s. m. — Arbre. Du temps de Vaugelas, à la cour, on dit abre pour arbre, on dit un grand abre :

La pucelle descend sos. L'abre
Si li trova froid come in abre.
(*Roman de Blanchandin*.)

Ele montit dans in abre.
Prévoir ses chiens couri
Carabi ;
La branche était poi forte
Et Guillery chésit
Carabi.
(*Hist. verid. de Guillery*.)

Prononciation qu'on retrouve en Normandie, dans le Berry, en Lorraine, etc.

Abrenuncio. — Exclamation d'horreur. Ancienne formule d'exorcisme du moyen âge : « *Abrenuntio te Satanas!* » qu'on répétait trois fois de suite.

Abouver. — Mettre sous le même joug deux jeunes bœufs. (Seg.)

Abreuver, v. a. — Nettoyer. On abreuve le linge sale. (Seg.) *De ad*, indiquant la direction de l'action et *bibere*, boire. *Bos*, *bovis*.

Abrier, v. a. — Se mettre à l'abri. En wallon a

l'abri, c'est-à-dire exposé, du roman, abrier. (Seg.) Les langues romanes disent se mettre à l'abri ou à couvert. « Je leur donne loy de me commander de m'*abrier* chaudement. » (Montaigne, l. II.)

Abrifou, s. m. — Voile que l'on met sur la tête des mariés pendant la bénédiction nuptiale. *Apricus*, exposé au soleil.

Absinthes. — Souvent employé au féminin et au masculin :

> Quand tu vois si dignement,
> Adoucir toutes mes absinthes.
> (Malherbe, ad., liv. II.)

Acadeau. — Accadiau. Voir *Accât*.

Açalfin. — Pour afin que. C'est le *denique* du latin. Dans le Vermandois, acerfin.

Acariatre, adj. — Se prononce comme s'il y avait deux c. A privatif et χαρὶς, grâce, d'après Honorat. « A tant de gens qui sont acariâtres. » (Rabel., *Gargant.*, 1-2. De *a* et *cara* face.

Acas, s. m. — Un acas d'eau, une averse, un ragas d'eau (Trévoux) ; de agaster, gâter, dévaster. On dit : accas et agas, pour l'eau qui séjourne sur la terre. Voyez *Aggas*.

Acau et Acou. — Jeu au cou, *vox vulgaris*. Voyez *Cou*.

A cause ? locut. ad. — Pourquoi.

Accens. — Abonnements du fermier avec le vétérinaire, le cribleur, le taupier (Seg.). Accenseurs : « qui dant ad censum. » Autrefois surcens. Rente : « censionem quondam abbati Sancti Albini. » (D. C. vf.) Accensissement : on a fait accenser et accensir.

A c-t-heure. — Pour à cette heure. « Il faut quasteure dire ; Jause. » (Ronsard.) *Recueil des chants historiques*, par Leroux de Lincy.

Acabré (être). — Pour être ennuyé. N'y a-t-il pas quelque rapport avec achalé ?

Achalé, v. a. — Fatigué. Ce mot français paraît venir de chaland, acheteur. Une jeune fille ayant son chapelet à la main et pensant à autre chose, sa mère lui dit : « T'achales ton chapelet. » Dans le sens de fatigué. On disait autrefois : Point ne m'en *chault*, pour cela m'est égal.

Aché, s. f. — Huile d'ache, pour huile d'achée, euph. Aché, vf. Aché et achet. Fort comme une achet. Ronsard dit en parlant de l'alouette :

> De petits fourmis et de vers
> Ou d'une mouche ou d'une achée,
> Tu portes au temps la bechée
> A tes fils non encore ailés.

Litt. fait venir ce mot de aiché ou eche, venant d'*esca,* appât, ancien français esche, amadou.

Acheletie. — Pour clochette. Voyez *Dandin.*

Achier. — Lieu où étaient les ruches. C. D.

Acliner. — S'acliner, se caliner devant le feu.

Acmoder. — Par syncope d'accomoder : on acmode la salade, on la fatigue. En latin *commodum,* avantage. Acmoder. Berry. c-mode.

A cou. — C'est-à-dire cachette, à couvert. Acau, *vox vulgaris, antecreto.* Statuts de Montpellier en 1328. « Nos enfants jouent à cou, au cou, ou à cut et crient il est cou. » Voir *acut.*

Acreur, s. f. — Pour acreté, voir aigrette.

Acupert, Encupert, par corruption, pour « En queuque part, que ce soit du pays ou de la ville. »

Acut. — D'après Boiste, l'extrémité d'un parc du côté de la mer. Extrémité d'un bois. (Boiste.) Voir *Cute*, *Cache*.

Accipe, v. a. — Accipe une balotte, de *accipere*, recevoir.

Accointance, s. f. (avoir). — Relation sexuelle (Longué), même idée dans le dictionnaire de l'Académie.

Accord, s. m. — Si une personne est indisposée, elle n'est pas d'accord. De *a* et de *costa*, côte.

Accot-pot, s. m. — Accode-pot (Rab.), ou appui-pot (Litt.), de a et cotir du latin *percutere*. On s'accote au mur. Ne serait-ce pas plutôt se placer de côté ? En latin de *ad a costa*, côté ?

Accoter, v. a. — S'appuyer de côté. « Car heurtant une porte, on pensait s'accoter. » (Regnier, *Satire*, X.) En Anjou, pour égaliser, affermir, soutenir un objet, accost, appui, wallon.

Accouer. — Accouer à la queue d'un cheval un bouchon de paille, c'est-à-dire attacher. En Vendée, on dit nous n'avons pas fait marché en nous mariant de nous tenir constamment *accouez* l'un à l'autre (Essai de Montaigne). En français, accouer un cheval à un autre, c'est l'attacher à la queue de celui qui le précède. De a et queue.

Accouerement, s. m. — Pour accoutrement, ex.

Accoustrement, s. m. — Pour accoutrement. Nous faisons sentir l's. Du latin *ad cultura*. Silvius le fait venir de *ad cousternere*, *custellatus*, d'après Caseneuve. D'autres, de cotte, jupe. S'emploie en mauvaise part.

En langue d'oil, accoutar veut dire habiller. En temps de disette, Gourreau Pierre, offrait aux pauvres « des felves bien accoustrées avec du beurre et huille. » Habitude *id* en rouchi et en normand. Accoutumance en roman.

Accreitre, v. a. — Pour accroître, *accedere* en latin, croire, ajouter foi, ou *accrescere*, de *ad* et *crescere* :

> Nenni, tu ne me le feras crère
> Car on dit qu'il faisait accrère
> Que il était mort quand il dormait.
> (*Epigr. dialogués sur la mort de Richelieu.*)

Acculer, v. a. — Les enfants acculent leurs souliers, de *ad*, augmentatif, et de *culus*, derrière. « Se chauffouroyt le visage, acculait ses souliers. » (Rab., t. I., p. 225.) On accule une charrette si elle est trop chargée sur le derrière. (Seg.)

Accut. — Jouer accut, à cache-cache. On nomme encore accuts les endroits formant un angle saillant autour d'une forêt, on y mettait des piéges ; on devait y acculer les bêtes fauves. Voir *Cute, Cache.*

Actonner, v. a. — Cocasser, bégayer, de là actonner, celui qui ne finit à rien. (Seg.)

Adé. — Pour adieu. Id. en roman. Adé, Picard.

Adelezi, adj., ou adelesi. — Gamin, espiègle. Id. en Berry, de *ad*, vers, loisir, c'est-à-dire à son loisir. A Baugé, on dit : à mon lezi, pour : à mon loisir.

Adetre. — Pour à droite. La route adètre, à Morannes. Voir *Adresse.*

Adeusé, v. a. — Être adeusé, s'adeuser, et s'adeuxer, s'unir, se marier. (Seg.) En Picardie et en Anjou, on dit deusse pour deux, *duo.* Autrefois, adeser, adaiser,

adoiser, indiquant une idée de s'approcher, adeser la main était pris dans ce sens pour toucher du doigt.

Adieu, locution elliptique. — Adieu pas, interjection pour : je ne vous dis pas adieu, mais à revoir. Adieu va, pour : va à Dieu, quitte ma présence.

Adoubeur. — Pour rebouteur. (Vendée.) En bas latin *adobare*. Au tric-trac on dit adouber pour arranger un pion. « Adubez-vous : sempres aurez bataillée. » (*Chron. de Roland*, 226.)

Adoulé, adj. — Adroit. Une personne est benne adoulée, si elle est adroite.

Adresse, s. f. — Sentier, petit chemin. Autrefois adresce, adrece en 1832 :

> De tes sentiers et adresses
> Veuillez être en seigneur.
> (Charles Marat.)

De *ad dexteram*. A Morannes, on dit adetre pour adroite. De *addirectus*, dirigé vers : adressé vers.

Adrette, s. f. — Pour adroite, *ad viam*, *dexteram*. De *dexter* on a fait dextre, puis, par la transposition euphonique de l'r on a fait *dret* et enfin dret est devenu droit, droite :

> Et si cum l'istoire remembre,
> Dreit à l'huitain jour de decembre.
> (*Chronique des ducs d'Anjou*. V. 4281.)

Affaité. — Arrangé, un paillé bien affaité, c'est-à-dire dont la partie supérieure, bien disposée, sert de toit.

Affener, v. a., et fener. — De *a*, augmentatif, et de



fener, *fœnum*, foin. Affener, c'est remuer le foin ou le donner aux bestiaux.

Affiage. — Verger de jeunes arbres qu'on doit greffer ou déplanter. (Ch.)

Affier. — Réunion d'arbustes pour l'affiage ; on dit encore : ma maison est affiée, pour être affermée. De a et fier, convier, dit par métaphore. Affier, en français, celui qui affie, affieux.

Affilée, s. f. — C'est-à-dire sans interruption. Le radical est fil. Id. en franc-comtois : J'ai travaillé trois jours d'affilée.

Affondre, v. a. — Un bateau qui est trop chargé peut affondrer, aller au fond, et affonder.

Affranchir. — Pour châtrer. On affranchit un chaudron neuf en faisant bouillir des choux. Tous les vases de cuisine doivent être affranchis.

Affurer, v. n. — Prendre, garder : « affure la bigeoise pour, garde la bête » (terme faubourien).

Affut, s. m. — Être d'affut, c'est être en bonne santé. Prononcez d'affut, du roman : affaities, fin, rusé. M. Heury le dérive du celtique d'*aff-ut*, de main de maître, de *aff*, pour *ad* et *fut*. Bois d'après Honorat. En Picardie, un afu est un bonnet de femme, de affulure ou affuler, coiffer. En bas normand, affubler. En wallon, affuler, *affibulare*, de *fibula*, agrafe. En Picardie, l'homme d'afute est l'homme d'esprit.

affubler

Affutiau, s. m. et affustiau. — Ornement, parure pour les Angevins. Affutiau ou manche de bois. Tout objet grossièrement fait : « les aiguilles en bois sont pour nous des affutiaux. » En rouchi, affuquiau ; en normand, affiquet.

Agalerner, v. a. — Le temps s'agalerne s'il devient sec, dur, la galerne ou le nord-ouest, vent sec. En bas breton, galerna, geler.

Agaste, ou accas d'eau. — Voir *Accas*.

Age. — Les mots en age se prononcent en ége fréquemment.

Agnelins ou laine prise sur les jeunes agneaux. Les cent livres payaient dix deniers français au tarif de la pancarte d'Angers en 1657. Etym. *Agnel* (vf.).

Agraver, v. a. — Un bateau retenu sur une grève. Agravé, meurtri, fourbu. En latin, *graveria* de *gravis*, lourd : « ung poure l'adre qui estait moult aggravé de maladie. »

Agricher (s'), v. pron. — Agriffer, du grec αγρα, saisir, pris en mauvaise part.

Agrouer. — Couvrir. Agrouer le feu, agrouer le *fu*, la paille agrouée. Grouée signifie aussi troupe : agrouer les poulets signifie couvrir la troupe. On dit une guerrouë d'enfants, pour une troupe d'enfants.

Aguerouer. — Aguerrer les pommes de terre, c'est rabattre le sillon, le groas sur le pied. Voir *Groas*.

Aguibré. — Dans une réunion où tout le monde est pêle-mêle, on est aguibré, c'est-à-dire, comme à la foire de Guibré. (Seg.)

Aguilanneuf, s. m. — Au gui de l'an neuf. Les enfants crient encore, mais rarement : A gui-l'an-neuf, au premier jour de l'an.

Aie. — Prononcez ail. Pour exciter les chevaux : ail donc. Impératif du verbe aller : *i*, *ite*, allez.

Ahan, français. — Pour ahaner, grand effort.

Ahaner, v. n. — Fatiguer, en marchant ou en tra-

vaillant. (Seg.) Faire entendre un gémisssement indiquant une fatigue. On dit à Segré : Traîner d'ahan, pour tirer la jambe en marchant.

AIGAIL, s. m., ou ROSÉE. — D'après Trévoux, on dit l'aigail des fleurs, pour la rosée des fleurs, d'*aiguiera*. Ruisseau, en langue d'oil. *Aquari*, latin, faire de l'eau.

> Toutes les mesons qui sur furent
> En l'aigue trebuchiées furent
> (Roman du *Renard contrefait*.)

Voir *Eigail*, pour aigaire, mot français.

AIGAYER. — Le linge pour passer à l'eau du gué le linge. Patois angev. du XII[e] siècle. Voir *Guayer*.

AIGNEAU, s. m. — Pour agneau. On dit aussi un eigneau et agnieu. En roman, un aigne pour un mouton. « L'aigneau a trois têtes en une. » (Paré, XI, 20.)

AIGRETTE. — Avoir des aigrettes pour des aigreurs. On rote des aigrettes. (Seg.)

AIGRIN, s. m. — Vulg. poirier sauvage, à cause de l'aigreur du fruit.

AIGUILLE, s. f. — Aiguillette, herbe aiguillette et à l'aiguillette. *Scandixpecten veneris*.

AIGUILLETTE, s. f. — Courir l'aiguillette, c'est avoir une vie de désordre. Une aiguillette borgne, c'est-à-dire brisée. (Rab.) Il y avait en Anjou des noueux d'aiguillettes ou devins, qui par des maléfices empêchaient le rapprochement des jeunes époux. On nouait un lacet en prononçant certaines paroles pendant la célébration du mariage. On passait pour frapper d'impuissance un des conjoints.

Aiguillettes. — Donner des aiguillettes à la servante, au domestique, ou bonification en sus du marché. Ne serait-ce pas par une ancienne habitude de remettre après un marché un paquet d'aiguilles, de là aiguillettes ?

Aiguillon, s. m. — Autrefois aiguillade. Bâton qui sert à piquer les bœufs.

Ail, p. p. — Pour elle. Ai ma dit telle chose.

Ail, s. m. — A toupet. *Muscari comosum.*

Ai, s. m. — A la serpent. Œillet. Cive à la grole, pour ail à la tête ronde des champs.

Ailées. — Foutre. Envoyer tout aux ailées, c'est envoyer tout promener. (Seg.)

Aillaume, s. m. — *Imule helenium*, plante à odeur ou au goût d'ail.

Aillet, s. m. — Voir *Ail à la serpent.*

Aillou, s. m. — *Muscari comosum.* Aillou, petit ail, ognon à la grole, l'aillée, pourrée à la grole. Pain couque ; mome (noms vulg.).

Aillou blanc, s. m. — Dame d'onze-heures, petit aillet, œillet (*ornithogalum umbellatum*).

Ains, adv. — Pour mais, réponse tout aussi bien négative qu'affirmative. Ains se disait pour avant, auparavant. Ains en roman pour mais, *sed ;* quelquefois pour jamais.

Ain, s. m. — Hameçon. *Hamus.* Ovide : « Li un prent le poisson à l'ain. » Voir *Nain.*

Airée, s. f. — Blé étendu sur le sol, dans l'aire, et prêt à être battu.

Airette, s. f. — Semis de pois, de fèves, dans un jardin. Petite aire. De *area*, surface plane.

Airigne, s. f. — Pour araignée en fer de *Arenea* latin.

Aise, s. f. — Richesse. « Je ne suis pas à mon aise, » pour « je suis légèrement indisposé. » (Joinville.) De *aisias*, heureux, d'après H.

Ajonc, s. m. — Voir *Ejon*.

Aleuser, v. a. — Pour amadouer, prendre un air calin. (Seg.) Dans les Mauges, alouser.

Alfesié. — Terme de mépris, ou Jean sans fesse.

Alicher, v. — Alicher un animal, c'est le rendre gourmand, allicher quelqu'un c'est chercher à se rapprocher d'une autre personne. Une personne qui aime à licher, celle qui boit en se délectant.

Alignage, s. m. — Ardoisières d'Angers. Expression des ouvriers d'abas.

Alignoirs, s. m. — Petits coins qui servent à débiter en petits morceaux les schistes avec un marteau. L'alignage de la pierre est l'opération qui consiste au renversement des blocs du rocher.

Alize ou alise. — Petit pain, ou petit gâteau moins cuit que le pain ordinaire et peu levé. (Seg.)

Aloin. — Pour au loin : il est là loin à perte de vue.

Alosier, s. m. — Filet de pêche destiné à prendre des aloses. Pour l'Anjou, l'alosier est le pêcheur d'aloses : « Alosa piscator cum retibus, » de *als*, sel. Ces poissons viennent de la mer et dans les eaux douces suivent de préférence les bateaux chargés de sel.

Alouser et aleuser. — C'est-à-dire amadouer son monde ; alouser. (Pays des Mauges.)

Alugier, s. m., et **ailler**. — Nom vulg. du *cratægus terminalis*, en français alisier.

Alleluia, s. m. — Vulg. *oxalis acetosella*.

Aller, v. a. — On dit : Ils s'en sont allés. Je m'en en vais.

Aller hors, v. n. — Se purger.

Aller, v. n. — « Il n'a quo d'aller, » refrain d'une chanson chantée en Anjou, en vers lyriques, célébrant la déroute de Craon et l'agilité des ligueurs :

> Que le malheureux hérétique
> Frémisse au chant de votre voix
> Il n'est que d'aller.
> Pour sa tyrannie du passé
> Il n'est que d'aller.
> (*Journal de Louvet*, en 1560.)

Allumer, v. a. — Regarder avec attention, terme faubourien, tandis que être allumé, c'est être sous l'influence d'un premier excès de vin.

Allou. — Homme ou animal ayant un bon appétit. (Seg.)

Alloué. — Ou homme loué travaillant à la journée. (Pontivy.) *Allocatus*, autrefois allieu. « Allocatus qui ad id Locatus vel allocatus est ut vicarii vicem agat. » (*Concil. Andeg.*, en 1269. Casot. 1.)

Amandes doubles, s. f. — Dans un repas, si on trouve une amande double, un jeune homme en offre une à une jeune fille. Quand ils se rencontrent, on doit toujours dire : « Bonjour, Philippe. » En Allemagne, le même usage.

Amaron, s. m. — Nom vulg. de la Matricaire camomille. Plante d'un goût amer.

Amelette. — Pour omelette. On dit : L'amelette est gracieuse, quand elle est légèrement cuite. De même, en rouchi, on dit amelette.

Ameline. — Voir *Chardon loriot.*

Amitonné, adj. — Choyé. Le chat est un miton. Une personne enveloppée chaudement.

Amonition, s. f. — Plomb et poudre pour la chasse. Pour munition, provision.

Amortie, adj. — L'eau stagnante est amortie ; l'eau est morte, sans courant.

Amoyer, v. — Pour amouiller. Une jument est amouillée quand elle doit faire un poulain (amouillant est seul français). A Segré, ameiller.

Amourette, s. f. — Vulgairement coucou. Centaurée des prés, une graminée. Briz a media. Id. et herbe tremblante. Pain d'oiseau. (Bastard.)

Ampiétation, s. f. — Pour ampiéter. Les mines de Soulanger avaient fait une ampiétation sur le terrain voisin. (HD.)

Ancré. — Il s'est ancré cela dans la tête, pour marquer un entêtement. (Seg.)

Andain, s. m. — Pas, enjambée. Id. en Normandie, en berrichon et en roman. Italien, *andare*, aller. Bas latin, *andena.* Voir *Ondain.*

Ane, s. m. — Espèce de chevalet, qui sert à retenir la douelle pour être travaillée.

Anelier, s. m. — Proverbe : « Février annelier, » de *annulus*, anneau. En février, les alliances sont fréquentes. Anel en roman, anneau.

Angeine, s. f. — Aujourd'hui Angevine, fête de la Nativité de la sainte Vierge. Les angevines étaient une

petite monnaie d'Angers de petite valeur. Guillaume de Tuleda a écrit : « Il ne tiendra nulle dommage de la valeur d'une angevine. » (*Mémoires du duc d'Anjou et de Lorraine.*) « Andegavenses denarii seu moneta baronum. » Renouard, t. II, p. 87, au mot *Angers.*) Pour *Andegavenses.* Charte de Robert de Osburvilla : « Concessi et donavi libros angovinorum. » Catherine de Laval, dans une quittance au duc de Laval, en 1281 : « ..... que le paiement était de cette angevine prochaine a venir. » 8 septembre. — « Anna et genuit annæ genitalis dies ou genitura. » Le jour de la délivrance de sainte Anne. Trévoux soutient que les Angevins n'ont aucune raison à apporter pour dire l'Angevine. A Metz, on donnait une médaille d'or ou d'argent de Troie, à la réception des échevins, on désignait sous le nom d'engevines les femmes des échevins. Andgevine en 1653. (Manuscrit de Saint-Aubin.)

Angevine, s. f. — Voir *Angeine.*

Angivaser. — Être dans l'angivase, c'est être dans l'embarras. Terme faubourien, pour envasé, être dans la vase.

Anguillettes. — Petites anguilles. Terme de pêcheur.

Anicler. — S'anicler près du feu, y rester. Sans doute pour s'anicher, se blottir, se fourrer dans. Etymologie du roman : anichier, faire son lit.

Anille, s. f. — Béquille. Seg. : annille.

Année, s. f. — En 1615, l'année des grandes eaux ; en 1661, chère année ; en 1599, année vineuse. Proverbe : « Année de vins, deux années sèches, » disent les vignerons.

Année, s. f. — Pour annuit, aujourd'hui. (Seg.)

Annuit, adv. de temps. — Nous avons la nuit. Vf. ennuit, en roman, enhui, aujourd'hui.

Annuiter, v. — S'annuiter, s'attarder dans la nuit.

Ante, s. f. — Se disait pour tante, d'après l'abbé Corblet. Id. en Normandie, en rouchi, en breton. Vf. ante. Du latin *amita*, on lit amte et ante au xvie siècle.

Ante-Evangelium. — Antienne que le diacre entonne à l'autel avant de se déranger pour chanter l'Évangile ; cette antienne commençait par *Benedictus*.

Antimancher, v. a. — Arrangement d'une chose mal commencée ; propos diffus. (Seg.)

Anucher. — Pour bredasser : « Que nous anuches-tu là ? » ou que dis-tu ? (Seg.)

Anvain, s. m. — Petit reptile innocent se brisant facilement. (Seg.)

Aousté, adj. — Aouter. Moissonner : « Quod ad usti sunt messores. » (C. D.)

Apart, s. m. — Être à son apart, à son compte.

Apette, s. f. — Pour avette.

Apienger, v. a. — C'est faire rentrer les choux dans le pot quand le bouillon les soulève.

Apifurer. — Être apifuré après quelqu'un, c'est s'acharner. De *apis*, abeille.

Apotichoner. — Mettre dans un pot en tas. Synonyme d'abuloter. (Seg.) Une personne apotichonée ou courbée. (Id.)

Appeleurs, s. m. — Canards qui servent aux huttiers pour appeler les canards sauvages. On leur donne également le nom d'appelants.

Après, prép. — Après-dîner, c'est-à-dire dînant, au moment où vous dînez.

Appointements, s. m. — Dans un vieux noël angevin :

> Pour aller voir l'accouchée
> Ce ne fut pas sans présent
> Nous fîmes appointement.

C'est-à-dire un accommodement. En latin, *apontamen.*

Apprêté, adj. — Osier pendu qui sert à retenir les cercles des tonneliers. Prete à Montreuil-Bellay.

Approcheurs, s. m. — Les hottiers dans les travaux des ardoisières portaient ce nom, aujourd'hui remplacés par les bassicotiers.

Aragne, s. f. — Pour araignée. Iragne quelquefois. Vf. aragne ; latin *aranea.*

> L'aragne se campe en un lambri.
> (Lafontaine.)

On dit aussi que les arignes chassent les amants, quand on en voit dans les coins. Araigné pour araignée, ce dernier mot, à proprement parler, signifie la toile de l'araignée et non l'animal.

Arantele. — Pour fil d'araignée. *Araneata,* chose faite par l'aragne.

Arboliste, s. m. — Pour herboriste et herboliste.

Arboriste, s. m.

> Tu veux faire un arboriste
> Et ne fus jamais que boucher.
> (Lafontaine.)

Tandis que Rabelais écrit : « Au lieu d'arboriser, ils visi-

taient les boutiques des drogueurs, les herbiers et les apothicaires. »

Arc-bœuf, s. m. — Vulg. Mâche noire. *Ononis spinosa*, arrête-bœuf, racine flexible.

Archets. — Branches laissées par les vignerons pour être recourbées ; on leur donne aussi le nom de dagues ou courants. (Beaufort.) *Arca* et *Archa*.

Ardoises, s. f. — Il y a différentes ardoises : la Carrée, en forme de parallélogramme ; le Gros noir, même forme que la Carrée, mais moins épaisse ; le Poil taché, ardoise de bonne qualité, plus grande que le Poil roux ; le Poil roux, ardoise de bonne qualité ; l'Héridelle, ardoise étroite ; la Coffine, légèrement courbée, en usage pour les parties arrondies ; l'Écaille, taillée en demi-cercle ; l'Anglaise, plus épaisse que la carrée.

Ce nom de Coffin, du roman Coffin ou Cophin, étui, du latin *cophinus*, panier. En berrichon, le panier est le coffin.

Il y a trente-cinq sortes d'ardoises faites à la mécanique : le Grand modèle, la Carrée fine, Carrée forte, Poil taché, Grand roux, Deuxième carrée, Grande moyenne, Moyenne, Petite moyenne, Troisième carrée, Flamande première, Petite troisième, Petite flamande, Quatrième carrée, Petit roux, Héridelle, Cartelette n° 2, n° 3, Coffine, Anglaise, treize numéros.

On dit qu'une ardoise est creuse lorsqu'elle se débite facilement. Observons toutefois un langage particulier : autrefois, les carrières allaient en dormant ; si on essaie de tirer les immondices d'un vieux fond, le fond sera dans sa robe de noces. Un nouveau fond, l'ouvrier qui vous en parlera vous dira que c'est une lettre cachetée.

C'est ainsi qu'il dit quand il parle d'une partie de la chose : entendez carrière. (*Annuaire de Maine-et-Loire*, p. 177, 1837.)

Aré, s. m. — Proverbe :

> Bien aré, mal aré
> En la graisse vient le blé.
> Qui tot estait a dolormis
> Cunct ni deslia Bof. D'arée.
> (*Chroniq. des ducs de Normandie*, V, 40149.)

Aré, du latin *arare*. Du latin *area*, on a fait aire, surface plane, aré ou sillon; on prononce la rèe : « Enfant, allez a la reez. » De rèe on a fait rêze.

Argenté, v. a. — Quand on a de l'argent, on est argenté.

Argenton, s. m. — On va à Argenton, quand on a de l'argent.

Argie, s. f. — Pour argent. Ex. F.

Argot, s. m. — Pour ergot par mignardise. Souvent on remplace e par a ; ainsi eppeler pour appeler. Une fille bavarde est une fille ergotée. Élie Johanneau le dérive de *argutus*, rusé, du latin *erigo*, je dresse. De même en rouchi, argoté.

Argueignoux, s. m. — Difficile à aborder, d'un caractère hargneux. On dit harguer, argroier, pour piquer, aiguillonner. Peut-être de *natus*, né, et *argué*, piquant ?

Arguelisse, s. f. et ergelisse. — Pour réglisse.

Arias. — Faire des embarras. Id. dans le Nivernais, tandis que pour le normand il signifie qu'il y a quelque chose de caché, il y a des arias. *Aria* grand air.

Arimé, v. a. — Mal arrangé.

Aris, s. m. — Touffe d'herbe dans laquelle le poisson se tient caché. En terme de marine, prendre les ris ou détendre les voiles. De *a*, privatif, et de.....

Arjalestre, s. f. — Terre argileuse ou d'ardoise. (M.)

Arjure, s. f. arcure. — Opération qui consiste à recourber avec précaution la vinée, de manière à ce que l'arc qu'on veut lui faire décrire ait le plus petit rayon possible.

Armenac, s. m. — Pour almanach; en bourguignon, armana; en rouchi, armenake. La forte r prend la place de la douce l.

Armisole, s. f. — Armisaule, nom vulgaire du saule.

Aroutè. — C'est-à-dire disposé. On est arrouté, c'est-à-dire remis à faire une besogne *abandonnée*. Saumur. Opposé à dérouté.

Arpion. — Pour ergot, à la patte des oiseaux, de *arpanda* et *arrapare*, DC. En langue d'oc, arpo, griffe.

Arquenet, s. f. — Camisole. (Doué, Ambillou.)

Arrais, s. f. — Espèce d'avoine cultivée à Baugé.

Arre, s. f. — Voir *Harre*, pour *arrêt*, lieu.

Arrêt, s. m. — Remblais de 7 à 8 mètres de hauteur, appuyé contre un mur en pierre sèche. (Tr.)

Arrière-levée. — Ensemencé que le fermier récolte après avoir quitté une ferme.

Arrière non, prop. nég. — Négation : veux-tu venir? arrière non; arrière oui; arrière nenni. On dit : M'est avis, arrière oui. De *arere*, *retro*, en arrière. L'expression adverbiale en arrière marque un temps qui est derrière nous, un temps passé. Arrière signifiait autrefois de rechef, de nouveau. De *ad*, *retro*, arrière.

Dans le langage commun, cette expression nous semble un ornement donné à une phrase, qui ne manque pas de donner un certain vernis à la parole. Ne serait-ce pas *enim* ou *ergo* des Latins, qui tient en suspens une idée ?

Arris, interj. — On excite souvent les animaux à aller en avant en criant : Arri, arris. Également pour exciter les bœufs attelés à la charrue. Nous croyons que ce mot vient de arrière. Arri, en italien, signifie marche. Le P. Thomassini le fait venir de l'hébreu *arah ire*, *iter agere*, faire sa route, tracer son sillon.

Arronde, s. f. et aronde, eronce. — Ordinairement on appuie sur l'r. Vulg. rubuscomme.

Arrocher, v. a. — Arrocher une pierre ; pour nous, c'est lancer une pierre. Vf. du Nord. En espagnol, arrojar.

Cours li lièvre l'arochait
De loing que pas ne l'approchait.
(*Rom. du Renard*, édition de Méon, *Journal des savants*, 1827.)

Ce mot existait déjà du temps des anciens écrits de la langue d'oil : rocher, ou lancer des pierres, du substantif roc. En basse latinité rocca. Rochefort cite l'exemple suivant, emprunté à une ancienne traduction de la Bible : « David vint jusqu'à Baurim : c'est vers « son vassal *Semei*, le fils de Jera, del parenté Saül, « vint d'iloc vers lui et maldit David, et *rochant* pierres « en cuntre lui et en cuntre tous ses humes. » (IIe Livre des *Rois*, ch. xvi, vers. 5 et 6.) « *Li uns de torchans l'arrochaient.* » (Conte de l'ermite qui s'enivra.)

Arrondir, v. a. — Si l'eau grandit, elle s'arrondit,

de ad. a et du verbe fictif rondir, rendre rond, comme arrondir.

Arrouser, v. a. — Pour arroser. Un marché ne peut être bien terminé que s'il est bien arrousé. Chopiné, etc. [1].

Arsoir. — Pour à ce soir. Autrefois pour hier soir. Ad heri, en latin. Mais quand je la vis arsoir, toute seule en un coin s'asseoir. (Meslin de Saint-Gelais, page 77.)

Artière, s. m. — Petit poisson ne grossissant pas, servant d'appât pour la pêche.

Artifi, s. m. — Sarcifi cochet. Pour salsifis des prés.

Arton, s. m. — Pain, terme faub. ; mouler du pain c'est manger du pain.

Artourner, v. a. — Retourner. Substitution de la syllabe re par celle de ar, indiquant un mouvement de recul.

Arure. — Toute façon faite à la vigne. De *arare*, labourer. On dit en français artonomique : l'art de faire du pain.

Assa-ça, interj. — Pour dites-moi donc. J'ecoute. Imité de la langue romane, qui ajoutait la même idée.

Assec-oui. — Pour oui. Approbation amplifiée.

Assenser, v. a. — Traité à forfait avec un mégayeur pour payer en denrées les soins qu'on doit donner aux

[1] L'Astrée commence par la description du pays des forêts : au cœur du pays est le plus beau de la plaine, comme d'une forte muraille. Des monts assez voisins et *arrousés* du fleuve de la Loire. (En nous arrousant de sa grâce invisible. Calvin, Institut, 414.)

bestiaux. De là assensement pour redevance. Sens. Du latin *censa*, fermage, *census*, cens.

Asserreaux, s. m. — Coupures, division du schiste à peu près horizontale. (Tr.)

Asseurement, s. m. — Assurément, certainement. Luy-même commença à déduire asseurement son faict. (*Amiot*, Marius, 23.)

Assieuter, v. a. — S'asseoir, assieute-vous donc un ptit poi (peu). (Seg.)

Assieutoir, s. m. — Tout ce qui peut servir pour s'asseoir. (Seg.)

Assir, v. a. — On assie-la buée. Il y a bien quelques rapports avec siège pour asseoir la buée. Id. en rouchi et en roman. *Sedere*, s'asseoir. Assisez-vous, pour asseyez-vous.

Assolement. — Exploitation agricole d'après la nature du sol, il y a la sole de froment, d'avoine, de sarrazin. Beaufort, latin, *adsolare*.

Assouiller, v. a. — S'asseoir à son aise sur la paille, sur un lit, se dit des hommes et des animaux. (Seg.) En roman, souillon pour femme sale.

Astheure. — Pour à cette heure, maintenant. Ronsard, asteure, dans la correspondance de Henri IV. Que fais-tu ast-heure ou mieux a c't-heure, sonnet en patois angevin du xiie siècle. Cette expression est employée par la reine d'Angleterre Élisabeth dans une lettre à Henri IV, en 1583. Asture en Vendée.

Asticoter, v. a. — Pour attigner un chien, l'exciter à la colère. *Staga* en irlandais, signifie revenir à la charge. Paraît se rapprocher de l'asticot, ver, qui se meut beaucoup et qui asticote.



Atchite. — Éternuer, faire atchite, par onomatopée. *Tibi Jupiter adsit*, disaient les Romains. Que Jupiter te soit favorable !

Atout, s. m. — Coup, tape, pochade. En jouant aux cartes, on dit atout, ratou, ratatou, passe mon pique, enfouie Madame la préfète (dit-on à la Membrolle).

Atteccher, v. a. — Attacher. En Anjou, on fait souvent sonner l'a en e : cherger, merquer, tisene.

Sun quer menne chaldes lermes
Vos yeux ont si empreint leur merche.
(*Rois*, page 3.)

Citation empruntée à M. Talbert, dialecte blaisois. En Picardie, etaiche, pour attachó.

Attifails, s. m. — Pour attifet ; tout objet inutile dont on se sert pour éviter les piqûres des abeilles. Personne mal arrangée. Tifer : v. fr. orner ; id. en roman. Tiphe en arabe a le même sens. Ancien fr. tiffer.

Attigner, v. a. — Attigner un chien, l'exciter à la colère, lui faire relever le poil comme les cheveux des teigneux. Pour asticoter, taquiner.

Au, particul. — Voir *Avec*. La terminaison au est souvent substituée au singulier dans les mots terminés en al : un animau, un chevau ; ainsi qu'on a fait *saltus*, saut, *altus*, haut.

Aubain, s. m., et aubin. — Pour haurin (vulg.). « Albani nostris aubani. » (DC.) Ceux qui émigrent de leur pays. *Albanius, aubena*. En écossais, albani offre la même idée. Le nom d'aubaine se donnait à la succession des biens d'un aubain. Voir *Haurin*.

Aubour, s. m. — Aubier du bois, d'une planche de

chêne, etc. De *albus*, blanc. Il prend son arc d'aubour. (*Roman* de Garin.)

Aubourfoin, et auroufoin. — Voir *Barbeau*, *Bleuet*.

Aubuy, s. m., et aubu. — Tuf décomposé placé entre la terre et le tuf, à Saumur, à Thouars. Peut-être de *alba*, blanc.

Aué-le soulé. — Avec le soleil, on confond souvent l'u et le v, on dit aussi œufs coués, mouas pour mauvas, mauvais. Patois angevin, xiie siècle.

Aufege, s. m. — Fier, orgueilleux, peu causant. « C't-homme n'est pas aufege. » (Seg.)

Aujord'hui, adv. — Aujourd'hui. Pléonasmes, car hui signifie déjà jour. On dit par mignardise : Au-jour-d'aujord'hui pour à le jour de hui.

Aujou. — Fosse qui reçoit le cep de vigne qu'on veut planter (à Brion). Petite auge. Quelquefois gorjure (à Saint-Lambert).

Aumas. — Instrument pour la pêche dans nos rivières ; espèce de filet. Lorsque les mailles des filets sont triples ce sont des aumées en français.

Aune, s. m. — Aune des prés, *unula britannica*. Vulg. souci. (Bastard.)

Auril, s. f. — Pour oril, oreille. Id. en roman. En langue d'oc auril, aurel. Diminutif d'*auriculus*. (H.) L'oreillard est celui qui a de grandes oreilles.

Aury, s. m. — Nom vulgaire de l'*Hesperis alliaria*.

Aussi vrai. — En vérité.

Authion, s. m. — On donne encore ce nom à un dépôt d'eau, à une mare, d'après Desvaux.

Avanger, v. a. — Avancer. Il y a une triple altération dans le préfixe ou la terminaison. *Ante*, avant, ou



abiantare, aller en avant : « Il fouettait les paiges pour les faire avanger. (Dans Rabelais, *Pentagr.*, l. I.)

Avangeux. — Homme laborieux, travaillant vite et bien.

Avant, prépos. — Profond ; en franc-comtois, aivain.

Av-nage, s. m. — Pour avenage, rente payée en aveines ou avoines.

Avec, prép. — Pour au. « La fille est restée au lui. » « Vins-tu quata moi, » pour « viens-tu avec moi ? » (Pays des Mauges.) Voir *Au*.

Aveindre, v. a. — Prendre un objet en s'exhaussant. En langue romane, c'est attirer quelque objet à soi. D'après de Caillières, en 1690, ce mot aveindre était du dernier bourgeois. Du celtique *avend*, tirer, de *abemere*, d'après Diez.

Aveine, s. f. — Avoine. Avena en Languedoc et en espagnol : « J'ai ouï, dit Thomas Corneille, beaucoup de gens de cour dire aveine. » Prononciation normande. Les rentes payées en avoine étaient les av-nages. L'avoine de première qualité est la grosse avoine. Vf., Aveine.

Aveneau, s. m. — Filet en forme de poche pour aveindre le poisson. Etym. Evan, osier, d'après Honorat. Objet qui sert à tirer à soi, de *avend*, tirer.

Averon, avron. — Folle avoine, *avena fatua*. (Bastard.)

Avette, s. f. — Abeille. On dit des épaves d'abeilles, pour les restes de la ruche à miel, en parlant de celles qui résident dans les bois. *Avis*, Avette, diminutif, ou plutôt de *apis*. Le b dans abeille vient du p du mot

apis. Le passage de la lettre p en v dans avette est conforme aux règles de la lingustique sur cette sorte de transformation.

Dans nos *Coutumes d'Anjou:* « Cil qui emble avettes, que l'on appelle *eps* en France et abeilles en Poitou. » Avette, apette, apicula ou avicula, d'*apela* diminutif d'*ape*, ablatif d'*apis*.

Apette se trouve dans les *Menus propos* de Pierre Gringoire (feuille 83, au verso) : « Comme apparaît par aucunes mouchettes qui miel font, qu'aucuns nomment avettes. » Au XVIe siècle, on disait avette :

> Déjà la diligente avette
> Boit la marjolaine et le thym.
> (*Le Matin*, ode de Théophile le Viaud.)

Aveuglette, s. f. — Planche que l'on met ordinairement devant les yeux des animaux qui vont paître ; on dit chercher quelque chose à l'aveuglette.

Aviss, s. m. — Avis : « Il met'avisse pour que je fasse, » *in mentem advenit*. Rad. *advisare*, dérivé de *visus*, *videre*, voir. En Languedoc, vis, pour avis.

Avision, s. f. — Pour vision. Vf. Rad. *videre*, *visum;* on dit le voyon, pour l'œil.

Avive. — Espèce d'esquinancie, d'après Ménage, atteignant les chevaux qui boivent certaines eaux vives : « Avives dicuntur ab aqua viva quasi aquæ vives. » — « Vivum taxum, vivum flumen, vivus lacus, viva terra. » Virgile.

Avivres, s. f. — Pour avive.

Avoine. — Avoine à chapelet ou arrhenothere. (Seg.)



Avoine-folle. — *Avena fatua.* (Bastard.)

Avort. — « A Avort, le diable est mort, » dicton populaire. Avord, fontaine. Voir la note de M. Boreau sur la propriété des eaux de cette fontaine. (*Société d'agriculture*, 2e série, t. I, p. 316.)

Avouillette. — Vase qui sert à avouiller la buée (pays des Mauges). Vf. aive, ave pour eau. Latin, *aqua*.

Avras. — Venin. (Baugé.)

Avrer. — Pour aveindre, tirer à soi, du celtique *avend*, tirer.

Avrillée, s. f. — Vrillée, petite vrillée, clochette, liseron s'attachant aux plantes environnantes.

B

Babiau, s. m. — Niais ; de là : dire des babioles, des niaiseries. (*Histoire du seizième siècle.*) En Picardie, babau sot. Latin, *Babulus*, nigaud, d'après Apulée.

Babette, n. p. — Pour Élisabeth. (Seg.)

Babou, s. m. — Être dans la baboue, c'est être dans l'embarras. (Seg.) S'écrier ababou, être dans l'ababou.

Bac, s. m., et Bacq. — Bateau de forme arrondie, à fond plat. Ce mot signifiait autrefois baquet. On prononce bacq, de là bachot, bateau. Allemand, bach ; bas-breton, bag, tandis que dans le Limousin et en rouchi, ce mot signifie une mangeoire. Bachot appartient à la langue romane. Le *bachium* des anciens était le bateau propre à transporter les chevaux ; *barca* était le navire du commerce. (Saint Isidore, liv. XIX ; Orcy,

ch. Ier.) Lorsque les Normands remontaient la Seine et arrivaient jusqu'à Paris sur leurs barques. *Bargas* : « Navibus quas nostrates bargas vocant. » Bac à sucre, baquet servant à transporter le sucre brut dans la clairée ou chaudière servant à clarifier le sucre. Bac creux, en breton, bag. Bateau, *Bacca* et *baccea*, *vas aquarium*, pot à l'eau. (Saint Isidore de Séville.)

Bachelettes. — Nom donné aux jeunes filles et aux jeunes garçons. (M.) Voir *Guilaneuf*.

Bachot, s. m. — Voir *Bac*.

Bacour, s. m. — Avoir le bacour : se dit lorsqu'on est suffoqué, qu'on a des palpitations après une course. (Seg.)

Badrée. — Pour baudrir.

Badriou, s. m. — Celui qui se salit. Voir *Baudrir*. Pour badrouille, terme de marine : pelote de vieux cordages goudronnés destinée à être brûlée.

Bagauds, s. m. — On disait autrefois : les bagauds d'Angers. Ce mot, en gaulois, signifiait voleur, pillard. En Picardie, le bagué est le voleur chargé des objets qu'il a dérobés. La révolte qui eut lieu dans les Gaules à la fin du IIIe siècle, en 284 et 285, fut désignée sous le nom de révolte des bagaudes ou des paysans : « quibus enim aliis rebus baccaudæ facti sunt nisi iniquitatibus nostris et nisi, etc. » Cette révolte eut lieu par suite des injustices du fisc à l'époque Salvien, sous Dioclétien.

Baguenaude, s. f., ou Coccigrue.

Baillée, s. f. — En 1666, on donnait ce nom à une mesure. Ex. : une baillée de onze toises et demie de long et dix pieds de large. Les pêcheurs, en jetant leurs

filets, disent qu'ils jettent une baillée, c'est-à-dire, dans la Champagne, qu'ils ont à bail, ou bien forment-ils une *baille*, ou *barrière*.

Baillon, s. m. — Le poisson vient à baillon à l'époque où le chanvre a empoisonné l'eau à l'aide encore de la chaleur. Le poisson s'approche des bords de la rivière pour respirer, pour bâiller à son aise. C'est alors que les enfants, à l'aide d'un petit bâton à l'extrémité duquel se trouve une pointe, piquent très-lestement le poisson, au milieu de la vase et sur les bords de la rivière.

Bairbe, s. f. — Pour barbe, vf. Barbe, *barba* en latin.

Baisser, v. a., ou baisse. — Baisser un animal, quand on l'oblige à baisser la tête, lorsqu'il est attaché de la tête aux pieds. (Seg.)

Baissiède, s. f. — Pour baissière. Lie de vin, dépôt d'un liquide quelconque, de bassin, bas fond : « Et beurent si net quil ny demeura a rien, exceptez quelques mechantes baissières pour le vinaigre. » (Rab., *Pentag.*, II, 8.)

Balader, v. a. (se). — Pour se promener, les bras allongés.

Balail, s. m. — Balais de jonc ou sorgho.

Balayoux, s. m. — Balayeur. Après avoir battu le grain sur l'airée, commence le balayoux.

Baler, v. a. — Pour pencher : une charrette chargée plus d'un bout que de l'autre. (Seg.)

Ballière. — Couette de balle d'avoine pour ballasse.

Ballon, s. m. — Bande en fer coupant, placée sur le

chaput. Terme des ardoisières : les premières fois, on se sert de la *queue de la poêle*. Ce mot ballon, il y a soixante ans, était employé fréquemment sans raison ; tout était au ballon : une fille avait le ballon, une carmagnolle était un ballon. L'usage de cette expression pour exprimer une idée sérieuse remonte à cent ans et a été employée une première fois par un ouvrier nommé Houssin ; ce Houssin était grand-père d'un nommé Coquart.

Banard, adj., et bannard. — Enfant qui pleure sans raison. Le bannard était autrefois le garde d'un ban, d'une partie de territoire également le bandier : *bannaria*, *bannarius*.

Bancal, adj. et subst. — Celui qui a les jambes arquées et qui fait un mouvement de soubresaut en marchant. Un sabre recourbé est un bancal.

Bancher, v. a. — Publication faite à l'église pour le mariage. En picard, banke. *Bannare*, bas latin.

Baner, v. a. — L'enfant qui crie sans raison. Latin de *barnum*, ban, convocation, ordonnances. La banne était autrefois une mesure de compte usitée pour la vente du charbon de bois ; sorte de tonneau : on s'en sert aujourd'hui à l'époque des vendanges pour y mettre le raisin. Banner, c'était proclamer une permission ; ainsi, on publiait il y a quelques années, les bans dans les pays vignobles pour avoir le droit de vendanger. En Sarraguie : « Menez votre ost banie ou armée levée par un ban. » (*Chanson de Roland*, ch. 1er, v. 211.) De là banner, publier un ban, un cri public.

Baratte, s. f. — Nom vulgaire du gouet ou *arum*, également au fruit de nénuphar jaune, et à la plante

même, au volet blanc, au cruchon, ou crugeon. Dans l'ancien français, barate signifiait agitation.

Barattoire, s. f. — Pour baratte. (Seg.)

Baraude, s. f. — Pierre à bâtir plus grande et plus solide que le tuffeau ordinaire. Ce nom vient de Barrault (Ollivier), qui fit construire avec cette pierre le logis Barrault, en 1493.

Barbeau, s. m. — Barbeau, bleuet, creconille, carconille, boufa, auboufoin, noms vulgaires de la centaurée bleuet, tandis que la centaurée scabieuse est appelée tête d'âne, pelrosse, tête noire, Cabosse, Caboche, tête de fer.

Barcaillon, s. m. — Vieilleries usées, abandonnées. (Seg.)

Barché, s. f., ou Mulon. — « Le suppliant avait amarré le dict foing et mis en une barche ou mulon. » xv[e] siècle, de *barga :* Barge pour berge, s. f.

Bardeau, s. m. — Massif de schiste de 10 à 15 mètres d'épaisseur qui sert à retenir les débris des schistes, peut-être du vf. *bardot,* mulet, parce que le plastron d'une société supporte le fardeau des plaisanteries. Barde ou tranche de lard. Barder signifiait couvrir et même paver. *Barbalus.* DC.

Bardot, s. m. — Voir *Bardeau.*

Bardoulé, v. a. — Enfant ayant la figure malpropre.

Barettes, s. f. — Tuteurs en pierres schisteuses servant à échalasser les vignes.

Bargimer, v. a. — Pour barguiner, de *barcaniare,* vieux latin. Un acheteur qui ne marchande pas est un bargoin. Généralement on l'emploie pour bavarder.

Barnojot, s. m. — Petit vase à mettre de l'eau (à la Membrolle); tandis que berniau, à Amiens, est un tombereau pour ramasser la boue. Latin *benna*. Mot celtique.

Barnot, s. m. — Espèce de serpillière servant à ramasser l'herbe verte et courte. (Pays des Mauges.)

Barraude, s. f. — Voir *Baraude*.

Bas-cul, s. m. — Homme de petite taille. Terme de mépris.

Bassicotier, s. m. — Les ouvriers des ardoisières qui s'occupent du bassicot ou du baquet chargé de schistes pour être débités par les ouvriers d'ahaut. On donne le nom de conduiseurs à ceux qui dirigent l'ascension du bassicot. Les bassicotiers ont remplacé les hottiers, autrefois appelés approcheurs de basse, ustensile servant à porter la vendange.

Bassinet, s. m. — Pied court, nom vulgaire de la renoncule rampante.

Basserée, s. f. — Expression angevine qui n'est plus employée. Nom mythologique de Bacchus. On prétend encore que c'est le cri qu'on faisait entendre dans les fêtes dédiées à Bacchus; ce mot signifie quelquefois vendangeuses :

Il y a une ville auprès des flots bretons
Chérie de Cérès et du dieu Bassarée ;
Elle a son nom du grec. C'est Angiers honorée
Pour être le séjour des puissants roys saxons.
(Traduit d'*Appolonius*, par Bruneau de T.)

Bastans, adj. — Qui manque d'énergie, de force. (Seg.) De *bastare*, suffixe qu'on retrouve dans bâton, bâtir, signifie au contraire soutenir.

Bat-cœur, s. m. — Le malade qui a des palpitations a un bat-cœur.

Bat-cul, s. m. — La traverse en bois placée à l'extrémité des traits du cheval attelé à la charrue.

Bat-flanc. — Le bois suspendu qui sépare deux chevaux à l'écurie.

Batas, s. m. — Nom vulgaire du gouet arum.

Bati, s. m. — Faire un bâti, c'est battre des pieux dans la Loire, pour retenir un entourage de paille, qui doit retenir l'eau et le chanvre destiné à rouir.

Baton de Jacob, s. m. — Nom vulgaire de la campanule réponse. La fleur a quelque similitude avec la gourde portée sur le bâton du pèlerin.

Batonniers, s. m. — Courtiers qu'on trouve dans les marchés, aux foires, et qui achètent des brebis, avec intention de les revendre au marché suivant, à huitaine, pour les solder à l'acquéreur.

Battants, s. m., ou Baudée. — Schiste ardoisier. (Tr.)

Battereau, s. m. ou Bottereau. — Petit batelet, espèce de boîte servant à conserver le poisson destiné à la pêche ou à être revendu vivant; ou bien le nom de bottereau signifierait une petite botte, nom qu'on lui donne quelquefois aussi bien que celui de sentineau.

Batteux, s. m. — Pour batteur : celui qui bat le blé.

Batuelle, ou airé. — Emplacement destiné au battage. (Champtoceaux.) Et vf. bastouer, battues ou grain battu. Gl. battare, du latin *battuere :* la « u l'en batuelle lesguesdes » près Saint-Martin, à Tours, en 1370. *Battare, battuere.*

Baudre, s. f. — Enveloppe de la baudre du chanvre; le chanvre de Russie ne contient pas de baudruche? La baudre se file mal.

Baudrir, v. a. — Pour salir. L'enfant qui mange une pomme cuite se baudrit la bouche (Seg.); c'est alors qu'il a le nez badriou. La badrée est une espèce de bouillie épaisse. D. Rigollot pense que ce nom vient du syriaque badar (*dispersit*), parce qu'on étale la bouillie sur les tartes.

Bauge, s. f. — En français hutte, chenil. En Anjou, avoir la bauge, c'est avoir la taille pour être soldat. Bauge est aussi un tas d'échalas plantés debout et disposés en cône.

Basvoler ou bavoler, v. a., ou voler bas. — Se dit d'un petit volatile qui ne peut s'élever longtemps (Seg.): une oie bavole; le linge à sécher ne doit pas bavoler, c'est-à-dire ne pas se détacher de la corde.

Baugé, s. prop. — Voir *Rentes*.

Baugé, s. prop. — Proverbe : « Je baille ma rente de Baugé, » c'est-à-dire rien du tout. (Dicton Angers.)

Baume d'eau. s. m. — Menthe aquatique ou bonhomme de rivière Riolet; le thym serpolet porte également ce nom.

Baume, s. m. — Nom vulgaire du *salvia orvale*.

Bourdonneau, s. m. — Support en bois ou en fer qui soutient le pivot de la porte. HD.

Bauterel, s. m. — Crapaud. « Ce mesel (ce misérable), comme il ressemble à un bauterel. »

Bavasse, s. f. — Petite crue de la Loire. « En 1856, la Loire fut suivie de plusieurs bavasses qui s'intro-

duisirent dans les terres par les brèches ou digues. » Diminutif de bave.

Bavourette, s. f. — Petit linge ou étoffe qui part de la ceinture et s'attache par dessus le mouchoir, ou le mouchouë de cou. R. baver, d'où bavoux, bave, en latin, pour *salivarius*. Du Cange le dérive de *bab*, enfant, mot celtique; par l'addition de m on a fait bamb, puis bambin; en changeant b en v on a bavard.

Bavoux, adj. m., et baveux. — Qui bave; voir *bavourette*. En langue d'oc, on dit bavasse, pour bave, d'après H.

Bebête, s. f. — Pour bête. Terme employé par les enfants, par onomatopée du bêlement des brebis.

Becasse, s. f. — Support en fer, à deux branches, placé dans la cheminée pour retenir une chandelle de résine. De *bec* et *accia*, ancien fr. Acée ou assée, nom de la bécasse.

Bec-de-grue. s. m. — Patte d'alouette. Persil. Mortigouin, nom vulgaire du *geranium robertianum*. γερανος, grue, de là bec de grue, en raison de la forme du fruit.

Béchage, s. m. — Action de bêcher, dans les vignes, et le chevalage se font en même temps. Rad. Bec, lequel en wallon se dit bêche.

Béclard, s. m., ou béquelard, se dit pour une personne qui a toujours la bouche ouverte. (Seg.)

Becquelé, s. m. — Se dit pour une poule qui ouvre le bec pour respirer pendant les chaleurs.

Becter. — Pour becqueter.

Bedat, s. m., ou verrat. — Porc mâle destiné à la reproduction. (Seg.)

Bedouflure, s. f. — Clochette occasionnée par une brûlure ou la morsure d'un animal (Seg.) ; à Angers, c'est une bousine.

Bedouinant v. a., (aller en). — C'est-à-dire nonchalamment, comme un Bedouin. (Seg.)

Begau, s. m. — Planche ou échelle horizontale attachée au plancher, sur laquelle on place la provision de pain. (Seg.) Se dit encore d'un homme simple.

Begrole. — Bobo, causé par un rasoir malpropre. Plaie blanche simulant, à l'aide du nez, le bec de la grole. (Seg.)

Béguer, v. n. — Pour bégayer. Beccus, vieux mot gaulois, pour bec, formé par onomatopée. Ceux qui bégaient prononcent souvent bré, bret de *blæsus*, bègue. Le radical beg, dans différents patois, indique une infirmité de corps ou d'esprit. Cette contraction de bègue, pour bégayer, existe également à Valognes et à Valenciennes.

Belineau. — Enchère, enche, et encheneau. Voir *Maie*. Beliner une femme, jouir d'une femme. (Rab.)

Belle. — Se dit pour une femme enceinte. (Montreuil-Bellay.)

Ben, adv. — Pour bien. Du roman *ben*, dérivé de *bene*. En celtique, *bé*, du latin *bene*. « Ah ben oui ! »

Ben-aise, adj. — Pour bien aise, satisfait. Voir *Ben*.

Benatre, s. m. — Pour benastre. Carrelet à grosses mailles servant à porter sur le dos le coupage. (Seg.) Du mot *benna*, en celtique, qui veut dire tombereau. Dans le Boulonnais, la benette est un panier d'osier en longueur.

Berle, s. m. — Nom vulgaire du *sium nodiflorum*. Id. Berbe ou veler, nom du cresson en celtique, rappelant sa vie au milieu des eaux.

Bené, s. m. — Prophéties de bené, si on rit d'un propos, c'est une prophétie de bené, par exemple si on a donné plus qu'il ne fallait à la personne à qui l'on devait. (Bruneau de Tartifume.)

Béquelé, s. m. — Lait béquelé, qu'on retire trois ou quatre jours après la parturition de la vache. (Trémentines.) On a la béquelée quand on a soif et qu'on ouvre la bouche ou le bec. Voir *bettelé* et *moché*.

Bequillard, s. m. — Celui qui se sert de béquilles.

Bers, s. m. — Pour berceau :

> Ce qu'on apprend au bers
> Se retient jusqu'aux vers.
> (*Dict. comiq.* de Leroux.)

Beraud, s. m., et **bercan**. — Pour sot. (Seg.)

Berbere, s. f. — L'anse du panier, d'un chaudron. (Vendée.) Il y a-t-il quelques rapports avec le préfixe de ber, dans berceau, qui vient de *bera*, porter? En irlandais, berbena, anneau qui assujettit un verrou.

Berbis, s. f. — Pour brebis. Latin *berbis ;* en roman, berbis. Dans Pétrone, berbis.

Berchu, s. m. — Jeune enfant ayant perdu une dent. (Saumur.)

Berciller des yeux, ne pas les fermer. Du latin *supercilium*, qui est au-dessus des cils.

Berdadau, s. m. — Tombé. Le berdindin, espèce de palan simple.

Berdanser, v. a. — Remuer, agiter fortement. (Segr.) Faire danser un berceau pour endormir l'enfant, de *bera, ber*, vf. pour berceau. « Les domestiques berdansent le panier en allant à la provision. »

Berdasser, v. n. — S'amuser, nijoter, faire des riens, de là berdassier.

Berdedau. — Tombé, se dit pour un enfant qui tombe en roulant. (Seg.)

Berdin, s. m. — Le berdin passe son temps à ne rien faire. De là berdineries, berdiner.

Berdiner, v. a. — Passer son temps à ne rien faire.

Berdineries, s. f. — Chose de nulle valeur, qui peut occuper le berdin.

Berdinguette, s. f. — Petite cloche servant à appeler les enfants à la classe.

Berge, s. f. — Berge de foin, quelquefois barge.

Bergère. — Provence, herbe à la capucine, *vinca minor*.

Bergle. — Furoncle. En allemand, bergle signifie montagne. (H.)

Beriau, s. m. — Pour bégaut (Seg.) : un gars beriau ; de ber, berceau, ou de béret, toque de laine.

Berlan, s. m. — Pour brelan. Également en champenois et en vieux français ; vieux latin *berlenghum*, berlenc, vf. Jeu de dés fort en vogue aux XII[e] et XIII[e] siècles. Ce n'est que du temps de Vaugelas, qu'on a commencé à écrire brelan. Berlane, nom formé par métathèse.

Berlancer, v. a. — Pour balancer ; de là berlançoire.

Berlauderies, s. f. (dire des) ou des niaiseries qu'on

peut dire d'une plaisanterie légère mais spirituelle. Berlandier, terme de mépris; joueur de brelan. (Regnard.)

Berlaudins, s. pr. — Ce nom se donne quelquefois par ironie aux habitants de Soulanger, du latin *berlenghum*, en 1300. Plus tard, on écrivit berlengs, berland et berlaud, c'est-à-dire aimant le berlan.

On disait euberlander, emberliner, pour tromper en flattant. « Ce maître homme sceut si bien emberliner cette fille, quelle le creut. »

JEU DU BERLAN :

L'un met sur le berlein son gage
Et l'autre met argent en contre.
L'un dit deset, l'autre rencontre.
Cil qui gaignent à eux tiraient,
Et li pendant crient et braient.
(DC.)

Berliché. — Gourmand, gourmet : « Il se berliche la lippe, » les lèvres. (Seg.) De ber et *lecker*, friant, mot picard. En latin *lingo*.

Berlinke-peste. — On prononce Berlin-peste. Espèce de jeu se rapportant au jeu du pigeon-vole. On ne doit pas lever le doigt au mot berlinke à moins que l'objet qu'on désigne puisse voler.

Berlingue, s. f. — Pour berlingot. Petite voiture traînée par un chien. Se dit aussi pour une voiture ayant une forme ancienne (Seg.), ayant quelque rapport avec la *boursoûle* qui est d'un genre plus distingué. (Seg.)

Berloque, s. f. — Pour breloque. Une montre est une berloque. Id. en remois, en rouchi, en roman.

Berloquin, adj. et subs. — C'est manger son avoir. (Seg.) Berluquin pour louche.

Berlutier, s. m. — Celui qui aime à prendre des oiseaux à ses gluaux, avec des oiseaux aveuglés.

Bernée. — Faire la bernée, c'est-à-dire préparer la nourriture aux chiens. En celtique benna, chose dégoûtante.

Bernicles, interj. — Interjection négative, pour bernique. Ce vieillard prend ses bernicles pour ses lunettes, pour bésicles. Bernicles, vf. De *nihil,* rien? De là berniclard, celui qui porte des bernicles. (Seg.)

Bernouser, v. a. — Se salir. (Seg.)

Berouasser, v. uniperson. — Temps de brouillard épais. On dit aussi brouasser pour brouillasser, de brouillard. Brouit en langue d'oïl signifie bouillie ; de *brodium,* bouillon de viande. Brouas, en vieux français, pour brouillard.

Berouée, s. f. — Pour brouée, pluie fine. Brouer en vf. pour brouillard, selon le P. Thomassin. De πυρ et πυρινος, venant de l'hébreu, pour brûler, parce que certains brouillards brûlent les blés. (Trévoux.)

Berouet, s. m. — Bouillon de la soupe, pour brouet, lait et sucre. (Seg.) Se mettre à son brouet ou à son ménage. (Id.)

Berouette, s. f. — Pour brouette, de *berocota :* « Binis rotis dictum est broueta brouetarius. » (DC.) Notre brouette n'a aujourd'hui qu'une seule roue ; c'est le *pabo* d'Isidore de Séville.

Berouiner, v. uniperson. — Voir *Berouasser.* Du roman brouine, dérivé du latin *pruina;* en rouchi bruen, brouillasser ou bruiner.

Berquille, s. m. — Bâton court qui soutient le vieillard. (Seg.)

Bercillard, s. m. — Celui qui bercille des yeux. (Seg.) On dit aussi un bersillau, vf. Bresiller, du celtique brisou, petit morceau de bois sec.

Berrichon, beurichon et **burrichon** (troglodyte d'Europe). — De *burrichus,* roux. *Burrichus* et *burricus,* diminutifs de *burrus*, ancien mot qui signifie *roux.* Fustus écrit : « Burram, dicebant antiqui quod non dicimus rufum. » (Mén., voyez article *Bourrique.*)

Bertèle, s. f. — Pour bretelle. Transposition fréquente d'une lettre.

Berzi. — Sec comme berzi, comme le bois de Brésil.

Berzingue, s. m. (être). — C'est être ivre : et petit pois gris sec. (Seg.)

Besanflé, v. a. — Commencement d'enflure. On dit encore enfié ou enflé, et enfiure pour enfuimé. (Seg.) *Inflamma.*

Besoin, s. m. – Se prononce bzoin.

Bestial. — Pour bétail : « Il faut garer le bestial des loups. »

Bêta, s. m. — Pour bête.

Betayer, v. a. — Ginguer, jouassser. « Je te dis cela sans betayer, » sans plaisanter (Seg.), et betayer pour faire la bête.

Be-temps, adj. — Pour beau temps, à Chazé-sur-Argos.

Bettelé, adj. — Premier lait après la parturition de la vache. Ce lait chauffé tourne sur le feu. Le lait béquelé, en langue d'oc. Bec signifie lait, et bétel, veau.

D'après H. ou vf. beter, cailler, se cailler, comme dans l'ancien vers de la *Bataille d'Aleschans* :

Desoz l'aubere li est li sang betez.
(*Société d'émulation du Doubs*, 1864.)

Betterave, s. f. — Nom vulgaire de la bette. *Beta vulgaris*.

Bettes, s. f. — S'emploie pour pansement, et se dit pour toutes feuilles vertes destinées à cet usage.

Bétun, s. m. — Pour tabac (Seg.), peut-être de *betonica*, ou bitume. On dit : bétuner (*va*) ; en breton, beluni, fumer.

Bétuner, v. a. — Prendre du bétun ; de là bétunier, celui qui prend du tabac. (Seg.)

Beules, s. f. — Tranchée faite dans un pré pour l'écoulement des eaux. Vf. reuilier, regarder, HD., ou bayer, avoir la bouche ouverte. Voir Littré, p. 32.

Beulot, s. m. — Pour bulot, tas. Bulot de pierres. (Seg.) R. boule.

Beurasser, v. a. — Pour étendre du beurre sur du pain et étendre la boue en marchant. (Seg.)

Beurrichon. — Pour berrichon.

Beusse, s. f. — Pour busse, tonneau. Vf. Bosse. Boucel, dans beusse. (En Bret.)

Bezi, s. m. — Petite poire destinée à faire de la boisson. (Seg.)

Biau, adj. — Pour beau. Id. en Champagne, en Berry, en rouchi et en roman.

« Il me dit biau sire, par saint Denis ! »
(Rich. de Semilly. Buchon, p. 32.)



En roman bieu se disait aussi. On prononce souvent comme s'il y avait un i; de même pour manteau, on dit quelquefois mantiau.

Bibi. — Pour boire : terme employé pour engager les enfants à boire. (Seg.)

Bicouène, s. f. — Besogne mal faite, un champ mal tourné. (Seg.)

Biele, s. f. — Veste ronde ; de *balia*, qui signifiait biele ou baillage, ou de vielh, de *vetulus*, ancien diminutif de *vetus*, vieux. « Bailia custodia armentorum. » En langue d'oc, d'après Honorat, la biele ou perche attachée au bras d'une manivelle pour faire tourner, mouvement circulaire du bras.

Bienfait, s. m. — Cette ancienne expression s'employait pour usufruit (CD.).

Bigbog, s. f. — Vulg. aristoloche, clématite.

Bigeoise, adj. et sub. — Pour bête. Dans nos faubourgs on dit encore : « La pêche est bigeoise, » pour « la fille est bête. »

Bignole, s. m. — Celui qui louche. Bigine, en vieux français, tumeur au front, causée par une chute. Bif, radical de *Bifax*, qui a deux regards (Honorat). A Amiens, on dit bigorner, *bis oculi*, et un bigle ou biglon dans le même sens.

Bigre, s. m. — Pour aveilleur ou abeilleur ; *bigrus*, *bigarus* (vieux latin).

Bijane, s. f. — Manger la bijane, c'est tremper du pain dans du vin. (Aux Rosiers.)

Bijau, adj. et sub. — Traître. (Seg.)

Biller, v. a. — Se conjugue. « Je vais biller, » pour

« je vais payer un billet, ou recevoir un reçu de ce que je dois. » (Ex. f.)

BILLON, s. m. — Petit sillon fait au labour.

BILLON, souvent B'LLON. — Corde employée dans les bateaux pour tirer à la hâlée. Dans les anciens auteurs, on trouve billon, bille, en basse latinité *ploctus*.

BILLONNÉE, s. m., part. passé de billonner. — Jauneau, clair bassin, *ficaria Ranunculoïdes*, ayant racines grameleuses à fleurs jaunes.

BILLOT A L'OING, s. m. — Pièces de bois sur laquelle on attache un morceau de cuir, de peau pour retenir un peu d'oing ou de graisse pour faciliter la fente des ardoises : « Lorsque l'instrument a été touché de l'oin. »

BINAGE, OU ÉPOUMONNAGE. — Rabattage, façon de vignes (Noyant, Vihiers, Thouarcé). « Binalia bini dicuntur quasi biuni. Bino-as-avi derivatur. Vineam itero fodere. »

BIOU, s. m., OU BIQUET. — Petite bique dont le ventricule fournit de la présure.

BIQUE, s. f. — Support en bois destiné à supporter le bois qu'on doit scier.

BIQUETON, s. m. — Avoir des biquetons aux jambes, c'est avoir des marques rouges aux jambes, par suite de chaufferettes trop chaudes.

BIQUETONNER. — Être long à faire une mauvaise besogne. (Seg.) On a fait biquetonnier.

BIQUETONNIER. — V. *Biquetonner*.

BIRET, s. m. — Homme incomplet. En breton, biren, qui signifie une poire. Diminutif de buire, d'où on a fait buirette?

Birette, s. f. — Espèce d'instrument aratoire qui sert à l'ensemencement du lin et du chanvre. Dans certaines contrées, la birette est la bonne d'enfant. De birer, boîter, et de bireil, être louche.

Biroux. — Un homme ayant les yeux tournés (Montreuil Bellay). *Bis*, deux fois.

Biroque, s. m. — Vieux cheval maigre. Véritable haridelle.

Biscaien, s. m. — Grosse bille en marbre ou taque. R. du pays de Biscaye.

Biscaut, s. m. — Ce nom se donnait aux prêtres qui disaient deux messes de suite, en Anjou, d'après Claude Robin.

Bise, s. f. — Le vent est bise ou du septentrion; vent sec et froid. Bise pour noir, suivant Huet.

Biseau, s. m. — Ganche. Noms vulgaires de quelques cypéracées à cause des feuilles dures.

Biser, pour baiser; ai se prononce comme i : « Va biser tantine. »

Biset, sub. f. — Jeune fille brune. Vf. Bis, pour noir, le pain bis ou noir, du latin *bisetus*. (DC.) En langue d'oc, brun ou bise.

Bisot, s. m. — Bœuf à robe jaune noir. Vf. Bis, brun jaunâtre.

Bisquer, v. n. — Pester, éprouver de la contrariété. Mot populaire, usité un peu partout. Basbiaz, en irlandais, signifie rager : bisque corne. « Oz avons décidié oz'foër bisquer l'public » (*Prise de Corbie*, au xvi[e] s.).

Bissêtre. — Malheur résultant d'une fatalité. « Si j'ai fait quelque bissêtre (*le Roman bourgeois*, de Furetière). « Avant je veux faire un bissêtre » (*la Noce de*

Village, de Bricourt). Autrefois, bissexte. « Le bissexte tomba sur le roi et son peuple tant en Angleterre qu'en Normandie. » N'est-ce-pas l'idée qu'on ajoutait à la mauvaise influence de l'an et du jour bissextile? (*Fables* de Phèdre.)

Bitron, s. m. — Petit gardeur de vaches. (Seg.)

Bjite, interj. — Psit, interjection pour appeler quelqu'un.

Blagueux, s. m. et adj. — Pour blagueur, menteur.

Blaicher, v. a. — Parler. « Comme *cha*, c'est blaicher. » (Seg.)

Blain. — Pour bélier. (A Saint-Léger.)

Blancheronné. — Schiste pyriteux dans les mines, s'effleurit à l'air, forme argile blanchâtre.

Blanchir. — Voir *Pigrolier*.

Blancs, s. m. — En 1830, les Blancs étaient les paysans qui se battaient contre les militaires, en Vendée, c'est-à-dire contre les Bleus.

Blancs. — Six blancs pour deux sous et demi. Le blanc représentait cinq deniers, rarement cette expression est mise en usage.

Blanco, s. m. — Quartz, blanc formant des taches dans le schiste; on le nomme aussi lamproie, mouches. (Tr.)

Blatée, adj. et sub. — Année de gelée, année blatée. Proverbe : « Le blatier est le marchand de grain. » Du roman bladier, de *bladium*, blé.

Bleus, s. m. — Militaires se battant contre les Blancs ou paysans en 1830. Le soldat portait à cette époque un pantalon bleu.

Blineaux, s. m. — Petite pièce de bois carrée qu'on

place sous les jumelles d'un pressoir, lorsque les blins ne suffisent pas (Saumur, HD.)

Bliner, v. a. — Tremblement de la tête (Seg. et ailleurs).

Bloume, s. f. — Blume, blonde, ou herbe de Saint-Jean, noms vulgaires du bouillon blanc.

Bluatre, adj. — Pour bleuâtre.

B'naise, adj. — Pour bien aise. On dit aussi benaise, du latin *bene*, en celtique *bé*.

Bobé, adj. et s. — Grand niais. Venant d'*aboubi*, étonné, effrayé, en langue romane, bobé, bagatelle, fadaise (DC.), selon d'autres, de bavesche ou baleche : « La bobechelle reçoit la lave de la chandelle » (Seg.). Bober, pour boire, se dit d'un bateau qui prend l'eau.

Bobillon, s. m. — Bonace, bêta (Seg.).

Bobineur. — Celui qui fait des bobines de grosses fusées pour le tissage. De *bombus*, bruit, dérivé de *cobinus*.

Bobinette, s. f. — Bois taillé de manière à soulever le locqueteau d'une porte avec une ficelle. « Tire la *bobinette*, la chevillette cherra. »

Bode, s. f. — Génisse. En langue d'oc, *beda* signifie noce.

Bodèle, s. f. — Bille dont la surface n'est pas uniforme. « On ne doit jamais *mogner* quand on joue à la canette. » Boder en vieux patois messin, pour mentir.

Boete, s. f. — Ce nom se donnait à un droit à payer à l'entrée de la ville (*Privil. d'Angers*).

Bœufvillé, s. m. — Viole, violon ou villé de la ville, ou promenade au son de la viole.

Bodin, adj. et sub. — Pour boîteux (Longué).

Bograin. — On prononce bougrain. Grain recouvert de la bogue ou enveloppe non triée (Sainte-Gemmes), non venté ou vanné.

Bogues. — Voir *Boguets* et *Pigriers, Poux, Epigots.*

Boguet. — Vase en-fer blanc servant à remplir d'eau une barrique.

Boguets ou Bogues. — Synonymes de balles. Pigriers, cosses, en parlant des fruits des légumineuses (Baugé).

Boguille, s. f. — Humeur chassieuse des yeux (Seg.).

Boguilleux, s. m. — Yeux qui sont boguillés : si on essuie de pareils yeux, on dit qu'on ôte son luminaire (Seg.).

Boil, s. m. — Faire le boil ou sauter, se dit du poisson qui saute. A Montbéliard, un boillet ou flaque d'eau.

Boire. — *Boeria, beira,* la bouëre, boire, ou fossé séparant les prairies qui bordent les rivières (Seg.).

Boire. — Flaque d'eau causée par le retrait de l'eau de la Loire : on dit aussi boireau pour petite boire.

Bois blanc, s. m. — Bourdoine, saule marceau, mansane, moinsinue, viorne cotonneuse.

Bois de chien, s. m. — Vulg. pour le cornouiller à rameaux rouges et fruits noirs, violet.

Bois punais, s. m. — Voir *Bois de chien.*

Bois sanguin, s. m. — Voir *Bois de chien.*

Boisseau, s. m. — Chasser au boisseau ou panneтonner. Voir *Pannetonner.*

Boisselle, s. f. — Autrefois bussel, instrument de pêche ayant quelque rapport avec le boisseau. En latin *busellus,* bois travaillé pour le seau ou la scele, ou de *buxa,* buis, du roman boistel.



Boite, s. f. — Boisson. C'est le mi-vin ou demi-vin. Vrillon a dit boiture dans le même sens :

> Nous y ferons mâle chere,
> Puisque boiture y est si chère.

François Ier visitant Angers, trouva sur son passage une statue de Bacchus, en juin 1518 :

> Le dieu Bacchus, grand ami de nature,
> A tous pions, vrais zélateurs de vins,
> Fait assavoir qu'aux coteaux angevins
> Il a trouvé la source de la boisture.

Boite. — Canon en fer planté en terre auquel on mettait le feu, le jour des réjouissances : « à cause de la naissance du duc de Bordeaux, par ordre du maire : article premier, il sera tiré par les boites de la ville une salve de vingt-et-coups. » (Mairie d'Angers, 26 a. 1821. *Affiches d'Angers.*)

Boite, adj. — Un homme ivre ; en latin *berriotus* (DC.).

Boitouser. — Pour boiter : de là boitoux, celui qui boite (Montreuil-Bellay).

Boiturailler, v. a. — Qui prend de la boiture dans les cabarets.

Boiture, s. f. — Tan humide placé dans un baril pour tanner les filets des pêcheurs. En langue romane, débauche :

> Qu'ils boivent, puisque boyture est si chère. (V.)

On disait autrefois borucete pour boisson.

Bon, adj. — Sérieusement : les enfants jouent pour de bon.

Bon moyen. — Avoir bon et beau moyen de payer bon moyen.

Bonder, v. a. — Coups de genoux donnés au derrière, de bonda, masse se rapportant autrefois au maillet.

Bonnes femmes, s. f. — *Plantaga lanceolata*, herbe au charpentier ; tige sèche et rugueuse. Herbe à cinq côtes, tête noire, oreille de lièvre : ces noms se donnent aussi à l'ancolie vulgaire.

Bonfa, s. m., ou bluet. — Voir *Barbeau*.

Bongour, s. m. — Pour bon marché (ex. f.).

Bonhomme de rivière, s. m., ou menthe aquatique. — Voir *Baume d'eau*. Bonhomme ou marube blanc, aussi grand bonhomme.

Bonique, s. f. — Vieille : terme faubourien : « Remouche donc la bonique, » pour « regarde la vieille. »

Boniquard, s. m. — Vieux. Voir *Bonique*.

Bon-sang, adj. — Juron. Abréviation : bon sang de Dieu.

Boquet, s. m. — Pour bousquet, tortu, boiteux (Seg.).

Borbassoux, adj. — Couvert de borbe. Voir *Borbe* (Seg.).

Borbe, s. m. — Synonyme de boue, de là bourboux et bourbassoux (Seg.).

Bordage, s. m. — Bordage porte à cou ou à coup. A Beaupreau, il y a des propriétés, grandes et petites borderies, ou bordages à cou, à cause de l'usage consacré de laisser le tenancier sortant de son bordage, emporter à son cou et d'un seul coup, paille, fumier, etc.

Borde, s. f. — Synonyme de boue. De là bourbeux, bourbasseux, bourbassoux (Seg.) : « Je puis faire une borde, » ou cabane (*Livre de Just.*, 130). Vf. vieille maison.

Border, v. a. — Border à plat, c'est-à-dire, charger un bateau de sable ras bord. Peut-être du gothique *baurd*, planche.

Bordière. — Bande de terre qui existe le long d'un fossé. Synonymes pas de bœuf, lelit, sabotée, semelle, seule.

Bordil, s. f. — Touffe du bonnet de coton. Poêle à frire (à la Rochelle).

Bornille, s. f. — Boue délayée. On dit se borniller.

Bosco, s. m. — Bossu. Id. en rouchi et en normand (Seg.).

Bosselé. — Pour bossé. « Ce vase est bosselé artistement » et non bossué (angevinisme).

Bosser, v. a. — Pour bosseler et bossuer. L'Acad. accepte l'une et l'autre signification.

Bossicot, s. m. — Petit bossu. Terme injurieux. Voir *Bosco*.

Botte, s. f. — Botte allongée en bois pour retenir vivant le poisson, forme allongée et plate. A Saumur, botté (et puisard creusé dans le tuf pour l'extraction à Saint-Cyr-en-Bourg).

Botteau. — Petite botte de foin.

Jésus — il gissait dans la crèche,
Sur un botteau de foin.
(*Gr. Bibl. de Noëls angevins.*)

Boualler, v. a. — Faire une mauvaise besogne, et bousacré, c'est mal faire (Seg.).

Boubée. — Filet boubée, qu'on met dans la boue. — Le boulié, de boue ou boule.

Bouboule, s. f. — Pour boule, terme enfantin.

Bouc, s. m. — Être en bouc, c'est être de mauvaise humeur (Seg.).

Boucahu, n. p. — Se disait pour une jeune fille qui allait au bal et qui n'y dansait pas ; elle était sembable à la femme Boucahu.

Nota. — La femme Boucahu était une gardeuse de chaises aux Cordeliers pour les personnes qui voulaient assister aux sermons.

> Dansent l'un à dia, l'autre à hu.
> Et personne n'est Boucahu.
> (*Le bal de Blois.*)

Boucau. — Lait boucau, premier lait après la parturition (Saint-Lambert). Vf. boucho, chèvre, du latin *bucca*.

Boucan, s. m. — Gronderie, bruit, rumeur. Id. en rouchi et dans le Jura. D'après Du Cange, de bouxyn, on a fait boucaner.

Boucaner, v. a. — Voir *Boucan*.

Bouchard, s. m. — Malpropre (Montreuil-Bellay). De là déboucharder pour débarbouiller.

Boudard, s. m. — Qui boude ; les enfants chantent encore aujourd'hui :

> Boudi, boudard, veux-tu du lard,
> Nenni, ma mère, il est trop tard.



Dans le rouchi, boder, gonfler, par exemple, tendre la lèvre.

Boudinier. — Entonnoir en fer blanc servant à la confection du boudin. Le saucissier même instrument plus petit et le saucissonnier pour faire le saucisson.

Bouée, s. f. — Une bouée de monde, un *bulot*. R. *bouarda*, la tête ; ordure ; *buesagi*, fait avec du bois ; *bouent*, noir, obscur (H.). En parlant d'un combat à Dreuille, commune de Loire, en 1641 : « Il fut vue une bataille de gens de cheval et de pied et n'y avait que ceulx de pied a se battre et a s'entretuer, le tout en forme de *bouée*. »

Bouet, s. m. — Trou ou bouette en basse Normandie, de *bucca ;* d'après Caseneuve, *buo*. Le bouet est un trou qui laisse passer le lessif quand on fait la buée. On prononce comme s'il y avait deux e fermés.

Bossette, s. m. — Cabaret de bas étage. On y *boit*, on y chante. Ce mot qui signifie *boite*, ou chambre, est pris en mauvaise part.

Bougonner, v. n. — Murmurer entre les dents (Seg.). De même à Rennes, à Caen, etc. On dit aussi un bourgonneux, boujoneur (vf.).

Bougrasser, v. — Grogner, prononcer des bougres (Seg.), du nom des Albigeois, appelés en latin *Bulgari*, parce que leur chef spirituel résidait en Bulgarie.

Bouillaison s. f. (Etre en). — C'est avoir la tête ou l'estomac en feu (Seg.).

Bouillard, s. m. — Gros nuage annonçant la pluie pour nous. C'est une réunion d'arbres. En picard, un bouillet ou un arbre. R. de boule, bouille. Le peuplier, le bouleau, est un bouillard. Peuplier, de *populus*, et

liard servant à lier une bouillée ou réunion de branchages. Une bouillée de choux destinée à être bouillie.

Bouillée, s. f. — Une bouillée de choux, quantité pour faire bouillir dans l'eau.

Bouillon, s. m. — Pour bourbier, de *bulla* (Ménage). « *Bullare est facere bullas.* » Pline a dit : *Aquas bullantes*, eaux chaudes.

Bouillonner, v. n. — Se mettre dans la boue, se salir.

Bouillonnier, s. m. — L'homme chargé tous les matins d'enlever les bourriers, les bouillons ou résidus de la cuisine déposés dans la seille aux bourriers. « Il tombe du bouillon, » pour un peu d'eau.

Bouillon noir, s. m. — Bardane, qui porte également les noms pierre de vallée, peignerolle, gratteau, lappa, guippon laps-main, à cause de ses crochets, de ses écailles sur les fruits.

Bouis, s. m. — Buis.

> Et deux fois de sa main le *bouis* tombe en morceaux.
> (Boileau, *Lutrin.*)

Du radical celtique *bo*, buis (Des Vaux), du grec πυξος. Bouis, Berry et picard.

Bouli, s. m. — Pour bouilli, à Cholet. De *bullere*, *ebullere*. Est mouillée. En langue d'oc, on prononce bouli. Au xvi[e] siècle, « on condamnait à être boullu en eau. » (*Grands jours du Poitou.*)

Bouler, v. n. — Maltraiter, rejeter comme on le ferait d'une boule. De *bulla*.

Bouquée. — Voir *Bourine*.

Bouquin, s. m. — Réprimande.

Bouquin, s. m. — Ou orchis des prés, à odeur désagréable. Id. bonhomme, moine.

Bourasseau, s. m. — Petite bourrée de branchages d'arbres.

Bourbon, s. m. — Joubarbe. Vulg. *sempervivum tectorum*.

Bourcée. — Porte-monnaie avec argent.

Bourde, s. f. — Espèce de gaffe qui sert à arrêter les bateaux.

Bourée, s. f. — Réprimande, H. Bouré, amas de bourre ou bourel.

Bourdée. — C'est-à-dire faire une demi-journée. Le travailleur se repose deux fois par jour, ou bourde (Saint-Lambert). A Brissac, c'est le repas d'une après-midi.

Bourder, v. n. — S'arrêter court :

> Ecoute les services de Dieu dévotement
> Sans bourder, ne truffer [1] avecques autrui.
> (Joinville, p. 126).

Bourgaine, s. m. — Pour bourdaine. Voir *Nerprum*.

Bouque, s. f. — Douce amère.

Bourguigne, s. m. — Broc en bois, servant à soulever les épines et espèce de pince pour saisir la bogue de la châtaigne (Seg.). Bourguignotte, ancienne armure.

Bourguignonner, v. a. — Aller d'un endroit dans un autre avec hésitation.

[1] Truffer ou folâtrer.

Bourrier, s. m. — Petite parcelle de poussière pour balayures. Scaliger, dans son *Premier Scaligerana* (p. 127) : « *Quinquiliæ sunt* les balieures. » En vieux gaulois bourre, *bourrarum* (Mén.), bourre, *bourra*. « *Cavus dumetis plenis, ubi stagnat aquas, burras, ou quisquilias.* » De bourre on a fait bourrée. Borre ou *tomentum*.

Cette expression était en usage en 1474 : « Le dict devra enlever les eaux bourriers. » Les débris des ardoises sont des bourriers :

Pareils à ces bourriers qui bavolent en laire.
(Ph. Desportes, *Ps.*, 1.)

Bourine ou **Bougué**. — Loge, petite maison de terre et de paille.

Bourne, s. f. — Pour borne; quelquefois se dit pour un madrier arrondi et pointu retenu par une corde dont le marinier se sert pour conduire un bateau sur la Loire. (*Union de l'Ouest*, vendredi 29 décembre 1876.)

Bourneyer. — Se servir de la bourne pour faire détourner les bateaux chargés ou non.

Bournier d'abeilles ou ruche. — En Vendée on prononce aboilles, de là aboillage, aboillagiure.

Bouroche. — Chou bouroche, *Borago off*. Bast.

Bourrée, s. f. — Se prononce comme s'il y avait deux *r*. « Les enfants qui se battent se donnent une bourrée. »

Bousacrer, v. a., une besogne. — C'est faire une mauvaise besogne, massacrer ce que l'on fait. (Seg.)

Bourse a Judas, s. f. — Vulg. *Capsella bursa pastoris*, fruit à petites boîtes, de la forme des silicules.

Boursicauter, v. — Petite bourse ou boursicot; mettre de côté peu à peu dans une bourse.

Boursette, s. f. — Mâche, valérianelle, *olitoria*, doucette ; plante qui a une saveur douce.

Boursoule, s. f. — Espèce de berlingue.

Bousin, s. m. — Grand bruit, tapage, pour gronderie, ou boucan. A. du latin *bucinare*, sonner du cor. En breton, *bousara* signifie assourdir, donner du cor. Id. dans le Nivernais, dans le Berry.

Bousine, s. f. — Vessie de cochon qui sert de jouet aux enfants :

Je n'ai pris ma bousine
Et m'en suis réjoui.

On dit aussi : « L'eau fait des bousines, c'est signe de pluie. » Rabelais (liv. I, chap. xxv.) : « Et se régalèrent ensemble au son de la belle bouzine. » Espèce de chalumeau dont jouaient les paysans, de *buzina*, *baxus*, buis, bouis. De même dans la chronique de Bertrand Duguesclin, la bousine était une espèce de trompette d'où on a fait buisiner : « Naquaires et buisines y pouvait en oir. » (Renouard, t. II, p. 268. — Chronique, t. II, p. 491, id.) En somme notre bousine enflée, placée à l'extrémité d'une planchette et retenue par des cordes de violon, en s'en servant comme d'un violoncelle, on en tire un son aigu. Tomber sur la bousine, se crever la vessie. (Seg.)

Bousicot, s. f. — Peut-être pour boursicot, petite bourse. A Segré le bousicot est la châtaigne cuite à l'eau avec son écorce.

Bousillard, s. m. — Celui qui paraît travailler. (Seg.)

On dit aussi bousiller de l'ouvrage en mauvaise part. Enfin boussilleur.

BOUSONNER, v. a. — Lambiner, malfaire, ne finir à rien. (Seg.)

BOUSSILLAGE, s. m. — Bouse de vache mêlée avec l'eau servant à donner un vernis à l'airée, ou bien à un plancher en terre. (Soulanger.)

BOUSSURE, s. f. — Pour bouteille, à Trelazé. A Montbéliard, un bousserot, pour une petite source de Boussai. V. a. pousser, joindre de la terre. Vf. bousser, heurter.

BOUSTERON (relever le), s. m. — C'est donner le fouet aux enfants. (Seg.)

BOUT-D'HOMME, s. m. — C'est-à-dire de petite taille.

BOUTER, v. a. — Le poisson boute, renfermé dans un filet, en cherchant à s'échapper. En allemand *bozen*, pousser, heurter. Italien, *buttare*, du roman bouter; en bas-latin *butare*. Une boutée signifiait autrefois caprice, par boutade : « Les taupes boutent la terre. » « Si l'eau est trop profonde, pour ramer, il faut bouter. » Expression de marinier.

BOUTOUÈRE. — Bâton servant à bouter quand on est en bateau.

BOUVART, s. m. — Bouvillon.

BOYARD s. m. — Endroit pierreux sur le bord de la rivière, quelquefois à sec. Le boyard ou brancard en bois. (Pays des Mauges.)

BOYÉ. — Laisser le grain dans le boyé ou dans un tas recouvert d'un mauvais drap. Plutôt bogué.

BRRR. — Ceux qui conduisent les bœufs à la charrue font souvent entendre le son *brrr*, qui nous paraît

être un diminutif de bougre, du latin *bulgari.* Voir *Bougre.*

Braché, s. f. — Chanvre braché, c'est-à-dire préparé au bras; de *brachium,* bras, ou de *brache* en roman, qui veut dire brasse.

Braguard, s. m. — Celui qui faisait des fanfaronnades :

Les braguards d'Angers
Sont les écoliers.
(*Prov.*)

Grands bragues ils faisaient et fière contenance,
Mais de sortir en place, nully d'eulx ne s'avance.
(Jean Marot, p. 112.)

Les Gaulois qui portaient un vêtement qui les couvrait depuis la ceinture jusqu'aux genoux, habitaient les *Gallia bracata,* plus tard la *Gallia Narbonensis:* De là débragués, pour un homme dont les vêtements sont en désordre.

Brancer, v. a. — Remuer avec un objet en bois : on brance les rilleaux, les noix, les numéros, au moment de tirer au sort. (Seg.) Du latin *branca,* branché ; ou du celtique *brank.* On disait aussi brancer pour piler, broyer.

Branler, v. a. — Mettre en mouvement avec force : on branle les cloches, tandis qu'un vieillard infirme qui ne peut se remuer dans son lit ne peut se branler de son lit.

Brasi, s. m. — Pour brasil. Du portugais *braza*; le bois du Brézil, plus tard Brasil. En Anjou, petite braise. En bas-breton braise. Vf. barzi et brézil. On dit encore : « Sec comme berzil. » (Seg.)

Brasse-corps. — Pour bras le corps. Prononciation vicieuse.

Brasseiée, s. f. — Pour brassée de bois ou de foin. Latin *brachium*, bras.

Brasser, v. a. — On brasse les cartes. Autrefois, brasser des menées était intriguer, exciter. En roman, brasser pour dire travailler. (Expr. vulg.)

Brayer, v. a. — Brayer, broyer, casser. On faisait breèr le plomb à un moulin à bras. (Bernard de Palissy.) On braie le chanvre. Vf. brayé signifiait torchon. En effet, une fois que le chanvre est brayé, la filasse a la souplesse du torchon.

Brayon, s. m. — Instrument en bois servant à brayer; peut-être du celto-breton brailher, crier, en raison du bruit qu'on fait quand on se sert du brayon.

Brèche, s. f. — Brèche de noix ou brou de noix qui vient des écalaux. En italien *bricia*, pièce, morceau; en allemand *brechen*, briser, rompre.

Bredasser, v. a., et Berdasser. — Bavardage qui n'a pas de raison d'être. Dans le Berry, fredassier. Brenasserie ou phrase insignifiante. En français, bredaler ou faire du bruit, en parlant du fuseau d'un rouet à filer.

Bref. — Pour court : ce chemin est le plus bref. (Angevinisme.)

Bregeotte, s. f. — Nom vulgaire de la bruyère.

Bregère. — Pour bergère, comme on dit berbis pour brebis. Saint Bernard, au xiie siècle, écrivait berbis.

Brele, s. f., ou Biele. — Veste ronde. De brele on a fait bièle. Voir *Bièle*.

Bremille. — Petite brême. (La Pointe.)

Bren, s. m. — Se prononce brin, ordure : « Autant en dit Tirelupin de mes livres, mais bren pour lui. » (Rabel., *Gargantua*.) En Languedoc, bren, ordure, du bas-breton *brenn*, brance. D'après l'Académie, un breneux est un homme malpropre.

Brenasserie, s. f. — Bavardage, paroles inutiles. Voir *Bredasser*.

Breulé, v. a. — Pour brûlé : « L'viau, la vache eul bœu tout ha breulé. »

Breulier. — Paysan ayant une tendance à la fainéantise. (Seg.)

Breyer, v. a. — Pour broyer le chanvre, le lin.

Brichole, s. f., et Bricole. — Lait tourné, granulé. Bri signifie recoupe des pierres qu'on taille, objet sans valeur. Une ligne dormante attachée à un pieu est une bricole.

Bricole, s. f. — Réunion de plusieurs ouvriers travaillant à la même besogne. Aller en bricole, aller de côté et d'autre, tergiverser.

Brigbog, s. f. — Nom vulgaire de l'aristoloche.

Brin, s. m. — Voyez *Bren*.

Brinborion, s. m. — Diminutif de brin, de *breviarium*, dont on a fait *brebarium*, et qu'on prononce brinborion, signifiant bagatelle. « Les ignorants qui ne connaissaient pas le latin et qui disaient leur bréviaire étaient ou disaient des brinborions. » D'autres le font venir de *banbolare*, marmoter.

Brindesingue, s. f. — Celui qui a un brin de vin. En allemand *singen*, chanter. Celui qui a bu est souvent disposé à chanter.

Bringue, s. f. — Grande bringue. Dans le Limousin,

bringo, femme évaporée. Id. grande femme sans tournure.

Briolay, n. p. — Si quelqu'un à la tête lourde, on dit : « C'est la tour de Briolay. » Si on craint la privation de quelque chose, d'après de Tartifume : « J'aymerais mieux que la tour de Briolay fût tombée. » Cette tour fut, dit-on, bâtie par les Anglais.

Brocher, v. a. — Les écoliers brochent leurs devoirs. Du bas-breton *brocheen*.

Brochettes, s. f. — Petit bâton avec lequel on donne la bechée aux oiseaux. Vf. broquette.

Brochon, s. m. — Pour brocheton ; l'un et l'autre se disent.

Brock, s. m. — Son, bruit, tapage. « Avec les paturons tu fais du brock. » (Ex. f.)

Bromer, v. a. — Teter, sucer sa langue. En bas-breton *bren* pour mamelle : il brome sa langue. A Segré on dit broner.

Broner, v. a. — Pour bromer.

Bronde, s. f. — Bourge, pour douce-amère. Bronde, brande, pour l'*erica scoparia.* Bramble, en Gaulois, pour arbrisseau, buisson.

Broneau, s. m. — Morceau de linge sous forme de nouet, qu'on donne aux enfants pour téter, pour bromer, pour les tromper. (Seg.)

Broquée, s. f. — Une broquée de foin, c'est-à-dire ce que peut retenir un broc.

Brosse, s. m. — « Ça fait brosse. » Espérance déçue ; tandis que donner une brossée, c'est rosser quelqu'un. Chêne-brosse, brosse, brousse, brouissaille, ou chêne tauzin, *quercus toza.*

Brosser, v. a. — Frapper, rosser quelqu'un. Vf. brosser.

Brossier, s. m. — Qui sert à faire des brosses, *andropogon ischænum*. On dit brosses et balais.

Brou. — Feuilles d'ormeau ou de chêne dont les branches ont au moins deux ans. Brouter. (Saumur.)

Brou. — Ou lierre. (Segré.)

Brouasser, v. n. — Il brouasse pour il tombe une pluie fine. A Amiens il brouache, il fait de la brouaine. Du roman brouine, du latin *pruina*. Brouillasser en dérive. *Bruma*. (DC.)

Brouée, s. f. — En vieux français : « Toute brouée attire la gelée. » (*Prov.*) Voir *Berouée*.

Brouet. — Tremper le brouet ou la soupe :

> A la soupe à l'oignon faisait un bon brouet.
> (*Grande bibl. de Noëls angevins.*)

Brousil. — Résidu de bois de fagot, et broutil. Vf. brousses, broussailles.

Broust, s. m., et **Broustille.** — Broussailles. En français brouster, de *bruscia*. Broust, vieux mot celtique ou breton qui signifie bourgeon, rejeton.

Bru, s. m. — Faire le bruit que la mouche fait en volant, c'est du bru. (Seg.)

Brulé-soul, s. m. — Pour ivre-mort. (Seg.)

Brulée, s. f., ou **Broulée** reçue. — C'est être battu au point que la peau vous brûle.

Bruli, s. m. — Amas de feuilles destiné à être brûlé dans les champs.

Brunches, s. m. — Brunches de cire, brunches de porc. Se dit aussi pour rillettes. Vient de brun, brune,

rillettes dérivant de grilles. En allemand *braun*, en latin *numbrare*, rendre brun.

Brusson, s. m. — Pour bouton (à Soulaire); en langue d'oc *brusar*, cuire avec démangeaison. Rad. *brus*, sombre, noir.

Bryère, s. f. — Pour bruyère. Bucane, bregeôtte, *erica cinerea*.

Bsague, s. m. — Mauvais vin. (Seg.) Mauvaise boisson.

Buander, v. a. — Passer le linge à la buée. Autrefois maubuée pour mauvaise buée. En langue d'oc *Bua*, lessive ; en celtique bucad, bu, eau ; en latin *buo*, imbiber. « Toutes cendres sont bonnes à la buée. »

Buandiste, s. m. — L'homme qui fait la lessive.

Bucane, s. m. — Nom vulgaire de l'*erica vulgaris*

Bucher, v. a. — Bûcher son camarade, c'est lui donner une bonne trempée.

Bucheux, s. m. — Pour bûcheron.

Bue, s. f. — Pour buie, vase à boire : « *Amphora, quoddam vas vel urens.* » En roman buire, à Nantes bue. *Buga* ou *buca*, trou creux, lequel, par extension, a été donné à un vase de terre. Celtique, bu pour eau. « Ce bateau a une bue » pour un trou qui laisse passer l'eau.

Envoit à la fontaine
Pour une bue plaine.

On a dit buïon, beure, buie, buire, bure. DC. *buheterius*.

Buée, s. f. — Assir la buée ou buander. Couler la buée et aigayer le linge. « ... les femmes lavant la buée. » (*Pantagr.*, t. V, ch. xxi.)

Buffart, s. m. — Futaille en Anjou. Vieux langage, modification de bussart.

Busse, adj. — Avoine busse, ou maladie causée par un champignon. (Seg.)

Buffer, v. a. — Souffler. Vieux noëls angevins : « On buffait au chalumeau. » (*Grande bibl. de Noëls angevins.*) En Corrèze, bufa signifie faire du vent avec la bouche, en s'arrondissant les joues. *Buffar* en roman.

Bugle. — Petite bugle, *lycopsis arvensis.* (Bast.)

Builleau, s. m. — Enfant qui pleure toujours. (Seg.) De buie. Voir *Bue.*

Builler, v. a. — Pour pleurer. (Seg.) De buie. Voir *Buée.* De là buyard.

Bullot, s. m. — Tas arrondi en forme de boule. En Picardie, un burlot.

Buret, s. m. — Petit pain rond à demi sphérique, dérivant de bure, couleur sombre, du latin *burrus*, noirâtre. En français, un homme bure c'est un homme pauvre. Autrefois les tables étaient couvertes de taffetas bure, dont on a fait bureau. Burra, étoffe rude.

Burger. — Se bourger, se cacher, se burger dans les épines (à Brion). Vf. burguer pour heurter.

Burron, s. m. — Petit tas de foin qu'on met plus tard en veille ou veilloche.

Busque, s. m. — Pour busc en bas langage, pour buste.

Busse, s. f. — Ou tonneau.

Buvette, s. f. — Petite tasse contenant de l'eau pour désaltérer les oiseaux qui sont en cage.

Bzi, s. m. — Pour bezi. Poire non greffée dont on fait une boisson très alcoolique. Voir *Debeziller*, sortir de l'ébriété.

C

Ça, interj. — Pour cela. Se substitue souvent au pronom : « Ça fait mal. » Quelquefois employé comme interjection. On dit quant à moi pour moi : « Ça va bien quant à moi. »

Cab. — Comme radical, signifie souvent tête, fin, extrémité. Cab et cap appartiennent à la langue d'oc et à la langue d'oil par *caput*.

Cabaner, v. n. — Rester dans la cabane du bateau.

Cabaret des oiseaux. — Peigne, cuvette de Vénus, *dipsacus sylvestris*. (Bastard.)

Cabas, s. m. — Panier d'osier. *Cabacus* en latin. On dit sous une forme injurieuse : « Cette femme est une cabasse. »

Cabasse, s. f. — Ce nom, donné à une femme, est toujours pris en mauvaise part, tandis que s'il s'adresse à une enfant, on veut dire qu'elle est une babillarde.

Cabiche, s. f. — Pour cabane.

Cabinet, s. m. — Ou armoire pour serrer le *fait* d'une servante. Pour le garçon, c'est le coffre. (Seg.)

Caboche, s. f. — En français, clou à large tête. En Picardie, écabocher la tête, c'est-à-dire meurtrir la tête, faire une bosse. Pour nous, tête dure : les enfants en jouant, font une caboche sur la tête d'un chabot. Rad. cab ou cap avec le suffixe oche, augmentatif; *caput*, tête ; quelquefois pour désigner la marque faite avec le doigt sur un fruit.

Cabosse, s. f. — Pour bluet. Voir *Barbeau*.

Cabosser. — Rabattre la partie supérieure d'un sillon qu'on vient de bécher. De *caput*. Voir *Cabocher*.

Cacasse, s. m. — Œuf. Pour coco. Du latin *cacare*, *caco*, se décharger le ventre. Cacalolie, le marc des olives.

Cacaude, s. f. — Dents du bas âge. Diminutif de coque. En 1771, se disait pour une boîte, une mesure qui servait à la vente des noix. Caq, dent, de là caqueter, parler. « Une poule à couver dans un cacau, ou boîte en bois. » A Segré, toute mesure en bois.

Cacausser, v. a. — Parler par saccade.

Cache, s. f. — Ou plutôt casse. Quand on fait la *noulée*, on fait la cache pour l'huile, c'est-à-dire qu'on casse la noix, qu'on détruit la cache ou l'enveloppe.

Cache-cache, s. f. — Jouer à cache-cache. On cache un mouchoir

Cachottier, s. m. et adj. — Qui fait un secret de rien. De cachot, lieu obscur. Cachotèr diminutif de coche.

Cadabre. — Pour cadavre. Latin *cadaver*.

Cadre, s. m. — Tableau encadré. C'est la partie prise pour le tout par métonymie. De *quadrum*, carré.

Cafeton, s. m. — Mauvais café. Se dit aussi pour un café de bas étage.

Cagnard. — Réchaud en fer.

Cagibi, s. m. — Cage, *ibi*, là; l'endroit où l'on dépose ses habits.

Caillade, s. m. — École buissonnière, ou l'écolier allant chercher des cailles, ou bien veut faire comme les cailles, courir à travers champs.

Caille, s. f. — Presure de l'estomac du veau qu'on

mêle à la farine d'avoine et du sel, le tout renfermé dans un boyau de mouton en forme de saucisse. Pour caillette, s. f.

Caille-Botte, s. f. — Lait glossé. « Caillebottes données aux pauvres débiles» en 1556. (Arch. S. Jean.)

Caillette, s. f. – Bavarde. Femme caquetant comme une caille, ne valant pas mieux qu'une caille. Caillette était le surnom d'un fou de François Ier. Ménage prétend que ce sobriquet était particulier aux Parisiens. On dit encore une caillette pour une petite fille. Caillette, nom du bœuf à cause de la couleur de sa robe.

Caillon, s. m. — Pour coiffe (à Montreuil-Bellay).

Caimander, v. a. — Quêter, mendier, tandis que pour un nom de lieu appelé commanderie de l'ordre de Malte, ce nom n'a aucun rapport avec caimander.

Cain, c. dur. — Locution employée par les enfants pour faire ouvrir le bec aux oiseaux pour leur donner la béchée.

Cajaulois. — Pour petite cachette, pour cage au loup.

Calé, v. n. — Être bien calé se dit par antiphrase, ironiquement, et quelquefois en bonne part, pour dire qu'on est riche. Du latin *chalare*, du grec χολια, nid. Terme populaire.

Caleau, s. m. — Morceau de paiu. Un calot de bois servant à caler une charge. En français, écale, pour brou de noix. Quand l'Angelus sonne et que l'ouvrier va prendre un repas : « V'là la mort aux calaux, » dit-il. Syn. de cargnon, ou gros morceau de pain, à Saint-Lambert.

Caler, v. a. — Céder, suer, se baisser; faire des

calles en jouant, c'est se baisser pour éviter une pierre, une tape. Il cale pour il se tait. Il kal.

CALIMATIAS, s. m. — Pour galimatias. Ce nom se donnait autrefois à la compagnie qui avait l'art de contrefaire les draps du Languedoc (*Ars mercatorium Calis malæ franciscæ*) DC. Calismala en 1230.

CALINE, s. f. — Bonnet de femme se nouant sous le menton. En Provence, *calina*, chaleur.

CALLES, s. f. — Faire des calles. Voir *Caler*.

CALORGNE, adj., ou BIGNOLE. — Louche.

CALOT, s. m. — Morceau de beurre, de pain. Voir *Caleau*.

CALMÉE. — Temps calme après l'orage.

CALON, s. m. — Noix encore pourvue de son brou. Voir *Chaler*.

CAMPHRÉE SAUVAGE. — Polycnême des champs. (B.)

CANARD, s. m. — Terme affectueux appliqué aux enfants.

CAMBUSE. — Petite maisonnette occupée par les malheureux. (Seg.)

CAMINET, s. m. — Nom vulgaire de l'*erica tetralix*.

CANCHE ou VALLON. — Le canche Larron pour le port de Larron, situé dans un canche. Peut-être vient d'encanché.

CANETTE, s. f. — Les enfants jouent aux billes ou à la canette.

CANIGOT, s. m., ou CAGIBI. — Cannens, canigou, pour cachette et carnichotte, coin.

CANTON, s. m. — Canton d'ardoise, celle qui est disposée sur un point élevé en attendant la livraison. (Tr.) En italien *canto*, coin, côté, partie.

Caque, s. f., ou Petit tonneau. — Se dit pour désigner les dents de lait. De *coquus*. Voir le diminutif *Cacaude*.

Caquin. — Sable grossier, en partie mêlé à un sable fin. Caq, dent, d'où on a fait caqueter, sable de la grosseur d'une dent ; d'où on a fait caquiner, répandre du caquin dans les allées. (A Brion, près Beaufort.)

Caquine, s. f. — Première dent de lait. (Seg.)

Carabin. — Pour sarrazin, ou bled nais pour blé noir. (Seg.) Qui vient de la Calabre.

Carcan, s. m. — Pour rosse. (Longué.)

Carchignard, s. m. — Homme d'un caractère difficile, rechin, rechigneux.

Carcul. — Pour calcul.

Care, s. m., ou Mars. — De χαρος, sommeil. La nature se repose.

Cargne, s. f. — Pour carne. « Cet enfant à la cargne dure », pour dire qu'il est insensible au mal. De *caro*, *carnis*, ou cagna, chienne. Cairgne. (Rab., Ier liv.)

Cargnau de pain. — Synonyme de caleau et calot.

Carpailler, v. a. — Aller d'un côté et d'autre, comme une carpe, se débattre comme une carpe sur la paille. Mourir ou carpailler.

Carpiau, s. m. — Petite carpe de mauvaise qualité, pour carpeau : « Et carpot, nul poissonnier ne peut vendre. Barbiaux, accorpiaux, etc. » (*Livre des métiers*, p. 265.)

Carreyer. — Jeter des pierres. *Careria de petra*, carrière, tirer la pierre. (Montreuil-Bellay.)

Carrée, s. f. — Espèce d'ardoise carrée. Il y a carrée fine, carrée forte. De *quadrare*.

Carrie, s. f. — Diminutif de carrière, de *squaratus : quadratus in quadram efformatus.* De *cateria,* de *petra.* Des habitants de Soulanger habitent une carie, caroil en 1756. En langue romane, aquazie, equazie, pour dire carré. *Quadratus*, *carrus*, *carrius*, en basse latinité. Synonyme de cherrure, en Touraine, qui veut dire carrefour. Carrie d'un lit. Lagouz, décorée en 1565, à l'occasion de l'entrée du roi à Angers : « ... Des bâtons de sergents et la carrie du poille du roy. » Car, en celtique, veut dire pierre. Marot considère ce mot comme venant de cars, ou carres, c'est-à-dire l'endroit où passent les chars. Ce serait le *forum* des Anciens.

Carroi, s. m., ou Caroi, ou Carroil. — De *currus*, ou *carius*, en basse latinité, signifie cherrière. Voir *Carrie.*

Casi. — Pour quasi, presque. De même dans le Jura et en rouchi.

Cassé, s. f. — Boue, terre humide ; pour nous, mare d'eau douce. Une casse ou vase de terre de forme plate pour recevoir la sauce d'un rôti. Casse pour lèchefrite, du celtique *cacz*, poêle à frire, ou *capsa*, vase à boire. Bas latin *cassia*, *cassa.*

Cassée, s. f. — Une casse de pommes cuites. (Pays des Mauges.)

Casser, v. a. — Un enfant qui déchire son pantalon le casse. On dit la Cassure de Juigné pour désigner un endroit sous les fondations d'un ancien pont qu'on attribue aux Romains, sur les bords de la Loire.

Casse, s. f. — Faire la casse au moment de la *noulée*, c'est casser les noix.

Casse-col, s. m. — S. Jean. *Cheri vulgaris*, végé-

tant sur les rochers, les vieux murs. Pour la prendre on peut se casser le cou.

Cassis, s. m. — Chose brisée.

Cassoux, s. m. — Le chemin dans lequel il y a une casse d'eau. (Pays des Mauges.) Voir *Casse*.

Castrole, s. f. — Pour casserole. Prononciation en harmonie avec l'ancienne orthographe :

> Saumon, brochet, turbot, alose, truite et sole.
> Soient frits au courbouillon, en ragout, en *castrole*.
> (Quinault, *L'amant indiscret*, t. II.)

Castille, s. f. — Fruit du groseiller. De là castillier.

Castonnade, s. f. — Pour cassonnade.

Catacraise, s. f. — Se dit d'une vieille femme. Synonyme de turlucane. (Seg.)

Cataplame, s. m. — Pour cataplasme. A Amiens, un catapleme. Vf. cataplême. A la fin du xv[e] siècle, les courtisans et les femmes croyaient manquer à leur position sociale, à leur noblesse, en prononçant l'*a* comme *e*, et disaient catherre et cataplesme. Dans un vieux mémoire de pharmacien, j'ai vu *cataplâme*.

Catau. — Dénomination pour une femme de mauvaise vie :

> Notre cathau toute de cœur
> Nous suit et porte avec bonheur
> Ces fruits, du lait, un peu de fleurs.
> (*Grand. bibl. de Noëls angevins.*)

Abréviation de Catherine.

Catéchime, s. m. — Pour catéchisme.

Catharreuse. — Fille catharreuse, c'est-à-dire disposée à la débauche. (Doué.)



Catin, s. f. — Femme de mauvaise vie :

> J'ai le pied leste et l'œil mutin.
> C'est Catin qu'on me nomme.

Terminaison cavalière qui a dégénéré. Vf. *caut*, fourbe, rusé. Du latin *caulus*. Terme populaire.

Cause, s. f. — On dit : à cause de pasque, c'est-à-dire pourquoi, pour une cause que je ne veux pas dire.

Ça-va-sans-se-dire. — On rapporte que les Bénédictins, dont le nombre était restreint, désirant cesser de chanter matines, s'adressèrent à leur évêque, qui, dit-on, le leur accorda. Ils sonnaient seulement matines, aussi « Ça va sans se dire. »

Cavalier, s. m. — Butte de terre abandonnée par suite de travaux de chemin de fer.

Ça-y-est-i ? — Est-ce convenu ? Langage peu recherché.

Celle, s. f. — Banc à roulette. De *cella*, maison, ou *sela*, en langue d'oc.

Cemetière, s. m. — Pour cimetière. Le *ce* change en *s*, lors de son passage du latin en français. Vf. semetière.

Censément, adv. — Pour soi-disant : « il avait censément raison, » c'est-à-dire dans un sens. *Censere*, croire, estimer. Etym. censé et le suffixe ment.

Cep. — Ou pilier à carcan.

Cepée. — Séparation légère en branchage pour diviser un champ. Du latin *cepes*, entraver. (Seg.) En Lorraine cépier, en bas breton kep. Cepée, en français, ou touffe de bois sortant d'une même souche. De *caput*, tête.

Cerises, s. f. — Une personne ayant la figure mar-

quée de variole, on dit ironiquement qu'elle a couché sur des noyaux de cerises. (Seg.)

Cerugien, s. m. — Cerurgien pour chirurgien; autrefois surgien. Du latin *cerusigo*. Sururgien, à Seg.

Cessoire, s. f. — Du verbe cesser, se taire. « Je vais te mettre sur la cessoire. » (Seg.)

Ceusses, s. m. plur. — Pour ceux. On dit : « Ceusses qui vous ont dit cela. » On prononce avec affectation les *s*.

Ch. — La tendance à remplacer par *ch* le son du *c* est fréquente; on dit château, chairée, chantier, dérivant de *castellum*, *caro*. On dit chaillou pour caillou, de même échaler pour écaler.

Chabot, s. m. — Toupie, pour échabot. R. *caput*, tête, à cause de sa forme, ou bien encore de *cavas*, creux. Autrefois on disait chaboter pour creuser. Les enfants, en jouant aux chabots, les frappent les uns sur les autres pour les faire sortir d'un cercle au milieu duquel ils sont placés, le chabot frappé est alors échaboté, ou il a des caboches. En Wallon, chaboter c'est creuser du bois. *Chabot*, *tête* ou *cab*, et le suffixe *ot* diminutif. D'après Littré.

Chacoter, v. a. — Chacoter un mal, c'est être toujours après pour le faire saigner; de *cab tete* et ôter, enlever la partie dominante; ou bien un commencement de souffrance d'un mal de dent. (Seg.)

Chacoura, s. m. — Vesce. Voir *Pied de grolle*.

Chacourroie, s. m., chacourraie. — Pied court, patte de pigeon, nerf de bœuf, nom vulg. de la potentille argentée, à cause de ses tiges nombreuses, filiformes, longues, etc.



Chacun. — « Un chacun aime à voir. » (Angevinisme.) « Allons un chacun selon son pouvoir. » Calv. Inst.

Chaffourer, v. a. — Défigurer, barbouiller, de *formare*, c'est-à-dire dénaturer un objet. En Anjou, on donne une chaffourée ou une échaffourée aux enfants lorsqu'on les chasse d'un endroit.

Chaille. — « Il ne chaille pas, » pour dire : « Je suis indifférent à cette chose. » (Seg.)

Chailleux, s. m. — Ou quarzite dans les ardoises. On dit quelquefois chaillou pour caillou. Dans la forêt de Milly on donne ce nom à une espèce de quartz.

Chain, s. m. — Espèce de bol ferrugineux. A Aubigné, Tigné, diminutif de chainasse, espèce de terre argileuse.

Chainée, s. f. — Mesure de terrain équivalent à la perche ou centième partie de l'arpent.

Chaintre, s. f. — Champ entouré de passage près la haie. De chaintre, ceinture. Voir *Chintre*. Autre prononciation de ceintre.

Chaire, s. f. — Pour chaise. « Apportez-moi au bout de table. » (Rabel., *Pantagruel*, l. III.) « J'ai trouvé à la ruelle du lit une cherre pour me soir. » Édit. de 1623.

Chaireau, s. m. — Tabouret en bois pour supporter les pieds et asseoir les enfants à la campagne (Seg.)

Chaicutier, s. m. — Pour charcutier. Vf. chaircutier.

En caresme est la saison
La marée et le saumon,
Se faire en ce temps-là charcutier
On n'y profite d'un denier.

(Lincy, *Prov. français*, p. 96.)

Chairée, s. f. — A Amiens on dit carrée pour cendre lessivée. Latin barbare *cinerata*, de *cinis*, *cineris*, cendre.

Chairpi, s. m. — Pour charpie.

Chais, v. n. — Du verbe choir ou tomber : « il est chais. »

Chatelet. — Broche et entourage armé de fer qui sert à guider le fil sur un cylindre en bois.

Chaler, v. a. — Les noix se chalent quand elles perdent leur brou. D'après Rabelais on disait chaloyer. On dit aussi échaler, écaler les noix.

Charibaude, s. f., et Chalibaude. — Feu de joie, sans doute par imitation des feux de la Saint-Jean. D'après Ménage, de *colidiis*, autrefois collibaude, de *cinerata*, de *cinis*, *cineris*, cendre; du mot celtique peut-être, comme le dit Court de Gebelin.

Chalipré, s. m., choyé. — On chalipre une *trute*, pour on ne choie rien du tout. (Ex. F.)

Chalonnée, s. f. — Petite charretée de terre qui fut d'abord en usage à Chalonnes, puis à Angers en 1506.

Chamaran, s. m. — Nom vulgaire de l'anthemis.

Chambranler, v. a. — Pour se balancer aux branches d'un arbre, « et si l'on tombe sur le ventre, on a tombé une petausée. » (Seg.) Se dit encore pour se tenir mal sur ses jambes, ou faire remuer la chaise sur laquelle on est assis.

Chambrier, s. m. — L'ouvrier qui occupe une seule chambre.

Chaminetée, s. f. — Nom vulgaire de l'anthemis. Ce nom se donne à plusieurs espèces.

Champagne, s. f. — Une partie de rivière louée pour la pêche.

Champ-le-pope, s. m. — L'homme qui s'occupe du ménage, de la popote.

Champlure, s. f. — Ou robinet.

Champoier, v. a. — *Parcere pecora in campis*, de là campeier; tandis qu'en Anjou c'est chasser une personne, un animal d'un endroit dans un autre.

Chanbre, s. m. — Pour chanvre; autrefois « chambres brayes, houldry. » (*Statuts des cordiers*, en 1445.) Se dit encore soit au masculin soit au féminin. (Lafont.)

Chance, s. f. — Animaux, charrues d'une ferme, tout ce qui sert à l'exploitation. R. *cadencia*, *cadere*, tomber, écheoir.

Chandelours. — Pour chandeleur.

Si fait beau et luit chandelour,
Six semaines se cachent lours.
(*Prov.*)

Candelosa, *candela*, chandelle; autrefois Chandelor.

Chaniller, v. a. — Tricher au jeu. (Seg.)

Chanvrais, s. m. — « Les Daguenais, les Bohallais et les St-Mathurinais sont tous chanvrais. » Dicton.

Chanvré, s. m. — Année de chanvre. Voir *hanneteuse*. De *canabis*.

Chanvre-d'eau, s. m. — Nom vulgaire du *Lycopus Europeus*.

Chanvre-folle, s. f. — Herbe sauvage; sariette sauvage, le *Galeopsis ladanum*. Desv.

Chanvrière, s. f. — Morceau d'étoffe que les fileuses attachent sur leur épaule pour soutenir la quenouille chargée de chanvre. On dit aussi une chambrière. On prononce quelquefois chanbre, chambrée pour un

champ de chanvre. Ce mot était autrefois du féminin.

Chap. — Ce radical signifie tête, de l'hébreu *cada*, tête.

Chape, s. f. — A Maulévrier, à Izernay, on désigne ainsi la tête d'un rocher en décomposition, de *caput*, tête du rocher. Chape, prairie entourée d'eau courante.

Chapeau, s. m. — Les mariniers désignent ainsi les plantes et les feuilles vivant à la surface de l'eau. Cette couverture sert de refuge aux poissons. Autrefois la cape, de *capere*, était la partie qui renfermait quelque chose, lieu voûté, par exemple, de *copa*. Dans la chanson de Roland, stance 40, vers 9 : « N'at tel vassal suz le cape du ciel. » Rabelais l'écrivait avec deux *p* : « Car il n'est soultz le cappe du ciel estat duquel. » (*Pantagruel.*) En Touraine capatas et capetas, pour ville bâtie au milieu d'une plaine, forme de *cab*, *cap espati*. Tête de lieu plane, soit champ labouré, soit courtil ou carrefour. De même qu'on disait un chacepiel ou ormeau de bornage, *ab ulmo que dicitur chacepel*. C'était un arbre officiel, un marmenteau public dont on coupait la tête, servant à l'alignement bornal dans un clan, une villa, une seigneurie, une paroisse.

Chapeau, s. m. — Lorsque le vin nouveau est mis en tonneau et que les grains se réunissent à la bonde, il y a là un chapeau, de *caput*, tête.

Chapeau de vignes. — Vignes en pente, la partie supérieure d'une colline.

Chapelet, s. m. — Un enfant qui a le chapelet, se dit d'un enfant chétif, maladif, qui laisse voir la forme arrondie des os par suite de sa maigreur, et celui qui a des glandes au cou.

Chapelle, s. f. — Faire chapelle se dit de la manière dont les femmes se chauffent en faisant courtine. Chapelle d'un puits, dôme qui le recouvre. HD.

Chapiau, s. m. — Pour chapeau. Voir *Mantiau.*

Chapin, s. m. — Tuffeau en morceau; reste de la taille du tuffeau, en 1777. HD.

Chapon, s. m. — Morceau de pain frotté d'ail qu'on met dans la salade.

Chaput, s. m. — Billot en bois, à bord métallique, servant à couper les ardoises à l'aide du dolleau. Vf. chapuser, chapuiser, chapuis, charpentier.

Charbonnée. — Charge ou charbonnée du fourneau à chaux, projetée par le haut du fourneau.

Carlit, s. m., et Chalit. — De *caput lecti*, bois de lit. Du Cange : *capsea fustea*, *arca capserium*, pour dire le chevet, de *arca*, prison, coffre ou boîte. Vf. chalit, lit en bois de chêne.

Chardon, s. m. — Chardonnet sauvage, *onopordium acanthium*, le chardon-loriot ou centaurée laineuse; chardon conard, *cirsium lanceolatum*; chardon roulant, poinchau, fouasse à l'âne, erlache, relache ou *eryngium campestre*. Le chardon loriot à lui seul porte plusieurs noms : ameline, chardon serinette, chardon bénit, chausse-quasse, centaurée laineuse, chardon roulant, relache, chardon-étoilé, piquegneue, chardon crapu. En bas latin, *lorum* signifie une blessure dont il ne sort pas de sang. Chardon more, nom vulgaire du *silybium marianum*.

Charibaude, s. f. — Pour chalibaude. Voir ce mot. A Candé, en 1659, on chercha à abolir l'usage des charibaudes de la Saint-Jean, par Pierre Girault. Bourrées

enflammées préparées par le Roi des Gardons, c'est-à-dire le syndic de la pêche, ainsi qualifié par allusion aux libertés populaires que René d'Anjou avait laissé prendre.

CHARMANTE, s. f., ou GALANTE. — Avoir la charmante c'est avoir la gale. « Qui ne l'a pas l'attrape. Qui l'a la gratte. » Dicton.

CHARME, s. m. — Pour charmille.

CHARMILLE, s. f. — Charme, charpre. Vulg. *caprinus betulus*.

CHARNAT, s. m. — Dernier noyau d'un abcès, d'un dépôt. (Seg.) De *caro*, *carnis*.

CHARNIER, s. m. — Échalas qu'on prend en forêt, en général trop court pour les vignes. (Saumur.)

CHARRAIS, s. m. — Route servant à charrayer, route, passage servant aux charrois. R. *careria via* en basse latinité ; dérivant de *carrus*, chemin à chariot, de *car*, *currus*, char, ou du celtique *karr*.

CHARRAYER, v. a. — Synonyme de renvoyer : « On charraye les poules, etc. » (Seg.)

CHARRIE, s. f. — La charrie égalait 41^{m},87, se décomposant en 300 gaules ; ancienne mesure de terrain. La corvée que l'on doit en charroi. De *carrerium*.

CHARRIÈRE, s. f. — Bateau plat, très long, servant à faire passer l'eau aux charrettes. On dit charrière et charroyère. *In gestis Guillelmi majoris andeg*, chapitre XXVII : « *Videtur summi pro ea navis speciæ quam bacum appellamus, qua homines se etres suas in fluviis transvehant.* » Charrières, « *ab incolis nuncupantur.* » R. *car*, chariot, et *iera* où *via*, par où le chariot passe.

Les sentiers doivent avoir cinq pieds de large, les charrières dix pieds. (Monteil, *Hist. des Français*, XIVe siècle.)

CHARROUEYÈRE. — Voir *Charrière*.

CHARRUE, s. f. — Une métairie de trois à quatre charrues, c'est-à-dire une grande métairie.

CHARRUER, v. a. — Labourer, se servir d'une charrue. De *car*, chariot, *currus*, en 1767. HD. Si la terre est sèche et qu'on la laboure, les villageois disent : « La terre a été charruée, elle est cornée, on ne peut l'acabouir. » Donner un coup de charrue, c'est passer la limite de son champ, empiéter sur le voisin.

CHASSE, s. f. — Enveloppe du blé. Trévoux l'appelait l'ablais. De καπτεῖν, cacher ; du latin *capsa*, caisse.

CHASSE-BOSSE, s. f. — Nom vulgaire du *Lysimachia*, vulg. de λυσὶς μαχῃ, qui apaise un combat. Vulg. percebosse.

CHASSE-GALANT, s. f. — Se dit des toiles d'araignées placées dans les coins, signe de désordre. (Seg.)

CHASSE-HANNEQUIN, s. f. — Oiseau de passage qu'on entend la nuit. La hanne ou vieille cavale en Normandie. En chinois, cette expression se dit pour un pur esprit ou l'une des deux âmes de l'homme, singulière philosophie chinoise.

CHASSE-MESSE, s. f. — Pièce d'artillerie appartenant aux huguenots, qui leur fut prise par Lemaire en 1585.

CHASSE, s. f. — Chasse-vache. Nom vulg. de l'*astragalus* et du réglisse.

CHASSE-VENIN, s. f. — Voyez *Lait de couleuvre*.

CHASSERIAU, s. f. — Chasseur qui n'a pas l'habitude de la chasse. Synonyme de tue-rien. (Seg.)

Chassifiau, s. m. — Gorge. Celui qui chante faux a le chassifiau détraqué.

Chatain. — Le bœuf appelé châtain a une robe brune.

Chatguené, s. m. — Argaignioux, rechignoux. (Seg.)

Chaton, s. m. — Herbe aux hémorrhoïdes, *sedum reflexum*, à cause de la forme arrondie de cette plante, qui ressemble aux tétines de souris, chatons ou petits chats.

Chatte. — Chatte noire, ce nom se donne à l'empirique ou la sorcière qui s'occupe de maladies. (Seg.)

Chaudron, s. m. — Nom vulg. du narcisse, du faux narcisse, qu'on nomme marteau-porillon, narcisse jaune, à cause de sa couleur, lorsqu'il est en fleur.

Chaufroidie, s. f. — Pleurésie ou chaud-refroidi.

Chauffau, s. m. — Pour échaffaud.

Chaume-perdu. — C'est-à-dire rez terre. On le brûle ou on le couvre de terre.

Chausse, s. f. — Pour pantalon et chaussure des jambes.

Chausse-quasse, s. m. — Centaurée. Voir *Chardon-Loriot.*

Chaussumer, v. a. — Fumer un champ avec la chaux. R. *calx*, chaux.

Chauvarder, v. a. — Rire contraint, forcé. (Seg.)

Chauves, s. m. — Plan de séparation quelquefois très multiple et sans continuité. (Tr.)

Chef-de-règle, s. m. — Parois verticales qui limitent dans le sens de la longueur toutes les exploitations. Les chefs naturels sont quelquefois chailleux. (Tr.)

Chegniot, s. m., ou Chenot. — Jeune chien.



Chemineau, s. m. — L'ouvrier qui travaille aux terrassements des chemins de fer.

Chemineresse. — Chanson que le paysan chante en marchant.

Chemins ferrés, s. m. — Chemins dont la surface est solide. Autrefois on désignait ainsi les voies romaines, *viæ ferratæ*.

Chemins peaigeau. — Voir *Peaugeau*.

Chemin, s. m. — « Aller dret son chemin, tout dret son petit bonhomme de chemin. » (Seg.) — loyalement.

Chenarde, s. m. — Colchique d'automne, veilleuse, safran, flamme nue. R. *canis ardens*, tue-chien quelquefois.

Cheniller, v. a. — C'est tromper au jeu. (Seg.)

Chenillette, s. f. — Voir *Matricaire*.

Chenucher, v. a. — Pleurnicher. (Seg.) On prononce chnucher.

Cherbe sauvage, s. f. — Voir *Chanvrefolle* ou *Galeopsis*, cherbe à bourru ou euphraise tardive, cherbe sauvage, quelquefois queue de renard.

Chercutier, s. m. — Par mignardise. Substitution de l'*e* à l'*a*. Villon, au xvᵉ siècle.

Cherfeuille, s. m. — Cerfeuil. Du roman cherfeuil, dérivant du celto-breton *cherfilh*.

Cherie, s. f. — Nom vulgaire du *lithospermum* ou gremil.

Cheroué. — Pour encheroué.

Chérubin. — Ou fils du maître fendeur d'ardoises sur les carrières.

Chêtre. — Être en chêtre, c'est être mal en train. (Seg.)

Cheut, v. n., v. imp. — « Il cheut de l'eau, il chaie de l'eau. » On dit aussi : « Il chutte de l'eau. » En Vendée, il ché, il chès, pour il tombe. *Chanson de Roland*, 51, 163 : il chestt.

Cheux, prep. — Pour chez. « Je parlons tout dret comme on parle cheux nous. » On dit une cheute d'eau. « Ext. de la relation de ce qui s'est passé à la prise du village de La Pointe, à la cheute de la rivière. » (Paris, 1612, in-4°.)

Chevalage. — Labour donné avec le pic entre les rangs des vignes avant le déchaussage.

Chevalau. — Espèce de poisson.

Chevaler, v. a. — L'ancre solidement retenue au fond de l'eau chevale. Chevaler les vignes, c'est-à-dire les bécher en laissant derrière soi la terre en dos d'âne; on a fait ainsi le chevalage.

Chevau, s. m., au singulier. — Le mulet est un chevau qu'on prend à la ligne.

Cheveux de Vénus et Nielle. — Ou *nigella arvensis* à fleurs niellées et *cuscute major*. Vulgairement épithyme.

Chevronnée, s. f. — Réunion de plusieurs chevrons. HD.

Chevrotte, s. f. — Nom vulg. du *stachis annua*.

Chi. — Radical dérivé de *chico, chica*, petit, ou du gaulois *chie*, petit, petite parcelle.

Chiasse. — Pour chiure en parlant de mouches. (Angers.)

Chiche, adj. — Avare. Les enfants, à l'époque de Pâques, dans certains villages, se jettent des œufs après un défi; on dit : « Chiche d'œufs. » Ménage le fait

dériver de *siccum* ou *siccus*? sel aride; on a fait déchiqueté. *Ciccum*, rien.

Chicoine, s. f — Donner une chicoine ou une gifle. Employé comme diminutif. De chiche, ric à ric.

Chicotin ou Arum, servant à faire des vésicatoires, c'est-à-dire chicotant la peau.

Chien galé, s. m. — Ou enragé.

Chiffé. — Pour chiffonné. La chiffe ou étoffe faible. La chiffe est un chiffon pour faire le papier.

Chigripie, s. f. — Augmentation de chipie. (Seg.)

Chillou, s. m. — Caillou, terme d'écolier. Peut-être de *caco*, *caiare*, frapper. C. Jaubert. Il y a simplement substitution de l'*a*. (Montreuil-Bellay.)

Chinbranler, v. a. — Se balancer à une corde attachée à une branche, ou bien sur une planche placée sur un point d'appui au milieu. (Seg.)

Chinchée, s. f. — Chinchée de tabac on une *prinse* de tabac. (Seg.) De l'allemand *schenken*, faire présent.

Chinchoire, s. f. — Tabatière en forme de poire. (Seg.) De l'allemand *schenken*, faire présent, c'est-à-dire l'objet dont on se sert pour offrir une prise de chinchée ou de tabac.

Chinchon, s. f. — Préférée, « le petit chinchon », le Benjamin. (Seg.)

Chi-pomme. — Vieillard recourbé, petit.

Chintre, s. f. — Le bórd d'une prairie. Le droit de chintre était celui de mettre en réserve une certaine étendue de terrain. En Anjou c'est un passage, petite voyette destinée aux piétons, petit chemin de ceinture. R. *Cinctum singulum*. Vt. chaintre, cheintre, terre

entourée d'une haie. A Doué, c'est l'oré d'un champ. Ce mot se conjugue, on dit : « la vache a cheintré. »

Chique, s. f. — Chique de pain, morceau de pain volumineux, de *chico*, petit. Esp. de chiche, petit.

Chirat, s. m. — Ou chiron.

Chiron, s. m. — Tas de pierres, monceau de pierres, analogie avec cairn ou carn, irlandais, qui a la même signification. D'après le comte Jaubert, dans l'Inde on dit un chinon. En Vendée on dit le champ du Chiron ou de la Grosse Pierre ; aux Cerqueux de Maulévrier, le champ du Chiron. Chirast, *pondus 4 granarum*, de là carat. *Chira est acervus lapidum in agris.* En 1454, aux environs de Lyon, on disait un chiron : « Jehan Loys estant en ung chiron de pierres. » Devient nom propre, Jac Chiron, curé des Cerqueux-sous-Passavant, en 1728.

Cloche. — *Campanula persicifolia.* (Bast. de χεἰρ, main).

Chlof, s. m. — Pour dormir, faire méridienne.

Chobille. — Gardeuse de vache, petite fillette. (Sainte-Gemmes-sur-Loire.)

Cholet. — Bœuf de la Vendée appelé Cholet.

Cholette, s. f. — Voir *Gouet*.

Chope, adj. — Fruit trop mûr. Choper veut dire pousser, heurter, frapper, blesser. Bletir signifie le premier degré de maturité, tandis que choper ou chopir tient à la décomposition. Voir *Choper*.

Choper, v. a. — Frapper, trinquer, heurter les verres à boire. En latin *cippare*, de *cippus*, petit monument funéraire en forme de colonne sur les routes et contre



lesquels pouvaient se heurter les chevaux et même les piétons.

Chou, s. m. — Expression employée comme terme d'amitié à l'égard des enfants.

Chou bourrache. — Bourrache.

Chou de vigne, s. m. — Pied de poulain ou pas d'âne.

Chouans, s. m. — Formé de cau ou caou, caché, et de *huan*, soleil. *Blatine cavanum*. Voir *Chouanner*.

Chouanner, v. a. — Vendéens armés en 1830. Les Bleus leur donnaient le nom de chouans à cause du cri qu'ils faisaient entendre la nuit pour se réunir, ou bien parce qu'ils ne voyageaient que la nuit, comme les chouans.

Chou-macre, s. m. — Bête comme un chou-macre, pour un imbécile. (Seg.)

Chouée, s. f. — Platée de choux cuits.

Chouse, s. f. — Pour chose. Henri Étienne en s'adressant aux courtisans :

N'êtes-vous pas de bien grands fous
De dire chouse au lieu de chose
Et dire jouse au lieu de jose.
(Sous Charles IX.)

Christophie. — Ou verre de cognac. (Seg.)

Chupiron, s. m. — Reste de cheveux sur la tête. *Chu*, Vf. sus, du latin *super*. (Seg.)

Cignailler, v. a. — Couper malproprement un objet. Se dit aussi pour secouer quelqu'un avec menaces. (Seg.)

Ciseaux, s. m. — Carex à feuilles coupantes.

CITRE, s. m. — Pour cidre. Autrefois *sidre*, de *ciderœ*, dérivant de l'hébreu qui signifie boisson énivrante. En berrichon, picard, citre.

L'an mil quatre cent quatre-vingt
Gélèrent *sitres* et vins.
(Le Doyen, en 1485.)

CIVE, s. f. — Cive à la grolle, ou ail à tête ronde des champs, ail sauvage.

Se li covient les fèves
Et les chols et les reves
Et civos et oignons.
(Estillement du vilain.)

Vf. Cive, chive, oignon. Latin *cœpa*, oignon.

CIVELLES, s. f. — Petites anguilles qu'on prend vers le 15 mai dans des fagots dans la Loire, tandis que ce nom s'applique aux petites lamproies.

CLAIES-VOIR, CLAIN, s. m. — Barrière à claire-voie. De *clarus* ou de clin, incliner, enclin, à Saint-Denis d'Anjou. De χλινω, pencher, en latin *cline*.

CLAINER, v. a. — Se dit par ironie, quand on prend une route opposée à celle qu'on doit suivre. (Seg.) On dit clainées à Laval.

CLAIR-BASSIN. — Voyez *Billonnœ coltha palustris*, clair-bassin des rivières, cocurreau Giron.

CLAIRE. — Chaudière servant à clarifier le sucre, qu'on dépose dans l'empli local où se trouve le rafraîchissoir pour y placer les cuites. (Raffinerie.)

CLAN. — Porte faite par le fermier pour entrer dans son closeau, en broussailles. (Seg.) Bas de porte pour



empêcher les enfants de passer; claie, fermeture en paille.

Clarin et Clairin. — Voir *Clairon.*

Clairon, s. m. — Clairan, clairin, claran, clerin ou clochette mise au cou des animaux abandonnés dans les bois. Clairain au Puy-Notre-Dame : « Au col de son chvau pendit un clairain, autel comme l'on attache au coulx de ces bêtes qui vont en pasture. » (*Chroniques de Saint-Denis d'Anjou*, coll. d'hist. de France, p. 256.) DC.

Clas, s. m. — Pour glas, de *classicum*, le son d'une cloche. *Pulsarent omnes classicum mortuorum.* (*Gesta Guilhem mago.*, év. d'Angers, p. 249.) L'Académie écrit glas.

Clas, s. m. — Branche de chêne morte, détachée. En Picard claker bos, jeter à terre.

Clayon, s. m. — Ruche à miel en paille sans être enduite de terre glaise, ou panier à mouches.

Clef de paradis, de Saint-Pierre, ou muguet. *Scille nutans*. Desv.

Clerc, s. m. — Surveillant des ardoisières, contremaître. Claire, éclairé pour éviter les accidents.

Clin, s. m. — Voir *Clain.*

Clincaillerie. — Quincaillerie. Aff. d'Angers, 1820.

Cline-musette, s. m. — Jeu d'enfant, pour cligne-musette.

Clisoire, s. f., et Clissoire. — Petite seringue en roseau ou en sureau, avec laquelle les enfants font jaillir de l'eau. Les Manceaux lui donnent le nom de canne-pétoire, de cad, clif ou claf, ou clafs, d'où clapet, qui fait du bruit quand on la soulève.

Clisoire, s. f., et Jilloire. — Voir *Clissoire*.

Clo, s. m. — Fléau pour battre le grain. Clo et fléau sont formés par onomatopée. En picard cloker pour botter, vaciller ; en latin *claudicare*.

Cloc, s. m. — Cloque, cloke, trou. Faire son cloc dans la glace, c'est faire son trou, par onomatopée ; cloc est l'imitation du bruit que fait un verre d'eau jeté à terre, en langue d'oc : « *Sonus quem edit amphora d'un liquor vel aer ex ore exheuritur.* » (En 1380.) C'est le glou-glou de la bouteille ; aussi de *claudicare*, boiter ; le premier mouvement en faisant son cloque est de boiter. A la suite d'une brûlure, se forment des cloques ou cloches, pour boursouflures. En langue romane, *clocca*, clocque, cloche, clot, pour fosse, trou. Vf. *clocca* cloche ; d'autres de *claudicare*, parce que la cloche se tourne d'un côté seulement en sonnant. L'usage des cloches remonte à 789. En tudesque klocken ; au moyen âge on disait cloke ; le père Kircher soutient que les Chinois connaissaient les cloches 260 ans avant J.-C.

Clochette, s. f. — *Fritillaria meleagris*. Aussi tulipe pique, cocave, gorgonne, coccigrole. Clochette, à cause de la forme de la fleur. Aussi manchette de la Vierge et grosse vrillée, pour l'aconit nopel, et le perce-neige.

Cloison, s. f. — Taxe payée par les marchands qui fréquentaient la Loire, imposés sous Louis XII pour faire les cloisons de la ville ou fermetures.

Clos-cul. — Dernier petit d'une couvée ; à Paris culot. Les anciens disaient *qui locul.* Dans le Maine, éclocu pour clos. Ménage : « *Enfin que claudit cœlum.* »

Clotayer, v. n. — Fermer, rendre clos. HD.

Clotoyage, s. m. — Objet servant à enclore les terres des colons. (HD.) Et pour closeau.

Clotiau, s. m. — Petit enclos, voisin de la maison, destiné au potager. (Seg.) Pour closeau. Autrefois cloteau : « Ainsi la perrière du Petit Boncornu allait jusqu'à la haie du petit cloteau. » (En 1563.) De *claudere*.

Clouses. — Pour part de clore. Fermées : « Les portes sont clouses. » En roman, cloure ; catalan, clouser. De *claudere*.

Cloussee. — Se dit d'une poule qui veut couver. (Seg.) De *claudere*. Pour closser et glousser.

Cloux, s. m. — Pour enclos, *clausa*, de *closum*, cloture, clous, dès le xvie siècle.

Coax. — Coac. Voir *Cornille* pour corbeau ; en Lorraine coacre, par onomatopée. Coa pour noix, à Montreuil-Bellay.

Cobecher, v. a. — Bécher à plusieurs fois ; de là cobechoue, instrument à deux dents.

Cobechoue. — Voir *Cobecher*.

Cobir, v. a., et Coffir. — Le fruit que tombe est presque toujours coffi, de *cohibere*. En roman, cob pour coup.

Cocane, s. m. — Fritillaire. Voir *Clochette*.

Coccigrole, s. f. — Fritillaire. Voir *Clochette*.

Coche, s. f. — Femelle du cochon.

Cochet, s. m. — Jagnerotte, mechon, joannette, pascanade ; *œnanthe pimpinellaoïdes*. Racines, trois ou quatre tubercules.

Cochelet, s. m. — Nom vulg. du *melanopyrum*. Aussi sariette, morelle, langeole, queue de renard.

Cochelin, s. m. — Cadeau que les parrains et les

marraines faisaient aux mariés : ustensiles de ménage etc. Le fabricant de ces objets était le cochelin. Cochelin, cochet, *caput*, se dit dans le Berry pour don, présent de noces. (Comte Jaubert.)

Cochet, s. m. — Chopine ou *taraxacum*, comme feuilles découpées, comme cochées, cochet, ou salsifis des prés.

Coconier, s. m. — L'homme s'occupant des détails du ménage. De coco, œufs ; se dit aussi pour celui qui fait la cueillette des œufs pour les revendre.

Cocu, s. m. — Pour clos-cul, le dernier oiseau d'une nichée.

Cocusseau, s. m. — Vulg. *Ellebore fœdide.*

Cofine, s. f. — Espèce d'ardoise convexe ; de coffin, étui plein d'eau dans lequel on met une pierre à aiguiser.

Cofir, v. a. — Voir *Cobir.*

Cognage, s. m. — Au mariage pour ce, on payait un droit de 1 fr. 50 ; de cogner, battre. (Tr.)

Cognard, s. m. — Petit brochet d'un an ayant la forme d'un coin.

Cognassou, s. m. — Petite souche bonne à brûler. De *cum*, avec, et *natus*, né.

Cœtil, s. f. — Pour coutil.

Coie, s. f. — La coie, pour corbeau, de coasser.

Coinquer, v. a. — Jeter un cri subit, ou coigner et ouigner dans le même sens.

Coissin, s. m. — Pour coussin. En langue d'oc couissin.

Colidor. — Pour corridor, comme on dit dangeleu pour dangereux.

Colée, s. f. — Perdre une colée, c'est perdre la force qu'on peut obtenir en poussant un bateau avec un bâton en l'appuyant à l'épaule, au col ou au collet. Se disait autrefois pour un coup d'épée sur le cou. Italien, *collata*. Ce mot ne paraît pas avoir de rapport étymologique avec le radical col, de *colaphus*, *colapus*, d'où *col'pus*, *colp*, coup.

Colletée. — Collets attachés à une ficelle, en crins, pour prendre les alouettes, ou colletières. De *callum*, col ou cou.

Collineau, s. m. — Habitant de la colline, du côteau. *Collinum* dans Columelle, l. I, ch. II.

Collures, s. m. — Voir *Primures*.

C'mander, v. a. — Pour commander.

Combien, adv. de quantité. — « Combien qu'cée? » pour « combien est-ce? » On dit aussi : « Combien t-est-ce? » Langage familier.

Comble. — « Cumulus silicet Blado ad rasum et avena ad cumblum. » (*Lilt officinal remensis*, anno 1238.)

Commissaire. — Dans le faubourg Saint-Jacques, en 1820, on donnait ce nom à celui qui s'occupait des travaux en retard causés par la maladie d'un voisin. (*Aff. d'Angers*, 1826, n° 70.)

Compère, s. m. — Pour corset (Seg.), pour compresse? de *cum*, avec, *pater*, père.

Comprenoire, s. f. — Compréhension. Voyez *Entendouëre*. *Comprehendere*.

Comprets. — Pressoir pour presser la lie de vin. De *comprimere*. Voir l'admission à faire le chef-d'œuvre du vinaigrier à Angers. Société industrielle, t. XXVIII, p. 86.

Conduiseurs, s. m. — Le conduiseur est celui qui dirige l'ascension du bassicot aux ardoisières. *Ducere*.

Coner, v. a. — Pour priser; terme faubourien. En latin, *canum*, corps solide dont la base est un cercle.

Confée, s. f. — Oreille d'âne, consoude.

Confessioniste. — Celui qui va habituellement à confesse. (Aux Rosiers.)

Coniller, v. a. — Faire comme les conils qui se dérobent au moindre bruit : « Comment la philosophie vient-elle à cette mollesse de me faire coniller par ses tours couards et ridicules. » (Montaigne, liv. II, c. xii.)

Conrayer, v. a., une faux. — Opération qui consiste à aiguiser une faux avec un marteau. Vieux mot qui signifie faire du bien, régaler. Vf. conrer, tanner, rendre plus dur. (Seg.)

Content, adj. — Entraîne l'idée de satisfaction. Je suis content, pour : j'ai bien dîné.

Contre-peste, s. m. — *Tusillago petasites*, petasites, grand bonnet. Autrefois les médecins qui visitaient les pestiférés se couvraient la tête d'un bonnet, etc.

Contre-poison, s. m. — Pied de griffon. Vulg. Hellebore fétide. Desvaux soutient que ellebore, signifie double poison; ellebore, aliment qui tue. Ehein faire mal.

Cop, s. m. — Coup à boire. On voit dans la loi salique (Édition Eccard, t. II, art. 7.) : « Usque ad tres coppas », trois coups pour punition ou de *coparius*, qui est *a copis vel poculus* (DC.) Pour nous de *copa*

mesura vinaria et salinaria; on achetait une cope de sel. L'échanson était le *coparius*, qui est *a copis*.

Et quant raffrechi fut l'abbé à son talent
Et il ot bû un cop de ce riche piment.
(*Chroniq*. ms. Bertrand du Guesclin.)

Copet, s. m. — Estomac : avoir mal au copet. (Seg.)

Copin, s. m., et Copain. — Pour compain et compagnon.

Coquart. — Sot, niais. (Longué.) Ne serait-ce pas le diminutif de coquillard, qui signifie un mari trompé par sa femme, Amiens, ou simplement de cocu, ou de coquet ?

Coquarder, v. a. — Se dit d'un chant particulier de la poule, au moment où elle doit pondre. (Seg.)

Coquatre, s. m. — Se dit d'un individu dont la voix a des notes fausses. Se dit aussi pour un coq mal chaponné. (Seg.) De *coquatur* ou *coquantur*, signifiant que l'on doit faire cuire.

Coque, s. f. — Grande coquë ou ciguë major ; cocue, cigue, seguë, cerfeuil.

Coquer, v. a. — Faire faire coq par un objet contre un autre. Ou faire le coq, si la récolte est bonne ; le propriétaire pourra coquer. (Bords de la Loire.) Du roman chaucher, de *calcare*. Le coq coque ou coche sa poule, *quod etiam sæpius calcet*. (Comte Jaubert.)

Coquelourde, s. f. — Vulg. anémone pulsalille.

Cordeleur, s. m. — Celui qui mesure la terre à la corde, et pour celui qui mesurait ainsi le bois. (CD.) La corde était de 25 pieds de côté, un peu plus de 66 centiares.

Cordes-de-chat, s. f. — Filon de quartz bl. au milieu des schistes. (Tr.)

Coreau, s. m. — Enfant de chœur. De *chorus*, chœur. Pour choriste.

Cornailler. — Jeunes bœufs jouant avec leurs cornes (Seg.)

Cornaige. — Pour cornage, belles cornes en parlant des bœufs. Ornage à Craon. Le cornage était un droit qui se levait sur les bêtes à cornes. (Coutum. du Berry.)

Cornar, s. m. — Un cheval cornar n'est pas poussif, mais il est essoufflé.

Corneau, s. m. — Poisson dont la chair est cornée, ou ayant la couleur de la corne ; le corneau tourne sur lui-même au moment du fraie.

Corneau, s. m. — Lieux d'aisance. Corner signifie coin, en Angleterre, ou bien serait un diminutif de *cornet*, par suite de la disposition en forme d'entonnoir du siège. Espèce de cuvier.

Corne-de-cerf, s. f. — Licochet ou laitue vivace.

Corneille. — Voir *Chasse-Bosse.*

Corniflart, s. m. — Celui qui vient en cachette écouter ce qui se dit; écorner les phrases d'une conversation.

Cornille, s. m. — Gros corbeau, ou coas. (Seg.)

Cornou, s. m. — Le corneau se prend en mai ; il y en a une espèce, le petit breton, qui est plus petite que la première et qui se prend en juin.

Cornouille. — Fruit du cornouiller mâle ; bois punais ou cornouiller sanguin. (Bastard.)

Corroie, s. f. — Pour courroie.

Corrompure. — Pour corrompue, ou viande gatée.



Corseté. — Pour corsé. Ce vin est corseté, a du corps.

Corveiller, s. m. — L'homme qui travaille à la corvée. (Seg.) Pour corvéieur, corvada, corvée, bas latin.

Cosse, s. f. — Toute pierre schisteuse facile à abattre du rocher. Vf. cosse, tête, de *cos*, *cotis*, pierre. Dans la langue germanique schosse, schote. A Baugé on donne ce nom à une espèce de calcaire, aussi cosseux; une terre peut être cosseuse. Cosse de nau, ou buche de nau, de Noël. Cot, roman.

Cossine, s. f. — Alouette cossine. Cette alouette reste dans le pays et se nourrit de pois ou de cosse qu'elle déterre. Vf. cosse-tête. *Cansquilla* ou *causquilla* paraît le diminutif d'écosse un peu arbitrairement formé; *squilla* ne peut s'expliquer, ou peut-être *siliqua* transformé en *squilica* : *squil'ca* ou *squilla*. (*Diction. roman-latin du* xve *siècle.*)

Cote, s. f. — « Not-foin est sur le cot, » ou bien sur le coteau. Se dit aussi pour blé, pour le faire sécher : vf. costal, du latin *costa*.

Coté-moi, s. m. — « Viens donc côté-moi, » pour moi. « Et chevaucha le roi côté-lui. »

Cotir, v. a. — Faire cotir l'eau, c'est la projeter sur les côtés; autrefois cobter, *pulsare*; de même qu'une poire est cotie, c'est-à-dire blette.

Coterie, s. f. — Les ouvriers qui ne se connaissent pas de nom s'appellent la coterie; être coterie, c'est être du même pays. Le cot ou réunion de plusieurs fermes, métairies, etc. Les cotereaux étaient ceux qui servaient les chevaliers. Les enfants qui travaillent sont de la *coterie*. Société de paysans qui tenaient leurs terres d'un

même seigneur au XI[e] siècle, c'était des cottereaux. Se dit aujourd'hui entre ouvriers d'une même profession.

Cou, s. m. — Le cou d'une île c'est l'extrémité, la pointe de l'île.

Cou, s. m. — Les enfants jouent au cou, c'est-à-dire à cache-cache; ils crient cou! Serait-ce une abréviation du chant du coucou, ou de *quo*, en latin, où suis-je? En Picardie être au coi, c'est être caché; en vieux français être à recoi c'est être en repos, du latin *quies*, repos.

Couaillié, adj. — Celui qui tue le temps, paresseux, preneurs de cailles, les coailliers. Vf. de coisier ou quoisier, se reposer; de *quiescere*.

Couar, s. et adj. — Queue. Langue romane, coua. Vf. cue, coue, de *cauda*.

Coubloire, s. f. — Peau d'anguille servant à coubler le manche au fléau.

Couche, s. f. — Appoint qu'on met sur la table à jouer. (Seg.) On dit se carrer. (Id.)

Coucher, v. a. — Coucher en retour, c'est-à-dire se coucher sans faire son lit.

Couci-couça, adv. — Comme ci comme çà. *Cum* avec, et *sic*, ainsi. En latin, *cosi*; *cosi*, italien.

Coucou, s. m. — Nom vulg. du primevère, qui fleurit à l'époque où le coucou commence à chanter. Coucou bleu ou pulmonaire.

Coudre, s. m. — Nom vulg. du noisetier; aussi nousiller, nousellier.

Coué, pp. — Un œuf coué pour couvé. En langue romane œuf se dit coar, coui, gâté. A Amiens le coué est le pot à couver, *incubare*; en rouchi un œuf est un

coué, coui et couvi. *Cubitum*, couché; *covare*, en italien, de *cubare*, se coucher.

Coue, s. f. — La coue d'un bateau c'est la poupe ou la queue.

Coueffe, s. f. — Pour coiffe. *E* fermé et traînant.

Couelles, s. m. — Paysans; dérivant peut-être de couellier. (Seg.)

Couenne, s. f. — Fainéante; pour couanne, on affecte de prononcer l'*a* comme un *e*.

Couest, s. m. — Rameaux forts des vignes, qui peuvent porter sept à huit gemmes; de *cauda*, queue?

Coui. — Diminutif de couvi. Berry coui.

Couillaut, s. m. — Valet de chanoine qui servait à l'église. (Renouard, *Nouveaux choix des poésies des troubadours*.)

Couillé, s. m. — Paysan. (Seg.)

Couillé, s. m. — Peurier, poivrier, appareil que les faucheurs portent à la ceinture, pendant entre les jambes. (Au Puy-Notre-Dame.)

Couiner, v. a. — Il couine, il crie. Vf. couiner, gémir, grogner.

Coulée, s. f. — Ou baillée.

Coulée. — Au bas d'un vallon, ou à la coulée; une coulée de pré. (HD.)

Couline, s. f. — Pour colline. Voir goule, gorge, Couliner, se glisser comme une couleuvre.

Couloie, s. m. — Instrument pour passer le lait, ou linge attaché au passoir (Seg.) ou coulouère (masculin), petit tamis ou passette.

Coupage, s. m. — Nourriture verte destinée aux bes

tiaux, vesceau, trèfle (Seg.), toujours coupé à la faux; on prononce coupaige.

Coupe. — Prés de coupe ou prés gras. Prés dont l'herbe se coupe toute l'année. (Cholet.)

Coupeau, s. m. — Pour copeau.

Coupe-jeu, s. m. — Arrêtez le jeu. J'ai dit: « Coupe-jeu. »

Coupelage, s. m. — Deux bateaux réunis attendant un vent favorable; couple. *Copulare*, lier.

Courante, s. f. — Avoir le cours de ventre.

Courants. — Ou dagues ou archets. Branches laissées par les vignerons pour être recourbées. (Beaufort.)

Courantine, s. et adj. — Faire la courantine se dit des servantes aimant à faire les courses, *currere*, vieux mot.

Courards ou laitons. — Petits cochons de lait courant en liberté dans les rues et les champs.

Couratier. — Coureur qui aime à chercher les nouvelles, au féminin courantine; courre, courir, vf.

Courbe-echelle, s. f. ou saut-de-mouton. — Altération de combre-échelle, Rabel., l. II, chap. xxii : « Si non qu'en votre tour vous me faciez dehait la combre-échelle. » Posture que les enfants, en se baissant, prennent à ce jeu. On dit aussi : courque-selle, de *curvica sella* et combre selle, de *curva sella*.

Courdoire. — Chemin qui conduit en descendant dans les caves. (Soulanger.)

Courge, s. f. — Partie de la touffe du fouet en fil fouet (Seg.); ou lacet des souliers en cuir. Les anciens

comptes étaient « couzus avec des courgeois de cuir ou papier. » (*Journal des travaux*, en 1563.)

Courge, s. f. — Bronde, bourge, perce-pierre, herbe à la carte ou douce amère. Ce nom de courge lui vient de ses tiges allongées.

Courgeron, s. m. — Lacet des souliers, mais en cuir. L'attache du manche au fléau. (Pays des Mauges.) Grec κορωνις, bout, extrémité. En latin *corrigia*, courroie.

Coursé, s. m. — Rendre court, coupé : « Le semis a besoin d'être écoursé. » (HD.)

Courtil, s. p. m. — Petit enclos. (Seg.) Le courtil était autrefois une maison faite de torchis ; étymolog. celtiq. : *cort*, habitation, *til*, torchis. C'était une petite étendue de terre autour d'une habitation, tandis que ce nom est resté à l'enclos avoisinant une demeure. A l'époque de la réunion des Parlements, on dressait un enclos qui s'appelait *curtis* ; le roi écrivait *de curti nostra*, ce qu'on nomme aujourd'hui cour. En gaulois, cort. (*Roman de la Rose*, vers 1271.) Vf. courtel, culte, du latin *cultus*. La court de Chanois ou grand préau de la maison claustrale. Latin *curia*.

Courtine, s. f. — Faire courtine. Voir *Chapelle*. Courtine pour rideau de lit, dans le Berry.

Cousins, s. m. — Cousins de la foire du Sacre ou de la Saint-Martin, se dit pour les étrangers qui se rendent à Angers à cette époque, soit parents, amis et amis des amis.

Cousiner, v. — Se cousiner en marchant, c'est frotter les deux chevilles. Quand on s'embrasse on s'accou-

sine (Seg.); un parent éloigné est toujours un cousin à la campagne.

Cousou, s. m. — Tailleur allant à la journée sur la campagne. (Seg.)

Coutiau, s. m. — Pour couteau : « Il tenait trois coutiaux en son poing dont l'un entrait au manche de l'autre. » (Joinville, page 259.) En roman coutel de *cultellus*.

> Et de coutiaux trachants et de hache émoulue,
> A maint sarrazin eut la cervelle espandue.
> (*Chanson d'Antioche*, publiée par Paulin Paris, XIIIe siècle.)

Cout-venant, s. m. — Marché commun à tous les ouvriers d'en haut, d'une même carrière. (Tr.)

Couveuse, s. f. — Ce nom se donne à la personne qui met dans son corset un sachet rempli d'œufs de vers-à-soie pour les faire éclore. Vf. cauves creux.

Couvie, s. m. — Peurier servant aux faucheurs pour mettre à tremper dans l'eau leur pierre à l'eau. Vf. cauves, creux.

Couyer. — De cot, cosse, pierre à aiguiser. Cot en roman, pour cosse.

Crac. — Ou crapeau (Seg.) par onomatopée.

Crache-louis, s. m. — Le cheval qui tousse perd de sa valeur. (La Membrolle.)

Craisir, v. a. — On prononce kersir, rompre, écraser.

Crabossé, s. m. — Ou écraboui. En Picard, écramoulé, pour broyé, moulu ; en Normandie, écrabouillé, écrasé, mis en bouillie ; aussi écrebossé.

Craisset, s. m. — Crassel, crasset vient de craisse, graisse, suif. Vf. creuseul, croiset. *Crucibulum* signifie creuset; en anglais crucible.

Craisset, s. m. — Lampe chandelle, *crassitudo*, du latin ; crasse. DC.

Crameillie de fer
Et craisset en yver.
(*Estillement au vilain au* XIIIe *siècle.*)

Fer bifurqué qui soutient la résine allumée.

Cramaillére, s. f. — Pour crémaillère. Vf. crainel. En bas latin, crammale, peut-être de *cremare*, brûler, ou du celtique *croumal anse?*

Craoner, v. a. — Cracher difficilement (Cholet), par onomatopée.

Crapaud, s. m. — Les ouvriers de nos ardoisières donnent ce nom aux plates-formes destinées à recevoir le bassicot ou baquet et permettent de le pousser facilement jusqu'à l'extrémité de chaque banc au fond des carrières nouvellement ouvertes.

Crape, s. f. — Pour crampe. Voir *Goutte-Grampe.*

Crassoux, adj. et subs. — Pour crasseux. Cette terminaison *ou*, indique souvent dans les adjectifs une aggravation méprisante. En Saintonge, crassioux.

Crau, s. m. — Pierre celtique. *Creig* ou *crog*, pierre. *Celtis erat enim craig petra.* Voir *Groas* et *Grou.*

Créature, s. f. — Terme injurieux à l'égard d'une fille.

Crénonile, s. m. — Voir *Barbeau.*

Cretre, v. n. — Creitre pour croître : *e ei* pour *oi.* Vf. creistre, latin *crescere.*

Crêpe, s. f. — Virer la crêpe c'est mourir. (Seg.) Être de la crêpe, ou en débauche. (Id.)

Crespine, s. f. — Pour crépine. « Prenez moelle de bœuf et crespine de chevreau. » (Oliv. de Serres.)

Cresson-des-prés, s. m. — Vulgaire cardomine des prés.

Cressonnette, s. m. — Cresson des prés, des vignes, noms vulg. de l'*Eresymum precox*; on prononce quelquefois knesson; c'était le cerse, cresse, cressen des Gaulois.

Crésot, s. m. — Lampe de fer à suspension; du roman craissot, chandelle; en Bretagne creusol; crusieu, Bas-Dauphiné.

Crête-de-coq, s. f. — Ou *fumaria bulbosa*, à cause de la disposition des fleurs rouges, allongées unitéralement.

Crételle. — Ou queue de chien, *cynosurus cristatus*. (Bastard.)

Creusiot. — Fruit altéré, dépourri. (Seg.)

Creusot. — Plante ou tiges ou feuilles baignées par l'eau; qui ne touche pas entièrement à la surface de l'eau et forme une espèce d'arc.

Crevaison, s. f. — Mort des animaux. Terme injurieux à l'égard des hommes malades.

Crêve-chien, s. f. — Ou morelle noire, susceptible d'empoisonner les animaux.

Crignasse, s. f. — Cheveux en désordre, ayant quelque rapport avec la teignasse. (Seg.)

Crilloire, s. f. — Cave d'habitation à Soulangé. En langue romane, on disait une avalouère pour désigner un objet en pente; pour descendre dans la carrie, on



descend par la crilloire. Crilloire et carie s'emploient l'un pour l'autre; il y avait un seigneur de La Crilloire à Lambinière (à Trémentines).

Crin-crin, s. m. — Violon. Les violoneux dans les fêtes jouent du crin-crin par allusion aux crins de l'archet.

Crir, v. — Diminutif de quérir, *quærere*, chercher. Courir, mourir, crir; en Vendée, on ne prononce pas l'*r*.

Cristau-fil. — Verre d'eau-de-vie. (Seg.)

Croas. — *Terra eruda*, *cretas*, croie, croye. En italien *creta*. Certaines pièces de terres se nomment le champ des Groas et des Gras.

Crochetée de cerises. — Fouillard de cerises, bouquet de cerises, branche portant des cerises.

Crocheter (se). — Pour se battre (Seg.). Se déchirer en se battant.

Croisette noire. — Grosse croisette, vulg. *gallium mollugo*, galet, caille lait.

Crolle, s. f. — Vase en bois à fond plat.

Crolette, s. f. — Rouille, vulg. *Drapa sylvestris*, petite crolle, fleurs en sorte de corymbe.

Cropet, s. m. — Vf. croper pour s'accroupir. Vf. cropet pour trapu. Voir *Cropiton*.

Cropière, s. f. — Pour croupière.

Cropiton, s. m., ou cropeton. — Accroupi sur les talons. Vf. accropeton, accroupeton.

Assises bas accropitons,
Tout ung tas cours de pelotes.
(Villon, *des Regrets*.)

L'enfant petit, gros est le cropet; *crugpa*, croupe en monceau, de là, croupion. Cropiton nous paraît un diminutif de cropet.

Crosser, v. n. — Battre. En Provençal cruissir. Vf. croistre, pour craquer; italien, *croccia*, crosse, diminutif de *crux*.

Crou, s. m. — Pour croc. Crochet double destiné à attirer le bloc des ardoises. (Tr.)

Crouast, s. m. — Voir *Croas*. La métairie des Croats, sur Saint-Germain-des-Prés.

Crouillé, s. m. — Le verrou, le verrouil ou le crouillet. « L'animal fait un grand bruit et puis en poussant le crouillet de sa corne ouvre l'huis. » (Ronsard.)

Crouiller, v. a. — Pour verrouiller.

Crouste, s. f. — Croute, de *crusta* qu'on prononçait crousta. Vf. coste. Aux Tuffeaux, on donne le nom de croute aux pierres détachées qui séjournent à la surface des carrières. Crouste, Berry.

Croustiller, v. n. — La croute qui croustille sous la dent fait entendre un bruit sec. Vf. un pain crouste.

Crouston, s. m. — Morceau de pain entouré de croute. Vf. crouste.

Cruau, s. m. — Terrain pierreux. Du celtique *craig* ou *crog*, pierre. En Roman cruau, dérivé du latin *crassus*.

Cruchon, s. m. — Volet blanc.

C-t-ti-la, adv. — Pour celui-là. (Seg.)

Cuchet, s. m. — Brin de jeune bois de vigne auquel on laisse un talon de vieux bois.'



CUEILLETTE, s. f. — Voir *Moisson*. La cueillette des fruits, etc.; on dit aussi cueillaison.

CUEILLAISON, s. f. — Voir *Cueillette*.

CUIDER, v. — Vouloir. Croire pour penser. Vieux mot tombé en désuétude.

CUILLÉS, part. — S'il pleut le 1er mai, « les coings sont cueillés » (*Prov.*) c'est-à-dire au temps de la cueillaison.

CUISSART, subst. — Brochet gros comme la cuisse. Il y a le poignard et le jambart.

CUL-BLANC. — Ou hirondelle des fenêtres.

CUITE, s. f. — A Montbéliard pour cuite, ivresse, on dit queute. Le sucre raffiné cuit à point pour cristalliser est une cuitte. Faire une cuite, pour s'enivrer; vomir sa cuite, ou une pistache, même idée. Autrefois une cuitée était une fournée de pains; faire une cuite, serait rendre la cuitée ou cuite, dernier résidu de la seconde fabrication du second fromage de serum, à Doubs.

CULÉE, s. f. — Culée de chêne, la partie avoisinant la racine. (Seg.)

CUL-ROUGE. — Fauvette des murailles.

CURAGE, s. m. — Nom vulg. de la renouë persicane. Voir *Pied-noir*.

CURURE. — Curure des fossés.

CURER, v. a. — Curer une pomme pour peler; dans le Berry, curer pour nettoyer. Vf. curer pour soigner, avoir souci.

CUROT. — Pomme pelée réduite en morceaux pour faire de la boisson.

CUTE-CACHE, s. f. — Jeu d'enfant; celui qui est caché

crie : cute! En langue romane, cute pour prison; voir *Cou*, jouer au cou. Du grec κυτος, cavité, creux, qui vous cache; on joue à cut derrière un arbre.

Cuton, s. m. — L'homme s'occupant du ménage, ou coconier, ou le champ-le-pope. (Longué.)

Cuvert, s. m. — Serf. Vf. un serf.

Cuvette de vénus. — Cabaret des oiseaux, peigne. *Dypsacus sylv.* (Bastard.)

D

Da, interj. — Oui dà, interj.; oui nenni, pour compléter brièvement une négation. On dit dame oui. Dea autrefois signifiait véritablement. Vf. Dea, du grec *Dia*, accusatif de *Zeus*, Jupiter.

Daber, v. a. — Frapper sur le dos ou dob, abréviation de dauber. En wallon daubiner, trupiner, rosser.

Dabon, s. m. — Lange qui sert à envelopper un enfant au maillot; par extension de langage : « la lune est dans son dabon », pour exprimer qu'elle est couverte de nuages.

Dada, s. m. — Un dada ou un cheval. Vf. dada, cheval.

Dagoter, v. a. — Aimer à contrarier. (Seg.)

Dagues. — Branches laissées par les vignerons pour être recourbées. (Id.) Archets ou courants. (Beaufort.)

D'a-haut. — Ouvriers d'en haut. En 1481, le receveur de l'Hôtel-Dieu d'Angers « devait connaître les noms et sournoms des ouvriers d'à-haut, et le nombre qu'ils en font. »



Dale, s. f., et **tale**. — Cueillette, récolte; on disait des dales de moutons, des dales de saumon, de *talea*. D'après Borel, deale, en anglais, signifie portion; les Allemands, teil. Nous disons des dales de choux. Dale en français; deux *ll* à Segré. Dale ou jambe; quelquefois pour gouttière.

Dallée, pp. v. a. — Vomir une dallée, c'est-à-dire de quoi couvrir une dalle.

Dalle, s. f. — Fosse, gouttière, petite auge, pierre d'évier. Vf. dale (Pays des Mauges.)

D'aller, v. a. — Aller : « Il n'a qua d'aller » pour se promener.

Dame, s. f. — Dame de onze heures, aillon blanc, petit aillet. (*Ornithogalum umbellatum*.)

Dames, s. f., ou **Damées**. — Femmes mariées. Les dames distinguées demeuraient autrefois dans le Damier, à Angers. (*Menagiana*.)

Damier, s. m. — Quartier des dames bourgeoises à Angers. Gogane, coccigrule pour fritillaire, aussi damier.

Dandin, s. m. — Clochettes qu'on met au cou des animaux qu'on laisse seuls dans les champs. Latin, *senailla*, DC. Anglais *to dandle* pour bercer.

Dangelé, s. m. — Avoir de l'appréhension pour quelque chose, d'un objet malpropre. (Seg.)

Dangeleux, s. — Pour dangereux. Au XVII[e] siècle, on disait dangeleu.

> C'était un dangeleu mal, que le mal de l'amour.
> (Patois angevin au XII[e] siècle.)

Dard, s. m. — Sardine se vendant dans les rues.

« Aux dards qui groulent » dit-on. Le dard, poisson d'eau douce, doit son nom à sa forme. *Dardus*, du celtique *Dar*, qui signifie pointe.

Darée, s. f. — Pour danrée, denrée, une darée de choux. En 1472, on disait : « lesquels feront vendre et adenerer les bêtes, » c'est-à-dire, adjuger. De *denariata*, une denrée de cresson. Rab. En langue romane, une denrée signifie une mesure de pinte. Vf. adener, pour adjuger. « Sils sanglouttoyt, cest oyent denrée. Botte valant un denier de cresson. » (Rab., *Pantagruel.*) En Portugais, un denier ou une denrée : « Charité achète toutes les bonnes denrées. » (Voir *Denrées.*) Se donner une bonne darée, c'est prendre une bonne ventrée de nourriture. (Seg.)

Darin, s. m. — Ventre. « L'enfant a mal à son darin. » (Seg.)

Darine, s. f. — Le fer de la faulx; près de l'Anjou, on dit Dail.

Darne, s. f. — En bas breton darn, a la même signification que dale.

Darière, s. m. — Pour darrière. Vf. *derrière.*

Darnier, s. m. — Pour dernier.

Daubanne, s. m. — Homme débauché. (Seg.)

Daube, s. f. — Recevoir une daube ou une rossée.

De. — Indique fréquemment l'éloignement, le changement, le mouvement de haut en bas... S'emploie pour doigt. Det, roman.

Deau, s. m. — Pour diau, ou dé à coudre ouvert des deux bouts; c'est l'ancien mot, avec la prononciation de l'*e* pour l'*i*. *Digitarium* de *alias* d'eaul et del. *Myracul. de saint Hyacinthe*, t. III : « Il prit sa sainture et sa



tasse dans laquelle était un del a queldre. » En 1389. (DC.)

Debalancer, v. a. — Pour balancer, ou se débalancer.

Débarrassé, p. p., v. a. — On dit en plaisantant lorsqu'un visiteur gênant vous quitte : « Sancte Debarassé, ora pro nobis ! » En picard : « Sancte bon déblai, ora pro nobis ! »

Débardouiller, v. prom. — Pour débarbouiller, dans le sens de dépêtrer.

Débardouloué, s. m. — Linge qui est destiné à se laver.

Debargouler, v. pr. — Laver la figure ou la goule de l'enfant. Vf. goule, gorge.

Debellois, s. m. — Dompté, vaincu. Vf. Debelles.

Debesiller (se), v. — Avoir un regard assuré ; se dit aussi pour un ivrogne qui revient à la raison. Également pour un jeune garçon dont l'intelligence commence à se développer. (Seg.) Prendre le jus du bezi, boisson alcoolique faite avec la poire dite besi ou bci.

Débite, s. f. — La débite du timbre, l'endroit où l'on débite le papier timbré.

Deble. — Pour diable, en Vendée :

> Estat le deble devaunt li
> En leur muster (moustier).
> (*Chroniq. de Peterborough*, 1130.)

Débondement, s. m. — Ou débordement de l'eau sortant par une bonde ; de préfixe et bonde. En franc-comtois, dâbondai.

Déboucharder, v. p. — Pour débarbouiller. (Montreuil-Bellay.)

Deboulissage, s. m. — Opération de la première gomme mise sur les fils à tisser pour l'encolage ou deuxième gomme.

Débourrichonner, v. a. — Une jeune fille en grandissant se débourrichonne.

Débourure, s. f. — Façon des vignes à une grande profondeur, surtout au bas du ceps; et débourage. (Montreuil-Bellay.) De bourrer, enlever la bourre.

Débranlier, v. a. — Se balancer. (Bourg-d'Iré.)

Débrasser, v. a. — Pour se découvrir les bras lorsqu'on est au lit. De *brachium*, bras. (Seg.)

Debreger, v. n. — Se débattre; de braire, crier, pleurer...? et l'augmentatif de. (Brion.)

Débridage, s. m. — En battant la faux on enlève quelquefois des esquilles de fer, la faux est alors débridée.

Décade, s. m. — Faire la noce pendant plusieurs jours de suite. (Seg.)

Décalabrage, s. m. — L'ouvrier qui s'occupe du décalabrage est celui qui surveille les excavations susceptibles de se détacher. A Amiens, le décalabrage est l'échange commercial. Latin *lamberare*, déchirer en lambeaux.

Décancher, v. a. — Enlever un objet d'un endroit élevé.

Décarcasser, v. a. — Déchirer les vêtements dans une batterie; faire voir sa carcasse.

Decarré. — Être decarré, c'est-à-dire déplacé, chassé d'un endroit, chassé du carraie qu'on occupe.

Décarrir, v. a. — Vendre un coin de terre qui mo-

difie la forme régulière carrée d'une propriété. En Languedoc decar, pour ébrécher.

Déchaffré, p. p., v. a. — Déchiré accidentellement, opposé à déguenillé. (Seg.)

Dechaux, s. m. — Ou terre du sillon; diminutif de déchaussé. « A pieds decaus », pieds nus.

Dèche, s. m. — Tomber en dèche, peut-être de décheoir. Voir *Déchet*.

Déchet, s. m. — Être en déchet, n'avoir plus d'argent. Vf. dechès, decès, mort, de décheoir : « il m'a regardé déchet », ou d'un mauvais œil, avec mépris.

Déchintrer, v. a. — Défaire une chintre. Voir *cheintre*.

Décidement, adv. — Consentement, il faut aller chercher son décidement.

Décoquiller, v. a. — Décoquiller une lettre, par exemple, c'est enlever l'enveloppe, tout objet qui *emboure*.

Décoter, v. a. — Garder la place qu'on occupe. A Segré, décoter c'est prendre la place à quelqu'un. On décote la vigne, après le labour, avec une tranche, on soulève la terre entre les ceps de vigne. Dégotter, faire sortir difficilement d'un trou-trou ou got. (Haute-Marne.)

Découliner, v. n. — Se laisser tomber en roulant. On dit un coulineau ou goulineau, pour un petit cheval sur les bords de la Loire. Vf. gouline, canal, goule gorge, gouline, petite rigole.

Décout de la lune. — Pour le décours. (Seg.)

Découverture, s. f. — Action d'enlever la terre qui couvre le schiste, dès 1613 (Tr.), pour découvrir la roche.

Décrouiller, v. n. — Enlever, tirer le crouillet d'une porte, et dégringoler d'une échelle. (Seg.) Descendre un objet encrouillé, comme un jambon. (Seg.)

Dedet, s. m. — Petit doigt. *Dedot*, doigt, en espagnol. Vf. déel, « un del à queudre. »

Dedin. — Pour dedans ; de *intus*, latin.

Defairdir, v. a. — Se réchauffer quand on a été engourdeli.

Defaix, s. m. pl. — Défense du seigneur. (CD.)

Defaix, s. m. — Avoir du defaix ou defait ; c'est ne pas recevoir la totalité qui est due.

Defôiré, v. n. — Se défoirer, c'est sortir du marché de la foire pour aller recevoir le prix d'une vente. Latin *foris*, *foras*, dehors.

Defouer, v. a. — Defaire : « Les laboureurs defouërent les landes des haies. » sous Foulques le Bon. (J. de Bourdigné.)

Defrou. — En parlant d'un terrain, pour défriché.

Degabarré. — Se dégabarer, sortir d'un mauvais pas, d'une gabarre.

Degater, v. a. — Souches enlevées de la terre, comme défricher, gaster, ou terre en friche. (Mauges.) Gast, ruine, dégât. Id. en roman. Du latin *gastare*, gâter et HD.

Degelée, s. f. — Rossée à coups de bâtons.

Degoter. — Pour démarrer, sortir de... (Seg.)

Dégoter, v. a. — Voir *Degâter*. Voir aussi *Décoter*.

Degourdeli, v. a. — Un homme expert. Expression ironique.

Degoutation, s. f. — Pour dégoûtant ; objet malpropre.

Dégrammatiser, v. n. — Vieille chaux tombant d'un mur; se dit aussi au figuré : on a l'estomac dégrammatisé. (Seg.)

Dégravouiller, v. n. — Tomber en coulant (Pays des Mauges); tandis que gravoyer veut dire ôter les gravois (id.), dégravoiement. Vf. cavoillie, eau trouble.

Degrigner, v. a. — Faire des grimaces. Vf. grein, fâché, de mauvaise humeur. En italien *sgrignar*, pour mépriser. (Seg.)

Dégringer, v. a. — Faire des grimaces. (Seg.)

Déguenailler, v. a. — Pour déguenniller; être déchiré, être à l'état de guenille.

Déguigner, v. pron. — Faire des grimaces; en picard, guigner, regarder en clignotant des yeux. La préposition indique ici le contraire de ce qui est exprimé par le mot guigner; d'autres fois la répétition et l'augmentation de l'action.

Deiau, s. m. — Couverture du doigt. Vf. deaul, del. Latin, *digitus*, doigt. Voir *Deau*.

Dejuller, v. a. — Deux bœufs, deux animaux attachés en sens inverse. (Seg.)

Delayat, s. m. — Boue délayée. Expression vulgaire.

Délices, s. m. — Poires cuites; pour délicieuses, bonnes. (Pays des Mauges.)

Délisseuses. — Ouvrières séparant les drapeaux ou chiffons destinés à faire du papier.

Délit, s. m. — Plans de rupture de quartz ou de charbon bien accentués dans l'exploitation des schistes; les principaux délits sont le torsin, les chefs, les erures ou rembrayures, les feuilletis, les chauves, les asse-

reaux, les cordes de chat; les chauves sont des veines en bizeau cédant facilement, des veines noires, colorées.

Démarrer, v. a. — Sortir avec difficulté d'un mollet (Seg.), d'une mare. En terme de marine amarrer; amarre signifie câble.

Demi-Rez ou Comble. — Voir *Mi-rez*.

Demi-Vin, adj. — Voir *Boite*.

Demoselle, s. f. — Pour demoiselle; quelquefois demouselle pour marraine.

Denuit, s. m. — Ce qui se porte la nuit, un objet de nuit. *Nox*, *noctis*.

Déparcher, v. a. — On ne déparche pas, les pois qui n'ont pas de parches.

Déprier, v. a. — *Deprecari*, prier; *depri*, prières; c'était la déclaration que faisait celui qui voiturait des denrées pour les privilégiés, gens d'église, nobles, docteurs, afin de jouir de l'exemption des droits acquits. Exemps de payer la coutume de deprier les chouses (de déclarer ce qu'ils portent); aujourd'hui c'est retirer une invitation.

Déragatonner, v. a. — Aller chercher, fouiner partout. (Seg.)

Derénavant, adj. — Dorénavant vient de *ore*, en avant, et de *ista hora in ante*.

Dergne, s. m. — Dernier; expression employée par les enfants. Ils disent aussi segue, pour second. En picard, derne et dergnier; en roman, deren; du celtique deire. Vf. darraiers.

Dériber, v. a. — Dérive; l'eau en grandissant se déribe. (La Pointe.)

Déribouler, v. a. — Tomber en roulant comme une boule.

Dérimer, v. a. — Déraisonner : son langage n'a pas de rime.

Dérincer, v. a. — Déraciner; pourquoi ne pas dire déraciner? (Bourg-d'Iré.) En vieux français, raicene pour racine.

Dériper, v. a. — Dévier de sa route, comme dériver, quitter la rive.

Deris, s. m. — Les eaux du déris, les grandes eaux qui dérivent sur les prairies qui les couvrent. (Seg.)

Derliner, v. a. — Dreliner, faire du bruit avec une clochette ou une dindelle. On dit : derlin derlin, par onomatopée.

Dermaisuit, adv. — Pour désormais, aujourd'hui : « Demesuit, vla qui fut donc bon »; c'est un point d'arrêt dans la conversation (Seg.); tandis que demesuit à Trélazé se dit pour peut-être.

Dérocher, v. a. — Abattre un rocher. Dérocher et desrocher, précipiter du haut d'un rocher, renverser, abattre :

Il ne fut Jupiter à la foudre bruiant
Qui tous les *desrocha*, jà n'eussent jurant.
(Roman d'Alexandre.)

« Les pionners frappèrent sus pour la desrocher. » (Rab. I, II, c. xxxiii.) Desrocher correspond à l'espagnol derrocar; arracher a aussi son analogie, arrogar; composé du verbe rocher, en langue d'oil, pour nous il est synonyme de dégringoler, dégribacler, tomber en roulant.

Derhuuer, v. a., et **Deroker**. — Oter les cailloux, arracher par parties. On dit à Cholet : « Je n'ai pas déroqué toute la nuit » pour « je n'ai pas craché. » Dero, desroquer; en vieux français, raquier, cracher. *Derocciare*, en italien. Desroquer pour précipiter. En picard enlever les rokes ou cailloux.

Derouine, s. f. — Machine à repasser les ciseaux se mettant en mouvement avec le pied; se dit aussi d'une femme bavarde, pour vrai moulin à paroles. (Seg.) Vf. deresne, chicane.

Derousir, v. a. — Pour dégrader (Seg.); à Montbéliard, deroucher. Vf. desrocher, derocher, derouetcheroche. A Montbéliard on dit eroutchir, pour jeter les pierres de rouetche. Le latin *ruo*, *runi*, *rucare*, *adrucare*, *adrocare*, arrocher, entre dans sa composition. Doubs, deroutsi. Vf. derocher, desrocher, faire tomber une partie de roche.

Desamain. — Objet qui n'est pas à la main.

Desaquer, v. a. — Défaire la laine tricotée pour la retricoter de nouveau. (Seg.) Ne serait-ce pas défaire un sac sous forme de bas, ou tirer d'un sac. Espagnol, *saccar*.

Désargenté, p. p., v. a. — Privé d'argent, être en dèche.

Deserrant. — Si le temps est froid et sec; on dit que M. de Serrant est arrivé.

Desserviteurs, s. m. — Autrefois vicaires des paroisses.

Dessolement. — Changer la *sole* d'un terrain; le contraire d'assolement.

Dessour, s. m. — Pour dessous. La lettre *r* est peut-

être une réminiscence du latin *subter*, d'après le comte Jaubert. Se disait déjà au xvi° siècle.

Dessur, s. m. — Dessus; synonyme d'sur, su. Vf. sus, c'est le *post equitem sedet atra cura* d'Horace. Se disait au xvi° siècle.

Desvée, s. f. — Être en desvée, folle, extravagante. Se disait au xiii° siècle. Voir *Endevée*.

Detrayer, v. a. — Sevrer un enfant; opposé à traire. Latin *trahere*, enlever, arracher. A Amiens, détricher, pour tirer, choisir.

Detre. — Pour aller à droite. Le detrier est le bœuf attelé à droite de la charrue; *dexier*, droit.

Detré, adj. m. — Avant d'avoir le droit d'être nommé perreyeurs, il faut être detré au prix de 150 fr.

Detrier. — Placé à droite :

Lui haut seigneur et maître
Qui contient tout en soy,
Ta veve tant à dextre
Qui est espris de toy.
(*Noëls de* 1545, publiés par le comte Dassinoys, au Mans, p. 17.)

Au temps de la chevalerie. Le *dextrarius* a reçu son nom de ce que l'écuyer le menait à la droite du sien, avant que le chevalier montât à cheval.

Deusse, n. de n. — Pour deux. Cong. castrair et lorrain, dousse.

Deva, v. pers. — Un malade qui s'affaiblit deva. (La Membrolle); il s'en va, il deva ou d'va; devers, du côté de. Latin, *versus*, à Mons.

Devalant, v. a. — En descendant la vallée, en d'valant. Vf. devaler. (Ro.) En bas latin, *devallare* (*de valle*

ire). « La haie » ou bois « en devalant l'eau » sous le moulin des Essarts, formait la départie des paroisses de Loiré et d'Angrie, en 1765.

Devaler, v. a. — Descendre le vallon. En roman, devalar. Voir *Devalant*.

Devant, s. m. — Pour devanteau par abréviation, on dit aussi une devantière et devantère. Vf. devantier; devantier pour avant-hier.

Devantière, s. f. — Pour devantier ; de *ab ante*; on dit encore devantier pour avant-hier.

Devanirade, adj. — Être en devanirade, c'est se mettre en bamboche (Seg.)

Devant Que. — Avant et avant de; devant que de mourir. Vf. devant.

Devenir, v. n., s. m. — Il ne devient pas, pour maigrir. (Seg.)

Devinaille, s. f. — Devise, charade. En vieux français et en roman, devinaille, chose à deviner.

Devinette, s. f. — Devise en lorraine, devinette à Besançon ; devinotte.

Dévirer, v. n. — Tourner, il a déviré les yeux. R. vir, tourner; de *virare*, dérivant peut-être de *girus*, circuit.

De vrai. — Paroles véritables. De vrai oui pour j'accepte votre avis, c'est vrai, la vérité.

Dextre, s. f. — Droite. Le vieux mot adextre signifiait favorable.

Dezubler, v. a. — Son chapeau, c'est mettre son chapeau. R. *diffibulare* et *affibulare*, c'est-à-dire s'affubler de son chapeau.

D'hui, s. m., ou Dui. — Pour aujourd'hui. On dit encore d'aujourd'hui.

Dia, interj., et Dio. — Cri dont on se sert pour diriger les chevaux à gauche, en Bretagne à droite. En grec, dia pour en travers; de côté, pour nous. Hue, hudia, hu-haut, à droite, selon que le conducteur est placé à droite ou à gauche de son cheval. R. Du germain diou, dihou, dehou, à droite.

Diable, s. m. — Ou salamandre. Espèce de vase en terre, avec couvercle, servant à faire cuire les pommes de terre.

Diacre. — Plante qui croit au milieu des prairies. Voir *Roulée*.

Diamant, s. m. — Cristaux de sulfure de fer aux ardoisières. (Tr.)

Diardeux, adj. m. — Ou guiardeux. Un bon ouvrier est un guiardeux.

Diarès. — Pâtisserie faite au sucre, en vogue en 1820. (Aff. d'Ang., 1820.) Serait-ce une idée de denrée.

Dié, s. m. — Par dié, pour par Dieu, par dié oui.

Didi, s. m. — Pour doigt. Diminutif de *digitalis*.

Diganne, s. f. — Viande d'un mauvais choix. (Doué.)

Dindelles, s. f. — Petites cloches qu'on plaçait dans les clochers, c'était le dindelier qui les sonnait. On donne ce nom à deux clochettes qu'on agite d'une manière particulière en tête de la procession dans les campagnes. Ce mot est formé par onomatopée. Voir *Echelettes*.

Dinder. — Envoyer dinder, ou promener. Etymologie de *inde*.

Dinette, s. m. — Petit repas. Bas latin *desinerare* pour *desinere*, d'après Beronie.

Dinguer, v. a. — Promener. Je vais me dinguer. (Ex F.)

Distingo, s. m. — Discorde, contrariété (CH.) Latin *distinguo*; en langue d'oc, distingar, formé de distinguere et de dis, diversion, et de l'inusité stingo, marquer, ou de l'adv. dis, qui signifie deux fois, et par attraction dif stinguo, dérive de *stigma*, marque.

Divars, adj. — Diverse, turbulent, id., divarseux.

D'jarni. — Juron. Je renie. A Segré, rarement. D'jarnicoton; Coton était le confesseur de Henri IV. Ce jésuite était très en faveur, il devint le confesseur de Louis XIII. Comme il était dangereux dans ses rapports, le renier ou ne pas l'écouter c'était une faute. (Extrait de la Société d'émulation du Doubs. *Glossaire* de Tissot, patois des Fourgs (arrondissement de Pontarlier. D. de Doubs).

D'jarniller, v. a. — Pour renier. Voir *D'jarni.*

D'mage, s. m. — Pour dommage, quelquefois d'ammage et d'ommaige. Latin *damnomentum.*

Vaillant chevalier sans reproche
De la mort duquel fut dommaige.

(Bataille de Bulgneville où douze lorrains moururent. *Hist. de René d'Anjou.*)

Do, interj. — Pour de. Quel do bougre (CH.)

Dober, v. a. — Frapper à coups de poings sur le dos. Voir *Dauber.*

Doder, v. a. — Commencer à dormir, premier symptome du sommeil. (Seg.)

Dodiner, v. n. — Soigner, caresser, bercer un

enfant, lui faire faire dodo, diminutif de dodeliner, remuer doucement. Autrefois le dodin était un sot.

Dodo, s. m. — Lit d'un enfant. Faire dodo ou dormir. On dit dodo, dodinette, terme enfantin. Du celtique dov, reposer. Dodo, dodino; dod, signifie balancement; cette expression est usitée partout.

Dolleau. s. m. — Couteau lourd en fer, qui fait cisaille avec le rebord métallique du billot ou chaput, aux ardoisières, de douelle.

Donaison. — Pour donation.

Doré, s. m. — Ce nom se donne aux petits enfants; au féminin dorée. En Anjou, nous avons l'Arche-Dorée, le Bois-Doré, le Clos-Doré (Clos-l'Oreille). La venelle est l'opposé du doré du lit, le devant; le doré d'un champ ou la lisière. R. *ora, oræ*, c'est-à-dire lisière. Encore, le Lion-Doré, le Bœuf-Doré, comme enseignes.

D'or. — Du d'or : « Il porte une jaquette à grands basques plissées avec du d'or dessus. » (*Misanthrope.*)

Doreau, s. m. — Pièce d'or. Aux ardoisières on dit : « Tu vas toucher le doreau, moi j'aurai le sac en toile pour je recevrai du cuivre, aurum, or. »

Dorusé, s. f. — Chose dorée. (Seg.) Doriez, dans le *Roman de la Rose*, formé par suite de la fusion de l'article avec le substantif.

Dossière, s. f. — Partie du harnais d'un cheval de limon qui soutient la charge, placée sur le dos :

Et sele charretière
Et Forrel et Dossière.
(Estillement au vilain au XIIIe siècle.)

Douce, adj. — « Sardine à la douce » ou fraîche, non salée. *Dulcis*, doux.

DOUCIN, DOUCINE. — Caractère patelin.

DOUET, s. m. — De duit pour douet, *ductus* (DC.), petit lavoir, eau propre, par opposition à la mare, eau sale, stagnante. Le Douet est souvent formé par l'extension de la Loire hors son lit ordinaire, aussi le seigneur de Blaison, au XIe siècle, se plaignait au comte; le comte lui répondait : « La Loire me prend plus de pays que le roi de France. » *Ligerim fluvium plus sibi terre tollere quam regem Francise.* (Cartul. Saint-Aubin, f° 58.) *Donet rivulus qui appellatur duitus* (1060-1080). *Douet ductus aque. Duictus, Duiptus, Ductus*, en 1082. (Cartul. de Saint-Serge, p. 141. La Duette, Cassini.)

DOUGÉ, adj. — Fil doux au toucher, fil dougé, autrefois deujé, de la toile dougée. R. *delicatus*, delié, et *dolcatus*. Dougé :

> De gras et bien dougez
> Comme il plaît aux destinées.
>
> (Ronsard, *Ode au chancelier de Lhopital.*)

Soie doulgée, fine et douce : « trois draps de soie doulgée. » (Ms. de Guillaume Oudin, 1710.) Plus tôt de *dulcare*, adoucir, *dulcis*, doucir, rendre doux.

DOUGET, s. m. — Instrument à fendre les ardoises qui sert après le passe-parteau. (Tr.)

DOUILLET, adj. m. — Gilet de tricot; de *dulcis*, doux.

DOUVE, s. m. — Petite, *ranunculus flammula*; grande douve, *ranunculus lingua*.

D'OU-VINT-IL — Pour comment que t'as fait ça : quéque t'as pensé, dis, muas gars.

DOUZILLER. — Se servir du douzit. Prendre de l'eau et allonger un liquide avec. (Seg.)

Douzit, s. m. — Cheville en bois, petite bonde. Raqn. Dozil : « Il faut tordre le *douzil* et bouche close. » (Rab., *Garg.*, c. iii.)

Drageline, s. f. — Voir *Matricaire.*

Doyau, s. m. — Linge qui enveloppe un doigt malade.

Draillée, s. f. — Donner une draillée, ou donner le fouet. (Seg.)

Drapeaux, s. m. — Langes, linge destiné aux enfants, petits draps. Vf. drapais :

Sans feu, sans lict, sans drapeaulx,
Entre les deux animaux,
A minuit Jésus enfanté.

(*Noëls de* 1545, publiés par le comte d'Assinoys.)

Drapeau. — Chiffon servant à faire le papier séparé en différentes nuances par les délisseuses qui ont à la main un crochet ou couteau en forme de serpette. « Priam vendoyt les vieux drapeaulx. » (*Pantagruel*, l. II, cap. xxx.)

Dret, adj. — Droite, *dextra manus.* En roman, dru, pressé ; en latin mauv. *dreyta via*, droit chemin. (*Vie de saint Honorat.*) On dit dret pour droit, comme adrette pour adroit, maladret, fret pour froid, étret pour étroit. « L'encolure d'un cygne, effilée est bien drette. » (Molière, *Les Fâcheux*, acte II, scène vii.)

Drigne, s. f. — Cours de ventre. (Seg.) En picard, dringuer ou jaillir.

Drigou, s. m. — Sans soin. (Ex F.)

Driner, v. a. — Battre la route, le pavé. (Seg.)

Drolerie, s. f. — Drôlerie des Ponts-de-Cé : « Qua-

torze hommes pour porter une ardoise. » (Voir le *Dictionnaire* de M. Port à l'article Ponts-de-Cé.)

Drolette. — Chanson grossière et satirique chantée pour danser, endormir les enfants. (Chemillé.)

Drouillard, s. m. — Chêne rouge; de derw, mot celtique, ou du vieux gaulois. (Desvaux.)

Dru. — Un homme qui est dru ne se porte pas bien. A Amiens, c'est le contraire :

Arbre planté chevelu
Pousse dru.
Qui sème dru récolte menu
Qui sème menu récolte dru.

(*Proverbes.*)

Du vieux français dru, pressé, on a fait druzir, devenir fort, comme on dit se redruzir au soleil. (Seg.) Par métathèse du mot dur, fort, vigoureux.

Druzir, v. n. — Devenir dru.

Duit, s. m. — Petit lavoir, de la Thouet, Douet. Vf. douit, ou cours d'eau.

Durer, v. n. — « C't enfant ne peut durer », pour rester tranquille. Le bas latin *durare*, id.

Duretal. — Pour Durtal en Anjou. On dit quand une femme à la tête dure, qu'elle a été faite à Duretal.

Duriou, s. m. — Jaune, durou jaune. Vulg. *Condrilla juncea*.

Durou, s. m. — Voir *Duriou*.

Dusite. — Pour dusil, douzit.

D'zur, s. m. — Pour dessus. Deux hommes qui se battent, il y en a un d'zu ou dessur.

E

Eau. — Dans les mots qui se termine en eau, on appuie sur l'*e* : ainsi un martéau, un ciséau. (Cholet, Chemillé.)

Ébaubir. — S'ébaubir, être étonné; terme populaire.

Ébaupin, s. m. — Nom vulgaire du *Néflier*.

Éblé, s. m. — Étourdi, évaporé. Vf. esblouir, du latin *lux*, lumière.

Èble, s. m. — Euble. Nom vulgaire du *Sambucus Ebulus*.

Éberché, p. p., v. a., et **Éberchu.** — En roman, eberché : « Il a une dent de moins, l'enfant est éberché », pour ébréché; à Tours, brechu, idée de brèche.

Ébigorner, v. a. — Ébigorner un animal, tuer en suçant. La belette ébigorne la poule en suçant le sang à la gorge. (Seg.)

Éboguiller (s'), v. — S'éboguiller les yeux, enlever son luminaire ou humeur chassieuse. (Seg.)

Ébouillanter, v. a. — Nettoyer une barrique avec de l'eau bouillante.

Ébraser, v. a. — Être ébrasé, se brûler. Au figuré être ébrasé de soif, être brûlé de soif; se tenir trop près du feu, on y est altéré. (Seg.)

Écabocher, v. a. — Meurtrir la tête, y faire un trou, une caboche. Caboche, tête dure

Écabouir, v. a. — Écabouir une pomme c'est l'écraser. Vf. cabouler, écraser.

Écaigner, v. a. — Écaigner un mal, c'est-à-dire le taquiner, de même que grabotter un mal. On écaigne un chien en l'excitant à la colère. (Seg.)

Écarbeiller, p. p., v. a. — Écarter les jambes. Ecarbeillard, cheval ayant les jambes écartées; corbeillar, celui qui se frotte les genoux en marchant. (Seg.) Voir *Escarquillé*. Molière a dit : « Ils marchent escarquilles comme des volants. » Vf. escarbouiller, jeter à l'écart.

Escapiller, p. p., v. a. — Pour écarquiller les yeux; écarter au XIIIe siècle; escarquiller, de *corcille*; dérivant de quartier, quart de noix ou de pommes : on écarquille les noix. Quartier se prononçait quarquiè, *divaricatis cruribus*, comme dit Robert Étienne.

Écarts. — Ferme, à Durtal; à Beaupréau, réunion de plusieurs métairies.

Écaubu, s. m. — Espèce de taudis sans cheminée. (Seg.) Du roman escauffer, échauffer.

Échabot, s. m. — Voir *Chabot*.

Échaleau, s. m. — Noix qui commence à sécher. En langue d'oc, échalalot, pour déguenillé; langue romane, écale pour noix; escalloum pour cerneau. *Scagliare*, écailler, dérivant de *squammare*. Vf. écale, pour ardoise, une enveloppe, une écaille.

Échaler, v. a. — Pour écaler, enlever le brou de la noix; on a alors des écallaux ou des échallaux. « Fourni deux milliers et demy oistres escallées et demi cent non escallées. » (*Archives Saint-Jean*, 1556.) « Cependant les mestaiers qui là auprès challoient des noix. » (Rab., *Garg.*, c. xxv.) « Un échalleur de noix. » (*Pantag.*)

Échantillonnage, s. m. — Nom donné à l'état de

lieux dressé à l'entrée en jouissance d'un moulin, soit moulin tournant, virant et travaillant. (Baugé, Saint-Georges.)

Échappe, s. f. — Coup d'échappe, si les enfants laissent tomber une balle en jouant, ils ne manqueront pas de dire : coup d'échappe; de là échappement l'action de faire un coup d'échappe.

Échappement, sub. m. — Voir *Echappe*.

Échargeau, s. m. — Charge de planches de sapin qui payait 5 sols, selon le tarif des droits de Boëte.

Écharpiller, v. a. — Écharpiller la laine, faire de la charpie de laine. (Angers.)

Échaubouillé, p. p. — Avoir chaud, être en transpiration. (Seg.) R. *calor*.

Échauffées. — Prendre des échauffées, lorsque le sang monte à la tête. (Brion.)

Échaudouir (s'), v. p. — Si le soleil chauffe les noix de manière à les faire échaler.

Éché, Échais, p. p. — Être mal éché, mal tombé. R. cheoir. S'emploie au moral. (Seg.)

Échelette, s. f. — Petite échelle. Les enfants, en faisant passer un jeune oiseau d'un doigt sur l'autre, lui font monter l'échelette.

Échelettes, s. f., et Échilettes. — Petites cloches que les porteurs portaient aux enterrements. R. de *scilleta*, diminutif de *skilla*, *skella*. Voir *Eschillettes*.

Échelles a Poisson, s. f. — Coursier d'usine, voie d'eau passant entre deux rangs de pilotis. Défense d'y pêcher. (HD.)

Échelié, s. m. — Échalier, petite barrière à l'entrée d'un champ.

Éclaire, s. f. — Nom vulgaire de la *Chélidoine.* On croyait que les hirondelles rendaient la vue à leurs petits avec le suc de cette plante.

Éclatoire, s. f. — Prendre des petits oiseaux à l'éclatoire, dans une meule, dans un buisson, le soir, avec une lanterne, en recouvrant le tout avec un filet.

Éclocher, v. a. — Écorcher : « les ronces éclochent les doigts. » (Seg.)

Éclop-Cha, s. m. — Vulgaire *Genista anglica.*

Éclop-De, s. f. — Voir *Mâche-Bourcette.*

Éclosé, s. m. — Champignon qui vient d'éclore. (Saint-Lambert.)

Écobuage, s. f. — Calcination de la partie superficielle d'un terrain destiné à la culture; quelquefois c'est pour bêcher et émotter, à Landivy.

Écobue, s. f. — Espèce de pelle en fer légèrement courbe, servant à enlever le gazon pour l'écobuage.

Écopailler (s'), v. p. — Faire beaucoup de bruit en éternuant, ou bien pour marquer sa surprise en grondant. (Seg.)

Écornifler, v. a. — Écouter la conversation de son voisin, en entendre une partie seulement.

Écot, s. m. — Pied de genêt privé de ses branches. Vf. escorche pour écorce.

Écullée, s. f. — Pour écuellée. On devait autrefois trois écullées de farine sur trois boisseaux de méteil, droit de mouturage, ces trois écullées pesaient 6 livres 3 quarterons. En Provence, escudella, du latin *scudella,* diminutif de *scuta,* écuelle.

Ecot, s. m. — Plumes naissantes sur un oiseau ou une volaille; de *scopa,* brosse, balai.

Écot, s. m. — Ranger les écots, opération qui consiste à enlever le talon d'une masse de schiste à peu près régulière et qui empêcherait l'abattage de la pièce suivante, si on ne l'enlevait.

Écoter, v. n. — Enlever la racine des genêts coupés. (Seg.) De *scopa*, balai ; écoter et acoter un mur.

Ecoubette, s. m., jaune — Vulgaire *Chondrilla juncea*, id. à la chicoréc sauvage.

Écouletie, s. m. — Petit balai ; de là écobue, écobuer, du latin *scopa*, balai. Vf. escoucillon, d'où écouvillon ; en Gascogne, escoubo.

Écouronner. — Écouronner un arbre, couper les branches ; en terme ordinaire les arbres s'écouronnent lorsqu'ils se dessèchent par la tête. (HD.)

Écrabouti. — Écraser. Synon. écraboui.

Écus, s. m. — Compter les écus, pour les enfants, exprime le mouvement de tête du hanneton qui se dispose à s'envoler et plus particulièrement la dilatation des antennes.

Écusser. — Pour écuisser et écuisseter, c'est-à-dire fendre en deux.

Effant, s. m. — Enfant. Vf. effant, latin *infans*, roman infant et effant.

Effiolé, v. a. — Vider une fiole.

Efflandri. — Personne de haute taille et sans tournure ; synonyme de grand flandrin, (Seg.), fluet, élancé. Vf. filandre pour frange.

Effluanté. — Agité.

Effoel, s. m. — Pour effouil, *exfoliare*. (DC.) On dit effouil et effouille (Seg.) L'effouits, produit de la vente du bétail.

EFFOUIL, s. m. — Fœtus, *exfolium*; petits des animaux enlevés à la fin de l'année. (CD.)

EFFOUILLER, v. a. — Effeuiller, enlever les feuilles aux choux. (Seg.)

EFFRITE, s. f. — Effrayant. A Pouancé il y a une pierre frite. Chose effritée ou effrayante. Id. en langue d'oc, efrei pour effroi, angoisse. De frem, diminutif de *fremo*, frenus; de phrisse, par apocope, phriss, *et* par le changement de *p* en *f*, d'où frisson, efrei, esfray, effrayé. Vf. effreer, effrayer.

EFFUMELÉ, s. m. — Enlever la femelle du chanvre.

ÉGACHER, v. a. — Pour écraser. (Seg.)

ÉGAIL, s. m. — Homme au teint rosé. Aiguail, en terme de chasse, rosée; d'où aiguayer, baigner au gué. L'aigail ou la rosée lave les feuilles. Le soleil n'a pas bu l'aiguail du matin. « On n'a pas la prétention de faire venir égailler de diviser, qui se dit pour se mouiller en allant daus l'égail. Cependant les Vendéens s'égaillaient dans les genêts, peut-être comme la rosée du matin. On leur criait : « Égaillez-vous les gars ! » On dit aussi égailler le grain, le fumier, dans le sens de diviser. « Le duc de Mercœur, en 1590, assiégeant Derval, la ville de Châteaubriant lui fit des fournitures dont le prix fut égaillé sur toutes et chascunes des paroisses du ressort par suite d'un règlement dit égail. » (Extr. du *langage populaire de la Vendée*, par Léon Audé.)

ÉGAILLER, v. a. — Étaler; on égaille le linge pour le faire sécher. (Seg.) On dit évaillé.

ÉGALOCHE. — Pour échasse.

ÉGAPPI, adj. — Si à l'époque des vendanges, le raisin a été longtemps exposé à l'air avant d'être mis au pres-

soir, le vin prend un goût d'évent très marqué qu'on désigne sous le nom d'égappi. (Saumur.)

ÉGRAVÉ, v. n. — L'animal dont la corne a été usée par la marche.

ÉGOUSSER, v. n. — Écosser, enlever les pois des gousses. Au lieu de gousse on dit aussi cosse. Écosser des poids. (id.) On aime la *gosse* d'ail cuite sous la cendre.

ÉGRAINCHER, v. a. — Pour égrigner (Seg.) Tige egrénée.

ÉGRASSEAUX. — Arbres qu'on fait enter, en 1774, tandis qu'en 1783, on disait aigraffaux, de graiffe, graiffer. (HD.)

EI. — S'emploie souvent pour oi : creitre pour croître, etc., etc.

E'IOU, adv. — E'ioù, pour où donc. « E'ioù allez-vous donc? » Interj.

EJARDER, v. a. — Oter le jard du poisson.

EJON, s. m. — Ajon, balard, landier, hedin, hudin, vulg. ajonc d'Europe. Le landier vient dans les landes, et le petit ajonc nain est le petit landier.

ÉGRASSIGNER, v. a. — Égratigner. Vf. égraphigner, au XVI[e] siècle. Ne serait-ce pas faire un signe, une marque, *ingratinare* (Ménage), ou de *gratare*, grater? On a substitué une sifflante à cette aspiration pour dire égrassigner.

ÉGRENÉE, s. f. — Une égrénée de pain. (Id.) égrémiller. Vf. egremiller.

ÉGRÉNIAUX, s. m. — Châtaigne tombée de l'arbre sans sa bogue, de *grana,* graine. (Seg.)

Égretter, v. a. — Travail qui se fait dans les vignes. (Doué, HD.)

Égueroinché. — Objet rugueux, brisé avec une tenaille. (Seg.)

Ehannetonner, v. a. — Enlever les hannetons et enlever les vers qui doivent les produire. (Saumur.)

Eizion, s. m. — Nom vulg. d'un osier.

Élosser, v. a. — Secouer fortement.

Elriver. — Elriver sur le tard, pour se presser. (Cholet.)

Embale, adj. — C'est faire l'important, de *ballare, saltare choreas ducere, huc et illud inclinare, vacillare.* Dans les vieilles chroniques on voit : faire son lambale; en français embaleur pour fanfaron. De nos jours, les canards s'emballent pour dire qu'ils s'envolent joyeusement, de βαλλεῖν, jeter, βαλλεσεῖν, danser.

Embarrassé, v. a. — Une fille qui est embarrassée, c'est-à-dire enceinte,

Embarbouillé. — Pour barbouillé. (Angers.)

Embarger. — Pour embarquer, mettre dans un bac un objet volumineux. (Terme de marinier.)

Embarlificoter, v. a. — Pour entortiller, embarrasser.

Embauché, v. a. — Si le temps est à la pluie on dit qu'il est embauché.

Embecassé, v. a. — Ennuyé. Cet homme m'embécasse, pour dire j'ai assez de son bec. Une fille embecassée ou amoureuse. (Seg.)

Embéguiné. — Coiffé; la béguine est la coiffe de deuil (Ménage de Bégan); en anglo-saxon, *calere, observare.*

Embenaché, v. a. — Empêtré : « Not vieau était embernaché dans son licou. » (Seg.)

Embobeliner, v. a. — Enveloppé dans un manteau. (Seg.)

Emboiser (s'), v. pron. — Avaler une arête de poisson; en picard, boise pour poutre. (Seg.)

Embonnir, v. a. — Rendre meilleur.

Embotter, v. a. — Embotter une poule, c'est attacher aux pattes un linge afin de l'empêcher de gratter; on croit qu'une poule dans ces conditions ne doit pas pouvoir pondre.

Emboubliné, p. p., v. a. — Comme embobeliné, renfermé comme dans une boule?

Emboucagé, v. n. — Embarrassé. R. de bocage, bocager.

Embouson, s. f. — Être un embouson, c'est faire ses embarras; de *bousare*, en bas breton, qui signifie assourdir.

Embousonner.

Embraseur, s. m. — Incendiaire. (CD.)

Embrunchie, s. f. — Euphorbe, id. ombelle, à cause de ses tiges ou branches.

Emcabré, p. p. — Enterré; de l'hébreu *keber*, en terre. (Seg.)

En. — Pour on : « l'en fait », pour « l'on fait. (Seg.)

En Cause. — Être bien en cause, c'est être bon parleur.

Emiché, adj. — Délicat, difficile à nourrir. En lang. rom. emuchier, rendre mince; en langue d'oc, micha, miche, petit morceau. Émiché, exposé à la pluie.

Émincer. — Amincir, rendre plus mince; imitation de amincir.

Emoier, v. p. — Être en émoi. En langue romane, esmayer, eimoye, attristé : « Dist li, ne esmaier de rie. » Vf. esmoié, esmai, émoi; au xive siècle, s'emoyer.

Emoiement, adv. — Dérivant du verbe emoier.

Emonde, s. f. — Voir *Ragolle* et *Rosse.* Vieil arbre; branches et souches dont l'intérieur est souvent vermoulu. Emonde, arbre privé de ses branches. (Seg.) Le bois échauffé, c'est-à-dire l'aubier, commençant à s'altérer a besoin d'être émondé.

Émouti, s. m. — Tomber en émouti, le bois, la pierre tombant en poussière. (Seg.) On dit émoter pour briser les mottes de terre. Vf. moure, pour moudre.

Emparement, s. m. — Mariage d'une fille noble à un noble. (CD.) Vf. emparagement.

Empaumer, v. p., et Empomer. — Malaise causé par l'absorption d'une trop grande quantité de pommes; de là l'obligation de *baisser* l'animal en lui attachant une corde de la tête aux pieds. (Seg.)

Empulantir, v. a. — Empuantir. (DC.) *Impuricia.*

Empiatre, s. m. — Emplâtre.

Embrunché, s. m. — Nom vulgaire d'une euphorbe dont les tiges forment une ombrelle.

Encanché, v. n. — Suspendu aux branches d'un arbre, ou bien : « Je suis mal placé. » A Longué, on dit : « Je vais encancher mon ouvrage », pour « Je vais commencer à travailler. »

Encanillé, s. m., et Enquenillé. — Avoir le nez embarrassé. (Seg.)



Encastiné. — Sec comme une tête de chat; la castine, calcaire dur et sec.

Encancher, v. a. — Se mettre en retard pour son travail. (Trélazé.) On s'encanche dans les racines.

Enchairoué, s. m. — Pour enchairoir. Bois cylindrique qui retient la lessive sur la panne. En langue d'oc, enchâsser. R. *capsa*, caisse ou bois encaissant, Pièce de toile qui sert à changer les abeilles de ruches.

Enche, s. m., et Encheneau. — (Doué.) Pour enchère. (Seg.) Voir *Maie du pressoir*.

Encherdir, v. a. — Pour enchérir.

Encherrie, s. m. — Voir *Enchairoué*.

Enchiz, s. m. — Meurtre commis sur une femme enceinte; de *incidere*, tuer.

Encleume, s. m. — Enclume. De même en roman.

Enclous, s. m. — Enclos. Au xvi[e] siècle on disait encloure la haie, clore le jardin.

Encoubler. — Trancle, mâche, *bilbu*, *betbu*, pour luzerne *medicago*.

Encour, adv. de t. — Pour encore; *hac hora*, à c'te heure : « J'espère être encoures là où sera le roy : en est long. » (*Lettre* de Philippe de Commines V.)

Encrouillé, p. p., v. n. — Endependancer dans une cheminée à un clou; décrouiller c'est le contraire. (Seg.)

Endemené, s. m. — Enfant turbulent. (Seg.)

Endementier, adv. — Cependant : *in de interim*; on a dit *de interim*, comme *de magis* : mantier ben. « Endementier que li emperez Alexis fut en lost. » (*Hist. de la conquête de Constantinople*, 1199.)

Endevé, p. p., v. n. — Impatientant. Italien, *indiavolare*, perdre le calme ordinaire, paraître sous l'influence du diable. Ducange : *Indè viare*, *extra viam ire*. L'endevorie était un ancien jeu : l'enfant qui devait être *endovey* se couchait sur le dos ayant les pieds nus, celui qui devait procéder à l'invocation lui introduisait d'abord dans le nez l'endovoir, c'est-à-dire l'*Achillea* à mille feuilles, et lui criait : endevé, etc. Après avoir rempli les narines et mis entre les doigts l'*Achillea*, puis sur un caillou placé près de sa tête, un de ses camarades frappe sur ce caillou à coups redoublés en criant : endevé ; les autres se retirent. Voilà l'enfant endevé qui fait des diableries. Desvé, dans le *Roman de la Rose*, signifie extravagant.

Endodeliner, v. a. — Tromper ; comme endodiner, endormir quelqu'un avec des paroles trompeuses.

Endodiner, v. a. — Se jouer de quelqu'un.

Endormi (l'), s. f. — Paresseux, nonchalant ; ce nom se donne aux animaux occupés au labour : comme la Blanche, la Grise, la Fainéante, la Pailleuse, le Roujeau, le Gaillé, le Cailleté, le Levreau, le Châtain, le Marjolet, le Moureau (noir et blanc), le Vermé (pour vers moi).

Endrait, s. m. — Endroit. Vf. endret, pour métairie, closerie, etc.

En Errière, prép. et adv. — En retard.

En-Evé. — On est en-evé quand on a de l'eau dans ses souliers. (Pays des Mauges.)

Enferduré. — Avoir froid.

Enferger, v. a. — Mettre les fers comme entraves aux pieds des chevaux, de là enferges, s. f., entraves.



Enferrage, s. m. — Travail qui se fait avec des coins en fer. (A.) On devrait dire enferrure.

Enfleumes, s. f. — Enflures.

Enfolier, v. a. — Enfolier une vigne c'est cultiver des plantes entre les ceps de vigne; au commencement de l'hiver on rapproche la terre des ceps de vigne, c'est le rafouissage.

Enformailler, v. a. — Mettre des clous au nez du porc. (Seg.)

Enfondre, v. n. — Être enfondu, c'est être mouillé jusqu'aux os.

Enfré, s. m. — Enferré. Obstacle qu'on met aux pieds des chevaux. Quand une fille se marie on dit qu'elle est enfrée ou enfergée. (Seg.)

Engiponné, s. f. — Enjuponné.

Engivasé. — Être dans l'embarras, être dans le bourbier, dans la boue.

Engourdeli, v. a. — Engourdi. On a les mains gourdes par l'action du froid.

Engoutté. — Avoir la goutte. (*La légende de Saint-Lubin.*) A Thouarcé on soutient que tous les curés de Thouarcé seront *engouttés* tant que la statue de Saint-Lubin ne sera pas remise en sa chapelle.

Engravé, v. a. — Agravé, s'il y a une pierre dans la corne de l'animal. Gravier.

Engueuser, v. a. — Se faire engueuser, c'est faire une mauvaise affaire. (Seg.)

Encuiberbé, s. m., et Enguiberdé. — Diminutif de aguibré, c'est-à-dire obligé de porter en désordre un fardeau. Voyez *Aguibré*.

Enjoui, s. m. — Enjoué, une étoffe qui a de belles

couleurs est enjouie, c'est-à-dire qu'elle réjouit les yeux.

Enmoleté, s. m. — Être dans le mollet ou terre molle. Boue dans un chemin. (Seg.)

Ennipé ou Ennepé, s. m. — A la pêche des anguilles elles sont ennipées, parce qu'elles se prennent par le nez, surtout si l'on met un limas d'eau au bout de l'hameçon ; de *nique*. Vf. niche, morve, *mucus*, nasal. On dit : « Prends donc ta nique ou nipe », pour ton mouchoir.

Ennuit, s. m. — Annuit, aujourd'hui. En huit ou anuit, *ante noctem*. Voir *anuit*.

Ennuyence, s. m. — Ennui, rad. ennuit. R. *nocare*, tuer, ou de *nex*.

Enombrer, v. n. — Perdre son nombril, donner le jour à un enfant :

> Et une vierge s'enombra,
> Et en son corps voulut gésir.
>
> (*Vieux Noëls angevins.*)

Cette expression n'est plus en usage.

En Parlé. — Être bien en parlé, causer beaucoup. (Bourdig.)

Enpaumer, v. a. — Tromper, et longueur du pouce au petit doigt, les doigts étant écartés. (Seg.)

Épate. — Faire ses épates ou des embarras ; de s'épater, s'étendre, du français patte, ou du vieux français, épauter, épouvanter.

Enpendanser, v. a. — Accrocher un objet qui reste pendant.

Enpetouser, v. a. — Faire des embarras. (Seg.)



Enpiller, v. n. — Animal qui a trop mangé de trèfle. (Seg.)

Enpommer, v. a. — Animal qui a une pomme dans le gosier, de là un instrument destiné à refouler la pomme, l'empommier.

Empommier, s. m. — Voir *Empommer*.

En Pour. — C'est-à-dire pour l'objet que tu m'as donné, disent les enfants.

Empunaiser, v. n. — Avoir des punaises.

Enquenillé, s. m., et Encanillé. — Avoir le nez embarrassé. (Seg.)

Enquenoillé, s. m. — Aculé dans un coin, se dit pour un animal. (Seg.)

Enquintcher, v. a. — Mettre les gerbes par cinq, l'épi en haut, et dont la cinquième recouvre le tout l'épi en bas. (Seg.) R. *quinque*, cinq. Dans les Mauges mettre les gerbes en quintuaux; on a quarante, cinquante quintuaux de blé.

Enquiquiner, v. a. — Je me moque ou je vous enquiquine. Ce mot pourrait encore dire quelque chose de plus bas. de plus ordurier. En picard, enguignier c'est en vouloir à quelqu'un.

Enrai et Enré. — En arrière. On dit : on vend son blé enrai tel prix, pour à raison de.

Enrheumé, v. a. — De l'allemand ruhm, bruit. Vf. enrhaumer, rheume. D'après M. Labour, rum signifie agglomération.

Entabler, v. a. — Celui qui commence à jouer est celui qui est entablé. (La Membrolle.)

Entendouère, s. f. — Entendement, de même que comprenouëre.

Ensabaté, s. m. — Ensorcelé. R. sabbat. (Seg.)

Ensoleillé, s. m. — Exposé au soleil. (Seg.)

Ente, s. m. — Pommiers. Être dans l'ente des doux, avoir de la pomme douce, ou bien au figuré, c'est être en bonne veine. (Seg.) A Agen on vend des pommes d'ente d'Agen.

Entendre, v. a. — N'entendre quet, quelqu'un qui n'entend pas. (Seg.)

Entorté, v. a. — Enveloppé (Seg.); quelquefois entourtié.

Entourné, v. a. — Couvrir un objet en tournant autour. On dit aussi je m'entourne pour je retourne. Vf. entourné.

Entre-Cuisse. — Partie sèche qui sépare la partie charnue de la noix.

Envelimer, v. a. — Vf. velin ponr venin, c'est-à-dire empoisonner. Vf. envelimer : « Sa personne par moi fut envelimée. » (Villon, *Ball. de la Fortune.*)

Envenir, v. a. — Vous envienne-vous de chez vous? pour venez-vous de chez vous?

Environ, adv. — A peu près, s'occuper d'un travail : Elle se mit *environ* son beurre. (Bero de Verville.)

Environnoir. — Morceau de linge servant à envelopper le corps de l'enfant nouveau-né. (Voir *Testron.*)

Envoirai, v. a., et Envoierai. — J'envoierai vous chercher, pour j'enverrai. « Dieu t'envoira. » (Palsgrave, p. 250.)

Epanplé, s. m. — Epampré. Enlever les pampres de la vigne.

Epaucantée, s. m. — Se dit d'une femme aux allures masculines. (Seg.)

Epée, s. f. — *Phelandrium pecten.*

Epée, s. f. — Couteau en bois ou buis servant aux tisseurs pour serrer les fils du tissage.

Epeniller, v. a. — Défaire de la laine tricotée. (Seg.)

Epenter, v. a. — Étendre le fumier sur la terre. (Seg.)

Eperon, s. m. — Tige adjacente à une tige de ronce destinée à faire des harres.

Epiau, s. m. — Tige : un épiau de chou, la jeune tige. R. épi tus; du roman espieule, épingle?

Epicotoire, s. m. — Crible pour passer le grain, les épicots ou épigots. (Corné.) Voir *Epigot.*

Epi-d'Eau. — *Potamogeton natans.* (Bastard.)

Epiéter, v. a. — Supporter avec patience; de *pes, pedis.* Se dit à Cholet, tandis qu'à Segré épieter une besogne, c'est la faire lestement. Vf. épiéter, empiéter, gagner du terrain.

Epigots (gaut)? s. m. — Enveloppe du froment, du blé. (Seg.) L'épigau se donne à manger aux volailles. La gaule ou gave était un droit payable en avoine. (Corbie, 1294.) En vieux saxon, gault, forêt, jeune taillis. Syn. ballet, bogues, boguets, cosses, pigriers.

Epigocher, v. a. — Prendre malproprement du beurre.

Epigoti. — Déchet du battage d'orge et d'avoine, etc. (Seg.)

Epine-ner, s. f. — Noire. Vulgaire prunier sauvage.

Epiner, v. a. — Enlever les épines. (HD.)

Epingues, s. f. — Epingles. Latin *pingere*, piquer.

Epithyme. — *Cuscuta minor.* (Bast.)

Epouiller. — Pailler les vignes, c'est le bourgeonne-

ment de juin. (Seg.) De là l'épouillage, d'où ôter les poux.

Epoullailler, v. a. — Renvoyer la poulaille, les poules de l'endroit où il y a du grain. (Seg.)

Epoumonage. — Façon pénible faite à la vigne. (Noyant, Vihiers, Thouarcé.)

Epoupiner, v. a. — S'élever de bonne heure, comme les poules ou comme un poupon. (Seg.)

Er. — Pour re ; déplacement d'une syllabe qui se rencontre souvent : venderdi, berbu, erchigner, erceper.

Eraigne, s. f. — Grappin à plusieurs branches.

Erboucher. — Du nez, faire la moue. (Seg.)

Erbrasser, v. a. — Relever les manches de sa chemise. (Seg.)

Erceper, v. a. — Recevoir : erceper une balle.

Erclamer, v. a. — Réclamer.

Ercoiter, v. a. — Ercoiter un grenier, réparer en terre le sol du grenier avec la bouse de vache mêlée à la terre glaise. (Seg.) De couette, espèce de matelas.

Erdaler, v. a. — Voir *Tercaler*. Syn. de ridaler.

Erfourcher, v. a. — Deuxième labourage à la cobèche ou à la tranche (Seg.); deuxième travail à la fourche. En rouchi fourke.

Erguelisse, s. f. — Réglisse.

Erifler, v. a. — Rifler. Vieux langage, égratigner. On dit aussi érofler; on érifle l'eau en jetant des ardoises à la surface de l'eau. Vf. riffer; du bas latin *rifflare*.

Erlache, s. m. — Voyez *Chardon*.

Erluquer, v. a. — Reluquer. En rouchi, relouker ;



de *relucere*, *lux*, lumière. On reluque l'argie, on regarde l'argent. (Ex F.)

EMENAC, s. m. — Almanach.

ERMOUCHER, v. a. — Regarder : « Ermouche la bonique », « Regarde la belle fille. (Ex F.) A Amiens mouvoir à petit bruit ; ermoucher du nez, pour exprimer l'aspiration par le nez faite avec bruit.

ERNAFLER, v. a — Aspiration bruyante d'un animal qui a peur. Ernifler pour renifler. On donne une erniflée de tabac pour une prise (Seg.)

ERONCE, s. f. — Ronce.

ERPECRE, s. m. — Revêche (Seg.)

ERQUELIE, s. m. — Fruit dont l'enveloppe est ridée; se dit également pour une vieille femme. (Seg.)

ERQUELIER, s. m. — Mauvais gars, fainéant. (Seg.)

ERRÉ, s. m. — Un mois erré, ayant un R :

Si les mois ne sont pas errés
Le poisson ne mangerez.

(*Prov.*, j. f. m. a.)

ERRIÈRE, s. m. — Arrière. Le radical *e* se prononce *rre*, comme dans *ferrrmer*, *ad retro*.

ERUDÉE, s. f. — Erussée.

ERUSSAGE. — Voir *Erussée.*

ERUSSE, s. m. — Rembrayures. Espèces de *délits* qui ne sont jamais accompagnés d'aucun dérangement de la couche schisteuse. (A.)

ERUSSÉE, s. f. — On érusse ou éruce le chanvre. On dit aussi éruder, d'*erudo*, *erusso*, *erussare*. Belon, c'est-à-dire qu'on enlève les feuilles, et que la tige est moins rude. L'eau mêlée à la grêle tombe en érussée.

Erussée, s. f. — Plan de glissement des schistes par une masse de rocher plus ou moins considérable qui tend à tomber dans une carrière, c'est-à-dire à s'érusser. (Tr.)

Esbaubi, s. m. — Ebaubi, abaudi. Rad. baud dans la langue des troubadours, de baudour ou de bautz, de *gaudere*, se réjouir. On avait au xvie siècle la tendance d'ajouter un augmentatif à certains mots : de *spiritus* on a fait esprit, de *spectaculum*, espectacle.

Esbiner (s'), v. p. — Se sauver. Pour s'esquiver.

Escabieuse, s. f. — Scabieuse; escrophuleux, scrophuleux, estalice, esquelette. Voir *Esbaubi*.

Escar, s. m. — Prendre son élan pour sauter. Vf. escar, grand fracas; autrefois escarder pour corder, diviser, tandis que escarter c'était perdre de vue; escarrir pour se disperser çà et là. En portugais escar, c'est mettre l'appât à l'hameçon. R. *esca*, *amoræ*, et de *ar*; radical *esc*, aliment, *edere*, manger. Prendre son escar, c'est reculer prendre ou parcourir une partie du quai et aller jusqu'à la rive, de l'*apideus ager ad ripam fluvii*. Lescar, se sauver, moyen de salut. *Chroniques des ducs de Normandie*, t. I, p. 403, verset 283 :

Nul autre escar ni sai trouvé.

C'est-à-dire que nul n'a pu prendre le large.

Eschabouillure. — Ampoule; du roman bouillir.

Eschelette, s. f., et Eschilettes. — Escolettes. De *escalus*, écailles, escalette, eschilettes, pour petite cloche, clochette. A Lille la clochette des échevins se nommait escalette; dans nos campagnes un homme à la tête de la procession porte des eschilettes qu'il agite en cadence.

Eschilette, s. f. — Voir *Eschelette.*

Escieux, s. m. — Dans les cieux; en parlant des nuages moutonnés. Voir *Moutonnés.*

Esclopié, s. m. — Boiteux; de *claudiis,* esclop ou sabot; en latin *esclava.* « Giraud s'en tira avec ses esclops ou souliers de bois chaussés. » *Litter. remiss.*, anno 1457, *in reg.* 187, chap. cclxxxxi.)

Escofié, s. m. — Tuer; du roman escofir, anéantir.

Esconfé, s. m. — Caché. En latin *absconcia* :

Soleil d'hyver trop tôt levé
Bientôt couché et esconsé.

(*Prov. angevins.*)

Escourgeon, s. f. — Espèce d'orge cultivée en Anjou.

Espacanage. — Espace compris entre deux jeunes arbres, de soixante centimètres. (Briollay, Chemillé.)

Espadronner (s'). — L'homme qui fait le beau, qui est fier. (Seg.)

Espofié. — Blessé légèrement (Seg.), tandis que escofié, tué.

Esquelette, s. m. — Pour squelette. En espagnol *esqueleto.*

Esquipot, s. m., et Estipot. — Enjeu à Segré; à Cholet, stipot, pour corbeille qui sert à mettre l'enjeu, pour petit pot?

Essaimage, s. m. — Le trop plein d'une ruche est l'essaimage; essaim.

Essaimis, s. m. p. — Petit essaim d'abeilles. En picard ess pour abeilles. Vf. ess.

Essamau. — Petit oiseau qui quitte son nid; vient d'essaim.

Essamer, v. a. — Répandre un peu de graisse. (Seg.) Id. pour les petits oiseaux qui quittent le nid.

Esserpillière, s. f. — Serpillière.

Essever, v. a. — Retirer la seine de l'eau.

Essevoire, s. f. — Rigoles que l'on fait dans un ensemencé pour laisser couler l'eau. (Seg.)

Essief, s. m. — Etalon servant de point de comparaison pour les mesures.

Essuyon, s. m. — Torchon, balai. En Anjou un souillon ou une fille sale, de *siccus*, sec, de *siccare*, sécher; *exsuccare*, enlever le suc, la malpropreté. Syn. de *sullius*, cochon, rad. soulh; en langue d'oc, suil, pour une étable à porc, de *sus*, cochon.

Estipot, s. m. — Voir *Esquipot*.

Estomal, s. m. — Estomac. (Seg.) Avoir l'estomal à bas, la sorcière le relève avec un peigne bénit par un mouvement de bas en haut. (Combrée.)

Estourbir, v. a. — Estourbir un animal, c'est le tuer.

Estromontade. — Culbutes aussi au physique qu'au moral; pour tramontade.

Estraquer. —

> Prises mout les froidures en allant estraquer.
>
> (*Vieux noëls.*)

Scier, couper?

Estreper (être), v. p. — Être arraché, trompé; *extirpare*. (CD.) « Estrepement du tennement tenu en douaire. » (*Établissements de saint Louis.*)

Estubutu (aller en). — En étourdi. On dit aussi estubutu. (Seg.)

Et. — Le *et*, à Segré, c'est le consentement du maître. On dit : « Je vous vends cet objet sauf le *et* de not'maître. » (Seg.) Peut-être pour le souhait?

Eraouir, v. a. — Étouffer. (Seg.)

Étausser, v. a. — Étausser un arbre, couper les branches de la partie supérieure, se dit principalement pour les mûriers. Etau, souche morte en picard. Du celt. *eteo*, grosse bûche. Voir *Têtards*.

Étoilage, s. m. — Le battage du blé étant fait on enlève les esquilles en forme d'étoiles. La même signification que débridage.

Etau, adj. — L'eau qui ne monte ni ne descend, pour étal, étau, pour renversé, couché, à Saint-Saturnin. Peut-être du celtique *eteo*, grosse bûche morte et coupée, au figuré, individu immobile.

Etou, s. m. — Pour itou, de *item*, même, ou d'*etiam*, aussi; refrain d'une chanson vulgaire.

Etiommes-nous. — Pour nous étions.

Etoupas. — Porte en fer destinée à fermer la bouche du four à la campagne, c'est-à-dire boucher; en franc-comtois, étouder ; en vaudois, etopar ; du roman estouper, dérivant du latin *stipulare* ; en italien, *stopare*.

Etouper, v. a. — Etouper une haie, rabattre les branches vertes pour garnir. Rom. estiper, fermer.

Etourdeli, s. et adj. — Pour étourdi, suffoqué ; on a fait étourdelissement.

Être-a-son-amain. — Convenable, approprié à la main ; c'est le contraire pour desamain.

ETRET, adj. — Etroit, *strutus* :

> Damoiselle belette, au corps long et fluet,
> Entra dans un grenier par un trou fort étret.
>
> (Lafontaine, III, 17.)

Au féminin :

> Echappé d'un filet qui d'une attache estrette
> Les tenoyt enserrez chacun fait sa retraite.
>
> (J. de Montlyard, au XVIe siècle.)

ESTUBERLU. — Voir *Butu-butu.*

EUBLE, s. m. — Voir *Eble*, sureau.

EULES, p. f. pl. — Pour elles. Autrefois eux était le masculin de elles et s'écrivait eulx.

EUR. — Comme radical se prononce souvent comme *u* : Ugène, comme profixe. Voleux, laboureux, etc.

EVAILLER, v. a. — Pour égailler, étaler le linge; on égaille les pierres. (Seg.)

EVEILLE-FOU, s. m. — Ce nom se donnait à la cloche des moines indolents. D'après Ménage : « à cause de la cloche qui sonnait les matines. » Dans une charte de l'Hôtel-Dieu d'Angers (1183) on lit : « *tintinnabulum quod evigilans stultum dicitur.* » Au contraire, sur la cloche du réfectoire il y avait ces vers :

> Vox mea, vox grata est, quia prandia dica parata.
> Que ce son est doux, quand elle me dit que le repas est prêt.

EVERRER, v. a. — Couper le filet de la langue pour préserver un animal de la rage.

EVESTOUI, s. m. — Être éveillé. L'homme qui a bu est souvent éveillé. (Seg.)

Evroles, s. m. pl. — Ampoules sur le « *cors humin* » ; de *aqua*, *riola*. Pour aeroles, chargé d'eau, comme on dit *aquarolia*, de aigue, eau.

Excuses, s. f. — Faites excuses ; locution opposée à celle de l'Académie : not-excuse, c'est-à-dire accordez-moi.

Exprès (à l'). — Les enfants font à l'exprès de mal faire.

F

Fabriqueur. — Membre de la fabrique d'une église. (Brossier, t. II.)

Faces. — Grand côté des bans de schistes, tandis que les petits côtés ou chefs ne servaient pas à marquer les foncées. (Tr.)

Fade, adj. des deux genres. — Un liquide qui est amer est fade.

Faduchet, s. m. — Petit avorton. (Seg.)

Faignant, s. m. — Feigniant qui n'ose pas avouer sa paresse, il feint de travailler ; le faignant qui ne fait rien, ou le néant. Attourné de Gauthier, fais-nient. (*Testam. du Patelin*, p. 186.)

Failli Gars. — Mauvais sujet ; du breton fall, mauvais.

Faine, s. m. — N'être pas faine, c'est n'être pas embarrassé (Seg.) ; peut-être fainéant.

Faire, v. a. — Faire sa croix au bas d'un acte ; faire l'herbe pour recueillir l'herbe ; faire sa poire, c'est pencher la tête en marchant.

Faisance. — Redevance en nature.

Faisant, s. m. — Domestique. (Montreuil-Bellay.)

Faiscinage, s. m. — Fascinage; usage des fascines placées dans l'eau pour arrêter le poisson, en 1772, sorte de barrage.

Faiselle, s. f. — Fraiselle; vase dans lequel on met le lait à égouter, c'est-à-dire retenant le fromage de lait ou bien à cause de sa forme d'une fraise?

Fait, s. m. — Effets, vêtements : « J'allais offrir mon fait à part. » Un beau fait ou un beau joujou pour un enfant. Diminutif de *facio*, *factum* :

> Fait bien Fortino
> Et lui rendit tout son faict.
>
> (Brantôme.)

Faiteau, s. m. — Pour enfaîteau.

Falmeuche. s. f. — Pour flammèche. (Seg.)

Famine, s. f. — Vulg. de l'*Arabis Tholiana*, à tige filiforme et à silice élastique.

Fanchette, n. c. — Pour Fanchon, Fancine, Fanie pour Françoise.

Fanes. — Tige et feuilles d'un arbre (Angers); de faner, fener, on disait le fenage.

Far, s. m. — Pour fer, *ferrum*.

Faraichier, s. m. — Feragier, farescheux, division d'un héritage entre deux frères; de *far*, *farris*, toute sorte de grain propre à faire la farine.

Faraud, adj. — Élégant :

> Avant que de m'in pays je n'bouge,
> Del tête aux pieds je veux être faraud.

Faraud, de fard; de l'islandais fard, élégant?

Farois, s. m. — Sentir les farois ou une odeur forte, en parlant d'un animal sauvage. (Seg.) On dit aussi le farouan. Faran, troupeau de bêtes chevalines. (Edit de la Sicile, 2 mars 1471.)

Fatique, s. f. — Faim, fatiquer, avoir faim.

Fauchée, s. f. — Ce qu'un homme peut faucher dans une journée, ou fauchiée, *folcata.*

Fauveau, n. c. — Nom que l'on donne aux bœufs de couleur fauve.

Fayan, s. m. — Fauteau, hêtre; nom vulg. du hêtre des forêts, *falgus.*

Fay-Feu, n. p. — Pierre Fay-Feu était recommandable par ses facéties; on dit : c'est un Fay-Feu, d'après Tartifume ; pour celui qui aime la plaisanterie.

Feger, v. a. — Figer.

Feignant, s. m. — Voir *Faigniant.*

Feillé, s. m. — Feuilles sèches et même racines destinées à faire un brulis ou une ruée (Seg.); du roman *foillu.*

Feinte, s. m. — Pour ma foi oui, on dit ma feinte oui. Action de feindre; on dit aussi que le corneau est une alose feinte.

Fendant, s. m. — Orgueilleux. (Longué.)

Fendeurs, s. m. — Ouvriers des ardoisières qui font des fendis.

Fendis, s. m. — Ouvriers d'à-haut, qui ne font que des fendis, c'est-à-dire des ardoises minces.

Fener, v. a. — Faner; *fanum,* foin. On disait le fenage, *fenagium*; cette prononciation avait lieu dès le xv[e] siècle.

Ferdir, v. n. — Pour froidir; aussi referdir pour refroidir.

Fergane, s. f. — Bouche grande comme un four, on dit aussi fourgane.

Fergonner, v. a — Pour fourgonner le four. (Seg.)

Ferré, s. m. — Un chemin ferré, dans lequel il y a du macadam.

Férieux, adj. — Pour furieux, un homme largement constitué.

Ferlimousse, s. f. — Firlimousse, figure, peut-être pour fin-museau ou fin moufle. (Expression triviale.) Voir *Frimousse*.

Fermure, s. f. — Fermure d'un pré ou barrière.

Ferouillé, s. m. — Pour se réjouir. (La Membrolle.)

Fersiller, v. n. — Se dit pour un liquide qui commence à bouillir. Latin *fritillare*.

Ferte, s. m. — Grand bâton pour aller à l'affut. (Seg.) Vf. ferté, forteresse, force, comme en roman (de là fertouper.)

Fertoué, s. m. — Petite herse servant à briser les grosses mottes. (Seg.)

Fertouper, v. a. — Frapper dur et longtemps; du latin *fritillare*? ou fort tauper ou taper.

Fessat, s. m. — Sorte de bâton épineux; de *faissus* ou *fassus* : « Lequel suppliant tenait un petit bâton appelé faisse. » (*Ex litteris remiss.*, année 1360. *Ex reg.*, 89, chap. cdl.)

Fesse-Merle. — Italien *smerlo*. Espèce de faucon.

Fessoir, s. m. — Petite houe pour biner la terre; autrefois fesseur, fessoier. (Comte Jaubert.)

Feste, s. m. — Pour faîte. Autrefois les draps étaient mesurés par le *faîte*, c'est-à-dire par le milieu. De *fastum*, inusité, de *fastigium*. (M.) Vf. festre, frestre.

Fête-Dieu, n. c. — Un malade attaqué du feu sacré ou du feu de Saint-Antoine était à la Fête-Dieu, *ignis divinus*, ironiquement parlant.

Feu, s. m. — C'est-à-dire appel au feu; on dit entendre le feu, pour entendre le rappel pour se rendre aux incendies.

Feuilletis, s. m. — Espèces de délits qui ne contiennent pas d'amandes quartzeuses. (A.)

Feurieux, adj. — Homme ou enfant à larges épaules.

Fichage, s. m. — Action de planter des échalas dans les vignes.

Ficher, v. a. — Enfoncer; *fixare, affixere pro alligare*. On fiche des coups à son ami, ficher une pile. Je m'en fiche, pour je m'en moque.

Fichti. — Se fichtil, se moquer de; de ficher, pour se fiche-t-il.

Fienge, s. f. — Pour fiente. (Seg.) En roman fient, dérive de *fimus*. Bullet dit que fiens est un mot de pur celtique. (Cor.)

Fiers, s. m. — Espèce de raisin; on prononçait fièz, de *ficari*, à cause de la douceur de la figue.

Fieu, s. m. — Pour feu. (CH.)

Fieuvre, s. f. — Fièvre : « J'ai les fieuvres, je vais chez vous. » Berrichon, fieuvre. « On traîne sa fieuvre. »

Filandaine, s. f. — Aiguillée de fil, de laine, etc. (Seg.); et aussi pour le fil d'araignée ou filandre...

Fil-en-Trois. — Eau-de-vie, deux tiers alcool et un tiers d'eau

Fil de Bergère. — Gros fil obtenu des étoupes de lin. (Vendée.)

Fil de pierre. — Direction d'une couche de schiste. La galerie est faite dans la direction du fil de pierre.

Fil de bœuf. — Plaie rongeante au pied d'un bœuf qu'on guérit par l'herbe à fil; le guérisseur prend une feuille de plantain dans sa poche, la suspend à un arbre; le fil s'en va. (Seg.)

Fillettes, s. f. p. — Les fillettes de Beaufort; ce nom se donnait à sept paroisses qui dépendaient autrefois de Beaufort, ou succursales. La Possonnière, dit Ménage était la fillette de Savennières (*Affiches d'Angers*, 1821).

Filouser, v. a. et n., et Filouter. — Faire le filou. (Baugé.)

Fin, s. f. — A la fin des fins, à cette fin et à sal fin. *Finis*. Ne pas faire fin pour ne pas engraisser. (Seg.)

Fin-Fond, s. f. — Jusqu'à la partie inférieure. Le fin fond d'une carrière. On négocie du *fin fond* de son courage. (Montaigne, l. I, cap. xxvii.)

Finoche, s. m. — Fin, rusé. (Longué.)

Finte, s. f. — Voyez *Feinte*. Ma feinte oui. Il jure par ma finte. (Ber. de Berville.)

Fio, s. m. — Pour fléau servant à battre le blé.

Fioque, s. m. — Faire fioque, c'est mettre le pied dans une mare et faire entendre un bruit. (Seg.)

Fiquette. — Voir *Fixe*.

Firlimousse, s. f. — Pour figure, voir *Frimousse*.

Fisslé, s. m. — Pour ficelé : un paquet bien fisslé.

Fiston, s. m. — Terme d'amitié pour un fils. Diminutif d'affistoler. Bien paré.

Fixe, adj. — Ma fixe, ma fingue ou ma fiquette, ma foi ; Ménage dit fiquette ; en rouchi, figue.

Fleure. — Pour flaire : cette rose fleure bon.

Flaitre, s. f. — Bouquet flétri, fané ; pomme de reinette ridée.

Flambe, s. m. — Nom vulg. de l'iris des marais, iris faux acore.

Flambe, s. m. — Pour flamme. « Il faisait feu et voire flambe. » (Gefreid.) « D'Anjou *portet* lorie flambé. » (*Ch. de Roland*, ccxxx, vs. 3093.) De même en roman. « Il vit devant lui ung grant monstre, les yeulx plus alumés que la flambe de fournaise. » (*Cent nouvelles nouvelles*, lxx.)

Flamme-Nue, s. f. — Voir *Chenarde*, colchique d'automne.

Flammée, s. f. — Pour flambée, flammèche ; aussi flambant neuf.

Flanquette, s. f. — C'est-à-dire sans cérémonie. Molière a dit : « Boire à la franquette. »

Flautre. — Étoffe de laine servant à égoutter la pâte destinée à faire du papier. (Chemillé.)

Fleaux, s. m. — Pour flots ; les fleaux tombent en cadence en frappant le blé.

Flegme, s. m. — Pour fainéantise.

Fletre, s. f. — Voir *Flaitre*.

Fleunenette, s. f. — Voir *Houdin*.

Fliger, s. m. — Pour figer, de *fligere*, choquer ??

Fètons. — Fètons de Pâques ou œufs au lait.

Floper, v. a. — Battre, souffleter. En picard, flober, de même en rouchi.

Floquette-Ner. — m vulgaire du coucou.

Flumatique, s. m. — Vulg. *geum urbanum.*

Foée, s. f. — Voir *Fouée.*

Foidre, s. f. — Lorsque le blé est couvert d'une poussière noire d'un champignon ; on dit est froidré et a foidré.

Foié, s. f. — Pour foi : ma foiée oui.

Foin, s. m. — Foin maré ou mouillé sans avoir été relevé.

Foire, s. f. — Marché. *Feria, magnum forum quod dicitur feria,* de *federe.* Vf. fore-marché.

Foiseux, s. m. — Les campagnards qui vont à la foire. Vf. fore-marché.

Foiriens, s. m. — Marchands étalagistes de la foire.

Foissat, s. m. — Verge, bâton pour frapper. En langue d'oc, *foussoun,* pour une houe, fouesta, un fouet.

Foissis, s. m. p. — Branchages verts, servant à retenir les *quelles* de chanvre dans la Loire.

Follet. — Feu follet, dégagement pendant l'obscurité d'un hydrogène sulfuré. Autrefois le folet était le chef de ces bandes de jeunes gens qui visitaient les paroissiens pour obtenir d'eux des secours pour le luminaire de l'église paroissiale, et qui étaient employés en débauches, banquets, etc. (*Statuts,* de Ch. Miron.)

Fols. — Les fols chez Beaumont, prov. populaire faisant allusion à la gaieté et folâtre humeur de René Bault et de sa famille, ancien échevin d'Angers. (1er mai 1564.)

Fombrayer, v. a. — Ou Fonbrayer. Oter le fumier d'un fossé avec une fourche.

Foncée, s. f. — Faire une foncée dans une carrière,

c'est-à-dire trois mètres de profondeur. On dit qu'une carrière a tant de foncées (ce que l'on voit sur les faces ou grand côté des bans de schistes, et non sur les chefs ou petits côtés. Ouvrier des foncées, ou d'à-bas. (Tr.)

Forestage, s. m. — Ancienne expression employée pour désigner que le propriétaire du sol avait droit à une partie des ardoises préparées. (A.) Treize milliers d'ardoises de production de chaque année.

Forgane, s. f. — Bouche large comme l'entrée d'un four

Formaige, s. m. — Pour fromage :

Un renard qui vit ce formage
Pensa à lui : comment l'aurais-je
Et saverai, pain de fourment
Bon fourmage et clere fontaine.

(*Li Jus de Pèlerin*, Buchon, p. 112.)

Du latin *formatius*.

Formanies, s. f. — Lames de la vigne.

Forme, s. f. — Fosse à fumier. (HD.)

Fortage, s. f. — Vieille corde goudronnée utilisée dans les bateaux.

Fortau. — Lien cylindrique en fer qu'on met aux brancards d'une charette à laquelle on attelle les bœufs ; pour consolider une pièce de bois qu'on ajoute à l'extrémité.

Fortouper, v. a. — Pour crosser ; ne serait-ce pas tauper, pour taper fort ?

Fossés. — Fossés de Provins : obligations aux fermiers de faire des fossés de Provins. (HD.)

Fouaillée, s. f. — Donner le fouet à un enfant.



Fouasse-a-l'Ane, s. f. — Voir *Chardon.*

Fouassier, s. m. — Voir *Guimauve.*

Foucage, s. m. — Travail particulier opéré par les ouvriers d'à-bas dans le fond des carrières : c'est l'ouverture d'une rigole ayant 3m,33 de profondeur, composée entre deux chefs de règle qui limitent la carrière dans le sens du fil de la pierre ou de la longueur. Chaque ban ouvert porte le nom de foncée. Ce travail se fait à la poudre et à la pointe, espèce de pique dont un seul bout est acéré. (Travail sur les ardoisières, par M. Blavier.)

Foudon, s. m. — Voir *Reliques.*

Fouèdre, s. f. — Maladie du grain causée par un champignon.

Fouée, s. f. — Sensation subite de chaleur à la tête. (Seg.) Sang qui monte à la tête.

Fouée, s. f. — Feu clair fait avec des branches sèches. *Foagium.* (DC.) On faisait la galette à la fouée dans le four à ban. Du roman fouyer, ou pousse fagot :

Se li convient fouier
Et la busche et le buchier.

(Estillement au vilain, au xiiie siècle.)

Focus, foyer, fouier, fouée. Autrefois le fouage était une taxe par feu. Du bas latin *focagium,* ou du celtique *foallia*, chauffage, d'après M. Henri. On dit aller à la fouée, pour aller chercher des racines sèches pour se chauffer. Du latin *focata*, vf. folere, feu de joie, fuéc, grand feu clair. Aller à la fouée pour attraper des oiseaux à l'aide des torches.

Fouger, v. a. — Recherche intempestive : « Ce que

faisans, semblent ès coquins de villaige qui fougent et escharbotent. » (Rab., *Pentag.*, l. I, c. xxxiv.)

Fouillard, s. m. — Ou Trolet. (Seg.) Voir *Trobet.*

Fouille. — Ce nom se donne aux terrains dénudés par suite des travaux des chemins de fer, le champ de la fouille.

Fouinard, s. m. — Celui qui cherche comme la fouine; le vf. fouiner, signifie s'enfuir, pour glisser, s'insinuer dans un endroit sans être vu.

Foule, s. f. — Pêcher à la foule, en foulant le sable avec les pieds.

Foupi, s. m. — Froissé; c'est-à-dire de faux plis, soit pour une étoffe ou du papier.

Fourche-Febrée, s. f. — Centaurée noire.

Fourgailler, v. n. — Nettoyer le four avec le fourgon.

Fourgon, s. m. — Guenille humide à l'extrémité d'une perche servant à nettoyer le four ou bien du houdin.

Fourment, s. m. — Pour froment « ... et saverez pain de fourment. »

Fournil, s. m. — Fagot d'épines destiné à chauffer le four (s'emploie aux deux genres).

Fourniller, v. a. — Heurter, fureter. (Seg.)

Fourniment, s. m. — C'est-à-dire treize pour douze, pour le blé on achète 21 pour 20 boisseaux.

Fourniture, s. f. — Donner vingt-un pour vingt, ou cent-quatre pour cent.

Fournoyer, v. a. — Pour fournage : Faire cuire une fournée de pain au four. (CD.)

Fourte, interj. — Pour chasser, va-t-en. De l'allemand *fort*, dehors.

Fourcelle. — Avoir la fourcelle à bas ; quand on a mal à l'estomac, on relève la fourcelle avec *un peigne bénit*. (Seg.)

Fourneliers. — Ouvriers travaillant aux fourneaux à chaux préparant le bois ou fournil qu'on met dans le fourneau pour faire la chaux ; ne pas confondre avec le chaufournier, fabricant de chaux.

Foussé, s. m. — Fosse ; de *fossa*, fosse : « moing d'ung saut, passait un foussé. » (Rab.)

Fouteau, s. m. — Hêtre; latin *fagus* ; pour un haistre. Voir *Fayan*.

Foutimasser, v. n. — Faire un mauvais ouvrage. (Terme grossier.)

Fraide, s. f. — Pour froide, *frigidus*.

Fragne, s. m. — Pour frêne, *fraximus*.

Frailler, v. a. — Frotter en se salissant sa robe. (Pays des Mauges.)

Frairie, s. f. — Assemblée. (Pays des Mauges.)

Fraisenne, s. f. — Pour freselle. Vase percé pour faire égoutter le lait. A Bourges, on dit une facelle, de fraises, *fragoria*.

Frait, s. m. — Pour froid.

Français, s. m. — Pour François. (Sur les bords de la Loire.)

Francine, n. c. — Francinette, Sillette pour Françoise. (Pays des Mauges.)

Francormier, s. m. — Vulgaire *Aigremoine Eupotoire*.

Frandouiller, v. a. — C'est-à-dire rincer une barrique. (Seg.)

Franger, v. a. — Sa robe c'est la déchirer. (Seg.)

Frapialasse, s. f. — Cette femme a une frapialasse d'enfants, pour un grand nombre. (Seg.)

Frapouille, s. f. — Chose infiniment basse, pour fripouille. (Seg.)

Frappage, s. m. — Travail particulier des ouvriers d'à-bas dans les ardoisières. Voir d'*A-bas*.

Frase, s. f. — Pour fraise. Latin *fragaria*.

Frasil, s. m. — Poussière de charbon de terre, pour fraisil. Vf. effreser, pour mettre en poussière ; faisil signifie ordure, balayure.

Frater, s. m. — Pour barbier :

Au couvent encore ne suis :
De cecy je puis bien gouster
J'en vay boire à vous, mes amis !
Dites-moi grand merci, frater.

(Ch. Bourdigné, an. 1723.)

Fratres, s. m. p. — Barbiers. Les barbiers autrefois dans les monastères et ailleurs étaient des chirurgiens ; au monastère, *fratres servientes*.

Frebasse, s. m. — Tartarie bâtarde, nom vulgaire du *Rhinaritus crista-galli*.

Frenelle, s. f. — Voir *Patte de Loup*, *Thalictrum flavum*.

Frescheurs, s. f. — Frères et sœurs, faraischeurs. (CD.) Voir *Faraischière*. Le frèrage ou partage entre frères et sœurs, *frater et soror*.

Fredurier, adj. — Sensible au froid.

Fremer, v. a. — Pour fermer. Voir la remarque à *Fremis* :

En la grange le moine si li a défremée.
L'ostesse s'emporti, à la clef frèma l'huis.

Fremis, s. m. — Pour fourmis, masculin pour le vulgaire :

La fremi li a dist :
Ja ne vous aiderai.
(Marie de France.)

De *formica*; on transporta l'*r* qu'on trouva trop dur avant l'*m*. On dit aussi fremer pour fermer.

Freteau, s. m. — Cercle en fer ajouté à un maillet pour l'empêcher de se fendre. (A.) On prononce foerteau, destiné à fendre le reparton.

Freuler, v. p. — Se dit quand quelqu'un ne sait pas par où commencer la conversation. (Seg.)

Freulon, s. m. — Frêlon. D'après Ménage, les frêlons sont grêles, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de ventre.

Frigousse, s. f. — Aimer ou sentir la frigousse, c'est être gourmand. (Seg.)

Friloux, adj. — Frileux. « Nom lens et pesanz et froidellioux et dormillous. » (Brun. de Tartif., *Trés.*, p. 107.)

Frime, s. f. — Pour frimas.

Frimousse, s. f. — Figure (expression de bas étage); diminutif de frime, autrefois faire frime c'était faire semblant. Du celtique *frem*, aspect, on du bas latin *frumen* :

Ou de tartres ou de talmousses
On se barbouille les frimousses.
(*Henriade travestie*, VIII.)

Friquet, s. m. — Ecumoire qui sert à enlever la friture de la poêle. Langue romane, pour petit galant.

Frison, s. m. — Frisette, sobriquet donné aux enfants qui ont les cheveux bouclés.

Froid, s. m. — Bien qu'il soit du masculin s'emploie souvent au féminin.

Fromage, s. m. — Fouassier : Voir *Guimande.*

Froment, s. m. — Porte différents noms vulgaires : le poulard, blé poulard et aubron rouge, froment petit roux. L'aubron, la gouape diffère du précédent par ses épis blanchâtres ; la gouape sans barbe ou gros blé sans barbe ; le pétonielle ou froment renflé, ou blé poulard ; blé à six carres. Aubron, goua, gouape, goise, gloise, goile, gros. Le mot gouape, d'après Desvaux, viendrait d'un mot celtique qui voudrait dire faucille, en raison de la disposition courbe de l'épi. Blé à mailloche, blé de miracle ou froment renflé, rameux froment de trois mois, blé trémois, petit froment blanc, barba ou froment barbu tremois, blé joanet, blé barbu, froment gris à barbe, froment gris, froment breton blanc, barbichon ou froment barbu rouge, froment rouge ou froment sans barbe gros grains, blé de Saint-Laud, de Saint-Nazaire ou froment sans barbe, blé sans barbe, froment trique, froment raque ou raze, petit froment grillé, petit rouge, petit breton sans barbe, froment rouge, blé triquet, rouge, ou froment d'Alsace sans barbe, froment renflé ou gouape, blé souris, blé à mailloche cultivé à Saint-Florent, le trémois cultivé à Beaupreau, et le talaver cultivé à Saumur. Beaupreau, Segré. (*Mém. de Desvaux*, Société industrielle, t. V, p. 117, n° 4.)

Fromental, s. m. — Vulg. *Avena elatius*, ayant du rapport avec le froment.

Frottée, p. s. f. — Frottée d'ail, et un chapon d'ail (pain frotté d'ail).

Frou. — Se dit pour cheintre.

Fuée, s. f. — Pour fouée.

Fumelle, s. f. — Pour femelle, en enlevant la fumelle du chanvre, c'est l'effumeler. Quelquefois aussi employé en mauvaise part.

Fumellier, s. m. — Qui aime à fréquenter les femmes :

A l'autre bord sa fumelle.

(Ronsard.)

Fumereau, s. m. — Pour fumeron, charbon qui fume.

Funérailles, s. f. — Toute cérémonie religieuse exceptionnelle, à Sainte-Gemmes et autres lieux.

Furet, s. m. — Appareil placé à l'extrémité d'une perche, et qui sert à effrayer le poisson ; à l'extrémité se trouvent quatre anneaux en fer qu'on agite pour chasser le poisson au moment où on lève le filet.

Furet, s. m. — Jouer au furet. On passe une ficelle dans un anneau, on tient le tout caché, il faut deviner quelle est la personne qui a retenu l'anneau. On chante :

Le furet du bois, mesdames,
Le furet du bois joli,
Il court.

Fustereau, s. m. — Futereau, de *fusta*, *fustarus*.



On dit le fust d'un pressoir, de même on a fait futaye et futage. Le fust était un vaisseau à bas bords et à rames. De *fust*, bois, *futare*, verser.

G

GABARREAU, s. m. — Espèce de gabarre, bateau qui descend la Loire ; on dit une gabarrée de sable.

GABARRIÉ, s. m. — Tuffeau blanc, destiné à la bâtisse, transporté par eau dans les gabarres.

GABLOUX, s. m. — Gabelou, douanier préposé à la gabelle. Gabelot, en catalan, *gallere*, en italien. En 1790 on donnait ce nom aux brigades ou compagnies de recrues.

GADILLE, s. f. — Fauvette à gorge rouge. De *rubia dilla*. (M.)

GADOUILLER, v. a. — Agiter l'eau avec une rame. Vf. gadoux.

GADOUX, s. m. — Hommes de nuit. Gadoue ou matière fécale, boues, immondices. En wallon, gadou, jus de fumier. Vf. gadou, ordure, fumier.

GAIGNIAGE, s. m. — Autrefois les clercs de Saint-Maurice qui assistaient aux offices avaient le droit d'y recevoir une rémunération. Au XII[e] siècle on écrivait gaaing : « Tui laid gaaing comme perte. » (Bruneau de Tartif., *Trésor*, p. 162.) Ch. Miron, évêque au XVI[e] siècle, défend dans ses statuts synodaux (Statuts V, art. 5), à tous prêtres ou chapelains de participer aux *gaignages* des églises. Ferme, terre labourée, ensemen-

cée ou gaignage, de même en roman. Vf. gaignier, gagnier, emporter, être victorieux.

Gaignant, s. m. — Celui qui voulait gagner la maîtrise, après avoir été le serviteur, le servant.

Galante, s. f. — Voir *Charmante*. Du celtique *gall*. joie, pour d'autres *gallus*, *gall*, coq, qui a la courtoisie du coq.

Galège, s. f. — N'avoir pas assez de galège, c'est-à-dire pas assez d'espace pour faire tourner une charrette. (Seg.)

Galer, v. pr. — Danser, sauter. Vf. jouetter, étrier; nous avons fait régaler; on *régale* un enfant en le punissant. En terme vulgaire, galer ou égratigner. Se galer pour se gratter avec la gale. Terre galée, c'est-à-dire sèche, gercée par la chaleur.

Galère, s. f. — Direction dans le fil de la pierre qu'on approprie pour fendre les ardoises. (A.)

Galerne, s. f. — Avoir les yeux en galerne, c'est-à-dire l'un à droite et l'autre à gauche.

Galiet, s. m. — Caille-lait. Vulgaire *Gallium mollugo*, propriétés douteuses?

Galoches, s. f. — Neige amassée sous la semelle des sabots. La galoche est une double chaussure. Vieux lat. *calopedium*, pour *calop'dium*, soulier de bois; vient de *Calop'dium*.

Galopias, s. m. — Pour galopin; du roman galaubier, gaillard.

Galures, s. f. — Terre gercée par suite de la sécheresse; crevasses ou jalles.

Galvauder, v. a. — Gaspiller; corruption de galoper; gâcher une besogne, travailler vite et mal. Id. en roman.

GAMACHE. — Guêtres en toile en usage chez les vignerons. (Saint-Lambert.)

GANCHE, s. f. — Nom vulg. de l'*iris* des marais, et *cynéracées* à feuilles dures.

GANDÉ, adj. — Pour ganté; un ouvrier travaille mal s'il est gandé. (Seg.)

GANDS, s. m. — Nom vulgaire de l'*Ancolie commune*, id. bonne femme.

GANDIO, s. f. — Vulgaire *Digitale pourprée*, gant de Dieu.

GANIELLE, s. m. — Mauvais habit, vêtement déchiré.

GANIF, s. m. — Pour canif. Esp. ganivette, de *kinf*, couteau :

> On donnerait au diable et plumes et ganifs.
>
> (Du Lorens, *satyr.* XII.)

GANOUILLER, s. p. — Se mouiller avec de l'eau. En général les mots terminés en ouiller, comme touiller, mouiller indiquent la présence de l'eau.

GARATAS, s. m. — Grenier à foin. (Seg.) Dérivant de galetas, hébreu *Galifath*, chambre haute.

GARBANSOS, s. m. — Ou pois chiche.

GAPIERS. — Balles, déchets de battages. (Saumur.) Voir *Boquets*, *Cosses*, *Pigriers*, *Épigots*.

GARBES, s. f. p. — Gerbes : deux garbes de blé. (Au XIIIe siècle.)

GARÇAILLE, s. f., et GARCETTE. — Pour une petite fille à l'âge de huit à dix ans. (Seg.)

GARDE. — La garde d'un écheveau de fil est la partie extrême enroulée pour que l'ordre de fil ne soit pas dérangé.

Gardiataire. — Pour gardien.

Gare, s. m. — Voir *Gareau.*

Gareau, s. m. — Vache pie, gareau ou taureau pie, c'est-à-dire de couleur bariolée; une chienne garelle, une vache gariche, un bœuf gariolé. De *varellus*, diminutif de *varen*, en saxon, d'après Ménage.

Gareillé, adj. — Temps nuageux, semé d'éclaircies, temps moutonné. (Seg.)

Garenne, s. f. — Lieu réservé pour le poisson, le garenelier était le gardien de la garenne. (Litt.) Le poisson se garenne dans les basses eaux.

Garniture, s. f. — Quatre ou six unités qui dépassent le chiffre de cent, ou bien treize pour douze. (Dans les marchés.)

Garoler, v. a. — Jeter une pierre. (Seg.) Du roman *garro*, pour jambe, dérivé du celtique, *garr.* A Amiens, on dit s'égarouiller, pour écarter les jambes, ou bien de garrot, boule, en général tout ce qu'on peut jeter à la main. Du bas latin *garottus*, trait d'arbalète?

Garouil, s. m. — Ou maïs, *zea*, maïs. Desvaux.

Gas. — Pour gars (Prononciation vendéenne).

Gastis, s. m., et Gatis. — Bois pourri; de *gast*, ruine, dégât, en roman; du latin *vastare*, gâter.

Gater, v. a. — Répandre un liquide, uriner.

Gaubri, s. f., et Gauverie. — Mensonge. (Ex F.) Voir *Gauverie.*

Gauler, v. a. — Abattre avec une gaule :

Quand on n'est pas content de son chien,
On le gaule bel et bien.

(*Prov.*)

Se dit aussi pour le bois qui se déforme en séchant.

Gausseur, s. m. — Chien lourd et trapu. En provençal *guoss*, *gosso*, pour chien mâtin.

Gauverie, s. f. — Mensonge. « La pêche sans rimouserie n'aime pas la gauverie », c'est-à-dire : « La fille sans raison n'aime pas le mensonge. » (Ex F.)

Gavignole (être en), s. f. — C'est avoir bu légèrement, être chaud, commencement de l'ivresse, être en gavinet.

Gazenné, s. f. — Pour tresse. Une tresse de cheveux bien faite est bien gazennée, le paillasson peut être mal gazenné. (Pays des Mauges.)

Gelinage, s. f. — Voir *Gélinier*.

Gelinier, s. m. — Poulailler. Dans la gelinier une poule pond par le bec, c'est-à-dire qu'il faut bien la nourrir. De *gallus*, coq, le galinage était un droit qu'on prélevait sur les poules.

Gelive, adj. f. — Le bois, la pierre qui a gelé est un bois gelive. La gelissure ou maladie, mauvais état du bois. Id. gelivure, fente ou gerçure du bois geló. Voir *Gelu*. On prononce glive.

Gellerat, n. p. — Si le temps est à la gelée, on dit que M. Gellerat va arriver.

Gelu, s. m. — Ou gelive. De *gelare*, rad. de *gel*, du latin *gelu*.

Gemmes, s. f. — Bourgeons placés sur les branches de la vigne, sur le rameau principal. Voir *Couest*.

Gênante, s. f. — Avoir la gênante ou la colique. (Expression vulgaire.)

Genderme, s. m. — Gendarme; dès le xv[e] siècle on prononçait ainsi.

Gêne. — Une gêne ou bandage porté pour comprimer une hernie.

Genet, s. m. — Petit. Vulgaire *Stellera passerina.*

Genetrolle, s. f., et Bregeotte. — Vulg. du *genista*, en celt. *gen*, pour arbuste, latin *genistus.*

Genillard, s. m. — Enfant qui ne peut rester en place.

Genillés, adj. — Tout individu qui ne peut rester en place.

Genouil, s. m., et Genoil. — Le lignage se tient au sixième genouil. Latin *genu* et *geniculum.* Un genouillon se disait pour un genou. (CD.)

Genue, s. f. — Jour de cave à la hauteur du genou.

Gens, s. m. pl. — On dit voilà *nos gens* qui arrivent pour dire *nos parents.*

Gente, s. f. — Petite charette à bras, ou pour un petit attelage.

Gerzeau, s. m. — Vesce. Voir *Jarzeau.*

Gèsses, s. f. pl. — Les gèsses se couvrent avec les ardoises désignées sous le nom d'hirondelles. De *jacere*, coucher?

Getro, s. m. pl. — Glandes qui viennent au cou des enfants.

Gevir (se), v. p. — Pour se mater, avoir raison d'un animal par la force, ou pour un homme par le raisonnement. En picard gésir, pour être couché. Latin *jacere.*

Giberne, s. f. — Fourrer dans sa giberne ou faire passer les ardoises derrière soi. La journée finie, l'ouvrier des ardoisières les place en javelle. Voir *Javelle.*



Gibrou, s. m. — Tas de prunes. (Longué.) En roman *gibba,* bosse.

Gigogne, s. f. — Une femme ayant beaucoup d'enfants. Cette reproduction nous paraît identique au gagnant qu'on promène dans le Nord pour faire les quêtes à la porte des maisons. (Douai.)

Gigouiller, v. a. — Pour gigoter. Se dit un peu partout.

Giller, v. a. — On gille de l'eau avec un morceau de sureau privé de sa moelle avec une gilloire, en langue d'oc *gilhar*, pour glisser. Cette expression remonte peut-être à saint Gilles, prince languedocien, qui s'enfuit secrètement pour ne pas être couronné. (Honorat.)

Ginguer, v. n. — Jouer, lutter.

Gingouret, s. m. — Jus noir du fumier coulant dans une cour. Id. Le gin du gouret.

Girard, s. m. — Nom vulg. de la mâche.

Giraude, s. f. — Giraude de moine. Voir *Gouet.*

Girie, s. f. — Tromperie, singerie. Les giries sont les douleurs de l'enfantement, de là giron, contraction; du roman gillerie, mensonge, *guillator*. (DC.)

Giron, s. m. — Grand giron vulg. *gouet arum* et *Ellebore fœtide.*

Glaine, s. f. — Pour glane.

Glaive, s. m. — Pour glaire, on rend des glaives. Tuer son mari à glaive. (Tribunal correctionnel.)

Glandée, s. f. — Les porcs vont à la glandée, manger des glands sous les chênes.

Glanduleuse, s. f. — Année produisant beaucoup de glands. Voir *Hannetonneuse.*

Glene, s. f. — Pour glane. Vf. glener, dès le xve siècle.

Pour blez glener, Ruth aux champs se transporte.

Glener v. a. et n. — Pour glaner, se dit par mignardise (Doué, Beaupreau) :

Mes gens n'ont point glené en ce champ.
(Palsgrav., p. 568.)

Glieuve, s. f. — Pour gliève :

J'ai trouvé le git du glieuve
Mais le glieuve n'y était pas,
Le matin, quand il se leuve,
Il emporte tous les draps.

(Citation de M. Talbert, p. 37, *Ronde du pays angevin*, tiré du *Pédagogue*.)

Glissoire, s. f. — Pour clissoire. Dans certains pays, c'est le fic, foire, la calonnière. A Amiens, clifer est faire jaillir de l'eau avec le pied.

Glissade. — Pour glissoire.

Glossé, s. f. — Voir *Lait glossé*.

Glouteron. — Vulg. *Lappa glabra*.

Gn. — Lorsque la lettre *n* est suivie d'une diphtongue commençant par la lettre *i* ou par un *e* muet, il prend le son nasal de *gn*, comme dans peignier pour panier, faigniant pour fainéant.

Gniaf, s. m. — Cordonnier. A Amiens, gnafe; du latin *ignavus*; syn. niaf, serait-ce l'onomatopée du bruit que produit le fil poisseux en se détachant des mains du cordonnier. Voir *Niaf*.

Gnedie. — Vulg. le saule, id. moulard et lusette.

Gniau, s. m. — Œuf qu'on laisse dans un nid pour faire pondre. (Montreuil-Bellay.) Vf. niau ; dans le Berry, gniau.

Go. — Ou gais; trou préparé pour planter une vigne. En français, gorge ; à Montbéliard, on traduit gorge par co, cou ; du latin *gurges* ; on dit goter. Se conjugue. (Saint-Lambert.)

Gobaille. — Aller à la gobaille, à la gobée; à la suite d'un baptême attraper des dragées ou des liards.

Gocheter, v. a. — Avaler. Faire le mouvement de déglutition.

Godi, s. m. — Synon. de remploi, en redoublant une étoffe.

Godille, s. f. — Rame allongée et plate à son extrémité.

Godiller, v. a. — Manœuvrer un bateau avec une godille en imitant le mouvement du poisson qui nage.

Godine, s. f. — Une femme riche :

> On dit qu'elle est de Doué
> Car elle est bien godine.

Nous avons la carrière du Grand-Godinet, à Chalonnes.

Godron, s. m. — Pour goudron. Vf. godron.

Gogars, s. m. — Pour gars. (Terme enfantin.)

Gogue, s. f. — Pour tête : il s'est mis cela dans la gogue. (Seg.)

Goise, s. f. — Gouape; variété de froment.

Gonneau, s. f. — Id. bonne femme. Vulg. un *Aquilegie* et une *Ancolie*.

Gond-Paumel. — Le gond assez long pour qu'il



faille se servir de la paume de la main pour ouvrir une porte. (Doué.)

Gonelle, s. f. — « Ou ung drap gris » aujourd'hui. Bureau. Saxon, *gown*, robe; du bas latin *guanuum*, guenille, vêtement en lambeaux. Vf. gonel, riche vêtement, par antiphrase.

Gorgane, s. f. — Fritillaire. Voir *Clochette Damien.*

Gorguetter, v. a. — En roman, passer une liqueur du gosier, en produisant un mouvement saccadé à la gorge; ne serait-ce pas la même chose que de boire à la lyre? Rad. gorg, gouffre, abîme, gorge, formé par onomatopée du latin *gurges*, gouffre. En vieux français, gargaillot, gosier.

Gorin, s. m. — Pour goret, truie, de χοιρος, porc. Gloss. *gorinare*. A Amiens, un goret pour un encrier.

Gorinas, s. m. — Porc; de *gorinare.*

Gorjure, s. f. — Trou quadrangulaire dans lequel on met la gorgure du fumier et de la terre pour planter une vigne dans le go. La pression qu'on exerce avec les pieds sur ce fumier est l'opération désignée sous le nom de mailler : on maille la gorgure. (Saint-Lambert.)

Gosse, s. m. — Mensonge, raillerie. Du celtique *gau*, mensonge. Dans Coquillard on lit gosseux et gausseux.

Gosseline, s. f. — Nom vulgaire de l'arroche hastée.

Gothille, n. c. — Pour René.

Gothon, n. c. — Pour Renée, pour Noton, Renotte, Gotille.

Gouape, s. f., et Gouaipe. — Bamboche; en celto-breton goapoer, gouailler. Espèce de froment. Ce mot gouape veut dire faucille, le sommet de ce froment étant



courbé comme une faucille. On prononce goua, gouap, gouâpe, goine, goise, gloise, groi. (Desvaux.)

Gouet, s. m. — *Arum vulgare*, id. cholette, pirette, giraude de moine, batas, grand giron, baratte, religieuse, picotin.

Gouet. — Serpette. Bas latin *guoga*, du grec κοσσα. Vf. gouet.

Gouet. — Juron, nom de gouet, pour nom de Dieu !

Goulafre, s. m. — Pour gouliafre, gourmand; id. en roman. Du latin *gula*, gueule. On dit gouliafre à Longué. Vf. goulavart, glouton.

Goulayant, s. m. — Chose d'un goût agréable. De *gula*, gueule. Vf. goulavart, glouton.

Goule, s. f. — Visage, figure; de *gula*, gueule :

Dis-moi, goule noire,
Viendras-tu o nous (pour avec nous)
Pour nous faire boire.

(*Vieux noëls du* XVI[e] *siècle*, publiés par le comte d'Assinoys, au Mans.)

Goulée, s. f. — Un petit morceau assez gros pour faire une grosse bouchée.

Goulet, s. m. — Ouverture de la nance.

Goulineau, s. m. — Petit cheval sur les bords de la Loire; id. gouligneau. Voir les mots *Collineau* et *Découliner*. De goule, gorge.

Goulu, s. m. — Avoir le goulu, avoir le poignet enflé par suite d'un travail trop fort.

Goulipart, s. m. — Gourmand. De *gula*, gueule. Autrefois engouler c'était *mengier*. *Glutire hinc*, goulafre, à Segré. Goulifart et goulipard. Vf. goulavart.

Goumme, s. f. — Pour gomme. Du latin *gummi*, qu'on prononçait goummi.

Goupilleau, s. m. — Pour goupillon.

Gour, s. m. — Le grain est gour quand il est malade surtout par l'humidité; peut-être engourdi : tout membre endolori devient gour aux articulations.

Gourbilleaux, s. m. — Pour tripes cuites. (Tr.)

Gourde, s. f. — On a les mains gourdes, c'est-à-dire engourdies par le froid; c'est à la fois syncope et apocope de engourdir, contraction de congourde, usité jusqu'au xvii[e] siècle.

Gourdier, s. m. — :

Si tu veux avoir un bon gourdier
Sème-le en février.

(*Prov.*)

le gourdier produit la gourde.

Gourdine, s. f. — Pour gourdin, qui n'a pas de féminin ; la gourdine se porte à la main.

Gourfouler, v. n. — Gonflement qui se produit après une foulure.

Gourmouler, v. n. — Pour grommeler, disputer.

Gourner, v. a. — Gourneau, gourneiller. De *gubernare*, gouverner, gourneau et gournat.

Gourri, interj. — Cri pour appeler les cochons. Vf. gorin, gouret. Bas latin, *goretus*. On dit également : vir, vir, vir; diminutif de virer, pour tourner.

Gourvegner, v. a. — Dominer. On est gourvegné par le mal. De *gubernare*, gouverner, dominer, diriger. (Seg.)

Gousse, s. f. — *Œnanthè fistulosa.*

Gousseau, s. m. — Champ de pois en gousse. (Ambillou.) Autrefois cosse, écorce. Du latin *excussa.*

Gousseur, s. m. — Celui qui compte des gosses. Voir *Gosses.*

Gout, s. m. — Être de mouas-gout ou de mauvaise humeur. (Seg.)

Goutte-Grampe, s. f. — On dit goutte-grappe. Voiture a écrit :

> J'en soupirai quatre coups
> Et j'en u la goutte-grampe.

Gouttes. s. f. pl. — S'emploie toujours au pluriel. « Et luy qui avait les gouttes se travailla tant. » (*Nouv.* XXII, de la Reine de Navarre.)

Grageline, s. f. — Vulg. *Matricaire*, id. *Lampsana minima.*

Grabottier, v. a. — Dans le sens d'égratigner un mal.

Grabottée, s. f. — De l'eau et du pain forment une grabottée.

Grand-Levant, s. m. — Tablier attaché aux quatre coins servant à porter le fourrage sur les épaules. (Saumur.) Pour grand-devantrau.

Grand'Mère, s. f. — Réséda jaune, fleurs jaunes.

Graslée, s. f. — Une graslée de marrons. R. de *raticula?* On a fait graile, grailer : « Attendent graisler les marrons. » (*Garg.*, l. I, chap. xxviii.) Graloire. Rab. graisler et nous disons graslé. Vf. grêle : la grêle est un crible qui sert à nettoyer l'avoine. *Cribrare avenam.*

Grasseline, s. f. — Voir *Matricaire.*

Grassigner, v. n. — Pour égratigner :

Item à Jacques Raguyer
Je laisse l'abreuvoir Papin
Pour ses pauvres sœurs *grafigner*.

(Villon, *Petit Testament*.)

La grafière était un instrument pointu servant à graver. *Stillare*. (DC.)

Gratton, s. m. — Gratteau. Vulg. *Appula*, à cause de sa propriété de s'attacher aux vêtements ou de piquer les doigts. Gratteau. Voir *Bouillon Noir*. Gratton, gratteau. Rab. Vulg. *Galium*, gratteron à feuilles accrochantes, gratteau. *Caucalis latifolia*.

Grave, s. m. — Pour gravier, grève.

Gravouiller, v. n. — De gravir. On dit : ça me gravouille le long des jambes.

Gré. — Comme radical se change souvent en *guer*.

Grées, s. f. — Landes : il y a encore la gréé des cerisiers. (Angrie.)

Grêlé, s. m. — Marrons grêlés. Voir *Graslé*.

Grêleux, s. m. — Campagnard qui se charge de nettoyer le grain. On dit : le temps est grêleux.

Gremil, s. m. — Vulg. *Lithospermum*. Du celtique *graun*, grain et mil, pierre.

Grenot, s. m. — Haricot blanc.

Gresil, s. m. — Entendre un gresil et gueresil de quelque chose, pour entendre vaguement une conversation, et entendre un pois dans sa bogue. (Seg.)

Gresille. — L'eau qui gresille quand elle grandit. Du bas breton grésil. Vf. grésillon, pour celui qui avait froid.

Gresillon. — Pour grillon.

Gribot, s. m. — Tache d'encre sur le papier.

Gribottage, s. m. — Gribottage, gribouillage : qui gribouille du papier.

Gricher, v. n. — Grincer des dents.

Griesche, s. f. — Jouer au griesche ou coquantin, jeu de volants. Voir *Gruesche.*

Griche-Midi. — Rechignoux, jamais satisfait. (Seg.) Vf. grein, de mauvaise humeur.

Grigne, s. f. — La grigne du pain, partie sèche et cassante. Du roman grinet, petit à petit, petits morceaux.

Grillé, s. m. — Coup de soleil sur la vendange.

Grimonier, v. a. — Pour gronder (Ambillou), dérivant de grommeler, gronder. De l'allemand *grimmen*, se fâcher.

Grimou, s. m. — Caractère difficile. En Picardie, grimou, chiendent. De *gramen.* De l'allemand *grimmen*, se fâcher.

Grimpole, s. f. — Branchue ; *Pteris eperviere*, plante hérissée, rameuse.

Gripon, s. m. — Vulgaire *Crucianella rubia* à feuilles rudes.

Grise-Gonelle, s. f. — Surnom de Geoffroy, comte d'Anjou. Gonelle, gunelle. Diminutif de Guna. Voir *Gonelle*.

Grison, s. m. — Granit extrait à Bécon. Toute pierre qui se rapproche du granit par la couleur grise.

Grivelin, s. m. — Nom vulgaire du chêne à grappe.

Groas, s. m. — Sable, gravier. En basse latinité *gressus*, silex, grès. En allemand, *griex*, sable, *groa*,

grua, marais. (DC.) *Gro*, en bas breton, ou grève, et *growan*, sable : tua quaterna de grao en 1321. Groannerie, terre pierreuse en 1778.

Grohouan (Amphithéâtre de) — Voir *Cruau. Crau.* Vf. croie. Du latin *creta.* Exemple : « Pierre Bodin arreuta buttes, rochers et vieulx groys à l'Hôtel-Dieu. Vente d'une petite perrière en 1642, avec buttes, grois et rochers qui sont aux environs d'icelle. Buttes, rochers et vieulx groys, à Trelazé, à la carrière de l'Aireau. Grouas, commune des Alleuds, la groaie, la grouais en 1342. *Locus qui dicitur.* Les groes en 1239. (HD.) Les croies à Chaloches, en 1244. »

Groiselle, s. f. — Pour groseilles appelées castilles. A Caen, grades, et gradilles en Normandie; chant du soir des grenouilles. (Dans le Douet, à Segré.)

Gros-Lait, s. m. — Voir *Lait glossé.*

Grou, s. m. — Voir *Groué.*

Guayer. — Pour aiguayer le linge. Aigue, ancien français; en Berry gueyer.

Groué, s. f. — Gelée très forte à la suite de la pluie, la terre étant raboteuse. En picard, groulée pour averse. Le fait lui-même c'est la grou ; on prononce guerouée à Segré, et guerouète.

Si le froid s'est fait sentir
M. de Serrant a passé par là.

(Dicton.)

Grouée. — Voir *Agrouer.*

Grouler, v. n. — Pour grouiller, rouler une pierre devant soi. Vf. grouiller, croller, crosler et crôler. Gruler, trembler de froid. Bas latin *grillare.*



GROUSSIER, adj. — Pour grossier. R. De *grossus*, gros.

GROUSSON, s. f. — Mamelle gonflée de lait :

Une couverture de laine
Mais elle n'a pas de grousson
La Vierge et mère du poupon.

(*Vieux Noëls.*)

GRUÈRE, s. m. — Pour gruyère.

GRUESCHE, s. f. — Jeu de volant ou de la gruesche. « Le volant était paré des plumes des ailes de perdrix grièches. » (Rab., *Garg.*, dit des Griesches.)

GRUGIR, v. n. — Si le blé est en pousse, le soleil le fait grugir, c'est-à-dire sécher, se dorer. En langue d'oc, *grun*, pour grain de raisin :

L'on gru d'hiver et l'on frut de testiou.

(Jamin.)

GUECHER, v. p. — Dépasser le gué en se mouillant, ou bien cheoir dans le gué.

GUERLER, v. a. — Guerler l'eau, c'est retirer la seine sans prendre de poisson, il y a quelque rapport avec grale, grêler.

GUÉMENTER. — « De pouvreté me guémentait. » (V.)

GUENER, v. p. — Guécher. Pour mouillé ; cependant le guanacum était le vêtement des Gaulois. Gounel vient du saxon *gowz*, et *guanacus*, guenille, en bas latin, l'eau dégouttant des vêtements. « Les guenaulx ou les gueux d'après. » (Rab., *Garg.*)

GUENILLONNIER, s. m. — Marchand de guenillons. (Seg.)

Guer. — Se dit pour *gr* : guerdin, guernouille, pour gredin, grenouille.

Guerdeau, s. m. — Mauvais lit ou galetas. (Seg.) Le guerdon était le lit qu'on donnait au soldat pour se reposer pendant qu'il était en campagne.

Guerdin, s. m. — Pour gredin. Les grands seigneurs avaient autrefois des valets qui se tenaient sur les degrés, gradins, gredins ou guerdins, de l'escalier, c'était les gredins.

Guerdon, s. m. — Récompense :

Bien avoir vécu en la jeunesse
Est le vrai guerdon de vieillesse

(*Prov.*)

Guermenter, v. a., et Guementer. — Se contrister, se lamenter. *Quærere amentum.* Se guemanter pour s'informer. (Longué.)

Guernier, s. m. — Pour grenier ; id. en rouchi et en berrichon.

Guernoille, s. m. — Bruit qu'on obtient en pressant sur le ventre d'un animal qui a trop bu. R. guernouille, id. en roman.

Guernouilles, s. f. — Pour grenouilles. R. Id. en roman.

Gueroué, s. f. — C'est avoir les mains glacées. Le linge est gueroué pour gelé. (Seg.) On dit alors que M. de Serrant a passé par là ; la terre est gueroué. (Ce verbe se conjugue.) Dans le Pays des Mauges, une guerouée d'enfants, pour beaucoup.

Guersi, adj. — Cet enfant est tout guersi de poux,

alors il n'en a pas guère. Cet homme est guersi pour mort.

Guerte, s. f. — Poussière des débris de chanvre.

Guerseler. — Se trouver interdit, rester sans réponse à une observation. (Seg.)

Guesde, s. f. — Plante destinée à la teinturerie. De *quastum* ou *quasdum*, en gaulois.

Guesdon, s. m. — Paquet de guesde.

Gueser, v. a. —

> Quand mars est arrivé
> Le blé commence à gerser (à paraître).
>
> (*Prov.*)

C'est-à-dire on le voit dans les guérets.

Guesse, s. f. — Ce nom se donne aux ilots boisés de la haute et basse Loire. B. Gué.

Gueyer, v. n. — C'est laver le linge au courant du gué.

Guétrage, s. m. — Réception d'un compagnon qui n'avait pas le droit de porter des feutres aux jambes pour son travail aux ardoisières, qu'après avoir été guêtré par un ouvrier. Au moment du guétrage, le parrain faisait avec un clou une croix sur la guêtre, puis au quatrième point offrait l'outil destiné à l'apprenti ; c'est alors que le vin blanc coulait à flots... Voir le *Guide*.

Guetron, s. m. — Voir *Houdin*.

Guiapin, s. m. — Vulgaire *Genista anglica*. Voir *Haguin*.

Guibole, s. m. — Jambe ; autre : la gambe.

Guiche. — Petit passage dans une haie pour le lièvre, la perdrix, etc. (Saint-Lambert.) Synonyme de musse.

Guideau, s. m. — En 1772, aux Ponts-de-Cé, on prenait les saumons au guideau, espèce de carrelet. R. guider, eau, c'est-à-dire se plaisant toujours au milieu du courant de l'eau.

Guidon. — Celui qui guidait autrefois ceux qui portaient les torches aux processions du sacre. Douze torches, ou plutôt douze pavillons sur lesquels on représentait les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Guignoche, s. m. — Bâton. En langue romane, guignoche signifie passage, lisière d'un bois. Vf. guigner pour loucher. Guignole, petit bâton percé où l'on suspend les petites balances.

Guiffe, s. m. — Un passage dangereux est un guif, à Montreuil-Bellay. En picard, guiffe, bouche, cavité.

Guilanleu ou Guy l'An neuf ou Bachelettes. — Quêtes qui se faisaient pour l'entretènement du luminaire des paroisses, quêtes défendues par Henry Arnaud. Voir *Statuts et Ordonn.*, synode 17, année MDCIXVIII. Charles Miron, évêque au xvi[e] siècle, avait déjà fait la même défense pour l'aguilanneuf. (Miron, synode 3, MDXCV.)

Guillebande, s. f. — Voir *Rateline*. Vulgaire *Aristoloche*.

Guimanter, v. n. — S'informer. (Seg.) A Angers, se guemander ou ter.

Guimaude, s. f. — Pour guimauve, fromage, fouassier. Mauve verte, *malva sylvestris*, mauve gui pour mauve visqueuse comme le gui.

Guimbarde, s. f. — Vieille voiture.

Guingueler, v. a. — Badiner, folâtrer. (Seg.) A Montbéliard, le guingue ou violon.

Guinouée, s. f. — Appareil qu'on met sur les yeux des chevaux qui tournent continuellement. R. guigner, regarder en clignotant des yeux. Vf. guigniaire, qui clignote.

Guippon, s. m. — Voir *Bouillon noir. Aretium lappa.*

Guittonnage. s. f. — Dans la recette de la prévôté d'Angers, imprimée à la fin de la Coutume d'Anjou, le guittonnage ou redevance était payée par les varlets desdits tanneurs. De *guesde guastonagium.*

G'val. — Pour cheval. En vieux picard, keval.

G'vau. — Pour chevau de trait ou autre, ou poisson de mer qu'on prend à son passage dans nos eaux douces.

Gysse, s. m. — Vulg. *Lathyrus pratensis;* id. mitrouillet, louisette, jagnerotte.

H

H. — Ch. Nodier a considéré l'*h* comme le signe d'une capacité avide et impatiente.

Habiller, v. a. — Pour nettoyer : on habille un cochon, pour enlever toutes les pièces qui composent cet animal, qu'on appelle quelquefois habillé de soie.

Halbran. — Espèce de canard, au Mesnil.

Haguin. — *Cuiapin esclopeha.* Vulgaire *Genista anglica.*

Halée, s. f. — Tirer à la halée, terme de marine, ou tirer à l'encontre du vent. On est bouclé pour tirer à la halée.

Haler, v. n. — On hale de la gueule du four à chaux en retirant le calcaire cuit pour faire la tirée.

Haleine, s. f. — Longue-haleine ou fauvette locustelle, à cause de son chant prolongé.

Hamage, s. m. — Bois brisés de nulle valeur qui restent après avoir enlevé ce qui était bon. (Pays des Mauges.)

Hanap, s. m. — Vieux mot signifiant gobelet et une grande tasse ; quand la rivière de la Loire était grande, les bateliers passaient autour de la pierre Bécherelle, en tête, de manière que un hanap tenant un quart de vin peut flotter autour de ladite pierre. (Port, article *Pierre Bécherelle.*) Du saxon *knap*, tasse.

Hanebane, s. f. — Ou herbe à la teigne. Jusquiame. De *Hen-bane*, tue-poule, car sa graine est un poison.

Hanhan, s. m. — Tirer d'hanhan, c'est tirer la jambe. (Seg.)

Hanne, s. f. — Pour hardes déguenillées. Ressanner ses hardes, c'est les réparer grossièrement. (Seg.)

Hannequin. — La chasse-hennequin ou passage des oiseaux qui changent de pays en raison du changement de température.

Hannequiner, v. a. — Travailler, seulement se déplacer souvent. (Brissac.)

Hannetonneuse, s. f. — Année hannetonneuse. Voir *Années*.

Hanoche, s. f. — Bois rond destiné au feu ; peut-être de houche, tas d'arbres, en picard.

Hantier, s. f. — Hampe qui sert à emmancher la faulx. *Nostris hanchier est crux in cruce implicare.* (DC.) Ou de *ames*, long bâton. (M.)

Happe. — Voici une belle happe, par dérision, pour dire une petite part, un peu de telle chose.

Hard et Hare, s. f. — Branche flexible pour faire un lien servant à lier les balais, les barrières des champs; peut-être de *circus*, arc. On donne le nom d'arc Saint-Jean à l'arc-en-ciel? A Montbéliard, une airate pour arrêt, arrêter. L'hare ne doit pas avoir d'éperon, c'est-à-dire de tige adjacente.

Haranier, s. m., et Harenier. — Cloche qu'on croyait d'argent, était mise en branle tous les jours de jeûne pendant le Carême : on pensait qu'elle avait été trouvée au col d'un bœuf sauvage. Cette cloche indiquait qu'on devait faire maigre. R. de hareng. Le harangier était le marchand de harengs.

Harbiantin, s. f. — Rose églantine. Vulgaire *Rosa canina.*

Harboriste, s. m. — Pour herboriste.

Harassé, s. f. — Effronté. (Seg.)

Haré, s. f. — Voir *Hare.*

Hargne, s. f. — Ou accas d'eau. En allemand, *regnem*, pour pleuvoir.

Harguegnoux, adj. m. — Querelleur, hargneux, rechigneux; en langue d'oc, hargnoux.

Harrias, s. f. — Femme d'un caractère difficile, faisant beaucoup de bruit.

Harquelier, s. et adj. — Fainéant : trois pêcheux. trois chasseux, trois oiseliers, font, entre eux, trois harqueliers.

Haricoter, v. — Haricotier, acheteur marchandant beaucoup, voulant avoir le miel et la cire, le boisseau et les haricots.

Harsoir, adv. — Pour hier soir. Latin *here*, hier.

Haurin, s. m. — Étranger; peut-être du Haut-Rhin, par rapport à notre pays. Synon. de aubain; *hospes loci advena.* Nicot le fait venir de *albi, natus cujus advena*, d'autres d'*albanus.* (Caseneuve.)

Hausser, v. a. — Une personne mordue par un chien enragé devra hausser.

Haut, adj. — L'haut; Ce nid est dans l'haut du peuplier. (Doué.) De *altus*, haut. Jusqu'au xvi[e] siècle l'*h* n'était pas aspirée dans haut.

Hautains, adj. — Treilles élevées le long des murs.

Hautcœurée. — Mal de cœur, sans vomir. (Seg.)

Hauteiller. — Pour élever : on hauteille une barge de foin pour qu'elle ne soit pas marée.

Hauture, s. f. — Être de la petite hauture, c'est-à-dire de petite taille.

Hedin, s. m. — Ejon. Voir *Ajonc.*

Herbault, s. m. — Chien basset ou briquet : il se jette sur son troupeau comme herbault sur ces pauvres gens.

Herbe, s. f. — à l'aiguillette, *Scandix pecten.*

à l'aveugle, *Yeble*; probablement à cause qu'on peut acheter le terrain sur lequel elle végète, à l'aveugle. Profite dans les bons terrains seulement.

aux bœufs, *à setons*, pied de griffon, Pommerai rose, de serpent. *Hellebore fœtide.*

à la capucine, *Vinca minor.*

Herbe, s. f. — carrée ou toute bonne, *scopilaire aquatique.*

à la carte ou à la quarte, *Fiere quarte*, douce-amère.

à la chancrée, *Geranium*, herbe à Robert.

au chantre, *Sisymbrium officinale.* Employé contre l'extinction de la voix.

au charpentier, *Plantago lanceolata*, contre les coupures, et *Achillea.*

aux chats ; *nepeta cataria*, *Sedum telephium*, valériane officinale des étangs.

aux chevaux ; *Hanebane*, jusquiame noire ; herbe aux dents, médecine vétérinaire. De l'anglais *hanebane*, c'est-à-dire poison des poules, de *hen*, poule, et *bane*, peste, fléau.

à boutons ; *Filago.*

close ; *Filago germanica*, cotonière.

à cochon ; renouée des oiseaux ou traînasse.

à la coupure ; *Achillea* millefeuilles ou saigne-nez ; linaire velvote dans les étangs, id. herbe à la hache.

à cinq coutures ; *Plantaga lanceolata*, et à cinq côtes.

aux dents ; jusquiame noire. Voir *Herbe aux chevaux.*

au diable ; scabieuse.

à l'éclaire ; *Chelidonium majus.*

aux écus ; *Lysimaque nummulaire*, ses fleurs jaunes simulent une pièce d'or.

à l'épurée ; *Euphorbia lathyris.*

à l'Empereur ; *Brachilobus sylvestris.*

HERBE, s. f. — à l'esquinancie; *Asperula cynanchica.* (Bast.)

à la farcion; sceau de Salomon; peut-être farcion pour farcin, sorte de gale, de rogne, qui vient aux chevaux. (Boreau.) M. le comte Jaubert, dans son *Glossaire*, ainsi que les personnes de la campagne, trouve que la racine contournée de cette plante représente tous les membres du corps humain. Id. herbe à la rupture.

au fi, pour fic; scrofulaire noueuse; fic ou abcès, tumeur, sorte de rogne particulière aux bœufs. Id. *Hellebore fétide.*

à la fièvre; douce amère.

fortes; toutes les plantes aromatiques.

au grand bois; *Androsæmum officinale.*

grasse; *Sedum telephium*, et myosotis.

aux gueux; clématite des haies, plante caustique à l'aide de laquelle les mendiants simulent des plaies aux jambes.

aux hémorrhoïdes; *Sedum reflexum.*

à l'hirondelle; *umbilicus pendulinus.*

aux magiciennes; *Circæa lutetiana.* (Bast.)

de Marguerite; *Erys. barb.*

à la meurtrie; valériane officinale.

à midi; *Jasione montana.*

à mille trous; millepertuis.

à la migraine; *Hermaria*, c'est-à-dire à mille grains. M. le comte Jaubert observe dans son *Glossaire* qu'il y a plus d'un exemple de ces attributions de propriétés médicinales, motivées par son aspect dans les maux.

HERBE, s. f. — aux écus ou monnoyère; *Lysimachia nummularia*. (Bast.)

de mort; menthe crêpue, parce qu'on la brûlait dans la chambre des morts.

noire; *Senecio erucæfolius*.

de Saint-Étienne; *Circæa lutetiana*. (Bast.)

à rubans; *Calamagrostis colorata*. (Bast.)

tremblante; amourette, pain des oiseaux, *Briza media*. (Bast.)

aux puces; *Plantago arenaria*.

à l'oie; *Brachilobus sylvestris*.

à l'opération; pariétaire officinale.

aux perles; *Lithospermum officinale*, grémil officinal.

aux pies; *Alopecurus agrestis*, *vulpin*.

au pied de griffon.

aux puces; *Mentha pulegium*, chassant les puces.

à la Robert; *Geranium*, bec de grue.

rongeaux; herbes rouges qui servent de refuge aux poissons.

à la rupture. Voir *Farion*.

à la sainte armoire; absinthe. Il y a corruption du mot : les Berrichons disent la Sainte-Oreille pour la centaurée; le saint foin, id.

saigne-nez; achillée millefeuilles.

de Sainte-Barbe; *Erysimum barbarea*.

de Saint-Jean; *Sedum telephium*, et bouillon blanc.

de Saint-Julien; *Drys. barb.*

de Saint-Honoré; centaurée petite.

Herbe, s. f. — à la serpent ; réséda gaude. *God*, en celtique, jaune.
à la teigne ; jusquiame.
terrette ; lierre terrestre.
tire-goutte ou renoncule flottante.
au vendangeron ; matricaire blanche.
aux verrues ; euphorbe ou réveille-matin.
aux vers ; *Chrysanthemum*.
aux vipères ; *Echium vulgare*. (Bast.)

Herbillettes. — Pour cive ou civette ; *herba*, herbe.

Herboula, s. f. — Ou chamaran ; vulg. *Anthemis*.

Hergne, s. f. — Pour hergneux, un homme est hergne. (Seg.)

Herissonnée, s. f. — Vul. *Caucalis latifolia*.

Hérisson, s. f. — Huile d'hérisson pour huile de ricin. On donne encore ce nom à une herse armé de chevilles de bois pour préparer la terre à recevoir la semence.

Herrer. — Pour herser : la terre doit être charruée et herrée. (HD, 1768.) Dans les *Mauges*.

Herquelier, s. m. — Homme à mauvaise mine.

Héritege, s. m. — Pour héritage :

J'aimons notre villege
Là vous qu'en parle ben,
Ou que j'ons notre héritege
Que j'y manquons de ren.

Hersoir, ad. — Pour hier soir et harsoir.

Hetoudeau, s. m. — Grand chapon. En bas latin *haistaldus*, diminutif *dustus*, de là husteau et huteaudeau. *Exustutus* pour *exustus*, vieux mots ; la castra-

tion se faisait autrefois à l'aide du feu, d'après Ménage.

HEUNE, s. f. — Douleur rhumatismale qui tient aux articulations, les rebouteurs saignent dans la bouche, sous la langue, ou bien font une légère incision aux articulations. (Seg.)

HEURE, s. f. — La haute heure, celle qui approche de midi. (Seg.) Le haut du jour c'est après midi, un peu avant la marienne ; à une heure, ou la basse heure. (A Saint-Lambert.)

HIMEUR, s. f. — Pour humeur. L'himeur, pour le vulgaire, est la cause de toute maladie, elle attaque toutes les parties du corps.

HIQUET, s. m. — Pour hoquet. Les Anglais disent hiquet, diminutif de *hic* et *hoc*, par onomatopée.

HIVERNAGE, s. f. — Fourrage pour l'hiver.

HOMME, s. m. — Un homme de bois, de pierre, de plume, etc., pour un charpentier, un maçon, un écrivain. En bas langage : not'homme pour mon mari, nos hommes pour nos parents.

HOMMÉE, s. f. — Mesure agraire des vignes, trente-trois ares, aujourd'hui c'est la mesure de la terre qu'un homme peut bêcher dans sa journée. (Bruneau de Tartifume.) En langue romane, une faulcye, pour ce qu'un homme pouvait faucher dans sa journée. En latin, on disait *bovata terræ* ou simplement *bovata*, une journée de bœuf. En latin *homata*, un homme de vignes. *Vocari quantum vinearum homo per annum colere potest.* Un homme égale six ares huit centiares, huit hommes égalaient quarante-huit ares soixante deux centiares; c'est la journée de la Bretagne, un homme de pré

était de trente-neuf ares cinquante-sept contiares. (HD, 1674.)

Houdins, s. m. — Pour oudins; nous faisons sentir une *h*.

Hondir. — Faire hondir les troils, c'est faire grincer les verroux. (Vendée.)

Hongrie, s. f. — Eau de la reine de Hongrie. D'après M. Talber, toutes les fois que dans un mot l'*h* est aspirée, et qu'il y a une idée commerciale, on ne la fait pas sentir.

Hoper, v. a., et Houper. — C'est-à-dire appeler quelqu'un en criant. En Picardie, houper, du roman huper, crier, dérivant du celto-breton *hopa*, crier. « Eh ! hop ! là bas ! » Houper, terme de chasse, s'appeler de loin.

Horpoulé, s. m. — Éruption ou clochette sur la peau. Synon. de redoufle et ampoule.

Hossine, s. f. — Pour houzine, de houx.

Houche, s. m. — Champ attenant à une maison dans lequel il a un tas d'arbre. En Artois, houche, groupe d'arbres, (Pays des Mauges.)

Houdin, s. m. — Fragon, *Ruscus aculeatus*. Hudin, fleuneunette, petit haut, guetrai, fourgon.

Houpet, s. m. — Danse de fantaisie. (Seg.) On dit aussi un petit houpet de chemin, id. Dans certains pays on dit houper pour crier, appeler. Il y aurait-il quelque rapport avec la distance qu'on peut faire parcourir à la voix en appelant quelqu'un?

Houseau, s. m. — Sorte de chaussure contre la pluie et la boue. En roman, housiaux. Voir *Houser*. Du latin barbare *hosellum*, diminutif de *hosa*. Vf. heuze pour botte.

Houser, v. a. — Mettre ses houzeaux, bottes de voyage :

> Sollers et estiveaux
> Et chausse et houziaux.

(souliers et bottes, chausses et guêtres).

Haussat. — Baguette ou tige de houx. De houx on a fait houdin.

Houssée, s. f., et Houzée. — Corruption de hosée, bourrasque, tempête. Latin, *undata*. D'après Borel, si cette pluie ne durait qu'une heure, *horata*. (DC.) *Horaria quasi ad horam*.

Houst, s. m. — On disait un sire Host, pour chef; sujet féodal du seigneur. Les perreyeurs disent un gas houst pour un garçon bien élevé; nous croyons que ce mot vient de houster, qui voulait dire porter une hotte. Ainsi « ... à un charretier pour avoir vacqué à nectoyer et houster, depuis tel endroit jusqu'à tel autre. » Entré des dépenses faites pour l'entrée solennelle de Louis XI à Angers. (Société industrielle, t. XXIX, p. 76, 1868.) A Segré, faire la houste à quelqu'un, c'est se moquer de lui en ajoutant un signe du doigt.

Hubereau. — Vagabond.

Huche, s. f. — Un enfant bien nourri vient comme pâte en huche. En latin barbare, *huchia*.

Hucher, v. a. — Pour crier. (Longué et Segré.)

Hudin, s. m. — Voir *Ejon*, *Ulex europæus*.

Hueau, interj. — Voir *Dia*.

Huge, s. f. — Pour huche. Où vas-tu te hucher. Au XIIIe siècle on écrivait huge.

Hue, Hue, interj. — Terme enfantin employé pour désigner un cheval : a hu, dia !

Hupet, s. m. — Petite distance d'un lieu à un autre. Du latin *upupa*, par onomatopée, ou imitation du chant de la huppe ou puput. (H.) En breton, huchée.

Hurre, s. f. — Ou hure, douleurs : le goutteux a des hures aux doigts ; *Phursacrum* pour *sacer ignis* ; plutôt des dures ou nodosités :

De peur des hurmes
Et des grumes
Rassurez-vous en droguerie.

(Villon.)

Hurreux, adj. m. — Pour heureux. Généralement on fait sentir deux *r* et l'*u* en long : est-il hurreux, comme on dit malhureux. Vf. hureux et heureux. (D'après le P. Chifflet en 1628.)

Hurra, excl., et Hurhau. — Exclamation fréquente des toucheux de bœufs pour les faire tourner à droite. Dimin. de hurhau.

Huteau. — Poulet fort valant un chapon pour le poids. (HD, 1768.) Rozières.

Hutu-Butu. — Quelquefois estuberlu, pour hurluberlu : personnage ou idée fantastique, fantôme imaginaire. (Pouancé.)

Huttier, s. m. — Celui qui fait la chasse aux canards se tient dans une hutte.

Huyau. — Pour tuyau.

Huy, adj. de temps. — Pour aujourd'hui. Annuit, demeshuit. Voyez ces mots. « En disant en bon français aujourd'hui, on fait un pléonasme. Huy veut dire ce jour ; c'est encore trop bref, dans nos campagnes on dit au jour d'aujourd'hui. »

I

Iau, s. f. — Pour eau : de l'iau. En roman, iau, comme on dit piau, viau, pour peau, veau.

Icite, adv. — Pour ici, très fréquent.

Ieux. — Pour eux.

Igneau, s. m. — Pour agneau :

> Dedans les prayries
> Près de leurs aigneaulx.
>
> (*Noëls du* XVI*e siècle.*)

Iliers, s. m. — Habitants des îles de la Loire. En Provençal, *isla*, diminutif d'*insula*.

Imbibé, v. a. — On peut être imbibé de vin sans être ivre.

Incamo, s. m. — Chimère : se mettre des incamo dans la tête. (Seg.)

Inquemoder, v. a. — Incommoder.

Ingense, s. m. — *Angens*, *anxius*, inquiet; un enfant turbulent est une ingence, autrefois on disait qu'un enfant était ingénière pour être ingénieux. Engin pour esprit. (*Roman de la Rose*, n° 1429.)

Ingle de Chat, s. m. — Pour ongle de chat. Voir *Mâche*.

Islenne. — Petite île, grosse touffe d'herbe.

Installement, adv. — Pour installation.

Interbolisé, v. n. — Pour étourdi, ahuri, frappé d'étonnement.

Inondé. — Perdu de vin. (Seg.) Comme mêché, qui exprime une idée : celui qui est pris de vin.

Iou, interj. — Se dit pour exciter les chevaux attelés.

Iragne, s. f. — Araignée pour araigne. *Tinea arandi* par assimilation d'une toile d'araignée. Crochet de fer pour retirer de l'eau un objet.

Iris-Gigot, s. m. — Vulg. jaune à odeur d'ail, *Iris fœtidissima.*

Invectivé. — On dit il m'a invectivé, pour il a invectivé contre moi. (Angers.)

Itou, adv. — Pour etou, atout. En vieux français, estout signifie avec, aussi :

> Vous avez vos dégoûts, j'avons itou les nôtres.
>
> (*Les Bouquets poissards.*)

Iun, adj. n. — Pour un, numéral, pronom, pour quelqu'un, i en a iun, j'en voulons deusse.

Ivier, s. m. — Pour évier.

J

J. — S'écrit rarement par dj ; exemple : djarnicoton.

Jacasse, s. f. — Femme d'un caractère bavard. Du roman, agasse, pie.

Jacole, s. f. — Porter en jacole : avec une lisière passant sur les épaules. Vf., la jaque signifiait une casaque piquée. R. *jacere*, *jaceo*, être couché. (H.) Les



Vendéens, à la guerre, portaient leur pain en jacole, en 1793.

Jacqueline, s. m. — Martinet en cordes ou en lanières. Serait-ce en souvenir de l'association des paysans révoltés en Picardie, en 1358, pendant la captivité du roi Jean, dans le but d'exterminer les nobles! Vf. jaque, corset.

Jacquine, n. p. — Voir *Jacqueline*.

Jailloux, adj. — Celui qui enlève la jaille. De *jaculari*, lancer un trait. Jaillir au lieu de jailler, avec changement de conjugaison qui provient peut-être de l'influence de saillir. Jaillir, autrefois, était actif. En 1620, rue de la Jaille, paroisse de Saint-Maurille.

Jagnerotte, s. f., et Janerotte. — *Ænanthe.* Voir *Cochet mitrouillct.*

Jaler. — Jaler avec une trole, c'est frapper avec un bois, un fouet, sangler quelqu'un. (Seg.)

Jales, s. f. — Voir *Gales.*

Jallais, n. p. — Un Jallais de vin de vingt litres :

Quand j'allais à Jallais,
J'allais à Jallais.

(Dict. popul.)

J'allions. — Pour nous allions. Alliance du pronom *je* avec la première personne du pluriel, je croyions, je grondions, etc. Les courtisans de Henri III s'exprimaient ainsi; Henri Étienne leur disait :

Pensez à vous, ô courtisans
Qui lourdement, barbarisant,
Toujours j'allions, j'venions, etc.

Jalousie, s. f. — Jalousie sauvage, vulg. saponaire.

Jambellier, — Mesurer avec les jambes un tas de foin. (Seg.)

Jambes, s. f. — Le chaufournier a soin de garnir les jambes du four en ajoutant des pierres qui servent de base à la petite voûte; si on se chauffe trop, on a des biquetons aux jambes, On dit j'ai mal à ma jambe, pour à la jambe. (Angers.)

Jambette, s. f. — Croc-en-jambe; petit couteau à lame circulaire se repliant dans le manche.

Jambion, s. m. — Si on a trop dansé, on a le jambion ou le chambion; jambon ou cuisse. Langue d'oc, *jambi* et de *bion*, augmentatif. Celt. *comb*. Vf. Chaimbe.

Jars, s. m., et Jarre. — Endroit pierreux au bord de l'eau. Il y a à Botz le gué aux Jars : endroit pierreux ou se prennent les corneaux. En Anjou, l'oie mâle ou le jars. Quelquefois l'endroit courbé d'une rivière. « Iars, oyes, porcs, guorrets. » (Rab., *Garg.*, l. I, ch. xxvi.)

Jardrin, s. m., et Jardrinier. — La lettre *r* s'intercale euphoniquement dans jardrin; cette lettre prend quelquefois la place de *l* : comme dans coronel, crochepied. Locutions fréquentes au xvie siècle. Une maison, jardrins, etc., appelé le grand jardrin, 1529. G. Saint-Maurice à Échemiré.

Jargonner. — Dire des paroles confuses, inintelligibles.

Jarretier, s. m. — Pour jarretière, lien mis au jarret : je perdis mon *jartier* dans la rue. En Berry et en Normandie jarretier, on dit aussi jarquie.

Jarzeau, s. m. — Jarzeau. Voir *Pois à crapaud.* Vulg. vesce. Jarziau, à Segré.

Jau, s. m. — Coq. A Trémentines un jau pour un chapon. Jal, jau, de *Gallus* :

A nau, les jours croissent du pas d'un jau.

Nous avons le tertre au Jau.

Jaucou, s. f. — Ivraie, patisse, pimouche. (Desv.)

Jaunet, s. m. — Louis d'or. Vf. jaunet.

Javelle, s. f. — Sarment coupé et séché, destiné à faire une fouée. (Soulanger.) Les ouvriers des ardoisières placent les ardoises en javelle lorsqu'ils les placent les unes sur les autres, d'après leurs grandeurs. On dit :

Quand il pleut sur la chandelle,
Il pleut sur la javelle.

C'est-à-dire s'il pleut le jour de la Chandeleur, il pleut à la moisson au moment de faire la javelle. De *capulus*, poignée.

J'aye, v. p. — Que j'aye, que tu aye, qu'il aye, mauvaise prononciation.

J'cé. — Pour je suis. (Tr.)

Jeanneton, n. p. — Pour Jeanne, diminutif. De *Joannus*, Jean.

Jerdin, s. m. — Jardin. Vf. jerdin, au xv[e] siècle, et jardrin. (*Arch.*, HD.)

Jerdrins, s. m. p. — Pour jardin. Jerdrinier :

Il me sembla de fantasques surpris
Voir les jardrins des nobles Hespérides.

(J. Bouché, 1525.)

J'ÉTIOMMES, v. p. — Pour nous étions.

JETON, s. m. — Rejeton. Dans les cellules des abeilles reines, il sort un jeton pour dire un nouvel essaim, au moment de la jetée d'un essaim :

> A petite ruche abandonne le miel,
> A petit jeton, petit panier.

JEU. — Jeu de pré, petit pré. (Doué.)

JEUNESSE, s. f. — Pour jeune animal. (Seg.)

J'VAL, s. m. — Pour cheval. (Tigné.)

J'VEUX, v. p. — Pour cheveux. (Tigné.)

JILER, v. a. — Seringuer.

JIPON, s. m. — Pour jupon. Un bon gippon ouvre vesti et boutonna.

JIRIER. — Voir *Girier*.

JOB, n. c. — Niais, nigaud. Job de Morannes; c'est la femme à Job pour dire qu'elle est acariâtre. Les Jobs passent pour avoir attaché au clocher une corde afin de déplacer l'église,.

JOANNETTE, n. c. — Toute espèce de fleurs blanches.

JOANETTE, s. f. — *Œnanthe pimpinelloïdes*. On dit aussi jouannette, rappelant l'époque de la Saint-Jean.

JO. — Pour joue : on met les poules à jo, pour à joue.

JOD, s. m. — Potiron : la soupe de jod ou de potiron. (Seg.)

JOINTÉE, s. f. — Mesure de grain qui peut tenir dans les deux mains.

JONC, s. m. — Jonc des jardiniers, *juncus*, aggloméré; petit jonc creux, *effusus*, jonc à lier; des chai-

siers, *Scirpus lacustris;* jonc fleuri, *Butomus umbellatus.*

Jonchère, s. f. — Faisceau de jonc dont les enfants se servent pour se soutenir sur l'eau. Vf. jonchée, jonchiée, botte de joncs. R. *junceus.*

Jonchets, s. m. — Jeu aux pailles. R. joue, joune.

Jouc-a-Mouche. — *Senecio jacobæa.*

Joubarbe. — *Stipa pennata,* pour barbe de Jupiter. (Jovis.)

Jotte. — *Sinapis arvensis*

Joué, s. m. — Si quelqu'un a une joue plus grosse l'une que l'autre, on dit il est de Joué et non pas de Gonnord.

Jouettes, s. f. — Endroits particuliers où les enfants s'amusent; un trou dans la terre est une jouette. Dérivant de *gaud,* de *gaudere,* d'où *gaudium,* joie.

Joug, s. m. — Pour juchoir, en parlant des poules.

Journeau, s. m. — Corvée d'un jour de travail. *Jornate,* journée. Aujourd'hui, c'est la grandeur d'un pré, d'une partie de vigne; on dit aussi un journal de terre. (Brun. de Tartif.)

Joute, s. f. — Eau chargée des principes astringents du tan servant à la conservation des filets de pêcheurs. R. de *jus* ou suc. On dit juter, rendre du jus.

Jubé. — Tribune dans l'église.

Jugeote, s. m. — Pour esprit, jugement. (Longué.)

Jugeurs, s. m. — Ceux qui pronostiquent les maladies en examinant les urines; dans nos campagnes.

Juivresse. — Pour une femme juive.

Jumelles, s. f. — Jumelles d'un pressoir, placées en avant. (HD,)

Junbertier, s. m. — Boiteux ou guinebertier, qui marche de travers.

Jusqu'a-ci. — Pour jusqu'aujourd'hui. (Seg.)

Justin, s. m. — Corsage dont les manches ne tiennent pas au corps de la robe, juste-au-corps; les jeunes filles de Cholet ont toutes un justin.

K

K. — Dans la prononciation, on remplace souvent le *q* par un *k*.

Ka-Aller. — On dit il n'a qu'à aller, pour il peut aller.

Kailler, v. a. — Kaille-toi vers le rivage, pour dirige-toi, terme de marine, c'est-à-dire dirige-toi vers la chaussée, le quai.

Kelle, s. f. — Meule de chanvre à rouir dans une rottière. Voir *Quelle*. *Kele*, en flamand, chaussée de graviers.

Kenotte, s. f. — Dent, petite dent. En vieux français quenne, en irlandais *kenni*, mâchoire.

Kervon. — Buon à l'huile qui doit alimenter le crésot. (Montreuil.)

Kignon, s. m. — Morceau de pain. De *cumbu*, coin ou grignon.

Kiou, s. m. — Chou.

Kneisson, s. m. — Pour cresson. C'était le cerse,

cresse, cressen des Gaulois. R. *cresco*, je crois; du bas latin *kersonaria*.

Kuth, adv. — Jeu d'enfant, cute-cache, cou-cou. Voir *Cute-Cache*.

L

La. — Descendez donc de là; la, pour désigner la femme du nom du mari, la une telle.

Labouraison, s. f. — Se disait déjà du temps de Corneille, de Vaugelas :

Mieux vaut saison
Que labouraison.

Labourer, de *laborare*, travail, *labor*.

Laboureux, s. m. — Se disait du temps de Corneille, de Vaugelas.

Laiche, s. f. — Laiche de pain. Vf. laische, laiche: id. laichette. (Seg.)

Laidain, s. m. — Individu marqué de petite variole, de *verrette*, de brûlure. Pour laideron : allez voir saint Laidain. (Seg.)

Laine, s. f. — Voir *Agnelius*.

Lairue. — Lierre. (Montreuil-Bellay.)

Laisse, s. f. — Pour laid, vilain. (Tr.)

Lait, s. m. — Lait de couleuvre. Liné, pissat d'âne, chasse-venin, noms vulg. du *Pinaria*.

Lait. — Être soupe au lait, faible de tempérament, ne buvant pas de vin.

Lait Glossé, s. m. — Caillé, caillebote; Rab., une botte de lait caillé. Gros lait, diminutif de *latellum*; pour que le lait soit glossé, il faut qu'il soit bien prins.

Laiteron, s. m. — Voir *Letron*.

Laitteaux, s. m. — Bois piqué en terre et destiné à servir de limite, ou ceinture d'un bois à une prairie. (CD.)

Laiton, s. m. — Jeune porc qui tette le lait de sa mère jusqu'à l'âge d'un an. (Seg.)

Lambin, s. m. — Lent, paresseux. Latin *lenitus*.

Lampée, s. f. — Une lampée de vin, c'est-à-dire une gorgée de vin d'une longueur démesurée.

Lamprion. — *Petromyron planeri*. Bloch., se pêche en Loire en mars.

Lamproies, s. f. — Les mouches, les blancs, les pyrites de fer ou quarzites. (Tr.)

Lanceron, s. m. — Lancereau, espèce de terrain allongé en forme de lance.

Landier, s. m. — Pour ajonc, ejon, qui pousse dans les landes.

Landin, s. m. — Vulgaire ajonc; petit ajonc venant des landes.

Langeole, s. m. — *Melampyrum*; id. queue de renard.

Langue, s. f. — Langue de bœuf; *Cirsium anglicum*.

Langue, s. f. — Langue de chien ; *Cynoglossum officinale*.

Langue, s. f. — Langue d'oie; *Buglosse vipérine*.

Lanterne, s. f. — Coccigrue.

L'armise. — Ou remise ou tanaisie.

Laperiau, s. m. — Pour lapereau, petit lapin.

Lappe, s. m. — Bouillon blanc.

Lardier, s. m. — Dimanche gras ou lardier. Latin *laridum*, graisse ferme.

Lattis, s. m. — Ensemble de lattes couvrant un grenier. (HD.)

Laurier de Saint-Antoine. — Vulgaire *Epilobium spicatum*.

Lauriole. — Vulg. daphné. Le laurier autrefois était la lauréole ou le maître,

Lavereau, s. m. — Vase qui sert à se laver les mains. (Pays des Mauges.) Latin, *lavare*, laver.

Lavier, s. m. — Évier destiné à laver.

Lavoué, s. m. — Linge qui sert à enlever la graisse des assiettes. (Seg.)

Le. — Donnez-lui le pour donnez-le lui. (Angevinisme.)

Léard, s. m. — Liard, léard, liardier; nom vulgaire du peuplier.

Leche. — Voir *Lesche*.

Lechepot, s. m. — Indicateur de la main; pour le pouce, le pouçot; le troisième doigt, longi; le quatrième malachi; le cinquième, petit bonhomme de riquiqui. (Seg.)

Lende, s. f. — Pour lente. Du latin *lens, lendis*. En Bourg. lens. *Portageau lendea*.

Lendon, s. m. — Morceau de bois qu'on attache au cou des bêtes pour entraver leur marche. R. de *lent*. A Amiens au xv[e] siècle, landon.

Lendormie, s. m. — Paresseux, nonchalant. Ce nom se donne aux bœufs du labour, comme la Blanche, la

Grise, la Fainéante, la Pailleuse, Berry, Lendore pour Lendormi. En wallon, landroie, paresseuse.

Lengrois, s. f. — Cheville en bois faite en biseau destiné à consolider l'outil nommé pointe-foncée. (Tr.)

Les. — S'emploie pour désigner les membres d'une même famille.

Lentille de Pigeon. — Pivri. Voir *Vesce*.

Leche. — Lèche, côte de melon. Latin *Lesca* : prenez graisse de porc et faites-en une lesche. En italien, *lisca*, un rien, un fétu; en roman, laichier; lècherie, en vieux français, signifie friandise, ou laiche, *lesca particula panis*.

Lésir, s. m. — Pour loisir (Longué) :

Ce n'est pas mon lesir
En cloître par dévotion
Dire mes heures à lesir.

(*Danse macabre des femmes*, p. 30.)

Être de lése, avoir le temps, le loisir.

Let, s. m. — Pour lit; guerdeau, mauvais lit. (Seg.)

Lessi. — On dit aussi lessif, ce mot est barbare et inutile, puisque lessive est français.

Letord, s. m. — Mélange de trois quarts de vin qui n'a pas encore fermenté, auquel on ajoute un quart d'eau-de-vie.

Letron, s. m. — Laitue vireuse et laitron, letron, *Sonchus plantis lactescentes*.

Leu, p. p. — Pour leur. Leu père; au pluriel : je leurs-ai-dit.



Leune, s. f. — Pour lune, comme en roman et en rouchi. Du latin *luna* :

Leune pendante,
Terre fondante;
Leune en cabriole,
Terre molle.
(CD.)

Levage, s. m. — Le levage des deniers était dû par l'acheteur. (CD.)

Lezarder. — Se mettre le dos au premier soleil de l'année.

Levées, s. f. p. — Le compteur des levées est employé à fournir la liste des ardoises. (Tr.) J'ai fait deux plis, pour dire deux levées aux cartes.

Lévier, s. m. — Évier. Voir *Evier*.

Levreaux, n. c. — Nom que l'on donne aux bœufs en raison de la couleur de la robe. (Seg.)

L'herbier, s. m. — Nom vulg. de la renouée persicaire. Voir *Pied noir*. Latin *collirida*. La vrillée, vrillée sauvage, vreille ou liseron.

Li, pr. p. — Pour lui; de même en roman, *ille*, *illi*. Vf. li.

Lichard, s. m. — Voir *Licheur*.

Liabard. — Faire peter le liabar, c'est embrasser quelqu'un avec effusion et avec bruit. (Martigné-Briand.)

Liavert. — *Iris pseudo-acorus*. (Bastard.)

Liché, s. f. — Petite surface douce au toucher, coupant en tout sens la fissibilité des ardoises. (Tr.)

Lichée, s. f. — Un peu, un brin; synon. *Lekel*, lecher, licher. Vf. licherie.

Licher, v. a. — Pour lécher. Voir *Langage*. R. *lic*, diminutif de *lingero*, *lingo* (H) :

> Et la lichant se joue aux abords du rivage.
>
> (Ronsard, 1re ode de *l'Étoile*, 8 décembre 1592.)

Vf. lescheur, lécheur. « Ils se lichaient le morveau. » (Jehan Bouchet, *Annales de l'Aquitaine*.)

Licheur, s. m. — *Gallis olim*, licher, dit Du Cange, *Lecator gulosus*. De l'allemand *lecker*, friand. A Segré lichard et léchard. « Agamemnon liche, casse. » (Rab., *Pentag.*, liv. I, ch. xxx.)

Licochet, s. m. — Laitue vivace, letron ou laitue vireuse. R. du lait, *lac*.

Licol, s. m. — Pour licou. En poésie, licol devant une voyelle.

Liette, s. f. — Petite boîte. (Seg.) Pour layette :

> ..... Son drap eut dû être caché en la liette.
>
> (Bonav., *Desper. nouv.*, xlviii.)

Lieue, s. m. — Une lieue de moulin ou deux mille pas ; chaque pas valait cinq pieds, ou mille tours de la roue d'un moulin, ayant quinze pieds de tour et de circuit par dehors à prendre depuis ladite maison jusqu'au dit moulin (CD, art. 2), ou bien à prendre de la huche du moulin venant à l'entrée de l'enclos de l'estage. Du celtique *leû*.

Lieur, prép. — Pour au lieu de. Vf. li, dans le sens de lui, leu, pour à eux, à elles.

Ligeard, adj. — Léger ou liège.



Lignier, s. m., et Ligneux. — Pêcheur à la ligne. R. *linea*, ligne, *linum*, lin, un fil de lin.

Lignoux, s. m. — Fil servant à coudre la chaussure, fil de chanvre; se dit aussi pour lignier. Vf. lignoul.

Limas, s. m. — Pour limaçon.

Limande, s. f. — Lien pour attacher les fagots. A Montbéliard, lin mot lien. De *linum*, lin : On ramasse clas, plus une limande qui sert de hars pour retenir un fagot d'épines. On prononce quelquefois linmande. Planches servant à faire des claires-voies, lien cintré pour faire des barrières.

Limero, s. m. — Numéro.

Limouges. — Espèce de champignon qu'on cueille à Tigné.

Lin, s. m. — Sauvage. *Achillea ptarmica.* Millefeuille ou saigne-nez.

Lin des Marais. — *Eriophorum*, à plusieurs épis. (Bast.)

Line, s. m. — Voir *Lait de Couleuvre.* (Bast.)

Lis. — Pour lisière de chaussons.

Lisandier, s. m. — Un malin en affaire, celui qui sait lire couramment. D'après Honorat, vient d'Alexandre?

Lisse s. f. — Diminutif de palisse, prépare pour les bœufs. (Doué.) HD.

Litran, s. m. — Litron. Ancienne mesure ou seizième partie d'un boisseau, ou trente-six pouces cubes; un litron de pois, de fèves. (Privilèges de la ville d'Angers, 13 juillet 1615.)

Livardier, v. a. — Boire malproprement. On dit aussi un livard. (Seg.) Le livre, à Montbéliard, ou pis

de vache. Vf. livrot, livrouér, mesure de capacité, il y a peut-être une certaine analogie entre la capacité de l'estomac du buveur avec un pis gonflé.

Lizeard, s. m. — Lézard. La voyelle *i* s'est changée au xvie siècle en *e*. En Berry, lizard; latin, *lacertus* ou *lacerta*, lézarde. Petit lizard courant à travers le pampre. Rab. Un mur se lizarde. « Le roi Gontran un jour à la chasse s'endormit, une petite bête en façon de lizard lui yssit de la bouche. » (Jean de Bourdigné.)

Llaverd. — Voir *Llois*.

Llere. — Delille. Vulgaire *Lierre hereda* : *her*, réunir.

Loche, s. f. — Animal non vertébré gluant. Id. espèce de poisson. En Picardie on dit se locher pour marcher et gagner de l'appétit. Loche de la Loire ou lotte.

Logereaux. — Appentis couverts de paille; petite loge attenant aux fermes.

Loibres, s. m. p. — Pelures de terre couvertes d'herbes servant à retenir les épines sur un fossé neuf.

Loin, adv. — Là-loin pour là-bas, et je reviens d'à-loin pour de loin.

Lointer, v. a. — Pour jouer, prendre ses ébats en s'amusant; opposé à lutter. (Seg.)

Loiriers, s. m. p. — Habitants des bords de la Loire.

Llois, s. m. — Iris des marais et llavert, quelquefois flambe.

Longerette, s. f. — Longerette des prés, en forme de langue; id. longuerette. Ne serait-ce pas plutôt languerette ou languet. Autrefois longeret. (HD, 1614.)

Long-Grain. — Sens perpendiculaire du schiste. Voir *Repartons*.



Longi, s. m. — Troisième doigt de la main, le plus long, et pour lambin. (Seg.)

Longuerette, s. f., et Longerette. — Voir *Longerette*.

Lopinier, s. m. — Un lopin ou petit morceau de terre. R. *labinus*, dérivé de *labor*. « J'emportai mon lopin du morceau que je ne puis sauver. » (J.-J. Rous.) En roman, lopin, id. lopinier, c'est vendre ou acheter un lopin.

Loquence, s. f. — Pour éloquence. A Longué, cet homme a de la loquence, pour dire qu'il est beau parleur. « Il paraît que le mot *loquencia*, employé par Salluste et usité dans le style vulgaire, avait à peu près le même sens chez les Latins que notre loquence, qui n'est pas le même qu'éloquence. Julius Candidus avait coutume de dire : *aliud esse eloquentiam aliud loquentiam*. » (Cor.)

Loquetier, s. m. — Les personnes qui n'ont qu'une chambre pour habitation à Baugé ; dans d'autres contrées, ce sont des chambriers. De l'islandais *loka*, verrou.

Loricarder, v. a. — Les Bretons loricardèrent la ville. Les Angevins, sous Foulques Nerra, étaient des songeards qui songeaient creux, plus tard des loricards, c'est-à-dire des batailleurs. R. *loricani*, armure. Et toi, loquart, vieux loricart. Les Frondeurs étaient des loricarts :

Les gars de loricards sont renommés
Pour bien faucher les prés.

(*Prov.*)

Il y a encore, à Angers, la place Loricard.

LOSTRE, s. m. — Mauvais sujet. (Seg.) En Picard, losse et lostre, vaurien.

LOUISETTE, n. c. — Voir *Mitrouillet.*

LOUISON, n. c. — Quelquefois louisette. Diminutif de Louis, Louise.

LOU-LOU. — Pour poux; petits loups.

LOUPS, s. m. — Les vieux ouvriers des ardoisières donnent ce nom à celui qui n'a pas reçu le baptême traditionnel du vin blanc qui coulait à flots dans les orgies du guêtrage.

LOURDE, adj. — Le notaire à la main lourde, c'est-à-dire que ses honoraires sont élevés.

LOURDEILLER. — C'est marcher comme un mouton, en s'arrêtant souvent.

LOURTOI, s. m. — Pour lourdeau. (Seg.)

LUCÉ, s. m., ou QUIAM. — Espèce de barrière. (Seg.)

LUISETTE, s. f. — Pour osier; petite Louise. Cultivé sur les bords de la Loire. A Blaison, au XVIe siècle, il y avait soixante-dix bois de luisette.

LULU, s. f. — Allouette huppée, ainsi nommée à cause de son chant.

LUMA, s. m. — Pour limaçon.

LUMINAIRE, s. m. — Enlever son luminaire ou humeur chassieuse. (Seg.)

LUNIER, s. m. —

L'homme par trop lunier
Du fruit ne remplit pas son grenier.

(*Prov.*)

Il ne faut pas trop se fier à la lune.

LUNON, s. m. — Nom vulgaire de l'asphodèle.



Lunotte, s. f. — Pour linotte.

Lusette, s. f. — Nom vulgaire du saule.

Luttoi, s. m. — Cailloux et poudingues, sans doute à cause de la dureté des cailloux et de sa résistance à l'outil de l'ouvrier.

Luzeau, s. m. — Luiset des prés. Voir *Jarzeau*.

Luzette, s. f. — Voir *Jarzeau*.

Lyre, s. f. — Boire à la lyre, boire les deux mains élevées tenant un petit baril.

L'z. — Les : lz'uns après lz'autres, les uns après les autres.

M

M. — *M* et *n* se prononcent à Angers comme âme et âne. Un Angevin étant obligé de lire une formule commençant par *ego*, *n*, et dont la lettre *n* était rouge, lut *ego*, *âne rouge*. (Menagiana, p. 210.)

Mabules, s. m. — Avoir des nodules aux doigts, les goutteux. De *nodulus*, nœud, et non *mobilis*. Se dit aussi pour une loupe à un arbre. (Seg.)

Macabulé, s. m. — Fruit cofi, abîmé, brisé par suite d'une chute. (Seg.)

Macabuter. — Pour maculer, massacrer, macabuter un fruit, une fleur.

Macadam, s. m. — Pour mac-adan.

Mache, s. f. — Mâche noire, ynble de chat, ingle de chat, arc bœuf. Vulgaire *Ononis spinosa*. Pour ongle de chat.

Mache, s. f. — Mâche blanche Girard, éclop. De vulg.

Ononis natrix. Nous avons en Anjou la couleuvre *natrix* ou nageuse : on croyait que cette plante chassait la couleuvre.

Machet, s. m. — Pour mâchoire.

Machin, s. m. — Ce mot remplace le mot qui fait défaut. Expression triviale :

> Fais-lui faire ce machin au fromage.
>
> (Émile Augier, *Gabrielle*, 1-2.)

Macrier, s. m. — Renoncule des champs.

Madaime, s. f. — Pour madame. Vf. madaime.

Madeleineaux, s. m. — Petit saumon qu'on pêche à l'époque de la Madeleine ; id. saumonneau.

Ma Finte, s. f. — Oui, par ma foi. Employé sous forme niaise ou comme juron.

Magasse, s. f. — Féminin de magot : une magasse d'argent.

Mai, s. m. — Aubépine, aubépin, ébaupin. *Nespilus* ou néflier.

Maie, s. f. — Aire fixe et solide sur laquelle on pose le pressoir, en avant se trouve la maie sur lequel on place la vendange ; on la presse, le vin tombe dans l'enchère ou citerne en maçonnerie. Il y avait autrefois pour augmenter la pression trois belineaux placés entre les madriers et le lélin. Vf. mait. Du latin *mactra*, huche à pétrir.

Maillé, s. m. — Poisson retenu dans les mailles d'un filet.

Mailler. — Mailler la gorjure. Voir *Gorjure*.

Maillettes, s. f. — Luzerne tachetée, feuilles à taches brunes pourpres au centre.

Maillotins, n. p., et Meillotins. — Le 1er mai les campagnards vont chercher des œufs pour faire ripaille. (Seg.)

Mainotte, s. f., et Mainette. — Petite main. En roman, mainette. Latin, *manus*.

Maire. — Pour marque; se dit à Briollay. On marque les canards pour les reconnaître. Il y a un livre avec lithographies de pattes de canards, sur lesquels on fait des incisions sur la membrane de la patte. En cas de difficultés, on va voir la maire ou le livre sur lequel se trouve la marque.

Mairerie, s. f. — Mairie. Vf. mairerie.

Mais-Ci, conj. ad. — Pour ci oui; pour ceci oui.

Mais-Huy, adv. de temps. — Meshuy, aujourd'hui. On dit demeshuit. De *magis hodie*, le haut du jour après midi.

Mais-Non, nég. — Pour non; on prononce mênon.

Mais-Oui, aff. — On disait qu'oui :

... Il répondit qu'oui.
(Vaugelas.)

... On lui dit que oui.
(Dabloncourt.)

Au xiie et xiiie siècles oui était aspiré.

Mais-Que, adv. — Lorsque. Mais que je soyons ivres.

Maisonnage, s. m. — Ancien droit de pouvoir prendre du bois dans une forêt pour bâtir une maison. (CD.)

Maisonnée. s. f. — Famille habitant la même maison.

Maitre (le), s. m. — Voir *Lauréole*.

Maitre, s. m. — Not'maître et nout'maître. Langage des campagnards.

Mal-de-l'An. — Maladie de lenteur. Un enfant qui quitte son pays a souvent le mal de l'an ou de l'année ou tristesse.

Malachi, s. m. — Quatrième doigt de la main. (Seg.)

Maladie. — Je sors d'une maladie, pour je viens d'être malade. (Angers.)

Maladrette, s. et adj. — Maladroite.

Malaise, s. m. — On dit j'ai une malaise, pour je ne suis pas à mon aise.

Malborou, s. m. — Grosse voiture d'attelage, la plus grosse de la ferme, opposé à la gente petite voiture. (Seg.)

Malherbe, s. f. — *Mererbe camomille*, herbe à vers, maroute. Vulg. *Chrysanthemum*, mauvaise herbe.

Malhureux, adj. — Malheureux. Vf. malheureux.

Maline, adj. — Se dit d'une petite fille.

Malinger, v. a. — Mélanger. (Ambillou.) Changement d'une lettre. Berry, malinger.

Malmaison, s. f. — Prison.

Mamage, s. m. — Fromage. Terme enfantin. A Amiens, un mameau, de mamer, manger.

Mame, s. m. — Faire mame. Voir *Mamer*.

Mamer, v. a. — Manger se dit ainsi aux enfants. Du latin *mamilla*, diminutif de *mamma*, petite mamelle.

Manage, s. m. — Je l'ai en manage, en ma possession :

> Que je la velle à force nage,
> Et que soyez à ma manage.
>
> (Roman d'*Athis*.)

Au XIIIe siècle, ostel ou ménage, pour logis, manoir. Latin, *manere*, demeurer.

MANCHETTE, s. f. — Manchette de la Vierge ou liseron des haies.

MANETTE, n. p. — Manon, Marie. (Seg,)

MANGER, v. a. — Manger le pot à midi et la broche le soir.

MANIÈRE. — Se prononce magnière. (CH.)

MANGON, s. et adj., et MANJON. — Qui bredouille, qui bégaie. Se conjugue.

MANIQUE, s. f. — Mécanique mise en mouvement avec les bras. Un ouvrier cordonnier est un ouvrier à la manique ; id. manifacture. R. *manufacere*.

MANNE DE PRUSSE. — Vulgaire *Glyceria fluitans*, graminées.

MANON, n. p. — Ou Manette, pour Marie. (Seg.)

MANTIAU, s. m. — Pour manteau :

> J'ay mantiaux fourés de gris
> J'ay chapiaux, j'ay biaux profits.
>
> (Eustache Deschamps, p. 87.)

Vf. mantel.

MANTIÉ-BEN OUI, adv. — Peut-être. On dit mantiénon. Vantier, à Trélazé, et l'on prononce vant-quiez.

MARAINE, s. f. — Jeune fille grande et forte.

MARCHAIS, s. m. — Pour mare. Un marchais ou grande mare sans écoulement. Rive gauche de la Loire.

MARACHIN. — Marachemin, *Lamnis* velu, et tout autre herbe des marais. Bœuf marachin, qui a été élevé dans les marais.

Marchaire, s. f. — Chandeleur : à la marchaire, le coucou est mort, il ne prêche plus. (Seg.)

Marchand, s. m. — Marchand de Sainte-Croix, vendre sans perte et sans gain. (Bruneau de Tartifume.)

Marceau, s. m. — Saule ; aussi armi-saule. Gnedié.

Marcou, s. m. — Pour macou et matou ou marqueau. Dérivant de macaud, chat mâle, matou. Dans le Berry, on donne ce nom au septième enfant mâle, la naissance d'une fille interposée.

Maré, s. et adj. — Foin maré ou mouillé.

Maréchaux, s. f. — Véronique ou mouron d'eau, employé pour l'usage des bestiaux. On cherche les maréchaux.

Margot. — Pie bavarde. Voir *Volet.*

Margoton, s. m. — Margot, pie. Par extension jeune bavarde, terme de mépris.

Margouillis, s. m. — Gâchis plein d'ordure. On prononce margouillis. Les pêcheurs donnent ce nom à l'endroit boueux où se tient le poisson et surtout les anguilles. De *mar*, mer.

Margoulet, s. f. — Figure malpropre. Vf. margoulier signifiait se rouler dans la boue. On disait : lesquels prennent le suppléant et le margoillaient comme un pourcel. (DC.) Latin, *gula,* d'où on a fait goule, mâchoire.

Margoulette, s. f. — Mouchoir qui sert à envelopper la tête et surtout la mâchoire. Latin, *gula*, mâchoire.

Mariage, s. m. — A Segré, lorsqu'un mariage ne s'avance pas, on dit : on s'ententr'aime mieux avant de s'ententr'avoir, qu'on ne s'entrentra ; on s'aime mieux avant le mariage qu'après.



Marias, s. m. — Mariage mal assorti.

Mariée, s. f. — *Latus corniculatus*. Voir *Pied de Pigeon*.

Mariée, s. f. — Une assiette fendue en deux est une assiette bien mariée. (Dict.) Ce nom se donne encore aux femmes pieuses et veuves.

Marie-Les. — On joue sur le nom de Marillais :

Si tu as des écus, montrelais (montre-les)
Belles filles, marillais (marie-les).

Marienne, s. f. — Pour méridienne, sommeil du milieu du jour. En allemand, matinée se dit *morgen*.

Mariette, s. f. — Pour Marie; on dit aussi Marion. Latin, *Maria*.

Marinée. — Eau marinée : eau salée par suite de la pluie abondante.

Maringote, s. f. — Mauvaise voiture de paysan, légère.

Marjolé, s. m. — Trempé : le linge est marjolé. Se dit des pommes triées et conservées sur la paille. (Seg.)

Marjolet, s. m. — Valet de trèfle, pourquoi ce nom qui se donne également au bœuf dont la robe est de la couleur de la marjolaine?

Marjou, s. f. — Récolte faite à la main dans un arbre, destiné à l'approvisionnement des pommes récoltées dans l'ante ou ente.

Marmenteau, s. m. — Souche d'un arbre abattu. (HD.) Pour le *Dictionnaire* de l'Académie, c'est l'arbre lui-même.

Marmoiner, v. a. et n. — Pour marmonner, marmo-

ter ; on dit aussi marmouserie pour bavardage. Marmot, petit enfant. De *marmoter* ?

Marmouserie, s. f. — Autrefois mélancolie.

Marmousin, s. m. — Petit enfant babillard qui remue les lèvres comme un marmot. Vf. merme. Lat., *minimus*, diminutif de *minor* ou de *mor*. Mal-maire, moue, triste mine. (Comte Jaubert.)

Marouillage, s. f. — Répandre de l'eau par maladresse. (Seg.) De *mare* ; un pré humide est dans le marouillage. Un enfant qui urine dans la place fait du marouillage, de la marouillée.

Marouillée, s. f. — Voir *Marouillage.*

Maroute, s. f. — Nom vulg. de l'*Anthemis cotula, chabarat*, *herboula*; *cotula* ou petit vase.

Marpalve, n. p. — Abréviation supposée de Mars, Pallas et Vesta. Un Angevin donne ce nom aux habitants de Chalonnes, où l'on adorait Mars, Pallas et Vesta, tout par gausserie, selon Bruneau de Tartifume; tandis que marpaille, à Amiens, veut dire canaille.

Marquer, v. a. — Si un enfant marque mal, c'est qu'on reconnaît en lui de mauvaises dispositions.

Marquois, s. m. — Ramberge ou mercuriale.

Marraine, s. f. — Jeune fille forte de vingt à vingt-cinq ans.

Marronner, v. a. — Gronder. Du latin *mereri*, être marri.

Marsif, s. m. — Pour massif. Étym. Vf. massiez, pour masse.

Marsives, adj. — Si les Angevins ont au milieu d'eux un homme qui fasse le sourd, on dit qu'il est de Rochefort, car il a les oreilles marsives. « Surs els sont desro-

chié mainte pierre massie. » (Bruneau de Tartifume.)

Marteau, s. m. — Nom vulgaire du faux narcisse des prés.

Marube, s. m, — Marube noir, vulg. *Ballota fœtida*. Du radical *marc*, fort, ou de *Maria Urls*, ville d'Italie; c'est douteux. (Desvaux.)

Matineau, adj, — Pour matinal : comme on dit martiau pour marteau, mau pour mal.

Matineux, adj. — Pour matinal.

Matoutière, s. f. — Organe qui distingue le matou de la chatte.

Matricaire, s. f. — *Chenopodium*, hybride; le *Chenopodium album* porte les noms vulgaires d'herbe aux vendangeurs, lenouvre, grageline, grasseline, drageline, chenillette.

Matrouiller, v. a. — Mâcher difficilement. (CH.) On donne le nom de matrouille au local où l'on dépose les résidus d'huile de colza.

Mau, adj. — Pour mal; id. en roman.

Maudit. — Juron : sapré maudit! (Bourg-d'Iré.) *Male dicere*, mal dire, maudire; c'est prononcer une malédiction sur quelqu'un. A Ingrandes on prononce mahaudit.

Maufiner, v. a. — Celui qui meurt en languissant. *Malum fine*, mauvaise fin. (Pays des Mauges.)

Mauge, adj. — Pour méchant, insipide; espiègle à Bouzillé; à Segré, malagens.

Maugrener, v. a. — Pour maugréer; les femmes qui ne veulent pas jurer disent sarché, maugrene, sarché bougre, sarché matin.

Maureau et Maurin, n. c. — Bœuf à robe brune ou

noire. Maure s'écrivait autrefois more. (Comte Jaubert). En basse Normandie, Moret et Mouret, Moreau.

MAUSANE, s. m. — Voir *Bois blanc.*

MAUVRE, s. m. — Mouron d'eau. *Samolus valerandi.* (Desvaux.)

MAZAGRAN. s. m. — Renverser son mazagran, c'est casser sa pipe ou mourir. (Seg.) Expr. moderne.

MECHON, s. m. — *Œnanthe.* Voir *Cochet.*

MECREDI, s. m. — Au XIIIe siècle, on prononçait ainsi. Vaugelas soutenait cette orthographe. En effet, mecredi est plus doux à prononcer que mercredi.

MECHÉ, p. p. — Un homme est méché quand il a pris trop de vin.

MÉÉZON, s. f. — Pour maison. (Tr.) M. Talbert, dans son *Dialecte Blaisois,* remarque que la dipthongue *ai* sonnait non pas *ai,* mais *e,* et quelquefois *éé* (Tr.) :

Les nefs firent à terre treire.

(Buchon, p. 87.)

MEGRE-LAIT, s. m. — Meguelait. Nous l'écrivons ainsi à cause de sa racine de petit lait, lait maigre. Du bas latin *mesga*; en roman megue. « Et sont ainsi les urines que le megue se naist et sépart du fromage. » (Renouard, t. IV, p. 119.) Vf. magre pour maigre.

MÉLAYER, v. a. — Pour mêler.

MELEARD, s. m. — Espèce de seigle. (Beaupréau.)

MELIER, s. m. — Arbuste qui donne la nèfle. Le bâton de mêlier ou de néflier, passe pour empêcher l'influence des sorciers. (Seg.)

MELIEU, s. m. — Milieu. Latin, *mii* et *locus.* En Berry, meilieu et melieu.

Mêli-Mêla, s. m. — Pour mêli-mêlo. Mélange confus.

Mélinot, s. m. — *Caucalis grandiflora*; id. hérissonnée, des truies, gratteau.

Méliot, s. m. — Pour mélilot; id. aussi mignonet.

Membru. — Pour membré.

Mener, v. a. — Pour amener, conduire, châtier. En roman, id., dans Apulée *menare*, pour amener. Nous disons, au contraire, je vais te démener, pour je vais te conduire hors de ma présence.

Meneu-de-Loups. — Espèce de sorcier qui se promène la nuit jamais seul. (Seg.)

Menine, s. f. — Menotte, petite d'un enfant. (H.) Auvergne, menota; en provençal, maneto.

Menoire, s. f. — Courroie attachée à la bride du cheval attelé. De *meneor,* meneur. Se dit aussi pour la lisière qui sert à conduire les enfants.

Menouille, s. f. — Pour monnaie. Du latin *moneta.* Vf. monnaie, monnoie.

Mentié-Ben, adv. — Cependant, endementier. *Rom. de la Rose.* C'est l'*interea* des Latins, et l'*inquestro neutre* des Italiens. A Trélazé, vantquiez ben. « Endementiers que li emperez Alexis fu en lost. » (Geoffroy Ville Hardouin.)

Mentirie, s. m. — Mensonge; pour menterie. Id. en Champague. Lat., *mentire*, mentir.

Menuit, s. m. — Minuit. « A l'ore de méénuit. (Saint Bernard.)

Mer, s. f. — Vent de mer ou d'ouest; pour le centre de la France, le vent souffle de la mer.

Mercaillère. — Vieillerie, morceaux dépareillés de linge. (Sainte-Gemmes.)

Mérienne, s. f. — Pour méridienne. Voyez *Marienne.*

Merjou, s. f. — Provision de pommes dont la cueillette a été faite à la main. (Seg.)

Merlesse, s. f. — Femelle du merle :

Janvier frileux
Gèle merlesse sur ses œufs.

(*Prov.*)

Du latin *merula*. Se dit pour merlette.

Meschin, s. m. — Jeune serviteur dans nos campagne. Du grec μισχέλιος, misérable, en changeant *kench*.

Met, s. m., et Meyt. — Huche pour mettre le pain. Vf. maie; du latin *mactra item plus duas meytz pro faciendo panem*. En 1476, on prononce met. Le *t* final est sonore. Bas latin, *farinosum*. « Mon nez croissait comme la paste dedans le met. » (Rab., *Garg.*, ch. xi.) La mette ou cuve recevant le vin du pressoir. (HD.)

Metais, s. m. — Pour métayer. On dit ma m'naitairie, comme on dit, par abréviation, le m'tive pour métive. R. *madia*, *maitra*. Voir *Met*.

Met-Avis. — Pour ceci m'est advis. Il y a un aphérèse ou retranchement de la première lettre du mot.

Métiver. — Faire la métive, la moisson.

Mets-le la. — Pour mets cet objet en cet endroit. Prononciation aiguë de l'*e* muet. On dit : esti bête c'ti là.

Metz, s. m. — Fond du pressoir qui reçoit la pomme pilée. (Seg.) En picard, jardin, enclos, de là le nom de beaumetz ; nous disons bamette.



· **Métairie**, s. f. — Métairie ; composé de châtaignes, de pruneaux et de graisse d'oie, qui se mange avec l'oie ; ou sac à guenilles. (Seg.)

Mettes-vous. — Pour mettez-vous.

Meurgers. — Au xviie siècle, ce nom se donnait aux garennes de lapins, aux environs de la Pouèze. Le lieu, maison, courtil, plesser, faulx et meurgers. A Connins, terres, landes, etc., etc.

Meurs, s. f. — Pour mures. Au xviiie siècle, Voltaire a écrit :

> Dieu meurit à Moka dans le sable arabique
> Ce café nécessaire au pays des frimas.
>
> (*Lettre au roi de Prusse.*)

Le sucre adoucit les fruits mal meurs. Cueillez les fruits quand ils sont meures. Mariez les filles quand elles sont meures. (Rab., *Pentag.*) Vf. meure, more.

Mezamain. — Pour ne pas être à sa main, c'est-à-dire convenable, en parlant d'un outil. On disait autrefois venir à main, venir sous la main, se présenter aisément :

> Le bel François trestons a plain
> Si comme il lorvenait à main.
>
> (*Tournoiement d'Antechrist*, p. 105, édit. Tardé, en parlant de ses nobles devanciers chrétiens de Troie, et Raoul de Houdene.)

Mezan, adj. — Lourd, épais d'esprit. (Seg.) Au féminin, mezané.

Meziau. — Jeune cochon. Ladre. Vf. mezel; en bas latin *mezellus*, lépreux. (Seg.)

Meyt, s. m. — Voir *Met.*

Miachée, adj. — Pour la nourriture des chats, on dit miacher pour mâcher.

Micamo, s. m. — Tasse de mauvais café avec eau-de-vie.

Miche, s. f. — Pain blanc divisé par deux cent cinquante grammes, avec beaucoup de mie.

Mi-Comble. — Mode de vente : onze boisseaux combles et dix rases. (CH.)

Mierge, s. f. — Vulg. nielle. *Lychnis*, nielle.

Migeoter, v. n. — — Mûrir sur la paille, en parlant des nèfles.

Mignoner, v. a. — Pour mignarder. En français, mignoter, faire son calin.

Mignonet, s. m. — Mignonet jaune, *Trifolium procumbens*; id. pour le mélilot.

Mil. — Millet. *Panicum miliaceum.* (Bast.)

Milière. — Pour millière : laitage et mil?

Milleur, adj. — Pour meilleur : li meillor archer en Anjou. (*Vieux proverbe.*)

Millot, s. m. — Pain égrainé dans du lait, comme du mil.

Mimi, s. m. — Petit chat, par onomatopée.

Minette, s. f. — Pour Minaud, petit chat. M. Diez le fait venir du radical; *menin*, petit.

Minuceries. — Pour minuties : faire une bagatelle.

Minots, s. m. — Nom que l'on donne à plusieurs espèces de trèfles.

Mion. — Pour peu; un mion de bien. (Soulanger.)

Miraculé, adj. et s. — Guéri par un miracle. (Voir l'*Union de l'Ouest*, samedi 7 janvier 1877.)

Mirener, v. a. — Admirer. Latin, *mirari*. (CH.)

Mi-Rez. — Voir *Mi-Comble*.

Mirgaillère, s. m. — Sac à morceaux de guenilles. (Seg.)

Mirline, s. f. — Hotte de vitriers ambulants. *Mir* du verbe mirer, briller. (Brissac.)

Mirlitons, s. m. — Oreilles d'ânes. *Scabiosa arvensis*.

Mirodée, adj. — Une glace bien encadrée, dorée.

Miroué, s. m. — Pour miroir. Vf. mirouer. On évite par mignardise de prononcer l'*r* final : « Un clerc myrouër. » (*Chroniques* de Bourdigné.) En 1457, Herlin Jean, écrivain du roi René, acheva le *Mirouer des Dames*.

Mistanflute, s. m. — Être habillé à la mistanflute c'est le paysan habillé en *mosieur*. De mistouflet.

Mitan, s. m. — Milieu, moitié. On dit le mitan du milieu. En tudesque, mittan, milieu ; en bas breton, mittain ; *mitarius*. (DC.) En mittan jour, le milieu de de la semaine. (Seg.) Vf. mitau, mitan.

Mitaut, s. m., et Mitou. — De *mus* et *occido*, ou de *mitis*, doux, patient ; quelquefois mitou, à Longué. *Mita*. en latin. Évidemment le primitif de mitaine et miton se trouve dans le *Dictionnaire* de Jean de Garlande. D'après M. Ch. Wykehan Martin, ce mot ne se rapporterait guère à mite, chat, ni à *mitis* doux. En allemand, *mitte*, pour milieu. Peut-être viendrait-il de *mitella*, écharpe pour maintenir un bras malade que l'on trouve dans *celsus*, ou bien viendrait-il de *mittere*, objet où l'on introduit les mains.

Mitou, s. m. — Voir *Mitaut.*

Mitoufé, s. m. — Objet empaqueté avec peu de soin. Pour emmitouflé; signifie quelquefois mitaine.

Mitte, s. f. — Mitteau, moutte, minet, expression employée à l'égard des enfants.

Mittrouillet, s. f. — Louisette, jagnerotte, pois de lièvre, penayer ou gesse tubéreuse.

Moché, s. f. — Lait moché, celui qui tourne sur le feu. Ce premier lait, d'un goût particulier, est la première traite après la venue du veau, il faut trois ou quatre moissons pour avoir de bon lait.

Mochons, s. m. — Écume blanche lorsque l'eau croît.

Moi. — Se prononce moué. En Vendée, moua, toua, pour ton; en basse Vendée, ma, ta, pour moi, toi.

Mogré, adv. — Pour malgré, à la campagne.

Moienner. — Il y a-t-il moyen. (Souvent pris en très mauvaise part.

Moigner, v. a. — On prononce mogner; amener, conduire. On ne doit pas mogner en jouant aux billes, c'est-à-dire allonger le poignet. R. de *manus* (DC), d'où manchot, augmentatif de *manus*, moignes.

Moine, s. m. — Pour chabot, toupie. Nom vulg. du *muscari comosum,* et aillou, petit ail, le pied d'alouette ou *Delphinium consolida,* ce nom lui vient de l'éperon de ses fleurs; id. pour le pavot.

Monisine, s. m. — Voir *Bois blanc.*

Moisson, s. f. — Cueillette du lait.

Moitoyen, s. m. — Un mur qui est à moi et à toi. Vf. moitoyen.

Mojette. — Pois à manger. (Brion.)



Molet, s. f. — Pêcherie. « Don d'une maison avec moleton, pêcherie. » (*Archives Saint-Jean*, 1677.) Se dit encore : le molet de pierres du grand pont.

Molivilde, s. f. — Pollen que les abeilles enlèvent aux plantes.

Mollet, s. m. — Le mollet des pierres ou partie d'un dépôt de cailloux couverts d'eau. (Seg.) Boue humide pendant l'hiver, terre humide, molle; c'est encore la charroière pendant l'été.

Mollières, s. f. — Parties molles de terrains en pente.

Monition (pain de), s. m. — Vf. amonition, ou bien de manutention.

Monoyère, s. f. — Vulg. *Thlaspi arvense* ou *Lysimachia nummularia*. (Bast.)

Mosieur, s. m. — Pour monsieur. Sert à désigner le porc ou le velu de soie.

Montis, s. m. — Le monsi des plantes ou la tige principale.

Montrée. — Visite pour faire un état de lieux.

Mor-Cheval. — Renoncule bulbeuse. Si le cheval en mange, il périt.

Morcillon, s. m. — Petit morceau. (Seg.)

Mordu, adj. et subs. — Un malade qui a été mordu, sous-entendu, par les sangsues.

Mordure. — Pour morsure.

Moreau, s. m. — Morel, Nègre, Maure noir. Pour désigner la robe noire du bœuf. Le jonc moriau à fleurs noires. « Par sus le jonc moriau monta. » (*Roman du Renard contrefait.*)

Morguigner, v. a. — Se dit d'un fruit attaqué par un animal. (Seg.) Aussi morgaigner.

Morjou, s. f. — Cueillette de la pomme dans le pommier pour l'hiver. (Seg.)

Mors du Diable. — Scabieuse. (Bast.) Cultivée dans nos jardins, la scabieuse des veuves ou scabieuse pourpre.

Morvasse, s. f. — Petite fille malpropre. B. *morve*, *mucus*, nasal. De même, morveux.

Morvoie, s. m. — Pour mouchoir. (La Membrolle.)

Morvouse. — Petite fille qui porte l'enfant au baptême. Petite fille de la ferme.

Motiver. — Pour métiver. (Pays des Mauges.)

Moscovade, s. f. — Cassonnade; pour cent payait six deniers. (Tarif de la Boëte.)

Mouas, s. m. — Un mouas gas, pour un mauvais gars.

Mouches, s. f. — Mouches tenilles, qui s'attache aux animaux : le taon; on dit mouches guenilles.

Mouches, s. f. — Nodules de quarzites dans les schistes. Id. lamproies blancs. (Tr.)

Mouche-Nez, s. m. — Pour mouchoir. Du latin *mucorium*.

Moucheron, s. m. — Le moucheron de la Thye, partie supérieure qui est retournée sur elle-même, similitude avec le moucheron de la chandelle. Les ties du may étaient très recherchées autrefois; mouchon, bout de chandelle. Du roman mousqueron.

Mouchoi, s. m. — Pour mouchoir. L. *mucorium*.

Moucles. — Pour moules.

Mougrigner, v, a. — Action de mougrir.

Moufionner, v. a. — Reniflement accompagné d'une intonation particulière. (Seg.) De moufle.

Mouffe, s. f. — Pour mousse. D'après Ménage.

Mouillé, p. p., v. a. — L'eau qui tombe mouille. On dit fréquemment j'ai mouillé.

Mougrir. — Mougrir un fruit, c'est le rendre mou; une pomme pressée par le doigt. (Seg.)

Moujon, n. p., et Mougon. — Surnom des habitants de Béhuard.

Moulée, s. f. — C'est faire la grimace, faire la moue.

Moulé. — Nom donné à l'avis d'un enterrement, imprimé.

Mouler, v. a. — Manger; il moule son fricot. (Ex F.)

Mouline, s. f., et Moulinet. — Pièce ronde de bois placée à l'extrémité d'une charette, rolon, quelquefois se place au milieu de l'échelon d'une charette. Du latin *mola*, meule.

Moulinet. — Voir *Mouline*.

Mourir. — On dit il a été fait mourir, pour il a été mis à mort. (Angers.)

Mourot, s. — Là, il a trouvé son mouroi. (La Pointe.) *Mori*, mourir.

Mourre, s. f. — Le jeu de la mourre ou du pigeon vole.

Mourrot, s. m. — Une femme qui est à son mourrot, prête à succomber, à mourir. Latin, *mori*.

Moussard, adj. — Les arbres moussards portent la mousse, etc. (HD.)

Mousseau. — Pour monceaux.

Moussuée. — Roses moussées, pour mousseuses.

MOUVE, s. m. — Mouve de fond. Mouvement des eaux qui annonce une crue. (Loire.)

MUCER, v. a. — Cacher; une femme mucée sous la couste au XVe siècle.

MUFFLE DE VEAU. — Vulg. muflier. *Anthirrinum majus.*

MULARD, s, m. — Engelures. Au moyen âge les personnes qui avaient des engelures aux talons, portaient des mules. Dans un vieux noël angevin :

> Marche devant, pauvre mulard,
> Et t'appuie sur mon billard.

MULON, s. m. — Mulon de foin ou berge de foin; meule de foin. Vf. muelle.

MULLET, s. m. — Perche lobine, à l'embouchure de la Loire.

MURGIEZ. — Murgiez à conils, en 1481, ou repaire de lapins. Expression abandonnée aujourd'hui.

MUSSE, s. f. — Petit passage dans une haie pour les animaux, sous une barrière, une porte. En roman pour museau. Vf. musel. Roman, mucher, cacher. « Je m'much bien vite, car je vous jure. » Peut-être *amicire*, cacher. « Il m'eust bien piumé si meust attrapé à la *muce.* » (Jehan Rousson.) On attache au cou des oies un morceau de bois pour les empêcher de musser à travers les haies ; faire comme les souris, *mus.* Synonyme de guiffe. Orgueil, mussé (caché) qui gens met au maurir. (Villon, *Ballade de Villon à l'amye.*)

MUSSOT. — Nom donné aux troglodytes. Notre burrichon, de musse, couleur de souris; *mus*, souris.

Myère, s, m. — Pour mire, médecin :

> Après le cerf, la bière (blessure mortelle)
> Après le sanglier, le myère (blessure curable).
>
> (*Prov.*)

N

N. — Cette lettre se prononçait âne. (Ménage.)

Na. — Interjection négative.

Nache. — Corde. A la vente d'un bœuf, le vendeur doit une corde neuve. De *natta ut nalta*. Vf. natte, *storea*. (DC.)

Nage. — Être en nage, avoir très chaud ; on devrait dire être (en âge) pour en eau.

Nain, s. m. — Pour hain ou ham, hameçon. Latin, *hamus*, plutôt de *kamis* : « *Kamis est fustis acupabilis scilicet virgula quæ sustinet rete.* » *Kamis*, perche ou verge qui soutient la croix à prendre bête. (DC.)

Nais, adj. — Au féminin, naïse pour noire. (Seg.)

Nance, s. f. — Pour l'anse du panier. Prononciation nasale. Nance ou nasse, sorte de panier en osier destiné à prendre le poisson.

Nanni, nég. — Pas du tout. Vf. nannil. Du celtique « *nan* et du latin *nemo* », ou « non, *nihil*, nenni da ». On prononce nenni, nan-ni, on prononce en attribuant deux *n* à chaque syllabe.

Nannon, n. c. — Nannette, pour Anne.

Narrées. — Faire de grandes narrées ou de grands discours. Latin, *narrare*.

Nau, s. m. — Pour noël, naulet, petit noël. *Navum* pour *nactum*. Latin, *natalis*, pour *Christi natalis dies*, apocope par le changement de *ni*. « Nau, nau est le jour feriau. (Rab.)

Tel Toussaint, tel nau
Tel jour de Saint-Michau.

(*Prov.*)

Le jour est fériau, nau, nau.

(*Grande bibliothèque de Noëls angevins.*)

On donne le nom de cosse au nau, à la bûche de Noël. (Mauges.)

Naulet, s. m. — Diminutif de nau :

Je m'enquis au berger Naulet
As-tu ouï le rossignolet
Tant joliet qui gringlotait.

Diminutif de *noellus* pour *novellus*; de *novus*. En changeant *o* en *ou*, d'où nouvel, naulet.

Navau. — D'un trognon de chou. (F. Villon, *Double décade*, page 38.)

Naveau, s. m. — Pour navet. Autrefois naviau, que l'on prononce encore. Nopette, dérivé de *nopellus*. En langue d'oc, naveau. Du celtique *nap*, nav. « Plus grands sont les navaux que les navets. » (Olivier de Serres, 529.) « On les chauffe d'un parfum de naveau. » (Rab., *Garg.*, liv. II, chap. II.)

Naveau-Rouge, s. m. — Brione, à cause de sa racine napiforme.

Navine, s. f. — Semis de navets qui ne doit pas venir à maturité. *Napina, nabine in lege salica*, t. XXIX, § 13, *nostris naviere et naviné.* « Le suppliant alla veoir certains blés et navine ou avait navez en 1399. » (*In reg.*, 159, ch. dccxxxiii.) La navière était le champ ensemencé et la navine lorsque les graines étaient levées.

Navuce-Rouge, s. m. — *Sinapis nigra*, vulg. russe bouc. De *napellus.*

Nayé. — Temps nayé ou temps pluvieux.

Nazain, s. et adj. — Nacsin, petit enfant. Une nasse pour pêcher a la forme d'un enfant enveloppé dans son dabon. Autrefois naze; en langue d'oc nazic. R. *narra* et *nas*. De *nasus,* nez, ou du grec ναω, à cause du suintement des fosses nasales chez les enfants.

Nazon, s. m. — Celui qui parle du nez, ou plutôt celui dont les sons qu'il articule ne sortent pas du nez. Diminutif de nazillon, *narire*, *nares fricare*, ou naziller de la narine. De *nasus*, nez. « Le reume me filait de la tête par les narilles. » (Joinville, p. 64.) En picard nez ou nasieu. A Amiens, le nazon ou le mouchoir.

Née, s. f. — Pour nuit. (Seg.) Aussi a-née pour annuit, pour aujourd'hui.

N'en. — On dit : Faites n'en ce que vous voudrez; donne n'en pas.

Nenni, négat. — Pour nanni, pas du tout. Voir *Nanni*.

Nentilles, s. f. p. — Lentilles. « Il faut dire de la poirée et des nentilles avec les Parisiens et non pas des bettes et des lentilles avec les Angevins. » (Ménage) Au xviie siècle, nentilles.

NERF-DE-BŒUF, s. m. — *Potentilla*. Voir *Chacourroie*.

NET, s. f. — Pour nuit. (Seg.) En langue d'oc, ney pour nuit. Du latin nox, *noctis*. Voir *Néé*.

NETTE, s. f. — La nette du four ou guenille attachée à l'extrémité d'un bâton, qui, étant mouillée, sert à nettoyer le four. (Seg.)

NETÉE, s. f. — Prise de tabac. (Pays des Mauges.) *Nasus*, nez.

NETIR, v. a. — Rendre propre. Du vieux français net, clair. Latin, *nitidus*.

NETTOYER, v. a. — En conjuguant ce verbe, on prononce je n'ettoille. De *nitidare*. (Caseneuve.)

NEYER, v. a. — Trévaux conseille de prononcer ainsi de *necare*, tuer, *natare*, *submergere*. (DC.) « Les pünèses sont naiées, o fume de paille. »

NEYETTE, s. f. — Voir *Niole*.

NIAF, s. m. — Pour gniaf. Voir *Gniaf*. Pontife.

NIARDE. — Pour nargue; il marde pour il me brave. (Angers.)

NIAU, s. m. — Œuf laissé dans le nid de la poule pour l'engager à pondre. R. *novus*, nouveau, ou *nidus*, niot et nieu. De *nid* et de l'article *au* : au nid. Dans le Berry, gniau. Voyez *Niot*. Nichouere, œuf couvain.

NIGUEDOUILLE. — Nigaud, homme simple. R. *nic*, sot. (H.) Du temps de saint Bernard, doule, dounle et dowle, pour double, plus tard douille, en mouillant la diphthongue ou.

NICE, s. m. — N'être pas nice, n'être pas maladroit. R. *novus*, nouveau, novice. (Pays des Mauges.)



NIÉE, s. f. — Une niée de chiens. De *natus*, né, ou *nidus*, diminutif de nigée.

NIELLE, s. f. — Moelle blanche du jonc. (Seg.)

NIELLE, s. f. — Cheveux de Vénus. *Nigella arvensis*, Diminutif de nigelle, nielle, en raison de la disposition de la fleur.

NIERGE, adj. — Syn. de pâle, pâli par les froids. (Seg.) *Niger*, noir.

NIGÉE. s. f. — Pour nichée. En Berry, nigée ou nitée. *Nidus*, nid.

NIJON, s. m. — Celui qui passe son temps à des riens. On dit nijoter, le nijon ou nijou est celui qui nijotte. A Segré, nijon, de *nugari*.

NIJOTTER, v. a. — Passer son temps à faire des riens. Du latin *nugari*.

NIOLE, s. f. — Petit bateau flottant ; pour yole ; cômme neyette. En français, noue, torrent. De *natare* ; de là noër et nouer, pour nayer. (CD, art. 3.) En Touraine, neger. B. Latin, *nex*, *necis*, signifie mort violente, dérivant de *naxus*. (D'après Honorat.)

NIOT, s. m. — Voir *Niau*.

NIOU. s. m. — Pour neveu. De *novus*, nouveau. Vf. noef, noeve. Latin, *novus*. Le petit fils était niez. Dérivant de *natellus*, de *natus*.

NIVELLE, s. f. — Chairée, charrée. Id. *Lithospermum*.

NOBLE. — Maison noble. Maison occupée ou non par des personnes nobles. (Expression de vieux parchemins.)

NOELET, s. m. — Pour noël. Diminutif de nau.

NOILLES, s. m. — Noix.

Noix. — Pesson. Se place à l'extrémité du fuseau. Se fait en corne. Ainsi nommé à cause de sa forme arrondie et un peu ovoïde. (Seg.)

Norée, s. f. — *Chrysanthemum segetum.*

Noulée, s. f. — Faire la noulée c'est faire la cache pour l'huile de noix. En langue d'oc, *noler*, pour sentir bon. Étym. altérée. De *olere*. faire l'huile.

Nourit. s. m. — Petit cochon qu'on engraisse. (Baugé.) En roman, norir pour nourrir.

Nourritureau, s. m. — On prononce noritureau, payant autrefois cinq sols d'entrée. Le *norigarius erat pastor qui olit oves.* Du latin *nutrire*, nourrir, par apocope nurir, et par dédoublement de l'*r*, nourrir; *nutricatio*, nourriture, *norriture*. Dans les monastères, les *nutriti erant pueri*. Vf. nurrir, norrir; de *nutrire.*

Noter. — Pour baigner, tremper dans le beurre, dans la graisse. Les beignets notent dans la graisse. On dit aussi : ce monsieur note dans l'argent. De *natare*, nager. (Seg.)

Noter, v. a. — Pour chanter. Le chantre doit bien savoir noter. Pour être bon toucheux de bœufs, il faut bien savoir noter :

En haut dist et si notoit
Un nouvel son.

Les bœufs aiment à entendre chanter ceux qui les conduisent.

Noton, n. p. — Pour Renée, Renotte, Renoton et Noton.

Nou. — Pour nœud. Roman, nou.



Noué. — Enfant noué ou rachitique, dont la croissance est arrêtée.

Nousillier, s. m., et Nousellier. — Pour noisetier. Vf. nousille. En 1240, une hanappée de nouzille rouge. (*Archives Saint-Jean.*)

Nout, p. p. — Pour notre : nout'maître. De *nos*, nous. De même en roman.

Nouvelle, s. f. — Mettre la nouvelle aux champs, c'est-à-dire répandre un bruit plus ou moins sérieux. (Savennières.)

Nouvellière. — Femme qui cherche les nouvelles, syn. de cancanière.

Nouviau. — Nouveau. Langue romane, nouviau; en picard, nouvieu, *novus*.

Nuit, s. f. — On dit a-nuit, d'anuit en huit. *Annuit*, *ante noctem*. Voir *Annuit*, *Huye*. Le voyageur de commerce donne le nom de grande nuit, lorsque son cheval passe vingt-quatre heures à l'auberge. On va chercher le médecin au fond de la nuit, c'est-à-dire au milieu de la nuit. Nuit blanche. Voir *Net*.

Nunon, s. m. — Asphodèle des champs. Voir *Nunu*.

Nunu, s. m. — L'unon, nunon, noms vulg. de l'asphodèle, peut-être de *nugæ*, bagatelles.

O

O. — Pour avec; abréviation de *ove* ou avec : « Je vais o lui ayant o lui deux cents Anglais. » (*Vigile de Charles* VI, p. 94.) Dérive peut-être de *od*, ancienne

préposition signifiant avec. Au xv° siècle, il était dû une redevance : le seigneur de Briançon, le jour de l'installation de l'évêque, devait la garde du palais, et recevait « une grande jointée de chandelle de cire..... tant qu'un homme peult enjoincter o ses deux mains. » (Lire *Briançon*, commune de Bauné, C. Port.)

Ocres. — Extrémité du pied.

Œil de Christ. — *Nivella arvensis.*

Oele, s. m. — Pour noix; plutôt pour huile. Vf. oile, oelle. Du latin *oleum.*

Ognon. — Ognon à la grole, pourrée à la grole. Pain couque, *muscari comosum.*

Oi. — A la fin des mots et dans les mots, se prononce oue. Rouë pour roi, voër pour voir, gloëre pour gloire. (Ancienne prononciation conservée.)

Oin. — Pas du tout, quelquefois pour oui. Employé ironiquement.

Oisir. — Espèce d'osier; id. exion.

Oison, s. m. — Pour javeau, javelle; serait-ce à cause de sa forme allongée comme celle de l'oiseau? (Brissac.)

Oistres. — Pour noix. Voir *Échalle.*

Ombelle, s. f. — Voir *Omblette.*

Omblette, s. f. — Réveil-matin. Euphorbe; id. emrbuchie, qui vient de branche.

On. — Allez où l'on l'entendra, pour où on l'entendra. (Angers.)

Ondain, s. m. — Aussi andain; rangée de foin qu'on vient de faucher. Etym. *ourda*. Rad. *ouda*, comme mesure égale, un are dix-neuf mètres. Voir *Andain.*



Onge. — Pour ange, en Vendée :

Si cum il eust été
Le Angel dampredeu (de Dieu)
Et sa seint Beneicum
Lui ont demandé.

Ongleuse, s. f. — Une noix angleuse pour anguleuse, ou ongle qui se détache difficilement.

Onglée, s. f. — Douleur atroce causée par le froid.

Onguent, s. m. — Onguent de Saint-Fiacre, fiente de bœuf avec de la terre glaise dont on se sert pour les ruches.

Opilé. — Pour empilé, en parlant de la nourriture.

Oré, s. m. — Diminutif d'oreiller ; le chien, avant de se coucher, cherche son oré. Latin. *auris,* de *audire.*

Orée, s. f. — Orée d'un bois, c'est-à-dire lisière d'un bois ; l'orée d'un champ, l'orée du lit, ou le devant du lit. (Acte de fondation de la chapelle de la confrérie, à Doué, en 1470.) Nour avons le Clos-Dorée dont on a fait le Clos-l'Oreille. Rabelais disait l'ore des dents. (*Garg.*, l. I, ch. xxxviii.) Vieux mot français. Gilles Dorée devait la redevance annuelle d'une épée de bois, en 1314, au comte Charles.

Oreille-d'Ane, s. f. — *Scabiosa arvensis* à feuilles velues.

Oreille-de-Rat, s. f. — Myosotis, à cause de la forme de ses feuilles.

Oreille-de-Souris, s. f. — *Hyèracium,* Piloselle. Vf. oreille.

Orge. — Orge carrée ou orge d'hiver, orge à six rangs. (Bast.)

Oribus, s. m. — Mauvaise chandelle de résine, ou esprit; *aurum*, *auri*. Brillant comme l'or, sans doute à cause de la couleur jaune de la résine. « Des sinapizant avecques ung peu de pouldre d'oribus. » (Rab., *Pent.*, liv. I.) « La conformité de couleur fait que Rabelais veut parler ici de poudrette. » (*Vocab. du haut Maine*, 1857.)

Orillard, s. m. — Celui qui a de grandes oreilles. *Auriculus*, oreille.

Orille, s. f. — Oreille; diminutif d'orillon. En 1531, on condamnait aux exorillements des oreilles. (*Grands jours du Poitou.*)

Oripeaux, s. m. — Pour oreillon; *auris*, *auripus*. En Normandie, oripeaux, *auri pellis*. « En nostre abbaye, nous n'étudions jamais, de peur des oripeaux. » (Rab., *Pentag*,, ch. xxxix.) En langue d'oc, auripel, de *auro*, or, et *pellis*, peau d'or.

Ormoire, s. f. — Pour armoire, aurmoire. Du latin *armarium*. Peut-être de orme, ormeau, c'est-à-dire fabriqué avec le bois d'orme. Vf. *olmare*, aumoire et armère. En bas breton, cormel :

Tantost a trové une aumoire.

(*Roman du Renard*, vers 3260.)

Ortuge, s. f. — Ortie, *Urtica dioica*; ortie griant ou *Urens ortugo*, folle. Du roman ortille.

Orvale, s. f. — Sauge orvale ou baume; *aurum valere*, orvale d'eau; scrofulaire; grande morelle. Voir *Toute-Bonne*.

Osée, s. f. — Accat d'eau. De *unda*, onde. Vulg. ousée.



Oua. — Réponse négative; pour ouais. Les Latins ont fait ohé, oua. A Trelazé, se dit pour arrière, arrête, drrrr...

Oualer. — Pour appeler, ou oiler. Serait-ce une imitation du cri de l'oie? (Seiches.)

Oucheraye. — A Gennes, ouches pour terres non labourées. *Olca*, *oschia*, jardin potager clos. Vf. oscher, et aska, en breton.

Ouches. — Vergers. (Chemillé.) Latin, *oscas*. Ouches, euches, terres préparées pour donner du froment rouge. (Dans le Craonnais.) Ouches, osches, eusches, « *modus agri in olca — ima colli vertebra.* » Vulg. *oschia*. (DC.) Grég. de Tours, *Hist. fundam. monast. Sancti Nicolai Andeg.*, p. 17-81. En Vendée.

Oué, s. f. — Pour oie. Latin, *anser*. Vf. oye, oyon.

Oué. — Terminaison de quelques mots en oir.

Ouet, excl. — Exclamation de douleur. Vf. voin. (Comte Jaubert.)

Ouette, s. f. — Pour ouate; de oie, oye. Vf. oué, oie. D'autres fois employé pour signifier oui. Dans le premier cas, *e* se prononce fermé, et *o* s'aspire; de *ovata*. D'après Diez, du latin *ovum*, en forme d'œuf; peut-être abrégé de couette.

Ouiche, adv. — Voir *Oui-Da*.

Oui-Da, adv. — Oui, par mignardise. Oui-da et ouiche dans un sens ironique. Du grec δη, sans doute; c'est le *Dea Dei* des Latins, d'après Roquefort.

Oui-de-Vrai, adv. — Pour à propos. (Seg.)

Ouigner, v. a. — Crier, un chien ouigne, la brouette dont les roues crient, ouigne. En picard, woigner, ouë;

exprime la douleur, altération de aïe; français, ahi; peut-être du vieux français aïe, aide.

Oujourd'hui, s. m. — Pour aujourd'hui.

Oumeau, s. m. — Pour ormeau, *ulmus*, *ulmellus*. Nous avons la rue de l'Hommeau.

Oumée, s. f. — Pour hommée? Espace de terrain de vignes qu'on peut bêcher dans un jour.

Ou Que. — C'est là où que je vais, pour où je vais. De même en roman.

Outeil, s. m. — Orteil, qu'on nomme quelquefois des ocres. Diminutif de pocres.

Ouser, v. n. et act. — Pour oser. Le son *ou* nous est resté de *audire*, qu'on prononçait autrefois *oudire*.

Ousine, s. m. — Osier flexible. De houx, osier, oisier ou saule-pleureur.

Oust-ce-que, adv. — Oust-ce-que tu vas, pour où est-ce que. C'est l'*e* du verbe être qu'on élimine. On dit : où est-ce qu'est mon père, dans une classe plus élevée.

Outer, v. a. — Pour ôter. (Tr.)

Ouvreur. — L'ouvrier qui brasse et délaie la matière pour faire du papier, dans la cuve à ouvrer. (Chemillé.)

Ouvrier, s. m. — Ouvrier de Saint-Crépin, savetier.

Ouvrier d'a-bas. — L'ouvrier d'à-bas, dans nos ardoisières, s'occupe du fonçage, de la coupe, des mines, du frappage, du renversement des pièces, de leur alignage et du rangement des écots.

Ouvrier d'a-haut. — Dans nos ardoisières, il ne s'occupe que du fendis. On prononce fréquemment ovrier. Vf. ovre, ouvrage. Latin, *opus*, *operis*.

Ouvrier a Marché. — Occupé au transport des engins. (A.)

Ovec, prép. — Pour avec.

P

Pabou, s. m. — Papo, ponceau, moine; nom vulg. du pavot *Rhéas*.

Palfe, s. m. — Soufflet, par onomatopée. En roman, baffe. Syn. de claque.

Pagale. — Mettre un objet en pagale ou sens dessus dessous.

Pailleux, s. m. — Un tas de paille. Ce nom se donne aux bœufs dont la robe est couleur de paille. R. de *palea*, paille, langue d'oc; latin, *palea*.

Paillon, s. m. — Pour paillasson. R. *palea*, paille; id. une poignée de paille qu'on met au fond d'une cuve.

Pain, s. m. — Pain croisé, le pain rond sur lequel on fait une croix avant de l'entamer.

Pain a l'Ane. — Scille. Vulg. clef de paradis, clef de Saint-Pierre.

Pain au Venin. — *Arum*.

Pain coupé, s. m. — Ognon à la grole, porrée à la grole, *muscari comosum*.

Pain de Lièvre, s. m. — Pain de lapin ou l'orobanche.

Pain d'Oiseau. — *Sedum acre* et *Briza minor*. (Bast.)

Pain de Pourceau. — *Cyclamen Europeum*. (Bast.)

Pain de Seigle — Et pierre à aiguiser, à cause de sa dureté, de sa sécheresse.

Pain Pain. — Quand une mère parle à son enfant, elle double souvent les mots.

Paisse, s. m. — Dimin. de passereau. Latin, *passer*, moineau.

Paisseau, s. m. — Échalas qu'on laisse dans les vignes.

Palaine (la). — Terrain vide et banal. (Saumur.) La Plene, la paroisse de la Plaēne, canton de Vihiers (1250.) A Trelazé, la Plaine.

Palle. — Pour pelle :

Se li convient trepier,
Et paiele et andier.
(*Estillement au vilain*, du xiii[e] siècle.)

Du latin *padella*.

Pallefentière, s. f. — Pelle destinée à remuer le grain dans le grenier. (Seg.)

Pallerée, s. f. — L'Académie dit pellée, pelletée. Nous disons une palle pour une pelle, ce que peut contenir une pelle. Vf. pale ; bas latin, *paella*.

Panage, s. m. — Nourriture que les cochons trouvent dans les forêts. En bas latin, de *panis* et *agi*. En rom. pan, pour pain.

Panne, s. f. — On dit panne et ponne. (Seg.) Réservoir qui retient l'eau dans les vignes. Être en panne ou en misère, pour être en peine. (Longué.)

Panneau. — Le panneau de la clef. Le panneton, *pannus*, morceau d'étoffe, de tissu.

Pannoter, v. a. — Prendre des perdrix en pannotant, c'est aller à la chasse la nuit, avec une lumière, un paillon et des filets.

Pansacre, s. f. — Pansacre, *Ænanthe crocata* ou penfu.

Pansion. — Donner la pansion aux animaux, pour la nourriture; de panser.

Pantaine, s. m. — Avoir les membres en pantaine ou malades. (Seg.) En pantin?

Pantoue. s. m. — Le support sur lequel on suspend le cochon lorsqu'on veut l'habiller ou le dépecer. (Seg.)

Pantré, s. m. — Mauvais drôle. (Seg.)

Partant quitte, adv. — Peut-être par conséquent; par item quitte. (*Vieilles Chroniques.*)

Paour, s. f. — Avoir l'air paour, c'est avoir l'air d'un paysan peu distingué. (Seg.) De l'allemand *baouer*, paysan.

Paour, s. f. — Pour peur. Du latin *pavor*. Autrefois paor, peor, pour, toujours dyssylabique. Saint Marc qui avait caché la sainte hostie sous son habit, y trouva à sa place un serpent. « dont de paor tout tremblant, cheut pas mê. »

P'pa, s. m. — Pour papa; m'man, pour maman. On croirait qu'on a retranché un *o* bref ou long.

Papo, s. m. — *Papaver Rheas.*

Paqué, s. m. — Un enfant né à Pâques est un paqué. De *pasca*, *pasqua*.

Par après, prép. — Être après une chose, c'est être à la faire; on dit, j'irai par après mon dîner, pour lorsque j'aurai diné. Id. en roman.

PARBLEU, interj. — Pour pardieu :

> Parbleu, dit le meunier, est bien fou du cerveau
> Qui prétend contenter tout le monde et son père.
>
> (La Fontaine, III-1.)

On dit parbleu oui, parbleu non.

PAR-CŒUR, s. m. — Toute saine. Vulg. *Androsemum officinale.*

PARADIS, s. m. — Ce nom a été donné autrefois à des cours carrées placées devant les églises. (Voltaire, *Dict. Philosophique.*) Paradis au lieu de sépulcre, date du XIe siècle.

PARAJEAUX. — Pour perreyeurs, au XVe siècle ; paraigeux, quand ils sont associés. (A.)

PARC, s. m. — Navau, bourg ou brione, à cause de sa racine napiforne.

PARCHES, s. f., et PERCHES. — Les pois dont l'enveloppe se détache de la gousse sans filaments, ne sont pas parchés ; en Berry, parche ; du latin *pertica.* Dans le Doubs, la parse est une clôture ou barrière faite avec des perches.

PAR-CŒUL. — Par cœur. Herbe des grands bois, les fruits nouveaux sont comme sanguinolents quand on les presse.

PARCONNIERS, s. m. pl. — Dans le pays des Mauges, les métairies sont exploitées par des parconniers, par le père et le fils, qui en partagent les obligations et les bénéfices. A Amiens, porchonnière. Au XIe siècle, parsonniers. (CD.)

PARDINE, prép. — Pour pardieu. On disait *dini* pour *di*, diminutif de *divinus.*



Parele, s. f. — Voir *Patience d'eau* et *Parene*.

Pariure. — Pour gageure.

Parlé. — Être bien en parlé, c'est-à-dire bavard, causeur avec les inconnus.

Paronne. — Collet fait du paré ou jonc des marais, destiné à servir de collier aux chevaux.

Parrain, s. m. — Un homme travaillant à la terre; par opposition à marraine. (Seg.)

Partageux, s. m. — Le communiste est un partageux. (Se dit partout.)

Participant, p. p. — Participe présent se disant fréquemment au lieu de l'infinitif.

Partissures, s. m. p. — Jales aux mains, quelquefois engelures : les partissures sont ouvertes. Diminutif de *pars*, *partis*, c'est-à-dire que la peau est divisée.

Pas, adv. — Pour point.

Pas-de-Bœuf. — Bande de terre dans un fossé et qui soutient les terres de l'héritage voisin (de seize à dix-sept centimètres); bordière, relit, sabottée, semelle, seule. (Angers, Cholet, Seg.)

Pas-de-Lion. — *Ellebore fœtida* ou pied de lin, herbe aux bœufs, herbe au fi.

Pascanade, s. m. — *Œnanthe*. Voir *Cochet*. Id. pasquanade, panais ou danais, carotte. Panais; pastinaca; de *pastus*, aliment.

Passant(e). — On dit fréquemment une rue passante. A la dernière exposition, on disait entrée payante, il y avait aussi une étoffe voyante.

Passe-Parteau, s. m. — Ciseau à fendre en second, de même que le douget est le ciseau à fendre en troi-

sième. (A.) Peut-être de doucir, instrument plus fin que les autres.

Passée, s. m. — Petit sentier; dimin. de passage.

Passerine, s. f. — *Stellaria passerina*. Petit genet. Les oiseaux mangent volontiers sa graine.

Passette, s. f. — Passoir; id. en rouchi et en wallon.

Pastureau. — Pour pâturage. (Saumur.)

Patache, s. f. — Pomme de terre. Ce nom se donne aussi au bateau qui garde le passage d'une rivière, pour faire payer le droit de passage. Latin, *postium*, passage. Vf. partreu, pertuis, porte, ouverture.

Patapoufe, s. m. — Homme corpulent et lourd. Le mot gros y est souvent ajouté comme augmentatif de poufe.

Pataud, s. m. — Les Royalistes donnaient ce nom à leurs ennemis en politique qui n'étaient pas militaires. Les militaires portaient, à cette époque, le pantalon bleu. Se dit encore pour un gros enfant potelé. Dans Froissard et Montrelet, les patauds étaient les paysans arrachés de force à la charrue pour être soldats. (Nisard.)

Pati, s. m. — Champs. (HD.) Du roman pasti, pour pâturage.

Patience d'Eau. — Grande parelle, parene, patèle, requette. *Polygonum*.

Patillonne, s. f. — Une femme qui n'est pas propre. (Seg.)

Patisse, s. f. — Voir *Jaucou*; espèce d'ivraie. (Desvaux.)

Patoche, s. m. — Grand pied mal tourné. (Seg.)

Patou. — Voir *Patouriau.*

Patouillard, s. m. — Celui qui patouille. Voir *Patouiller.*

Patouiller, v. n. — Patauger. Se souiller avec de l'eau boueuse. Vf. patoier et patouel, bourbier, peut-être de pattes, toucher avec les pattes. Gouille, gouillet, dans différents patois de l'est, signifie bourbier, flaque d'eau; presque tous les mots terminés en *ouille* offrent la même idée.

Patouriau, s. m. — Petit berger. De paître, pâturage. En roman pastourer; en Bretagne, la pastoure pour la bergère.

Patte de Pigeon. — Tormentille. Voir *Chacourraie.*

Patte d'Alouette, s. f. — Vulg. *Geranium.*

Patte de Loup, s. f. — Frenelle, angélique sauvage, *Heracleum spondilium*, brancursine, branche ourse ou branche velue; renoncule. Acre, id. à la viorne, au chèvrefeuille.

Pau, s. m. — Pal, pieu, poteau. *Paulies.* (DC.) « Panurge emmencha ung grand *pau* les cornes du cheureul. » (Rab., *Pentag.*, l. I, c. xxvii.)

Paulette, s. f. — Ancien droit sur la charge des magistrats, qui se payait tous les neuf ans, depuis 1604. Droit établi par Paulet, secrétaire du roi, sous Henri IV.

Paumer, v. a. — Les enfants paument leurs camarades en appuyant fortement la paume de la main, en jouant au saut de mouton. Paulmée ou palmée, coup de paume de la main.

Pautier, s. m. — Novice, mauvais travailleur; on dit aussi pautrasson.

Pautrasson, s. m. — Voir *Pautier*.

Pavé, s. m. — Iris des marais, servant à faire une paronne, ou collier en jonc. (Seg.)

Pavée, s. f. — Pétrole, pétereau, gandio, petit gand, digitale pourprée.

Pauvreté, s. m. — Une purgation fait rendre des pauvretés. (Seg.) Du celte. *paur*, pauvre.

Pé, s. m. — Pour pis de vache.

Peau, s. m. — Indique le lieu de repos d'un animal dans l'étable. Se dit aussi pour une personne qui retourne à sa besogne.

Paujeau, s. m. — Chemin paujeau, *etiam peaugeau*, ayant quatorze pieds de largeur. De *peage*, id. *pedagiale* : « *Cheminus pedegialis publicus in quo pedagum exigitur.* » (*Chart. d'*Hil., an 1281, *Tabulæ Sancti Albini Andeg.*) Le péagier était celui qui faisait payer.

Pec a l'Oiseau, s. m. — *Cardamine pratensis*, ou becquetée des oiseaux. De *peca*, morceau de pain.

Peceler, v. a. — Teiller le lin. La peceleuse est celle qui teille.

Peceleuse, adj. — Voir *Peceler*.

Pechard, adj. — Blanchard, blanc, roux, roussâtre, couleur de la pêche. Noms donnés aux animaux dont la robe a cette nuance.

Pêcher, v. a. — On pêche les alouettes à Doué. En Touraine on pêche les rats, en Anjou, on pêche les moineaux. Souvent on prononce pêcheux. Vaugelas et Corneille écrivent pêcheux.

Pechon, s. m. — Coupure faite par les ardoises aux doigts des ouvriers. Vf. pichie pour pisser. (Tr.)



Pecre, s. m. — Pour bec d'oiseau. De là on dit : il s'est repecré devant moi, pour regimber. (Seg.)

Pègre, s. m. — Filou ; quel pègre ! (poésie de Villon sous Louis XI.) La haute pègre était une association de filous. Vf. pègre ou pigre. De *piger*, paresseux.

Peigne, s. m. — Nom vulg. du *Scandix pecten.*

Peignée, s. f. — Roulée, à la suite de laquelle on est mal peigné, c'est-à-dire que la chevelure est en désordre. R. de *pilare,* ôter le poil, *pilus*, poil. Vf. pignier pour peigner.

Peignerolle, s. m. — Pour bouillon blanc. Peignerole ou peigne ou *cardère*, à cause de l'usage qu'on en fait pour peigner les étoffes, non pas avec le bouillon blanc, mais avec le *Scandix pecten.*

Peinturée. — Cette porte est bien peinturée, pour bien peinte. (Angers.) Guillaume le Paincturier, 1520.

Peliau, s. m. — Bois pelé. (Morannes.) Vf. pelu ; du latin *pellis,* peau.

Pelventière, s. f. — Pelle en bois pour remuer le grain, c'est-à-dire pelle jetant au vent le grain.

Penard, s. m. — Belle carpe. *Cuprinus, carponardus*, en basse latinité ; *panardus*, de là panard, d'après Caseneuve. D'après Ménage, on donnait aussi ce nom aux vieillards qui ne jouissaient plus d'aucune faculté.

Pendart. — Les taupiers pendant aux arbres les taupes qu'ils prennent. Ce nom se donnait autrefois aux madriers qui servaient à pendre les malfaiteurs.

Pendilloche, s. m. — Loque ou chiffon suspendu. On se pendilloche aux branches d'un arbre. Vf. pendiloches, pendier, pendeier : « Les taupiers pendillochent les taupes aux branches d'arbres. »

Pendilloire et Pendilloché.

Penerée, s. f. — Contenu d'un panier.

Penete, s. f. — Marques faites sur la tête du chabot avec le fer d'un autre. De *penna*, griffe; *alias* penne; de *pœna*, punition, châtiment. Courir la penète : courir la nuit, faire des sortilèges dans le genre du farfadet, faire de mauvais tours. Recevoir une penète ou une roulée. (Seg.)

Fenfeu, s. m. — *Œnanthe crocata.*

Penier, s. m. — Panier. Vf. penier, au XIIe et au XVe siècle.

Penoyer. — Voir *Mitrouillet.*

Pension, s. f. — Nourriture des animaux. (Seg.)

Pente. s. m. — Semer sur la pente; chaque sillon est comblé de deux tours de charrue, mottes écrasées, graines et engrais placés sur le sol, le tout recouvert par la charrue.

Pentecotes, s. m. — Tous nos orchis des champs.

Pentecoute. — Pour Pentecôte :

> De Pâques à la Pentecouste
> On n'a pour dessert qu'une crouste.

Pepère, s. m. — Pour grand-père. Langage enfantin.

Pequiaut, s. m. — Petit petit et petiot et pequiot. Vf. pequignot, petit, menu.

Percepied. — Petit pied de lion, *Alchemilla arvensis.* (Bast.)

Perce-Pierre, s. m. — Douce amère. Voir *Courge.*

Perche, s. f. — Voyez *Parche.* Perche, perchaude, préchaude, poisson.



Perchette. — Petite perche.

Percignolet, s. m. — Tomber sur son percignolet, ou sur son derrière.

Percir, v. a. — Peser. De *per*, radical, et de *sedere*, s'asseoir ou asseoir.

Perçoie, s. f. — Pour perçoir, vrille. (Seg.)

Perdare, v. p. — Se promener en se pavanant. (Seg.)

Pères-Nuds. — Pour pieds nuds ; pères capucins qui ne portent pas de bas.

Périssoire, s. f. — Voir *Neyette*. De *perire*, *per* et *ire*, aller au delà.

Pergoler, v. a. — Tourner autour. Se dit pour un enfant : où perjons-nous, où tournons-nous, pour pérégrinons-nous quelque part. (Seg.)

Perrayeurs, s. m. — Perreyeux. Au xv[e] siècle paraigneux, plus tard, paraijeaux ; *per* et *agere*, travailler ensemble. On disait autrefois perroier en perrière, 1457. On serait d'abord tenté de le faire venir de pierre, pieurreux, parejeux.

Perrié, s. f. — Grosse pierre destinée à retenir un bateau. Au xii[e] siècle les bords de la Loire étaient nommés une perrée.

Perrette, n. p. — Perrine, Perrotte, au féminin. R. Pierre.

Perrié, s. m. — Pour peurier. Voir *Couillé*.

Perrières, s. f. pl. — Carrières. Vf. pierrière, perière, perre.

Perquinquin, s. m. — Impatient, anxieux, perdre *quies*, le repos.

Persil-Marsigouin, s. m. — *Geranium Robertianum*.

Persille, s. m. — Persille grande et Mélinot. *Caucalis grandiflora.*

Pertoire, s. f. — Baquet en bois dans lequel on met le raisin; peut-être de pertuis, percé, ou portouē, pertoire. De *portor*, porteur, en roman. « L'unziesme... une pourtouere d'or faicte à la mosaïcque. » (Rab., *Pentag.*, l. III, c. I.)

Pertoirée, s. f. — Ce que peut contenir une pertoire.

Pertus, s. m. — Pour pertuis :

Autant de pertus,
Autant de chevilles.

Du latin *pertusus*, percé. Se dit aussi d'un individu dont on ne peut avoir le dernier mot. (Seg.)

Peruchon, s. m. — Pour pierre. Vf. perre, perreux.

Pes-de-Terre. — Pour pommes de terre. (Montreuil-Bellay.)

Peson. — Appareil placé à l'extrémité de la tige du fuseau, se fait en corne. (Seg.) « *Lapidus pendens in fuso.* » Autrefois, apéson, de *appensum*, le poids qui fait tourner le fuseau. Les Latins disaient *verticillus* et *vertebrum*, au xve siècle.

Pesse, s. m. — Prononcez passe. Voir *Passe.*

Pesseau, s. m. — Échalas qu'on retire du mûrier qui avait été étêté. (Saumur.)

Pessot. — Tige de fer à angles droits servant à adoucir la filasse.

Petancée, s. f. — Tomber sur le ventre. (Seg.)

Petard, s. m. — Instrument fait avec la tige du sureau. « Comme quand les petits garçons tirent d'un

canal de sultz avec belles rables. » (Rab.) Au XVIe siècle, on tirait des pétards ; on chargeait de poudre des cylindres en bronze fermés à une des extrémités, et percés d'un pertus.

PETARÉE, s. f. — Tomber lourdement comme petancée. (Pays des Mauges.)

PETASSE, s. f. — Enfant qui se donne un air suffisant. Du latin *petibus*, petit, mince.

PETASSIER. s. m. — Homme qui radote. (Seg.)

PET-EN-L'AIR. — Petit jupon court des petites filles. (Seg.)

PETECHI, s. m. — Aller à la petechi, ou porter un enfant à cheval sur ses épaules. (Seg.)

PETEREAUX, s. m. — Voir *Pétrole*.

PETION, PETIONNE, PETIOUNE. — Petit enfant ; on prononce pequione à Montreuil-Bellay. Vf. petitet, petitiot.

PETIT, adv. — Pour un peu. Dans le mois d'avril, on dort un petit. Un petit, pour un enfant. Ce mot se prête à différentes gradations dans le langage.

PETIT DEVOIR. — En 1582, les malades de l'hospice Saint-Jean devaient être en bonne volonté de faire leur petit devoir, c'est-à-dire leurs Pâques.

PETIT HOUPET. —

En juillet, on dort un petit houpet.

PETIT HOUX. — Voir *Houdin*.

PETIT SALOT. — *Lotus corniculatus* ; à cause de la forme de son fruit ou de ses graines.

PETITE ÉGLISE, s. f. — Secte des anticoncordataires, peu nombreuse.

Petoche. — Souche émondée; synon. d'émonde, de ragole, d'espées.

Péton, s. m. — Petit pied de l'enfant. Espetonner, pour indiquer sa marche encore indécise. (Seg.) « Ho! mon petit fils, mon peton. » (Rab., *Pentag.*, l. III, c. iii.)

Petoué, s. m. — Pour pétard et pétoire. Voir *Pétard.*

Pétrole, s. f. — *Digitalis purpurea.* Id. pavée et pétereaux.

Petosse, s. m. — Bleuet vivant au milieu des pierres.

Peucot, s. m. — Pour pouce. (Seg.) De *peuce,* pouce, vf.

Peume. — Pour prune. (Montreuil-Bellay.)

Peurié, s. m. — Appareil en bois dont se servent les faucheurs pour y mettre une pierre à aiguiser. « *Piperatus accipitur pro quodam vase perforato pro quo solent prospicere tauxilla.* » *Piperata,* poivrier; peivre au xiiie siècle, puis perrier. Le *peurarius* était le vendeur de poivre, et même le potier d'étain. En Picardie, queue ou étui en bois servant à mettre la pierre à aiguiser. Voir *Couillé.* Au xiiie siècle, peivre. (Charte de 1269.)

Peurier. — Penier. « ... Chevaulchait pour sa monture un gros canon penier. » (Rab., *Pentag.*, l. II, c. ier.) Pour pierre.

Peusellier, v. n. — Peusellier un fruit, c'est le gâter par la pression du pouce. (Seg.) Vf. peuce, pour pouce.

Petufler, v. a. — Respirer avec peine. (Seg.)



Phermacien, s. m. — *Pha* se pronōnçait ainsi *phe* au xve siècle.

Pi. — Instrument de forme particulière pour bécher la vigne, formé de deux brocs, tandis que le terouër a deux lames, comme le pi, tête courte et petit manche. (Doué, Saint-Lambert.) Diminutf de pique.

Piacher, v. a. — Pour mâcher. (Seg.) A Montbéliard piachon.

Piacrée, s. f. — Jeter une éclaboussure de boue. Voir *Piatrée.*

Piasse, s. f. — Petite pie, ou pieau. La pie commence par piasser. Latin, *pica*, pie, dérivant de *pocillum.* A Amiens, on fait la piasse, pour ses embarras : se montrer dans tout son beau.

Piatrée, s. f. — Pour platée, plein un plat. (Seg.) On remplace souvent la prononciation *pl* par *pi*; on dit un piat, un pieurnicheur, un piastron.

Piaulard, s. m. — Celui qui se plaint toujours; le piau ou petit de la pie, piasse toujours, de là piauler.

Piaule et Piautre, s. f. — Pour peautre, gouvernail d'un bateau. Virer la piautre en galerne, tourner le gouvernail (Langage des mariniers.)

Item. Je donne à mon barbier
Qui se nomme Colin-Galerne.

(Fr. Villon.)

Pi-Chien. — Vesse, champignon, ou éclosé lorsqu'elle paraît à la surface de la terre. (Saint-Lambert.)

Pibié, s. m. — Partie grasse du porc qu'on fait

fumer et qui doit servir à graisser les souliers; cette partie est retirée vers l'anus. (Seg.)

Pibole. — Jambes maigres, droites, en forme de flûtes :

> Je m'assis sur le muguet
> En jouant de ma flaveole,
> Et mon compagnon Huguet, nau, nau,
> Répondit de sa pibole.
>
> (*Grande bibl. des Noëls angevins.*)

On prononce quelquefois tibole.

Pic. — Lourd marteau de forme spéciale autrefois piz à peurrier, xve siècle. (A.)

Picosser, v. a. — Tourmenter les picaux, dindonneaux qui piquent du bec; piqûre faite avec la langue.

Picasserie, s. f. — Tourment.

Piche, s. m. — Pour pichet : une piche. Le pichet était autrefois une mesure de grains, une piche de terre ou pot à l'eau. Langue romane pichier et peschier.

Picot, s. m. — Pointe. Rigole, rigolet, petite rigole que l'ouvrier des ardoisières fait au pied de la pièce à abattre; coupe horizontale ayant la profondeur et la longueur des morceaux à détacher. A Amiens, un picot est un objet pointu qui pique.

Picoter. — On picote le raisin en le mangeant grain à grain.

Picotin, s. m. — Nom vulgaire de l'*arum* ou guet.

Picrat, s. f. — Petite fille à la voix criarde; terme de mépris. A Segré, le picra est le vin aigre; πικρα,

Pieau, s. m. — Pieau, petit poulet. *Piculus*, petit



poulet. Piorre et pieau ont pour nous la même signification. Pieauler est le cri du petit poulet. Le Dr Piau, au xvie siècle, se faisait appeler *Piculus*.

Piecot et Picot. — Renoncules des champs.

Picote. — Variole laissant des traces.

Pied, s. m. — D'alouette; *Delphinium* cultivé.

— de cire, ou gâteau de cire.

— court; *ranunculus*, à cause de la division de sa tige. Pied qui court.

— court; *Potentilla*. Voir *Chacouroie*.

— de grolle; coronille bigarrée.

— de griffon; *Ellebore fœtida*, et pied de lin.

— de pigeon; *oxalis corniculata*, mariée, petit salot, pois joli.

— de poulain; tussilage.

— rouge; renouée persicaire, curage, l'hebier.

— de veau; *Arum*, à cause de la forme des feuilles.

— de vent; forme particulière des nuages indiquant le vent.

Piée. — Mauvais état d'un animal, d'une petite bête, dans un triste état, maladif.

Piée, s. f. — Se dit d'une femme de mauvaise vie. (Langage vulgaire.)

Piée, s. f. — Pour pluie. A Amiens pier pour boire; en grec, πιω. Le vent creuse la piée, pour dire dessèche la terre. V. pluée, ploge.

Piépour, s. m. — Pour pourpier. On devrait écrire pourpié; vient de *pullipes lipel*, pied de poulet. Étymol. confirmée par la forme renversée, piépou. En roman, *portulaca*, pourpié. (Voir Ménage.)

Pierre a Aiguiser. — Voir *Pain de seigle.*

Pierre, s. f. — Jeu de la pierre ou jeu de la pierrette.

Piès, s. f. — Voir *Chier* ou *Cheoir.*

Piète. — L'oiseau piète, qnand il saute d'un sillon sur l'autre.

Pieter, v. n. — Se tenir d'un pied sur l'autre par impatience.

Pieumas, s. f. — Pour plume; aile d'oie. En italien, *pieuma*; latin, *pluma*; vf. pieume.

Pieumé, v. a. — Pour plumer. Vf. pieume.

Pifre, s. m. — Gros nez, nez bourgeonné. Vf. pifre pour gourmand; de là empiffrer pour gloutonner.

Pigeon, s. m. — Jouer au pigeon vole, ancien jeu de la mourre. Voir *Mourre.*

Piger, v. a. — Prendre ce qui n'appartient pas; plumer comme un pigeon. Piger le rocher, ou abattre la roche. (A.)

Pignade, s. f. — Plusieurs enfants pleurant ensemble. De pigner, pleurer.

Pigné, s. m. — Synonyme de tacheté, moucheté. (Seg.) En picard, ajusté, arrangé.

Pigner, v. a. — Pleurer; bruit que fait la roue d'une brouette mal graissée; alors ce mot est français. On dit aussi un pignon et un pignard des deux genres. Il y a des souliers qui ont du pigné, c'est-à-dire qui font entendre un certain bruit.

Pignouflé, s. m. — Cordonnier; homme sans éducation. A Longué, un pignouf.

Pigocher, v. a. — Action de retirer une épine à l'aide d'une épingle.



Pigriers. — Enveloppe des semences des légumineuses. Synonyme de bogues, boguets. De piger, dépouiller quelqu'un. (Baugé.)

Pigrogner, v. a. — Tracasser un petit mal. Synonyme de pigocher.

Pigroliers, s. m. — Ouvriers qui se sont formés seuls a l'abattage des pierres, et n'ont pas reçu la consécration du guétrage. Autrefois, un ouvrier d'à-bas ne pouvait hanter un pigrolier, ou bien il était condamné par ses camarades à l'amende d'un pot de vin, amende destinée à le reblanchir. De *piger*, dépouiller quelqu'un de quelqu'objet, le plumer comme un pigeon.

Pile, s. f. — Recevoir une pile; être pilé sous les pieds, écrasé, broyé. Vf. piler. On pile sur un insecte, on l'écrase. Synonyme de roulée.

Pile. — Mortier en bois demi-circulaire servant à piler la filasse broyée ou teillée :

Les pilons et la pile
Ne l'tenez pas à guile (fourberie)
Le van et le ratel...

(*Estillement au Vilain*, XIIIe siècle.)

Pilori, s. m., et Pilorisé. — Subir une peine sur la place du Pilori. (Ancienne expression.)

Pineau, s. m. — Boire un coup de pineau ou de vin blanc.

Pingres, s. m. — Osselets servant à jouer. Pingres pour épingle; les Juifs étaient accusés d'enfoncer des pingres dans les chairs des enfants. Aujourd'hui pour

avare, cuistre, homme de rien. (Expression d'un usage général.)

PIMOUSSE, s. m. — Voir *Jaucon.*

PIMPENEAUX. — Espèce de petites anguilles montant en commun la Loire, en petites masses ou fret.

PIOCHON, s. m. — Jeunes pousses de choux à vache. Pis, mamelle; en langue d'oc, pioche; en Berry, pieuchon; dans le Béarnais, le pioc ou le poussin.

PIONCER, v. a. — Dormir. (Brion.)

PIPE, s. f. — Casser sa pipe, pour terminer son existence. (Seg.)

PIPI, s. m. — Petit poulet, cri employé pour appeler les poussins; l'enfant fait pipi au lit, pour le cri des jeunes poussins. R. pip, pipere, pipio, pioler, formé par onomatopée.

PIPIE. — Pour pépie. Ce poulet a la pépie.

PÉPIQUE, s. f. — Épingle qui peut piquer les enfants.

PIQUE, s. f. — Chausse-trape. Voir *Clochette.*

PIQUE-A-ROME. — Jeu qui consiste à envoyer le plus loin possible, à l'aide d'une baguette, un petit cylindre en bois, pointu aux deux extrémités.

PIQUEGNEUE. — Chausse-trape. Voir *Chardon bénit.*

PIQUEREAUX, s. m. — Voir *Picot.* Renoncule des champs.

PIRE, s. f. — Avoir la pire entorse et le jabot de travers, se dit pour un homme maladif, et au figuré pour un homme de mauvaise humeur.

PIRETTE, s. f. — Voir *Guet.*



Piron, s. m. — Petite oie mâle. Du celtique *pirou.* A Cherbourg, c'est une pirette ; la pirette est la femelle de l'oie :

> Mieux valut nous taire
> Quand j'entendis pirons et canards
> Gens ignorants et bavards.
>
> (*Affiches d'Angers*, 1822, n° 68.)

Mettre le blé en piron, c'est-à-dire par poignées mal alignées, aussitôt qu'il est coupé. (Pays des Mauges.)

Pironne, s. f. — Pour une oie. (Saumur.)

Piruites. — Perdrix et le chant de ces oiseaux, par onomatopée. (Seg.)

Pisque, adv. — Pour puisque, usité encore dans les jeux des enfants.

Pissard, s. m. — Enfant pissant au lit :

> Saint Médard est un grand pissart.
>
> (*Prov.*)

Pissat d'Ane. — Voir *Lait de couleuvre.*

Pissouse, s. f. — Petite fille.

Pistache, s. f. — Pour s'enivrer, ou bien faire une cuite. (Aux Gardes.)

Piste, s. f. — Patte de lièvre. Cet objet, au xvie siècle, était employé dans les opérations de démonomanie.

Piton, s. f. — Se dévisser le piton, c'est se casser le cou. (Baugé.) Piton pour nez ; de *pitor*, becquetée.

Pivri, s. f. — Vesce et voisce.

Place. — Une place de pré. On dit aussi un jeu de

pré pour un petit pré, un pré en forme de hachereau, etc. (Doué.)

Placitre, s. m. — Place, la place sise près l'église. Pour *placite*, placistre en 1622. (HD.)

Plait-il. — Vous plait-il de répéter. En lorrain, son plait, pour s'il vous plait.

Planche, s. f. — Mesure agraire pour les vignes.

Plancher, v. a. — Céder, filer doux : il a fallu plancher. (La Pointe.) Après une longue marche, si on ne se repose pas, on ne planche pas.

Planni, s. m. — Séparation demi-circulaire s'entrecroisant, servant de séparation dans les jardins. (Seg.)

Planton. — C'est-à-dire un plant de peuplier, de léard. (HD.)

Platène. — Les pois sont en platène lorsqu'ils sont encore peu développés, que la gousse est plate.

Platir, v. a. — Pour aplatir. Les lingères platissent le linge.

Pleige, s. f. — Caution ; appleigement, assignation. (CD.)

Février, qui beaucoup neige,
Est d'un bel été le pleige.

(*Prov.*)

Plegius, pleige ; en roman, pleiger, engager.

Plesir, s. m. — Pour plaisir.

Pleume, s. f. — Pour plume. Souvent *pl* est mouillé, de manière à faire pleugme. On pleugme un arbre comme une pomme. A Trélazé, pieume.

Pleurard, s. m. —

Saint Médard, grand pleurard.

(*Prov.*)

Voir *Pissard.*

Pleuviasse, s. f. — Petite pluie :

Quand il pleuviasse, il poumasse.

Autrefois, on disait dans la vallée, quand on cultivait les fèves :

Quand il pleuvasse, il feuvasse.

Plies. — Pour levées, en jouant aux cartes.

Pliure, s. f. — Arcure. Voir *Arcure.*

Plom, s. m. — Osier qui sert à lier. Plom blanc, par suite de sa facilité à se tordre.

Plomber, v. a. — En jouant au saut de l'âne, si on appuie fortement sur le dos de son camarade.

Ployer. — Pour plier : j'ai ployé mon linge. (Ang.)

Plumas, s. m. — Pour plumeau. Vf. plumail. « Ung chien qui emporte un plumail. » (Rab., *Garg.*, c.xxxv.)

Plus Jamais. — Augmentatif de jamais, ou grand jamais.

Pluet, s. m. — Oreille d'âne, mirliton, *Scabiosa arvensis*, à feuilles veiues ; herbe au diable, *Scabiosa succisa*, pluet, mignonnet jaune ; *Trifolium campestre ;* tranche, *trifolium agrarium.* Minots, mitons. Noms que l'on donne à différents trèfles.

Plumeau. — *Hottonia palustris.* (Bast.)

Pobie, s. f. — Chaufferette en terre. (Tr.)

Pochetée, s. f. — Pour pochée de farine. (Seg.)

Pochon, s. m. — Petite poche destinée à mettre le linge des blanchisseuses.

Pochot, s. m. — Petit sac en toile dans lequel les bergers mettent leur pain pour la journée.

Pocrasser, v. a. — Manier de manière à ce que les pocres ou doigts soient marqués.

Pocre, s. f. — Grande griffe ; on dit aussi les ocres.

Pocre, s. f. — Vilaine main. Ergot du coq, auquel on enlève l'ergot en partie, pour l'empêcher de gratter.

Pocrer, v. a. — Pocrer quelqu'un, c'est l'égratigner.

Podille, s. f. — Petite main d'enfant ; de là podiller. S'emploie aussi pour désigner les oreilles.

Paganée, s. f. — Mauvais rata ; on dit aussi pogance. (Seg.)

Poglé, s. m. — Tourmenté. (Seg.)

Pogne, s. m. — Pour poignet ; avec une bonne pogne on étreint fortement. Latin, *pugnus.*

Pognée, s. f. — Ciseau à fendre les ardoises. Latin, *pugnus.*

Pognon, s. f. — Petite fille grosse comme le poing, petite chipie. En rouchi, pogne.

Poicre, s. m. — Regardant, intéressé. (Seg.)

Poignard, s. m. — On prononce pognard ; un brochet gros comme le poing. En Berry, pougnard, dans le même sens.

Poinchau, s. m. — Voir *Chardon.*

Poine, s. f. — Pour peine. Archaïsme usité en Anjou. En roman, id.

Point, adv. — Pour pas; s'emploie journellement; on dit : il n'est point arrêté.

Pointe, s. f. — A la pointe de midi foncée : pointe foncée, outil des ouvriers des ardoisières, dont le fer est rectangulaire, tandis que la pointe de banc est celui dont la pointe forme un angle retenu par l'angolis, ou cheville aiguisée en biseau, placée sur le manche de l'outil, mais en deçà du fer.

Poire, s. f. — Faire sa poire, c'est tenir la tête penchée à droite ou à gauche. (CH.)

Poire de Vallée. — *Lappa officinalis*, par ironie.

Pois a Crapaud. — Jarzeau, luzeau, luset des prés, jerzeau, vesce, blés, l'ers.

Pois Jolis. — Vulg. pied de pigeon.

Pois aux Lièvres. — Vulg. *Lathyris aphaca.*

Poison, s. f. — Femme de mauvaise vie. Au xviie siècle, poison était du féminin; Malherbe a écrit : « D'où s'est coulée en moi cette lâche poison. »

Poissat, s. m. — Pour coller; de poix, *Arctum lappa.* On fait, à Segré, des tisanes avec ce fruit, ainsi qu'avec celui du bougre : on en met neuf graines pour boire pendant neuf jours.

Poisser, v. a. — Pour coller.

Pommasser, v. a. — Se dit du jus de pommes que rejettent des morceaux de ce fruit. (Seg.)

Pomme de Vallée. — Putput.

Pommée. — Marmelade faite avec la pomme. Vf. pommée de cidre.

Pommerasse, s. f. — Aristoloche. Voir *Rateline.*

Ponceau, s. m. — Pavot ordinaire à fleurs rouges.

Pommeuse, s. f. —

Année venteuse, année pommeuse,
(*Prov.*)

Voir *Hannetonneuse*.

Pomper, v. a. — Boire sans avoir soif :

Pompons la goutte,
Pompons-la souvent.

Ponds, v. a. et n. — Pondre; au participe passé, ponnu; on dit : la poule a pond. Les enfants chantent : « Ponds un, ponds deux, ponds trois, du bois, ponds cinq, ponds six, du buis, ponds sept, ponds huit, ponds neuf, du bœuf. »

Ponnée, p. p. v. a. — Synonyme de tralée, grande quantité d'enfants; de pondre. A Amiens, pondoère.

Ponner, v. a. et n. — Pour pondre, ou poner, sous-entendu *ova*. « Cele qui les gros oes ponnoit. » (Ren., 1334.) « Ces beaux oyseaulx... retournent-ilz plus jamais au monde où ils furent ponnuz. » (Rab., *Pentag.*, l. IV, c. iv.) « Ho! o! vous aurez menti, je ne ponnerai pas. » (Ber. de Verville.)

Ponniller, v. a. — Prendre avec le poing.

Ponoire, s. f. — Endroit où se trouve l'œuf destiné à faire pondre. (Seg.)

Pont. — Passer le pont, ou faire banqueroute. (Seg.)

Pontife, s. m. — Gniaf, par ironie. Rebel disait que le pontife était celui qui se donnait à la contemplation des choses divines.

Popote, s. f. — Bigote minutieuse dans ses dévotions. La popote, ou soupe faite avec du pain dans un pot de terre. Vf. pepete, papete, bouillie.

Populo, s. m. — Enfant; populer, multiplier la population.

Poqué, s. m. — Pour les enfants quand ils jouent au pot; si toutes les canettes restent dans le pot on a poqué; on devrait dire une potée.

Poqueter, v. a. — Jeu de billes jetées en l'air, s'arrêtant au point de la chute. Trévaux dit poqué.

Porée, s. f. — Pour poireau. De *porellus*, diminutif du latin *porium*, *allium*; du celtique *perrua*. Vf. un porion. Porée à la grolle, ognon à la grolle. *Muscari comosum*.

Porillon, s. m. — Porillon de la Chandeleur. Vulg. galantine, perce-neige, faux narcisse.

Porte-a-Col. — Closerie porte-à-col et porte-à-cou; exploitation faite sans bœufs. (Cholet, Chemillé, Saint-Florent.)

Porteux, s. m. — Un porteux de soupe, ou le valet dans le jeu de cartes. (CH.)

Portillon, s. m. — Petite porte basse; diminutif de porte.

Portoire et Pertoire, s. f. — Voir *Pertoire*.

Pos, s. m. — Endroit où l'animal à cornes se repose. (Seg.) Abréviation de repos.

Pot, s. m. — Jouer au pot. On fait un trou en terre, on y lance des canettes. Autrefois un bot, venant de *buttum*, d'où pot et sabot. D'après Borel, diminutif de poche. Voir *Poqué*, *Pouque*.

Potaingot, s. m. — Surnom d'un fondeur d'étain.

Potaison, s. m. — Pour pitance. A Longué, on donne aux gormas une potaison ; on dit aussi potation. Rab., pot.

Potbouille. — Faire son pot bouille, c'est être seul pour préparer ses repas et faire le ménage.

Pot-Loube. — Renoncule acre, piécot jauneau, patte de loup, picot, macrier, piquereaux.

Poton, s. m. — Homme inhabile à faire un ouvrage. (Seg.)

Potironnée, s. f. — Soupe au potiron.

Pot-Poulard. — Voyez *Froment*.

Pou, s. f. — Pour peur : « Cet enfant a pou. » (Doué.)

Votre présence fera paour
A vos ennemis ne doultez.

(*Miss. du siège*, Dorbans.)

Pougriner, v. a. — Objet terni par la pression, un fruit. (Seg.)

Pouiller, v. a. — On pouille ses bas, par opposition à dépouiller. Ménage a dit poüiller un pourpoint. O. Palsgrave l'explique par *pediculos tollere*.

Poulegínie. — Réunion d'enfants, comparés avec les petits poulets autour de leur mère.

Poulaille, s. f. — Pour volaille. Vrillon cite cette expression. *Pullus*, poulet.

Poule-Grasse. — Grageline. *Lampsana vulgaris*.

Poulette, s. f. — Ampoule qui se développe par suite d'une marche longue. *Ampola*, *fiola*, *ampoleta*, petite fiole. Rad. paul, de *pullus*, petit d'un animal.

Poume. — Pour pomme. Vf. pume.

Poupart, s. m. — Enfant gros et gras. De poupée.

Poupée, s. f. — Linge mis à un doigt malade; rarement le nom de fillette. Poupée de lin, *linipulus*.

Poupelard, s. m. — Ancien gâteau nommé poupelin. C'était le nom du fabricant.

Poupelier. — Poupelier se dit aussi pour les bateliers qui conduisent les tuffeaux.

Poupiau, s. m. — Filasse demi-fine; de là poupelier, de poupée. (Seg.)

Poupin, s. m. — Relever le poupin, relever le cotillon pour donner le fouet. (Seg.) On dit aussi relever le poupin à une personne pour : je l'ai remise à sa place.

Pouponnière. — Petite bonne d'enfant. (Sainte-Gemmes-sur-Loire.)

Pouque, s. f. —

Quand il pleut le jour Saint-Marc
Il ne faut ni pouque ni sac.

(*Prov.*)

C'est-à-dire ni poche, ni sac. Ne se dit que dans ce proverbe.

Pour, adv. — Pour de vrai, c'est véritable. En pour, se dit pour remerciements.

Pourcelet, s. m. — Petit pourceau. Vf. pourcel; pourcel, pourcelet, pourchelet; du latin *porcellus*, de *porcus*, porc.

Pourgaller, v. a. — Chasser. Régaler pour marquer l'intention qu'on a de frapper. En roman, pourcacher.

Pourpre. — Pour croup.

Pourri, s. m. — Le jeu de pied pourri : si le joueur ne

peut continuer de jouer, il est pourri, c'est-à-dire il n'est bon à rien.

Pouvre, s. m. — Pour pauvre. Vf. poure; du latin *pauper*.

Poux. — Balles, épigots, bogues, boguets, pigriers. Voir ces mots.

Prairayer, v. a. — Travailler dans les prairies, le pré. Vf. praiel, praillet. Latin, *pratum*.

Pras, s. m. — Enfant ou jeune homme d'un mauvais naturel; expression de bas étage. (Seg.) Diminutif de pratique, pris en mauvaise part. Prau en langue romane, pour corrompu.

Prau. — Dindon mâle, à Saint-Léger.

Prée, s. f. — Pour prairie, pour le pré; *locus de praia* (1609), en la prée (1665). On pourrait peut-être écrire prai, s. f. Vf. praiel, praillet; de *pratum*.

Prêcher, v. a. — Pour parler. Le bavard du village ne parle pas, il prêche. (Pays des Mauges.)

Pressini. — Être pressini, c'est être pressé. (Seg.) *Pressus, pressimus*, vieux latin.

Predasser. — Se pavaner; pour se prélasser. (Seg.)

Prefeu, s. m. — Voir *Sanguin cornouiller*.

Preme et Preume, s. m. — Par abréviation pour premier. Latin, *primus* et *primo*, premier. En roman, prume.

Pressimi. — Être très pressé, superlatif de pressé. Les ouvriers qui se rendent à leur journée sont pressimi.

Prête. — Le prête, ou osier, ou plomb. (Montreuil-Bellay.)

Primauté. — Pour primeur. (Chalonnes.)

Primo d'Abord. — Deux mots réunis fréquemment. Latin, *primo* ; en roman, prume.

Prins. — Pour pris; du verbe prendre. « Le lait est-i ben prins », pour « Est-il bien caillé ». En roman, prindre pour prendre. Souvent la voyelle *e* se change en *i*, lors de son passage du latin en français. Jean de Bourdigné pour dire qu'il était d'Anjou : « Duquel païs suis natif et y a prins mon origine. » Prins pour pris, de prendre. « Autrefois, le roy de France Charles V *preist* plaisir. » (Pièces du procès de Jacques de Rue, chambellan du roi de Navarre.) On dit encore : « Le prinras-tu ben. » Le verbe retenir s'emploie également; on dit retint.

Procès, s. m. — On envoie un procès pour faire adresser par le juge de paix une invitation de comparaître, ou une assignation.

Profession, s. f. — On dit un homme de pierre pour un tailleur de pierre, un homme de bois pour un charpentier, etc.

Promière, s. f. — Faire un repas de promière, c'est faire un bon repas, de première classe. (La Membrolle.)

Prou, ad. — Assez, suffisamment. « J'ai prou d'amis mais bien pauvre est leur don. » Vf. prou, usité du temps de La Fontaine. Vf. pren, assez; latin, *probe*, signifiant autrefois beaucoup.

Provence, s. f. — Pour pervenche ou *Vinca minor*.

Provinage, s. m. — Action de coucher en terre les rameaux des ceps de vigne. Provins, rejetons de ceps de vigne.

Pruneau. — « Il est riche comme Baffer, mais il n'a pas tant de pruneaux. » Baffer était un riche commer-

çant qui avait gagné sa fortune dans le commerce des pruneaux. (Bruneau de Tartifume.) Port, dans son *Glossaire*, attribue le même commerce à Basson et le même dicton, reproduit avec le nom de Basson. (Voir *Baffer* et *Basson*.)

Prunelle, s. m. — Voir *Prunelier*.

Prunelier, s. m. — Prunelé, épine noire, épine ner; *Prunus spinosus*.

Puis Ensuite. — Pour plus; du latin *plus*. En langue d'oil, pu, pus.

Punais, s. m. — Insensible au mal; ce mot est français dans le sens de pue-nez. De *putere naso*.

Punger. — Punger les choux dans le pot, c'est-à-dire enfoncer; peut-être de punger, pour puiser; du substantif breton puns et, à l'infinitif, punsein pour puiser.

Puré, s. m. — Pour purgin ou gingouret.

Puron, s. m. — Furon ou bouton purulent. Vf. puir, puer, sentir mauvais.

Purot, s. m. — Pour purin. Égoût de fumier.

Pus, adv. — Plus, plus. En langue d'oil, pu, pus, pour plus.

Pus Fine. — Dans le sens de dépôt avec odeur désagréable. Vf. puir, pour puer.

Putput, s. f. — Pomme de vallée ou *datura*, à cause de son odeur vireuse.

Pus-Jamais, adv. — Pour plus jamais.



Q

Q. — Nous avons remplacé cette lettre par le *k* chaque fois que l'étymologie nous l'a permis.

Quai, pr. — Pour quoi : avoir de quai, ou une petite aisance. « Quai, où tu vas », pour « quoi, où vas-tu. Latin, *quo vadis*.

Quaillier. — Pour couaillé.

Quant, adv. — Quant à moi, pour moi. Ça va ben quant à moi. Locution ordinaire pour répondre à un bonjour. (Seg.) « Il avait le médecin quant et luy. » (Bonav. Desp., *Contes et devis.*)

Quard, adv. — Pour queue. Latin, *cauda*, queue.

Quarrée, s. f. — Place à quatre coins, sur lequel quarré donnent les portes des chambres. *Quadratus*, *quadrare*. Les mariniers de la Loire désignent ainsi le foyer où l'on fait la cuisine dans les bateaux.

Quarroi, s. m. — Carrefour. Vf. carrouel. « Auquel temps les fouassiers de Lerne passaient le grand carroy. » (Rab.) On dit aussi un quareour. Latin, *quarriarum*.

Quart, s. m. — Petit tonneau, c'était le quart du muid.

S'il tonne en mai
Relie tonneaux et quartz.

(Dicton.)

Le quart d'une barrique de vin est aujourd'hui de cent dix litres.

Quartelle. — Petit jardin carré. (HD.)

Quartier, s. m. — Ancienne mesure agraire égalant vingt-quatre ares trente et un centiares, variable selon les communes.

Quasiment, adv. — Presque; de même en roman. Latin *quasi*.

Quasi-Non, adv. — Presque non, employé négativement. Latin, *quasi*.

Quasi-Oui, adv. — Presque oui, employé affirmativement. Latin, *quasi*.

Quat-a-moi. — Pour, avec moi : viens-tu quat-à moi. (Pays des Mauges.)

Qué donc qué nia. — Pour qu'est-ce qu'il y a, interrogation. (Tr.)

Quelle, adj. pron. masc. — Une quelle de chanvre ou de lin, c'est-à-dire une roue de chanvre mise dans l'eau pour rouir dans une routoire. « *De kai Franci kaios vocant.* » (Scaliger, l. II, ch. xxii.) *Caiare vero apud veteres erat calubere, coercere, compescere.* Les Flamands appelaient kaieje un rivage, *quod impetum undarum coerceat*; le quai retient le rivage. L'ancien mot *caiare* signifie arrêter, retenir (DC), qui dérive ce mot du bas breton, *à cambro britannico. Cal, quod sepen et claustrum sonat. Kel*, d'après Borel, signifie promontoire, d'où on a fait quai. Voir *Kelle*.

Quemande, s. f. — Corde ou câble qui retient un bateau au rivage.

Quemander, v. a. — Commander.

Quemencer, v. a. — Commencer.

Quemode, adj. — Pour commode.

Quen. — Un petit quen, pour un petit peu. (Brissac.) Du roman quenne, dent.

Quenaille, s. f. — Féminin de queniau. Voir *Queniau.*

Quenaude, s. f. — Pour quenotte, dent d'enfant, comme cacaude, caque ; de même qu'on écrivait quelquefois naque pour nacre : un vase de naque, de perle. Vf. quenne pour mâchoire. En langue d'oc, quenote : un quenottier a une série de dents de lait. Piron écrivait : « Une gueule à triple quenote. »

Queniate, s. m. — Petit enfant ; dérive de kenotte ou quenaude ; un queniau, une quenotte ; pour certains auteurs, de canne, canard, nom d'amitié : mon canard, ma quenaute. En langue romane, quenna pour femme ; à Bourges, un canniau, pour marmaille. (Comte Jaubert.)

Que non pas. — Locution équivalente à non : je me donnerai bien garde de... (Comte Jaubert.)

Quenotte, s. f. — Petite dent d'enfant.

Quenouille, s. f. — Tige de bois recouverte de foin et de terre glaise qu'on place sur les planchers (HD), ou quenouille des terrassiers.

Quenouille, s. f. — Vulg. *Typha*, à cause du chaton cylindrique.

Queque, adj. détermin. — Pour quelque. Vf. queque, queque tu veux ?

Querée, s. f. — Animal en putréfaction ; de *caro*, chair.

Querboisé, adj. — État de l'individu qui s'est fait une blessure en tombant, et dont on ignore la gravité. (Seg.)

Querci, adj. — Crevé, mort. Du roman keir ou kair, contraction du latin *cadere*, tomber.

QUEREVÉ, adj. — « Regarde donc, querevé, comme c'est fait. » (Seg.) Marque d'étonnement. *Quærere*, chercher à voir.

QUERIOT, s. m. — On reste à son queriot bouilli, pour à son repos ordinaire. R. *quies*, repos, ou bien à mon quarroi.

QUERIR, v. a. — Chercher; se prononce crir. Latin, *quærere*, chercher. Varron a écrit : « *Quæ sit res, questor.* » Chacun quiert son semblable. On conjugue : je quiers, que je quiers, je quis, je querrai, querrant. (Cor.) Vf. querre : « On va mendiant et querant les aumônes par le pays. » (L'Anjou ruiné par les Anglais, compte-rendu de l'état de la province au roi René.)

Et alors le roy de Secille,
Affin toujours de la paix querre,
Fiança et donna sa fille
Au feu roy Henry d'Angleterre.

(Mariage d'Henry VI et de Marguerite d'Anjou.)

QUERNER, v. a. — Pour fendre, à Trelazé. Voir *Repartons*.

QUERNIAU, s. m. — Partie réservée au petit veau dans l'étable. (Seg.) Quer-niau, nouveau.

QUERTÉ, adj. — Bien propre, coquet; en roman, quierté.

QUET-QUET (Être en). — Être inquiet, à la recherche; de *quærere*, chercher.

QUETIER. — Grosse souche creuse sur le bord d'un fossé. (Montrevault.)

QUETIER, s. m. — Espèce de refuge servant aux animaux dans les campagnes. Latin, de *quies*, *quietis*;

locus quietis (*Union de l'Ouest*, 1877, n° 303.) Osiers ou luisettes. (Chalonnes, Saint-Georges, Saumur.)

QUETON. — Baquet servant aux vendanges. (Montreuil-Bellay.)

QUEU, adj. pron. — Pour quel : queu bougre, queu mâtin. Vf. queque ; on dit aussi queuque part.

QUEUE DE CHARRUE. — Souches assez longues pour servir de tige à la charrue. (Chalonnes.)

QUEUE DE CHIEN. — Cretelle. *Cynosurus cristatus.*

QUIBAULE, s. f. — Jambe maigre, pour guibaule ; du celtique *gamba.*

QUICHE, s. m. — Arrête (à peu près ce mot) ; pour arrêter les bœufs ; quiche, arrière donc.

QUIENS-DONC. — De tenir, retenir.

QUIGNOCHE, s. f. — Tape, soufflet, par ironie sans doute. A Bray, la veille de Noël, on offrait un quignot ou un gâteau ; à Doullens, c'était un cognu ou long pain ; si ces deux mots ont quelque rapport, quignot viendrait du celtique *cuynn*, gâteau (Cor.) ; ou bien ce serait une cognée, de *cuneus*, coin.

QUIGNON, s. m. — Pour grignon de pain ; en latin, *cuneus*, coin ; du celtique *cuynn*, gâteau. Vf. cugnet, cugnot. On a écrit :

La femme de Pierrot au quignon coupe.

(*Plaisir des champs*, p. 107.)

Cette prononciation fautive remplace quelquefois les *c*, comme dans quilloire pour crilloire.

QUILLES, s. f. — Longs coins sur lesquels les ouvriers frappent en cadence avec un lourd marteau de forme spéciale. (A.) De *cuneus*, coin.

QUILLOIRE et QUILLOUÈRE, s. f. — Pour couloire ; quelquefois crilloire, à Doué, pour réduit, demeure creusée dans le roc ; peut-être de l'ancien haut allemand *kegil*; quegel, objet allongé ou quille.

QUINTAUX, adj. num. — Pour cinq gerbes en quintaux, c'est-à-dire par tas de cinq ; la ferme a récolté tant de quintaux. (Pays des Mauges.)

QUINTE, adj. num. — Ville et quinte d'Angers, pour désigner le faubourg, ainsi nommé à cause des cinq châtellenies qui composaient l'étendue de la juridiction du juge Prévost. La cinquième partie de la ville ; certaines terres portent ce nom aux Ponts-de-Cé.

QUOUE DE RENARD. — Vulg. *Hipparis vulgaris*, et *Erigeron canadense*.

QUOUE DE LIÈVRE. — Vulg. *Trifolium rubens*.

QUOEULIER, adj. — Grand paresseux, fainéant ; de quoisier, tranquille, de *quietus*. En vieux français être en recoi, en repos ; on dit encore rester coi.

QU'RI. — Pour quérir.

R

R. — Cette lettre, dans la composition des mots, indique souvent le bruit, l'expression, le renouvellement : rabâcher, raclée, raincer, etc.

RRR, interj. — Onomatopée du mot arrière. Chola, krrr, en usage pour les conducteurs des chevaux.

RABABIN, s. m. — Nom vulg. de l'orobanche rameuse ; l'espèce vulgaire porte les noms de asperge sauvage, pain de lièvre, pain de lapin.



Rabacher, v. a. et n. — Répéter; on rabâche du violon; de rabâter, faire du bruit, de *reppepiare*.

J'ai souventes fois rabâtté à l'huys.

(Clément Marot.)

Rabalets. — Chapeaux à larges bords et relevés d'un seul côté.

Rabats, s. m. — Pour esprit.

Rabattage. — Façon des vignes. Voir *Binage* et *Époumonage*.

Rabiana. — Voir *Ravenelle*.

Rabistoquer et Rafistoler, v. a. — Réparer de vieux habits. Vf. affistoler.

Rable, s. m. — Voir *Graton*, pour gratteron. *Galium aparine*.

Racau, s. f. — On dit not'chatte est en racau, lorsque, par des cris plaintifs, elle appelle un chat. Autrefois, racacher pour ramener; en langue d'oc baca signifie rage, pour *ragea*, de *rabies*. Cette expression rage est prise pour l'excès d'un désir. En limousin, baco signifie race, engeance, pris en mauvaise part.

Race, s. f. — Une race d'enfant, c'est-à-dire enfants espiègles, étourdis.

Racourci, s. m. — Cette voyette, cette petite route est un raccourci, c'est-à-dire c'est un chemin plus court qu'un autre.

Raccoin, s. m. — Pour recoin. Vf. recoi signifiait repos.

Rachage, s. f. — Opération qui consiste à enlever les teilles, les aigrettes produites par le brayage.

Rache, s. f. — Maladie, espèce de bobo qu'ont les nouveaux-nés à la figure; diminutif de rachitique. (Seg.)

Raclée, s. f. — Volée de coups de bâton ; de *baculum*, bâton, *dit-on*.

Raclon, s. m. — Gratin brûlé qu'on ne peut enlever qu'en *râclant*.

Raccommoder, v. a. — Raccommoder le semé : parfinir la terre ensemencée. (Seg.)

Racouet, s. m. — Vulpin agreste, queue de rat, herbe pie. Vf. racouet, petit rat.

Rade, s. f. — Ponr mesure ras. (Seg.) A cette occasion, on donne le coup de genou en mesurant, c'est-à-dire qu'on cherche à tasser le grain à l'avantage de quelqu'un. Vendre à comble, c'est vendre tant que le boisseau peut contenir. Rand, rivage, bord.

Radoue, s. f. — Instrument en bois qui sert à faire la rade lorsqu'on livre le grain ; de rachen, rateau.

Radouillard, s. m. — Un homme qui a bu un peu plus qu'il n'aurait dû est un radouillard : il est en radouille. (Seg.)

Radouille, s. f. — Un homme qui a pris un petit excès de vin ; se dit également pour désigner un mauvais fusil. (Seg.)

Radouiller, v. a. — Se dit d'un corneau qui veut frayer.

Rafar, s. m. — Espèce de raisin d'un mauvais goût.

Rafistoler, v. p. — Se rafistoler, c'est réparer le désordre de sa toilette. Voir *Rabistoquer*.

Rafoussage, s. m. — Voir *Enfolier*.

Ragotonner, v. a. — Fouiller dans les ragotons, dans les coins et recoins (Seg.).

Rager, v. a. — Un enfant est en rage s'il fait des niaiseries; on dit qu'il y avait une rage de monde dans cette réunion. De *rabiès* qu'il faut rattacher à la racine sanscrite, rabh, agir violemment.

Ragone. — Partie creuse verticale en forme de fente de l'émonde : cette partie, par suite de l'érémacausie, peut être phosphorescente, par exemple, sur le chêne.

Ragone, s. f. — Rosse ou émonde, vieux chêne dont les branches doivent être coupées. (Seg.)

Ragoner, v. a. — Pour ragoter : avec un bâton, on ragote sous un meuble. De ragot, conte, bavardage; ragoter ou murmurer entre les dents, synonyme de jacasser. Quand on se gargarise, on se ragonne la gorge. (Seg.)

Ragoton, s. m. — Réunion de différents morceaux d'étoffes dans un sac. (Seg.)

Raguenelle, s. f. — Vulg. *Myagrum perfoliatum.*

Raie, s. f. — Un petit passage d'un champ; diminutif de rayon. Vf. le rain d'un bois, pour la lisière d'un bois. On dit une raie de sillon.

Raie, s. f. — En moyenne : j'ai vendu not' blé en raie à 4 francs le boisseau. On devrait dire: à la raie. Un boisseau plein est un boisseau rez. (CD.) Vf. rayre, pour rayon, *radere*. Du latin *radius*, rayon.

Raicene. — Pour racine. Voir *Dérincer.*

Raincée, s. f. — Donner des coups sur les *reins*. Vf. raincer : « Jehan Levasseur dit audit Regnaudin qu'il le raincerait », pour battrait. (DC.)

Raisage, s. f. — Première façon donnée aux vignes pour nettoyer les raises ce qui facilite l'écoulement des eaux pluviales. Taille, chevalage, béchage, débourage, déchaussage, terrage, rabattage, effouillage, époumonage, raclage, sarclage, ébourgeonnage, sont des travaux faits à la terre dans les vignes; échalassage, accolage et relevage des tiges ou bourgeons, de même, attachage, etc. Du latin *racemus*, fruit de la vigne.

Raisage, Rais, Raiz. — De *radix*, racine. « Mau fruis est de male raïs. » (G. Guiart, t. I, p. 29.)

Raisan et Raisée, s. f. — Voir *Raisée*.

Raisée, s. f. — Une raisée de soleil. Raie, raisée, rayon des raies du soleil bien chaud. Les raisées brûlent les fleurs, une raisée de soleil *breule* tout. De *radius*, rayon. Creux entre les sillons.

Raisiné, s. m. — Raison et écrasé, espèce de confiture.

Raison. — On a des raisons avec son voisin, pour dire être en difficulté. (Angevinisme.)

Raisonneau, s. m. — Dans nos vieux noëls, se disait pour résonnant, qui trouve de l'écho :

J'ai ouï chanter le rossignol
Qui chantait un chant si nouveau
Si haut, si beau, si raisonneau.

Ramberge et Marquois, s. f. — Vulg. mercuriale.

Ramioler. — Essai que l'on fait pour lever une difficulté entre deux personnes. (Seg.) Adoucir par des paroles.

Ramoner, v. a. — Nettoyer une cheminée. En Vendée, on ramone la place, pour balayer la place :

Il nia chambrette petite
Qui ne soit si bien ramonée
Que j'a poudre ni est trouvée.

De ramon, balais; id. en remois, en rouchi. « Allons en Picardie, dit Barbazan, nous entendrons appeller un balais, un ramon, parce qu'il vient de *ramus*, petite branche. » On dit encore en parlant aux enfants : « Je vais te ramoner », pour dire te châtier avec un balai, par métaphore; synonyme de rosser, frapper, dauber.

Ramoniat, s. m. — Pour ramoneur; à Bar-le-Duc, ramonat, de *ramus*, petite branche. Vf. ramouner, ramoner.

Rancune, s. f. — Rancune de curé, étoffe de laine saline; le sens en est facile.

Randonnée, s. f. — Quinte de toux. Volée de coups de bâton; à Segré, se dit pour disputer. Une distribution de pains est encore une randonnée pour celui qui y prend sa part.

Rangé, p. p., v. a. — Réglé dans sa conduite.

Rapiesté. — Couvert de pièces plus ou moins semblables. Rapiéceté.

Raset, s. m. — Aller de raset, c'est aller le long d'une cheintre, doucement, et se cacher ras la haie pour surprendre un gibier, une personne, etc., etc.; raser la terre ou la haie.

Rasibus, adv. — Tout près; terme populaire et bas; les buveurs vident leurs verres rasibus, sans y laisser une goutte. Étymologie ras, radical, de *radere*, *rasum*,

ou de *raticulare*, diminutif de *radere*. Wachter donne à ce mot une origine teutonique ; de *rachen*, rateau, *ratum*, par apocope ras, d'où rasa, rasibus. (Honorat.)

Rasoué, s. m. — Pour rasoir. Voir l'abréviation sur ouĕ, comme on dit comptouĕr. Vf. raiseur :

> Gardez cizeaux et rasouers emouluz,
> Car désormais vous faut vivre autrement,
>
> (*Povres barbiers*, Cl. Marot.)

Ratalu. — Pour rateline.

Rateline, s. f. — Guillebande, brigbog, batalu, pommerasse, noms vulg. de l'aristoloche.

Ratouillard, adj. — Voir *Ratouiller*.

Ratouiller, v. a. — Le corneau le soir ratouille, c'est-à-dire qu'il s'agite circulairement ; le ratouillard ou petit corneau se pêche en mai et juin.

Rasi. — Souche attachée à un pied d'arbre rasé à terre.

Rattes-Penades, s. f. — En 1575, les femmes portaient comme de nos jours de fausses perruques, en fil de fer recouvert de cheveux ; on donnait ce nom aux personnes qui les portaient.

Raucte, s. f. — Lien de fagot, aux Gardes ; c'est l'hare dans d'autres endroits.

Raugmenter, v. a. — Augmenter de nouveau ; on prononce rocmanter.

Raveindre, Ravoir, v. a. — Retirer, augmentatif de aveindre.

Ravenelle, s. f. — Rabiana, rosse russe, *Raphanistrum sylvestre* ; petite rave ou ravenelle, *rapa*, rave ; *radiola*, petit navet.



Raviage, s. m. — Pour ravouillage.

Raviner. — La plante ravine quand elle fournit de vigoureuses racines; pour raciner, sans doute. Mauvais latin, *lavina, labina*, ravin.

Ray-Grass, s. m. — Pimouche; vulg. ivraie perenne ou vivace.

Re. — *Re* se change souvent en *er*, préfixe : on dit ervenir, ertourner, ergarder, berdouille; comme itératif pour *rursus*, de nouveau. R. exprime une réduplication et quelquefois un retour en arrière.

Rèbarbaratif. — Pour rébarbatif.

Rebebut, s. m. — Son de première qualité.

Rebicler, v. p. — Se rebiffer, se rebiger, se regimber; un rebiffard est celui qui répond avec volubilité; faire le rebelle. Vf. biffe, sorte d'étoffe. Derbiffer était déranger le poil de l'étoffe; c'est le contraire de rebiffer. On dit aussi rebicler, pour regarder de travers. Vf. bicler et revicquer.

Rebiffer, v. p. — Retrousser; un nez rebiffé, un nez camard, épaté; se retourner d'un air rechigné.

Rebiquelé, s. m. — Le malade qui revient à la santé se rebiquele ; à Segré, se rebiquer est employé dans le même sens. Vf. revicquer, rendre la vie. Rébicq'lé.

Rebours, s. m. — Avoir le poil drebou ou à rebours, être de mauvaise humeur. (Seg.)

Rebourser, v. a. — Fendre la terre au milieu du sillon. (Seg.)

Rebouteux, s. m. — Pour rebouteur; qui répare les membres brisés. Vf. rebouter.

Rechaumage. — Ensemencé de gros grains deux années de suite.

Recalir (se), v. p. — Se reposer après une course.

Rechignard, s. m. — Refrogné, de mauvaise humeur. Id. en franc-comtois et en roman.

Rechigner, v. n. — Refrogné, d'une humeur massacrante. On lit, dans une attestation de Foulques Réchin, comte d'Anjou : « *Fulco, comes Andegavensis, ob morum asperitatem et morositatem. Rechignes dicimus eos qui morosi sunt, rudes vel immites; quera vocem a Rixo, nescio an bene deducant viri docti.* » On trouve un apothicaire Rechin. En rouchi, eschigner, pour collationner, prendre un repas. Rechigner, de *riximare*, de *rixa, rixina*; de là rechin, qui signifie rave. D'autres le font venir de *re* et de *canis* : « *Ringere, os torquere, quod canes faciunt cum latraturi sunt.* » En Provence rechinar, rechinhar, de *re* et *chigner*, rire avec malice; carchignard a la même signification. Vf. rech, raboteux. On voit dans la langue catalane un mot qui a une physionomie étrange, lequel, par le sens et la forme paraît se rattacher au radical cinq ou roi : *requinca*, qui signifie un mouvement vif de colère; il serait donc l'augmentatif. Suivant Huet, en bas breton, reich, chagrin; Borel, *re* et *canis*, faire comme un chien qui se fâche.

Rechignoux, s. m. — Voir *Rechignard* et *Carchignard.*

Recipe, s. m. — Jouer à la recipe, ou à recevoir la balle. Erceper et receper. Latin, *recipere*, recevoir.

Recommandation, s. m. — Sonner la recommandation : la cloche, mise en mouvement, sonnant autant de coups que l'âge de la personne qui vient de mourir.

Recoper, v. a. — Compter, abréger. Diminutif de recompter; nous lui donnons un autre sens : Veux-tu

recoper, c'est-à-dire veux-tu boire un nouveau coup. Voir le mot cop. A Segré, recuper dans le même sens, et receuper.

Recopi, v. p. — Être recopi, c'est commencer à se rétablir d'une maladie. (Seg.)

Recoter, v. a. — Recommencer : la pluie va recoter.

Redau. — Petit veau. (Montreuil-Bellay.)

Recraire, v. a. — Recréer, égayer, se délasser de l'étude, etc.

Redevance. — Aller au-devant de quelqu'un ou à sa redevance ; prévenance respectueuse.

Redevancer, v. a. — C'est aller plus fort que la personne qui est devant soi, reprendre le devant. De *re* itératif et *devanca*, *deb*, sous-radical venant de *debere*, devoir, dérivant de *de* et *habere,* comme si l'on disait *ab eo habere*, avoir ou tenir d'un autre. (H.)

Redouillé, s. f. — Râclée : recevoir une râclée. (Seg.)

Redouf, s. f. — Ampoule sur la peau ; synonyme de hors-poule. (Seg.)

Redruzir, v. p. — Se réchauffer au soleil. Voir *Druzir*, *dru,* revenir dru, revenir fort. Vf. dru.

Refeupe. — Vieilles guenilles, ramassées par le refeupier dans les campagnes, souvent les marchands de peaux de lapin portent ce nom. (Seg.)

Refium, s. f. — Odeur particulière du fût, qui a le goût de fût, de *re* nouveau, fieu, feu? (Seg.)

Refendis. — Semer sur refendis, c'est ensemencer deux années de suite les mêmes terres en céréales. (Saint-Georges, Le Louroux.)

Regaler, v. a. — Se réjouir, satisfaire l'appétit ; de *regere, rego*, conduire, et de *gala*, fête, réjouissance.

En langue d'oc, on dit regouler, pour se rassasier. Voir *Galler*.

Regrattier, s. m. — Propriétaire exigeant aux yeux du fermier, c'est-à-dire grattant sur tout. (Seg.)

Reguette, s. f. — Voir *Patience d'eau*.

Reines, s. f. p. — Grenouilles :

Avant bonne dame Mars
Autant de jours les reines chantent,
Autant par après se repentent.

(*Prov.*)

On donne souvent à une petite fille le nom de petite reine.

Reingot. — Brancard double disposé à recevoir des paniers de fruits.

Reissier, Ressiée. — Repas après dîner; pour faire une collation. Vf. ressiner : « Vous dites qu'il n'est ressiner que de vignerons. » (Rab., *Pantag.*, l. III, c. xlvi.)

Rejoui, s. f. — Flamble ou fouée, pour feu pétillant.

Relache, s. m. — Voir *Chardon loriot*. On dit aussi erlache.

Relever, v. a. — Relever sa pochée, se dit d'un vieillard courbé sous les ans, qui fait des mouvements saccadés avec les épaules en marchant péniblement. (Seg.) On relève de maladie, pour dire qu'on est convalescent.

Relicher, v. a. — Nettoyer avec sa langue : « Semblable au serpent au milieu des mauvaises herbes, reliche et repollit ses écailles bien jointes. » (Ro.)

Relit. — Bande de terre qui existe le long d'un fossé.

Synonyme de pas de bœuf, bordière, sabottée, semelle, seule. (Angers, Chalonnes.)

Reluiseau, s. m. — Pois au lièvre; vulg. *Latyrus aphaca.*

Rembrayer, v. a. — Employé dans le sens contraire d'érusser. (A.)

Rempleumer. — Voir plus bas *Rempieumer.*

Remise, s. f. — Armoise, *tanacetum.*

Remoucher, v. a. — Regarder. « Remouche la jirolle », pour « regarde la petite fille. » (Ex F.)

Ren, s. m. — Pour rien. Vf. ren.

Renafler, v. n. — Renifler avec bruit.

Renaissances. — Jeunes arbres qui poussent dans les haies. *Renascere.*

Renanas, s. m. pl. — Avoir les renanas de travers, les yeux, être bignole.

Renarac, adv. — Pour rien du tout.

Renard et Renardé, s. m. — Fin, rusé, malin; quelquefois pour vomir. Vf. renarder.

Renau. — Nom de baptême, pour René, Renotte, au féminin.

Renauder. — Reculer devant la besogne. (Seg.)

Renchardir, v. a. — Renchérir (Trelazé et ailleurs); au lieu de chère on prononce chare.

Renchausser, v. a. — Mettre de la terre au pied d'une plante. (Seg.)

Rendonnée, s. f. — Rendonnée de toux. Quinte réitérée de toux. (Seg.)

Renformer, v. a. — Pour enfermer. (Trelazé et ailleurs.)

Renfouislage, s. f. — Voir *Enfolie.*

Renotte et **Ernote**, n. p. — Nom de baptême pour Renée.

Renouveau, s. m. — Pour très nouveau :

> Quand j'étais à mon renouveau
> Je ne sais s'il m'aime.
>
> (Chanson populaire à Cambrai.)

Rempieumer, v. a. — Pour remplumer. Vf. pieume, plume. (Seg.)

Renter, v. a. — Renter des bas, refaire à neuf le pied des bas. Si un Angevin voulait honorablement ne rien promettre, il disait : « Je promets, donne et gage ma rente de Baugé. » (Bruneau de Tartifume.)

Reparon, s. m. — Grosse filasse. (Seg.)

Repartenage, s. m. — Faire le reparton, dans nos ardoisières; on donne le nom de repartons aux fragments du schiste qui doivent être divisés en ardoises minces, en profitant de la propriété que possède la pierre de se *querner* dans le sens perpendiculaire au long grain ; de là, le repartenage des ouvriers d'à-bas.

Repartons, s. m. — Fragments de schiste destinés à être fendus en ardoise. Voir *Repartenage*.

Repecrer. v. a. — Voir *Pecre*. (Seg.)

Repieler, v. a. — Remettre le pied à un animal. Langage de vétérinaire.

Repigeonner, v. a. — Pour repousser; se dit pour les choux dont la tige principale a été privée de la partie supérieure, Synon. de drageonner.

Repusser, v. a. — Pour repousser. Se dit d'un vieux fusil, de même d'un clou qu'on ne peut faire entrer dans un mur.

Resan, s. f. — Osée du matin. Dans le Doubs, on dit roseau, pour rose.

Resaner, v. a. — Resaner des bas, un pantalon, c'est le réparer, le rendre plus sain, re-sain. (Seg.) En latin, *resarcire*, raccommoder.

Resipère. s. m. — Érésipèle.

Respect, s. m. — On dit sauf vot' respect, sous vot' respect, si l'on prononce un mot mal sonnant, pour je réserve votre respect.

Respir, s. m. — Perdre le respir ou la respiration.

Ressairer, v. a. — Pour ressaisir. (Seg.)

Rester. — Pour demeurer, où restez-vous?

Retaillis et **Rataillis**, s. m. — Bois taillé.

Retaper (se), v. p. — C'est se faire habiller à neuf.

Retiée, s. f. — Bientôt; la retiée, heure récente, prochaine, heure de midi. Du latin *re-dies*, ou nouveau jour.

Retiener, v. a. — Faire le repas, à la retiée du jour. Voir *Retiée*.

Retint. — Retenir : « Retins ben ce que je te dis. » (Seg.)

Retors, s. m. — Vin retors, ou de la seconde pression ; de là, sans doute, prendre une tore, prendre du vin retord, surtout avec excès. (Doué.)

Retour. — Se coucher en retour, ou coucher dans un lit qui n'a pas été fait.

Retourne, s. f. — La retourne, est la corde retournée, qui a été virée.

Retours. — Nom donné aux terres qui, l'année précédente, portaient de grands blés, puis qui sont ensemencées de petits grains. (Baugé.)

Retrain, s. m. — Bandage. (Vendée.)

Retrinctif, — Bandage.

Reusse. — Russe, rosse, jotte, vulgair. *sinapis arvensis*.

Reuter. — Pour vomir. (Seg.)

Rev'nez-y. — Du revenesi, revenez à cette liqueur; aussi pour le goût, le rapport.

Revange, s. f. — Revanche, nouvelle vengeance, au jeu de cartes.

Revêches. — Baguettes payant, le cent, quinze deniers à l'entrée de la ville. Vevège ou bougrain, étoffe grossière.

Revenderesse. — Pour revendeuse.

Revenderre. — Féminin de revendeur; comme on disait autrefois fonderesse pour fondatrice. (*Cartulaire* de Saint-Pierre de Bourgueil, au sujet de la duchesse d'Aquitaine, fille du comte de Blois, au XIe siècle.)

Revenin, s. m. — Se dit pour le vent qui s'est engouffré dans un recoin, qui revient sur lui-même.

Revenir, v. n. — On dit : « Quand c'est que tu reviendras? »

Reveston, s. m. — Retour au froid.

La Chandeleur, claire ou non.
Toujours un petit reveston.

(*Prov.*)

A Segré, se dit pour un reste minime de quelque chose, de reversion.

Revoyure, s. f. — Au retour, à revoir : à la revoyure.

Rez, prép. — Sentier, chemin. Gl. *resa*. Du latin



rasum ou *rota*, sillon. Vf. rere, raire, pour raser? Vf. aussi reiller, labourer, sillonner. Vf. rain, bord d'un bois, rée, reez.

Rhabilloux, s. m. — Raccommodeur de vieux souliers ou gniaf.

Rhloge, s. f. — Pour horloge. Vf. reloge.

Rhumatisse. — Pour rhumatisme.

Rhume, s. m. — Rhume, fluxion; rheume : « Me prit la maladie et un reume si grand à la tête, que le reume me filait. » (Joinville.)

Faulte d'un peu de vin, feront mourir des rheumes
Les povres compagnons.

(*Vaux de Vire*, d'Olivier Basselin, 1858.)

Vf. rheume, mot celtique; en grec, ρευμα.

Riaux. — Voir *Rilleaux*.

Riban, s. m. — Ruban; id. en Corrèze.

Ribarde, s. f. — Volet jaune, nénuphar.

Riboter, v. p. — Se griser; *re-potare*, boire souvent.

Ribu, s. m. — Rebu, retbu, retbeu, mâche, trancle, encoublée, noms vulgaires du *Medicago falcata*, ou luzerne.

Ric et Rac, locut. adv. — Pour juste; quelquefois à la volée, au hasard, ni plus ni moins. Du latin *rigide*, à la rigueur.

Ridaler, v. a. — Voyez *Tercaler* et *Erdaler*.

Rièble, s. m. — Ami de l'homme, *Galium aparine*. (Bast.)

Rifler, v. a. — Pour raser, effleurer : le vent rifle la surface de l'eau; on rifle l'eau en jetant des pierres plates sur l'eau. On disait : « Les ennemis riblaient le

pays », pour le dévastaient. Synonyme de voler, piller, de même en rouchi.

Rigolade, s. f. — Partie de plaisir. Dans une vieille chanson :

Je me rigole avec Catin.

Rigole. — Être en rigole ou rigolet, en gaîté. (Seg.)

Rigoler, v. a. — C'est couper un objet par une rigole. Latin, *rivulus*, petit ruisseau. On donne le nom de rigoleau à une tuile fendue en travers. Le rigolet était autrefois un repas de noces, d'après Ménage; aujourd'hui notre rigolet est une partie de pâte large comme la main, mal cuite, dont l'extrémité est fendue.

Rigolet, s. m. — Pâte mal cuite et fendue. Voir *Rigoler*.

Rigousti et Risticoui, s. m. — Réveillé, alerte, intelligent, pris en bonne part. (Seg.)

Rikiki, s. m. — Liqueur, eau-de-vie; synon. de fil en trois, sacré-chien. Le rikiki ou petit doigt, terme enfantin. (Seg.)

Rilleaudée, s. f. — Faire les rilleaux en famille.

Rilleaux, s. m. — Rillon, rillette. Vf. l'orille était un morceau de porc. Vf. riller pour griller. « L'on fait frire les feves à la gresse de la richelette. » (Ménage.) En 1440, d'après du Cange, on disait rielle pour un jeune porc. Étymologie inconnue, d'après Littré; on dit aussi *riaux*.

Rimé, s. m. — Enfant échauffé dans ses dabons. En français rimeux; du latin *rima*, fente, crevasse, ride : *Locus cavus quasi fissum*. En rouchi, rimée pour gelée blanche, du septentrional hrim. (Cor.)

Rimeux, s. m. — Celui qui est rimé.

Rimures. — Dans la fabrication ou cuisson de la chaux, s'il y a fusion de la matière, il y a des rimures ou collures, pour coulures. Du latin *rima,* fente.

Rincette, s. f. — Dernier verre d'eau-de-vie qu'on met dans le café pour rincer la tasse; de l'allemand *reinigen,* purifier : 1° Un pousse-café et le bain-de-pied; 2° une rincette; 3° pousse-rincette; 4° le fil en trois; 5° un sacré-chien. A chaque petit verre de liqueur, le suifeur prononce ces dénominations.

Ringer ou Ranger? v. a. — Se dit du mouvement de la mâchoire du bœuf lorsqu'il rumine; signe de bonne santé. (Seg.)

Rinot. — Dernier enfant d'une famille, pour dire le benjamin; quand on a son rinot, la femme tient à ne pas en avoir d'autres.

Riolet, s. m. — Menthe aquatique.

Riou, Rio, s. m. — Rio, riu, pour ruisseau, filet d'eau; en berrichon riau; en rouchi, reio; langue d'oc, riou; du roman riau, riu; du latin *rivus*; en celtique rius, ριω, couler. Vf. ru, ruyot.

Riper, v. a. — Gratter avec la ripe. En Anjou, la ripe est un petit poisson qui est difficile à riper, c'est-à-dire à prendre. *Arripare*, *arripere*, c'est-à-dire venir au rivage; *ad ripam*, *arripere*. *Ripa aquæ currentis*.

Ripopée, s. f. — Salmigondis, mélange de pommes et autres fruits. (Seg.) De la particule reduplicative *pe*, par corruption *ri*, et de *vapatum*, sous-entendu *vinum*, fait de *cappa*, vin poussé, éventé.

Ripouiller, v. a — Prendre tout ce qu'on a devant



soi ; goinfrerie, gourmandise. (Aux Gardes.) En roman, *oul* se dit pour marmite.

Rismollet, s. f. — Partie boueuse d'un chemin à travers lequel passe un ruisseau ; de rui, riou.

Risricoui, s. m. — Enfant intelligent. (Seg.)

Riverains, s. m. — Les bateliers de la Loire sont des riverains. Latin *ripenses* et *riparienses*; de *riparium*, rivage.

Rivoyer, v. a. — Chasser le poisson de la rive pour qu'il se dirige vers un filet, à l'aide d'un bâton, en patouillant l'eau, les touffes d'herbes. Latin, *ripa*, rive; en français, rivoyer ; rivoyeur est français, mais non rivoyer.

Riz. — Riz d'Allemagne et orge de Russie cultivée, *Hordeum reocriton*. (Bast.)

Rocantin. — Boire du rocantin ou du vin vert ; en 1815, le vin d'Anjou était vert, on y mettait du sucre; on appelait ainsi, à cette époque, les royalistes.

Rochefort. — Voir *Marsives*.

Rodiganer. — Tenir sur le feu une viande qui prend mauvais goût.

Rodouinage. — L'eau qu'on laisse bouillir en pure perte. (CH.) *Doua*, source. (Dans le Doubs.)

Rodouiner, v. a. — Faire bouillir l'eau en pure perte.

Rognes, s. f. — Coups de genou. En Picardie, le rogneux est celui qui a la gale. Vf. roigne.

Rognons, s. m. — Rognons du porc, ou la partie lombaire de l'animal ; les angevins, c'est-à-dire les porcs de la race angevine, ont un épi sur les lombes, sur le rognon, comme on dit communément. Vf. roignon.

Rogron, s. m. — Agneau de deux ans, mal venu, chétif.

Rogue, s. m. — Être rogue ou peu affable. (Seg.)

Roillet. — Pour roix. (Montreuil-Bellay.)

Roiter, v. a. — Passer par une rote. Voir *Rote*.

Rolée, s. f. — Rolée de soleil, ou rayon de soleil.

Roler, v. a. — Rouler : roler les draps d'un lit, roler l'orée du lit; du bas latin *rotulus*, rouleau; de *rotare*, rouler. Vf. roller, de *rotulare*.

Rolon, s. m. — Morceau de bois, dur et rond, placé en avant et en arrière d'une charrette pour presser le foin. Voir *Moulinet*. Tous les râteaux ont des rolons.

Romion, s. m. — Gêne de la respiration. On dit roumoner, de *ruminare*, de *rhumis*, pour rheume, fluxion. (DC.)

Ronde, s. m. — Objet formé d'une boucle tressée pour fixer le joug et le court bouton à l'attelage des bœufs. (Seg.)

Rondeaux, s. m. — Mannes en osier, de forme ronde, dans lesquelles on fait cuire les fruits. (Saumur.)

Roquette, s. f. — Petit rocher; partie de la ville du Lion d'Angers plus élevée.

Rosiers, s. m. — Si quelqu'un fait mal ses affaires, on dit qu'il est logé aux Rosiers. (Bruneau de Tartifume.)

Rossard, s. m. — Bon à être rossé, terme de mépris. (Tribunal correct. d'Angers, 1er février 1878, *Journal de Maine-et-Loire*, n° 74, 1878.)

Rosse, s. m. — Voir *Ravenelle, Raphanistrum*.

Rosse, s. m. — Petit poisson blanc, *cyprinus*; de

russus, roux. A Segré, rosse ou rageole, vieux chêne rabougri.

Rosseau, s. m. — Réunion de poissons, de rosses; ainsi on dit par ironie qu'on prend une servante inutile, si on retire de l'eau une rosse. Vf. rossié, rouge.

Rote, s. f. — Pour route, petit passage dans une haie; on dit roler et roiter; de *ruta*, *rota*, venant de *rumpere*, *ruptum*, par apocope, ropt. Vf. ruellotte. Rotte pour lien. Trolles ou rot, clôtures faites avec de l'argile grasse.

Rotié, s. f. — Une rotié de vin, pour une rôtie de vin.

Rottière, s. f. — Emplacement où l'on met le chanvre à rouir. En allemand, *roten* signifie pourrir. Les tas de chanvre sont disposés en forme de roue, on dit une roue de chanvre.

Rottoir, s. m. — Endroit couvert d'eau où l'on met le chanvre à rouir. On prononce routoie. Voir *Rottière*.

Rouche, s. f. — Ciseaux, *Carex* à feuilles coupantes.

Roucher, v. a. — Pour ronger. La sécheresse rouche les racines des plantes; un rouché ou un tas de pierres.

Rouchette, s. f. — Petit pain sec et dur.

Rouchi, s. m. — Os rongé. Vf. rouchi, pour roseau. (*Vie de sainte Thérèse*, par Amiot, p. 116.) Veulle rouchi, de mauvaise vie.

Rouchotter, v. a. — Petite rage de dents. (Seg.)

Roué, s. f. — Pour charrue :

A la terre, rien n'est pire
Que ce que la roué désire.

Du latin *rota*, roue.

Rouères. — Rigoles servant à conduire l'eau des prairies. (Saint-Georges.)

Rouères. — *Orbita*, *rotæ vestigium*, ou ornière; *roueria orbita*. Vf. une rouëre de charrette.

Rouge, Rouget, Rougeole, s. f. — Différents noms donnés à la cire, à cause de la variation de couleur, par suite d'une altération particulière.

Rouge-Bœuf, s. m. — Engelures non ouvertes; de *rubeus*, rouge. Le nom de Rouge est souvent donné aux bœufs.

Rouget, s. m. — Petit insecte.

Rougeau, s. f. — Voir *Herbe rougeau*.

Rougeau, s. m. — Nom que l'on donne souvent au bœuf, à cause de la couleur de sa robe.

Rouille, s. f. — Nom vulgaire de la renouée. Voir *Traînasse*. *Draba verna*.

Roullée, s. f. — Volée de coups de bâton. Vf. roller, bâtonner.

Roulée. — Plante fourragère ou diacre. (Manque à l'Académie.)

Rouleur, s. m. — Porte-balles; aujourd'hui chineur, boulotier.

Roulottier, s. m. — Porte-balles; en général, pour mal famé, synonyme de voleur à la roulette, en argot. Ce nom se donne encore à l'homme qui conduit une petite voiture destinée aux voyageurs.

Rousée, s. f. — Pour rosée. Voir *Rousineux*.

Roussi, s. m. — Chanvre roussi : les extrémités du chanvre sont quelquefois roussies, si on a trop tardé à les cueillir.

Roussi, s. m. — Eau qui coule du fumier, à cause de sa couleur rousse.

Roussiner, v. a. — Jouer mal du violon, à cause de la rousine qui sert sur les cordes. (Seg.)

Rousineux, s. m. —

Février neigeux, avril humide,
Mai vert, gai, doux et rousineux.

(*Prov.*)

C'est-à-dire abondant en rousée.

Roustée, s. f. — Volée de coups de bâton ; de *rossa*, rosse, cheval vieux, pris dans un sens dépréciatif. Par apocope on a fait rousse, rouste. (H.)

Routoie, s. m. — Rottoir, rottière, routoir à rouir le chanvre : « Que nul ne mette lin ni chanvre en rivière courante. » (*Constit. Gen.*, t. I, p. 833.) « En mettant ledit lin à la boire, ledit Jean vint au-devant du charreton, et lui dit qu'il n'enroisast point ledit lin audit vivier. » Voir *Rottoir* et *Rottière*.

Ru, s. m. — Pour ruisseau. « Et le sang à grand ru couler. » « L'un est M. du Ru, l'autre M. de l'Orme. » (Boursault, *Les Mots à la mode.*)

Ruaut, Rueault et Roueaut. — Chenal tracé entre deux grèves. Re, rue, ru, chemin, ruisseau ; on dit une rue d'eau, un rouain ou une ornière. Les aloses ne passent pas les ruauts dans la Loire, elles aiment la pleine eau. En roman, rio, riou et riu, pour ruisseau. En sanscrit, ry, pour couler. Vf. ru, ruyot. En 1457, le ruau du Juz. (Aveu de la Jumellière.)

RUÉE, s. f. — Couche de feuilles, placée devant la porte de l'étable, pour faire du fumier. (Seg.)

RUELLE, s. f. — Distance du lit à la muraille en longueur. Sous Louis XIV, on donnait ce nom aux alcôves. Diminutif de rue ou de *rua*, couler; latin, *ricota*. « André passa la ruelle ou la venelle de la maison. » (DC.)

RUETTE AUX CHATS, s. f. — Passage très étroit entre deux maisons; c'est la passée du chat, entre deux sillons.

RUETTE, s. f. — Baguette pliante pour frapper les enfants. En langue d'oc, ruestra, pour une latte ou un bâton plat.

RUISÉ. — Petit graine noire luisante ou reluisante, qu'on trouve mêlée au blé.

RUSSE, s. m. — Voir *Ravenelle*; *Raphanistrum*, russe, boue, *Sinapis arvensis*.

RUTER, v. a. — Être en rut. Se dit pour la coche.

S

SAAZ. — Tamis en crin servant à passer le lait :

Puis ait pendu au laz
Le trible et le saaz.

(Estillement du Vilain, au XIIIe siècle.)

SABARAN, s. m. — Guêtres en cuir avec talons; de *sabata*, souliers; en langue romane : « *Soven compissas ta sabata* », souvent tu compisses tes souliers. Dans les

statuts des cordonniers de Marseille, en 1461, le sabataria était le cordonnier. En langue d'oc, sabor c'est tanner. Étymologie, *saba*, sève; on tanne l'écorce du saule en frappant dessus. (H.) *Sarrabara* et *sarrabellum* sont des variantes de *sarraballum*, mot oriental. (Voir Du Cange et Diefenbach.) Isidore de Séville (*Orig.* XIX) désigne par ce mot de larges et longs pantalons (*fluxa ac sinuosa*).

Sablaise, s. f. — Avoir la sablaise ou la diarrhée. (Vendée.)

Sabot, s. m. — Sabot cassé, ou maison du Bon-Pasteur, refuge du vice. Un sabot dépareillé se dit d'un ménage dont les époux ne sont pas de la même paroisse.

Sarot, s. m. — Sabot point paré : les ouvriers d'à-haut sont les seuls travailleurs qui achètent des sabots aussi grossiers, du poids de huit à dix kilog. la paire.

Sabottée. — Bande de terre qui existe le long d'un fossé; synonyme de pas-de-bœufs, bordière, relit, semelle, seule, veillette. (Angers, Seg.)

Sabouler, v. a. — Se presser; à Longué, à Angers, pour : je vais te renvoyer, te réprimander; de même en roman. Viendrait, selon Huet, de *sabulare*.

Sac, s. m. — Le prix d'une vente reçue; on dit : il a le sac. (Seg.)

Sac-a-Vin, s. m. — Ivrogne. Angevin, sac-à-vin. Le sac ou cep, quantité de vendange qui est pressurée en une seule fois; aussi chaque serre ou taille est mise à part.

S'accanicher, v. p. — On s'accaniche auprès du feu quand on ne le quitte pas. (Seg.) De *canis*, chien. Vf. niche, chose sale.

SACRE, s. m. — Fête-Dieu.

SACRÉ-CHIEN, s. m. — Fil en trois, cognac qu'on prend après le café, espèce de riquiqui.

SACRÉ-DIEU, s. m. — Pour la Fête-Dieu sacrée; on jure quelquefois sacré-Dieu, et sacrédi par abréviation.

SAFRAN, s. m. — Voir *Chenarde,* ou colchique d'automne.

SAFRE, adj. — Temps froid et rude. (Seg.)

SAIGNE-NEZ. — *Adonis annua*, à pétales glabres.

SAIN, s. m. — Peut-être *saint*; pour cloche, *signum*, de là tocsin, de *toçare signum*. On disait en Anjou sonner le petit saint ou la petite cloche. Dans certains pays on donnait le nom de saintier au fondeur de cloches. Sain se dit pour une cloche (Testament de Jean Lessilé, seigneur de Juigné-sur-Sarthe.) D'après M. Genin, toc-sin c'est touche-sin, nom de la racine de *signum*, ce serait un monosyllabe et non la moitié de *signum*. Ch. Bourdigné, écrivait saint, sain et sing, pour le son de la cloche ou pour la cloche même; en breton, senni pour sonner. « Avant l'invention des cloches, en Suisse et en France, on chantait les heures. Cette coutume avait lieu chez les Celtes. Dans les dialectes néo-celtiques, on dit un sing. Les Anglais se servent encore de cette expression, sing ou song, pour chanter, ce mot vient du sanscrit *suanias*, son. » (Ch. Nisard, *Curiosités de l'étymologie française*.)

SAINT, s. m. — Estampe, image enluminée, sans doute parce que les images représentaient le plus habituellement des saints. On dit encore : dans ce livre il y a-t-il des saints? pour des images, des gravures.

SAINTE, s. f. — En sainte-de-vraie, pour c'est vrai, c'est la sainte vérité ; serment. (Seg.)

SAINTS-DE-GLACE, s. m. p. — Saints glacés. A partir du 11 mai, saint Mamers, saint Pancrace, saint Servais, saint Pacôme et saint Isidore : la vigne souffre souvent les jours où l'on fête ces saints.

SAINT POL, s. m. —

Le jour de saint Pol
L'hyver se rompt le col.

(*Prov.*)

On a changé l'orthographe de Paul pour la rime.

SALADE, s. f. — Fatiguer la salade, pour remuer la salade. On dit :

Salade bien lavée et salée
Peu de vinaigre et bien lavée.

(*Prov.*)

Pour signifier une salade faite par un vicaire.

SALAMANDRE, s. f. — Espèce de pot en terre avec couvercle, servant à faire cuire les marrons... La salamandre, animal, passe pour aimer le feu et la chaleur, aime courtoisie et valor. (*Hist. littéraire de la France*, t. XXXIII, p. 258.) La salamandre représentait le génie du feu.

SALOPE, s. f. — Petites voitures s'arrêtant fréquemment pour prendre les voyageurs ; on donne le nom de lapin à un voyageur qui quitte la voiture pour se dérober un instant, si le nombre des voyageurs est trop élevé par rapport aux droits de la régie.

SALOUÉ, s. m. — Pour saloir. Provision de porc salé.



En français, c'est le pot qui sert à conserver le lard; en wallon, saleu.

SANG, s. m. — Bon sang! juron : comme si l'on disait, le sang de Dieu.

SANGUIN, s. m. — Prefeu, bois de chien, bois punais, bois sanguin ou cornouiller.

SANGUINAIRE. — Pour sanguine. On dit : une femme est sanguinaire. (Angers.)

SAPÉ, s. m. — Dire une chose d'un ton sapé, ou d'une façon sévère. (Seg.)

SAPRÉ, s. m. — Diminutif de sapristi; juron adouci.

SARCHE, s. f. — Cercle en bois qui sert à retenir le liquide quand on fait la buée. Sarchette ou bois qui sert à faire les cerceaux; sarge, ou bois que l'on peut façonner en meule, en cercle. De serge, espèce d'étoffe grossière; de *sarja*. « Sa ceincture, faite de trois cents aulnes de sarge de soie. » (Rabel., *Garg.*)

SARCIFI, s. m. — Salsifis des prés.

SARCILLE, s. m. — Sarcillette. Nom vulgaire du *Polygonum acetotelle*. Voir *Vinette*.

SARDINE, s. f. — Herbe à la serpent, *Reseda luteola*.

SARMANT, s. m. — Pour serment, *sacramentum*, et pour *jusjurandum*.

SARMENT, s. m. — Branche de vigne.

Dedans une isle s'arrêta,
Print des sarments pour le chauffage

(Quadr., *Hist.*, act. XVIII.)

SARPE, s. f. — Serpe, sarpette, sarpillon. Latin, *sarpere*, couper. Vf. sarpe, sarpel.

Sarcueil, s. m. — Pour cercueil. Latin, *sarcophagus*.

Sauffre, prép. — Sauf : sauffre votre respect, pour sauf, excepté.

Saule Marceau. — Bois blanc.

Saumère, s. f. — Saumaire pour saumure. *Sal* et *muria*. De μύρον, huile ; saumaël à Segré.

Saupionner, v. n. — Sautiller, la pie saupionne. (Seg.)

Saut-de-Mouton. — Voir *Courbe-Échelle*.

Sauvageaux, s. m — Arbres sauvages destinés à être entés. (HD, Doué.)

Sauve, s. f. — La sauve, c'est l'endroit où les enfants se cachent en jouant ; de *salvus*, sain et sauf. Vf. salf et salve.

Savetaillon, s. f. — Femme arrangée sans goût. R. saveter.

Scieyau, s. m. — Mauvaise scie ; on dit seiller du bois, pour scier. Vf. saiete, action de scier, *secare*, ou couper le blé ; de seer, couper, scier, qui vient de see, scie. On donne le nom de seye à la faucille, à Doubs.

Scieguignard. — Couteau mal aiguisé. (Seg.)

Sciau, s. m. — Seau.

Scorpione. — Oreille de souris, *Myosotis annua*. (Bast.) Plus je te vois et plus je t'aime, ou *Myosotis perennis*. (Bast.)

S'ébrailler, v. a. — Pour s'écrier. (Seg.)

Secherre. — Pour sécheresse : la sécherre ronge les racines.

Secouée, s. f. — Pour secousse : battre en le secouant un enfant.

Seg. — Pour second, au jeu des enfants.

Segond, adj. n. — Pour second. (Ménage, *Histoire de Sablé.*)

Segret, s. m. — Pour secret. (Ménage, *Histoire de Sablé.*)

Segrétaire. — Pour secrétaire.

Seguin. — On prononce sguin.

Seguiner. — Seguiner la viande, ou la mal couper, de là seguignard, mauvais couteau. (Seg.)

Seier, v. a. — Pour scier le blé. Voyez *Sceiyau.*

Seilli, s. m. — Sceilli, pour seillure, sciure. Voir *Sceyau.* « *Hinc schage pro schiage, seca scie.* »

Seillon, s. m. — Pour sillon. De *sulcus.* En saxon, *syl* signifie charrue.

Seillot, s. m. — Objet en bois servant à soutenir le bois qui doit être scié.

Seillau, s. m. — Pour sceau, seille, diminutif de *situlla,* sceau : « Le suppliant prit deux seillies de cervoises. » Dérivant de *sitis,* soif; on prononce quelquefois sciau.

Seilleur (euse), s. m. et f. — Celui ou celle qui seille le blé.

Seillon. — Pour sillon. « Quatre seillons de terre au Lizieur, près Seiches. » (1316 et 1294.)

Selle, s. f. — Objet élevé servant à battre le linge humide au bord de l'eau; les enfants vont à la selle quand on les porte à deux, assis sur les bras entrelacés des porteurs. Vf. selle, sellette. Du latin *sella.*

Seltée, s. f. — Ancienne mesure agraire. (Doué, HD-1779.)

SEMAISON, s. f. —

Belle semaison, belle moisson.

(*Prov.*)

S'EMAYER, v. p. — Pour s'émoyer. « Je m'émaie beaucoup de faire cette visite. » Au XVIe siècle.

S'EMBALER, v. p. — Les canards qui s'envolent joyeux s'embalent en tirant de l'aile.

SÈME, s. f. — Le ou la sème, service de huitaine; dérivant de semaine. « D'après l'Académie : Je vuil et ordonne que les jours de monabites de mon sème soient fais... » (Testam. de Jah Lesillé, dom. de Juigné, année 1382.) Se dit pour six ou sept jours après l'enterrement.

SEMELLE. — Voir *Pas-de-bœuf*, *Bordière*, *Relit*, *etc.*

SENÉ, s. m. — Sené des prés ou gratiole.

SENNE, s. f. — Sain. Voyez ce mot.

SENOUSSE, s. f. — Matricaire.

SENTE, s. f. — Odeur.

SENT A BON. — Bonne odeur. On dit encore sintir pour sentir.

SENTINEAU, s. m. — Boîte dans laquelle on retient le poisson vivant. La sentine est la partie basse d'un navire : « Comme les ditz poures pescheurs eussent menés en une leur sentaine ou nacelle amont de ladite rivière de la Loire. » (1373.) Jean Grimault qui a un port de la Loire avait un petit batel nommé, audit pays, sentine (*Centenarium canalis per quem aqua decurrit*) qui servait à transporter le sel sur les bords de la Loire.

Les hommes de Blaison devaient fournir des sentines sur la Loire. (XIIe siècle.)

Sepiller, v. a. — Sepiller quelqu'un, c'est le secouer fortement; se dit également pour les choses. (Seg.)

Sep, s. m. — Marc de raisin pressé dans le pressoir.

Sept-Ail. s. f. — Lamproie.

Ser. — L'*e* de la syllabe *ser* se modifie souvent en prenant le son de l'*a* : sargent, sarvice, sarpe, etc., serdine.

Serancer, v. a. — Jouer du violon comme si on se servait d'un seran, en jouant avec un mauvais crin; crin-crin.

Sercler, v. a. — Sarcler. Vf. sercler, au XVe siècle.

Serdrine, s. f. — Pour sardine.

Serpida, adj. — Effronté. (Seg.)

Serre. — Une serre ou retrinctif pour bandage.

Serriment, adv. — Promptement. (Seg.)

Service, s. m. — Une vache mordue par un venin refuse, dit-on, le service pendant huit jours, c'est-à-dire qu'elle ne veut pas se laisser couvrir.

Seton, s. m. — Se dit pour surcheton. Voir ce mot.

Seye, s. f. — Pour soie. La corde doit être de serge verte, pour être bonne.

S'gué, s. f. — Diminutif de ciguë, *Sium latifolium*. Du celtique siw, eau.

Sibler, v. a. — Siffler. Rab., subler. Pour faire un siblé, les enfants prennent une baguette de saule ou de tout autre bois dont l'écorce s'enlève facilement en frappant dessus. Voir *Subler*.

Si fait. — Locution affirmative, comme opposé à

non fait. Dans ces deux locutions, fait est bien un verbe; Littré le considère comme un substantif.

Sicot, s. m. — Chicot, petit tronc d'arbuste resté en terre; celui du genêt, écot. (Seg.)

Siderreau, s. m. — Trémeil, pour prendre les poissons. Les saumons, en 1772, se prenaient au trémeil.

Siéter. — Pour s'asseoir. (Briollay.)

Signailler, v. a. — Signailler quelqu'un ou quelque chose, c'est le remuer fortement. (Seg.)

Significance, s. f. — Pour signifier; ce propos n'a pas de significance.

Signorise, s. f. — Nom particulier exprimant une idée particulière. De *signum, signoris*.

Sillette, n. p. — Francine, Francinette, Sillette pour Françoise.

Siropter, v. a. — Pour siroter; retranchement du *p*, comme dans ptisane : « Lequel apoticaire bailla à diverses fois des poudres ysserops. » (DC.)

Sirurgien, s. m. — Pour chirurgien. Vf. sirreurgien.

Six Blancs. — Deux sous et demi : le blanc valait cinq deniers.

Snicon, s. m. — Pour seneçon; de *senex*; ses anthodes après maturité sont nus.

Sobriquet, s. m. — Signoris. Ménage observe que de son temps on donnait souvent des sobriquets : MM. Tracas, de la Perrière, des Trois-Pavés, Briquet, Rechin, qui a un caractère difficile; latin, *rubriculum*, chose ridicule.

S'ment, adv. — Pour seulement.



Sœurs, s. f. — Sœur de médecine ou sœur de charité, qui va voir les malades.

Soffre. — Pour sauf, excepté.

Soiffeur, s. m. — Celui qui a toujours soif. Latin, *sitis*.

Soldart, s. m. — Soldat. Vf. soudart :

Comme un brave soudart,
Je garde la porte Girard.

Autrefois souda, puis soudart et enfin soldat.

Sole. — La sole de froment, de trèfle, etc. Voir *Assolement*.

Soleil, s. m. — Le soleil n'a guère de haut, pour dire que le jour est court, que la nuit arrive vite.

Somme, s. f. — Pour sommeil. Vf. son. Se dit aussi pour la charge d'un cheval, et représente cent soixante-dix décimètres cubes de vendange.

Sommeil, s. m. — On fait ici son sommeil ou son somme. Vf. som.

Songeard, s. m. — Pour songeur, pensif. Latin, *somnium*, sommeil.

Sonnette, s. f. — Corde attachée au carrelet pour faire tomber le poisson au milieu, en 1772. (Terme des mariniers de la Loire.)

Sonneux, s. m. p. — Les sonneux d'Angers ; on sonnait, paraît-il, beaucoup les cloches :

D'Angers les sonneux,
De Nantes les pluvieux.

(*Prov.*)

Soriau, s. m. — Vulgaire xylostéon.

Souche. — La souche est un gros flambeau de bois revêtu de cire, autour duquel étaient peints ou sculptés les instruments d'arts et métiers relatifs à la profession de ceux qui portaient des cierges à la procession du Sacre. Ces cierges ou torches, étaient des chapelles ambulantes représentant un sujet de l'histoire sainte par des personnages en cire ; douze hommes et plus portaient chaque torche à la manière d'un palanquin.

Soudard, s. m. — Pour soldat et souldier ; de *solidus*, monnaie dont on payait les gens de guerre, ou de *solidare*, solder; le soudard gaulois vient de soulde, souldoyer, souldoiement. La récompense remise au souldart qui allait à la guerre pour son seigneur était une soulde.

Soue, s. f. — Soue à pourceaux, toits à porcs. Les Teutons disaient seu pour porc; aujourd'hui on dit sau, soue, et quelquefois seu :

Tra, tra, tra,
Le fils du roi passa,
Il m'a tant regardée
Dans la soue aux cochons.
Tra, tra, tra.

(Chanson du pays du Maine.)

D'après Nisard, soue. Vf. sou. Du latin *sus*, qu'on prononçait sous.

Souef, s. m. — Pour doux au toucher. Ex. le lycopode; de *suavis*, doux.

Soufflart, s. m. — Anguille ayant une bouche large ; très estimée.

Souffler, v. a. — Souffler au chardon ou au pissenlit

en graine. On se sert d'un chardon ou d'une tige de *taraxacum*, ou souffle dessus : il m'aime un peu, pas beaucoup, pas du tout.

Souffrage. — Obligation du fermier envers son propriétaire ; pour redevance.

Souille, s. f. — Paille brisée ou foin ayant servi à se coucher. (Seg.) Se dit pour une taie d'oreiller ; le comte Jaubert le fait venir de souiller. Une souie, en Ille-et-Vilaine.

Soulaire, s. m. — Vent du sud ; le vent qui le matin souffle à l'est, tourne peu à peu au sud.

Soulas. — Pour soleil.

Soulle, s. f. — Pelote des bois.

Soupe-au-lait. — Un homme qui a froid et ne vide pas son verre est une soupe-au-lait.

Soupine, s. f. — Pain trempé dans du vin blanc, espèce de soupe au lait, etc.

Sournager, v. a. — Pour tournayer, tourner autour. (Seg.)

Sous-Plait. — Pour s'il vous plaît : répétez, sous plaît. (Seg.)

Souventes Fois. — Pour souvent : « Souventes fois les gars chantent une cheminère en marchant. »

Souverain, s. m. — Remède souverain ; imitation du latin *magnifici usus*.

Spage, s. m. — Bon bois ; le bois spagié est recherché. Latin, *species*.

Spées. — Petite souche d'osier.

Stipot, s. m. — Corbeille dans laquelle on dépose son enjeu, sa couche, lorsqu'on joue aux cartes. (CH.) Voir *Estipot*.

Subié, s. m. — Subiais ou sifflet :

> Tout doucement fait chanter son sublet.
>
> (Clément Marot, II-81.)

Subler, v. a. — Pour siffler, et sibler ; de *sibilare*. Un sifflet de blé ou muse d'Ansay, s'écrivait muse d'Eblet, muse de Blef. La voyelle *i* s'est changée en *u*, en passant du latin en français : *sibillare*, subler. Nous disons un sublet de saule, petit instrument fait de bois vert de saule ou sève ; en le façonnant, on chante :

> Séve, séve,
> Sur le pont de Séve,
> Sévillon, sévillon,
> Sur le pont de Châtillon.

Ainsi seyau, sullo et sublo, selon Lamennoye, viendraient du roman sauze et sautz.

Sublet, s. m. — Nom vulgaire du coucou.

Sucet, s. m. — Espèce de lamproie dans la Loire, qui a la propriété de sucer. (Littré.)

Sucette, s. m. — Impression causée sur la peau à l'aide d'une légère succion.

Sucrer. — On dit : sucrez-vous, pour prenez du sucre.

Sue, s. m. — Pour surreau. « Il faisait un grand son, comme quand les petits garçons tire d'un canon de sultz. » (Rab.) Du roman seu, pour sureau, dans les fabliaux de Juvénal. On dit sue, sureau, sup, supier, suce, suje, pour le sureau ou *sambucus nigra*.

Sufrages. — Coutume, petite rente ajoutée à une ferme. (Baugé.)



Suifer, v. a. — Suifer les fentes, ou les caler, pour éviter les éboulements. (A.)

Suivé. — Pour suifé, couvert de suif.

Supeser, v. a. — Pour soupeser ; en wallon, supeser.

Surcheton, s. m. — Couleuvre d'Esculape ; aussi seton, à Saumur.

Surgien, s. m. — Pour chirurgien. Froissart en parlant de la mort de Charles le Mauvais (1387), soutient que « ni surgien ni médecin n'y peurent remédier. »

Surtout, s. m. — Partie supérieure de la ruche.

Sus, interj. — Pour dessus : la chambre de dessus ou d'sur.

Suzon, n. c. — Pour Louise, aussi Suzette.

Syette, n. c. — Pour Louise.

T

Tabac, s. m. — Quand une brise légère ride la surface de l'eau, irrégularité très mobile, ce vent, disent les mariniers, donne du tabac, par imitation de la mobilité d'une couche de poudre de tabac.

Tabousse, s. m. — Mauvais faiseur d'embarras, se donnant de l'importance. (Seg.)

Tabut, s. m. — Bruit que font les enfants en jouant.

Tabuter, v. a. — Faire du bruit, rabacher. (Seg.) En français, faire du bruit.

Tac, s. m. — Grosse bille de marbre ; tak ou pièce de monnaie, en celto-breton ; ainsi nommé en raison du bruit, du choc contre une autre bille. Le fond du gué se

compose de taches blanches ou gravier roule, ainsi, le gué de Blanque-Tacque, par où passèrent Édouard et l'armée des Anglais. (Cor.)

Tache, s. f. — Pour attache, corde qui sert à attacher un animal. (Seg.)

Tacheron. — Ouvrier à la tâche.

Taille. — Pré de grandeur moyenne.

Taille a Lèpi ou au long bois. — Habitude à Chalonnes, à Noyant pour la taille des vignes.

Tailler, v. a. — Tailler une ruche, c'est enlever la superficie de la provision des abeilles.

Tailleux, s. m. — Pour tailleur. (1622, HD.)

Tait, s. m. — Pour toit; étable des bœufs. (Seg.) Vf. fange, marais. Latin *tectum*.

Tale, s. f. — Une tale de choux ou brassée de choux. (Passavant.) En langue d'oc, tale signifie entaille, morceau. Voyez *Dalle*, *dale*. En français, taller, pour produire abondamment, prospérer.

Ta-l'heure. — Pour tout à l'heure; de même en rouchi.

Taloches, s. f. — Dans le registre de la Chambre des Comptes d'Anjou, sous le nom de *Martelage*, on lit : « Item sur chacun ouvrier ou marchand d'épices ou taloches, pareillement un chief ou tête. » Les enfants en jouant se donnent des taloches; de *taler*, meurtrir, augmentatif de cette racine. Vf. taler, meurtrir.

Talonniers, s. m. p. — Ce nom se donnait aux Saumurois qui s'asseyaient au-devant de leurs maisons sur un banc, « jouant des talons, tout en conversant. » On dit encore : « Je promets, donne, joue ou parie, ce qui fut joué à Saumur. »

TAMBOURNEAU, s. m. — Joannette (*Œnanthe Pimp.*) qu'on enlève des prés à l'aide d'un picarum, ou piquet de bois.

TANTINE, s. f. — Pour tante; pour l'oncle, tonton. Latin, *amita*, tante, en ajoutant un *t*, *tamita*. Voyez *tata*. Vf. ante.

TANTINET, adj. — Un peu. Vf. tantinet; du latin *tantillum*, dimin. de *tantum*.

TANT PIRE, loc. adv. — Pour tant pis. (Trélazé et ailleurs.)

TANTIPONAGE. — Importunité. (Longué.)

TANTIPONIER, adj. — Synonyme de Collin-Tampon.

TANTIPONÉE, s. f. — Mauvais fricot; une personne qui ne fait rien de bien. (Seg.)

TANTOUILLER, v. a. —

> Mars, roi tout forcené, qui, cruel, se tantouille
> Dans le sang espanché qui de rage patouille.
>
> (Nisard, *Curios. fr.* p. 123.)

Tantouiller, pour mouiller.

TAPE. — Étoffe servant à boucher les extrémités des formes à sucre.

TAPÉE, s. f. — Grande quantité. Id. en Lorraine; en rouchi, une tapée de soupe.

TAPIN, s. m. — Tambour (parce qu'il tape sur son tambour); id. en normand.

TAPINÉE, s. f. — Une chose tapinée, une chemise blanche mouchetée, celui qui a la figure gravée. (Seg.)

TAPINER, v. a. — Tapiner des yeux, tic des yeux. (Seg.)

Tapinure, s. f. — Plaque noire qui indique la pierre gelée. (A.)

Taque, s. f. — Tac; pierre blanche. Voir *Tac*.

Tarente, s. f. — Turc; larve du hanneton.

Targer. — Pour corriger après une faute, (Brion.)

Tariner, v. n. — C'est arriver tard; tarinier, celui qui est en retard. (Seg.) Latin, *tardus*, c'est lanterner.

Tartarie, s. f. — Nom vulgaire donné à deux plantes, le *Pedicularis palustris* et le *Rhinanthus*.

Tata — Pour tante, diminutif de *tamita*. Voir *Tantine*.

Tatouille, s. f. — Batterie; recevoir une tatouille ou volée de coups de bâton. (Seg.)

Taupin, s. m. — Poltron, basané, couleur de la taupe. Latin *talpa*.

Taupin et Tupin, s. m. — Les pieds plats d'un taupin ou pot, ont bien quelque rapport avec ceux de la taupe. Le taupin est également le toup, noir, basané. En Corrèze, c'est le toupi. Voir *Tupin*.

Taupiner. — Prendre les taupes, les détruire. (HD.)

Taure, s. f. — Celui qui a bu outre mesure a une taure; il y a du vin retors ou vin de la seconde pression; vin letore et plus tard retord. En langue d'oc, le taurier ou espèce de raisin. Latin *torquere*. « Il ne tord pas celui qui va plain chemin. » (Cotgrave.) Voir *Tors*.

Taurelières, s. f. — Les marchands font passer pour des vaches pleines, et qui ne le sont pas, les vaches dont le rut revient tous les mois.

Taurin, s. m. — Animal destiné à la reproduction. (Seg.) Bouvard.

Tdleit, adj. — Pour ennuyeux. (Montreuil-Bellay.)

Teigne, s. f. — Nom vulgaire de la cuscute à petites fleurs, à cause de sa couleur et de sa propriété de se développer par plaques souvent arides. L. *tinea.*

Teil, s. m. — Tillau. Voyez *Tilleul.* Vf. tillol; du latin *tiliola*, diminutif de *tilia,* tilleul. A Amiens, le tille est la partie la plus déliée de l'écorce de l'arbre; on se sert rarement du tilleul pour faire des cordes à puits.

Temple, s. f. — Pour tempe. (Ambroise Paré.)

Temps, s. m. — Le temps est bas, quand il est assombri par des nuages humides.

Tendreté. — La tendreté de la viande, pour la tendresse. (Angers.)

Tendriller, v. a. — Hésiter à marcher, à cause d'une douleur ou d'un muscle trop tendre. (Seg.)

Tend'vous? — Pour entendez-vous.

Tenre. — Tenre un secret, pour tenir un secret. (Seg.) « Tu me jureras et prometras par ta foy et serment que tu tenras secret. » (Observation faite à Robert Wourdreton, valet de Charles-le-Mauvais, en 1384. Voir Secousse, *Mémoires de Charles II, roi de Navarre*, et *Trésor des Chartes.*)

Car se ilh donc, tant tenra
Son don...

(*Le Roman des Eles* (ailes), vers 80, à la fin du xii[e] siècle.)

Pour tiendra, retiendra.

Tenser, v. a. — Quereller, disputer, frapper. On tense les enfants. Étym. tan, tanner; on trouve *tanare* dans les Gloses d'Erfurt.

Tentillard, s. m. — Jeu d'enfant. Expression dont on se sert pour faire deviner ce que l'on peut avoir dans la main fermée :

Tentillard,
Combien de liards.

Terbir, v. pr. — Se cacher. (Seg.)

Terbucher, v. n. — Pour trébucher. Vf. très, outre, au delà. Latin *trans*. (Pays des Mauges.)

Tercaler, v. n. — Se dit d'un animal mourant et dont les membres sont agités. (Seg.)

Terfau, s. m. — Terfau de Nau, ou trefau de Nau : bûche de Noël ; elle devait durer trois jours, ou trois soirées de suite, c'est-à-dire trois feux.

Terpenter, v. a. — Frapper du pied en signe d'impatience ; id. pour se donner une pente, un chic. (Seg.)

Terpillonner. — Remuer, diminutif de tertiller, avoir la tertille.

Terrage, s. m. — Dîme prise sur la terre au XIe siècle. Expression aujourd'hui oubliée,

Terrée, s. f. — Prendre une terrée étant ivre, tomber à terre. Synon. de cuite. Voir *Cuite*.

Terrette, s. f. — Herbe Saint-Jean.

Terrier, s. m. — Chaux mêlée à la terre, au fumier, pour amender la terre. (Aux Alleuds.)

Territoere, s. m. — Pour territoire. R. *terra*, la terre.

Terroie, s. m. — Râclure de fumier et de terre ; mettre dans le terroie ou ensevelir. (Seg.)

Tersauter, v. n. — Tressaillir.

TERROUX, s. m. — Couvert de terre, vivant à la campagne. Latin, *terra*, la terre.

TERROYER, v. n. — Porter la terre dans un champ. (HD, Doué, Souzé.)

TERROUEN. — Pi terrouen. Voir *Pi*.

TERTILLE, s. f. — Avoir la tertille, être impatient, ne pouvoir durer en place. Vf. torticuler, tortiller.

TERTOUS, adj. — Tous en général :

Buvons amis,
Buvons tretous.

(Rabel.)

Veut-on dire buvons tous les trois, ou devons-nous vider trois fois nos verres? Cependant le mot *tous* ne paraît pas devoir être employé sous forme comparative ou superlative, avec l'addition de *ter* ou de *tre;* on a voulu y ajouter une idée d'énergie, c'est l'imitation du latin *ter maximus*. C'est ce que Patrin appelle une locution superlativement superlative. (Cor.) Vf. tertus, trestoux :

Que bon Dieu prions pour eulx tretous.

(Fin de l'inscription tumulaire du sieur Robert Thévin, 1620.)

Nous l'avons tretous veu
Et sa gloire cogneu.

(Poésie du XVIe siècle. *Noëls* par le comte d'Assinoys.)

TERZIAU, adv. — Treseau : réunion de trois per-

sonnes battant le blé. N'a-t-on jamais dit terzième, pour le troisième. Latin, *ter*, trois :

> Bellet, second Bellay, couple aimé de Ronsard
> Trézeau favorisé de la docte neuvaine...

Tessurer, v. a. — C'était tendre les lacs ou tissus pour prendre le gibier. (CD.) Voir *Tessure*.

Testimonier, v. a. — Pour témoigner en justice, attester par témoignage.

Testron. — Morceau de toile fine qui sert à soutenir la tête des enfants nouveau-nés. Vf. teste, pour tête ; du latin *testa*, tesson. (Sur les confins du département qui touchent à la Touraine.)

> On donne... chemise de bonne toile
> L'environnoir, le trestron,
> La cuillère et le peton.
>
> (Note sur la province de Bourges, en 1750.)

Tet, s. m. — Toit. Latin *tectum*. Voir *Tait*.

Tet. — Endroit sombre où les femmes se rassemblent pour veiller pendant l'hiver à l'aide de la lumière d'un cresot tenant à la muraille. Sans doute pour toit. (Montreuil-Bellay.) En italien, *tasca* se dit pour poche ; bas latin *tachia*.

Tétards, s. m. — Mettre les arbres en têtards, ne laisser que la tête, les branches servant à faire des échalas ; c'est étausser un arbre. (Environs de Saumur.) Vf. teste ; du latin *testa*, tesson.

Tetar, s. m. — L'enfant qui tète sa langue, ou brome.

Tête-d'Alouette. — Nodosité de la vigne produite par l'extraction d'une branche, sans doute à cause de la couleur grise.

Tête-Dané, s. m. — Tête du bleuet. Voir *Barbeau.*

Tête-de-Chat, s. f. — Castines.

Tête-de-Femme. — Voir *Durtal.*

Tête-de-Fer, s. m. — Bleuet.

Tête noire, s. f. — Bleuet, *Plantago lanceolata.* Voir *Bonnes Femmes.*

Tetier. — Voir *Quettier.*

Tetière. — Licou ; en latin, *capistrum.*

Tétine, s. f. — Tétine de souris, *Sedum album.*

Tetoche, s. m. — Tête d'un arbre coupé qui repousse. (Seg.) De *testa*, vf. teste, teston.

Teugler, v. a. — Tousser. (Seg.) On dit aussi teuguer.

Teugot, s. m. — Vieux pot brisé. Venant de *test.* A Candé, test de pot ; en wallon et en rouchi, pour dire le sein, la mamelle. Vf. teste ; du latin *testa*, tesson.

Teugot, s. m. — Vieille toux d'un homme usé, à l'état chronique. (Seg.) Vf. test ; *tessa*, tesson. On dit aussi un teurin.

Thé, s. m. — Thé d'Europe. Vulgaire *Veronica officinalis.*

Thessure, s. m. — Pour tendre les filets : « nul ne peut de jour ne de nuit tesurer, ne tendre en aucun autrui domaine. » (CD, art. 25.)

Ti, p. p. — Pour moi, toi, lui : j'irai-ti, crois-ti, particule négative.

Thiriaque, s. f. — Pour thériaque :

Tu cuides donc, faire miracle,
Mes va ailleurs vendre thriacle.

(*Manuscrit du siège d'Orléans*, vers 1192.)

Thyes, s. f. — Thyes du mai. Ce mot thye est français. En Anjou, les thyes du mai étaient très renommées et recherchées :

Il est renommé
Comme les bonnes thyes
Du mai.

Racine *theiaa*.

Tiaque. — Vieille jument sans valeur. (Seg.) En Picard tiache ou tiasse, coriace, difficile à couper : « Que viande tiache ! autant mier des semelles de solier. » (Seg.)

Tiasse. — Voir *Tiaquer*.

Tibi. — Gros bouton à deux têtes qui retient le pantalon par la ceinture ; une tabatière est aussi un tibi. (Seg.)

Tibole, s. f. — Jambe. R. Tibia. A Boulogne, on donne le nom de tibia au bâton du berger. N'y a-t-il pas similitude avec pibole ?

Tierce, s. m. — Nom vulgaire du *Circœa*.

Tiffoere. — Pour tiffoire ou gilloire (Seg.)

Tignasse, s. f. — Chevelure en désordre. De *tinea*, teigne.

Tigne, s. f. — Pour teigne. R. *tinéa*. Espèce de galle sur les plantes.

Tillau, s. m. — Teil pour tilleul. Latin, *tillia*.

Tillon, s. m. — Gentil, doux, un jeune bœuf. (Seg.)

Timais. — Corde servant à soutenir la seine. Autrefois *timail à sone* : corde de trente brasses de long et du poids de trois livres et demie. (Statuts des Cordiers, 1445.)

Timbre, s. m. — Pour bassin dans lequel on met de l'eau.

Timpane, s. f. — Pour sonnettes et timpanes, c'est le mouvement qui fait sonner la clochette qu'on attache au cou des animaux dans les bois ou pâturages. Ne serait-ce pas plutôt le bruit qui frappe le tympan? (Seg.)

Timpaner, v. p. — Être timpané, ennuyé du verbiage de son voisin qui frappe le tympan. (Seg.)

Tiner. — Pour téter; de *tina*, ou tineau, ou cuve, enlever de la cuve.

Tineux, adj. — Pour entraîneur. Celui qui s'occupe de mariages. (Pays des Mauges.)

Tinette. — Boîte ronde en bois, dans laquelle les pêcheurs mettent de menus objets.

Tirant, p. p. — Un homme tirant, celui qui, en affaire, veut tirer le bon bout de son côté. (Longué.)

Tire-Goret, s. m. — Renouée ou traînasse.

Tire-Poil, s. m. — Figure quadrangulaire avec raies transversales. Chaque enfant avec trois petites pierres cherche à les placer sur la même ligne droite; s'il réussit, il gagne l'enjeu. Tirepoil et tirepeille, on dit peil pour poil. Tirepeiller une étoffe, c'est tirer le poil. Vf. pel pour poil.

Tirée. — Chaux retirée de la gueule du four à chaux, après qu'il a été halé.

Tiret, s. m. — Cordon de soulier, du corsage, etc. (Seg.)

Tirette, s. f. — Pour tiroir; qui contient ce qu'on a de plus précieux. (Seg.) Poitevin, tirette.

Tirouer, s, m. — Pour tiroir. En Berrichon tirrouer, tiroué. Tiroué se dit pour le vase en fer battu qui contient le lait qu'on vient de traire.

Tissutier. — L'ouvrier faisant des tissus, des mouchoirs. (CH., *Affiches d'Angers*, n° 8, 1820.)

Toc, s. m. — Toc toc. On simule ainsi le bruit du marteau. Toquer ou frapper à la porte.

Toinette. n. p. — Pour Antoinette.

Tombée, s. f. — Chute; faire une tombée, quelquefois tumbée; de même tumber.

Tomberellée, s. f. — Pour tomborellée de pommes de terre. (Seg.)

Tombeur, s. m. — Le tombeur est épileptique, tombant à terre.

Tonton, s. m. — Pour oncle; au féminin, tantine, de tante. Voir *Tata.*

Tonton, s. m. — Petit *bouton* traversé par une axe ou bouton avec tige ajoutée qu'on fait tourner ou moyen d'une impulsion communiquée avec le pouce et l'index, (Montbéliard.) Vire-litou.

Torcheux, s. m. — Torcheux de bottes. En 1574, ce nom était donné aux pillards qui ravageaient les environs d'Angers.

Torgnole, s. m. — Espèce de mal tournant autour de l'ongle, quelquefois tourneux.

Torsins, s. f. pl. — Série d'amandes quartzeuses enveloppées de schiste tordu. Voir *Feuilletis.* « *Quœdam*

reticula, quœ torsias vocant, » sous Henri III, qui s'occupa des turcies sur la Loire. R. *torquere.*

Torte, s. m. — Homme mal tourné, marchant en faisant des contorsions. (Seg.)

Tortillon, s. m. — De foin ou paille, rond en forme de corde ; id. en Berry. Espèce de gâteau dont la pâte a été retournée. (Seg.) Synonyme, *tortis* ; de *torquere.*

Tote, adj. — Pour toute : il a marié totes ses filles. En Vendée, un dicton du fief de la Gatière : mariée qui en tote apprête. (*Union de l'Ouest*, 7 février 1877.)

Toto, s. m. — Pour devanteau. Diminutif toto ou tablier. (Seg.)

Touchage, s. m. — Bois de décoration qui touche à une maison. (Seg.)

Toue, s. f. — Bateau du Thouet ou *touium :* touer, je touais, nous touions, pour tirer à bord; de là touiller qui signifie salir, souiller. Vf. mêler, enchevêtrer.

Toucheux, s. m. — Qui touche les bœufs, un bon toucheux de bœufs doit savoir bien noter. Voir *Noter.*

Touper, v. a. — Gronder avec des paroles véhémentes. (Seg.)

Toupie, s. f. — Femme de mœurs légères, ou bien chabot. Voir *Chabot.*

Tour de Chat. — On doit laisser entre un four et le mur du voisin, un espace vide, ou tour de chat, de $0^m,15$ à $0^m,20$. (Saumur, Doué.)

Tour d'échelle. — Droit existant au profit d'un bâtiment sur un terrain contigu pour placer une échelle pour faciliter les réparations aux toitures.

Tourmentine, s. f. — Térébenthine. Vf. tormentine.

Tournage, s. m. — Manège. Les chevaux reçoivent une guinouée pour rester au tournage. (A.)

Tourner, v. a. — Tourner le miel, c'est le chauffer pour voir s'il y a de la cire.

Tournure, s. f. — Pour présure, pour faire cailler le lait.

Tourtiau, s. m. — Pain de qualité inférieure fait avec les râclures de la huche. (Seg.)

Toussade, s. f. — L'asthme vous donne des toussades par le temps humide.

Toussaint, s. f. — Temps de Toussaint ou temps de pluie. (Seg.)

Tout Dret, adj. — Tout droit. Vf. dret.

Toute Bonne. — Orvale ou sclarée, *Salvia sclarea.*

Toute Saine. — Par cœur. Vulgaire *Androsemum officinale.*

Touzer, v. p. — Être touzé, c'est avoir les cheveux coupés irrégulièrement; avoir d'autres chats à touzer, ou d'autres chiens à forger, c'est avoir bien d'autres choses à faire. (Seg.) Dans le Boulonais, l'arbre coupé en tête est touzé.

> Les appelans trop diteux... tezés.
>
> (Rab., *Garg.*, c. cxxv.)

Trrr. — A la charrue, les conducteurs font souvent entendre ce son pour exciter les bœufs à une marche plus rapide.

Trainasse, s. f. — Tire-goret, rouille, renouée ou *Polygonum* et l'arroche.

Trainat, s. m. — Femme de mauvaise vie, et traîne.

Traine-Buisson. — Nom vulgaire de l'accenteur mouchet. Émouchet.

Traine. — Lendon qu'on met au cou des vaches.

Train-Train, s. m. — Habitude dans le sens d'agir lentement, toujours le même train.

Trairion. — Petite vache bonne à traire. Id. terion, trairion pour le pis de la vache.

Tralée, s. f. — Grande quantité, une tralée d'enfants. (Seg.) Peut-être une traînée qu'on a avec soi.

Tranée, s. f. — Voir *Pluet.*

Trancle, s. f. — Espèce de bêche à deux branches pour soulever la terre. (Seg.)

Trancle, s. f. — Luzerne; aussi bitbu, bitbeu, rethu, mâche, écoublé.

Tranfle, s. f. — Trifolet ou trèfle rampant. *Tran,* du latin *tres, tria, folia,* feuilles.

Transon. — Un transon de froid, un temps illimité de froid.

Trapuce, s. f. — Faire une trapuce, ou une petite attrape. (Seg.)

Trauler, v. a. — Frapper avec une traule ou trole. Voir *Trolée.* En vieux français trauler, courir çà et là dans la boue.

Travailler, v. a. — Quand le blé lève, il travaille la terre. On est travaillé par la goutte.

Trébucher, v. n. — Petit labour superficiel. (CH.)

Trefoué, s. m. — Trois feux. En 1720, on écrivait trefouault. Voir *Tenfau.* De *tres foci.* En Normandie, treffeu; en bas latin, *tetropoficinium.*

Trée, s. f. — Pour truie. Le treu ou mâle de la treue ou traie. Vf. true.

Treille. — Treille de champ, de prairie, certaine étendue irrégulière de terrain. (HD, 1750, à Doué.)

Treizain, s. m. — C'est la treizième bourrée quand on en vend douze. Se dit aussi pour les œufs. (Seg.)

Trembleur, s. m. — Celui qui tremble la fièvre.

Trempe, s. f. — La pluie trempe la terre. On disait *temperare ferrum*, et recevoir une trempe, pour être battu, ou une trempée.

Trentain, s. m. — Un trentain de messes ou trente messes; imité de dizain ou dix messes. (1620, HD.)

Trépassés, s. m. p. — Les marchandises trépassées étaient celles qui avaient passé les détroits ou passages du seigneur du lieu. (CD.)

Tretous, adj. — Pour tous, autant que nous sommes. Voir *Tertous*.

Treules, s. f. pl. — Perches placées en terre et qui végètent formant une haie vive. Du celtique *tru*; en latin barbare, *traugus*, pour trou, peut-être sortir de son trou, ou peut-être de *torculum*, instrument à tourner, *torquere?* On a fait treuler pour marcher en perdant son temps.

Treulier, s. f. — Flaneur. Voir *Trole* et *Troler*.

Trezelles. — Filet pour pêcher, servant à prendre des anguilles. (1574, *Archives Saint-Jean*.)

Triacle. — Pour thériaque.

Tribonot, s. m. — Les enfants, à l'époque des cerises, font tourner entre leurs doigts deux cerises

tenant ensemble, de manière que la soudure ou queue fasse la culbute, et chantent :

Passe, passe Tribonot,
Par la porte de Saint-Jacques ;
Passe, passe, Tribonot,
Par la porte de Saint-Jacques.

On devrait s'exercer à cet enfantillage seulement lorsque trois cerises sont attachées. L'expression *tri* se rapproche de Triboulet, le fou de François Ier.

Trichard, s. m. — Tricheur :

Vieux trichard, veux-tu du lard,

chantent les enfants en jouant.

Triche, s. f. — Faire de la triche ou une tricherie.

Tricquoterie, s. f. — En 1461, il y eut une rébellion contre les employés des tailles tenues à Angers, ils portaient avec eux des triquots ou bâtons pour se faire obéir. Vf. tricote, tricot, bâton, dimin. de trique.

Triflée, v. a. — Une femme mal habillée. (Seg.)

Trifouiller, v. a. — Chercher, mettre en désordre. Trifouiller l'eau, c'est la troubler. (Seg.)

Trignoche. — Petite souche ou tetoche; comme verrue du bois ; aussi hanoche.

Trimard, s. m. — Aller de bourg en ville. Le verbe trimer signifie faire vite et beaucoup de chemin. Trimard est pris en mauvaise part. Se dit aussi pour un objet qu'on place au cou de certains animaux pour arrêter leur marche.

Trimbaler, v. a. — Pencher, incliner, venant de

baler. Aussi faire son embale. Dans l'Orléanais, le trimbale ou le cabaret, il y a certainement un rapport entre ce mot et trimbaler. Vf. trimbuler, venant de trebalhier, chagrin, tourment. Le trebalhier était le brouillon, l'homme ennuyeux, pour nous, le fainéant. Du celtique *bail,* défaut, manquement. Autrefois, le brimballeux qui tient le cocquemart (Rab., *Garg.*, l. I, ch. II), le sonneur de cloches.

TRIN-TRIN. — Voir *Train-Train.*

TRINCAILLER, v. n. — C'est jeter brusquement les outils de l'ouvrier; mouvement de colère. (Seg.) Se dit aussi pour quincaillier.

TROILS. — Faire hondir les troils, c'est faire grincer les verroux d'une vieille porte. Peut-être du vieux français truiller, presser.

TROLLER, v. a. — Mener, conduire, menacer de frapper de la trole. Trauler, en roman, c'est aller çà et là. En gallois, *troliow*, tourner. En breton, troi, tre, tro, pour tourner. *Troll arcus Balisti*, *in litteris anno* 1328, *apud* Bymer, t. IV, p. 367. (DC.) En picard, droler, aller çà et là.

TROLET, s. m. — Fouillard, un trolet de cerises, une branche chargée de cerises. (Seg.) Vf. troische, trochée.

TROMPE-LA, s. m. — Floquet-nez, sublet, *Lichnis dioïca.*

TROMPEUX, s. m. — Pour trompeur.

TROMPEUSE, s. f. — Lorsque le crin-crin s'arrête tout d'un coup, les personnes qui dansent continuent *la trompeuse.* (Seg.)

TROU, s. m. — Cabaret de bas étage; id. trou de pomme, pour trognon. Vf. tro.

Troufignon, s. m. — Orifice anal; pour trou final, de là croupion.

Trouillon, s. m. — Souillon, terme de mépris; se dit pour un enfant sale; de là trouillement, désordre. Latin, le *Trollarius erat olearius a trolio*, avec son pressoir. (DC.)

Trousse-Pet, s. f. — Petite fille faisant des embarras. (Seg.)

Trouver, v. a. — « Je m'en suis trouvé aperçu, » pour « je m'aperçois de telle chose. » On dit trouverrai pour trouverai. « Nous les trouverrons tous dormant. » (*Manuscrit du siège d'Orléans*, vs. 17993.)

Truchet. — Raquette servant à indiquer les lettres pour apprendre à lire.

Truchеter, v. a. — Mendier avec le truc, c'est être habile, ingénieux. Allemand, *trug*, pour fourberie; anglais, *trick*, ruse, manigance.

Truconer, v. a. — Pour bêcher.

Truens, s. m. — *Caucalis latifolia.*

Truisses, s. f. — Arbres émondés, têtards.

Trut-avant. — Expression de charretier. Veut-on dire trotte en avant?

Truter, v. a. — Roter. (Seg.)

Tuassé, adj. — Pommes tuassées, c'est-à-dire mâchées par suite d'une chute. (Seg.)

Tucher, v. a. — Pour toucher : à tu touche, pour à tout touche. (Montreuil-Bellay.)

Tuer, v. a. — Tuer la chandelle, c'est-à-dire l'éteindre.

Tuerien, s. m. — Pour tue-rien, mauvais chasseur.

Tue-Vent, s. m. — Abri mobile servant à garantir les ouvriers des ardoisières.

Tuffeau, s. m. — Tubre, tuvre, tufo, caché en terre, ou de *duff*, creusé. (Desvaux.)

Tuffier, s. m. — Carrière à tuffeau.

Tuffoyes, s. m. pl. — Les mariniers qui conduisent les bateaux chargés de tuffeaux, autrefois transportés par des challons, aujourd'hui des cholans.

Tulipe, s. f. — Fritillaire. Voir *Clochette*.

Tumber, v. a. — Pour tomber.

Tupin, s. m. — Petit pot en grès élevé sur trois pieds plats comme ceux de la taupe :

Bonne vie, bonne foi,
De bonne terre, bon tupin.
(*Prov.*)

R. *tosinus*, de *tosus*, espèce de *grès* : « Le samedi après l'Ascension, toutes les ventes des tupiniers paieront chacun un ; *in unoquoque foro, unam junctum satis et de uno Tupinario indeterminato unam topinam*. (*Anno* 1081, *ext. tabula*, *Saint-Florent Salmur.*, DC.) Voir *Taupin*. On dit aussi bien taupin que tupin. En roman, *topi*.

Turbantine, s. f. — Térébenthine.

Turlucane, s. f. — Vieille fille, bien innocente, mal tournée. (Seg.)

Turlupet, s. m. — Orgues dans les églises placées dans le garatas. (Seg.) Imité de turluper, imiter le son du flageolet.

Turne, s. m. — Mauvais réduit.

Tutures, s. f. — Pour confitures.

Tuyau, s. m. — Plumes du poulet. Quand on chante Nicolas Tuyau, ce mot est synonyme de huyau, cocu :

Ici-gît Nicolas Tuyau,
Qui de trois femmes fut huyau.

(D'après Ménage.)

Coux, en vieux français, signifiait cocu, cuyau, huyau.

U

U-Dia. — Terme employé pour conduire les chevaux. *U* ou *hu au*, terme de charretier qui commande au cheval de tirer à droite.

Ugéne, n. p. — Pour Eugène.

Umeau, s. m. — Ormeau, pour orme. En celtique, *elm* ; les Romains firent *ulmus*.

Urbibrie, s. m. — Homme mal habillé, sans goût. Ne serait-ce pas le mot rubrique estropié? (CH.)

Uriné, s. f. — Refouler les urines à quelqu'un, c'est donner un coup dans la bousine. (Seg.)

Usurfruit, s. m. — Pour usufruit.

V

V. — Va! interjection qu'on emploie avec menace. On dit je vais dans le va, pour je vais dans le val, le vallon. Vf. vau. A Segré, la phrase suivante est dite

fréquemment : ça va, ça ne va pas, et ça va pas moins, pour cependant, réponse faite à une demande sur la santé. Viens va donc, se joint à l'impératif et signifie ne manque pas de venir, il exprime le défi, quelquefois la défense. Viens va donc là.

Vais, v. irrég. — On dit encore, comme au xvi[e] siècle : je m'en vais, ils s'en sont allés. Autrefois on disait : je m'en en-vais, ils s'en sont en-allés, ce qui se dit encore quelquefois.

Valleyais, s. m. pl. — Habitant de la vallée de la Loire. R. *Valleia*, vallée en 1337. « *In tabula Saint-Albini andeg. in terris de novo ad agriculam redactis in illa parte valleye quæ ballivia.* » (DC.)

Vantance, s. f. — Pour vanterie, qu'on vante.

Vantiers, Vanquiers, adv. — Vantiers bien, pour volontiers. Vf. velentiers.

Vapeur, s. f. — Rot, gaz de l'estomac.

Varir, v. a. — Le raisin varie, pour varier, verdir, varir.

Veilles, s. f. — Pour veilloches. Voir *Veilloches*.

Veillée, s. f. — La veillée, ou réunion des femmes travaillant sur le carroi, ou place, pendant le jour. (Montreuil-Bellay.)

Veillette, s. f. — Pour voyette, petite voie. R. *veie*, vie.

Veilloches, s. f. — Meules de foin. On devrait dire veillote. En langue d'oc, veil pour toison. Dans le Berry et la Normandie, villote ; en picard, villettes, ou toutes les fleurs en général. A Segré, une veille et veillée, une veilloche doit être bien faite, c'est-à-dire bien couverte.

Veilloir, s. m. — Cave dans laquelle on veille en travaillant pendant l'hiver. (Soulanger, Doué, Douces.)

Veilleuse, s. f. — Chenarde.

V'lin, s. m. — Pour venin, serpent. A Montreuil-Bellay, se dit aussi pour l'eau.

Velvote, s. f. — *Linaria spuria.*

Venaille, s. f. — Mauvais grain, débris sortant du moulin qui a servi à nettoyer le grain; se donne aux volailles, tandis que l'épigau se donne aux bœufs.

Venantes, s. f. pl. — On disait, selon Bruneau de Tartifume, que les femmes étaient des venantes parce qu'elles sont sujettes à faire entendre un certain bruit qui se prend plutôt par le nez qu'avec un carrelet.

Vendange. — Faire honneur à la vendange, c'est boire beaucoup de vin.

Venderdi, s. m. — Pour vendredi.

Vendition, s. f. — Pour vente, ancien terme.

Vendome, s. m. — Ou vent d'amont, de l'orient.

Venelle, s. f. — Venelle ou allée, ruelle, « estant entre le vieil portail appelé Saint-Jehan et le portail Saint-Aulbin. » (1470, HD.) On dit la venelle du lit. Diminutif de *vena* pour *via*, rue, *viana*, *vianella*. En bas breton, vanelle, petite rue (ce mot est français).

Venin, s. m. — Pour vermine.

Venir. — On dit la semaine qui vient pour la semaine prochaine. (Angevinisme.)

Vent. — Être vent devant, c'est-à-dire ne savoir où donner de la tête.

Ventouse, s. m. — Tourbillon de vent. (Bouchemaine.)

Vêprée, s. f. — De deux à quatre heures du soir, le dimanche pendant les vêpres (Seg.); tandis que la méridienne est de midi à une heure. En Bourgogne la vêprée ou toute l'après-midi. De *vesper*, *vespera* ou *hesperus* : c'était le nom de l'étoile qu'on appelle *Vénus*, qui paraît aussitôt que le soleil est couché. Autrefois avesprir pour faire nuit.

Verde, s. m. — Fléau à battre de forme cylindrique.

Verdelier, s. m. — Osier, *Salix vetellina* ou ezion oisis.

Verder, v. a. — Tourner. On fait verder une pierre en imprimant un mouvement de rotation au bras. Autrefois verder ou courir vite; on disait verder ou vreder.

Verdillonner. — Tourner autour d'une difficulté du désir. (Seg.)

Vererie, s. f. — Lieu ou l'on élève les vers à soie. (Saumur.)

Vergne, s. f. — L'aulne commune, ou *Betula alnus*.

Verge, s. f. — Verge de pasteur, *Dipsacus pilosus*. (Bast.)

Vermée. — Espèce de pêche, on enfile des vers de terre au bout d'un fil, etc., etc.

Verrette, s. f. — Variole qui a laissé des traces.

Verrole, s. f. — Pour variole, verrette.

Verrouil, s. m. — Crouillet : la porte doit être verrouillée. L'ancienne forme de verrou était verrouil. Vf. verrueil.

Vers, prép. de lieu. — On disait autrefois : je viens devers la ville, et aujourd'hui encore, comme on dit : je viens devers lui. Latin *vertere*, tourner :

Une étoile les conduisait
Qui venait de vers l'Orient.

(Vieux Noël.)

Vers-me, prép. — Pour vers moi. Le bœuf attelé le premier en tête se tourne vers le conducteur, c'est le vers-me.

Vervoine, s. f. — Pour verveine.

Verzelle, s. f. — Trougne. Troëne vulgaire. Du celtique *treo,* arbuste, buisson.

Vesquit, v. n. — Vivre : « Il *vesquit* trop longtemps le pauvre homme. » (Froissard, l. III.)

Vestille, s. f. — Aiguilles en bois qui servaient à tricoter la laine.

Veurie, s. m. — Pour verie, ou résidu vert ; le pain couvert de champignons est du pain *veuri.*

Veuzi, adj. — Pour veilli, cet homme a veuzi.

Vezon et Veuzon, s. m. — Vezonner, tourner autour, faire des embarras. A Segré, veuzonner ou faire semblant de travailler. En langue romane, envezier, pour réjouir : qui joue de la veze est un vezeur.

Viager. — Pour viage, rente viagère.

Viau, s. m. — Pour veau. Vf. viau ; id. en roman. Voir *Breule.*

Vieille-Noire. — Tanche, merle, merle de mer ou labre merle.

Viette, s. f. — Voir *Veillette.*

Vignes, s. f. — Voir *Raisage.*

Vinage, s. m. — On donnait autrefois le nom de saint-vinage au vin dont on se servait pour laver les statues des saints, qu'on distribuait aux pauvres et aux malades afin d'obtenir le soulagement de leurs souffrances :

On ouvre le nocage
Au mois de janvier,
On bénit le vinage
Pour tout mal singulier.

(Urbain Renard, *Grande bibliothèque des noëls angevins.*)

Le vinage était un droit seigneurial sur le vin (plutôt sur le pressurage du vin).

Vinette, s. f. — Petite vinette sauvage, sarcille, sarcillette ou renouée. Ce nom se donne aussi à l'oiseau pipit spioncelle, *Anthus aquaticus*, cet oiseau vit dans les vignes :

Cum me ficus alat, cum pascar dulcibus uvis
Cur potius nomen non dedit uva mihi ?

Puisque je me suis nourri non seulement de figues, mais aussi du raisin le plus doux, pourquoi n'est-ce pas le raisin qui me donne son nom? (Martial, l. XIII, épigr. 49.) *Anthus aquaticus* ou bec-figue.

Vinot. — Petit vin clairet. Le curé Claude Robin terminait ainsi un sermon, prêché à Empiré, « Il y a disette de grain, heureusement les vignes sont

belles, nous forcerons un peu sur le *vinot*. » On dit depuis longtemps : « Angevin, sac à vin. »

Telz n'a vaillant un Angevin
Qui chaque jour viaut boire vin
Et viaut suir la campagne.

(*Roman du Renard contrefait*, de Leclerc de Troyes, en 1360.)

VIOLETTE, s. f. — Parfum du vin. Autrefois pour la vente du vin, on chantait :

C'est de la violette; enfants,
Qui réjouit le cœur des bons enfants
Que ceux qui ont des commissions pour Châteaugontier
S'apprêtent : v'là le courrier qui part pour Laval.

Le crieux avalait à ce moment un verre de vin. Un rondeau fait par Bonhourdi, en 1471 :

Pour réveiller les esprits
Buvons à la violette.

VIOLETTE, s. f. — Violette de la Chandeleur, galanthine, perce-neige; id. petite clochette et porillon de la Chandeleur.

VIOLETTE FOLLE. s. f. — La violette des champs est folle quand elle a perdu son esprit, son odeur.

VIORNE, s. f. — Voir *Patte-de-Loup*.

VIORNE, s. f. — Vienne, vioche, grosse vrone, barbe de chèvre, clématite, *Vitalba* à fleurs paniculées.

VIRONNER. — Faire vironner son bâton, c'est le faire tourner en le jetant en l'air.

Vise, s. f. — Belle vise à un jeu nouveau. Le jeu espagnol ou du carré : les enfants jouent avec de petites pierres, et cherchent à les placer dans les endroits où ils ne peuvent être touchés par le partenaire, alors il n'y a pas une belle vise. R. *visus*, vu.

V'lin, s. m. — Pour vermine, venin. (H.) Étienne en sa *Précellenie du langage*, écrit : « Au lieu de dire *veneno*, ils ont écrit *velono*, de là velin. »

Dragons, serpens, crapaus, tous velins et ordures.

(*Les Deb. du corps*, p. 62.)

Viperier, s. m. — Preneur de vipères.

Virage. — Virer la terre c'est accumuler la terre au pied de la vigne. (Saint-Lambert.)

Vire. — Vire, vire, intonation différente pour appeler les porcs, selon qu'ils sont plus ou moins éloignés. De virer, tourner.

Virebrequin, s. m. — Pour vilebrequin; le premier vaut mieux.

Virecoller. — Entourer une tige, une corde, d'une autre corde, en la tournant de manière qu'elle soit adhérente.

Virer, v. a. et n. — Tourner. On vire une carpe, une crêpe. Près Saumur, invitation à s'arrêter dans une maison : Virez donc cheu nous, cheu pour chez. Pour mourir, cet homme a viré sa crêpe. (Seg.) Voyage *viré*, faire un voyage, un pèlerinage. (Vendée.)

Vire-Roue, s. m. s. — Celui qui tourne la roue dans une corderie.

Vivature, s. f. — Pour nourriture. Bas langage. R. *vivere*, vivre.



Vouillée. — Terme de pêche toléré.

Vive, s. f. — Sardine fraîche que l'on vend dans les rues aux cris : « A la vive! à la vive! Aux dards qui groulent! (*Bis.*) »

Voider, v. a. — Voider la lessive; la panne est le voide, c'est-à-dire la voie d'eau, *via aquæ*. Le mot voider est un terme de métier qui signifie couler. Voder, à Brissac.

Voire, adv. — Voyons voire, écoutons voire. Vf. voire, ancien adverbe; du latin *vere*, employé dans le sens de vraiment. « Écoutez, mais voyons, dites vraiment... » Il y a là un archaïsme.

Voir. — On dit : voyons voir, pour voir. (Angevinisme.)

Voisée, s. f. — Pour vesce ou pivri.

Voiter, v. a. — Pour voter. (Seg.)

Volet. — Volet blanc, *Nymphea alba*, cruchon ou baratte; volet jaune ou ribarde, petit volet ou *Villarsia nymphoïdes* :

> Margot aussi lui donna du lait
> Tout plein une écuelle
> Couverte d'un volet.
>
> (*Grande bibliothèque des Noëls angevins.*)

Volier, s. m. — Pour treille de vigne.

Volte. — Pour vole : aux cartes on fait la volte. (Angers.)

Vor. — Pour voir.

Voué, s. m. — Gui du chêne. Celtique, *gwid*, arbuste par excellence.

Voyette et Veyette, s. f. — Petite voie. *Vielta* diminutif de *via*. En Normandie, vaie.

Voyons, s. m. — Les yeux ou le voyon : les marchands de chevaux s'occupent beaucoup du voyon du cheval. En picard, le voiron a les yeux louches.

Vreille, s. f. — Voir *Vrillée*.

Vrillée, s. f. — Renouée, vrillée sauvage ou vreille. Voir *Avrillée*.

W

Wagon, s. m. — Wagon déraillé, femme ou fille de mauvaise vie. Expression employée dans les manufactures. Rabelais a dit : « Chacun était desrayé. » (*Gargantua*, 1-27.)

Woigner. — Se dit d'une voiture dont les roues crient.

Z

Zien, s. m. — Équarisseur. (Brissac.)

Zogner, v. a. — Pour rogner, diminuer : les enfants ne doivent pas zogner en jouant à la canette, c'est-à-dire allonger le poignet.

Sonnet en langage de paysan d'Anjou.

C'est un dangeleu mau que le mau de l'amour!
Je ne l'eusse pas creu estre un ytieulle raige...
Je crai que j'en mourré dès mon apprentissage,
Car ma fé n'en dors ne la net, ne le jour.

Dampez que je te vy, que j'estions dans la cour,
Que nos gens propousaient de nous mettre en ménaige,
Pardié! je t'aime tant que j'aras le courage
De me saquer pour tay tout vif dedans un four.

Aga, je voudras ben te dire queuque chouse,
Si j'ousas... mes pourtant vieus-tu que je t'épouse?
Acair, si tu me vieus, vramant je te vieus ben.

Adame, n'a ja pour, je gainray ben ma vie :
J'ai dix francs devant may; je nous chérirons ben.
Adieu, jusqu'au revoir, bèse-may, je t'en prie.

C'est un dangereux mal que le mal de l'amour!
Je ne l'eusse pas cru être une telle rage.
Je crois que j'en mourrai dès mon apprentissage
Car ma foi, je n'en dors ni la nuit ni le jour.
Depuis que je t'ai vue, nous étions dans la cour,
Que nos gens proposaient de nous mettre en ménage
Pardieu! je t'aime tant que j'aurais le courage
De me jeter pour toi tout vif dedans un four.
Allons, je voudrais bien te dire quelque chose
Si j'osais... mais pourtant, veux-tu que je t'épouse
Car si tu me veux, vraiment je te veux bien.
Ah dame! n'aie pas peur, je gagnerai bien ma vie,
J'ai dix francs devant moi; nous nous chérirons bien.
Adieu, jusqu'au revoir : baise-moi, je t'en prie.

(Collection de Conrart, Bibliothèque de l'Arsenal, in-4°, t. XVIII, p. 336. Extr. de la *Revue d'Anjou*, t. V, p. 125.)

OUVRAGES CONSULTÉS

Dictionnaire de la langue romane ou vieux français, 1 vol. (Bibl. n° 256.)

Nouveaux choix des poésies des troubadours, par Renouard, 6 vol. (le dernier volume de Renouard contient un *Glossaire roman*).

Glossaire roman des chroniques rimées, par E. Gachet, 1 vol.

Glossaire romain, à la fin du *Glossaire* de Du Cange.

Trésor des recherches et antiquités gauloises et françaises de Borel, 1 vol.

Origine de la langue française de Chevallet, 3 vol.

Dictionnaire étymologique de la langue française de Ménage, 1 vol.

Dictionnaire étymologique de Ménage, additionné par Caseneuve, 2 vol.

Coutumes d'Anjou et du Maine, par Trottier, 2 vol.

Dictionnaire des termes du vieux français, par Borel, 1 vol. (à la fin du volume).

Curiosités de l'étymologie française, par Nizard, 1 vol.

Synonyme français de l'abbé Gérard, 1 vol.

Mots français tirés du grec, 1 vol.

Récréations philologiques de Gema, 2 vol.

Dictionnaire de Trévoux, 8 vol.

Rapports de la langue de Rabelais avec notre patois, Société académique, t. XXI.

Dictionnaire de la langue d'oil d'Honorat, 3 vol.

Glossaire du comte Jaubert et supplément, 2 vol.

Dictionnaire du patois bas limousin de Nicolas Beronie, 1 vol.

Vie de saint Honorat, par Feraud, troubadour niçois du XIIIe siècle (*Annales des Alpes-Maritimes*, t. III) 1 vol.

Dictionnaire du mauvais langage, 1 vol. (Bibl., n° 250).

Glossaire étymologique et comparatif du patois picard, par l'abbé Jules Corblet (*Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, t. I, 1851), 1 vol.

Travail sur les ardoisières de A. Blavier (*Bulletin de la Société industrielle d'Angers*, t. XXXIV, 1863), 1 vol.

Glossaire français-latin de Ducange, 4 vol.

Glossaire du patois de Montbéliard, par Coutejean, 1 vol.

Mémoires de la Société du Doubs, 9e vol., 3e série, *Glossaire des Fourgs*, par M. Tissot.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 2e série, 4e vol., *Glossaire* de M. Coutejean.

Du Dialecte blaisois, par F. Talbert, Paris, 1874.

Glossaire roman-latin du XVe *siècle* (*manuscrit* de la

Bibliothèque de Lille, annoté par Scheler, publié dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. I, 2e série.

Vocabulaire des mots usités dans le Haut-Maine, par C. R. de M***.



AVIS

Le Conseil d'Administration de la Société Académique a décidé que les procès-verbaux des séances de l'année 1880 paraîtraient avec ceux de l'année 1881 dans le tome XXXVII des Mémoires.

TABLE DES MATIÈRES

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU



